



HAL
open science

Des friches au paysage: analyse d'un dispositif d'action publique environnementale dans des rapports sociaux localisés. Le cas des côtes de Moselle

Alissia Gouju

► **To cite this version:**

Alissia Gouju. Des friches au paysage: analyse d'un dispositif d'action publique environnementale dans des rapports sociaux localisés. Le cas des côtes de Moselle. Sociologie. Université de Lorraine, 2021. Français. NNT: 2021LORR0283 . tel-03607441

HAL Id: tel-03607441

<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-03607441v1>

Submitted on 8 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**BIBLIOTHÈQUES
UNIVERSITAIRES**

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact bibliothèque : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr
(Cette adresse ne permet pas de contacter les auteurs)

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**

**École Doctorale SLTC (Sociétés,
Langages, Temps, Connaissances)**



**LABORATOIRE LORRAIN
DE SCIENCES SOCIALES**

**Laboratoire lorrain de sciences sociales
(2L2S)**

Thèse

Présentée et soutenue publiquement pour l'obtention du titre de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE

Mention : Sociologie

par **Alissia GOUJU**

Sous la direction de Jean-Luc DESHAYES et Lionel JACQUOT

**Des friches au paysage : analyse d'un dispositif d'action publique
environnementale dans des rapports sociaux localisés. Le cas des Côtes de
Moselle.**

Le 30 novembre 2021

Membres du jury :

Directeur(s) de thèse :	M. Jean-Luc DESHAYES	PU, Universités de Tours (CITERES), Tours
	M. Lionel JACQUOT	PU, Université de Lorraine (2L2S), Nancy
Président de jury :	Mme Ingrid VOLÉRY	PU, Université de Lorraine (2L2S), Nancy
Rapporteurs :	Mme Valérie DELDRÈVE	Directrice de recherche, INRAE (ETBX), Bordeaux
	M. Gilles LAFERTÉ	Directeur de recherche, INRAE (CESAER), Dijon
Examineurs :	Mme Nathalie LEWIS	PU, Université du Québec à Rimouski (département sociétés, territoires et développement), Rimouski
	M. Patrice MELÉ	PU, Universités de Tours (CITERES), Tours

Remerciements :

Cette thèse n'aurait pas abouti sans le concours de nombreuses personnes. Je leur adresse mes plus sincères remerciements.

En premier lieu, je remercie vivement mes directeurs de thèse, Jean-Luc Deshayes et Lionel Jacquot, pour leur accompagnement, leurs encouragements et les nombreux échanges que nous avons eus, en particulier tout au long du processus d'écriture. Vos conseils et relectures m'ont été d'une grande aide. Merci de m'avoir guidée dans ce long chemin qu'est la thèse.

Je tiens à exprimer ma gratitude envers les membres du jury qui ont accepté de lire et de discuter mon travail : Valérie Deldrève, Gilles Laferté, Nathalie Lewis, Patrice Mêlé et Ingrid Voléry. C'est un honneur d'échanger avec eux.

À bien des égards, je dois des remerciements à Ingrid Voléry. Depuis mes années de master, son accompagnement, son soutien ainsi que ses suivis de mémoires m'ont permis de prendre suffisamment confiance en moi pour me lancer dans le grand défi qu'est la thèse. Notre collaboration s'est poursuivie au sein du projet ASTRAL et du comité de thèse. Les conseils émis dans ce cadre, dont l'invitation à prendre en compte les travaux de Foucault dans l'analyse de mon terrain, ont été une grande source d'inspiration et de réflexions. Je souhaite également remercier Fabienne Barataud et Fabien Hein pour leurs retours et le temps qu'ils m'ont accordés au sein du comité de thèse.

Bien sûr, cette thèse n'aurait jamais pu avoir lieu sans toutes les personnes qui y ont contribué de près ou de loin. Je remercie donc très chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'enquête en acceptant de me rencontrer en entretien ou ma présence en réunion. J'ai passé de très bons moments sur le terrain et ce territoire, qui m'était inconnu, a été une belle découverte. J'adresse également mes remerciements à l'ensemble de l'équipe du projet ASTRAL : je suis ravie d'avoir fait partie de cette « aventure » de recherche. Tout particulièrement, mes pensées vont à Anne Carbonnel, Manon Desmartin et Guillaume Villers avec qui le terrain et de belles collaborations ont été menés ; à Sandrine Chauchard, Fabienne Barataud, Tiffany Garcia-Parilla et Michaël Picon pour nos échanges interdisciplinaires plus qu'intéressants ; ainsi qu'à Catherine Mignolet et Sylvain Plantureux pour la gestion du projet et du cas d'étude où j'étais impliquée. Enfin, je remercie le personnel de la MSH-Lorraine de m'avoir intégrée dans leurs réseaux.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers l'ensemble des collègues du 2L2S. Votre accueil, votre soutien, votre sympathie et les conditions de travail qui m'ont été offertes ont été d'une aide inestimable. Un grand merci à Chrystelle Laurain, Laetitia Renard et Virginie Vathelet, toujours prêtes à se plier en quatre pour m'apporter leur aide administrative, et bien plus, avec humour et sympathie. Je remercie également Lucie Vannet pour sa grande compréhension quant à mes emprunts d'ouvrages à rallonge.

Il m'est impossible de ne pas citer les collègues et ami.e.s avec qui j'ai avancé sur le chemin sinueux de la thèse. J'ai eu la chance d'être au sein d'une équipe de doctorant.e.s soudé.e.s, toujours prêt.e.s à s'entre-aider, à se soutenir dans les bons comme les mauvais moments,

professionnels comme personnels. Merci à Mylène Belbezier, Tatania Botteau, Élodie Fornezzo, Mirjana Gregorcic, Marie-Virginie Léon, Laetitia Lamongie, Sophie Mathieu, Julie Primerano, Lauréna Toupet et Guillaume Villers, votre présence a été plus qu'essentielle ! Une chaleureuse pensée à tous les participants du « séminaire off », trop nombreux à énumérer, où nous avons pu échanger, débattre, progresser ensemble, dans la bonne humeur. En particulier merci à Julien Aimé, Thibaut Besozzi, Jean-Baptiste Daubeuf, Julien Hubert, Antoine Perrin et à tous les autres. Nos discussions théoriques et moins sérieuses m'ont été précieuses.

Parce que la thèse ce sont aussi des rencontres, et de belles rencontres humaines, je remercie Clémence Guimont et Saliha Hadna. C'est avec grand plaisir que je continuerai à échanger avec vous, dans un cadre professionnel comme amical.

Je remercie les membres du bureau du réseau thématique 38 de l'association française de sociologie de m'avoir intégrée en leur sein ainsi que pour leur accompagnement des jeunes chercheur.e.s dans l'apprentissage des premières responsabilités scientifiques.

Un remerciement tout particulier à tou.te.s celles et ceux qui ont contribué à améliorer ce manuscrit par leur relecture et corrections : Ludovic Detavernier, Clémence Guimont, Marie-Pierre Julien, Laetitia Lamongie, Sophie Mathieu, Julie Primerano et Lauréna Toupet.

Enfin, et non des moindres, un grand merci à mon entourage, à mes ami.e.s (tout particulièrement Tiphaine Laurent et Florence Serrano), famille et belle-famille, pour leur soutien. La thèse est un « sacerdoce » m'avait-on dit, elle l'est également pour ceux qui ne la produisent pas mais la subissent quand même un peu... En tête de ces soutiens inconditionnels et inestimables, Ludo, pour ta patience, ta compréhension et tes encouragements, mille mercis. Nous formons plus que jamais une équipe : à nous, à nos projets actuels et futurs.

Résumé et mots-clés

Les friches agricoles constituent un analyseur privilégié des logiques institutionnelles, économiques, politiques et sociales sur un territoire. Si une conception négative des friches émerge au XIX^{ème} siècle, c'est seulement à partir des années 1960 que s'installe une réelle crainte de l'enfrichement des campagnes. Les friches progressent avec les transformations du monde agricole. Certains acteurs publics pointent les risques sociaux de l'enfrichement – abandon, délaissement, désertification – quand d'autres (notamment des agronomes et des paysagistes) en dénoncent les risques environnementaux et paysagers – « fermeture des paysages », homogénéisation et appauvrissement de la diversité biologique.

C'est cet objet, aux contours flous et mouvants, que la thèse souhaite appréhender sociologiquement dans des rapports socio-historiquement situés. Le terrain est un territoire rural situé en proximité de la métropole de Metz, les côtes de Moselle, que l'histoire marque d'une double empreinte viticole et industrielle. La recherche s'intéresse notamment à un dispositif participatif initié par une intercommunalité accompagnée par les institutions déconcentrées de l'État (le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad), et aux pratiques et représentations de différents acteurs locaux dont un collectif de citoyens (le « collectif forêt Val de Metz »). La méthodologie utilisée est diversifiée : observations participantes de réunions, visites de site et chantiers participatifs ; entretiens semi-directifs (avec les acteurs du plan de paysage, différents « experts », des élus, des membres associatifs, des « habitants », ...) ; analyse documentaire (rapports, textes et images mobilisés dans le cadre des dispositifs et issus de sources privées).

Initié dans le cadre du programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional porté par l'INRAE, et plus particulièrement du projet ASTRAL (Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains), ce travail de recherche doctoral se situe au croisement de la sociologie de l'environnement, de l'action publique et de la sociologie rurale. Il s'efforce de montrer la pertinence d'une double grille de lecture en termes de gouvernementalité et de rapports sociaux localisés.

Mots clefs : Rapports sociaux ; action publique ; paysage ; friches agricoles ; gouvernementalité ; environnement.

Abstract and keywords

Agricultural wastelands are a key tool for analyzing institutional, economic, political and social logics in a territory. Although a negative conception of wastelands emerged in the 19th century onwards, it is only from the 1960s that a real fear of the countryside being abandoned took hold. As the agricultural world changed, so did the wastelands. Some public actors point out the social risks of wasteland - abandonment, neglect, desertification - while others (notably agronomists and landscape architects) report the environmental and landscape risks - "landscape closure", homogenization and depletion of biodiversity.

The thesis aims at a sociological understanding of this object, with its blurred and shifting contours in socio-historically situated relationships. The research field is a rural territory located near the metropolis of Metz, the Côtes de Moselle, which history has marked with a double imprint of vineyards and industry. The research focuses in particular on a participatory process initiated by an intermunicipality accompanied by the decentralized institutions of the State (the landscape plan of the Moselle and Rupt-de-Mad valleys), and on the practices and representations of various local actors, including a citizens' group (the "Collectif forêt du Val de Metz"). A diversified methodology is used: participant observations of meetings, site visits and participatory workcamps; semi-directive interviews (with the actors of the landscape plan, various "experts", elected representatives, associative members, "inhabitants", etc.); literature review (reports, texts and images mobilized within the framework of the schemes and from private sources).

Initiated within the framework of a research program called "Pour et Sur le Développement Régional" supported by INRAE, and more specifically the ASTRAL project (Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains), this doctoral research work is at the crossroads of environmental sociology, public action and rural sociology. It strives to show the relevance of a double reading grid in terms of governmentality and localized social relationships.

Keywords: Social relationships; public Policy; landscape; agricultural wastelands; governmentality; environment.

Liste des abréviations et des sigles

2L2S	Laboratoire lorrain de sciences sociales
AERM	Agence de l'eau Rhin-Meuse
AOC	Appellation d'origine contrôlée
ASTRAL	Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains
BE	Bureaux d'étude
CC	Communauté de communes
CF	Collectif forêt
CGA	Centre des groupements des agriculteurs biologiques
CNERP	Centre national d'étude et de recherche du paysage
CRAL	Chambre régionale d'agriculture
DADP	Délégation permanente à l'agriculture, au développement et à la prospective
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DGALN	Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature
DIREN	Direction régionale à l'environnement
DOO	Document d'orientation et d'objectifs
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt
DRAE	Direction régionale à l'architecture et à l'environnement
DREAL	Direction régionale à l'environnement, à l'aménagement et du logement
GRS	Groupe de recherches sociologique (de Nanterre)
INAO	Institut national de l'origine et de la qualité
INRA	Institut national de la recherche agronomique
INRAE	Institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (fusion INRA et Irestea depuis 2020)
IRSTEA	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture
MSHL	Maison des sciences de l'Homme de Lorraine

ODG	Organisme de défense et de gestion de l'AOC Moselle
ONF	Office national des forêts
PAC	Politique agricole commune
Paysagistes DPLG	Paysagistes diplômés par le gouvernement
PLU	Plan local d'urbanisme
PNR	Parc naturel régional
PNRL	Parc naturel régional de Lorraine
PP	Plan de paysage
PSDR	Pour et sur le développement régional
SAFER	Société d'aménagement foncier et d'établissement rural
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SCOTAM	Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine
SE	Services écosystémiques
SMGF	Syndicat mixte de gestion forestière
VR	Volet de recherche
ZRR	Zone de revitalisation rurale

Sommaire

Remerciements :	3
Résumé et mots-clés.....	5
Abstract and keywords	6
Liste des abréviations et des sigles.....	7
Sommaire	9
Introduction générale.....	13
PARTIE 1. DÉFRICHER LE TERRAIN : DE LA (DÉ)CONSTRUCTION D’UN OBJET À L’ÉLABORATION D’UNE DOUBLE GRILLE D’ANALYSE SOCIOLOGIQUE.	23
Chapitre 1 : Une thèse de sociologie inscrite dans un projet de recherche pluridisciplinaire et pluri-acteurs.....	24
1. Participer à un projet pluridisciplinaire et pluri-acteurs de « développement territorial » : construire un objet sociologique	24
2. Participer à une enquête co-construite : éviter le brouillage des méthodes et « penser » les biais méthodologiques	47
Conclusion.....	61
Chapitre 2 : Faire de la « friche agricole » un objet sociologique : une double grille d’analyse par la gouvernementalité et les rapports sociaux localisés.....	62
1. Un dispositif de plan de paysage s’inscrivant dans des transformations sociodémographiques et territoriales locales : le cas des Côtes de Moselle	64
2. Sociohistoire des « friches agricoles » : transformations des espaces ruraux et marquage social de la « nature »	67
3. Appréhender les « friches agricoles » par une double grille de lecture : gouvernementalité et rapports sociaux localisés	74
Conclusion :.....	101
Conclusion de la partie 1.....	103
PARTIE 2. LE PLAN DE PAYSAGE COMME DISPOSITIF DE NORMALISATION	104

Chapitre 3 : Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : un dispositif de gouvernement à distance ?	106
1. Le développement de l'action publique en matière de paysage en France	107
2. L'action publique en matière de paysage : une « matrice normative » développée par le ministère de l'Environnement ?	119
3. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : une action publique locale gouvernée à distance ?	128
Conclusion :.....	164
Chapitre 4. Le façonnement des paysages : une forme territorialisée de la biopolitique ?....	166
1. Les friches « agricoles »: du quantifié à l'observé, de la biodiversité au développement territorial.....	167
2. La normalisation du paysage par l'observé : analyse des techniques des paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad	181
3. Le plan de paysage des Côtes de Moselle : une biopolitique territorialisée ?.....	236
Conclusion.....	251
Chapitre 5. La participation comme instrument de gouvernement : tensions entre injonction à la transformation des conduites et résistances.....	253
1. Le dispositif participatif du plan de paysage : une démarche de « consultation »	254
2. Le dispositif participatif comme instrument de gouvernement des conduites	276
3. Le dispositif participatif du plan de paysage : entre évitement et oppositions.....	305
Conclusion :.....	325
Conclusion de la partie 2.....	327
PARTIE 3. L'AVÈNEMENT DE LA « CAMPAGNE-NATURE » : LUTTES POUR LA DÉFINITION DE L'USAGE DES TERRES	329
Chapitre 6. L'enfrichement au prisme des rapports sociaux localisés : tensions autour de la propriété et de l'usage des terres	331
1. Évolutions des activités et sociodémographiques du territoire étudié : des interactions rural-urbain et de classes anciennes	331

2. Les friches agricoles : appartenance au territoire et processus de construction des groupes sociaux localisés	356
3. Les enjeux sociaux autour de l'appropriation et de l'usage des terres.....	395
Conclusion.....	415
Chapitre 7 : D'un territoire viticole à un territoire forestier : la mobilisation du « Collectif forêt val de Metz ».	418
1. Le « collectif forêt » et la « controverse environnementale publique » : de la production d'une « contre-expertise » à la participation à la décision.....	419
2. Le « collectif forêt Val de Metz : des représentations socialement situées de la forêt et de la « nature »	440
3. L'insertion du « collectif forêt » dans des enjeux du plan de paysage et des rapports sociaux localisés	462
Conclusion :.....	486
Conclusion de la partie 3.....	488
Conclusion générale	489
Bibliographie.....	499
Liste des annexes.....	515
Table des figures	548
Table des tableaux	550
Table des encadrés	551
Table des matières	552

Avertissement

Les noms et prénoms des personnes rencontrées lors de l'enquête et dont il est question dans le tapuscrit ont été anonymisés. Nous avons fait le choix de modifier prénoms et noms en tentant de respecter l'inscription sociale de ceux originaux dans leur genre, âge/génération, origine régionale et nationale.

Toutefois, la localisation du territoire d'enquête nous semblait nécessaire pour situer le propos. Retirer les localisations, les éléments sociohistoriques et géographiques, afin de rendre anonymes les dispositifs comme leurs acteurs, aurait nui à l'analyse. L'entreprise d'anonymisation n'est donc pas complètement effective, parfois vaine, une grande partie des personnes rencontrées étant « publiques » (élus, membres d'associations ou bien professionnels facilement identifiables par leur mission et lieu d'exercice).

Introduction générale

Selon un article récent publié par la revue *Alternatives économiques*, le développement des friches agricoles serait « massif » en France (Perrier, 2021, p. 20). Entre 2006 et 2015, 853 000 hectares de terres agricoles auraient été perdus au profit des friches et espaces boisés pour « seulement » 548 000 hectares par artificialisation des sols. La reconquête des friches serait ainsi « un enjeu de poids pour nombre de territoires ruraux » tout en étant « un chemin semé d'embûches » (*Ibid.*, p. 20)

Régulièrement associées à l'idée d'abandon, de déprise économique et d'une vie sociale en berne, les friches agricoles sont devenues une préoccupation importante des politiques publiques depuis le milieu du XX^{ème} siècle (Janin et Andres, 2008). À la charnière de différentes actions publiques, les friches agricoles interrogent tant le maintien de l'agriculture et le développement des territoires ruraux que la protection de la biodiversité et des paysages. Un rapport récent produit par le ministère de la Transition écologique et solidaire et par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation montre très clairement l'interrelation des enjeux agricoles, écologiques et paysagers de l'enfrichement (Michel et *al.*, 2020). Intitulé « l'approche paysagère comme accélérateur de la transition agro-écologique », ce rapport retrace la genèse et les évolutions des politiques agricole, forestière et paysagère et montre comment celles-ci sont intimement mêlées. Dès les années 1960, la modernisation agricole a entamé une profonde réorganisation des espaces ruraux : remembrement, suppression des haies et des chemins, réorientation des cours d'eau dans certains territoires ; abandon de certaines terres, développement des friches et des boisements entraînant la « fermeture des paysages » sur d'autres. Dans les années 1980, des voix s'élèvent pour défendre la « qualité du cadre de vie » et le « développement local » marquant l'entrée du paysage dans l'action publique consacrée au développement territorialisé. Dans les années 1990, les politiques agricoles se tournent vers les enjeux énoncés par le développement durable et les problématiques environnementales (Michel et *al.*, 2020). À partir des années 2000, le paysage devient un axe transversal des politiques publiques menées par les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement ou encore du Tourisme. En effet, les auteurs rappellent que les territoires ruraux répondent à des demandes sociales croissantes : cadre de vie, productions agricoles de « proximité » et de « qualité », préservation de la biodiversité, tourisme, détente, activités de plein air, etc. La question des friches agricoles est ainsi à la charnière de différents enjeux, parfois contradictoires. Nous

nous intéressons à ces enjeux, aux différents acteurs qui les portent, aux processus qui les conduisent à être intégrés dans l'action publique localisée.

- **Inscription de la thèse dans un projet de recherche et présentation du terrain réalisé**

Cette thèse est née d'un projet : le projet Acteurs et services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains (ASTRAL¹), développé dans le programme national Pour et Sur le Développement Régional (PSDR). Ce projet pluridisciplinaire et pluri-acteurs est piloté par l'institut national de la recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), en partenariat avec la maison des sciences de l'Homme de Lorraine (MSHL). Consacré à l'évaluation et à la représentation des services écosystémiques face aux changements d'usages des sols, le projet a pour objectif d'identifier les enjeux de valorisation de ressources territoriales (Mignolet, 2020). Parmi les territoires porteurs d'enjeux figurent les friches « naturelles² » et industrielles situées en Moselle. En particulier, le cas d'étude « Coteaux : Côtes de Moselle » est consacré à l'enfrichement agricole. Ce territoire situé le périmètre du parc naturel régional de Lorraine (PNRL), au sein des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, était historiquement viticole et industriel. Les évolutions économiques et sociétales ont généré un abandon des activités agricoles à dominante familiale depuis les années 1960. Renforcé par la problématique du morcellement foncier, l'enfrichement s'est développé sur les coteaux. Craignant que ces friches « nuisent au développement des activités et au cadre de vie » deux intercommunalités ont initié un plan de paysage afin de « reconquérir³ » ces espaces. Nés avec la loi Paysages de 1993⁴, les plans de paysage ont pour objectif de développer des politiques sectorielles d'aménagement du territoire tenant compte « de la qualité paysagère ». Outil proposé, et en partie financé, par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, il permet à des acteurs politiques ou associatifs de construire un « projet de territoire » avec l'accompagnement d'un parc naturel régional.

¹ Cf. Liste des abréviations et des sigles.

² L'expression de « friches naturelles » est utilisée en distinction des friches industrielles. Elles correspondent à des espaces où une végétation dite spontanée se développe, généralement sur des terres anciennement cultivées. Si le projet ASTRAL utilise cette terminologie, j'utiliserai plutôt l'expression de « friches agricoles » afin de marquer les évolutions des usages et sociaux de ces espaces.

³ Ces extraits sont issus du document de lancement de la démarche plan de paysage : Communauté de communes du Chardon Lorrain, Communauté de communes du Val de Moselle, 2015, « Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Une volonté partagée de réappropriation du terroir », dossier de presse, conférence du mardi 9 juin 2015 à 11h.

⁴ Loi n°93-24 du 8 janvier 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquêtes publiques, dite Loi paysage. Voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000541949/>, consulté le 25 septembre 2021.

C'est par ce premier fil que le terrain de la thèse a débuté. Nous avons assisté, en équipe pluridisciplinaire (sociologie et science de gestion), à l'ensemble des ateliers participatifs organisés dans le cadre du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. À ces observations participantes, nous avons ajouté la réalisation d'entretiens semi-directifs avec les principaux acteurs du plan de paysage. Cependant, il nous semblait particulièrement important de ne pas limiter l'appréhension des friches agricoles à une analyse d'une action publique en cours, mais de les inscrire dans une sociohistoire d'un espace social localisé. Nous avons ainsi ouvert notre terrain à divers acteurs du territoire, dépassant les catégories mobilisées par ASTRAL (notamment celle de « services écosystémiques ») ou par l'action publique (évitant de cette manière l'écueil d'une limitation des apports des sciences humaines à l'étude de l'« acceptation sociale » ou celui d'une réduction du sujet à « l'enfrichement »). Une trentaine d'entretiens semi-directifs complémentaires ont ainsi été réalisés. Ces derniers nous ont notamment permis de découvrir l'émergence d'une controverse environnementale portant sur la forêt. En effet, suite à des travaux en forêt réalisés par l'ONF pendant l'hiver 2016, plusieurs habitants et membres d'associations environnementales locales se sont constitués en « collectif », revendiquant une modification de la gestion forestière et une augmentation de la concertation citoyenne. Nous avons donc réalisé une dizaine d'entretiens avec les membres de ce collectif et des gestionnaires forestiers. L'ensemble du terrain a été complété par des observations participantes, notamment de réunions associatives, des visites de sites et des analyses documentaires. La méthodologie de cette thèse est ainsi de type qualitatif.

- **Un objet d'étude pluridisciplinaire...**

En lien direct avec le développement de l'action publique concernant les paysages, l'environnement et le développement des territoires, de nombreux auteurs ont travaillé sur la thématique de l'enfrichement des terres agricoles, en particulier des géographes, des anthropologues et des écologues. Les publications sont nombreuses à partir des années 1980 et 1990. Plusieurs axes théoriques ont été développés.

Le premier « registre » de ces travaux concerne l'évolution de l'agriculture et de la ruralité faisant suite à la modernisation agricole et à la politique agricole commune (PAC) de 1962. Ces auteurs analysent la dynamique d'enfrichement dans une perspective sociohistorique éclairant les transformations de l'agriculture et les usages des terres. Ils montrent que le développement des friches agricoles s'intègre dans des enjeux tant économiques que sociaux.

Souvent associées à l'idée de déprise, les friches font craindre une désertification des campagnes (Chassany, 1999). Les situations de déprise et d'emprise des terres agricoles sont géographiquement différenciées selon les espaces ruraux, les modes d'agriculture et les relations rural-urbain (Cavailhes et Normandin, 1993). L'enfrichement est ainsi expliqué à la lumière des phénomènes d'exodes, en premier lieu du rural vers l'urbain dans les années 1960, et dans un second temps, de l'urbain vers le rural à partir des années 1980. Plus globalement, ces questions entrent dans le cadre de l'analyse des transformations de la « société rurale » et des discours qui ont annoncé la fin de cette dernière (Larrère, 1978).

Un second registre concerne la manière dont l'action publique a intégré la « problématique » de l'enfrichement des terres agricoles. En particulier, plusieurs auteurs montrent comment le paysage est devenu une « affaire » d'État dès les années 1990 (Lizet, 1991 ; Candau et Le Floch, 2002). L'anthropologue Bernadette Lizet (1991) analyse les discours portés par le ministère de l'Environnement au début de cette décennie. L'enfrichement est alors associé à un « paysage malade », non esthétique et potentiellement dangereux pour la diversité biologique. L'action publique s'organise ainsi pour lutter contre « l'homogénéisation du paysage ». De leur côté, Le Floch, Devanne et Deffontaine (2005) montrent comment l'expression de « fermeture des paysages » est une construction sociale née au moment du développement de l'action publique en matière d'environnement et de développement rural. L'expression apparaît à une période, non concomitante avec le développement concret des friches agricoles, sous la plume de certains acteurs politiques et de certains groupes sociaux. En particulier, les paysagistes et les agronomes participent au développement de ces questions, y trouvant par la même occasion une valorisation de leur propre discipline. L'action publique, qu'elle soit environnementale ou de développement des territoires ruraux, place la lutte contre l'enfrichement au cœur de ses actions : « Naturalisée, réifiée, la notion de fermeture du paysage est comme un leitmotiv entrant dans la justification de nombre d'interventions publiques sur l'espace rural qui comptent parmi leurs orientations des objectifs environnementaux au sens large (paysage, biodiversité...). » (*Ibid.*, p. 61). En effet, le traitement des friches peut être intégré dans différents dispositifs et documents locaux (SCOT⁵, PLU⁶, contrat de paysage, plan de paysage...), leur aménagement et leur anticipation

⁵ Le Schéma de cohérence territoriale est instauré par la loi relative à la Solidarité et au Renouveau Urbain de 2000, le SCOT est l'outil de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement ou de développement durable. À titre d'exemple, le syndicat mixte du SCOT des Vosges Centrales a rédigé en 2013 un document intitulé « Reconquérir les friches industrielles et urbaines dans les Vosges Centrales ».

sont présentés comme « la démarche aboutie de tout bon gestionnaire » (Janin et Andres, 2008, p. 17). Janin et Andres (2008) étudient le traitement des friches agricoles et industrielles dans l'aménagement des territoires. D'abord perçues très négativement, les friches sont dites « subies ». Elles renvoient ainsi à l'idée d'une défaillance politique et économique. Elles deviennent progressivement des friches « instrumentalisées », au cœur de stratégies d'acteurs pour l'appropriation du foncier. Elles font ainsi l'objet de spéculation et d'intérêts de la part de multiples acteurs : agriculteurs, résidents, élus politiques, etc. La multiplicité des enjeux développés autour des friches (agricoles, environnementaux, paysagers, sociaux, économiques...), selon les actions publiques et les espaces, entre parfois en tension (Lizet, 1991).

Un troisième registre, plus récent, est consacré à l'analyse des rapports à la nature. Ces auteurs étudient la manière dont les représentations des friches rendent compte d'une évolution des préoccupations environnementales. Des auteurs comme Beau (2017) retracent ainsi le cheminement ayant conduit à une perception négative de l'enfrichement au cours du XIX^{ème} siècle. Beau (2017) repère notamment l'émergence d'une opposition entre les espaces cultivés et les espaces boisés, dans laquelle les friches deviennent un « non-espace » – ni de nature ni de culture – dévalorisé. De leur côté, Le Floch et *al.* (2005) montrent, qu'au cours des années 1990, les friches sont intégrées à un débat opposant les tenants d'une nature maîtrisée, encadrée, humanisée, et ceux d'une nature « qui reprend ses droits ». En effet, si l'enfrichement est associé par certains acteurs à une perte de diversité biologique, d'autres considèrent au contraire que ces espaces de nature « spontanée » sont un atout environnemental. Certains écologues, agronomes et paysagistes se font ainsi les défenseurs de ces espaces : c'est notamment le cas de Schitzler et Génot (2012), de Terrasson (1988) ou encore de Clément (2004). Plus « neutres », Cohen et Alexandre (1997) analysent finement la composition de la végétation des friches. Ils montrent que les apports ou pertes de diversité biologique sont très dépendants de l'organisation sociale et des modes de cultures locales (pratiques pastorales, élevages, cultures, etc.). Il est donc nécessaire, selon eux, de prendre en compte l'histoire de l'occupation du sol, le statut foncier, l'organisation sociale et spatiale des modes d'agriculture pour évaluer l'impact des friches agricoles sur la biodiversité.

Enfin, un dernier axe se construit autour de l'analyse des représentations et des pratiques de ces espaces. Ces travaux en montrent la variété. Rouay-Hendrickx (1991) a notamment établi

⁶ Le Plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un groupement de communes ou d'une commune, définit les règles générales d'utilisation du sol.

une typologie des perceptions des friches au stade arbustif. L'auteure met en évidence la diversité des perceptions selon les espèces présentes, la localisation des friches, l'organisation sociale, spatiale et économique des territoires. Le Floch et Devanne s'intéressent quant-à-elles à la manière dont les « usagers vivent voire participent à de tels changements, depuis leurs pratiques et préoccupations propres. » (2007, p. 42). Elles montrent que ces perceptions relatives à « l'ouverture » et la « fermeture » des paysages dépassent la question esthétique et renvoient d'une part aux relations que les individus ont à l'espace, et d'autre part, aux relations des Hommes entre eux. La fermeture/ouverture du paysage est mise en parallèle avec la fermeture/ouverture à d'« autres » : « étrangers », touristes, d'autres agriculteurs, d'autres groupes sociaux. Ces auteures initient ainsi une réflexion en termes de rapports sociaux. Cette analyse est également développée par Larrère (1978) pour qui l'enfrichement est à analyser dans le cadre des transformations de la ruralité et des rapports entre différents groupes sociaux du territoire. Il s'intéresse particulièrement aux nouvelles fonctions des espaces ruraux et aux enjeux qui se développent autour du contrôle de la propriété et des usages des sols. Luginbhül (1989) explique ces tensions autour du contrôle des terres et de leurs usages par une approche sociohistorique. Dès le XIX^{ème} siècle et la suppression des communaux – c'est-à-dire des terres collectivisées – se développe une image négative des espaces incultes et, en miroir, de certaines populations paysannes. La friche est considérée par certaines élites comme le symbole d'un désordre, désordre de la nature et désordre social. Elle est associée à une mauvaise gestion des terres, à une agriculture insuffisamment productive et modernisée, à l'« archaïsme » de la paysannerie. Cette idée de friches comme désordre social a été également développée par Dupré (2005). L'auteure étudie la réception locale des friches dans la vallée du Zinsel du Nord (Moselle et Bas Rhin). Cette réception est, selon elle, dépendante d'une évolution des rapports à la « nature » très liée d'une part à une histoire socio-économique et, d'autre part, à des rapports sociaux situés et datés.

C'est avec cet intérêt pluridisciplinaire que nous avons souhaité investir cet objet, en poursuivant les réflexions de plusieurs de ces auteurs, mais en les ancrant dans une approche sociologique. À la charnière de la sociologie de l'action publique, de la sociologie rurale et de celle de l'environnement, nous aborderons le terrain étudié par différents prismes. En premier lieu nous nous intéresserons au plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : dans quel contexte sociopolitique est-il apparu ? Quels sont les acteurs impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre ? Dans quelle mesure ce dispositif s'intègre-t-il dans la continuité d'une histoire de l'action publique en matière de « friches agricoles » développée

nationalement, ou fait-il apparaître des enjeux, des configurations locales ? En second lieu, nous étudierons les enjeux sociaux de l'enfrichement à travers une analyse historiquement située des rapports sociaux localisés : dans quel contexte sociohistorique cet enfrichement s'est-il développé ? Quelles sont les représentations et les pratiques de ces espaces ? Dans quelle mesure sont-ils des enjeux pour les différents groupes sociaux du territoire ?

- **... Investi par une grille de lecture foncièrement sociologique**

La sociohistoire des friches agricoles invite à élaborer une problématique à la lumière d'une double grille d'analyse sociologique. En effet, plusieurs auteurs montrent que les représentations et les usages des friches s'inscrivent dans une histoire longue où gouvernement de la « nature » et rapports sociaux sont intimement corrélés. En effet, à la manière de Picon (1978) nous n'envisageons pas la « nature » en dehors du social : « On suppose – précise Bernard Picon – un système dont le mouvement résulte de l'interaction circulaire de tous ses éléments : les conditions naturelles spécifiques du delta du Rhône conditionnent les formes prises par les activités, les structures et les rapports sociaux, lesquels en variant avec les contraintes économiques et les représentations mentales dominantes de chaque période historique, modifient à leur tour les milieux naturels. » (Picon, 1978 ; cité par Claeys-Mekdade, 2003, p. 60). Nous souhaitons ainsi étudier le terrain des côtes de Moselle dans un double mouvement : celui de l'analyse d'un dispositif localisé, le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, intégré à une histoire de l'action publique en matière de paysage et d'environnement ; et celui de l'analyse d'un espace social localisé (Laferté, 2014) dans lequel se jouent des rapports sociaux spécifiques autour des questions environnementales. Nous analysons en particulier un collectif de citoyens portant des revendications sur les modes de gestion de la forêt (« Collectif forêt Val de Metz). Deux grilles de lecture sont ainsi développées.

La première, d'inspiration foucauldienne, interroge le gouvernement de la nature et des conduites développées et diffusées par l'intermédiaire d'un dispositif : le plan de paysage. La notion « d'instrument d'action publique » renvoie à un « dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Halpern et *al.*, 2014, p. 17). En léger décalage avec ce concept, nous mobilisons celui de « dispositif d'action publique » pour renvoyer à l'ensemble des discours, institutions, normes, décisions réglementaires, lois, mesures, énoncés scientifiques, etc. (Foucault, 1976) qui structurent et

façonnent l'action publique. Cette dernière contribue à diffuser et à transmettre cet ensemble normatif, instaurant de cette manière des rapports de pouvoir, mais nous postulons qu'elle est également en partie façonnée par les rapports sociaux localisés.

La seconde grille de lecture porte donc sur l'analyse des rapports sociaux localisés qui se constituent autour des questions environnementales et plus particulièrement autour du contrôle de la propriété et de l'usage des terres. Le rapport social est ici entendu à la manière de Kergoat c'est-à-dire comme « une relation antagonique entre deux groupes sociaux établis autour d'un enjeu » (2011, p. 11). Il s'agit bien d'analyser des rapports de domination comme processus dans lequel ils se construisent ou se recomposent au gré des situations et des espaces sociaux.

En mêlant ces deux approches, le souhait est de rendre compte à la fois de la manière dont les représentations sociales et les pratiques des friches agricoles s'incarnent dans des dynamiques de pouvoir plus larges, intégrées à l'action publique liée à l'environnement et aux paysages, aux savoirs et aux rapports de pouvoir instaurés par ces dispositifs ; tout en tenant compte des dynamiques locales, marquées par la sociohistoire des groupes sociaux qui vivent sur le territoire et de leurs rapports à la nature (évolution des activités, de la population, des rapports entre ces groupes). Autrement dit, nous postulons que ce dispositif d'action publique environnementale s'inscrit dans des rapports sociaux localisés, et que ces derniers contribuent également à le transformer. Nous verrons en particulier comment le « collectif forêt », en tant que groupe de citoyens socialement situé, contribue à redéfinir les objectifs du plan de paysage. Ainsi, notre intérêt se porte sur la manière dont le gouvernement de la « nature » et des conduites est partagé, mobilisé et transformé par différents groupes sociaux.

- **Économie générale du tapuscrit**

Cette thèse se compose de trois parties. La première partie est consacrée à la présentation générale de la thèse. Le premier chapitre s'applique ainsi à présenter le cadre dans lequel la recherche a été menée et plus particulièrement le processus de construction d'un objet sociologique dans un projet de recherche pluridisciplinaire et pluriacteurs. Nous reviendrons sur la méthodologie élaborée et l'enquête de terrain réalisée. Le second chapitre a pour objectif de poser le cadre général permettant de contextualiser l'objet de la thèse, tout en faisant émerger une double grille d'analyse théorique qui accompagnera l'ensemble de la réflexion. Ainsi, nous réaliserons une brève sociohistoire de la question des « friches agricoles » et montrerons que, dès le XIX^{ème} siècle, on peut conjointement la lire par une

analyse en termes de gouvernementalité et de rapports sociaux. Cette présentation permettra de développer le positionnement théorique choisi, tout en mettant en exergue les questionnements qu'il permet de faire émerger.

La partie 2 du tapuscrit est consacrée à l'analyse du dispositif de plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Le chapitre 3 présente ainsi l'inscription de la question de l'enfrichement dans l'action publique en matière de paysage et d'environnement. Nous débiterons par une brève sociohistoire de la catégorie paysage et de sa progressive inscription dans l'action publique. Définie et portée par certaines élites au XIX^{ème} siècle, elle a ensuite été appropriée par diverses disciplines contribuant à la refaçonner. Cependant, les « paysagistes » – dont la profession recouvre des postures professionnelles non homogènes – restent les principaux « experts » du paysage. Ils contribuent à l'inscrire dans l'action publique et à diffuser leur propre regard. La loi de 1993 pour la protection des paysages, et l'un des outils qui en est issu, les plans de paysage, donne une importance particulière à ces professionnels. Nous verrons ainsi que si le plan de paysage observé est à l'initiative d'élus locaux, il participe d'une part à diffuser des normes et des enjeux qui appartiennent à l'action publique nationale, ainsi que des méthodes et objectifs spécifiques à certains « paysagistes ». Le plan de paysage observé se situe ainsi à la charnière du national et du local.

Le chapitre 4 a pour objectif d'interroger les normes émises par le plan de paysage étudié : comment les friches sont-elles envisagées ? Comment le paysage est-il décrit, quels en sont les enjeux ? Dans quelle mesure le dispositif de plan de paysage participe-t-il à diffuser un ensemble de critères participant au gouvernement de la « nature » comme des « conduites » ? Aux discours portant sur la « bonne santé de la nature », de la nécessité de (re)composer une biodiversité, de protéger ou de conserver certaines zones ou espèces, s'ajoute la nécessité de garantir une « bonne santé des territoires », c'est-à-dire un certain niveau de populations, de « modernité » ou de « développement ». Comment ces deux objectifs s'articulent-ils dans le cadre d'un plan de paysage⁷ ? Dans quelle mesure le paysage et ses différentes composantes sont-ils envisagés comme parties prenantes de « la bonne santé » du territoire ? Dans quelle mesure cette dernière est-elle comparable à la « bonne santé » de la population analysée par Foucault et ses successeurs, à travers la notion de biopolitique ?

Après avoir présenté les « enjeux » qui entourent la question des friches agricoles, nous nous focaliserons sur l'analyse des différentes techniques et instruments mobilisés par le plan de

⁷ La loi n° 93-24 du 8 janvier 1993 « sur la protection et la mise en valeur du paysage », et en particulier sa réévaluation en 2016 avec la loi n° 2016-1087 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », affirme un lien entre la lutte contre la perte de la biodiversité et les plans de paysage.

paysage pour gouverner. Les plans de paysages se sont construits sur la nécessité d'une participation des citoyens. Le plan de paysage observé sur les Côtes de Moselle a ainsi mis en œuvre une importante démarche de « concertation ». Il s'agira alors de questionner les techniques concrètes et les discours sur lesquels le plan de paysage observé s'appuie en particulier lors des ateliers de participations citoyennes. Par une typologie, nous montrerons les réceptions, résistances et (ré)appropriations du public visé par cette démarche de participation (chapitre 5).

La troisième et dernière partie porte sur les enjeux et rapports de pouvoir existants autour du contrôle de l'usage de la « nature » et des terres. Nous montrerons ainsi comment ce plan de paysage s'inscrit et se recompose dans des rapports sociaux localisés. Le chapitre 6 est ainsi consacré à l'analyse des rapports sociaux liés au contrôle et à l'usage des terres en friche. Situait le propos dans une sociohistoire locale, nous montrerons que les transformations de ces espaces sont intégrées à une histoire longue des relations rural-urbain. Les discours portés sur les friches sont rapidement associés à des discours sur les « autres », dans des logiques de distinction sociale. Dans ce cadre la maîtrise du foncier devient un enjeu important. Enfin, le 7^{ème} et dernier chapitre est consacré au « collectif forêt Val de Metz ». Après avoir présenté le contexte dans lequel cette controverse environnementale a émergé, nous montrerons en quoi elle participe à diffuser des usages et des représentations socialement normées de la forêt. Tout en se faisant critique de la démarche de plan de paysage, les membres du « collectif forêt » contribuent à diffuser et à modifier certaines normes s'imposant tant sur la « nature » que sur les usages de cette dernière. Ils se font alors également porteurs d'une forme de gouvernamentalité socialement située.

PARTIE 1. DÉFRICHER LE TERRAIN : DE LA (DÉ)CONSTRUCTION D'UN OBJET À L'ÉLABORATION D'UNE DOUBLE GRILLE D'ANALYSE SOCIOLOGIQUE.

Cette première partie, introductive, se compose de deux chapitres. Le premier chapitre permet de situer le contexte dans lequel ce travail de thèse a été mené. Inscrite dans le projet ASTRAL (Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains) et le programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), cette thèse a été initiée dans un cadre singulier qu'il est nécessaire d'explicitier. Ainsi, après avoir présenté l'organisation et les objectifs d'ASTRAL, nous présenterons le cheminement et les réflexions qui ont permis de construire un objet de recherche sociologique. Dépendant du calendrier et des choix de terrain de ce partenariat, les frontières de la thèse ont été modifiées à plusieurs reprises pour finalement s'ancrer sur un sujet : l'étude d'un plan de paysage visant à lutter contre l'enfrichement des terres agricoles sur les Côtes de Moselle. Nous montrerons comment nous avons souhaité aborder cet objet, par mise à distance de certaines catégories d'action publique telles que « l'acceptation sociale » et les « services écosystémiques », et par la proposition d'une lecture sociohistorique du territoire laissant apparaître des rapports sociaux. Travaillant en équipe pluridisciplinaire, nous reviendrons sur le processus de construction d'une méthodologie à « plusieurs mains » puis sur le travail de terrain mené.

Le second chapitre expose la problématique de la thèse. Il débute par une brève sociohistoire permettant de mettre en exergue les dimensions sociales des friches agricoles. Les friches agricoles – dites parfois « végétales » ou « naturelles » en distinction aux friches industrielles – renvoient à des terres laissées « à l'abandon », « en état d'inculture⁸ », où une végétation « spontanée » se développe. Si la dimension écologique de ces espaces suscite l'intérêt des sciences de la « nature », en particulier des écologues, les friches agricoles sont également un objet éminemment social. Nous montrerons notamment comment la perception négative des friches agricoles est intimement liée à celle de certaines catégories sociales. Les premiers éléments développés dans cette sociohistoire permettront d'initier des questionnements généraux concernant le territoire étudié et qui traversent l'ensemble de la thèse. Enfin, et à la lumière de ces éléments, nous proposerons une double grille d'analyse en termes de gouvernementalité et de rapports sociaux localisés.

⁸ Voir la définition donnée par le CNRTL : <https://www.cnrtl.fr/definition/friche> consulté le 05/10/2020.

Chapitre 1 : Une thèse de sociologie inscrite dans un projet de recherche pluridisciplinaire et pluri-acteurs

En 2015, la Maison des sciences de l'Homme de Lorraine (MSHL) pilotait un réseau pluridisciplinaire et pluri-acteurs portant sur la ruralité. En lien étroit avec le Réseau rural Lorrain cette collaboration avait notamment donné lieu à un colloque « Recherche et territoires ruraux en Lorraine » et à plusieurs séminaires portant sur les mondes ruraux. Ces différents investissements ont conduit à l'élaboration d'un projet conjoint entre la MSHL et l'INRA : le projet ASTRAL (Acteurs et Services Écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains). Impliquée dans le projet Amont⁹ de la MSHL lors de mon stage de master 2 intervention sociologique et anthropologique, j'ai été invitée à rejoindre ce projet de recherche. C'est ainsi que ma thèse a pris place dans un projet pluridisciplinaire et pluri-acteurs portant sur les services écosystémiques des territoires ruraux lorrains. L'inscription dans un projet d'une telle envergure n'est pas neutre, elle conditionne notamment les terrains et les objets de la recherche. La thèse a ainsi été en grande partie définie et construite dans ce cadre. Avant d'entamer la présentation de la problématisation de cette thèse (chapitre 2), il était nécessaire de présenter le cheminement par lequel cette recherche s'est bâtie et déroulée. Nous reviendrons en premier lieu sur le projet ASTRAL et le programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR), afin de présenter comment nous avons, en équipe, élaboré un objet d'étude sociologique s'émancipant de certaines catégories mobilisées par l'action publique. En particulier, nous expliciterons le processus de mise à distance des notions « d'acceptation sociale » et de « services écosystémiques » (1.). Dans un second temps, nous reviendrons sur le processus d'élaboration d'une enquête co-construite à plusieurs disciplines. Nous expliciterons les avantages et les difficultés induites par cette méthodologie « atypique ». Nous présenterons ainsi le travail de terrain mené ainsi que le processus d'analyse choisi (2.).

1. Participer à un projet pluridisciplinaire et pluri-acteurs de « développement territorial » : construire un objet sociologique

Avant d'entamer la présentation de l'objet de la thèse et la méthodologie construite, il convient d'abord de présenter le contexte dans lequel cette recherche a été réalisée. Comme son nom l'indique, le programme PSDR souhaite contribuer au développement régional. Le

⁹ Le projet Amont portait sur les représentations et approches théoriques du monde rural.

projet de recherche ASTRAL s'est inscrit dans cet objectif. Plus particulièrement, il vise « à évaluer et à représenter » les services écosystémiques afin de « valoriser les ressources territoriales » en Lorraine (Mignolet, 2020, p. 3). Il porte ainsi des objectifs d'action publique et le cas « Coteaux » auquel nous¹⁰ avons contribué est également formulé en ce sens (1.1). Nous avons donc produit un travail de (re)construction sociologique de l'objet de recherche (1.2).

1.1. Le projet ASTRAL : un projet de recherche qui souhaite contribuer à l'action publique et au « développement territorial »

Cette thèse ne s'inscrit pas dans l'ensemble du projet ASTRAL, mais plus particulièrement au sein du cas d'étude « coteaux : Côtes de Moselle ». Cependant, la présentation du programme PSDR et d'ASTRAL est éclairante pour comprendre le positionnement du projet face à l'action publique et à l'objectif de « développement territorial ». Cette explicitation permettra par la suite de développer le positionnement des chercheurs en socio-anthropologie dans le projet.

1.1.1. L'historique du programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR)

Le Programme Pour et Sur le Développement Régional (PSDR) est un programme de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) dont la démarche a été initiée en 1993. Le président de l'INRA – l'ingénieur et chercheur en physique et en agronomie Guy Paillotin¹¹ – charge l'agronome Michel Sebillotte¹² de rédiger un rapport intitulé « Avenir de l'Agriculture et Futur de l'INRA ». Ce rapport met en avant la nécessité pour l'INRA de se tourner vers des problématiques « novatrices » telles que « *le développement régional, le rapport aux partenaires de la recherche, la recherche*

¹⁰ L'utilisation du « nous » fait référence ici à l'ensemble de l'équipe de socio-anthropologues investis dans ASTRAL et plus particulièrement dans le cas « coteaux ». En effet, ASTRAL intègre plusieurs sociologues : Jean-Luc Deshayes (Pr, directeur de cette thèse), Ingrid Voléry (Pr, responsable d'un axe du projet) et Guillaume Villers (stage de master 2). L'utilisation du « je » fait référence au travail que j'ai réalisé de manière plus individuelle, en particulier sur le terrain, bien qu'il ne le soit jamais complètement étant partie prenante d'un projet où nous travaillons en équipe.

¹¹ Guy Paillotin (1940-2017) est polytechnicien, ingénieur des mines et docteur en sciences physiques. Il a dirigé de nombreux organismes publics de recherche dont l'INRA. Il en est directeur général adjoint de 1984 à 1989 puis le préside de 1991 à 1999. Il a également été très investi au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) ou encore à l'Académie de l'agriculture.

¹² Michel Sebillotte (1934-2010) est agronome. Il est professeur à l'Institut national agronomique Paris-Grignon lorsqu'en 1993 il est engagé à la direction de l'INRA afin de créer un service de prospective dédié aux recherches sur l'avenir de l'INRA et de la recherche agronomique.

impliquée...¹³ ». En cela, il définit la matrice PSDR mettant l'accent sur la construction de projets partenariaux avec des acteurs « locaux ». Dès 1993, l'INRA met en place la Délégation permanente à l'agriculture, au développement et à la prospective (DADP) qui est à la fois une délégation¹⁴ et un dispositif national de recherche en régions¹⁵ avec comme partenaires des acteurs « locaux ». Les projets DADP sont réalisés entre 1996 et 2001 et établissent, dès lors, les principes fondateurs du programme PSDR ainsi renommé au début des années 2000. Parmi ces principes, le site web PSDR¹⁶ met en avant :

- « *L'objet central de l'étude est le Développement Territorial* » ;
- « *Le périmètre d'action concerne tous les éléments en interaction forte avec l'agriculture et l'agro-alimentaire (on ajoutera dans les générations ultérieures le rural et l'aménagement de l'espace)* » ;
- « *Les recherches menées sont de nature pluri ou inter disciplinaires* » ;
- « *Elles impliquent aussi bien des chercheurs de Sciences Humaines et Sociales que des Sciences biotechniques* » ;
- « *Les Programmes et projets marquent une ouverture à toutes les institutions de recherche, sans exclusive* » ;
- « *Les projets reposent sur une implication conjointe des chercheurs et des acteurs porteurs d'enjeux ou parties prenantes au niveau local* ». Ce qui induit également un partenariat institutionnel et un cofinancement des recherches par les Régions.

Depuis 2009, le programme PSDR est sous la direction nationale d'André Torre et de Frédéric Wallet, tous deux économistes de formation et directeurs de recherche à l'INRA. Ils sont à l'origine de plusieurs articles et ouvrages sur le développement territorial¹⁷. Le programme PSDR suit cette inscription et finance des recherches en faveur du développement territorial, en particulier rural. Les éléments de cadrage de l'appel à projets du PSDR 4

¹³ L'historique du programme PSDR est relaté sur la page web PSDR, onglet « historique de PSDR », en ligne sur [<https://www.psd.fr/PSDR.php?categ=41&lg=FR>] consulté le 17/02/2020.

¹⁴ La DADP est une structure transversale d'animation et de coordination dont l'objectif est d'orienter la politique de recherche de l'INRA. [<https://www6.paris.inrae.fr/depe/Presentation/La-prospective/Prospective-INRA/Missions-DADP>] consulté le 27/04/2020.

¹⁵ Trois régions sont concernées : le Languedoc-Roussillon, les Pays de la Loire, et le Rhône-Alpes.

¹⁶ Voir : [<https://www.psd.fr/PSDR.php?categ=41&lg=FR>], consulté le 17/02/2020.

¹⁷ Parmi ces écrits nous pouvons citer de manière non exhaustive : TORRE André, WALLET Frédéric, NGUYEN BA Sabine, 2017, *Territoires en transition, Construire des partenariats pour des connaissances et des pratiques innovantes*, Sarrant : Librairies des Territoires ; TORRE André, WALLET Frédéric, 2016, *Regional Development in Rural Areas. Analytical Tools and Public Policies*, New-York : Springer ; TORRE André, VOLLET Dominique (dirs), 2016, *Partenariats pour le Développement Territorial*, Paris : Quae.

annoncent ainsi : « *Porté par l'INRA et l'Irstea¹⁸, en collaboration avec les Régions françaises, il a pour but de contribuer au développement régional et territorial via des opérations de recherche-développement réalisées en partenariat avec des acteurs locaux.*¹⁹ ».

- **Présentation du programme PSDR 4**

Tout en conservant les principaux axes d'orientation établis nationalement, évoqués ci-dessus, le programme PSDR 4 annonce laisser une large place aux « *besoins* » et « *demandes* » provenant des « *acteurs locaux* » (tant économiques que sociaux et publics) ainsi que des grandes orientations de la politique régionale européenne et de la politique agricole commune (PAC)²⁰. Il s'agit ainsi de réfléchir à différents objets dont l'agriculture et la « *bioéconomie* », les infrastructures de transports, « *sans oublier les moteurs de création de richesse des territoires comme l'économie résidentielle et le tourisme*²¹ ». Six thématiques nationales ont ainsi été définies dans le cadre de l'appel à projets PSDR 4²² :

Thème 1 : « *Usages des sols et pression foncière en zones rurales et périurbaines* » ;

Thème 2 : « *Écologisation de l'agriculture et changement global* » ;

Thème 3 : « *Autonomie territoriale et développement agricole* » ;

Thème 4 : « *Innovations au service des hommes, des filières et des territoires* » ;

Thème 5 : « *Développement territorial, relations ville/campagne et stratégies d'attractivité des territoires* » ;

Thème 6 : « *Renouvellement des enjeux et des modalités d'intervention publique pour le développement régional et territorial* ».

L'appel à propositions de recherche PSDR 4 de 2015 est scindé en plusieurs orientations établies par région. Ce document identifie deux priorités pour la région Lorraine définies cette fois par le Conseil Régional :

Une priorité autour de la « *filière agriculture, agroalimentaire, et environnement* » présentée en ces termes : « *Pour l'agriculture, la région Lorraine a notamment fixé pour objectifs*

¹⁸ L'historique du programme PSDR ne précise pas à quelle période l'IRSTEA (Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) s'est joint à la direction de ces projets. Depuis le 1^{er} janvier 2020 l'INRA et l'Irstea ont fusionné pour former l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE).

¹⁹ Vademecum du PSDR 4 en ligne sur [<https://www.psd.fr/PSDR.php?categ=45&lg=FR>] consulté le 18/02/2020.

²⁰ *Ibid.*

²¹ *Ibid.*

²² Pour plus de précision sur chaque axe, se référer à la page « thématiques » du PSDR 4 [<https://www.psd.fr/PSDR.php?categ=46&lg=FR>] consulté le 18/02/2020.

d'assurer le renouvellement des générations ; de valoriser le système de polyculture-élevage, qui constitue une force de l'agriculture lorraine ; de diversifier l'agriculture et les exploitations, notamment pour structurer des filières à fort potentiel d'intégration au marché (maraîchage, porc, aviculture...) et pour donner davantage de résilience aux exploitations face aux aléas exogènes (volatilité des prix, risques climatiques et politiques...) ; de créer de la valeur ajoutée, au service de l'emploi. » (p. 37)

Et une priorité autour de la « *filière forêt, bois, ameublement* » décrite ainsi : « *Pour la forêt et le bois, il s'agit de dynamiser la mobilisation du bois au bénéfice des filières lorraines de valorisation (notamment en forêt privée morcelée et en forêts communales qui présentent l'essentiel du gisement de ressource sous-valorisé) ; de renforcer l'accompagnement à la modernisation des outils de production et d'assurer, ainsi, la pérennité de la filière ; d'encourager la structuration de la filière et le développement des synergies entre les différents acteurs (d'une même branche et de l'amont à l'aval) pour assurer l'ancrage territorial de la valeur ajoutée et de l'emploi. » (p. 37).*

Outre ces deux objectifs, le Conseil régional souligne « *l'ambition de renforcer l'attractivité des territoires dans un souci d'équité territoriale, ciblant plus particulièrement les territoires ruraux* » (*Ibid.*, p. 37). Trois axes sont suggérés pour répondre à ces orientations (*Ibid.*, p. 37) :

- « *Axe 1 : Évolution des usages et des modes de production* » ;
- « *Axe 2 : Organisation territoriale des usages et développement des filières* » ;
- « *Axe 3 : Nouveaux modes de gouvernance territoriale pour la gestion de biens d'intérêt collectif* ».

En tout, 33 projets ont été retenus dans le cadre de cet appel à projets PSDR 4, concernant 10 régions²³, dont deux en Lorraine : le projet Acteurs et Services éco Systémiques des Territoires RurAux Lorrains (ASTRAL) et le projet Adaptations de la filière forêt-bois du PNR des Ballons des Vosges dans un contexte de changements globaux (AFFORBALL).

²³ Ces dix régions sont : Aquitaine, Auvergne, Bourgogne Franche-Comté, Centre, Champagne-Ardenne, Grand Ouest, Île-de-France, Lorraine, Midi-Pyrénées, Rhône-Alpes.

1.1.2. Présentation du projet Acteurs et Services écosystémiques des Territoires RurAux Lorrains (ASTRAL)

Le formulaire scientifique ASTRAL, élaboré pour candidater au programme PSDR (2015), relate son inscription dans plusieurs thématiques de l'appel à propositions national. En particulier, le projet ASTRAL s'est proposé de contribuer au thème 1 « *Usages des sols* », au thème 4 « *écologisation de l'agriculture et changement global* » et à une sous-partie du thème 6 (le 6.1) portant sur « *Nouveaux modes d'intervention publique et développement territorial* ». Parmi les enjeux identifiés en Lorraine le projet ASTRAL se place dans les axes 2 et 3 : « *Organisation territoriale des usages et développement des filières* » et « *Nouveaux modes de gouvernance territoriale pour la gestion de biens d'intérêt collectif* ». Ces inscriptions thématiques ont été élaborées avec les cinq acteurs du territoire et partenaires du projet : le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL), la Chambre régionale d'agriculture (la CRAL), le Centre des groupements des agriculteurs biologiques (CGA), la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM). Plus précisément le projet ASTRAL regroupe l'étude pluridisciplinaire de trois thématiques adaptées co-construites avec ces partenaires :

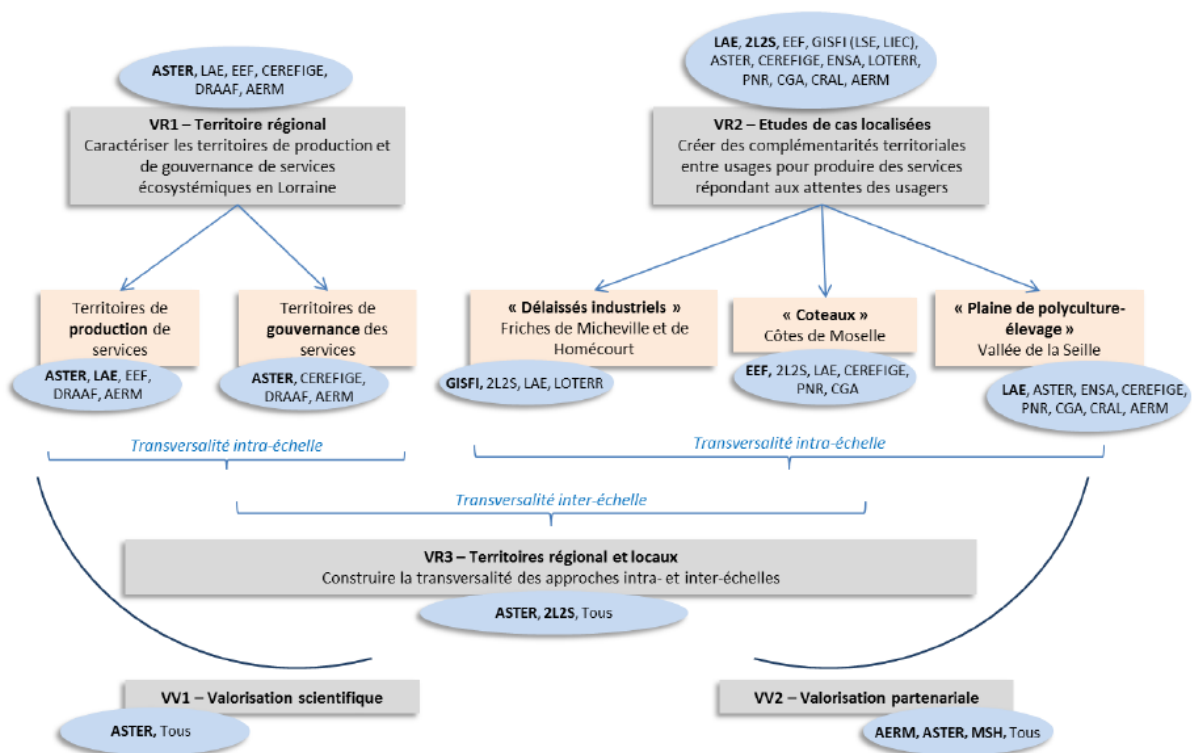
- « *La configuration spatiale des usages des sols sur l'ensemble du territoire lorrain et la capacité de ce territoire à générer des services liés à ces usages* » ;
- « *La reconquête des territoires de friches, naturelles ou industrielles, dans la perspective d'une multifonctionnalité d'usages* » ;
- « *Le développement d'une agriculture de polyculture-élevage agroécologique qui soit en mesure d'articuler projets de production et potentialités du milieu, et dont l'inscription territoriale puisse générer un ensemble de services, notamment dans le cadre des interfaces ville-campagne (production alimentaire localisée, préservation de l'environnement, développement de l'emploi)* ».

Comme le schéma ci-dessous le montre, le projet ASTRAL réunit plusieurs équipes de recherche²⁴ en sciences biotechniques (agronomie, agro-écologie, écologie, écologie historique, sciences du sol) et de sciences humaines et sociales (sociologie, science de gestion, géographie, ergonomie, urbanisme, économie) réparties en trois volets de recherche (VR). Le premier concerne l'échelle régionale et vise à « *caractériser les territoires de production et de*

²⁴ La proposition de projet mentionne 49 chercheurs et personnels d'appui (auxquels s'ajoutent des stagiaires et contractuels qui n'étaient pas encore identifiés à ce stade), ainsi que 5 personnes représentant les acteurs locaux.

*gouvernance des services écosystémiques*²⁵ en Lorraine ». Le second volet de recherche est consacré aux territoires « locaux » et aux usages complémentaires des sols à penser pour « *produire des services répondant aux usagers* ». Le troisième volet est organisé dans l'objectif de construire la transversalité des approches, à la fois entre disciplines, mais également entre les échelles et les cas d'études. Il vise également à coordonner la valorisation scientifique et partenariale du projet.

Figure 1. Schéma de l'organisation générale du projet ASTRAL²⁶



Ce schéma laisse apparaître les volets de recherche (VR) en couleur grise, les équipes de recherche et les partenaires acteurs du territoire en bleu et les cas d'étude en beige. Les flèches permettent de saisir les interactions entre les différents volets de recherche. Appartenant au laboratoire lorrain de sciences sociales (2L2S), Ingrid Voléry et Jean-Luc Deshayes – tous deux professeurs en sociologie – et moi-même étions impliqués dans le VR2 et le VR3. Toutefois et à la différence de ces deux chercheurs, l'essentiel de mon apport se situe dans le cas « Coteaux : Côtes de Moselle » du VR2.

²⁵ Cette notion a été développée et médiatisée à la suite d'une consultation d'experts internationaux au début des années 2000 et ayant abouti à un rapport intitulé « *Millenium Ecosystem Assesment (MEA)* ». Ce rapport définit les SE comme « les bénéfices que les humains retirent des écosystèmes » (Méral et Pesche, 2016).

²⁶ Cf. formulaire scientifique pour réponse à appel à proposition, 2015, p. 21.

Dans cette étude de cas « Coteaux (Côtes de Moselle) », trois disciplines sont impliquées : l'écologie et l'écophysio­logie forestière, les sciences de gestion et la socio-anthropologie. Les sciences biotechniques ont proposé de rendre compte des différents états de biodiversité des terrains agricoles enfrichés en utilisant une approche dendrochronologique²⁷ et par l'étude des cartes anciennes (comme les cartes d'état-major). L'analyse sociologique complète cette approche en identifiant « *les causes sociales de l'abandon des coteaux* » et « *les diverses représentations sociales et politiques de ces territoires et des dynamiques des d'acteurs qui les alimentent* » (proposition de projet, 2015, p. 26). En lien avec les objectifs proposés par le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL), il s'agit de soutenir une démarche de Plan de Paysage qui est alors en construction et de permettre « *de désigner et de localiser des sites potentiels de réouverture et une évaluation des possibilités d'implantation des activités agricoles et de loisirs et de leur acceptation par les acteurs locaux* » (*Ibid.*, p. 26). Nous verrons ensuite comment nous nous sommes réapproprié cette demande. Enfin, les sciences de gestion ont analysé les freins et leviers à la participation citoyenne dans le cadre du plan de paysage et d'une controverse environnementale portant sur la forêt.

La présentation du programme PSDR montre qu'il se place dans une démarche d'aménagement et de développement du territoire. En ce sens, c'est un programme scientifique qui a vocation à fournir des conseils, des outils et des connaissances à destination des acteurs du territoire. Pour Nathalie Bertrand et Frédéric Wallet (2014) – dont le second codirige le programme PSDR – les mutations de l'action publique nécessitent de développer l'aide à la décision en matière de développement et d'aménagement territorial et régional. Cette aide à la décision peut prendre différentes formes allant de la collecte et de l'organisation d'informations, à la mise en œuvre de diagnostics et de démarches prospectives, ou encore d'outils de participation et de « négociation ». Ils ajoutent que dans un contexte de « montée en puissance des exigences en matière d'évaluation », il est également nécessaire d'élaborer « des instruments de suivi et de mesures d'impacts des actions menées. » (2014, p. 3). Selon les principes du programme « la valorisation et le transfert en région sont au cœur du génome PSDR²⁸ ».

²⁷ L'approche dendrochronologique est une méthode scientifique permettant la datation en comptant et en analysant la morphologie des anneaux de croissance des troncs d'arbres.

²⁸ Site internet PSDR, onglet « valorisation et transfert », [<https://www.psdr.fr/PSDR.php?categ=52&lg=FR>] consulté le 20/02/2020.

Ainsi, dans ASTRAL, plusieurs partenariats ont été créés avec des acteurs du territoire. Toutefois, bien que « les recherches partenariales visent à décrire et analyser les processus de développement régional, ainsi qu'à fournir des outils aux acteurs du développement, qu'il s'agisse des partenaires privés (exploitations, entreprises, coopératives...) ou publics (collectivités locales et territoriales, services déconcentrés de l'État, établissements de formation)²⁹ » la mise en place de ce « partenariat » n'est pas aisée. Dans le cas d'ASTRAL, les partenaires du projet ont, pour certains, paru peu présents et mobilisés (par exemple en étant absents aux réunions du projet), quand d'autres ont semblé nourrir des attentes plus importantes concernant l'orientation et les résultats de la recherche³⁰.

Dans le document de proposition de projet, l'équipe ASTRAL se propose de poursuivre plusieurs finalités opérationnelles (2015, p. 8) :

- « *Produire des ressources utiles à l'aide à la décision d'acteurs en charge de l'aménagement des territoires* » ;
- « *Appuyer la décision publique et la mise en œuvre des politiques publiques par une analyse des logiques d'action publique développées dans des zones délaissées ou de polyculture-élevage, par une explicitation des verrous qui freinent ou empêchent certaines transitions et par la production d'une image du territoire régional sous le prisme des complémentarités entre usages des sols et des services écosystémiques produits.* ».

C'est ce dernier point qui est généralement attribué aux équipes de SHS et reformulé un peu plus loin dans le document comme une « *analyse des politiques publiques* », une étude des « *verrouillages socio-techniques* » ou encore l'objectif d'évaluer « *l'acceptation* » de certaines politiques et activités par les acteurs locaux. L'équipe de socio-anthropologues a néanmoins souhaité s'éloigner de cette posture comme nous le verrons ultérieurement.

Le projet ASTRAL est ainsi un vaste réseau de chercheurs et de partenaires du territoire réunis autour d'un objectif : celui de contribuer au développement territorial. La description de ces différents volets de recherche, établis dans le document de candidature au programme, montre ainsi la continuité des intérêts d'ASTRAL avec ceux du programme PSDR. Visant à « *aider la décision publique* », à donner des clefs pour développer des

²⁹ *Ibid.*

³⁰ À titre d'exemple, un chargé de mission du PNRL m'a suggéré de réorienter ma thèse sur la thématique des agriculteurs en culture biologique car ce sujet était en lien direct avec plusieurs de leurs propres études/projets.

« services répondant à la demande des usagers », la proposition de projet ASTRAL est construite pour répondre à des demandes « publiques ». La proposition d'étude du « cas Coteaux : Côtes de Moselle », dans lequel nous avons travaillé, a été également écrite en ce sens³¹.

1.1.3. Le cas « Coteaux » du projet ASTRAL : cas d'étude principal de la thèse

Le cas « Coteaux : Côtes de Moselle » est présenté dans la proposition de projet comme devant répondre à l'enjeu d'« accompagner la reconquête des territoires en friches pour des activités agricoles ou de loisirs, la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages. » (2015, p. 4). Ces attentes ont principalement émané du partenaire principal de ce cas d'étude : le Parc Naturel Régional de Lorraine (PNRL). En effet, ce dernier accompagne plusieurs projets sur les coteaux de Moselle, dont un projet de plan de paysage au moment où le projet ASTRAL est également soumis.

Nés avec la loi Paysages de 1993, les plans de paysage ont pour objectif de permettre la prise en compte du paysage dans l'ensemble des politiques sectorielles d'aménagement du territoire, et ce, grâce à l'accompagnement des parcs naturels régionaux. Un plan de paysage est un outil proposé par le ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer aux acteurs politiques et associatifs du territoire pour construire un « projet de territoire » dans lequel le paysage « est un bien commun [dont il faut] préserver la qualité³² ». Sur les côtes de Moselle, un plan de paysage est souhaité par deux communautés de communes et deux communes extérieures à ces dernières dont l'objectif est de « reconquérir » les coteaux enfrichés et de se « réapproprier le terroir³³ ». La proposition de projet ASTRAL justifie l'importance accordée à ce terrain par le caractère « emblématique » de son paysage caractérisé par un relief de cuesta³⁴. Elle reprend ainsi l'objectif du plan de paysage à son compte :

³¹ Je n'ai pas participé à l'écriture de la proposition de projet ASTRAL. Cette dernière a, à ma connaissance, été essentiellement formulée par les porteurs de projet (INRA et partenaires du projet).

³² Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, appel à projets « Plans de Paysage », 2017, p. 1. En ligne :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Annexe_2_Elements_de_cadrage_de_la_demarche_VF.pdf] consulté le 24/03/2020.

³³ Communauté de communes du Chardon Lorrain, Communauté de communes du Val de Moselle, 2015, « Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Une volonté partagée de réappropriation du terroir », dossier de presse, conférence du mardi 9 juin 2015 à 11h.

³⁴ Le cuesta est une forme de relief caractérisé par un talus en pente raide (le front) et par un plateau doucement incliné (le revers). Le relief est celui de côtes.

« Au sein des vallées de la Moselle et de ses affluents, les évolutions sociétales ont généré, depuis de nombreuses années, l'abandon d'activités agricoles à dominante familiale. Renforcé par la problématique du morcellement foncier, l'enfrichement a gagné les terrasses des coteaux, nuisant au développement d'activités et au cadre de vie. ». (2015, p. 14).

Dans la proposition de projet ASTRAL les friches sont qualifiées « *d'espaces délaissés [qui] sont aujourd'hui à l'abandon involontairement cantonnés à une fonction de réservoir de biodiversité d'intérêt, qui peut, dans certains cas, constituer un frein au redéveloppement des territoires* » (Ibid., p.5). Les termes clefs mobilisés dans les documents du projet de plan de paysage sont ainsi partagés par ASTRAL : il serait nécessaire de « *reconquérir* » des coteaux, de favoriser la « *réouverture* » de certaines zones et de permettre « *l'installation d'activités* » touristiques ou agricoles permettant de « *développer* » le territoire. Le projet de recherche et ses acteurs deviennent alors partie prenante de l'action publique. Et cela d'autant plus que le terrain du cas « Coteaux » d'ASTRAL se concentre sur le plan de paysage.

- **La mise en place du terrain du cas « Coteaux : Côtes de Moselle » d'ASTRAL**

Le projet ASTRAL a été sélectionné dans le cadre de l'appel à projets PSDR en juillet 2015. Toutefois, après différents retards budgétaires, il a été légèrement modifié et a finalement débuté en janvier 2016. Les différents chercheurs investis dans le cas « Coteaux » – c'est-à-dire une équipe en science de gestion, une équipe en écologie forestière, et une équipe de socio-anthropologues – et le PNRL se sont réunis quelques mois après pour définir les terrains, méthodologies et objets d'études de chacun.

Le PNRL a ainsi proposé deux terrains d'étude. Un premier terrain d'étude situé sur les côtes de Meuse, qui n'était pas évoqué dans la proposition de projet, et un second situé sur les côtes de Moselle. En particulier le PNRL sollicitait les compétences des chercheurs sur les plans de paysage qu'il accompagnait, celui des côtes de Meuse étant achevé à cette période et celui des côtes de Moselle en phase de lancement. Ce second terrain suscitait donc une préférence. De leur côté les écologues forestiers avaient besoin de sélectionner des parcelles répertoriées par des cartes anciennes (telles que les cartes d'état-major) pour pouvoir effectuer des comparaisons d'état de biodiversité selon l'évolution des usages des terres depuis cent à deux cents ans. Ils étaient donc fortement contraints par la disponibilité de celles-ci. Ils avaient la possibilité d'étudier quelques parcelles sur le territoire suggéré par le PNRL. L'équipe de science de gestion avait pour objectif d'étudier les différentes formes de

participation citoyenne et d'actions collectives en analysant la place des « traducteurs³⁵ » dans ces dispositifs. Ces chercheuses avaient ainsi un fort intérêt pour le plan de paysage des côtes de Moselle. Cet intérêt étant renforcé par la présence d'une des chercheuses sur ce territoire, investie à la fois en tant qu'habitante, membre associative puis membre d'un collectif se mobilisant contre des coupes rases réalisées en forêt par l'Office National des Forêts (ONF) et ayant ainsi des entrées de terrain facilitées. Du côté des socio-anthropologues, la sélection du périmètre d'action du plan de paysage convenait à notre souhait d'étudier les représentations et les pratiques des friches agricoles, première entrée très générale que nous avons formulée sur l'objet avant de l'approfondir. Ce, d'autant plus que notre territoire d'étude n'est pas délimité par les frontières institutionnelles, mais par les espaces d'usage et vécus par chacun des enquêtés interrogés et dépassait de fait le cadre strict du plan de paysage. Enfin, interroger le même terrain d'étude par différentes disciplines et différents regards nous semblait être un réel apport pour la recherche, raison pour laquelle il a été convenu que ce serait le territoire du plan de paysage des côtes de Moselle qui serait étudié par les différentes équipes du cas « Coteaux ». Si nous avons accepté d'étudier ce terrain, porteurs d'enjeux pour le PNRL, nous avons progressivement construit un objet d'étude sociologique.

1.2. Construire un objet d'étude sociologique dans un projet pluridisciplinaire et pluri-acteurs

Comme nous venons de le voir ASTRAL est un projet à visée d'aide et d'appui à la décision publique. Pluridisciplinaire et pluri-acteurs, le projet vise l'optimisation des services écosystémiques par l'organisation et l'usage des sols. Comment une équipe de socio-anthropologues peut-elle prendre place dans un projet où l'objet semble caractéristique des sciences de la nature ? Comment éviter l'écueil de la simplification des apports des sciences humaines et sociales en termes d'évaluation de l'« acceptabilité sociale » des transformations des territoires ? Notre première tentative de mise à distance a d'abord été sur la définition du terrain de la thèse dont les frontières ont été bousculées à plusieurs reprises. Le second travail a été de reformuler l'objet d'étude afin de sortir de la commande en termes d'acceptabilité sociale, d'aide à la décision publique et de l'approche par services écosystémiques.

³⁵ Au sens donné par AKRICH et *al.* (2006).

1.2.1. L'objet et le terrain de la thèse : des frontières bousculées à plusieurs reprises

Mon projet de réaliser une thèse s'est construit pendant l'année 2014-2015. Le sujet de la thèse a donc été élaboré en parallèle du projet ASTRAL dont nous n'avions pas la certitude qu'il soit retenu. Je me suis finalement inscrite en doctorat en octobre 2015, avant le début du projet ASTRAL et la définition des terrains d'étude. Le projet de thèse portait alors sur une comparaison entre des projets de reconversions de friches dites « agricoles » ou « naturelles » et de friches « industrielles ». Cette mise en miroir des friches « agricoles » et « industrielles » se justifiait par leur commun ajout sur agenda de l'action publique au milieu du XX^{ème} siècle où « la profusion des friches, agricoles comme urbaines, devient une véritable problématique de réflexion et d'action. » (Janin et Andres, 2008, p. 662). Pour Janin et Andres (2008), la nature de la friche – caractérisée, selon eux, par l'abandon et les notions de crise et de déprise – importe peu. C'est la localisation, la visibilité et les enjeux construits autour de celle-ci qui la définissent. La région Lorraine est un terrain d'étude propice pour cette comparaison puisqu'aux côtés du Nord-Pas-de-Calais et de la région parisienne, elle se place parmi les territoires avec le plus de friches industrielles en France³⁶. Il s'agissait ainsi d'analyser les choix d'aménagement des friches à la lumière des lois et des règlements nationaux, mais également des rapports sociaux engendrés par la rencontre d'acteurs locaux plus ou moins institutionnalisés (acteurs institutionnels, politiques, économiques, associatifs, habitants...) et aux positions professionnelles et sociales variées. Plusieurs questions m'animaient alors : quelle place occupent ces acteurs dans le débat et dans la dynamique de construction de la politique d'aménagement de ces territoires ? Quels sont les processus qui permettent l'émergence, le développement et la légitimation des politiques localisées d'environnement ? À partir de quelle période le lien entre traitement des friches et environnement apparaît-il ? Comment la friche, en tant qu'espace où la nature reprend « ses droits » et qui ne semble plus être aménagée par l'humain, pose la question de la frontière entre le « sauvage » et le « domestique » (Descola, 2004) ? Est-elle comme le dit Dupré (2005) perçue comme le symbole d'un désordre social et une marque de dé-civilisation ?³⁷

Une fois le projet ASTRAL retenu, et ma thèse partiellement rattachée³⁸ à ce dernier, le terrain portant sur les friches « naturelles » s'est positionné dans le « Cas Coteaux » et plus

³⁶ URL [https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/friche.php4] consultée le 08/04/2020.

³⁷ Ces différentes questions apparaissaient dans le projet de thèse formulé en 2015 et soumis à l'École Doctorale.

³⁸ J'ai été embauchée par l'intermédiaire d'un contrat de chercheur sur 2 ans à mi-temps et quelques mois à temps plein ; il ne s'agissait donc pas d'un contrat doctoral avec un sujet et une problématisation prédéfinis.

particulièrement le territoire du plan de paysage des côtes de Moselle. Concernant le terrain portant sur les friches « industrielles » deux possibilités s’offraient à moi : la friche d’Alzette-Belval, dont le territoire et une partie de la sociohistoire avaient été investigués par des chercheurs de mon laboratoire de rattachement (2L2S) ; et le site de l’ancienne usine Bata à Hellocourt en Moselle au cœur d’un projet Contrat de Plan État-Région nommé « Batalab : un laboratoire pour comprendre les mutations économiques, industrielles, environnementales et sociales d’un territoire » également investis par plusieurs chercheurs du 2L2S. C’est ce second terrain qui a fait l’objet de mon attention. J’ai ainsi participé pendant environ un an et demi à ce projet, suivant de près l’ensemble des réunions et des séminaires de recherche, mais aussi les différentes activités du territoire dont un atelier mené par une architecte. Cet atelier, nommé « Notre Atelier Commun³⁹ », a duré presque un an avec pour objectif d’établir un plan guide proposant plusieurs possibilités de reconversion du site industriel Bata fermé depuis 2001.

Toutefois après avoir réalisé de nombreuses observations (dont participantes) sur site, en particulier des réunions de participation citoyenne et de présentation du projet « Notre Atelier Commun », et après avoir mené quelques entretiens semi-directifs avec les acteurs politiques je me suis rendu compte que ce terrain de recherche allait poser plusieurs difficultés importantes. La première était que, malgré l’atelier d’architecte commandé par le PNRL et la communauté de communes, il ne semblait pas y avoir de volonté politique de reconversion du site. Les acteurs de la communauté de communes⁴⁰ rencontrés lors d’un entretien m’ont fait part de leurs manques de moyens financiers et de l’absence de projet politique pérenne qui pourrait permettre cette reconversion. De leur point de vue, d’autres sites semblaient plus favorables à une reconversion économique ou touristique et au « développement du territoire ». Le site n’était d’ailleurs pas considéré comme en « friche⁴¹ » par la plupart des acteurs politiques, communaux et intercommunaux, puisqu’en partie utilisé pour des activités économiques et industrielles ; et ce malgré la présence de plusieurs bâtiments et terrains à l’état d’abandon et recouverts d’une importante végétation.

³⁹ Pour plus d’informations se référer au site, URL [<http://www.a-demeure.org/production/notre-atelier-commun-a-bataville/>] consultée le 09/04/2020.

⁴⁰ J’ai interrogé le directeur général des services et le directeur adjoint des finances.

⁴¹ J’ai malencontreusement utilisé ce terme dans une prise de parole lors d’un atelier participatif et mon intervention a suscité quelques réactions interloquées de la part des élus locaux. Le terme semblait renvoyer à un état disqualifiant. Cette mise à distance de l’expression est intéressante car elle est, au contraire, amenée par certains élus concernant les « friches agricoles » alors même que ces dernières ne sont pas forcément perçues ainsi par les habitants rencontrés en entretien (cf. chapitre 6).

La seconde difficulté est liée à la sociohistoire de Bataville, très marquée et spécifique, les ouvriers et salariés étant pris dans le « système Bata⁴² » chapeautant tant leur vie professionnelle que familiale ou sociale (Jacquot, 2021). L'émergence, la perception et l'action publique destinées aux « friches » des Côtes de Moselle n'avaient finalement que très peu de points de comparaison et d'équivalence avec le site de Bataville en particulier concernant les questions paysagères et environnementales, absentes de ce second terrain. Le début de problématisation qui émergeait sur le terrain des côtes de Moselle n'avait pas d'écho sur le second site d'étude. Il a donc semblé nécessaire de recentrer la recherche sur un cas d'étude plutôt que de conserver deux terrains qui répondaient à deux problématiques différentes, chacune méritant un travail de longue haleine. Et ce d'autant plus que le terrain des Côtes de Moselle prenait une place de plus en plus importante : en plus d'observer et d'étudier deux actions publiques environnementales en train de se faire (un plan de paysage et un « atelier sur l'eau »), de réaliser des entretiens et observations participantes auprès d'acteurs aux profils variés sur plus de 17 communes, la création d'un « collectif forêt » par plusieurs membres d'associations locales a apporté une dimension supplémentaire à cette étude nous permettant d'observer une controverse en cours sur le territoire ; l'ensemble nous apportant autant de matériaux que nécessaire. Par ailleurs, plus ce terrain était exploré et plus il me semblait nécessaire de réaliser une sociohistoire du territoire : il me fallait analyser les actions publiques en cours à la lumière des rapports sociaux et dans une perspective dynamique. Face à la progression du questionnement et à la quantité de matériaux à analyser sur le cas « Côtes de Moselle », j'ai donc fait le choix de mettre de côté l'étude de la « friche » industrielle de Bataville.

Bien que le terrain ait finalement été resserré autour de celui du projet ASTRAL, l'approche mobilisée ainsi que la redéfinition de l'objet d'étude par les données de terrain ont permis d'ouvrir le sujet de la recherche à une dimension autre que celle de « l'acceptation sociale », de l'appui à la décision publique ou des services écosystémiques.

1.2.2. Une problématisation qui s'émancipe des catégories mobilisées par l'action publique et par ASTRAL

Si les termes controversés « d'acceptation sociale » ou « d'acceptabilité sociale » ne sont pas mentionnés dans le projet ASTRAL, ils sont remplacés par ceux de

⁴² Expression utilisée par Lionel Jacquot lors de sa communication intitulée « La fabrication des corps et l'enrôlement des subjectivités à l'usine Bata : sociohistoire d'une anatomie politique », Festival International de Sociologie (Fiso), Épinal, le 19 octobre 2017.

« verrou/verrouillage », « d'acceptation » ou encore « d'appui à la décision publique » qui ne semblent pas très éloignés (2015, p. 4 et p. 26). Bien que polysémique et floue la définition la plus courante de « l'acceptabilité sociale » se rapporte à l'idée de médiation et de résolution des conflits (Boissonade et *al.*, 2016). En ce sens, elle est critiquée par une partie de la communauté scientifique qui y voit un moyen pour les politiques de diffuser des normes et des injonctions sous couvert d'« utilité sociale » (*Ibid.*). Il existe une multitude de manières d'appréhender la notion « d'acceptabilité sociale » et il ne s'agit évidemment pas de la penser uniquement comme une stratégie de gouvernementalité politique. Toutefois, pour éviter la forme « d'acceptabilité sociale » qui consisterait à « contourner les résistances en évitant l'écueil de l'injonction autoritaire et à inciter à une réorientation volontaire des comportements » (Boissonade et *al.*, 2016, p. 3), ainsi que pour éviter une entrée de recherche qui se résumerait à l'analyse de l'action publique, nous avons préféré reformuler l'objet d'étude.

Dans le cas de l'équipe de socio-anthropologie nous n'avons pas souhaité étudier les « freins », les « leviers », les « verrous » « qui freinent et empêchent certaines transitions » (cf. proposition de projet ASTRAL, 2015). En effet, ces expressions amènent à penser qu'il y aurait un « bon » et un « mauvais » état des terres, en culture ou en friche. Les utiliser aurait ainsi conduit à formuler un objet d'étude normatif. D'ailleurs, partant du constat que « les friches » étaient un construit socialement et historiquement situé (Le Floch et *al.*, 2005), nous avons décidé de ne pas limiter notre sujet à la question de l'enfrichement. Les catégories développées par l'action publique telles que « l'enfrichement » et la « fermeture des paysages », véhiculent un ensemble de représentations sociales qui doivent être déconstruites. Font-elles d'ailleurs sens aux yeux des « acteurs⁴³ » du territoire, sont-elles mobilisées dans leurs discours ? Le terrain réalisé a en effet permis de montrer que le terme de « friches » n'est pas utilisé par une grande partie des personnes rencontrées en entretien. Ces espaces sont alors qualifiés de « coteaux » et de « forêts » et sont souvent perçus positivement comme des espaces de « nature » où de multiples usages se développent. Parmi les personnes qui utilisent le terme de « friches » certains ne considèrent d'ailleurs pas qu'il soit nécessaire de modifier ou de reconverter ces espaces.

Ce positionnement de l'équipe de socio-anthropologie précède d'ailleurs le projet ASTRAL. Mobilisés au sein du « réseau rural lorrain » piloté par la Maison des sciences de

⁴³ J'utilise ici le terme d'acteurs au sens large et pour renvoyer à différents groupes sociaux : habitants, élus, agriculteurs, membres associatifs, pratiquants de la forêt...

l'Homme de Lorraine (MSHL), Ingrid Voléry et Jean-Luc Deshayes contribuaient déjà à des projets pluridisciplinaires et pluri-acteurs, avec une approche « non-instrumentale » du rapport SHS et sciences de l'ingénieur. Cependant cette prise de distance vis-à-vis de la commande n'était pas partagée par l'ensemble des chercheurs en sciences humaines et sociales. Cette question a ainsi été l'objet de discussions lors d'une réunion « méthodologie » en juillet 2018 (soit à mi-étape du projet). Les différentes équipes de recherche et partenaires du « Cas Coteaux » étaient présentes ainsi que les responsables du projet. Nous évoquons la difficulté et les craintes de confusion entre ASTRAL et le plan de paysage. Ces craintes proviennent notamment du PNRL et des acteurs locaux avec qui nous étions en contact (communauté de communes et bureaux d'étude impliqués dans le plan de paysage). En effet, l'équipe de chercheuses en science de gestion et moi-même étions présentes à l'ensemble des ateliers participatifs du plan de paysage et réalisons une série d'entretiens avec des « acteurs » du territoire. Cependant, les bureaux d'étude du plan de paysage faisaient également des entretiens avec les élus communaux. Les acteurs du plan de paysage craignaient ainsi que nous rencontrions les mêmes personnes en entretien. Ils ne souhaitaient pas que les deux démarches puissent être confondues et qu'il y ait une « sur-sollicitation » des personnes, ce qui aurait pu nuire au déroulement du plan de paysage. Le flou provisoire entourant les rôles des chercheurs d'ASTRAL a suscité quelles réticences de la part de certains partenaires et acteurs du territoire également investis dans le plan de paysage : il n'a ainsi pas été possible de rencontrer le président de la communauté de communes et maire d'Ancy-Dornot en entretien ; nous n'avons également pas pu rencontrer certains chargés de mission du Parc naturel régional de Lorraine. De notre côté, l'équipe de sociologie d'ASTRAL ne souhaitait pas non plus être assimilée aux bureaux d'étude, craignant que cela n'influence les propos recueillis et les circonscrivent à l'action publique. Cette crainte de flou sur les positions de chacun était relativisée par les chercheuses de sciences de gestion pour qui la recherche-action est une co-construction entre science et autres acteurs aux statuts différents (bureaux d'étude, élus, communauté de communes, etc.). La crainte s'inversait : être plus dans l'observation que dans l'intervention. Elles souhaitaient au contraire favoriser une « pollinisation mutuelle » entre les deux démarches à partir de regards différents dans une logique de « co-construction enracinée dans les faits » proche de la « théorie enracinée⁴⁴ ». L'objectif de cette méthodologie étant de rendre opérationnels des concepts complexes. Une

⁴⁴ La « théorie enracinée » est « une méthodologie d'analyse générale qui permet de proposer une théorie à partir de phénomènes identifiés de manière empirique » (Garreau, 2012, p. 89). Cette méthode serait, selon Garreau (2012), très utilisée par les sciences de gestion.

de ces chercheuses était d'ailleurs habitante du territoire, membre d'une association environnementale locale et du « collectif forêt », permettant de produire, selon elle, cette théorisation enracinée.

De leur côté, les socio-anthropologues du programme reconnaissaient que l'entrée par le plan de paysage est une opportunité, mais elle comportait néanmoins plusieurs « risques » à nos yeux. Le premier risque était de structurer la pensée et l'analyse produite à partir de l'action publique et de ses catégories. En effet, le dispositif amenait certains sujets, voire imposait certains sujets, alors qu'ils n'étaient pas abordés par les personnes rencontrées en entretien. La question des lavoirs en est un exemple : le plan de paysage accorde une grande importance aux lavoirs comme éléments patrimoniaux et esthétiques des villages. Cependant, très peu de personnes mentionnent les lavoirs en entretien et, quand c'est le cas, avec des conceptions variées dépassant le cadre esthétique et patrimonial : il est pour certaines personnes un élément du passé voire disqualifiant⁴⁵. Il nous semblait ainsi nécessaire d'interroger d'autres terrains et d'autres personnes non mobilisées dans le plan de paysage. Le second risque était celui de rester centré sur un discours « expert » : les personnes présentes dans les ateliers participatifs du paysage sont majoritairement des élus et des membres d'associations environnementales. Nous avons également souhaité rencontrer des personnes se sentant moins légitimes à prendre la parole – ce que nous avons en partie réussi à faire, mais pas totalement, la majorité des personnes que nous avons enquêté ayant des engagements associatifs ou électoraux. Enfin, le dernier point de vigilance concernait la place du chercheur dans l'action publique. Il nous a paru important de déconstruire les rapports à l'enfrichement et de s'éloigner de la promotion d'un « bon modèle » de paysage. En particulier, nous avons tenu à analyser le plan de paysage dans une perspective dynamique intégrant son processus de construction, son historique, son intégration dans des changements politiques (fusion des deux communautés de communes porteuses du dispositif) et des rapports de force entre les différentes parties prenantes. Le plan de paysage est envisagé comme un changement politique dans lequel la commande – la lutte contre l'enfrichement des coteaux – peut permettre d'analyser des rapports sociaux localisés.

Chaque équipe disciplinaire – socio-anthropologie et science de gestion – a ainsi mené son étude avec ses propres méthodologies et objectifs de travail, tout en s'accordant sur la nécessité d'une distance critique par rapport à l'action publique et aux représentations du

⁴⁵ Par exemple une personne du public des ateliers participatifs du plan de paysage dit, en aparté, « *non merci j'ai une machine à laver* ».

paysage. C'est de cette manière que nous avons co-construit, au sein d'ASTRAL, une démarche partagée avec les « acteurs locaux » et partenaires du projet. Ainsi, comme nous l'avons décidé dans l'équipe de socio-anthropologues, je n'ai pas formulé mon objet d'étude de manière à « appuyer la décision publique » mais à rendre compte d'un éventail d'avis, de positionnements, de représentations et de pratiques, issus des « acteurs » du territoire concernant les questions de paysage et d'environnement. Je n'ai ainsi pas fourni de préconisations aux partenaires du projet, mais des analyses et résultats de terrain, à l'occasion de plusieurs présentations, dans un objectif de partage des connaissances. Pour que ce partage soit efficient, il a fallu une certaine prise de distance vis-à-vis des catégories de l'action publique, permettant d'apporter des éléments et des perspectives différentes. Cette volonté de ne pas envisager l'étude en termes de « verrous » et « d'acceptabilité » a ainsi été complétée par celle de ne pas se limiter à la notion de services écosystémiques mobilisée par ASTRAL.

- **La construction de l'objet d'étude : une prise de distance vis-à-vis du concept de services écosystémiques**

Le projet ASTRAL est problématisé autour de la question des services écosystémiques (SE). L'une des premières phrases de la proposition de projet met en avant cette approche : « *Sur le plan scientifique, le projet s'inscrit à l'interface de problématiques relatives à l'évaluation des services écosystémiques, aux changements d'usages des sols ainsi qu'aux dynamiques, aux formes d'organisation et aux représentations des acteurs et des politiques publiques* » (proposition de projet, 2015, p. 4). La notion de SE est plurielle, souvent « mot valise », elle renvoie ici « *aux services d'approvisionnement, de régulation et d'entretien ainsi que, de manière ponctuelle, aux services culturels* » (*Ibid.*, p. 4). Plus généralement, il s'agit d'identifier « *les services rendus par les territoires* » (*Ibid.*, p. 4).

La présentation du projet ASTRAL réalisée auparavant l'indique : il a pour objectif de « *produire des ressources utiles à l'aide à la décision d'acteurs en charge de l'aménagement des territoires* » (proposition de projet, 2015, p. 8). En l'occurrence, le premier volet de recherche d'ASTRAL a pour objectif d'établir une méthodologie permettant d'identifier l'échelle la plus pertinente pour évaluer les SE. Cette méthodologie a été réalisée et a donné lieu à la construction d'un outil cartographique (Amiaud et *al.*, 2020). Ce dernier a été réalisé par compilation de sources d'informations géographiques. Il a ainsi permis de cartographier les caractéristiques des usages des sols et de calculer des indicateurs d'évaluation des SE.

L'ensemble de ces éléments étant rassemblé dans une géodatabase⁴⁶. Dans le second volet de recherche, c'est-à-dire celui consacré aux études de cas, des outils cartographiques et photographiques ont été utilisés pour représenter l'organisation des occupations et des usages des sols. Des relevés et mesures⁴⁷ ont également été réalisés sur plusieurs parcelles dont les états de cultures ou de végétation sont différenciés. À partir de ces différentes méthodes, plusieurs services ont été identifiés et évalués. C'est notamment le cas des « *services de régulation biologique et pollinisation des cultures* » ou encore des « *services de régulation du climat et maintien du cycle et de la qualité de l'eau* » (*Ibid.*, p. 5). De cette manière, plusieurs zones d'intérêts ont été identifiées afin de permettre « *l'amplification des services écosystémiques* » (*Ibid.*, p. 5).

Cette notion de services écosystémiques ne semblait pas correspondre aux termes mobilisés par le plan de paysage comme par les acteurs du territoire (qu'ils soient associatifs, politiques ou habitants), ce qui a d'ailleurs été confirmé par l'enquête de terrain. Ainsi l'expression de « services écosystémiques » n'a jamais été utilisée dans les discussions avec les personnes rencontrées en entretien ni dans le plan de paysage ou l'atelier des territoires. C'est un terme qui semble encore largement réservé aux acteurs scientifiques et à certains acteurs politiques situés à l'échelle nationale (Alphandéry et *al.*, 2012). Bien sûr, certaines perceptions et usages de l'environnement décrits par les personnes enquêtées pourraient être catégorisés comme des SE, mais cela semble aller au-delà – et au-delà de choses quantifiables. L'environnement et le social sont intimement corrélés comme nous le verrons dans la partie 3 de ce manuscrit. Les discours portent ainsi sur les représentations, les usages, les vécus de la « nature » plus que sur la définition de services rendus par les écosystèmes. Par exemple, si les abeilles ont été mentionnées par certains enquêtés comme étant importantes pour l'environnement, ils ne font pas référence au « *service de pollinisation* » (cf. ASTRAL). Si l'importance d'avoir une terre « de qualité » qui permet de faire pousser des arbres fruitiers ou des légumes est également pointée par plusieurs personnes, cela n'est pas présenté en termes de « *capacité des sols à fournir des éléments minéraux (azote) liée à l'activité biologique du sol.* » (Cf. compte rendu de réunion, cas Seille, 8 juin 2016). Les « services » rendus par la nature sont donc perçus, mais ne sont pas expliqués avec le vocabulaire lié aux

⁴⁶ Une géodatabase est une base de données permettant de relier des données quantitatives à des données spatiales.

⁴⁷ La fiche récapitulative du projet ASTRAL (Amiaud et *al.*, 2020) mentionne notamment des relevés de taxons (ensemble des organismes vivants appartenant à la même espèce), de biomasse (masse d'organismes vivants dans un même lieu), de stockage de carbone (carbone présent dans les sols), de la qualité technique et sanitaire des cultures.

SE. Aussi, les personnes enquêtées ne s'arrêtent pas à la description des avantages ou des services qu'ils retirent de la nature, mais imbriquent plusieurs niveaux de discours : les « services » présentés sont importants parce qu'ils font écho à des valeurs, des émotions, une mémoire, une inscription sociale, etc. associées à cette « nature ». La fertilisation des sols est importante parce qu'elle permet de conserver une terre « productive », mais également parce que les techniques de fertilisation choisies, par exemple l'utilisation du purin d'orties, permettent de poursuivre et de transmettre des techniques socialement valorisées telles que celles des « anciens » (cf. chapitre 6). Nous considérons que les « services » rendus par les territoires/ « nature » ne doivent pas être pensés en dehors du local, des dynamiques sociales et la sociohistoire politique et économique du territoire. Notre travail a également pu rendre compte des usages, représentations et des formes de mobilisation et d'organisations sociales qui sont liés à ces « services ».

Maintenant que nous avons montré les écueils que nous avons souhaité éviter lors de l'élaboration de l'objet d'étude, il est nécessaire de préciser la manière dont nous avons construit notre objet d'étude et sa problématisation.

- **Une construction progressive de l'objet d'étude et de sa problématisation**⁴⁸

La problématique a été progressivement construite au fur et à mesure du terrain, affinée, remaniée, tout au long des deux années du travail d'enquête (septembre 2016-septembre 2018). Ainsi, c'est seulement après un an d'observations, d'étude du plan de paysage des côtes de Moselle et la réalisation d'une première vague d'entretiens semi-directifs, que j'ai précisé les premiers éléments fondant une problématique. Le terrain a également été complété par opportunité⁴⁹, pour approfondissement de certains points⁵⁰ ou pour suivre des mobilisations⁵¹ qui se constituaient sur le territoire. C'est ainsi un vaste travail de collecte des données qui a été mené, parfois guidé par le terrain lui-même.

J'ai d'abord entamé le terrain par un travail s'inspirant de l'ethnographie de l'action publique (Dubois, 2012). Il s'agissait ainsi dans un premier temps « d'identifier les pratiques et les relations au travers desquelles l'action publique se réalise » (*Ibid.*, p. 84). Le plan de

⁴⁸ La présentation de l'apport de mon travail dans ASTRAL sera réalisée en conclusion générale de ce manuscrit. Je montrerai notamment comment le décentrement de l'approche par services écosystémiques a permis de mettre en exergue des services sociaux, politiques, mémoriels, etc.

⁴⁹ Par exemple le lancement d'une seconde démarche d'action publique sur le territoire (les « ateliers de territoire »).

⁵⁰ J'ai par exemple souhaité rencontrer quelques personnes n'habitant pas le territoire mais dont les pratiques ou activités avaient lieu sur cet espace géographique.

⁵¹ En particulier, le terrain nous a amenés à nous intéresser à un « collectif forêt ».

paysage n'était ainsi pas seulement analysé par l'intermédiaire de l'instrument qu'il constitue, mais également par les actions et les discours mêmes de ses acteurs : « Leurs pratiques ne sont pas seulement l'application plus ou moins fidèle d'orientations politiques préexistantes, mais sont parties prenantes du processus de fabrication de l'action publique dans lequel elles peuvent jouer un rôle décisif. » (*Ibid.*, p. 84). J'ai ainsi tenté de déconstruire l'action publique du plan de paysage en tenant compte des différents acteurs, de leurs parcours, de leur rôle et de leurs objectifs. Conformément à ce que propose Dubois (2012) j'ai également porté une attention particulière à l'expérience des destinataires de l'action publique. Une partie des personnes rencontrées en entretien étaient ainsi présentes ou informées de la démarche. Bien que notre objet d'étude soit éloigné de ceux de Vincent Dubois (2012) – il étudie des politiques sociales – l'objectif des observations participantes et de l'étude du plan de paysage était bien de réfléchir aux catégories mobilisées et d'identifier les rapports sociaux potentiels structurant les situations observées. Pour cela, j'ai accordé une importance particulière à la construction de cette action publique : dans ses dimensions nationales (quels sont les facteurs et les acteurs qui ont participé à la construction du dispositif ? Comment les catégories de « paysage » et d'« enrichissement » ont-elles émergé, avec quels définitions, contenus et objectifs ?) ; et dans ses dimensions locales (comment, pourquoi, par qui et dans quels objectifs cette action publique a été initiée ? Quelles sont les actions publiques qui ont précédé ? Dans quels contextes locaux sociaux, économiques et politiques prend-elle place ?). Cette posture m'a amené d'une part à m'intéresser à une brève sociohistoire des catégories d'enrichissement/de friches ainsi qu'à celle du paysage, au sens et aux valeurs attribuées et à leur progressive intégration dans l'action publique. Et, d'autre part, à l'évolution socio-économique et paysagère du territoire étudié depuis la fin du XIX^{ème} siècle (date à laquelle s'initient des transformations importantes du territoire).

En parallèle à ces premières démarches, le terrain a été ouvert à différents profils d'acteurs locaux rencontrés en entretien semi-directif : élus, membres associatifs, habitants, pratiquants de la forêt, viticulteurs/maraîchers, porteurs d'activités touristiques et de loisirs, etc. Ces entretiens avaient pour objectif d'une part de comparer les discours portés par les acteurs du plan de paysage et ceux recueillis auprès des « habitants » et d'autre part d'ouvrir l'étude à des dimensions non abordées par l'action publique. Pour cela j'ai étendu l'objet d'étude à l'ensemble des usages, des représentations, des vécus des personnes – habitants et pratiquants – du territoire vis-à-vis des « friches », mais plus généralement de la « nature » ou de « l'environnement ». Qu'il s'agisse des coteaux enrichés, de la forêt, des vergers, des vignes,

des bords de rivière ou d'étang, des jardins, des potagers, des chemins, etc. J'ai également considéré l'ensemble des activités qui peuvent s'y déployer, bien sûr agricoles (les cultures « professionnelles » comme celles des viticulteurs ou celles réalisées dans un but vivrier ou de loisirs), mais aussi toutes les formes d'activités de loisirs ou encore mémorielles⁵². Cette prise en compte d'autres espaces a notamment permis de faire émerger un autre objet d'étude important dans cette thèse : celui d'une controverse environnementale autour de la gestion forestière et de la création d'un collectif d'associations appelé « collectif forêt ». Là encore, c'est avec une perspective dynamique que le terrain a été envisagé, en tenant compte à la fois des pratiques et discours faisant référence au passé ou à une mémoire (familiale, sociale, du territoire) comme à ceux portant sur l'avenir, l'évolution du territoire, du paysage ou de la « nature » et en particulier aux « risques » perçus de ces évolutions. J'ai également apporté quelques éléments historiques, géographiques et socio-économiques afin de contextualiser les transformations agricoles et sociodémographiques du territoire. Ces différentes réflexions ont permis d'élargir la question des rapports à l'environnement à celle des transformations de la ruralité et des rapports sociaux localisés liés. Dans un contexte de transformation des activités et des groupes sociaux présents sur le territoire, les entretiens ont permis de montrer que les discours et les pratiques de la nature sont intimement corrélés à ceux portant sur les liens sociaux, les processus de rattachement et de mise à distance avec certains groupes sociaux. En particulier, les discours sur l'enfrichement comme sur la forêt, concernée par une controverse environnementale, amènent très souvent la question de la propriété et des usages légitimes des terres et de la « nature ».

La démarche a donc pris en considération différentes échelles : à la fois l'étude d'un dispositif public élaboré à l'échelle nationale et de certaines catégories de l'action publique (« les friches agricoles ») ; celle de l'observation et de l'analyse de la mise en œuvre concrète du plan de paysage sur un territoire local, du « collectif forêt », et la manière dont ces différents dispositifs s'inscrivent dans des rapports sociaux localisés ; et celle des représentations et des pratiques d'acteurs du territoire.

Si cette réflexion a été permise par des allers-retours sur le terrain, des essais et des erreurs, des formulations d'hypothèses invalidées et des éléments imprévus analysés, elle a

⁵² À titre d'exemple le fait d'avoir sa propre culture de vigne ou son potager, non pas pour en espérer une récolte quelconque, mais pour poursuivre le travail mené par les aïeux, transmettre les techniques et savoir-faire de génération en génération. Cette dimension de « transmission » des connaissances est importante dans de nombreux entretiens semi-directifs recueillis.

également été rendue possible par la mise en place d'une méthodologie elle-même construite et consolidée sur un temps long.

2. Participer à une enquête co-construite : éviter le brouillage des méthodes et « penser » les biais méthodologiques

Le terrain est commun avec les collègues investis sur le cas « Coteaux », et en particulier avec l'équipe de sciences de gestion, nous avons donc dû coordonner nos méthodes. Si cette démarche a montré son intérêt, elle a également été parfois complexe à mettre en œuvre et a apporté différents biais (2.1). Nous reviendrons ainsi sur les apports et les travers de cette enquête co-construite et les différents moyens que nous avons adoptés pour consolider notre méthodologie et nos analyses (2.2).

2.1. Une méthodologie et une enquête de terrain co-construite

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le choix de ce territoire a été réalisé en concertation avec les différentes équipes de chercheurs et partenaires du projet ASTRAL investis dans le cas « Coteaux ». L'une des motivations de ce choix était la possibilité d'étudier un plan de paysage en train de se faire ainsi que d'avoir des entrées de terrain facilitées par la présence d'une chercheuse en science de gestion et habitante du territoire, membre associative puis membre d'un collectif d'associations et de citoyens portant sur la gestion de la forêt (« le Collectif Forêt »). Les deux équipes de SHS (sociologie et science de gestion) envisageaient les mêmes méthodologies (des observations participantes et des entretiens semi-directifs) avec les mêmes profils de personnes à enquêter (habitants, membres d'associations, élus, viticulteurs, etc.), personnes déjà mobilisées par le plan de paysage dont les bureaux d'étude ont mis en place plusieurs ateliers de participation citoyenne et des entretiens avec les élus. Pour éviter un effet de sur sollicitation des enquêtés potentiels et pour mettre en commun nos analyses et nos connaissances, comme le projet ASTRAL l'encourage, nous avons décidé de co-construire l'enquête. J'ai ainsi mené une grande partie des observations et des entretiens semi-directifs avec l'équipe de science de gestion, Anne Carbonnel et la doctorante avec laquelle elle travaillait, Manon Desmartin. Puis pour la dernière vague d'entretiens avec Guillaume Villers, masterant en sociologie.

Nous sommes entrées sur le terrain grâce aux contacts d'Anne Carbonnel qui nous a ouvert plusieurs réseaux amicaux, associatifs, liés au plan de paysage puis au « Collectif Forêt ». L'entrée sur le terrain a donc été largement facilitée. Toutefois, si cela a été un levier

efficace pour entrer sur le terrain, cela s'est avéré être un frein pour accéder à des réseaux différenciés : les personnes rencontrées dans un premier temps appartenaient à des réseaux de sociabilité proches et marqués par l'appartenance à des associations environnementales généralement situées à Ancy-Dornot. Pour nous éloigner du réseau premier, nous avons contacté des personnes en dehors de ce dernier, notamment en sollicitant certains élus, paysans (viticulteurs et maraîchers), des membres d'associations environnementales d'autres communes, etc. Nous avons également procédé par la méthode dite « boule de neige » en demandant à chaque personne enquêtée de nous transmettre des contacts de personnes aux profils variés. Un bémol cependant, puisque nous ne sommes pas parvenues à accéder des réseaux très différenciés : nous avons majoritairement touché des personnes dites « publiques », dont la majorité ont entre 50 et 70 ans, aux profils sociaux proches des classes dites moyennes et supérieures, c'est-à-dire les profils sociaux se retrouvant généralement dans les milieux associatifs environnementaux ruraux (Claeys-Mekdade, 2003). Cependant, cette limite est relativisée par les caractéristiques sociodémographiques du territoire enquêté où ces profils sociaux sont très présents (cf. chapitre 6).

Les entretiens ont été majoritairement menés par Manon Desmartin et moi-même, évitant ainsi l'écueil de la situation où enquêté et enquêteur se connaissent personnellement. Seules deux situations n'ont pas respecté cette configuration. Ces deux entretiens rassemblaient ainsi des gestionnaires forestiers et Anne Carbonnel, membre du « collectif forêt ». Dans le cadre de la controverse environnementale en cours, ces différentes personnes avaient déjà eu l'occasion d'échanger. Nous avons alors d'autant plus fait attention à laisser la parole à la personne enquêtée et nous avons tenu compte de ce paramètre dans l'analyse de l'entretien. Par ailleurs, si mettre en présence un membre du « collectif forêt » et le président du syndicat mixte de gestion forestière peut être vu comme un biais, cela peut également permettre de susciter une parole plus franche, moins « politiquement correcte », étant donné que l'un comme l'autre possède les détails du dossier. La présence d'une chercheuse « militante » ne doit donc pas uniquement être vue comme une limite potentielle, cela peut également être un atout voire un discours supplémentaire à prendre en compte : chacun d'entre nous a une parole socialement située qu'il est intéressant de questionner.

Le guide d'entretien a ainsi été construit par les deux équipes de recherche. Cette co-construction du guide d'entretien et la co-présence en entretien ont été, selon moi, difficiles à mettre en place, en particulier au début du travail de terrain. Tout d'abord parce que les objets étudiés étaient assez différents : de mon côté, je cherchais à comprendre les rapports au

territoire, aux paysages, les pratiques et les représentations de la « nature » et les potentiels rapports sociaux liés. Pour les raisons citées dans les points précédents, je souhaitais ouvrir les entretiens à d'autres dimensions que celles de l'action publique. Le guide d'entretien se devait donc d'être peu directif. De leur côté, les chercheuses en sciences de gestion cherchaient à comprendre quel rôle pourrait avoir un « traducteur » dans la coordination entre les différents acteurs aux pratiques et points de vue diversifiés, et à la complémentarité de ceux-ci pour favoriser un développement du territoire. Les questions étaient donc précises et directives. Nous avons donc dû trouver un équilibre dans ces diverses approches et objectifs, nous avons donc retravaillé le guide d'entretien à plusieurs reprises⁵³. Cette étape nous a demandé, à chacune, un vrai travail d'adaptation et de coordination. Et si les premiers entretiens exploratoires réalisés manquent parfois de fluidité et ont pu être difficiles à mener, nous nous sommes progressivement approprié les deux pans de la grille d'entretien. Nous avons d'ailleurs mené une grande partie des entretiens en binôme.

Si cette méthode n'était pas toujours évidente à mettre en place, elle a aussi apporté de nombreux échanges, une confrontation des regards, une ouverture sur d'autres sujets, une prise de distance vis-à-vis de nos analyses et nos postures de chercheuses. Ainsi malgré les difficultés liées à une enquête pluridisciplinaire et co-construite, il me semble que cela a été plus formateur et riche que difficile et parfois biaisé.

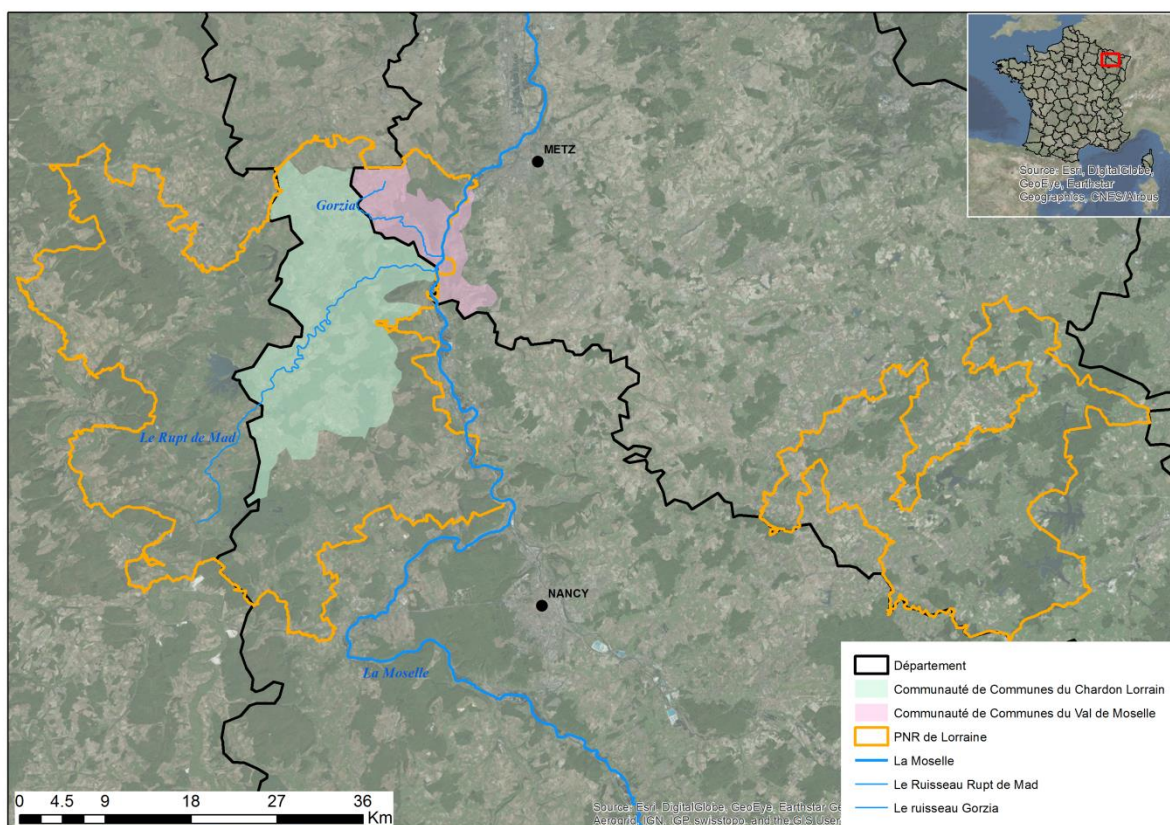
2.2. Terrain réalisé

Le terrain étudié se situe sur les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle et plus particulièrement sur trois vallées : les vallées de la Moselle, de la Gorzia et du Rupt-de-Mad. Ce territoire correspond à la partie des côtes de Moselle qui est située sur le périmètre du Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) et plus particulièrement aux 17 communes de la communauté de communes Mad et Moselle⁵⁴ concernées par un plan de paysage. Il nous est cependant arrivé de dépasser ce périmètre et de réaliser des entretiens auprès d'habitants et d'élus de communes situées à proximité.

Figure 2. Carte du territoire étudié

⁵³ L'une des difficultés à cet exercice était de ne pas avoir un guide d'entretien qui passerait abruptement d'un thème à l'autre, qui aurait une durée trop importante, ou qui ne permettrait pas à chacune d'avoir les matériaux de terrain nécessaires à son étude.

⁵⁴ Les communautés de communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017. Elles sont maintenant réunies dans la communauté de communes Mad et Moselle.



Carte réalisée par l'INRA, 2016

Nous avons investi plusieurs terrains d'enquête en équipe. Les ateliers publics du plan de paysage ont débuté quelques mois après le projet ASTRAL, nous avons donc commencé le travail de terrain par ce premier fil.

2.2.1. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : « reconquête du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad »

Le premier terrain est celui d'un dispositif localisé d'action publique environnementale : le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Suite au déclin de la viticulture et de l'arboriculture, les terres des coteaux se sont recouvertes de végétation qualifiée par certains de « friches ». Dans ce contexte la communauté de communes Mad et Moselle et deux communes extérieures à ce périmètre, les communes de Vaux et de Jussy, ont souhaité engager un plan de paysage afin de « favoriser la reconversion de ces espaces » et ainsi « lutter contre sa fermeture ⁵⁵ ». Le plan de paysage est mené par plusieurs bureaux

⁵⁵ Les éléments entre guillemets sont des extraits d'un dossier de presse : Communauté de communes du Chardon Lorrain, Communauté de communes du Val de Moselle, 2015, « Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Une volonté partagée de réappropriation du terroir. », dossier de presse, conférence du mardi 9 juin 2015 à 11h.

d'étude sélectionnés par un marché public. Ces bureaux comprennent trois paysagistes, un paysagiste urbaniste « *spécialiste de la question des sols et de l'agriculture*⁵⁶ » et une architecte.

Le projet est découpé en plusieurs phases ponctuées d'ateliers participatifs : une première phase de « diagnostic et d'analyse territoriale » débutée en juin 2016, avec les premiers ateliers participatifs en septembre 2016 ; une seconde phase entre novembre et avril 2017 destinée à la « définition des enjeux et des objectifs de qualité paysagère » ; et une troisième et dernière phase « d'élaboration d'un programme d'actions » qui a eu lieu en mai et juin 2017 suivie d'un chantier participatif en février 2018. Enfin, la restitution du plan de paysage auprès des habitants a eu lieu en septembre 2018. Nous avons donc pu assister à l'ensemble des réunions publiques du plan de paysage et y mener des observations participantes. Soit en tout environ 55 heures d'observations participantes :

Quatre ateliers de participation citoyenne et un atelier de restitution intermédiaire ;

- Trois visites de sites commentées par les paysagistes où les citoyens pouvaient également transmettre leurs avis et recommandations ;
- Une journée d'étude avec conférences et visites de sites ;
- Trois réunions publiques de présentation, préparation et présentation des résultats d'un chantier de défrichage, ainsi que le chantier lui-même ;
- Une demi-journée destinée à la présentation des résultats comprenant une visite de site et une conférence.

L'ensemble des ateliers a été enregistré, mais l'organisation des salles et le bruit du public font que certains enregistrements sont parfois difficiles à réécouter. Seuls trois ateliers ont été transcrits. Nous avons complété les enregistrements par des prises de notes détaillées des ateliers (organisation de la salle, organisation des prises de paroles, etc.) et des discours (précisant à chaque fois le genre et l'âge supposés des personnes prenant la parole et lorsque nous avons l'information la profession et l'investissement politique ou associatif). Nous avons complété ces observations en réalisant 7 entretiens semi-directifs avec les acteurs du plan de paysage à savoir : un entretien avec une chargée de mission du PNRL et un entretien avec une chargée de mission Direction régionale à l'environnement, de l'aménagement et du logement, ces deux institutions accompagnant le plan de paysage. Un entretien avec un membre du bureau d'étude mandataire, un entretien avec la chargée de mission de la

⁵⁶ Présenté comme tel dans le document de diagnostic du plan de paysage.

communauté de communes d'abord seule puis un second entretien accompagné du vice-président la communauté de communes (cf. annexe n°2, tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les acteurs du plan de paysage). À titre de comparaison, nous avons également interviewé le chargé de mission qui met en application le plan de paysage réalisé sur les côtes de Meuse.

Enfin, j'ai analysé de manière qualitative les documents qui ont été produits dans le cadre du plan de paysage des Côtes de Moselle : un document de « diagnostic et analyse territoriale » (188 p.) un document de définition des « enjeux et objectifs de la qualité paysagère » (90 p.) et le « programme d'action et suivi du plan de paysage » (209 p.).

L'étude de cette première action publique a été complétée par une seconde : « les ateliers des territoires ».

2.2.2. L'atelier des territoires « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement »

Pour compléter l'analyse du plan de paysage étudié, j'ai investigué – seule cette fois – une seconde action publique en matière d'environnement : les ateliers des territoires « faire de l'eau une ressource pour l'aménagement ». Ce terrain est cependant celui auquel j'ai consacré le moins de temps. Il visait essentiellement à donner une comparaison au plan de paysage, à faire émerger ce qui semble partagé par les diverses actions publiques et ce qui est plus spécifique. Les ateliers des territoires sont un dispositif porté par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM) et la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et menée sur le bassin versant du Rupt-de-Mad. Si le territoire étudié est légèrement décalé par rapport à celui du plan de paysage, cet atelier m'a semblé intéressant du fait d'une thématique commune : l'eau. Dans le plan de paysage, l'eau est régulièrement présentée comme « l'or blanc » du paysage, un atout esthétique et patrimonial. L'atelier des territoires a quant à lui pour objectif de mieux coordonner les différents acteurs de l'eau entre lesquels il y a régulièrement des tensions, l'eau est alors un objet de pouvoir. L'atelier des territoires, également mené par un bureau d'étude, s'est déroulé en plusieurs temps que j'ai observé⁵⁷ (soit environ 19 heures d'observation participante) :

⁵⁷ J'ai été invitée à cet atelier à titre « d'universitaire ». Seuls les acteurs institutionnels (salariés de la Région, du PNRL, du Conseil départemental, etc.) et quelques membres d'associations environnementales locales étaient également conviés.

- Un séminaire de lancement avec présentation de la démarche par les différents acteurs politiques (préfet, président de la communauté de communes⁵⁸, le directeur adjoint de la DREAL Grand-Est, le directeur général adjoint de l'AERM, etc.) ;
- Un atelier sur une journée et demie destiné à « la prise de connaissance du territoire par les acteurs » avec notamment des conférences, des visites de sites et des travaux de groupes ;
- Un atelier d'une journée « Vision et prospective » avec conférence et travaux de groupes (je n'ai pas pu assister à cet atelier) ;
- Un atelier d'une demi-journée « Stratégies et pistes d'actions » également avec conférence et travaux de groupes ;
- Un séminaire de restitution de la démarche (2 heures).

C'est ainsi essentiellement par observations participantes que ce terrain a été investigué. Ne correspondant pas totalement à l'objet de la thèse et au projet ASTRAL, ce terrain n'a pas été analysé de manière approfondie, il occupe ainsi une place de second plan dans ce manuscrit (circonscrit à un point comparatif dans le chapitre 5).

À ces différents terrains s'est ajoutée l'enquête auprès des acteurs du territoire.

2.2.3. Les acteurs du territoire : ouverture vers une sociohistoire du territoire

Pour saisir les rapports au territoire, au paysage et à la nature, j'ai soulevé les principales variables qui pourraient avoir un effet sur ces derniers. L'âge et la génération, le genre, l'origine et le parcours résidentiel, le lieu d'habitation actuel, les inscriptions dans des réseaux politiques et associatifs sont venus compléter les variables concernant la position sociale et l'origine sociale⁵⁹. Nous avons, avec Anne et Manon, ainsi défini des profils de personnes à enquêter très ouverts : habitants des trois vallées concernées par le plan de paysage, membres d'associations environnementales, élus, viticulteurs⁶⁰ et maraîchers, « pratiquants » du territoire (promeneurs, personnes y ayant une entreprise dans le domaine du tourisme, etc.). En tout, 33 entretiens⁶¹ ont été réalisés, représentant 36 personnes puisque trois entretiens ont

⁵⁸ Il s'agit ici de la communauté de communes Meuse-Woëvre.

⁵⁹ Cependant la variable concernant l'origine sociale n'avait pas été envisagée au début du travail de terrain, c'est en notant l'importance des rapports sociaux et de l'origine résidentielle (« natif »/ « néorésident ») que cette variable a émergé. J'ai recontacté une partie des personnes enquêtées afin d'obtenir cette information, mais elle reste manquante pour une partie du « panel ».

⁶⁰ Les viticulteurs ont été enquêtés en binôme avec Guillaume Villers, masterant en sociologie, auteur du rapport de stage « La vigne en Moselle : tendance et enjeux », juin 2018.

⁶¹ Il faut ajouter à ces 33 entretiens les 7 entretiens menés avec les acteurs du plan de paysage et les 12 entretiens réalisés sur le terrain « forêt », pour un total de 53 entretiens semi-directifs. Sur l'ensemble des entretiens

été menés auprès de couples. Le tableau en annexe n° 3 présente les caractéristiques sociodémographiques de ces personnes. Voici quelques caractéristiques clefs :

- 14 sont des femmes et 22 sont des hommes ;
- 8 ne sont pas membres d'associations environnementales ni élus au conseil municipal / 19 sont membres d'associations locales et 12 sont (ou ont été) élus au conseil municipal ;
- 2 sont maraîchers (dont une femme en agriculture biologique et un homme en permaculture), 4 sont viticulteurs (3 hommes, 1 femme ; 2 en culture biologique, 1 mêlant culture biologique et biodynamique, 1 en biodynamie), 1 éleveuse de chèvres en élevage biologique ;
- La personne la moins âgée a environ 30 ans et la personne la plus âgée à 97 ans ;
- 8 se présentent en entretien comme étant « natives » du village ;
- 17 habitent la vallée de la Moselle, 10 la vallée du Rupt-de-Mad et 7 la vallée de la Gorzia, 2 n'habitent pas le territoire ;
- 7 ont participé aux ateliers du plan de paysage.

Adoptant une posture compréhensive, les entretiens étaient menés de manière à laisser une place importante au discours de la personne enquêtée et à « saisir le sens de l'expérience vécue » (Balard et *al.*, 2016, p.168-169). Je me suis d'ailleurs intéressée aux pratiques actuelles comme passées, Martin de la Soudière pointant l'importance de l'environnement dans la « construction » de l'enfant, nous pourrions ajouter dans sa « socialisation » (2015). Le guide d'entretien a donc été conçu comme un support permettant d'amorcer les discussions, d'orienter ce dernier selon les thématiques de la recherche tout en laissant une marge de liberté importante à l'informateur. Les entretiens recouvrent ainsi une grande variété de sujets allant de la mémoire de la guerre⁶² en passant par les mémoires familiales, l'histoire et les techniques liées à la viticulture, la forêt, etc. Ainsi, bien que les mêmes thèmes soient abordés avec l'ensemble des informateurs, chaque entretien est foncièrement singulier.

réalisés, j'étais présente en tant qu'enquêtrice à 45 d'entre eux. Tous les entretiens ont été transcrits à l'exception de 2. Les transcriptions ont été majoritairement réalisées par des contractuels recrutés dans le cadre d'ASTRAL.

⁶² La partie mosellane du territoire étudié a été occupée par les Allemands de 1871 à 1919 puis de 1940 à 1945. Cette mémoire de la guerre est souvent importante dans les discours des habitants du territoire, dont ils ont eux-mêmes, les parents ou les grands-parents, connu les événements. Plusieurs informateurs commencent l'entretien par une longue présentation de cette histoire locale (jusqu'à une heure de discours, sans même avoir posé la première question du guide). Si cette thématique semble éloignée de la question des rapports à la nature, nous verrons dans ce manuscrit (chapitre 7) qu'elle revêt en réalité toute son importance.

Avec cette méthode les entretiens ont duré entre un minimum d'une heure et un maximum de quatre heures. Ils ont été complétés par quelques visites de sites ou activités. J'avais pour objectif de suivre systématiquement les informateurs dans leurs activités en rapport avec la nature (balades, jardinage, cueillette...) mais cela a été difficile à mettre en place : il fallait prévoir un temps supplémentaire pour l'activité alors que les entretiens étaient déjà assez longs, il y a l'inconvénient de la météo qui n'est pas toujours propice à la balade, la disponibilité de la personne, etc. Plusieurs observations participantes ont cependant été réalisées et la plupart des entretiens ont eu lieu dans les jardins des enquêtés : deux visites en voiture avec les informateurs, une visite à pied sur le thème du « géocaching⁶³ » avec un enquêté, de nombreuses visites de jardins/vergers, une participation au maraîchage avec une maraîchère bio, une randonnée floristique dans le cadre d'une activité associative, une observation d'une distribution de l'AMAP⁶⁴, des observations participantes de réunions et assemblées générales d'une association environnementale... À cela nous avons également fait quelques visites et « promenades » avec les collègues d'ASTRAL comme, par exemple, une visite du musée de Gorze ou la visite des terrains sur lesquels les collègues en écologie forestière faisaient des analyses (carottage, dénombrement des espèces pour évaluer la biodiversité). Enfin, la découverte en fin de thèse de groupes sur les réseaux sociaux consacrés à certains villages étudiés a permis de rajouter une dimension supplémentaire à ces différentes méthodes et d'accéder à un discours semblant parfois « sans filtre⁶⁵ ». Cependant, ces éléments n'ont pas été analysés avec autant de précautions et sont utilisés essentiellement à des fins illustratives. Ils ne sont donc pas considérés comme des éléments de terrain à part entière.

Procédant avec une démarche proche de la méthodologie inductive, le travail de terrain a permis d'amener de nouveaux éléments d'intérêt. Ainsi, alors qu'il n'était pas particulièrement question d'étudier les mouvements sociaux, l'émergence d'un « collectif

⁶³ « Loisir qui consiste à utiliser la technique du géopositionnement par satellite pour rechercher ou dissimuler des caches » (Wikipédia). Cette visite a été l'occasion de découvrir ce loisir, mais également un lieu présenté comme ayant un des plus « beaux » points de vue sur la vallée de la Moselle selon plusieurs personnes interrogées.

⁶⁴ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP). À Ancy-Dornot, l'association environnementale l'églantier organise chaque semaine une distribution de l'AMAP où chaque habitant inscrit vient chercher son panier de légumes, de fruits et autres produits issus de producteurs locaux.

⁶⁵ Alors que l'opposition entre les « anciens » et les « nouveaux » habitants est esquissée dans certains entretiens, elle est annoncée de manière beaucoup plus franche sur les réseaux sociaux. À titre d'exemple dans un contexte de tensions concernant les feux de végétation dans les jardins, une personne a posté une annonce sur le réseau social Facebook « Ancy-Dornot comme on l'aime » dénonçant cette pratique et son voisin. Les commentaires affluent dont un monsieur (non enquêté) qui poste « *ils me font peur maintenant les habitants d'Ancy !* » et un autre de répondre « *les anciens, non, les nouveaux oui !* » ce dernier recevant 7 mentions « j'aime ». (cf. chapitre 6)

forêt » porté par des associations et des citoyens du territoire a attiré notre attention. La question de la forêt et de ce qui est vécu comme « une mauvaise gestion de celle-ci » (cf. chapitre 7) a été régulièrement évoquée de manière spontanée lors d'entretiens semi-directifs par nos enquêtés. Nous avons alors modifié notre guide d'entretien pour inclure cette thématique que nous n'avions pas à l'origine définie ; et nous avons fait du « collectif forêt » un terrain d'étude complémentaire.

2.2.4. L'émergence d'une controverse environnementale : le « Collectif forêt Val de Metz »

Sur le territoire forestier de l'une des communes concernées par notre étude (Ancy-Dornot) ont eu lieu des coupes de bois réalisées par l'Office National des Forêts (ONF) pendant l'hiver 2016. Suite à plusieurs coupes dites « à blanc », c'est-à-dire où tous les arbres d'une parcelle sont coupés, et à des dégâts liés aux machines utilisées, plusieurs habitants et promeneurs font part de leurs inquiétudes au syndicat mixte de gestion forestière. Progressivement ces derniers, souvent membres d'associations environnementales, s'organisent, se réunissent et créent un « Collectif forêt Val de Metz ». Ce collectif interagit avec les élus de la commune, le syndicat mixte de gestion forestière et l'ONF afin d'une part d'obtenir des informations sur la gestion de la forêt et d'autre part de revendiquer un droit de participation à la décision concernant cette gestion.

Pour étudier ce collectif, nous avons observé les réunions publiques ayant eu lieu sur la thématique (représentant environ 6 heures d'observations participantes). En particulier celle organisée par la mairie d'Ancy-Dornot pour répondre aux interrogations des habitants⁶⁶, puis une réunion organisée par le PNRL sur le thème de la « biodiversité et la forêt » et enfin une conférence organisée par le « collectif forêt » et intitulée « en harmonie avec la nature ». Douze entretiens ont été réalisés sur ce terrain dont 8 avec des membres du « collectif forêt » (dont un entretien est un entretien de couple) soit plus de la moitié des membres actifs du groupe⁶⁷, et 4 gestionnaires forestiers (dont l'un est « personne-ressource » du collectif) (cf. annexe n°4, tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés sur le terrain « collectif forêt »). Parmi les membres du « collectif forêt » il y a :

- 3 femmes et 5 hommes ;
- Tous sont membres d'associations environnementales locales ;

⁶⁶ Je n'ai pas pu observer cette réunion mais j'ai pu écouter l'enregistrement des échanges.

⁶⁷ Selon plusieurs enquêtés, les membres actifs du « collectif forêt » seraient une dizaine.

- La personne la moins âgée a 40 ans et la personne la plus âgée a 62 ans ;
- 6 habitent Ancy-Dornot, 1 Novéant-sur-Moselle et 1 l'agglomération voisine ;
- 7 appartiennent aux « couches moyennes » dites intellectuelles ;
- 5 ont assisté aux ateliers du plan de paysage.

Enfin, grâce à la présence d'Anne Carbonnel dans le collectif, nous avons eu accès à certains documents comme les lettres rédigées à l'encontre du maire, des mails ou des tracts.

Le travail de terrain mené a donc été assez important et prenant. J'ai été présente sur le terrain pendant plus de deux ans avec des périodes plus ou moins intenses. Cet envahissement du terrain dans la vie et le calendrier du chercheur a demandé des temps d'analyse et de prise de recul.

2.3. Produire une analyse dans le cadre d'un projet de recherche partenarial : l'avantage des retours réflexifs

La construction d'une méthodologie partagée et l'évolution progressive du terrain nécessitent de prendre du recul sur le travail mené. Cela s'est concrétisé par une brève auto-analyse et par l'exposition des analyses et résultats intermédiaires tout au long du projet ASTRAL.

2.3.1. Faire un pas de côté : l'auto-analyse

Pour Serge Paugam « le choix d'un sujet n'est jamais anodin. Il est souvent le résultat de motivations inconscientes ou tout au moins peu explicitées. », plus encore le sociologue projetterait une partie de lui-même dans sa recherche (2008, p. 17). Comme Pierre Bourdieu (2004) invite à le faire, j'ai souhaité construire une auto-analyse, insuffisamment développée, mais permettant tout de même de prendre un peu de recul. Dans mon cas, l'objet premier de la recherche – les « friches agricoles » – et le territoire étudié m'étaient inconnus. Je suis sensible aux questions environnementales sans être pour autant militante ni inscrite dans des réseaux de protection de la nature. Je suis donc entrée sur le terrain en pensant avoir une certaine « objectivité », bien que cette dernière ne soit jamais entière. Toutefois, après avoir entendu les premiers discours lors des ateliers du plan de paysage et des entretiens, je me suis rapidement rendu compte que cette « objectivité » n'était en réalité que très partielle. J'ai pu éprouver une certaine sympathie vis-à-vis de certaines personnes et de certains discours, puis lors de mes balades et visites sur le terrain vis-à-vis des friches, de ce paysage et de la nature que j'observais. Les discours du « collectif forêt » ont provoqué chez moi un certain

engouement, en particulier au début de l'étude. Comme Serge Paugam le rappelle, Pierre Bourdieu invite à réaliser une « objectivation participante », c'est-à-dire clarifier son rapport à l'objet d'étude, mais également « se mettre à distance de soi-même : quelle est la position du sociologue envers l'objet étudié et les instruments de son analyse » (*Ibid.*, p. 21-22) ? À l'ajout d'une prise de distance envers l'objet étudié, c'est un positionnement envers les personnes enquêtées qu'il a fallu que je construise. En effet, mon profil sociologique est très ressemblant d'une partie des personnes enquêtées. Issue d'un milieu ouvrier, j'ai grandi et vécu dans un village rural pendant 26 ans. J'ai été socialisée à certaines pratiques de la nature : la très grande majorité des sorties familiales étaient en forêt où nous pratiquions la cueillette ; mes parents avaient également un potager et un verger proche d'une consommation vivrière. Dans ce village j'ai été élue au conseil municipal de mars 2014 à mars 2020, où j'étais investie dans différentes commissions, dont celle portant sur « l'environnement » et que j'ai finalement quittée en janvier 2016 pour différentes raisons, dont le fait qu'elle ne se soucie pas suffisamment des questions environnementales à mon goût. J'habite à Nancy depuis le début de l'année 2016 où je me suis inscrite dans un réseau de consommation alimentaire locale, en partie bio. Ainsi par ma socialisation familiale et scolaire, mon profil social est assez proche de ceux qui sont appelés « les bobos » d'Ancy-Dornot⁶⁸ par certains informateurs comme Nicole Colin⁶⁹, professeur des écoles.

Mais cette appartenance sociale n'est pas forcément celle reconnue par les personnes enquêtées. Nous débutions les entretiens en nous présentant nous, nos objets de recherche et le projet ASTRAL. La majorité des entretiens ayant été réalisé avec Manon Desmartin (doctorante en science de gestion) et Guillaume Villers (masterant en sociologie), nous étions souvent assimilés à des « étudiants ». À plusieurs reprises nous avons également précisé nos liens avec le plan de paysage – nous assistions aux ateliers du plan de paysage mais n'étions en aucun cas partie prenante ou évaluateurs du dispositif – notamment pour éclaircir le positionnement des questions portant sur l'animation du plan de paysage amenées par les collègues en science de gestion. Aucun de nous trois n'étions du territoire (deux étaient de Nancy, une de Metz) et nous étions ainsi souvent perçus comme des personnes qui ne le connaissent pas et à qui il faut rappeler certains éléments en particulier historiques (mémoire de la guerre, mémoire de la viticulture).

⁶⁸ Ancy-Dornot est l'un des principaux villages investigués et dans lequel il y a une forte population proche des catégories sociales dites supérieures.

⁶⁹ Les prénoms et noms des enquêtés sont anonymisés. Le choix du prénom et nom d'emprunt donné respectent le profil social des enquêtés (âge/génération, origine géographique).

La posture compréhensive engagée ne doit cependant pas faire omettre la réalité de l'interaction sociale car il serait, selon Demazière (2008), utopique de prétendre effacer la distance sociale. Si j'ai tenté d'adopter une position d'ouverture, facilitant au maximum la parole des personnes enquêtées, le lien chercheur-interviewé n'est pas neutre (*Ibid.*). La manière de conduire l'entretien et de se présenter peut influencer l'interaction. Cependant, Demazière (2008) suggère également de s'intéresser aux intérêts et postures données par les interviewés eux-mêmes. Nous avons alors été placés dans diverses postures, des étudiants à qui l'on donne des informations afin qu'ils puissent réaliser leur « mémoire »/ « stage »/ « thèse⁷⁰ » avec en filigrane le souhait de « rendre service » à des « petit.e.s jeunes⁷¹ » ; parfois comme des chercheurs dont les études pourraient avoir un effet sur les actions en cours⁷² ; d'autres fois comme les relais potentiels de certains sujets ou problématiques⁷³. Dans une grande majorité des cas, la prise de parole des personnes interviewées a ainsi semblé « facile », soit parce qu'elle avait pour objectif de mettre en avant un « savoir » soit parce qu'elle avait pour objectif de transmettre une intention. J'ai ainsi tenté de m'adapter à ces différentes assignations du mieux possible afin que les entretiens puissent se dérouler : parfois en prenant une posture volontairement peu directive, presque en retrait⁷⁴ et minimisant mes connaissances (par exemple en matière de gestion forestière dont le sujet fait débat sur le territoire) afin de laisser l'enquêté dérouler ses propres avis et explications, ce qui n'est pas forcément sans difficulté ; ou au contraire, en étant dans une dynamique plus de « conversation », d'échanges.

Cette première démarche d'auto-analyse a été complétée par celle menée au sein du projet ASTRAL.

2.3.2. Construire l'« objectivité » : mettre son analyse sur la table

S'il n'existe pas de complète « objectivité », il semblait nécessaire de confronter mon analyse pour en connaître la pertinence. De la même manière que nous avons co-construit notre méthodologie, l'analyse a été présentée et discutée avec l'équipe de chercheurs

⁷⁰ Pour certaines personnes enquêtées la différence entre ces travaux n'est pas claire.

⁷¹ Plusieurs d'entre eux ont par exemple mentionné leurs petits-enfants, également en études, pour justifier le temps qui nous est accordé.

⁷² En particulier pour les acteurs institutionnels du plan de paysage en demande de retours sur le dispositif, ou encore par certains élus non satisfaits du plan de paysage et souhaitant porter d'autres sujets.

⁷³ Par exemple, une personne du « collectif forêt » semble avoir accepté l'entretien pour porter la question de la gestion forestière, problématique à ses yeux, qu'il amène dès les premières phrases.

⁷⁴ À ce sujet un enquêté, non sans humour, souhaitant probablement que je participe un peu plus à la discussion m'invective ainsi en riant : « vous acquiescez beaucoup vous, non ? ».

d'ASTRAL à plusieurs reprises. Bien sûr dans le cadre de présentations de résultats intermédiaires, mais aussi lors de travaux de groupe où nous avons échangé sur nos questionnements et nos pratiques. Cela avait pour intérêt d'une part, de saisir les différentes méthodes et techniques utilisées par les différentes disciplines – un entretien mené par un sociologue n'est pas toujours similaire à un entretien mené par un géographe ou un urbaniste par exemple – et d'autre part, de construire des liens entre nos résultats. À titre d'exemple, une réunion a été réalisée sur la thématique des entretiens où plusieurs chercheurs ont présenté un entretien transcrit anonymisé et des pistes d'analyses qui étaient ensuite discutées et commentées par l'ensemble du groupe. C'est lors d'une de ces réunions que nous avons pu mettre en lien nos travaux et ceux des collègues écologues forestiers également investis sur le cas « Coteaux ». Utilisant les cartes anciennes, comme les cartes d'état-major, pour retracer l'évolution des activités agricoles ils ont pu confirmer les propos des habitants que nous avons enquêté et permettre de resituer précisément les périodes où la viticulture était majoritaire, la période où l'activité était plutôt arboricole, etc. et les lieux où étaient situées ces activités. Cela nous a également permis de resituer les temporalités et les espaces de l'enfrichement. De notre côté, les entretiens ont pu amener une précision qui n'était pas accessible par ces cartes anciennes, la présence de cultures de fraises, ce qui a également contribué à enrichir l'analyse des écologues forestiers. De la même manière, nous avons participé à des réunions concernant d'autres cas d'étude permettant d'apporter mutuellement des éléments de réflexions et de comparaisons. Comme avec le cas « Seille : polyculture élevage » où nous avons travaillé avec une anthropologue et une géographe-agronome sur la question de l'eau⁷⁵. Ces retours en présentiel ont été complétés par des relectures de papiers et de communications.

Enfin nous avons pour objectif d'organiser une réunion de restitution auprès des enquêtés et des acteurs du terrain, ce qui aurait pu nous permettre d'avoir des retours sur nos travaux, mais les temporalités de la recherche, la difficulté de trouver un calendrier commun entre les différents chercheurs auxquelles s'ajoute la période complexe de crise sanitaire que nous venons de traverser, font qu'au moment où ces lignes sont écrites cela n'a pas été rendu possible⁷⁶.

⁷⁵ Ce travail a donné lieu à une communication : GOUJU Alissia et GARCIA-PARILLA Tiffany, « Eaux et altérités : entre invisibilité et visibilité socio-environnementale », colloque Eaux et paysages, INSA, Blois, 15 mars 2018.

⁷⁶ Toutefois j'ai réalisé une communication « grand public » et un article dans une revue locale ce qui m'a permis d'avoir quelques retours de personnes du territoire : GOUJU Alissia, mars 2019, « L'enfrichement des coteaux mosellans : analyse des discours et usages de la nature », *Revue du Pays Lorrain*, vol. 100, p.84-88.

Conclusion

La définition de l'objet, du terrain et de la méthodologie de la thèse ont suivi un cheminement complexe, tortueux. L'inscription dans un projet de recherche pluridisciplinaire et pluri-acteurs a nécessité un travail de (ré)appropriation d'un thème de recherche (« l'enfrichement ») passant par la nécessaire définition d'une posture méthodologique et par la déconstruction de certaines catégories de l'action publique (« l'acceptation » et les « services écosystémiques »). C'est une démarche proche de la méthode inductive qui a ainsi été adoptée, permettant de dépasser certains questionnements établis par ASTRAL et le plan de paysage étudié. C'est donc progressivement que nous avons élaboré la problématique de cette thèse, bien que certaines hypothèses soient apparues assez tôt. La nécessaire déconstruction des expressions d'« enfrichement », de « fermeture du paysage » ou encore de « friches agricoles », nous a rapidement semblé essentielle à l'analyse. C'est par ce premier fil que nous entamerons le chapitre 2 dont la vocation est de mettre en exergue la problématisation de cette thèse.

Chapitre 2 : Faire de la « friche agricole » un objet sociologique : une double grille d'analyse par la gouvernementalité et les rapports sociaux localisés

« Entre ces marais infects qui occupent les lieux bas, et les forêts décrépites qui couvrent les terres élevées, s'étendent des espèces de landes, des savanes, qui n'ont rien de commun avec nos prairies ; les mauvaises herbes y surmontent, y étouffent les bonnes : ce n'est point ce gazon fin qui semble faire le duvet de la terre, ce n'est point cette pelouse émaillée qui annonce sa brillante fécondité ; ce sont des végétaux agrestes, des herbes dures, épineuses, entrelacées les unes dans les autres, qui semblent moins tenir à la terre qu'elles ne tiennent entre elles, et qui, se desséchant et repoussant successivement les unes sur les autres, forment une bourre grossière épaisse de plusieurs pieds. Nulle route, nulle communication, nul vestige d'intelligence dans ces lieux sauvages ; l'homme, obligé de suivre les sentiers de la bête farouche, s'il veut les parcourir ; contraint de veiller sans cesse pour éviter d'en devenir la proie ; effrayé de leurs rugissements, saisi du silence même de ces profondes solitudes. Il rebrousse chemin et dit : La Nature brute est hideuse et mourante ; c'est Moi, Moi seul qui peux la rendre agréable et vivante : desséchons ces marais. Animons ces eaux mortes en les faisant couler, formons-en des ruisseaux, des canaux ; employons cet élément actif et dévorant qu'on nous avait caché et que nous ne devons qu'à nous-mêmes, mettons le feu à cette bourre superflue, à ces vieilles forêts déjà à demi consommées : achevons de détruire avec le fer ce que le feu n'aura pu consumer : bientôt, au lieu du jonc, du nénuphar, dont le crapaud composait son venin, nous verrons apparaître la renoncule, le trèfle, les herbes douces et salutaires ; des troupeaux d'animaux bondissants fouleront cette terre jadis impraticable [...] »

Georges Leclerc, Comte de Buffon, *De la nature, Première vue. Histoire générale et particulière*, imprimerie royale, Paris, 1764. Cité par Raffin (2005, p. 97-98)

Une « friche » est, selon le Centre national de ressources textuelles et lexicales, « une terre vierge ou (le plus souvent) laissée à l'abandon, en état d'inculture⁷⁷ ». Les « friches agricoles⁷⁸ » peuvent correspondre à différents états naturels allant de la friche herbacée, aux halliers, en passant par des vergers « non entretenus » ou encore à de la friche arborée. Les perceptions sociales des friches et des boisements spontanés sont négatives, et cela depuis des millénaires (Schnitzler et Génot, 2012). Selon ces auteurs, l'Homme ne tolère le « sauvage » que dans une forme de contrôle. Progressivement, depuis l'âge du bronze, l'humain aurait séparé la nature en deux, d'un côté celle cultivée et domestiquée consacrée à la subsistance, et de l'autre une « nature-spectacle » mettant en scène la nature « sauvage » dans les jardins et les zoos (*Ibid.*). Les friches n'appartiennent ni à l'une ni à l'autre catégorie. Elles seraient

⁷⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/friche> consulté le 05/10/2020.

⁷⁸ J'utilise ici cette terminologie en distinction des « friches industrielles » qui, elles, renvoient à des terrains laissés à l'abandon suite à l'arrêt d'une activité industrielle.

donc le symbole de malheurs (guerres, épidémies, jugement divin, etc.) et de dangers : « d'êtres végétaux ou animaux repoussants et néfastes, du serpent rampant au rongeur grouillant. C'est aussi le risque assuré de catastrophes à venir, lié à l'accumulation de masse végétale vivante ou morte. » (*Ibid.*, p. 113). L'extrait de Leclerc ci-dessus et datant de 1764 le montre bien. Quoique caricaturaux⁷⁹, les propos de ces auteurs ont le mérite de poser un fait : les représentations sociales des friches sont issues d'une longue histoire.

Nous présenterons, dans un premier temps, le terrain que nous avons étudié. Historiquement viticole et industriel, le territoire observé connaît de grandes transformations d'activités et sociodémographiques en l'espace d'un siècle. Progressivement, les terres agricoles ont été partiellement « abandonnées », laissant se développer une végétation qualifiée par certains de « friches ». Un plan de paysage a ainsi été développé par l'intercommunalité dans l'objectif de « reconquérir » les coteaux. Nous verrons comment ce dispositif interroge l'enfrichement et contribue, en partie, à diffuser des catégories et des craintes présentes dans l'action publique nationale depuis les années 1960 (1.). Il est ainsi nécessaire de faire un détour historique afin de situer, au moins brièvement, l'émergence et les normes qui s'appliquent à la catégorie de « friches agricoles ». En particulier, plusieurs auteurs montrent le passage de l'assignation de ces espaces comme *saltus* (espace en herbes dédié à faire pâturer les animaux) à celle de « friches », espaces incultes et déshonorants, symboles d'archaïsme puis de désordre social et territorial, et ce dès le XIX^{ème} siècle. La crainte d'une « désertification des campagnes », liée à la modernisation agricole post Seconde Guerre mondiale, renforce les jugements négatifs portés contre l'enfrichement. Associés à la « déprise agricole », à la « fermeture des paysages » et à des enjeux de développement territorial, les friches sont progressivement intégrées à l'action publique portant sur les territoires ruraux (2.) Enfin, et à partir de ces éléments, nous proposerons une double grille d'analyse permettant d'étudier ce terrain spécifique. Le terrain observé et la brève sociohistoire démontrée amènent à développer une double lecture en termes de gouvernementalité et de rapports sociaux localisés que nous nous efforcerons de croiser et d'en montrer la pertinence (3.).

⁷⁹ Il nous semblerait important de distinguer au minimum les époques, les lieux, les cultures et les groupes sociaux.

1. Un dispositif de plan de paysage s'inscrivant dans des transformations sociodémographiques et territoriales locales : le cas des Côtes de Moselle

Suivant le périmètre du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, notre terrain d'enquête concerne 17 communes situées sur les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle (cf. annexe n° 5: carte du territoire étudié). Ces communes suivent les « Côtes de Moselle⁸⁰ » sur trois vallées : la vallée de la Moselle, la vallée du Rupt-de-Mad et la vallée de la Gorzia. Parmi ces 17 communes, 15 sont intégrées à la communauté de communes Mad et Moselle⁸¹. En partie située sur le territoire du Parc naturel régional de Lorraine (PNRL), cette communauté de communes regroupe 49 communes et 20 660 habitants⁸². Issue de la fusion de deux communautés de communes au 1^{er} janvier 2017, elle rassemble des espaces aux disparités importantes. Ainsi, près de la moitié de la population (10 126 en 2014) provient de l'ancienne communauté de communes du Val de Moselle qui ne représente pourtant que 9 communes (vallée de la Moselle). Ces dernières sont aussi plus densément peuplées⁸³, plus proches géographiquement de l'agglomération de Metz ainsi que des voies de communication. À contrario, parmi les 17 communes concernées par le plan de paysage étudié, 8⁸⁴ sont classées en « zone de revitalisation rurale⁸⁵ » (ZRR) jusqu'au 30 juin 2020, toutes situées sur la vallée du Rupt-de-Mad. Leur démographie oscille entre 138 et 542 habitants en 2014⁸⁶. Gorze, unique village de la vallée de la Gorzia, possède 1198 habitants en 2014. Bien que différents dans leur composition sociodémographique, ces 17 villages ont une histoire commune : celle de la viticulture. Ils ont également connu de grandes évolutions d'activités en l'espace d'un peu plus d'un siècle.

⁸⁰ Les côtes de Moselle correspondent à une entité géomorphologique située sur la partie médiane de la Lorraine.

⁸¹ La communauté de communes Mad et Moselle est issue de la fusion de deux communautés de communes, celles du Val de Moselle et du Chardon lorrain, depuis le 1^{er} janvier 2017.

⁸² Voir : <http://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/1-intercommunalite/les-communes>, consulté le 02 septembre 2021.

⁸³ 5 communes de la vallée de la Moselle dépassent le seuil de 1000 habitants en 2014. Ces communes sont classées en « zone de densité intermédiaire » et sont ainsi considérées comme relevant de l'espace urbain selon la définition des espaces par niveau de densité mis en place par l'INSEE depuis 2020. Voir : <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>, consulté le 02 septembre 2021.

⁸⁴ Les 8 communes concernées par la ZRR sont : Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Jaulny, Rembercourt-sur-Mad, Onville, Vandelainville, Villecey-sur-Mad, Waville (cf. annexe n° 6 : carte des communes concernées par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad).

⁸⁵ Les zones de revitalisation rurale ont pour objectif de favoriser le développement des entreprises sur les territoires ruraux grâce à des mesures fiscales et sociales. Ces zones sont considérées comme « fragiles sur le plan socio-économique » et sont déterminées selon deux critères : la densité de population et le revenu par habitant. Voir : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/zones-de-revitalisation-rurale>, consulté le 02 septembre 2021.

⁸⁶ Elles sont ainsi considérées comme des communes « peu denses » et appartiennent à l'espace rural selon la définition actuelle de l'INSEE.

L'historien Maxime Bucciarelli (2006) situe l'arrivée de la vigne dans la vallée de la Moselle à l'époque romaine. Dès lors la viticulture s'implante de manière importante dans les différents villages des vallées de la Moselle, de la Gorzia et du Rupt-de-Mad. À partir du XVIII^{ème} siècle, plusieurs événements vont contribuer au déclin progressif de la vigne sur ce territoire jusqu'à sa *quasi* disparition après la Seconde Guerre mondiale. Alors que les propriétés viticoles appartenaient majoritairement aux notables de Metz, elles sont progressivement transmises au début du XIX^{ème} siècle aux vigneronns locaux dont la majorité était jusque-là sans terre propre. Ainsi, à partir cette période la vigne est cultivée par les ouvriers-paysans salariés dans des industries environnantes et dont la production de vin est réalisée à des fins d'autoconsommation ou de complément de revenu. Le développement de l'industrie et des emplois dans ce secteur, la croissance de la concurrence liée à l'augmentation des transports ferroviaires, l'impact des guerres et de maladies viticoles contribuent au déclin de la viticulture⁸⁷. Elle est remplacée sur certaines communes par des cultures de petits fruits, en particulier de fraises, qui représentent une production très importante⁸⁸ jusqu'à la fin des années 1960. Cette culture est là encore majoritairement complémentaire aux revenus principaux des ménages et souvent réalisée par les femmes. À partir de cette période, l'activité industrielle décline et les populations locales se tournent vers les emplois du secteur tertiaire. La proportion de professions intermédiaires et de cadres supérieurs parmi les actifs est aujourd'hui importante⁸⁹, en particulier dans les villages de la vallée de la Moselle. En effet, aux mobilités ascendantes⁹⁰ de certains habitants s'ajoute l'arrivée de populations de classes moyennes intellectuelles⁹¹, en particulier depuis les années 1970. Surnommé le « poumon vert de Metz » par les élus de l'intercommunalité, ce territoire est attractif. Il est présenté de manière très flatteuse par une grande majorité des personnes enquêtées pour son « *cadre de vie* », la « *beauté de ses paysages*⁹² » ou encore par l'ensemble de services qu'il propose en particulier pour la vallée de la Moselle (proximité de l'agglomération messine et des voies de circulation, présence d'écoles et de commerces, « *dynamisme* » des associations, etc.).

⁸⁷ Nous reviendrons plus précisément sur l'évolution des activités, de la socio-démographie et de l'agriculture du territoire dans le chapitre 6. Nous donnerons alors des éléments statistiques précis.

⁸⁸ En 1955, année où la production est la plus importante, trois communes des côtes de Moselle (Vaux, Ars-sur-Moselle et Novéant-sur-Moselle) produisent 9000 tonnes de fruits.

⁸⁹ Ces catégories sont surreprésentées dans certaines communes en comparaison notamment des chiffres départementaux.

⁹⁰ Mobilités intergénérationnelles et intragénérationnelles (au cours de la carrière).

⁹¹ Le terme est ici utilisé en référence à la classification mobilisée par Chamboredon (1985).

⁹² Les éléments entre guillemets et en italique sont des extraits d'entretiens.

Depuis cette période, et en lien avec l'évolution des activités des habitants et de la socio-démographie, une partie des terres des coteaux ne sont plus cultivées, moins « entretenues » et sont qualifiées par certains de « friches ». Malgré ces évolutions, le parcellaire est marqué par la période viticole : les terrains sont très petits (en moyenne quelques ares), privés et appartiennent souvent à plusieurs propriétaires du fait des transmissions familiales – propriétaires qui ne sont d'ailleurs pas toujours clairement identifiés. Or, depuis quelques années, plusieurs viticulteurs se sont réinstallés sur le territoire. La création d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) Moselle depuis 2010 favorise ce retour de la vigne. Toutefois, les viticulteurs sont confrontés à un parcellaire très petit et morcelé (rendant la mécanisation complexe) et à la difficulté de rachat de terres agricoles. Les exploitations sont généralement familiales et relativement petites (en moyenne 6 hectares plantés). Plusieurs d'entre eux sollicitent l'aide des élus communaux valorisant notamment des actions menées sur un territoire proche (les côtes de Toul) ayant permis un remembrement et la création d'un groupement foncier agricole⁹³ (GFA).

Dans ce contexte la communauté de communes Mad et Moselle et deux communes extérieures à ce périmètre, les communes de Vaux et de Jussy (vallée de la Moselle), ont souhaité engager un plan de paysage afin de favoriser la reconversion de ces espaces dès 2015. Les commanditaires du plan de paysage reprennent en partie les discours mobilisés par les acteurs du développement des territoires depuis les années 1960. Le dossier de presse annonçant le début de la démarche plan de paysage évoque ainsi les risques liés à l'enfrichement : le territoire serait « *menacé par l'enfrichement et l'urbanisation*⁹⁴ ». Les craintes se portent sur une potentielle « *homogénéisation du paysage* » qui pourrait « *nuire aux activités et au cadre de vie* ». Le dispositif a pour objectif de « *reconquérir les coteaux* », de lutter contre « *la fermeture* » du paysage, de favoriser « *un développement territorial* » en particulier par « *le soutien et le développement de l'agriculture diversifiée à forte plus-value*⁹⁵ ». Sélectionné et soutenu financièrement par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, le plan de paysage débute en juin 2016 et se termine en septembre 2018. Comme mentionné dans le chapitre précédent, la démarche a été menée

⁹³ Ce groupement foncier a pour objectif de faciliter l'accès au foncier pour de nouveaux viticulteurs. Le GFA participe au financement des travaux de défrichement, d'aménagement et de plantation des vignes. Il est financé par différentes institutions et par des citoyens ayant acheté des parts.

⁹⁴ Les extraits proviennent du dossier de presse, conférence du mardi 9 juin 2015, « Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Une volonté partagée de réappropriation du terroir », communauté de communes du Val de Moselle, communauté de communes du Chardon Lorrain. (cf. annexe n°1)

⁹⁵ *Ibid.*

par plusieurs bureaux d'étude composés principalement de paysagistes-concepteurs⁹⁶, et, ce, en concertation avec la population locale.

En parallèle de ce plan de paysage, une controverse environnementale se structure concernant la gestion forestière de l'office national des forêts (ONF) en particulier sur un village de la vallée de la Moselle, Ancy-Dornot. Suite à des travaux pendant l'hiver 2016, plusieurs habitants et membres d'associations environnementales se mobilisent face à ce qu'ils considèrent être une dégradation de la forêt et contactent les élus. Tout en se montrant critiques vis-à-vis des ateliers participatifs du plan de paysage, ils revendiquent une plus grande participation à la décision en matière de gestion forestière. Souhaitant modifier les principes de gestion, trop intensifs selon eux, ils demandent une transformation des usages de la forêt.

Le terrain désormais présenté, il est nécessaire de réaliser un bref détour socio-historique permettant de saisir le contexte d'émergence d'une représentation négative de l'enfrichement et son entrée dans l'action publique. Ces éléments contextuels permettront de proposer, en troisième point, une double grille de lecture.

2. Sociohistoire des « friches agricoles » : transformations des espaces ruraux et marquage social de la « nature »

La friche est parfois synonyme de jachère, cette dernière peut être définie comme une « terre labourable qu'on laisse reposer temporairement » ou comme « une terre abandonnée, mal entretenue⁹⁷ ». Le rapprochement entre ces deux états se comprend au regard du rapport aux espaces en état d'inculture qui se développe à partir du XIX^{ème} siècle. À cette époque, de nouveaux savoirs vont doter la friche d'une connotation négative. Présentés par certaines élites comme le symbole d'un manque de modernisation, d'un mauvais usage de la nature voire d'une « mauvaise » nature, trop « sauvage », les friches vont donner lieu à une gouvernamentalité chargée de modifier tant ce « milieu » que ses « usagers » (2.1). Ce rapport négatif aux friches agricoles prend une autre ampleur après la Seconde Guerre mondiale : l'espace rural est à reconstruire et la modernisation de l'agriculture en modifie profondément l'organisation économique et sociale. L'enfrichement des terres agricoles suscite des craintes de la part de certains « experts » politiques et scientifiques : aux risques sociaux de

⁹⁶ Les paysagistes-concepteurs sont reconnus en France depuis 2016 *via* la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. « Spécialistes » des paysages ils sont chargés contribuer à des projets d'aménagement des territoires.

⁹⁷ <https://www.cnrtl.fr/definition/jach%C3%A8re/substantif> consulté le 05/10/2020.

l'enfrichement (abandon, délaissement et désertification) s'ajoutent ceux environnementaux et paysagers (« fermeture des paysages », homogénéisation et perte de diversité biologique). Dans ce cadre, les friches vont progressivement être intégrées à l'action publique portant sur la ruralité, l'environnement et les paysages (2.2). Dans la première comme la seconde période, les friches sont intégrées à un gouvernement de la nature et à des rapports de pouvoir socialement situés. Cette brève sociohistoire permet ainsi d'initier une réflexion alimentant la double grille de lecture proposée dans cette thèse.

2.1. Du « saltus » à la « friche » : le processus de hiérarchisation sociales des espaces naturels

Le philosophe Rémi Beau (2017) met en lumière la trilogie agraire définie pendant l'Antiquité et qui réapparaît au XIX^{ème} siècle. Cette trilogie distingue trois composantes de l'espace rural, l'*ager*, le *saltus* et la *silva* : L'*ager* correspond à l'espace cultivé ; la *silva* renvoie aux espaces boisés, aux forêts ; enfin, le *saltus* est un espace non cultivé, généralement en herbes. Le *saltus* est ainsi « un espace intermédiaire dans la mesure où, d'une part, l'*ager* qui n'est plus cultivé évolue vers le *saltus* et, d'autre part, sous les climats qui le permettent, le *saltus* a tendance à se boiser naturellement et à évoluer progressivement vers la *silva*. » (*Ibid.*, p. 151). À cette trilogie s'ajoute l'*hortus*, c'est-à-dire les jardins et les vergers dédiés à la culture de fruits et de légumes. Pendant l'Antiquité la différence entre l'*ager* et le *saltus* est fonctionnelle : l'*ager* sert à la production de céréales quand le *saltus* sert à faire pâturer les animaux. Le développement de l'agriculture dite moderne au XIX^{ème} siècle marque le net recul du *saltus*. Progressivement les étapes de jachères sont diminuées voire supprimées au profit de la culture et en particulier du développement de la production de plantes fourragères et de prairies artificielles, ce que l'auteur appelle « le *saltus* cultivé » (*Ibid.*, p. 154). Alors que le *saltus*, et la présence d'animaux domestiques sur celui-ci, était considéré comme un moyen d'enrichir les sols de l'*ager*, le développement de l'agriculture moderne mise sur l'intensification de l'exploitation des zones cultivées. Le *saltus* est progressivement perçu comme improductif, inutile, symbole de la médiocrité de l'agriculture : « C'est ainsi que tout comme les jachères, les friches, les maquis, les landes, tout ce qui relevait, en somme, du *saltus* dans les systèmes agraires développés depuis l'Antiquité, font désormais l'objet de jugements fortement négatifs. » (*Ibid.*, p. 154).

La transformation de la perception de ces espaces a été renforcée par la suppression des communaux à la fin du XVIII^{ème} siècle⁹⁸ et leur cession à des propriétaires privés (Luginbühl, 1989). Ces terres d'usages collectifs étaient particulièrement importantes dans les zones de montagnes et les zones rurales dites défavorisées. Elles étaient réservées aux couches paysannes les plus pauvres, souvent sans terres propres. Les communaux étaient des espaces en pacage, en friches ou en bois, permettant les prélèvements spontanés (bois, chasse, cueillette de fruits et de plantes sauvages, etc.) et constituaient ainsi une ressource non négligeable pour les populations. Ces pratiques avaient également pour conséquence de façonner un paysage très éloigné des standards de beauté émergents : les troupeaux appartenant à la collectivité se déplaçaient sans encombre et contribuaient au développement de friches et de « mauvais taillis ». Dès le XVIII^{ème} siècle, et en particulier au moment de la Révolution française, certains notables et bourgeois incriminent ces espaces, trop improductifs pour certains, trop collectifs pour d'autres. Ils y voient une possibilité de s'attribuer les terres pour en faire des chasses privées. À la critique de ces espaces s'ajoute une stigmatisation des populations qui les utilisent : les paysans sont présentés comme improductifs, archaïques, peu enclins à participer au développement de l'agriculture moderne et au progrès agronomique. Rapidement associée à la friche, la jachère devient l'objet de vives critiques. Omettant le travail nécessaire aux paysans pour entretenir ces espaces, certains agronomes considèrent que les jachères sont le reflet d'une forme de passivité, un défaut de productivité. Elles seraient ainsi « le fait de paysans indolents et cultivant une forme d'archaïsme, un goût pour l'«antique barbarie»⁹⁹. » (Beau, 2017, p. 158). Le paysage de friches devient ainsi le « paysage des marginaux » et, de fait, un « paysage marginal » (Luginbühl, 1989, p. 47). Les agronomes encouragent la remise en culture de ces terres, en les privatisant, afin « de sortir de la misère des populations sans terre et désœuvrées » (*Ibid.*, p. 46). La réintégration des paysans les plus pauvres et des « exclus » de la société à la fois dans le processus de production et dans l'ordre social serait d'ailleurs interprétée comme une « recherche d'harmonie sociale » (*Ibid.*, p. 46). Cette affirmation se dote dans les discours de certains aristocrates et bourgeois d'une intention philanthropique, voire paternaliste : non seulement « l'harmonie sociale » serait indissociable d'une « harmonie des paysages », mais ils ont la conviction que la « beauté de la campagne était un moyen de sortir la classe paysanne de sa condition de pauvreté. » (*Ibid.*, p. 47).

⁹⁸ Décret de la Convention nationale sur le mode de partage des biens communaux du 10 juin 1793. Pour plus d'informations, voir <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k56939z/fl.item.texteImage>, consulté le 27 août 2021.

⁹⁹ *Mémoire de la Société d'agriculture de Bourges*, Archives nationales, H.1495, n°20.

Enfin, la suppression des communaux marque l'émergence d'une opposition entre agriculture et forêt au XIX^{ème} siècle. Jusqu'alors, l'*ager* et la *sylva* étaient complémentaires : les populations locales pouvaient profiter des biens issus de la forêt et en particulier les paysans y emmenaient pâturer leurs animaux. Or le code forestier de 1827 émet de nouvelles réglementations, en outre il interdit les droits d'usage. Il remet ainsi la gestion quasi exclusive de la forêt aux forestiers¹⁰⁰. Ces nouvelles réglementations s'accompagnent de discours sur la « bonne santé » des forêts pointant du doigt les pratiques paysannes (Beau, 2017, p. 165).

« Leur discours proscriit la demi-teinte et la nuance. La forêt est toujours “grandiose” quand elle n'est pas “majestueuse”. Ses bienfaits sont “providentiels”. Défriche-t-on quelques parcelles ? Permet-on à quelques moutons d'utiliser l'herbe d'un sous-bois ? Voilà que les paysans “se ruent sur la forêt” “s'acharnent contre elle” “avec le fer, le feu et la dent du bétail”. » (Larrère, 1981, p. 121-122).

De cette manière, les forestiers diffusent, de manière concomitante au romantisme, l'image selon laquelle la forêt est la seule « vraie » nature, à la fois esthétique et vertueuse. Dotés d'un prestige grandissant lié à la création de l'École royale forestière à Nancy en 1824¹⁰¹, les forestiers de métier participent à la diffusion de nouveaux savoirs sur la nature. En particulier, ils contribuent à la construction du dualisme nature-culture, la nature étant incarnée par la forêt lorsque la culture est représentée par l'industrie et l'agriculture. La nature serait ainsi un espace à protéger des activités agricoles et des paysans. Seuls les forestiers eux-mêmes seraient en capacité de préserver la nature, de l'entretenir afin qu'elle reste « belle » et en « bonne santé » mettant ainsi à distance tant les paysans que les savoirs agronomiques.

« Les bienfaits de la forêt sont scientifiquement établis. Les dangers du déboisement sont patents. Puisque notre avenir est en jeu, les “forestiers” doivent diffuser largement leur savoir. Jusque vers 1880, ils s'adressent prioritairement aux intellectuels, aux notables, aux hommes politiques. L'objectif est de convaincre cette élite que la juridiction n'assure pas une protection suffisante des forêts. Au nom de “l'utilité publique” des massifs boisés, il s'agit de faire accepter de nouvelles limites aux droits des propriétaires fonciers. » (Larrère, 1981, p. 132)

De cette manière, les forestiers diffusent des normes qui leur permettent de se placer dans des rapports de pouvoir : ils « élèvent [la forêt] au rang de critère de l'état social » ou autrement

¹⁰⁰ Est entendu par « forestiers » l'ensemble des personnels des Eaux et Forêts (administration créée au XIV^{ème} siècle par le pouvoir royal), et tous ceux participants à « l'emphase forestière » c'est-à-dire les poètes, littéraires, politique, etc., promouvant la forêt (Larrère, 1981). La gestion de la forêt renvoie ici aux forestiers de métier.

¹⁰¹ Cette École royale forestière devient par la suite École nationale des Eaux et Forêts, puis École nationale du génie rurale, des Eaux et des Forêts (ENGREF), et, en 2007, AgroParisTech. À sa création elle a pour objectif de recenser les pratiques forestières et de développer la recherche en matière de forêt et de gestion forestière.

dit, « leur leitmotiv, simple, est alors : “à mauvaise forêt, mauvaise société” et “ce qui est bon pour la forêt est bon pour la société”» (Kalaora et Savoye, 1986, p. 15).

La transformation du saltus, comme partie intégrante de la trilogie agraire, en friches « inutiles » doit ainsi être analysée à la fois comme évolution d’un rapport à la nature, mais aussi (et surtout) comme un marquage social de la nature : la hiérarchie qui se met progressivement en place entre la forêt et les champs (plus ou moins cultivés) indique des hiérarchies sociales. Loin de ne concerner que certains agronomes et forestiers, les craintes associées à l’enfrichement réapparaissent de plus belle après la Seconde Guerre mondiale.

2.2.Des transformations de la ruralité à la crainte d’une désorganisation sociale et territoriale

Si la conception négative des friches émerge au XIX^{ème} siècle, c’est à partir des années 1960 que s’installe une réelle peur de l’enfrichement des campagnes (Beau, 2017 ; Le Floch et *al.*, 2005). Ces friches ne sont cependant pas similaires à celles évoquées au XIX^{ème} siècle. Il ne s’agit plus d’un réaménagement des pratiques agricoles mettant de côté les jachères ou les communaux, mais d’une transformation capitaliste de l’agriculture visant l’augmentation de sa productivité. Après la Seconde Guerre mondiale, la pénurie alimentaire encourage une réorganisation du système agricole. Dans un second temps, la loi d’Orientation Agricole de 1962 vise même l’autosuffisance alimentaire de la nation voire l’approvisionnement de l’Europe (Chassany, 1999, p. 81). Les méthodes employées pour gagner en productivité vont de la mécanisation au développement des produits phytosanitaires en passant par l’agrandissement des parcelles ou encore la spécialisation des activités agricoles. Plusieurs institutions sont créées ou développées en ce sens, telles que les Sociétés d’aménagement foncier et établissement rural (SAFER), la Mutualité agricole, le Crédit Agricole ou encore les instituts techniques et la recherche agronomique (*Ibid.*).

Rapidement, les productions agricoles augmentent et par conséquent l’espace et la main-d’œuvre nécessaires à la production diminuent. Les terres les moins rentables ne sont plus cultivées, en particulier dans les zones dites difficiles et de montagne. Les « spécialistes¹⁰² » prévoient une explosion des espaces non entretenus : quatre à cinq millions d’hectares de friches sont annoncés dus à l’effondrement des exploitations les moins « rentables » et « modernisées » (*Ibid.*). La friche renvoie ainsi à l’« anticulture » : elle représente l’abandon

¹⁰² Le Floch et *al.* (2005) évoquent notamment certains scientifiques, praticiens et acteurs publics impliqués dans l’aménagement du territoire.

des terres et la déprise agricole¹⁰³ (Luginbühl, 1989). Le départ de populations agricoles vers d'autres territoires, et en particulier urbains, est redouté (Larrère, 1978). L'enfrichement des campagnes est ainsi associé d'une part à l'idée de désertification et d'autre part à la crainte d'une désorganisation territoriale et sociale (Le Floch et *al.*, 2005 ; Aspe et Jacqué, 2012). En effet la diminution de la population agricole cristallise la crainte d'une mort sociale des campagnes que certains chercheurs spécialistes de la ruralité, tels qu'Henri Mendras, interprètent comme la fin du monde rural et en particulier « la fin des paysans » (1967). Pour évaluer ce risque, la notion de seuil démographique apparaît. Cointat considère ainsi que « lorsque le seuil démographique tombe au-dessous de 11 habitants au kilomètre carré, on rentre dans un processus inéluctable de désertification. Quoi qu'on fasse, si ce seuil est franchi on va inéluctablement vers le désert. » (Cointat *in Collectif*, 1971 ; cité par Le Floch et *al.*, 2005, p. 52).

Cette crainte du vide se double d'une crainte de voir arriver sur ces espaces « libres » d'autres populations perçues comme moins légitimes, perturbant ainsi l'organisation sociale. Cette théorie du seuil démographique omet les rapports sociaux qui s'organisent autour de ces espaces laissés à l'abandon. Les « terres libérées » par l'agriculture sont rapidement l'objet de convoitise d'autres groupes sociaux et d'autres usages. En particulier, les forestiers y voient la possibilité de renforcer la filière bois, démarche soutenue par plusieurs dispositifs publics¹⁰⁴ (Larrère, 1978). De la même manière Aspe et Jacqué citent un document intitulé « Débat national sur l'aménagement du territoire » publié par la DATAR¹⁰⁵ en 1993, dans lequel l'arrivée de populations de nationalité étrangère dans ces territoires est crainte : « Cette situation [la désertification des campagnes] pourrait être d'autant plus mal acceptée que la désertification progressive de notre pays contrastera fortement avec la situation de certains de nos voisins d'Europe de l'Est et du Maghreb, contraste qui risque d'attiser les flux migratoires de moins en moins contrôlables. » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 94). Dans d'autres cas, l'arrivée de nouveaux résidents, en particulier d'autres classes sociales, fait craindre une désorganisation sociale (Chamboredon, 1980, rééd. 2019 ; Dupré, 2005). La friche est d'ailleurs parfois interprétée comme une conséquence néfaste de l'arrivée de nouvelles populations – les « néoruraux » (Dupré, 2005), et parfois au contraire, comme une barrière à

¹⁰³ Les discours de ces « spécialistes » (agronomes, paysagistes, politiques, etc.) s'opposent en cela aux perceptions de certains habitants : lors de leur étude récente du plateau Millevache, Le Floch et Devanne montrent que les friches et bois sont perçus, en tant que fruits de l'évolution des conditions de vie paysannes, comme le symbole du progrès social et la modernisation (2007, p. 49).

¹⁰⁴ En 1946, la politique forestière crée le Fond forestier National (FNN). Des zones prioritaires de reboisement sont créées dans les années 1960.

¹⁰⁵ Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

l'arrivée de ces dernières. Le Floch et Devanne (2007) ont étudié la perception des espaces « fermés » et « ouverts » sur le plateau de Millevaches. Elles notent que les paysages ouverts sont appréciés car ils montrent l'ouverture de la société locale aux autres habitants, mais en même temps, cette ouverture doit être modérée, contrôlée, afin de gérer les usages d'autres groupes sociaux :

« Ouvrir plus largement voudrait dire ouvrir à d'autres, à des "étrangers", à des personnes qui n'habitent pas la commune voire dont la famille n'en est pas originaire. Or, les enquêtés ne veulent pas que les agriculteurs Villelongais partagent les estives avec des agriculteurs d'autres communes, ils ne veulent pas que leur piste devienne une "autoroute à Bordelais", ils ne veulent pas une augmentation de la fréquentation des sentiers par les "pékings" et les "touristes". Sans aller jusqu'à dire que les bois les arrangent bien, ces îlots ouverts que constituent les granges et leurs clairières disséminées dans un espace en voie de boisement peuvent être vus comme la métaphore d'une volonté de rester entre soi – entre Villelongais, chacun chez soi dans sa "clairière jardin", annexe de l'habitation située au village. » (*Ibid.*, p. 50).

Aux discours portant sur les risques sociaux de l'enfrichement s'ajoutent ceux pointant les risques environnementaux et paysagers consacrant alors l'expression de « fermeture des paysages ». Cette dernière est omniprésente dans les discours publics concernant les territoires ruraux depuis les années 1970 et en particulier véhiculés par les scientifiques, les praticiens et les acteurs publics impliqués dans l'aménagement du territoire (Le Floch et *al.*, 2005 ; Le Floch et Devanne, 2007). Ces inquiétudes sont également relayées par certains agronomes et certains écologues¹⁰⁶ qui – bien que cette vision ne fasse pas consensus – voient dans les friches une homogénéisation du milieu et, ainsi, une diminution de la diversité biologique. Suite à ces différents discours l'action publique multiplie les dispositifs pour lutter contre ce qui apparaît menacer l'avenir des territoires ruraux, en particulier, au début des années 1990¹⁰⁷ avec la promulgation de la loi la loi n°93-24 du 8 janvier 1993 « sur la protection et la mise en valeur des paysages » (Aspe et Jacqué, 2012). Cette loi crée notamment les « plans de paysage », dispositif que nous avons étudié localement.

Cette brève sociohistoire permet ainsi de mieux situer le contexte dans lequel l'enfrichement est progressivement devenu un problème public destinataire de dispositifs tels

¹⁰⁶ Il serait faux de présenter ces disciplines comme ayant une opinion homogène des friches, nous présenterons d'ailleurs les débats internes à certaines disciplines dans le chapitre 4, cependant les discours présentant les friches comme homogénéisation et perte écologique ont eu un écho institutionnel et politique important (Aspe et Jacqué, 2012).

¹⁰⁷ Sophie Le Floch et *al.* (2005) évoquent ainsi les opérations groupées d'aménagement foncier (OGAF), les opérations locales agri-environnement (OLAE), les réglementations des boisements, le contrat territorial d'exploitation (CTE), etc.

que des plans de paysages. Elle montre également l'interrelation entre la transformation de la perception de certains espaces de nature (tels que le *saltus*) et les rapports sociaux liés. Les injonctions à mieux gérer les espaces « incultes », à produire plus ou à protéger les forêts sont croisées avec celles adressées à certains groupes sociaux. Dès le XIX^{ème} siècle, la hiérarchisation opérée entre la forêt, la friche et la culture, traduit une hiérarchisation sociale et des rapports de pouvoir entre certaines élites (forestiers, agronomes, propriétaires privés bourgeois ou encore certains « intellectuels ») et certaines populations rurales dont paysannes. Dans un second temps, l'enfrichement est associé à la crainte d'une désorganisation sociale et territoriale. Si, en premier lieu, le risque perçu porte sur la potentielle « désertification des campagnes », l'arrivée de certains groupes sociaux dans les espaces ruraux suscite d'autres craintes. Cette présentation permet, de cette manière, de faire émerger plusieurs questionnements concernant notre terrain d'étude. Nous nous demanderons notamment dans quel contexte socio-politique ce dispositif de plan de paysage a émergé. Quels sont les acteurs impliqués dans son élaboration et sa mise en œuvre ? Quels sont les objectifs de ce plan de paysage et à quelles normes fait-il référence ? Dans quelle mesure ce dispositif s'intègre-t-il dans la continuité d'une histoire de l'action publique en matière de « friches agricoles » développée nationalement, ou fait-il apparaître des enjeux, des configurations locales ? En particulier, quels sont les discours et les pratiques de ces espaces « incultes » sur le territoire mobilisé d'une part par le plan de paysage mais également par les « populations locales » ? Quelle est la réception de cette action publique par les acteurs locaux ? Dans quelle mesure la question de l'enfrichement permet-elle de saisir une partie des rapports sociaux situés localement ? Dans quelle mesure la création d'un « collectif forêt » participe-t-elle à poursuivre l'opposition entre espace de « nature » et de culture initiée au XIX^{ème} siècle ? Nous avons souhaité analyser ces éléments à travers une double grille de lecture initiée par les références mobilisées précédemment : nous posons l'hypothèse que ces dispositifs s'inscrivent dans des rapports sociaux localisés et contribuent à les transformer.

3. Appréhender les « friches agricoles » par une double grille de lecture : gouvernementalité et rapports sociaux localisés

Les lectures précédemment présentées invitent à réfléchir davantage à l'articulation entre un gouvernement de la « nature » et des « conduites », aux dispositifs par lesquels ils se déploient, et aux rapports sociaux qu'ils produisent et participent à recomposer. En effet, nous avons vu précédemment que le passage du « saltus » à la friche opérait d'une double hiérarchisation sociale, celle de la nature et celle des groupes sociaux. Ces références invitent

ainsi à questionner l'inscription localement et socialement située des dispositifs d'action publique portant sur l'enfrichement. Loin d'avoir la prétention de nous positionner comme spécialiste de la pensée de Foucault, il s'agit ici d'utiliser ses concepts et travaux comme aide à la réflexion ou, comme il aimait le dire, comme « une boîte à outils » (1975, p. 720, cité par Bert, 2016, p. 3). Ainsi, nous montrerons que certains concepts de cette fameuse « boîte à outils » sont éclairants pour analyser le terrain étudié. Nous verrons notamment que la question des friches agricoles peut être lue au regard des concepts de biopolitique et de mésopolitique, et de manière plus transverse par celui de gouvernementalité (3.1). Dans un second temps, nous montrerons que cette première grille de lecture est inséparable d'une analyse en termes de rapports sociaux, en particulier localisés. Les friches agricoles ne peuvent être lues en dehors de la transformation des espaces ruraux et des rapports de pouvoir qui se jouent autour du contrôle de l'usage des terres. Les travaux de Chamboredon (1980 ; 1985 ; rééd. 2019) permettent ainsi de développer cette seconde perspective. Nous expliciterons en dernier point, le croisement que nous souhaitons opérer entre ces deux grilles d'analyse et les questionnements qu'elles suscitent (3.2).

3.1. La gouvernementalité comme grille de lecture d'un dispositif de lutte contre l'enfrichement

Comme nous l'avons mentionné précédemment (point 1.), dès le XVIII^{ème} siècle certains agronomes prônent une agriculture nouvelle basée sur l'intensification des cultures de l'*ager* quand les forestiers promeuvent une gestion administrative et autonome des forêts. L'un comme l'autre discours contribue à une vision négative des espaces incultes et à une plus grande réglementation des usages des espaces forestiers. Cette normalisation des campagnes est considérée comme nécessaire à l'organisation sociale :

« Lorsque le rapport entre terres boisées et cultivées se trouve déséquilibré, les conséquences sont fatales, les équilibres climatiques et sociaux étant en relation d'interaction et de complémentarité. L'homme ne peut mener le perfectionnement de son organisation sociale que de pair avec celui de la nature. Sans cela, il doit s'attendre aux pires désastres sur le plan économique et social (détérioration des climats, des éléments de production agricole et industrielle, action de plus en plus incohérente et individualiste des hommes). » (Decocq et *al.*, 2016, p. 23).

Rémi Beau (2017) met en lien cette normalisation des campagnes avec celle plus générale de la société étudiée par Michel Foucault. L'auteur invite ainsi à réfléchir à la manière dont l'enfrichement est perçu comme un frein à la biopolitique : « les friches ou autres terres incultes sont la honte de la nature et le déshonneur des hommes, parce qu'elles ne permettent

pas d'optimiser les rapports entre une population et son territoire. » (Beau, 2017, p. 169). La diminution des espaces en friche est ainsi décrite comme un enjeu vital pour les populations. Ces discours encouragent à se comporter envers la nature, et donc envers la société, en « bon père de famille » : bien gérer ses terres pour nourrir la population, bien entretenir la forêt pour bien encadrer la société, diffusant ainsi des normes rattachées à la biopolitique et au gouvernement des conduites.

- **Les friches agricoles destinataires de la biopolitique émergente au XIX^{ème} siècle ?**

Michel Foucault initie sa pensée sur la biopolitique dans son ouvrage *La Volonté de savoir* (1976) et dans son cours au collège de France « Il faut défendre la société » (1975-1976, rééd. 2012). Partant de l'analyse de la sexualité à la fin du XVIII^{ème} siècle, il montre comment se développe un gouvernement dont l'objet est à la fois les individus, à travers des procédés disciplinaires¹⁰⁸, et l'ensemble des vivants constitués en population. Ce gouvernement de la « vie » s'intéresse à ses problèmes spécifiques et à ses variables propres : natalité, morbidité, durée de vie, fécondité, état de santé ou encore fréquence des maladies (Foucault, 1997 rééd. 2012). La biopolitique – à travers des biopouvoirs locaux – se donne ainsi pour objet la santé, l'hygiène, l'alimentation, la sexualité, la natalité, etc., de la population. Avec la biopolitique il ne s'agit plus de discipliner l'individu, mais de le réguler :

« Les microtechniques disciplinaires s'ajustent vers une nouvelle préoccupation qui est de veiller à l'ensemble des phénomènes vitaux d'une population, de la canaliser, de la sécuriser en jouant sur le laisser-faire plutôt que sur un mode prescriptif. » (Bert, 2016, p. 69).

La biopolitique tente ainsi de régulariser et d'équilibrer les processus biologiques de l'homme-espèce (Foucault, 1997 rééd. 2012). Pour cela, des savoirs, des techniques, des réflexions économiques et démographiques mettent en lien population, territoire et richesse (Sauvêtre, 2017). Le pouvoir développe des techniques de régulation portant, notamment, sur l'habitat et la santé publique. Par exemple, la médecine contribue à normaliser les comportements *via* des campagnes d'apprentissage de l'hygiène et de médicalisation de la population ; ou encore les techniques portant sur les milieux d'existence, sur l'« environnement », en particulier urbain (Foucault, 2012).

¹⁰⁸ Pour reprendre les propos de Bert, « les techniques disciplinaires ont pour fonction d'opérer, sur chaque individu pris isolément, une surveillance et un contrôle constants des gestes comme des pensées. » (2016, p. 64).

En effet, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, la théorie des climats envisage une co-construction entre les climats – entendus comme les précipitations, les températures, les « eaux, les airs, les lieux » et l'ensemble des « choses environnantes » (les « *circumfusa* ») – et les hommes : le climat est altéré par les hommes quand, en retour, la santé et les corps humains peuvent l'être par le climat (Fressoz, 2009, p. 39). La police¹⁰⁹ d'ancien régime décrite par Foucault en fait l'un de ses principaux objets d'intervention, en particulier dans les villes où elle aménage, régleme, organise et se fait responsable de la bonne gestion des atmosphères urbaines. Les premières mesures que l'on peut qualifier d'environnementales sont destinées à « assainir » les milieux dans lesquels les populations et les individus évoluent. Les campagnes comme les villes sont ainsi destinataires de « dispositifs d'hygiénisme social » (Lascoumes, 1994, p. 284). La gestion des milieux n'est donc pas directement une forme de protection de la nature, mais doit garantir une population forte et en bonne santé. Dit autrement, les mesures portant sur les *circumfusa* sont destinées à renforcer la population, elles ont une visée biopolitique : « la question des milieux de vie n'était envisagée que dans la mesure où ils influaient sur les conditions de l'existence humaine, sa dimension sanitaire en premier lieu, et esthétique en second lieu (protection des sites et des parcs). » (Lascoumes, 1994, p. 284). En effet, Foucault envisage trois champs d'intervention de la biopolitique : la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies ; la lutte contre toutes les formes d'atteinte à la santé des individus qui les éloignent de leurs activités productives (vieillesse, maladies professionnelles, infirmités, etc.) ; et la gestion des milieux de vie pour garantir la santé et la vitalité de la population. En effet, l'auteur annonce dans son cours « Il faut défendre la société » que la biopolitique tient « compte des relations entre l'espèce humaine, les êtres humains en tant qu'espèce, en tant qu'êtres vivants, et puis leur milieu, leur milieu d'existence – que ce soient des effets bruts du milieu géographique, climatique, hydrographique : les problèmes, par exemple, des marécages, des épidémies liées à l'existence des marécages pendant toute la première moitié du XIX^{ème} siècle. » (Foucault, 1997, rééd. 2012, p. 161-162). Gouverner les climats revient ainsi à s'assurer le maintien de populations nombreuses et de « qualités ». Pour Ferhat Taylan, l'action gouvernementale sur le climat se rapproche de ce qu'on appellera plus tard « l'aménagement des territoires », puisqu'il s'agit principalement de « défricher les terrains incultes, d'abattre ou de planter des

¹⁰⁹ La police est définie par Foucault comme « l'ensemble des moyens par lesquels on peut faire croître les forces de l'État, tout en maintenant le bon ordre de cet État. Autrement dit, la police cela va être le calcul et la technique qui vont permettre d'établir une relation, mobile, mais malgré tout stable et contrôlable, entre l'ordre intérieur de l'État et la croissance de ses forces. » (2004, p. 321).

forêts, de réformer les villes, etc. » et se réalise sous l'impulsion des ingénieurs, des médecins, des administrateurs et des architectes (2018, p. 60).

Les friches agricoles sont ainsi à analyser au regard des rapports entre les hommes et leurs milieux de vie. Au XIX^{ème} siècle certains agronomes considèrent les friches comme un milieu non propice aux êtres humains, notamment parce qu'elles seraient la traduction d'un mauvais système agricole qui ne remplirait pas ses fonctions d'approvisionnement de la société. De leur côté, certains forestiers considèrent les friches comme des espaces « incultes », de nature « désordonnée », prenant la place de la « belle » et « harmonieuse » forêt (*Ibid.*). La forêt est présentée par ces forestiers comme un milieu propice au développement humain : principale régulatrice des climats, elle chasserait les miasmes, éviterait les « gaz délétères » et répandrait de « bienfaisantes effluves » (Decocq et *al.*, 2016, p. 21). Certaines essences d'arbres auraient d'ailleurs des propriétés assainissantes permettant de lutter contre les épidémies. La présence d'une forêt aurait ainsi des effets positifs sur la santé des populations, les bois « engendrent et vivifient les fortes races » (*Ibid.*, p. 27). Au contraire, par la fermeture des paysages et la stagnation de l'air, les friches favoriseraient les brouillards, les miasmes et certaines espèces générant des maladies comme les moustiques (cette conception se retrouve d'ailleurs de nos jours sur certains territoires, comme le montre Dupré, 2005). Ainsi, agronomie et foresterie participeraient à un discours hygiéniste se développant à la même époque et se référant la biopolitique étudiée par Foucault :

« Comme l'urbanisme assainit les villes, reconfigure les espaces, nomme les rues, numérote les habitations, les théories agronomiques et forestières contribuent, à leur façon, à la mise en ordre des campagnes, à atteindre, en somme, les objectifs fixés par le code rural de 1791 de “veiller généralement à la tranquillité, à la salubrité et à la sûreté des campagnes¹¹⁰”. » (Beau, 2017, p. 173).

Les friches seraient ainsi à limiter afin d'adapter le milieu « naturel » aux besoins vitaux des humains. Certains agronomes et forestiers vont encore plus loin dans cette idée, puisque, selon eux, les milieux naturels influencent les comportements humains. Ces derniers développent, au XIX^{ème} siècle, l'idée d'une corrélation entre organisation de la nature et organisation sociale (Decocq et *al.*, 2016 ; Beau, 2017). Par exemple, certaines régions – en particulier celles de montagnes où l'enfrichement est important – sont décrites comme « plus favorables au maintien d'une forme d'archaïsme » (Beau, 2017, p. 169). Il serait alors possible d'agir sur ces milieux afin de modifier les conduites humaines et plus globalement

¹¹⁰ Article 5, titre II du code rural de 1791.

l'organisation sociale. Au XIX^{ème} siècle, certains forestiers conservateurs considèrent que la Révolution française a eu pour conséquence un déboisement massif et dangereux pour les forêts. Critiques des « agitations politiques », ils en concluent que « dans une société désordonnée, les forêts se meurent, et que la société elle-même, menace de les suivre à son tour. À l'inverse, le reboisement et la restauration de la pleine santé des forêts conduiront nécessairement au rétablissement et à la stabilité de l'ordre social. » (Beau, 2017, p. 170). Nature et société s'ordonneraient ainsi conjointement : alors que l'urbanisme est chargé d'assainir les villes, les agronomes et forestiers mettent en ordre les campagnes. On pourrait ajouter : quand les jardins ouvriers sont chargés de « civiliser » les classes ouvrières (Fortier, 2003), la forêt et l'entretien des terres sont chargées de moraliser les classes paysannes. En cela, le gouvernement des friches n'a pas seulement pour objectif de gérer l'environnement, mais également de maintenir un ordre social : « à société ordonnée, nature ordonnée » et, en l'occurrence ici, nous pourrions inverser l'affirmation (Luginbühl, 1989, p. 48 ; Dupré, 2005). Cette conception d'un milieu qui pourrait avoir une influence sur les conduites se retrouve dans la notion de « mésopolitique » développée par Taylan (2018).

- **« Gouverner les hommes par leurs milieux¹¹¹ » : la mésopolitique**

Dès le XVIII^{ème} siècle se constitue une « rationalité qui fait de l'homme cet être vivant, sensible, irritable, modifiable et perfectible, gouvernable par son environnement immédiat précisément parce qu'il constitue ses *conditions d'existence* » (Taylan, 2014, p. 166). Dit autrement, l'environnement devient un intermédiaire dans le gouvernement des hommes au sens où il « conditionne » son existence. À titre d'exemple, le traité d'Hippocrate¹¹² *Airs, eaux, lieux* conserve une influence sur la pensée du XVIII^{ème} siècle et l'on considère qu'il y a une continuité physico-chimique entre les corps et leur milieu (Taylan, 2018) :

« Le sol, les saisons et les eaux agissent sur les hommes, en déterminant leurs maladies et leur constitution physique. [...] L'analogie hippocratique est surtout établie entre la nature physique (*physis*) et les mœurs ou les coutumes (*nomoi*). Si la nature physique agit sur les coutumes et les lois, ceux-ci ne constituent pas moins une seconde nature, tant ils agissent à leur tour sur la constitution physique des hommes. » (*Ibid.*, p. 47).

¹¹¹ J'utilise ici le titre de Ferhat Taylan (2014) : « Gouverner les hommes par leurs milieux. La rationalité mésologique et les technologies environnementales du libéralisme ».

¹¹² Hippocrate de Cos (né vers 460 av. J-C ; mort en 377 av. J-C) est un médecin grec et philosophe considéré comme le père de la médecine. Si sa pensée a parcouru les siècles, l'époque des Lumières a redécouvert et remis en exergue ses travaux. Les références à l'hippocratisme vont progressivement diminuer jusqu'à être abandonnées au XIX^{ème} siècle (Taylan, 2018).

Le gouvernement des humains se réalise alors en compréhension du milieu dans lequel ils évoluent. Cette conception, influencée par la pensée d'Hippocrate, a perdu en importance mais conserve quelques traces dans les concepts émergents au cours du XVIII^{ème} siècle, notamment « d'air » et de « climat » (*Ibid.*). Nous avons vu précédemment que le climat doit être l'objet de la biopolitique afin de garantir la santé de la population. Plus encore le climat influencerait sur les comportements et les mœurs des hommes, il doit donc être l'objet d'un encadrement. Pour Montesquieu (1748) seuls les « sauvages » sont dominés par la nature et le climat, mettant en exergue la double idée que les peuples ne parvenant pas à maîtriser ce qui les environne sont des « sauvages », et d'autre part, qu'ils sont des « sauvages » parce que le climat et la nature ont une influence sur leurs mœurs et leurs comportements. Développer les savoirs et la régulation des climats et de la nature, procède, de cette manière, d'une double gouvernementalité : celle de la nature et celle des populations. Ce concept de climat ouvre une réflexion qui progressivement le dépasse et donne naissance à celui de « milieu » influencé par la philosophie politique, puis par l'émergence de la sociologie (*Ibid.*). Lors de ses cours au collège de France, Foucault a initié les réflexions sur « un nouveau domaine d'analyse, adossé à la biopolitique et qui étudierait “les technologies environnementales de pouvoir” » c'est-à-dire, les technologiques qui visent à « gouverner les populations à travers des interventions qui portent non pas directement sur les individus, mais sur leurs milieux de vie. » (Taylan, 2014, p. 163). Ferhat Taylan se propose de nommer « cette stratégie de gouvernement des hommes par l'aménagement de leur milieu », la mésopolitique (2018, p. 8). Reprenant les travaux de Foucault sur les milieux et poursuivant la réflexion, l'auteur perçoit la mésopolitique comme une continuité de la biopolitique, non pas au sens « d'un vague “pouvoir sur la vie” » mais comme « l'ensemble des connaissances et des techniques prenant comme objet le rapport entre les vivants humains et leur milieu afin d'altérer, transformer, régénérer certains comportements de ces humains. » (*Ibid.*, p. 12).

Il faut toutefois apporter une nuance ici, puisque les « milieux de vie » ne se limitent pas au sens restreint de nature, de biodiversité ou de « vivants non-humains », mais plus généralement l'ensemble des choses qui entourent et conditionnent les individus, et renvoient ainsi aux conditions d'existence. Ces dernières sont entendues au sens de Comte (2012), c'est-à-dire, d'une part, à ce qui lie « l'humanité à la matérialité physique, chimique et biologique de la Terre, sous la forme de l'assignation d'une société précise à certaines conditions d'existence formées par le milieu convenable où elle se développe » (Taylan, 2018, p. 157), et d'autre part, à l'influence que peut avoir l'humanité sur ses propres conditions d'existence *via*

l'action sur le monde ambiant, l'évolution des mœurs, et « le perfectionnement de l'organisation sociale » (*Ibid.*, p.158). Bien qu'ayant des points communs avec « l'environnement¹¹³ » le concept de milieu est plus étendu. Il intègre à la fois ce qui est du ressort des climats et de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'environnement « naturel », et à la fois ce qui ressort des milieux sociaux et de l'environnement « humain ». Taylan souligne qu'en ce sens, la mésologie (la science qui étudie les milieux) a mis en avant la co-influence entre l'action humaine et les conditions d'existence bien avant la notion d'Anthropocène¹¹⁴ apparue dans les années 2000. La mésologie – et en particulier son application politique, la « mésopolitique » – apporte également une dimension supplémentaire : la possibilité de fortifier l'individu, la population et plus généralement le vivant, en jouant sur les milieux. Ainsi pour l'auteur, elle s'appuie sur des savoirs tant environnementaux que sociaux : les milieux de vie renvoient ainsi à « l'ensemble des conditions physiques, morales et sociales qui agissent sur les individus comme sur les sociétés. » (*Ibid.*, p. 193).

Au XIX^{ème} siècle, les hygiénistes ne s'intéressent plus à ce qui constitue l'environnement (les fumées, les odeurs, les vapeurs, etc.) mais à ce qu'il peut faire sur les corps et la santé des individus. Les ouvriers sont suivis, mesurés, on évalue leur santé, etc. avec pour objectif de déterminer si leurs maux proviennent des pollutions industrielles ou de leurs propres pratiques et comportements :

« La plupart des articles hygiénistes, pour expliquer les différences de mortalité entre les lieux ou les professions, donnaient des explications morales ou économiques. Les maladies des débardeurs parisiens n'étaient pas dues à l'insalubrité des rives de la Seine mais à leurs "habitudes et leurs manières de vivre"¹¹⁵. » (Fressoz, 2009, p. 75)

Dans cette perception, l'usine n'est donc plus la cause des problèmes environnementaux, mais au contraire, une possibilité d'augmenter les ressources économiques, la qualité de vie et en miroir, la santé des ouvriers. Le travail de la police consiste alors, dans l'objectif de conserver une population « en bonne santé », à surveiller les conduites et à gouverner les comportements : « Le travail continu de la police façonne les conduites individuelles et civilise les mœurs urbaines en les rendant conformes au bien commun. » (Fressoz, 2009,

¹¹³ Taylan (2018) note que la notion de milieu aurait influencé l'apparition de la notion anglaise d'« environment » sous la plume de Spencer ; les deux notions sont donc liées bien qu'elles ne se recouvrent pas et qu'elles aient connu des mobilisations très différentes.

¹¹⁴ L'Anthropocène est une notion établie par le géochimiste Paul Crutzen et qui pose l'hypothèse d'un changement d'époque géologique succédant à l'Holocène. L'Anthropocène est marqué par une emprise accrue des activités humaines ayant pour conséquences une perturbation des cycles biochimiques, une surexploitation des ressources, l'érosion de la biodiversité planétaire, etc. (Beau et Larrère, 2018)

¹¹⁵ Fressoz cite ici Parent-Duchatelêt, 1830, p. 265.

p. 49). La préservation des « choses environnantes » revient, dès lors, à « conduire les conduites » pour reprendre l'expression de Foucault (rééd. 2012).

La double injonction à gouverner « l'environnement » pour préserver l'humain (éviter les catastrophes, éviter les risques climatiques, les pollutions, etc.) et gouverner l'humain pour préserver l'« environnement » a évolué, mais perdure. Au cours du XX^{ème} siècle, la « nature » connaît de nouvelles attentions et les conséquences de l'industrialisation suscitent de vives critiques réinterrogeant ainsi le rapport à l'environnement. Le détour par la brève histoire de la préoccupation environnementale, qui se poursuit tout au long du XX^{ème} siècle, contribue à questionner le rapport aux friches agricoles.

- **La biopolitique du « vivant non-humain »**

Comme nous l'avons vu dans le point 1, les transformations de l'agriculture et de la ruralité après les années 1945 entraînent une augmentation des friches agricoles. L'enfrichement des campagnes suscite des craintes sociales – abandon, délaissement, désertification – et des craintes environnementales – « fermeture des paysages », homogénéisation et appauvrissement de la biodiversité écologique. Si ces craintes ne sont pas partagées par l'ensemble des « experts¹¹⁶ », elles contribuent à inscrire la thématique de l'enfrichement dans des actions publiques portant sur la ruralité, les paysages ou encore l'environnement traduite par celle de biodiversité¹¹⁷ (cf. chapitre 3). Il semble donc nécessaire de resituer les discours portés sur la protection de la « nature » puisqu'ils contribuent à la définition du rapport aux friches agricoles. D'autre part, certains auteurs émettent la thèse d'une biopolitique du « vivant » participant à redéfinir les savoirs et pouvoirs portés sur « la nature ». Ce cadre permet ainsi d'interroger le dispositif d'action publique étudié : un plan de paysage visant à lutter contre l'enfrichement des Côtes de Moselle.

À la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle s'élèvent des voix en faveur de la protection de la nature, notamment aux États-Unis. Il n'est plus ici question de la protection des milieux en faveur d'un développement humain immédiat, mais de la protection des milieux dans un temps long et pour eux-mêmes. Deux personnages emblématiques influencent particulièrement les manières d'envisager la protection de la nature : John Muir et de Gifford

¹¹⁶ À titre d'exemple Schnitzler et Génot (2012), deux écologues, envisagent les friches comme une nature « férale » riche en diversité biologique.

¹¹⁷ La question des friches agricoles apparaît notamment dans la Loi sur la protection des paysages de 1993 ; dans la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014 ; ainsi que dans celle pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages de 2016.

Pinchot (Blandin, 2019). Amis à l'origine, leurs visions s'opposent et ne cesseront d'alimenter les débats jusqu'à aujourd'hui. John Muir est un voyageur, fermier, écrivain, fondateur d'une organisation de protection de la nature (le Sierra Club), il milite en faveur de la protection de la vie sauvage – la *wilderness*¹¹⁸ – qui représente, selon lui, la création divine. Gifford Pinchot est quant à lui un penseur du « développement durable » bien avant l'heure. Forestier, fondateur de l'*US Forest Service*, il envisage la nature comme une ressource à conserver pour qu'elle puisse être durablement exploitée. Depuis le début du XX^{ème} siècle, les acteurs internationaux s'accordent sur la nécessité de protéger la nature, mais les raisons invoquées et les modalités de sa mise en œuvre divergent et évoluent. Dans les discours et les documents institutionnels, le terme de « nature » est de plus en plus souvent substitué par celui de « ressources naturelles » puis de « biodiversité ». Si la « diversité biologique » est étudiée par les écologues depuis la fin des années 1960, le concept de « biodiversité » est formulé à la fin des années 1980 et connaît un succès *quasi* immédiat. Selon Blandin (2019), deux explications permettent de comprendre l'imposition de cette notion : d'une part le développement des savoirs en matière d'extinction des espèces ; et d'autre part la prise de conscience du lien qui existerait entre diversité du vivant et le développement. L'idée d'un déséquilibre de la nature, de crises environnementales, et l'objectif de gérer la biodiversité du local au global, amènent le souhait d'augmenter les savoirs écologiques. Parmi ces savoirs, les études d'impacts, la création d'indicateurs et plus généralement les outils de mesure se sont généralisés (Bouleau, 2012). C'est une tendance à la normalisation qui s'est opérée afin de faire rentrer les pratiques, les comportements des individus et plus généralement les différentes formes d'actions publiques dans les critères du « développement durable » (Alphandéry et *al.*, 2012). Le développement des connaissances scientifiques en matière d'environnement, en particulier depuis l'émergence de la biologie de la conservation dans les années 1980, a été analysé par certains auteurs – français, comme nous allons le voir, mais aussi nord-américains (Rutherford, 2017 ; Biermann et Mansfield, 2014 ; Darier, 1999) – comme marquant le passage de la biopolitique des populations à celle du « vivant », entendu ici comme « non-humain » (Lascoumes, 1994 ; Arpin et *al.*, 2015).

Selon Arpin et *al.* les transformations des savoirs et des techniques portant sur la connaissance du vivant induisent un pouvoir nouveau :

« Faire des inventaires, en effet, ce n'est pas seulement récolter et stocker des données sur le monde vivant à des fins de connaissance. C'est aussi instaurer un certain type de

¹¹⁸ La *wilderness* renvoie au caractère « sauvage » de la nature et, par extension, aux espaces protégés.

relation avec ce vivant et exercer, sur lui et à travers lui, un certain pouvoir. » (2015, p. 20).

Ce binôme savoir-pouvoir portant sur le vivant « non-humain » conduit d'ailleurs Pierre Lascoumes à parler « d'éco-pouvoir ». Il définit ce dernier comme l'extension du biopouvoir, c'est-à-dire l'« ensemble des dispositifs de connaissance, de surveillance et de régulation destinés à optimiser les populations à l'ensemble des espèces vivantes. » (1994, p. 30). C'est cette imbrication des savoirs scientifiques et techniques d'une part, et de la détermination des choix politiques qui ont trait aux systèmes vivants d'autres parts, qui est mise en exergue par la notion d'éco-pouvoir. Ainsi, le biopouvoir se transforme d'un gouvernement des individus et des populations à un gouvernement de la vie, intégrant la gestion à distance et la production du vivant, humain (Rabinow et Rose, 2006), et non-humain (Lascoumes, 1994 ; Arpin et *al.* 2015) incluant la surveillance et le contrôle de la « biodiversité » et des populations animales (Keck, 2013 ; Doré, 2010). La biopolitique déplace ainsi son champ d'application mais conserve le même objectif :

« Il s'agit toujours, selon la formule de Foucault, d'*optimiser la vie*, en mettant en place des dispositifs de connaissance, de surveillance et de régulation des phénomènes aléatoires propres aux espèces vivantes, mais le champ d'application du bio-pouvoir a été étendu à tous les systèmes vivants » (Lascoumes, 1994, p. 284).

Comme la biopolitique du XVIII^{ème} siècle, la biopolitique actuelle du « vivant non-humain » s'appuierait sur des savoirs, en particulier sur des mesures, des estimations statistiques, des calculs d'aléas dans l'objectif de réduire les risques et plus généralement de conserver la biodiversité « dans un état de bonne santé planétaire » (Arpin, Charvolin, Fortier, 2015, p. 20). Cela, en maîtrisant les circulations et la (re)production du vivant, végétal et animal (le « laisser vivre » et le « faire mourir » de Foucault y étant encore d'actualité) (Keck, 2013 ; Doré, 2010).

Depuis les années 1960, l'enfrichement suscite diverses craintes, notamment en matière d'impact sur la biodiversité. Si le passage d'une culture à une friche herbacée est souvent présenté comme un gain de biodiversité, le développement d'une végétation dense fait débat. Certains considèrent qu'elles participent à un gain de diversité biologique, d'autres au contraire à sa diminution. Dans ce cadre, comment les friches sont-elles intégrées aux dispositifs d'action publique environnementale ? Quelle est la place accordée à la « biodiversité » dans ces dispositifs ? Peut-on parler de biopolitique de la « nature » concernant ces dispositifs ? En lien avec la biopolitique du « vivant » s'impose l'injonction à

la « responsabilité ». Chacun aurait ainsi le devoir de veiller à la santé de l'environnement. À nouveau, le gouvernement de la « nature » rejoint un gouvernement des conduites qu'il est nécessaire d'interroger.

- **Le gouvernement des conduites : l'injonction à la « responsabilité »**

La mésopolitique initie la réflexion dès le XIX^{ème} siècle : chacun – et, en particulier, les classes populaires (ouvrières et paysannes) – est sommé de modifier ses conduites afin de protéger « l'environnement » (lutter contre les friches, protéger les forêts, éviter les pollutions et les dégradations, etc.) et, en miroir, de l'optimiser afin qu'il soit favorable à sa propre santé. Avec la biopolitique de la « nature », et dans un contexte où les savoirs portant sur le vivant (non humain) se développent, l'injonction se déplace au nom de la protection du vivant. En particulier, les notions de « risques » et de « précaution » sont régulièrement mobilisées dans les discours portant sur l'environnement : il serait alors nécessaire de « responsabiliser » et de développer des instruments pour « conduire les conduites ».

Les « crises » environnementales et les savoirs portant sur le vivant ont fait émerger de nouvelles manières de gouverner, telles que le principe de précaution (Doron, 2009). Ce principe, dont Claude-Olivier Doron (2009) montre qu'il a ensuite été transféré du domaine de l'environnement à celui de la santé, s'est imposé. Il a émergé il y a une trentaine d'années au sein du gouvernement allemand, lequel entendait avoir une attitude de précaution, ou plutôt de « prévoyance », c'est-à-dire d'envisager les risques environnementaux dans un temps long. Ce principe s'est ensuite étendu, notamment à l'échelle internationale, lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, dont l'auteur cite une partie de la déclaration :

« Pour protéger l'environnement, des mesures de précaution doivent être largement appliquées par les États selon leurs capacités. En cas de risques de dommages graves ou irréversibles, l'absence de certitude scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement ». (*Ibid.*, p. 4-5)

La France a également adopté ce principe lors de la loi Barnier du 2 février 1995 dont l'objet porte sur « le renforcement de la protection de l'environnement » puis au sein de sa Charte pour l'environnement en 2004. Doron qualifie de « physiopolitique¹¹⁹ » le moment où « c'est la nature tout entière, c'est-à-dire les écosystèmes, les espèces vivantes comme telles, et non

¹¹⁹ La différence notable entre la mésopolitique et la physiopolitique est la dimension anthropocentrée de la première. La mésopolitique consiste à modifier les milieux pour fortifier l'humain ou modifier ses comportements, quand la physiopolitique met au centre la protection du « vivant non humain ».

simplement l'espèce humaine, et sans même qu'il soit nécessairement fait référence à leurs rapports à la santé humaine, qui se trouvent mis en question dans la politique et deviennent l'objet de pratiques de gouvernement. » (2009, p. 6). Comme le souligne l'auteur, le principe de précaution opère un déplacement dans les manières de saisir la nature, qui est ici envisagée comme dépendante de l'homme. Ce dernier a, de cette manière, le devoir et la responsabilité de la protéger. En ce sens, Doron considère que cela marque l'entrée de la nature dans la politique en tant que telle, et non plus uniquement comme source ou impact sur le développement humain. Elle doit être envisagée pour elle-même, en particulier parce qu'elle est menacée, et comme le note l'auteur, parce que sa détérioration menace en retour la santé humaine. En effet, les « crises environnementales » qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, rappellent l'interrelation entre des sociétés et de leur environnement, mais également la « vulnérabilité » commune qui en résulte (Becerra et Peltier, 2012). Le principe de précaution fait, de cette manière, de « l'incertitude une urgence » (Doron, 2009, p. 7) : il s'agit d'anticiper les risques pour mieux les éviter.

Pointant l'évolution du rapport aux risques, y compris en sciences humaines et sociales, Chantal Aspe et Marie Jacqué montrent que « la portée idéologique de la notion de risque déplace la question de la résolution des problèmes environnementaux sur les capacités d'adaptation et d'anticipation des individus » (2012, p. 190). En ce sens, les problèmes écologiques ne sont plus rapportés à un mode de développement mais, selon elles, à un rapport à la modernité nécessitant une gestion institutionnelle de ces risques. Cette gestion se réalise notamment par le biais de campagnes d'informations dont l'objectif est de diffuser les « bons comportements » et « bonnes connaissances » vis-à-vis des risques (*Ibid.*, p. 201). De cette manière, les notions de « précaution » et de « risques » ont animé les débats¹²⁰, tant institutionnels que scientifiques, et ont participé à réactualiser la critique écologique en interrogeant les « responsabilités » des différents acteurs (Aspe et Jacqué, 2012).

La loi française de 1976 sur la protection de la nature annonce, dès son article premier, que « tout citoyen est responsable de la nature qui l'entoure » (Blandin, 2019, p. 73). En effet, dans le domaine environnemental, comme dans d'autres domaines (tels que la santé, l'insertion, l'éducation, ou encore la sécurité), les problèmes sont « l'affaire de tous et de chacun » (Salles, 2009, p. 1) :

¹²⁰ Parmi ces débats les ouvrages de Hans Jonas, *Le Principe de responsabilité*, publié en 1979 ; celui d'Ulrick Beck, *La société du risque* (1986) ; ou encore celui de Jean-Louis Fabiani et de Jacques Theys, *La société vulnérable*, (1987), ont eu des échos importants.

« L'invocation d'un principe de responsabilité semble être devenue une réponse systématique face à une perte de centralité de l'État, face à l'intrusion de la sphère marchande dans le champ politique et face à la valorisation des capacités d'action individuelle des citoyens/consommateurs. » (*Ibid.*, p. 1).

Les instruments pour responsabiliser les comportements sont de divers ordres, institutionnels, publics-privés, collectifs ou individuels, mais ont pour point commun d'être des outils de gouvernement dont l'objectif est de faire face aux situations de risques et d'incertitudes de nos sociétés contemporaines (*Ibid.*). Partant de l'idée que les politiques environnementales et leurs directives avaient eu peu d'effets concrets et que, d'autre part, la multiplicité des échelles d'actions rendait difficile l'application de procédures standardisées, la responsabilisation de tous et de chacun est apparue comme un instrument de gouvernement. Cela a été facilité, nous dit l'auteur, par « un processus d'individualisation » au cœur du référentiel démocratique contemporain dans lequel « la responsabilisation », « l'autorégulation » et « l'autoréalisation » sont « érigés en modèle social, économique et politique » (*Ibid.*, p. 2). L'individu est ainsi enjoint à se « responsabiliser » dans ses différentes dimensions : usager, citoyen, consommateur, électeur, contribuable, travailleur, etc. et dans ces différentes pratiques et comportements, en matière de santé par exemple, ou vis-à-vis de la « santé » de ce qui l'entoure. Ces injonctions ne sont pas uniquement coercitives. Elles passent également par une normalisation des conduites réalisée par des techniques visant à influencer les comportements sans pour autant intervenir directement sur ces derniers, comme, à titre d'exemple, *via* des campagnes de communication (Salles, 2009 ; Hache, 2007).

Cette injonction à la « responsabilité » et au « gouvernement de soi » semble s'imposer dans l'action publique environnementale. Le gouvernement par les milieux comme la biopolitique semblent permettre d'interroger à la fois l'action publique environnementale et les rapports à la nature actuels. Ces notions conduisent à mettre en lien le gouvernement des hommes et celui de la « nature ». Elles permettent de ne pas limiter le regard à l'étude du gouvernement du milieu naturel pour garantir une population en « bonne santé » – déjà largement développé par les travaux portant sur le développement durable – mais également de saisir le gouvernement des conduites qui y est lié, notamment de certains milieux sociaux (tels que ceux ouvriers urbains, ou des paysans, comme vus dans la mésopolitique du XIX^{ème} siècle). Bien que les auteurs mobilisés ici ont relativement peu développé cette idée, la notion de milieu nous semble permettre d'introduire une réflexion en termes de rapports sociaux. En effet, dans cette brève histoire de la gouvernementalité que nous venons de tracer il est

notable qu'il ne s'agisse pas de gouverner uniformément les hommes, mais plus précisément certains groupes sociaux dont les comportements sont jugés anormaux par les acteurs dépositaires du savoir « légitime ». Il semblerait alors nécessaire de s'intéresser à la manière dont ce gouvernement prend forme, quels sont les savoirs mobilisés et qui en sont les dépositaires ? Par quels instruments concrets, par quels acteurs et groupes sociaux se diffuse-t-il et quelles en sont les réceptions ?

- **Un fil conducteur à ces réflexions : la gouvernementalité**

À partir de l'ensemble des éléments et des réflexions présentés, nous allons conserver un fil conducteur, celui de la « gouvernementalité ». En effet, que ce soit dans la biopolitique (des humains comme du vivant non humain) ou dans la mésopolitique, il est question du gouvernement de la « nature » et des conduites humaines. Nous interrogerons donc le terrain étudié à la lumière de ces éléments, et, en particulier, nous nous intéresserons à la manière dont cette gouvernementalité s'inscrit et se diffuse dans le « dispositif » de plan de paysage. Foucault définit le concept de dispositif par « un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit aussi bien que du non-dit [...]. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments. » (Foucault, 1976 ; cité par Revel, 2009, p. 40-41). Ce dispositif interroge le traitement accordé aux friches agricoles, les savoirs mobilisés, les normes qui s'y construisent, les « acteurs » qui les formulent et les diffusent, les « acteurs » et groupes sociaux à qui elles s'adressent, et ce qu'elles traduisent comme rapports de pouvoir. Autrement dit, nous porterons une attention à l'analyse des techniques mises en place pour « gouverner » la « nature » et les individus, pour « conduire leur conduite ». Nous suivons en cela le chemin initié par Tristan Loloum (2016), qui, partant de la volonté d'étudier la manière dont le tourisme participe à constituer et à diffuser de nouvelles normes environnementales, montre l'interrelation entre gouvernementalité environnementale du tourisme et des rapports « socio-environnementaux » sous-jacents. Il faut, selon lui, « penser conjointement la dimension institutionnelle et morale des normes environnementales en combinant l'étude des techniques de gouvernement et des savoirs experts pour comprendre comment se sont progressivement imposées des façons de penser et de gérer l'environnement. » (2016, p. 2). Il montre notamment que ces normes environnementales sont socialement situées : elles sont mobilisées par les « non locaux » et

visent principalement la population « autochtone¹²¹ ». Ainsi, il montre que « la “conscience environnementale” devient dès lors un marqueur des divisions sociales et “l’éducation environnementale”, une nouvelle police des conduites. » (2016, p. 2).

Nous considérons que dispositif et rapports sociaux sont mêlés, au sens où ces dispositifs s’ancrent dans des rapports sociaux localisés lesquels contribuent en retour à les transformer. Par ailleurs, si les friches agricoles mobilisent des visions négatives de la part de certains « experts », plusieurs enquêtes montrent que les représentations et les pratiques de ces espaces par les groupes sociaux localisés peuvent être très différentes (Dupré, 2005 ; Le Floch et Devanne, 2007 ; Droz et *al.*, 2009). L’étude des rapports empiriques des groupes sociaux autour de la question des friches s’avère donc primordiale. Nous nous proposons donc d’interroger les dispositifs d’action publique environnementale (le plan de paysage et le collectif forêt) par une approche interrogeant à la fois les normes qui en sont issues, et les rapports sociaux qu’ils contribuent à donner à voir. En outre, une partie importante du terrain a été réalisée en dehors de ces dispositifs, auprès d’acteurs du territoire, afin de saisir les discours et les pratiques portés sur l’enfrichement dans un contexte historiquement et socialement situé. Cette perspective est influencée par la seconde grille d’analyse : celle des rapports sociaux localisés.

3.2. Une gouvernamentalité indissociable des rapports sociaux localisés

La question de l’enfrichement des campagnes est indissociable d’une question plus large : celle de la transformation des mondes ruraux, en particulier après la modernisation agricole post-1945. Bien que les friches se soient développées, l’abandon massif des terres agricoles et la désertification des campagnes annoncés par certains acteurs publics (scientifiques, acteurs du développement des territoires, politiques, etc.) dans les années 1960 n’ont finalement pas eu lieu (Chassany, 1999). On observe, au contraire, un retour vers ces espaces dès les années 1980. Les acteurs sont alors nombreux à « vouloir se partager ou accaparer à leur profit la rente foncière ou l’usage du rural » (*Ibid.*, p. 86). L’auteur cite notamment les agriculteurs, les ruraux résidents (permanents ou secondaires), les « candidats entrepreneurs », les « consommateurs d’aménités et de biens environnementaux non marchands » (chasseurs, cueilleurs, randonneurs, etc.), et les « individus soucieux de préserver la Nature » (*Ibid.*, p. 86). Chaque individu et groupe d’acteurs ayant des pratiques et des représentations de

¹²¹ L’auteur précise qu’il utilise le terme d’autochtone pour renvoyer à la fois à une appartenance territoriale (les « locaux ») mais également à une appartenance sociale puisque ces derniers font partie des couches populaires.

l'espace rural et de la nature différents, parfois conflictuels. Pour comprendre ce rapport au territoire et à la nature et les rapports sociaux liés, en particulier en présence de friches agricoles, la sociologie rurale et la sociologie de l'environnement apportent de nombreux éléments d'analyse. Elles montrent notamment que la gouvernamentalité environnementale ne peut pas être analysée en dehors de la sociohistoire du territoire et des rapports sociaux localisés.

- **L'intégration progressive des « objets de nature » dans l'étude des rapports sociaux en sociologie rurale**

Dans son article Jean-Paul Billaud (2009) revient sur la progressive utilisation du concept « d'espace » par les chercheurs du Groupe de recherches sociologiques (GRS) de Nanterre au cours des années 1978-1979. À cette période les travaux de sociologie rurale prennent un tournant et l'intégration de la notion d'espace permet de remettre en perspective l'analyse des rapports sociaux : l'espace n'est plus envisagé comme un simple support des rapports sociaux, mais également comme élément constitutif de ces derniers. Toutefois, si cette notion d'espace permet un décentrement, les sociologues ruraux sont, à cette période, largement marqués par le courant marxiste. C'est donc à travers l'étude des rapports sociaux de production, focalisée sur la « paysannerie », et l'étude des villages en tant que structure sociale que s'intègre la notion d'espace dans la sociologie rurale. Bernard Kalaora, socio-anthropologue de l'environnement, propose alors une nouvelle mise à distance, cette fois à la théorie marxiste, par l'intégration du concept foucauldien de « dispositif ». En particulier, selon Billaud, Kalaora l'énonce lors d'un séminaire du GRS :

« La nature est au XX^{ème} siècle ce que la santé était pour le XVIII^{ème} siècle et le début du XX^{ème} siècle. L'espace est en effet traité à l'échelle du territoire comme un dispositif architectural, et cela au même titre que l'hôpital à la fin du XVIII^{ème} siècle » (Billaud, 2009, p. 118).

Si les chercheurs du GRS sont très critiques vis-à-vis de l'approche foucauldienne, Kalaora insiste quant à lui sur l'importance de la notion d'espace comme possibilité de décentrement de l'analyse. Il invite à sortir des concepts « traditionnels » de la sociologie rurale – notamment des oppositions entre local/national, rural/urbain, englobé/englobant – pour intégrer ceux d'espace et d'environnement, dépassant les notions d'individu, de territoire et de milieu. Bien que la suggestion théorique de Kalaora n'ait pas suscité un engouement partagé

par l'ensemble du GRS¹²², les concepts utilisés par les sociologues ruralistes ont évolué : « D'un "espace" envisagé comme concept au même titre que le "mode de production", ces chercheurs passeront à un espace plus concret, plus matériel, désignant ce nouvel objet par le terme de "nature" » (*Ibid.*, p. 123), en particulier la thèse de Bernard Picon (1978) *L'espace et le temps en Camargue*, consacre cette transformation. Mais c'est en particulier l'ouvrage de référence dirigé par Nicole Mathieu et Marcel Jollivet (1989), *Du rural à l'environnement : La question de la nature aujourd'hui*, qui marque le développement de la question environnementale dans les travaux ruralistes. Contrairement aux premiers travaux ruralistes, les auteurs de cet ouvrage s'intéressent aux « objets » de la nature tels que la forêt, la montagne ou l'eau, et dépassent en cela la simple analyse des usages sociaux de la nature. Il ne s'agit plus d'interroger les rapports entre la ville et la campagne et les usages sociaux de ces espaces – et en particulier par les classes moyennes urbaines – mais plus généralement le rapport homme-nature. La transformation des activités agricoles d'une part, et l'augmentation des liens entre populations urbaines et populations rurales d'autre part, se sont traduites par des conflits d'usage portant sur l'espace rural. Cependant, Mathieu et Jollivet (1989) montrent que ce qui était en jeu n'était pas tant l'appropriation de l'espace rural en lui-même, que celles des ressources et des aménités naturelles. En conséquence de ces différents éléments, la question de la « nature » s'est finalement imposée à la sociologie rurale. Or, s'il semble inutile de rappeler que la « nature » rurale n'est pas « naturelle », les multiples activités et usages humains en témoignent, la « nature » rurale n'est pas non plus le seul fait des ruraux et des agriculteurs : « il existe un regard externe sur elle qui est en fin de compte sans doute plus important, plus "fondateur" que le leur : c'est [...] celui des citoyens, mais c'est aussi celui de l'État. » (*Ibid.*, p. 15). Ici ce n'est d'ailleurs pas la « nature » en opposition à l'homme ou au domestique qui est étudiée, mais plus souvent des « objets » de nature, comme les eaux, la forêt ou encore la terre, analysés non pas pour eux-mêmes mais dans une multiplicité de relations et de facettes. En cela, l'ajout de la thématique environnementale a permis un élargissement des perspectives des sociologues ruraux : il ne s'agit plus seulement d'étudier les rapports sociaux, en particulier entre les « paysans » et les « nouveaux résidents » et comment cela peut avoir un impact sur les rapports à la nature, mais inversement comment les rapports à la nature peuvent également permettre de saisir les rapports sociaux. Cette perspective est intéressante pour interroger plus amplement les friches agricoles.

¹²² On peut tout de même citer l'article de Deverre (2004) qui propose une analyse des politiques environnementales en termes de dispositif et de la modernisation agricole comme biopolitique.

- **La transformation des rapports sociaux dans le milieu rural**

La sociologie rurale apporte plusieurs clefs de réflexion concernant l'étude des friches. Ces dernières sont à envisager dans un cadre plus large, notamment celui du contrôle des terres et des usages sociaux des territoires. Jean-Claude Chamboredon (1980, *rééd.* 2019) développe cette analyse en commentant l'ouvrage de Jean Viard et de Michel Marié, *La campagne inventée* (1980). Il propose ainsi une sociologie des nouveaux utilisateurs du « terroir villageois » (1980, *rééd.* 2019, p. 70). Ces nouveaux utilisateurs ont des positions sociales « ambiguës », ils oscillent entre le pôle urbain et le pôle rural : « paysans dépayonnés émigrés et urbanisés à “temps partiel” en quelque sorte ; urbains reruralisés “à temps partiel”, avec dans chacune de ces catégories un large continuum de variations. » (*Ibid.*, p. 70). Ces « nouveaux » ruraux ont des profils variés, liés notamment à leurs relations à la société rurale (origine et trajectoire sociale et géographique), qui déterminent leurs rapports à la terre et au paysage. Ils ont cependant pour point commun de définir un mode de contrôle de la terre en dehors de l'agriculture : selon lui, ces différents profils se rejoignent dans le fait de « vouloir nier la définition de la terre comme moyen de production » et d'assimiler la campagne à un paysage (*Ibid.*, p. 78). Ce positionnement contribue à la « folklorisation » du paysan et à la perception de la campagne comme « parc ». L'investissement de l'espace par les nouveaux résidents se réalise également dans les « institutions ludiques » telles que les fêtes villageoises, les associations de chasse ou les coopératives viticoles, leur permettant de s'intégrer et d'acquérir des « signes d'appartenance » (*Ibid.*, p. 79). L'ensemble de ces transformations participent à l'évolution de l'espace rural, tant dans ses aspects sociaux qu'environnementaux et paysagés.

Toutefois, Chamboredon (1980) réalise plusieurs critiques de l'ouvrage de Viard et Marié (1980) : il pointe notamment la tendance de ces deux auteurs à minimiser les relations anciennes entre la ville et la campagne, et de placer des valeurs spécifiques (comme l'authenticité et l'autochtonie) derrière l'idée de « communauté paysanne ». Chamboredon encourage, au contraire, à analyser les rapports de domination qui existent entre « communauté paysanne » et monde urbain, mais également les formes de résistance à cette domination. Les transformations du monde rural seraient, de cette manière, à analyser à travers les multiples échanges, adaptations et transformations subies ou volontaires de la « communauté paysanne ». Elles prendraient sens d'ailleurs, en premier lieu, dans le cadre d'une évolution générale de l'agriculture en France et des usages de la campagne :

« La campagne comme pure nature, comme cadre rural de la distraction des urbains est le terme et non l'origine d'un processus ; évolution renforcée le cas échéant par une reruralisation décisive ou artificielle (voir le devenir-parc des campagnes). L'espace rural ainsi transformé en espace de loisir est l'objet d'une consommation urbaine. » (*Ibid.*, p. 85)

Les travaux de Chamboredon permettent ainsi de se saisir d'une idée forte : il semble nécessaire lorsqu'on étudie les friches, de s'intéresser aux rapports sociaux présents sur ces territoires, liés directement à l'appropriation et au contrôle de l'usage des sols. Les friches ont un passé agricole, elles sont le fruit de la transformation des activités paysannes mais également de ces espaces, des groupes sociaux et de leurs rapports de domination. En outre, je pose l'hypothèse qu'étudier les différents rapports à la nature permettrait également de mieux saisir les rapports sociaux et leurs évolutions. Les travaux de Chamboredon permettent également de renforcer cette idée.

- **L'avènement de la « campagne-nature » : normalisation d'une « bonne nature »**

Dans son étude de la création des espaces protégés, Chamboredon annonce que « L'avènement de la "nature" comme pure nature n'est pas dissociable d'une histoire sociale et économique de la campagne et d'une histoire de la relation ville/campagne » (1985, *rééd.* 2019, p. 194). L'auteur invite ainsi à s'intéresser aux usages sociaux de l'espace rural, et en particulier « au conflit des modes d'usage et d'appropriation, matérielle et symbolique, de cet espace » et de la nature (*Ibid.*, p. 194). En effet, selon lui, ces réflexions permettent de comprendre la fréquentation et les usages de l'environnement naturel, et les conflits qui peuvent s'y déployer. Il part tout d'abord de l'étude des « conditions et des fonctions sociales de la définition de certains espaces comme "nature" » (*Ibid.*, p. 194), en particulier l'espace rural. Nicole Mathieu et Marcel Jollivet disent d'ailleurs dans l'introduction de leur ouvrage : « L'"environnement", c'est "la nature" et "la nature" c'est la "campagne". Telles sont, schématiquement résumées, les équations citadines usuelles que les sondages nous révèlent : les représentations collectives sont là, claires et massives. » (1989, p. 11).

Chamboredon explique cette assimilation entre rural et nature par deux évolutions : la dépolitisation de l'espace rural ayant eu lieu au XIX^{ème} siècle ; et les transformations liées à la modernisation agricole après la Seconde Guerre mondiale. L'auteur part en effet du mouvement de désindustrialisation des campagnes au cours du XIX^{ème} siècle entraînant d'une part une diminution du prolétariat rural et, d'autre part, le développement d'une paysannerie avec de petites et moyennes propriétés. Les grandes exploitations subissent, quant à elles, la

concurrence des productions et l'augmentation des prix de la main-d'œuvre. Beaucoup d'entre elles se replient sur des exploitations plus petites, à tendance familiale. Le modèle paysan évolue donc au XIX^{ème} siècle selon l'auteur : « Repli sur le village, repli sur la famille, idéalisation d'une petite paysannerie indépendante : ce sont les caractéristiques de l'apogée de la paysannerie moyenne » (*Ibid.*, p. 169). En miroir à cette évolution, Chamboredon note que c'est l'image même de la paysannerie qui évolue : autrefois symbole du désordre, des révoltes, elle est maintenant associée à l'ordre, et ce, en lien avec la nature. La paysannerie est perçue comme soumise aux contraintes naturelles, elle suit les rythmes et les évolutions de la nature. C'est également une soumission politique et sociale qui se joue dans cette image : c'est à un ordre général que le paysan se soumet. Pour que cette image d'une campagne-nature puisse apparaître, il était nécessaire d'effacer les oppositions sociales et les rapports sociaux qui en structuraient l'organisation spatiale. C'est seulement ainsi qu'« elle peut apparaître comme le lieu d'une vie soumise aux rythmes naturels, l'asile d'une civilisation traditionnelle, le cadre d'un contact direct avec une transcendance (esthétique ou religieuse). » (*Ibid.*, p. 197). En particulier, les espaces protégés reflètent cette dépolitisation du rural selon l'auteur, en invitant les « consommateurs urbains » à retrouver la « paix et l'harmonie d'un ordre naturel » (*Ibid.*, p. 197). Bien que l'auteur n'utilise pas le vocabulaire foucaldien, c'est bien une mésopolitique qui est à l'œuvre ici : le façonnement de la nature permettrait de produire une organisation sociale spécifique. Cependant, Chamboredon amène une idée complémentaire : de la même manière que le gouvernement de la population s'effectue par les « milieux », la « nature » est elle-même façonnée par l'ordre social. Dit autrement, l'organisation spatiale, l'aménagement et les perceptions de la nature sont dépendantes de l'organisation sociale, et en particulier ici de rapports sociaux entre ce que l'auteur nomme les « consommateurs urbains » et les « paysans ».

La seconde transformation ayant permis l'assimilation entre le rural et la nature est issue de la modernisation agricole et a eu lieu après la Seconde Guerre mondiale. Comme nous l'avons vu précédemment, cette modernisation agricole s'est accompagnée d'une restructuration de l'activité et d'une diminution de l'espace occupé par l'agriculture, laissant des zones non entretenues ou laissées à des usages résiduels. Ces zones sont parfois intégrées dans les plans d'occupation des sols (POS) sous le terme de « zones naturelles ». L'espace rural est ainsi de moins en moins perçu comme un espace productif, et ce, d'autant plus que ses occupants et utilisateurs ne sont plus majoritairement des agriculteurs. Devenu espace de loisirs, espace esthétique, cadre de vie pour les « néo-résidents », les perceptions et usages de

la campagne se diversifient, ce que montrent également les travaux de Perrier-Cornet (2002). Ces fonctions attribuées à la campagne (de loisirs, esthétiques) ne sont pas nouvelles. Ce qui l'est en revanche c'est leur diffusion à d'autres couches sociales¹²³ et le développement d'institutions chargées de définir et de réguler ces usages, parfois conflictuels.

Les couches moyennes dites intellectuelles ont particulièrement joué dans l'émergence de préoccupations environnementales (Claeys-Mekdade, 2003). Selon Claeys-Mekdade (2003), la sociologie bourdieusienne, dominante dans les années 1970 et 1980, a largement influencé l'analyse du discours environnemental. Il est alors étudié à la lumière des logiques de distinction sociale¹²⁴. Dans cette lignée Chamboredon (1985, rééd. 2019) synthétise ce qui correspond, selon lui, au rapport à la nature de chaque « couche sociale » :

Les « couches supérieures » auraient un rapport élitiste à la nature, fondé sur un fort capital économique et une appropriation foncière. Les loisirs pratiqués sont coûteux et distinctifs (sport d'hiver, thermalisme, certaines formes de chasse prestigieuse, etc.) ; Les « couches moyennes » (intellectuelles) auraient un rapport « intellectualisé » à la nature qui se fonde sur la contemplation et l'« apprentissage culturel » (pour reprendre l'expression de Claeys-Mekdade, 2003, p. 34). L'appropriation de la nature est ici symbolique et passe notamment par la fréquentation des espaces « naturels » protégés tels que les parcs nationaux ; Les « couches populaires » auraient un rapport à la nature « associant détente et prédation » et qui, dans certains cas, permet d'apporter des revenus supplémentaires. Les usages sont à visées productives (jardin, cueillette, chasse) ou à vocation de détente (sans visée éducative).

Toutefois, Claeys-Mekdade (2003) rappelle, à juste titre, que les couches moyennes sont hétérogènes. Cette hétérogénéité serait, selon elle, à la base d'un mouvement commun à l'ensemble de cette couche sociale : celui d'une recherche d'une identité en dehors de celle conférée par l'activité professionnelle. La localité serait ainsi utilisée comme un support identitaire : « histoire locale, équipe sportive, échelle favorable à l'expression culturelle et associative et plus largement à une sociabilité locale. » (Claeys-Mekdade, 2003, p. 35). Ce qui se traduit concrètement par un développement des logiques de patrimonialisation et de « muséification » depuis les années 1970 selon l'auteure :

¹²³ La classification en termes de « couches sociales » est celle mobilisée par Bourdieu.

¹²⁴ La distinction est ici renvoyée, par référence à Bourdieu (1979), aux stratégies par lesquelles certaines catégories sociales (en particulier la « classe dominante ») maintiennent leur position en définissant ce qui relève du « bon » goût et de la culture légitime. Ce qui fait « distinction » est l'objet de luttes entre les fractions opposées des classes dominantes.

« Investissant les structures socioculturelles locales et en en créant de nouvelles, les couches moyennes se font pédagogues, dans une logique de transmission/imposition de leur style de vie. » (*Ibid.*, p. 35).

En particulier, ces couches moyennes se feraient porteuses d'un intérêt pour le patrimoine commun (*res communis*), contribuant également au processus de distinction.

De son côté, Chamboredon (1985, rééd. 2019) prend l'exemple de la chasse pour illustrer ces différents rapports à la nature, et les rapports sociaux qu'ils traduisent. Depuis les années 1970, un mouvement d'opposition à la chasse s'est développé. Plusieurs arguments sont avancés contre cette pratique, parmi lesquels l'auteur met en avant « les justifications scientifiques » et les « justifications esthétiques » (*Ibid.*, p. 200). Le premier registre s'appuie sur l'idée d'une nécessaire protection du patrimoine naturel et fonde son argumentation sur deux idées : les différentes espèces contribuent à l'équilibre du système naturel (la notion d'équilibre a longtemps été dominante en écologie) ; et l'idée que les interventions humaines sont perturbatrices de cet équilibre. Le second registre valorise une conception de la nature « spectacle » dans laquelle l'esthétisme prime. Ce sont les usages de loisirs qui sont prioritaires dans cette conception, la nature est ici « nature-parc » (*Ibid.*, p. 200). Ces deux rapports à la nature traduisent des rapports sociaux. En effet, l'un comme l'autre participe à disqualifier les taxonomies communes, en particulier « paysannes » concernant la distinction entre espèces dites nuisibles et non nuisibles, et à imposer une norme spécifique du rapport à la nature : « un point de vue spéculatif, contemplatif ou théorique sur le cadre naturel » (*Ibid.*, p. 200). Bien que l'auteur n'utilise pas ces termes ni la référence à la théorie foucauldienne, il s'agit bien ici de l'imposition de certains savoirs par des catégories sociales « légitimes » instituant des rapports de pouvoir spécifiques, à la fois « symboliques » (changement de valeurs accordées à la campagne, à la nature, ainsi qu'à la chasse) et « pratiques » (transformation des normes de chasse, des espèces chassées ou du droit de chasse). En particulier, Chamboredon montre notamment comment les classes moyennes développent un rapport à la nature basé sur « le désintéressement de la fréquentation à visée d'apprentissage culturel et scientifique », ou encore la fréquentation comme simple détente et curiosité en opposition au « pragmatisme de la fréquentation prédatrice ascétique » des classes populaires ou encore à « la dissipation et à la jouissance ludique d'espaces de loisirs circonscrits et artificiels » des classes bourgeoises (Chamboredon, 1985, rééd. 2019, p. 199-202).

On voit ainsi que les perceptions socialement situées des « bonnes manières » d'utiliser et de protéger la nature ont un impact direct et concret sur certaines représentations

et certains usages de la nature. Ces transformations sont accompagnées par celles concernant le « beau » paysage :

« La définition d'un droit de jouissance du cadre naturel comme paysage et spectacle superpose une sorte de droit d'usage symbolique aux divers usages du territoire ; la limite de cette tendance est la muséification du décor naturel et l'immobilisation d'un certain état du paysage. » (*Ibid.*, p. 201)

Le paysage valorisé correspond également à des normes et des savoirs qui ne sont pas neutres (nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 3) contribuant, là encore, à entretenir des rapports sociaux et un gouvernement de l'environnement particulier. Ces différents mouvements participent d'une normalisation de la campagne, dans laquelle les anciennes pratiques ne sont pas toujours décriées, mais annexées par un processus de patrimonialisation. Claeys-Mekdade annonce ainsi « le monde rural traditionnel est muséifié, l'agriculteur devient le jardinier du paysage. Ces citadins en mal de nature n'appellent plus à l'aménagement, mais au ménagement du territoire. » (2003, p. 37).

Ces éléments nous sont particulièrement éclairants pour étudier les enjeux sociaux se développant autour des friches agricoles. En effet, pour Laferté et Weber les travaux de Chamboredon « permettent désormais de penser les nouvelles articulations entre les différents usages sociaux de l'espace, productifs, récréatifs et relégatoires, dans les territoires attractifs comme dans les territoires répulsifs, et d'observer les nouvelles formes du processus de naturalisation et d'ensauvagement de l'espace rural, entre valorisation économique d'un territoire et dévalorisation symbolique de certains de ses habitants. » (2019, p. 26). Les friches agricoles renvoient à de nombreux discours et usages permettant de poursuivre la réflexion sur ces articulations, les tensions sont nombreuses et on peut ainsi poser l'hypothèse que ces dernières s'inscrivent dans des enjeux autour du contrôle de l'usage des terres : quel doit être l'usage de ces espaces ? Doivent-ils être des lieux dédiés à la « nature » laquelle « reprend ses droits¹²⁵ », à la culture, au paysage ? Qui en sont les propriétaires et quels sont les enjeux sociaux autour du maintien en friche ou en culture ? Ces questionnements permettront notamment d'analyser deux dispositifs, d'une part un plan de paysage visant à lutter contre l'enfrichement et de l'autre un « collectif », composé très majoritairement de personnes de classe moyenne intellectuelle, dont les revendications portent sur la préservation de la forêt.

- **Étudier les enjeux sociaux de l'enfrichement par le prisme des « rapports sociaux localisés »**

¹²⁵ Cette expression a été entendue de nombreuses fois pendant l'enquête de terrain.

Dans le cadre d'une mission réalisée au parc naturel régional des Vosges du Nord, l'anthropologue Lucie Dupré est chargée d'étudier la réception locale des friches « naturelles » dans la vallée de la Zinsel (2005). L'auteure montre que les rapports à la nature, et en particulier aux friches, sont à situer d'une part dans l'histoire socio-économique du territoire, dit autrement dans sa « trajection¹²⁶ », et, d'autre part, dans l'évolution des rapports entre groupes sociaux du territoire.

Historiquement industrielle la nature de la vallée de la Zinsel était particulièrement encadrée. De nombreux aménagements ont été mis en place afin d'assécher les marais, de réguler les eaux des rivières, d'éviter les brouillards. L'activité industrielle était complétée par une agriculture complémentaire, réalisée par des ouvriers-paysans, cultivant à des fins de complément de revenus. Cette agriculture permettait de maintenir des espaces ouverts. Suit une période marquée par la déprise, tant agricole qu'industrielle, et une transformation importante de l'économie de la vallée. Cette dernière est alors l'objet d'une reprise touristique mise en place par les communes, dans laquelle la nature est aménagée, canalisée, encadrée. La nature est une ressource utilisée à des fins récréatives : des étangs sont aménagés, des plages artificielles créées, une base nautique, des campings, des cours de tennis et des parkings sont construits pour accueillir du public. Les terrains autrefois utilisés pour l'agriculture ou l'industrie sont vendus à des urbains « en quête d'une nature reconstituée », pour reprendre les termes de l'auteure, et qui y font construire des résidences secondaires (*Ibid.*, p. 130). Une dernière période est marquée par une « reprise écologique des territoires ». Des « naturalistes » encouragent la mise en protection de certaines zones avec pour objectif de « restaurer la naturalité de la nature » (*Ibid.*, p. 127). Cette approche fait débat : la « nature-sujet », dotée de droits, représentée et protégée des « abus » de l'homme, entre en conflit avec la perception d'une « nature-objet », « nature-ressource », longtemps encadrée et aménagée sur le territoire. La mise en réserve intégrale d'une aulnaie marécageuse par l'office national des forêts (ONF) suscite ainsi de nombreuses critiques. Trop sauvage, l'aulnaie favoriserait les eaux stagnantes, la mauvaise circulation de l'air, et donc, les « miasmes » selon une partie des « habitants ». Elle est d'autant plus mal perçue que les pratiquants de cet espace se sont sentis exclus de la décision et de l'usage de la nature, la pêche y étant interdite. Ainsi, par le tracé de l'histoire du territoire et de ces activités socio-économiques, Lucie Dupré montre que les friches sont redoutées, car elles font office « d'anti-mémoire » ou « de dévoreuse de

¹²⁶ Entendu comme « l'histoire de son rapport à l'environnement, entendu comme l'ensemble des objets de nature de proximité qui constitue un lieu de vie aussi bien que des ressources économiques potentiellement exploitables. » (Dupré, 2005, p. 126).

passé » (2005, p. 139). Elles menacent la mémoire des activités historiques, un rapport à la nature-objet qui s'était construit par ces activités, un mode de vie collectif : « C'est en ce sens qu'elle apparaît comme un anti-paysage : quelque chose que l'on ne reconnaît pas et où on ne se reconnaît plus ni individuellement ni collectivement » (*Ibid.*, p. 139).

Mais cette dimension n'est pas suffisante pour comprendre le rapport aux friches agricoles. Ce dernier s'ancre également dans l'évolution de l'espace rural, et plus particulièrement dans l'histoire localisée de la relation ville/campagne. Dupré (2005) montre ainsi que le passage d'une économie industrielle et agricole à une économie touristique a transformé les usages sociaux des espaces naturels. De nouvelles populations sont arrivées sur le territoire, notamment des résidents secondaires. Or ces « nouveaux habitants » auraient un rapport à la nature différent : à l'ajout d'entretenir leur terrain de manière peu régulière, ces « néo-résidents » se protègent des regards en plantant des haies d'épicéas autour de leur maison et attirent ainsi les critiques de certains « villageois » comme de certains « naturalistes ». L'épicéa est une espèce contestée car elle acidifierait les sols, fermerait le paysage, et parce qu'étant non endémique elle renvoie à un élément de nature, comme de culture, étranger à la vallée. Il devient le symbole d'une mise à l'écart, d'un individualisme, et, par là, de la désintégration de la « communauté villageoise ». La nature comme elle est appréciée par les « nouveaux résidents », ne correspond pas à celle des « villageois » pour qui elle n'est pas suffisamment encadrée. Un autre espace est encore plus mal perçu : la forêt domaniale située entre la Lorraine et l'Alsace. « Désert végétal », comme le qualifie l'auteure, cet espace est associé à l'ensauvagement, tant de la nature que social. Lieu marginal qui attirerait les populations également marginalisées, la forêt serait – selon les habitants et usagers des territoires à proximité – le lieu de vie et d'usages des « bohémiens », des « jeunes aux idées par très claires », « des mendiants » et autres « braconniers » (*Ibid.*, p. 134-135). La perception de ces transformations paysagères et de la nature est le reflet de l'évolution des rapports entre groupes sociaux du territoire. La friche incarnerait pour les « villageois » les pratiques, les perceptions et le rapport à la nature et à l'autre des « nouvelles » catégories sociales du territoire (les « nouveaux habitants », « urbains » en résidence secondaire, et les « populations marginalisées »).

L'étude menée par Lucie Dupré (2005) permet de montrer l'intérêt de la prise en compte de l'histoire socioéconomique du territoire pour étudier les rapports à la nature tout en pointant les enjeux sociaux portant sur l'usage des terres. On peut poursuivre les réflexions en se demandant : qui sont ainsi les « nouveaux résidents » / « villageois » / « naturalistes » ? Les

travaux de Chamboredon (1980 ; 1985) invitent notamment à questionner l'opposition entre urbain et rural. Laferté et Weber rappellent ainsi ses propos : « Jamais sans doute n'est apparu si clairement, écrit-il en 1985, ce que peut avoir de trompeur et d'excessif la dichotomie du rural et de l'urbain. Au lieu de figer ces termes dans une opposition schématique, il est plus utile de les considérer comme les deux pôles d'un axe au long duquel se déploie un continuum de positions. » (2019, p. 18).

Nous souhaitons ainsi développer une analyse des « rapports sociaux localisés ». Cette dernière s'inspire du concept d'« espaces sociaux localisés » de Gilles Laferté (2014). Initiée par Bourdieu, la notion « d'espace social » permet de « comprendre le rapport de classes dans une hiérarchie multi-positionnée » (Laferté, 2014, p. 432). Contrairement à « la structure sociale », qui renvoie à une hiérarchie linéaire et à un « référentiel structuraliste trop pesant », la notion « d'espace social » a pour intérêt de montrer le caractère relativiste de la position sociale en intégrant la position et les possibles sociaux des personnes (*Ibid.*, p. 432). Elle doit pour cela tenir compte de l'échelle locale, puisque selon l'auteur, chaque agent construit son habitus à partir de son point de vue social et géographique. L'auteur souhaite ainsi étudier « les mondes ruraux [...] en ré-articulant les groupes sociaux présents dans leur interdépendance » (2014, p. 425). Les espaces sociaux localisés sont ainsi entendus comme « le produit de la localisation d'activités économiques spécialisées (industrielles, touristiques, agricoles, sylvicoles...) et donc de franges singulières de la population (marquée par la sous-représentation des cadres supérieurs et de la bourgeoisie culturelle, la sur-représentation des classes populaires et notamment des ouvriers, minorité agricole, et la multiplication des doubles résidences...). » (*Ibid.*, p. 425). Ni « France moyenne en réduit » ni lieux de particularismes locaux, la morphologie sociale des mondes ruraux est en partie façonnée par « les pouvoirs centraux multiples » (*Ibid.*, p. 425):

« L'action publique territoriale s'exerce ainsi dans un système de contraintes à longues distances qui s'applique de manière différenciée dans les espaces locaux. Elle se traduit par des morphologies sociales localisées qui sont à la fois une projection des rapports sociaux globaux (de classe, d'âge, de genre) et le produit d'effets de lieux. » (Deshayes, 2017, p. 22).

Ainsi, les rapports de classes se recomposent au sein de ces espaces sociaux localisés, à la fois autour des « rapports de production » et de la « lutte politique », mais également des loisirs et des fonctions récréatives des campagnes (Laferté, 2014, p. 425).

C'est à la lumière de ces éléments que nous souhaitons interroger l'enfrichement. Nous posons l'hypothèse que l'analyse des discours et des pratiques liés aux friches agricoles permet de rendre compte de rapports socialement et historiquement situés. Le territoire étudié a connu de grandes transformations économiques, sociales, paysagères. D'un espace de production viticole, où la culture était menée par des ouvriers-paysans, ce territoire est devenu un espace de « nature », présenté comme « poumon vert », attractif pour certaines catégories sociales. Spécifique au regard de ses caractéristiques sociodémographiques (territoire « rural » avec une surreprésentation des classes moyennes), ce territoire nous semble particulièrement intéressant pour questionner les dispositifs d'actions publiques environnementales au regard des rapports sociaux localisés. Nous postulons que ces dispositifs représentent à la fois des « contraintes à distance¹²⁷ » contribuant au façonnement du territoire et des rapports sociaux ; qu'ils sont également issus d'une histoire et d'une morphologie sociale locales qui contribuent à les transformer ; et, que par conséquent, ces dispositifs participent à la production d'effets localisés. Nous souhaitons ainsi étudier des rapports de pouvoir et des enjeux de positions locales, qui se structurent notamment en rapport à la « nature » et plus spécifiquement autour des enjeux pour le contrôle de l'usage des sols. Nous accorderons une attention particulière aux normes qui en sont issues et à la manière dont elles peuvent traduire des principes de gouvernement socialement situés de la « nature » et des « conduites ».

Conclusion :

La vision négative des friches agricoles se développe au XIX^{ème} siècle, période où la mésopolitique émerge (Taylan, 2018). À la fois désordre naturel et social, elles sont envisagées comme la cause et la conséquence de troubles dans la société. Agir sur les friches, ce n'est pas seulement développer certaines normes sur la nature, mais également « conduire les conduites », en particulier des classes « rurales » et « dangereuses ». Dans un second temps, et suite à la modernisation de l'agriculture post-1945, les friches apparaissent comme une menace pour le développement des territoires ruraux. Omettant le contexte social dans lequel elles s'inscrivent, les friches sont intégrées à des actions publiques portant sur le « paysage », « l'environnement » et le développement des territoires ruraux. Elles ne peuvent pourtant être saisies en dehors d'une analyse de l'évolution des territoires et, en particulier,

¹²⁷ À titre d'exemple, ces contraintes à distance pourraient être : le plan de paysage qui est défini nationalement et dont on peut poser l'hypothèse qu'il contribue à diffuser des normes concernant les friches agricoles et plus généralement le paysage ; la gestion de la forêt par l'ONF dont une partie des modes de gestion sont également définis à l'échelle nationale ; la définition de l'appellation d'origine contrôlée qui contribue à façonner les modes de viticultures et de production du vin.

des rapports entre les groupes sociaux localisés qui se constituent autour du contrôle de l'usage des terres.

Nous postulons que les dispositifs d'actions publiques localisées apparaissent dans des contextes historiquement et socialement situés, et prennent ainsi corps dans des rapports sociaux inhérents au territoire. Ces rapports sociaux préexistent à ces dispositifs mais en miroir sont modifiés ou confortés par ceux-ci. C'est également cette dimension que nous avons essayé d'investir par l'intermédiaire d'une brève mais nécessaire sociohistoire du territoire pour montrer comment la gouvernamentalité environnementale si elle est assise sur des bases législatives nationales, s'inscrit et se réinscrit, se diffuse et se transforme, dans des rapports sociaux localisés.

Conclusion de la partie 1.

Le terrain étudié est un territoire rural situé en proximité de la métropole de Metz, les côtes de Moselle, que l'histoire marque d'une double empreinte viticole et industrielle. Ce territoire a connu des transformations socioéconomiques et paysagères en l'espace d'un siècle. En particulier, le déclin de la viticulture et de l'industrie, couplé à l'évolution des activités professionnelles des habitants et l'arrivée de nouvelles populations, participent à la transformation de cette campagne « productive » en campagne « nature ». Qualifiée de « poumon vert » de l'agglomération messine, l'attractivité du territoire est un enjeu, notamment pour les élus locaux. L'enfrichement qui a gagné les coteaux est perçu comme un frein au développement du tourisme et des activités agricoles. En effet, plusieurs viticulteurs se sont réinstallés depuis quelques dizaines d'années, favorisés par la création d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) Moselle en 2010, mais se confrontent à la difficulté d'accès au foncier. Un plan de paysage est ainsi initié par deux communautés de communes, et deux communes extérieures à ces dernières. Il vise à « reconquérir » les coteaux et à lutter contre leur enfrichement. Les différents acteurs impliqués dans ce plan de paysage (commanditaires, le Parc naturel régional de Lorraine, la Direction régionale à l'environnement, à l'aménagement et au logement, et un regroupement de bureaux d'études de paysagistes-concepteurs) organisent ainsi une démarche participative. Nous avons étudié l'ensemble de la démarche (partie 2). Ce premier terrain a été complété par une analyse sociohistorique du territoire et des rapports sociaux localisés. En effet, l'enfrichement prend place dans une histoire sociale, notamment du rapport entre rural et urbain, de l'évolution des activités et de la qualification du territoire comme lieu de « production » ou espace de loisirs. Le dispositif plan de paysage émerge ainsi dans un contexte social et politique. Il est lié à des rapports sociaux et contribue également à les transformer. En particulier, nous verrons comment la concertation menée dans ce cadre a favorisé le développement d'une mobilisation citoyenne sur le territoire. Déçus par le dispositif participatif et revendiquant le droit des citoyens à la décision en matière d'environnement, plusieurs membres d'associations environnementales se lient au sein du « collectif forêt Val de Metz ». Nous verrons comment ces deux mouvements, avec d'un côté un dispositif national qui s'applique en local, et de l'autre, une controverse environnementale qui émerge « par le bas », contribuent l'un comme l'autre à émettre des rapports de pouvoir, des normes, en partie issus et des rapports sociaux localisés (partie 3).

PARTIE 2. LE PLAN DE PAYSAGE COMME DISPOSITIF DE NORMALISATION

Cette seconde partie est composée de trois chapitres. Ils reviennent sur le dispositif de plan de paysage et plus particulièrement sur celui observé et étudié : le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Ce dernier prend place sur un territoire situé entre les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, à la charnière du rural et du périurbain, et concerne 17 communes. Souhaité par deux intercommunalités et deux communes extérieures à ces dernières, il est accompagné par le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL), la Direction régionale à l'environnement, à l'aménagement et au logement (DREAL), et mis en œuvre par un regroupement de bureaux d'étude composés essentiellement de paysagistes-concepteurs. Suite à l'abandon séculaire des cultures viticoles et arboricoles, le paysage de ce territoire s'est transformé. Les terres, anciennement agricoles, se sont « enfrichées ». Le plan de paysage vise ainsi à « lutter contre la fermeture du paysage » et à « reconquérir les coteaux ». Comme nous l'avons mentionné dans les précédents chapitres, nous interrogeons ce plan de paysage comme une forme de dispositif constitué de discours, de normes, de règles, d'acteurs, « du dit » et du « non dit ». Nous postulons qu'il contribue à diffuser un ensemble de savoirs participant à établir les normes d'un gouvernement des paysages et des conduites.

Ainsi, le troisième chapitre de ce manuscrit est consacré à la contextualisation et à la présentation du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Les plans de paysage sont issus d'une histoire longue qu'il est nécessaire de présenter. Associés aux enjeux environnementaux, agricoles et de développement des territoires, le paysage devient un objet à part entière de l'action publique. Nous reviendrons plus particulièrement sur les lois de 1993 « pour la protection des paysages » et de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages », puis sur la création du dispositif plan de paysage. Cette sociohistoire de l'action publique en matière de paysage permettra de montrer que, si le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad est porté par des acteurs locaux (intercommunalités), il est également influencé par ce que nous proposons d'appeler une « matrice normative » élaborée à distance notamment par le ministère de l'Environnement. Ainsi, s'il est développé sur un territoire singulier par son histoire socioéconomique et ses acteurs, ce plan de paysage mobilise des objectifs, des normes, des catégories qui ne lui sont

pas propres. Nous verrons notamment comment la présence de la DREAL, du PNRL et des paysagistes-concepteurs contribue à faire charnière entre enjeux locaux et nationaux.

Le quatrième chapitre porte quant à lui, non plus sur l'organisation et les relations entre acteurs du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, mais sur son contenu. Il sera ainsi consacré à l'analyse des normes développées et diffusées en particulier par les paysagistes-concepteurs. Nous porterons une attention particulière aux techniques utilisées pour transmettre ces normes, et nous verrons qu'elles s'appuient à la fois sur des discours et sur des éléments visuels (cartes, schémas, photographies, dessins). Le paysage se fait alors le support esthétique et expérientiel du développement territorial. Appréhendé par la vue et les sens, il doit être façonné afin de rendre le territoire « dynamique », « vivant ». Nous postulons qu'en ce sens, le dispositif de plan de paysage s'inscrit dans une forme territorialisée de la biopolitique. L'aménagement des paysages devient un enjeu fort de « santé » des territoires comme du « bien-être » des populations.

Enfin, nous reviendrons dans le cinquième chapitre sur la démarche participative du plan de paysage. Il sera l'occasion d'interroger la diffusion des normes évoquées précédemment. Nous nous intéresserons ainsi à l'organisation de la concertation, son déroulement, ses contenus et réceptions. L'objectif n'est pas d'évaluer la pertinence de la démarche ou sa « réussite », mais de montrer le processus d'élaboration de la concertation. Nous verrons dans quelle mesure il peut être interprété comme un dispositif de gouvernement des conduites. Toutefois, et comme Foucault (1978) invite à le faire, nous accorderons une attention particulière aux résistances et contre-conduites qui émergent.

Chapitre 3 : Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : un dispositif de gouvernement à distance ?

« Le “laid” comme le “beau” ne relèvent pas du seul registre de l’esthétique et du sentiment. Ils appartiennent tous deux également à des valeurs collectives véhiculées par tout un appareillage idéologique, celui qui fait et défait les modes, par exemple, mais aussi celui qui s’exprime par les règlements, les cultures techniques, les modèles dominants en matière d’urbanisme, d’architecture, de paysagisme, de “bon goût”, etc. » (Paquot, 2016, p. 4).

Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad a été initié et porté par deux intercommunalités et deux communes extérieures à celles-ci. Souhaitant lutter contre « l’enfrichement des coteaux » et valoriser l’arboriculture et la viticulture, ces élus ont engagé une action publique en matière de paysage. Le plan de paysage semble ainsi être issu à la fois d’une volonté et d’une organisation locales. Ce dispositif s’inscrit néanmoins dans une histoire longue de l’action publique en matière de paysage. La catégorie « paysage » a été construite progressivement et reste mouvante. À la charnière de l’action publique en matière d’environnement, d’agriculture et de développement des territoires, le paysage est mobilisé par différentes institutions et différents acteurs dans des conceptions changeantes. Ainsi, avant de nous intéresser au plan de paysage des côtes de Moselle, nous présenterons une brève sociohistoire de la catégorie « paysage ». Nous montrerons que sa progressive intégration dans l’action publique est liée à certaines disciplines et acteurs, parfois en tensions, participant ainsi à développer des luttes définitionnelles. Nous verrons que malgré ces conceptions variées du paysage, l’enfrichement est au cœur des réflexions (1.). Dans un second temps, nous reviendrons sur les deux lois qui ont initié et consacré les « plans de paysage ». Après avoir présenté les conceptions du paysage mobilisées dans ces lois, nous verrons comment les « plans de paysage » sont en partie déterminés par elles et par le ministère de l’Environnement. Nous postulerons ainsi que ce dispositif participe à véhiculer des normes, catégories et valeurs du national vers le local. Il constituerait en ce sens une « matrice normative » s’appliquant à l’action publique localisée en matière de paysage dans une forme de « gouvernement à distance » (2.). À partir de cette hypothèse nous interrogerons le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Nous verrons comment le plan de paysage étudié s’est constitué en intégrant à la fois des enjeux locaux et des exigences du dispositif. L’analyse des rapports entre les différents acteurs du plan de paysage montre l’importance de la Direction régionale à l’environnement, à l’aménagement et du logement (DREAL) et du Parc naturel régional de Lorraine (PNRL) dans la construction du plan de

paysage. Enfin, nous verrons comment la catégorie « paysage » est mobilisée dans ce plan projet. Nous montrerons que les bureaux d'étude de paysagistes contribuent à concilier les approches des différents acteurs et à transmettre leur propre expertise (3.).

1. Le développement de l'action publique en matière de paysage en France

Comme le note le chercheur en sciences du paysage Pierre Donadieu (2007, a), la notion de paysage est plurielle et repose sur des savoirs multiples. Chaque discipline, chaque expert, construit sa vision du paysage selon ses théories, méthodes et concepts. Régulièrement assimilée aux notions d'espace, d'environnement, de nature ou encore de patrimoine et de territoire, la notion de paysage a pourtant une signification propre. En particulier, l'auteur considère que le paysage amène l'idée d'un rapport visuel et plus généralement sensible au monde ambiant. Les discours sur les paysages sont ainsi particulièrement présents dans les pratiques résidentielles, touristiques et de loisirs, et sont parfois limités à une appréhension esthétique de ceux-ci. Les sciences de l'Homme et de la société montrent cependant que « la relation aux paysages est une construction culturelle et une production sociale sinon politique, très variable avec les sociétés et leur histoire » (*Ibid.*, p.7). Depuis le développement de l'idée d'une « crise environnementale », le paysage a été progressivement institutionnalisé. Par le biais de catégories d'action publique comme le « patrimoine » et les « sites », il est visé par des dispositifs publics. Nous verrons ainsi dans un premier temps la constitution progressive du « paysage » comme catégorie pluridisciplinaire (1.1.). Puis nous montrerons que son intégration dans l'action publique participe à en modifier les frontières : le « paysage » est l'objet de luttes définitionnelles entre différents acteurs et disciplines (1.2).

1.1. Du paysage artistique au paysage-aménagement : itinéraire d'une catégorie pluridisciplinaire

Le mot « paysage » apparaît en France au début du XVI^{ème} siècle. Il désigne alors « le résultat, sur un panneau de bois ou une toile (procédé alors tout récent), du travail du peintre. » (Paquot, 2016, p. 13). Le terme même de paysage, comme il est entendu dans la culture occidentale, provient donc du monde artistique. Il renvoie, à cette période, à un genre pictural qui « *artialise* la réalité » : « le paysage correspond à une sorte d'hommage à la nature qui naît une seconde fois par la magie des couleurs, des perspectives, des ombres et des lumières, des touches, des empâtements et autres effets créatifs de l'artiste. » (*Ibid.*, p. 5). À la moitié du XVI^{ème} siècle, dans le dictionnaire latin/français de Robert Estienne édition de 1549, le paysage se dote d'un second sens, celui « d'une représentation d'une scène

villageoise ou d'une vue campagnarde, bucolique » (*Ibid.*, p. 14). En lien avec le développement de ce que l'auteur appelle « un sentiment de nature » véhiculé par les artistes, par les poètes et les écrivains, le paysage est, aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, utilisé en trois sens : l'étendue de pays que l'on observe, un tableau qui représente un paysage et un genre pictural.

Historiquement, le « paysage » renvoie moins à un territoire qu'à une représentation, souvent esthétique, sens encore très présent de nos jours. Cette première dimension est ensuite complétée par certaines disciplines, en particulier par la géographie, première science à s'emparer de la notion. Au XX^{ème} siècle, les dictionnaires de géographie font état de diverses caractéristiques du paysage, bien que chaque ouvrage et chaque auteur fasse sa sélection parmi celles-ci : à l'ajout d'être un espace que l'on représente, certains auteurs mettent en avant l'aspect physique du paysage constitué de traits issus d'une histoire tant écologique que sociale ; d'autres mettent en avant la perception de l'espace en tant que lieu vécu ; chez certains auteurs le paysage est confondu avec l'environnement, il est alors synonyme d'écologie ; etc.

Les sciences humaines et sociales ont également contribué à compléter le sens du terme de « paysage », et le mettent en relation à trois éléments :

« Le pays (au sens géographique et culturel du terme), la nature (“écosystème”, qui comprend des éléments physiques comme le relief, le climat, les eaux, l'air, etc. ; et des organismes vivants ou communautés biotiques) et le regard de l'homme. Aussi l'histoire du paysage serait l'histoire des relations qui se nouent entre les géosystèmes et les systèmes sociaux. » (*Ibid.*, p. 21).

L'anthropologie a ainsi saisi le paysage à travers les relations sociales qui s'y déploient. L'organisation spatiale vient expliciter des analyses sociales portant par exemple sur les rapports de parenté, la vie sociale d'un groupe, ou encore le rapport entre l'homme et la nature où la grille d'analyse « nature-culture » vient s'implanter (Descola, 2005).

- **Paysagistes : les « experts » du paysage**

Bien que ces différentes disciplines aient apporté des éléments différents sur « les paysages », ce sont les paysagistes qui sont désignés comme étant les experts de « la qualité paysagère », en particulier depuis la loi de 1993 sur la protection des paysages sur laquelle nous allons revenir.

Au XIX^{ème} siècle, le « paysagisme » se résume à l'aménagement des parcs et des jardins attenants aux châteaux ou aux bâtisses prestigieuses des familles aristocratiques et bourgeoises. L'aménagement de ces jardins était réalisé par des architectes, des jardiniers, parfois par des peintres. L'aménagement des jardins était en effet considéré comme un « art » de la même manière que la peinture, la sculpture ou le théâtre. Au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècles, les pouvoirs publics mobilisent ces professionnels dans l'objectif d'améliorer l'espace public urbain (d'un double point de vue, celui de l'hygiénisme et de l'esthétique). En particulier, les architectes paysagistes étaient chargés de créer des réseaux d'espaces verts et de réaliser l'aménagement paysager autour des grands ensembles dans les années 1950-1960 (Dubost, 1983).

De spécialistes majoritairement autodidactes au XIX^{ème} siècle, les « paysagistes » ont suivi un processus de professionnalisation relativement récent. Formés dans un premier temps au sein de l'École nationale d'Horticulture créée à Versailles en 1874, il faut attendre 1946 pour qu'une section « Paysage » y prenne place et donne lieu au diplôme de « paysagiste DPLG ¹²⁸». La Société Française des Paysagistes et la Chambre Syndicale des paysagistes-conseils, sont créées dans les années 1960 et permettent de mieux délimiter l'action des paysagistes. L'École Nationale Supérieure du paysage de Versailles est fondée en 1976 et la Fédération Française du Paysage en 1981. Ces différents organismes ont contribué à organiser la corporation professionnelle, à définir les fonctions et compétences des paysagistes et à contrôler les recrutements (Dubost, 1983). Ils ont également été à l'origine du développement important de l'enseignement du paysage avec la création de l'Institut national d'Horticulture (INH) et ses filières d'ingénieurs paysagistes à Angers, à l'École de paysage à Bordeaux, à l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, ou encore à Lille au sein de l'École d'architecture, augmentant chaque année le nombre de paysagistes et d'ingénieurs-paysagistes formés (Luginbühl, 2007). S'ajoutent à ces différentes écoles, l'École supérieure d'architecture des jardins de Paris (ESAJ) et les formations des lycées agricoles telles que les BTS d'aménagement paysager. De nombreuses recherches ont été financées sur la thématique du paysage depuis la fin des années 1960, permettant selon Luginbühl, de structurer une communauté de chercheurs, dans diverses disciplines, et de développer des enseignements portant sur « les représentations des paysages, sur les effets des politiques publiques sur les paysages, sur l'organisation des acteurs concernés » (2007, p. 27).

¹²⁸ Paysagistes diplômés par le gouvernement.

Toutefois, le terme de « paysagiste » renvoie, encore aujourd’hui, à différentes fonctions et professions qui ne sauraient être regroupées ou confondues. Les professionnels du paysage, ou « paysagistes », ont d’abord été appelés « jardiniers », « jardinistes », « architectes paysagistes », puis à partir de 1962 « paysagistes diplômés » avec la création du diplôme de paysagiste DPLG et « ingénieurs paysagistes ». La création du titre de « paysagiste-concepteur » en 2016 a permis de distinguer la profession des architectes et des jardiniers, tout en leur conférant une place importante dans l’action publique en matière de paysage.

Il existe également plusieurs « courants » ou orientations parmi les paysagistes (Donadieu, 2007, b). Une partie d’entre eux s’inscrivent dans la continuité des mouvements environnementalistes, dans lesquels une « belle nature » est un « beau paysage ». Ils prônent une conservation des espaces qualifiés de « remarquables » tant pour leurs aspects environnementaux qu’esthétiques. Un deuxième courant constitue pour Donadieu (2007, b) l’héritage des urbanistes et des paysagistes dont les missions portaient initialement sur l’aménagement et la planification des villes. Ce sont les « architectes paysagistes¹²⁹ » dont l’activité se retrouve à la charnière de différentes dimensions : artistique, la conception d’espaces esthétiques ; architecturale et urbanistique, par la conception de projet ; à l’ingénierie, par l’utilisation des techniques spécifiques ; à certaines sciences dont la géographie, l’écologie, la sociologie, et l’histoire, pour contextualiser l’évolution d’un territoire dans ses dimensions sociales et environnementales. Du côté XIX^{ème} siècle, les « architectes-paysagistes » ont conservé l’appréhension des jardins et des paysages comme lieux où le corps se met en mouvement, se balade : « De ce point de vue, l’architecte paysagiste s’affirme comme un scénographe qui organise l’espace sensible de l’usager, par exemple avec des parcours pédestres destinés autant à éprouver les corps qu’à proposer des lieux différents. » (Donadieu, 2007, b, p. 14). Certains paysagistes ont ainsi tendance à renvoyer à cette dimension ancienne du métier, à ses savoirs et à l’art des jardins (Dubost, 1983). Dubost montre en effet qu’à l’intérieur du même milieu professionnel il y a différentes manières de faire et différents savoirs :

« Si pour tous l’exercice du métier suppose une sensibilité, un “don” particulier pour appréhender cet objet particulier qu’est le paysage, et si tous sont d’accord pour définir la compétence du paysagiste comme une compétence à la fois *technique* et *artistique*, tous ne donnent pas la priorité aux mêmes techniques. » (Dubost, 1983, p. 438).

¹²⁹ Le titre d’ « architecte-paysagiste » n’est pas reconnu par l’État en France, il est remplacé par celui de « paysagistes-concepteurs ».

Ainsi, certains d'entre eux priorisent la maîtrise des végétaux et les compétences techniques du métier, d'autres mettent en avant la technique graphique et la maîtrise du dessin pour modeler l'espace.

L'aménagement du paysage n'est cependant pas le monopole du paysagiste, les scientifiques participent également à la diffusion des savoirs mobilisés par l'action publique. Le terme de paysage renvoie ainsi à de multiples dimensions influencées par ces différents savoirs : « La science et l'expertise constituent un des médiums importants du formatage cognitif du problème et de son opérationnalité dans la sphère politique. » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013, p. 191).

1.2. L'action publique en matière de paysage : espace de tensions entre savoirs

C'est dans un contexte d'industrialisation grandissante au XIX^{ème} siècle que se mettent en place des réglementations visant à réguler les pollutions. Dès lors c'est une protection de la nature et des paysages qui émerge en lien avec l'hygiénisme et la valorisation des éléments de nature comme lieu d'excursion, de villégiature, etc. La création de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France en 1901 par le poète Jean Lahor est un exemple concret de l'émergence de l'action publique en matière de paysage (Paquot, 2016). Le sens du mot paysage évolue ainsi dans le temps et s'insère dans le vocabulaire de l'aménagement du territoire en « se teintant de l'idéologie protectionniste au XIX^{ème} où artistes et écrivains fustigent les dégâts des excès du libéralisme sur les paysages. » (Luginbühl, 2007, p. 23).

Dans un premier temps, la protection des paysages est confiée aux parcs naturels nationaux créés en juillet 1960¹³⁰. Les parcs naturels ont pour objectif de contrôler les activités économiques et touristiques à l'intérieur de leur territoire. Dans le cas des parcs nationaux, la loi du 22 juillet 1960 oblige la création de plusieurs espaces au sein de leur périmètre : les réserves intégrales, dans lesquelles les activités humaines sont interdites ; les zones centrales protégées mais ouvertes au public avec des réglementations strictes concernant l'ensemble des activités (pastorales comme touristiques) ; une zone périphérique dans laquelle le développement économique doit tenir compte de la protection de la nature et des paysages, en particulier en favorisant les paysages ouverts (Selmi, 2007). Pour l'auteur, ce

¹³⁰ Loi du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux. Si cette première loi n'évoque pas directement les « paysages » mais la protection des « milieux naturels », la loi n°2006-436 relative « aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs régionaux » mentionne la protection des paysages dès son article 1^{er}. URL : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000609487/>. Consulté le 03/11/2020.

découpage en trois espaces distincts est une résurgence des différentes approches de l'environnement opposant les partisans d'une nature protégée (*wilderness*) et ceux d'une nature-ressource à conserver. Les parcs nationaux ont tenté de réunir ces approches dans l'objet « paysage ». Étudiant plus particulièrement le Parc national de la Vanoise, dans les Alpes du Nord, Adel Selmi (2007) montre que la protection de la nature dans cet espace cristallise des tensions entre les tenants d'un paysage « ouvert », ceux d'un paysage « fermé » et ceux d'un paysage « propre ». Ces oppositions, bien que locales, se retrouvent dans les différents courants de la protection de la nature et des paysages. Elles montrent, dès lors, les représentations des espaces enrichés.

Les associations à caractère touristique sont à l'origine de la conception des parcs nationaux et diffusent dès le début du XX^{ème} siècle l'idée d'une nature et de paysages menacés qu'il est nécessaire de protéger. Pour ces acteurs, la protection du paysage n'est pas opposée aux activités humaines, tant que ces dernières permettent une « contemplation esthétique de la nature » : « La nature est belle, et un parc a pour vocation de protéger le “beau naturel” et le pittoresque, en évitant que cette beauté originelle ne soit à jamais détruite ou souillée par les hommes. » (*Ibid.*, p. 14). La protection de la nature et des paysages est associée à une valeur esthétique, dont l'aménagement doit permettre aux visiteurs de s'en imprégner. Cette vision correspond à celle du « pittoresque » et du paysage « ouvert ». Proche des visions esthétisantes, le paysage est envisagé comme une œuvre architecturale ou picturale, dont les aménagements touristiques permettent l'admiration¹³¹. Sous l'influence du Club alpin français (CAF) et du Touring-Club de France (TCF), le paysage est considéré comme un patrimoine dont la protection s'institutionnalise. Certains paysages sont ainsi destinataires de mesures de protection jusque-là réservées aux monuments historiques. Pour convaincre l'État et l'opinion publique, le TCF et le CAF auraient promu plusieurs valeurs d'ordre patriotique, moral, esthétique et économique, et notamment mis en avant l'aspect « pittoresque » et « traditionnel » de ces espaces et de leurs populations (*Ibid.*). Ces éléments servent la production d'une « identité » des paysages et participent à leur mise en valeur économique ; l'image même de la population est parfois transformée (Weber et *al.*, 2009 ; cf. chapitre 4).

¹³¹ Les sociétés d'alpinisme mettent en place des équipements de loisirs et des infrastructures permettant de promouvoir le tourisme. Par exemple, ces sociétés mettent en place des sentiers, des balisages et des tables d'orientation dans les Alpes et les Pyrénées. Ils produisent également des guides touristiques et des bulletins.

Les « naturalistes », scientifiques (en particulier du Muséum national d'histoire naturelle) et membres de sociétés savantes, s'opposent à cette vision. Favorables à des paysages « fermés », c'est-à-dire ici « fermés » à l'homme, ils considèrent que la nature doit être préservée de l'humain « prédateur et destructeur » (*Ibid.*, p. 16). Inspirés par la protection de la *wilderness* aux États-Unis, et d'une image idéalisée des parcs nationaux américains, ils sont favorables à l'élaboration de « réserves intégrales » et à une action publique dédiée aux paysages dits « remarquables ».

Enfin, le dernier courant (celui des « alpagistes » c'est-à-dire des acteurs qui travaillent dans les alpages) envisage le paysage comme le produit du travail et des activités humaines, c'est un paysage « jardiné » par les paysans :

« Le paysage entretenu, nettoyé, ordonné, “propre”, mis en valeur par les activités pastorales est l'horizon esthétique de cette perspective, qui actualise une conception plus ancienne selon laquelle une nature sauvage est un espace à s'approprier et à transformer en un territoire domestique. » (*Ibid.*, p. 16).

Le paysage souhaité est ouvert, tant dans son aspect (ouverture des prairies face aux boisements) qu'ouvert aux activités humaines dont le tourisme fait partie. Le paysage est ici la base d'une activité économique, mais un espace culturel et espace de vie : « la notion de paysage est associée à une identité culturelle régionale bien marquée et à un espace de vie et de travail pour les habitants locaux. » (*Ibid.*, p. 23). Dans cette conception le « beau » paysage est celui où les activités se déploient, c'est un paysage « entretenu », travaillé. Les prairies sont considérées comme « propres », « belles ». Les prairies abandonnées paraissent au contraire « sales » et symbolisent l'abandon, la déprise et la fermeture du paysage.

Pour Selmi (2007), ces différents regards sur le paysage coexistent toujours au sein des parcs naturels nationaux en France. Les réflexions sur la protection de l'environnement et des paysages semblent ainsi amener systématiquement des questionnements sur l'enfrichement, l'ouverture et la fermeture des paysages. Nature et agriculture ne sont alors pas envisagées ensemble. Pourtant, de manière concomitante, plusieurs signes manifestent une tendance à la perméabilisation de ces deux catégories notamment par la création des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Initiés par des agriculteurs, aménageurs, ingénieurs territoriaux et des chercheurs des sciences de l'environnement, les PNR sont intégrés dès 1967 à la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR). Cette structure interministérielle a pour objectif de penser l'aménagement du territoire sur des espaces avec des intérêts particuliers d'un point de vue patrimonial (naturel ou culturel), de tourisme ou de cadre de vie. Les PNR sont ainsi

pensés comme des outils d'aménagement du territoire chargés de penser la relation homme-nature. Situés sur des espaces habités, les PNR rompent la dichotomie nature-culture en portant leur intérêt tant sur des espaces « naturels » que sur des espaces agricoles et urbanisés. Les parcs naturels régionaux (PNR) prennent une place importante dans la protection des paysages avec les lois de 1993 et de 2016, sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement.

- **La progressive institutionnalisation du paysage à partir des années 1970 : des savoirs en tensions**

La question du paysage se développe dans la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, en particulier après la création du ministère de l'Environnement en 1971. Cette inscription en politique du « paysage » provient d'une « montée en puissance des écologistes militants et politiques » et du dépassement de l'association entre art/esthétique et paysage (Kalaora et Vlassopoulos, 2013, p. 193). Le paysage est progressivement associé aux problématiques environnementales et patrimoniales, mais suscite des rapports de force au sein même des sphères étatique et politico-administrative entre les partisans d'une protection stricte des paysages « remarquables » et ceux d'une extension de l'action publique aux « territoires urbains comme ruraux dont l'identité est menacée » (*Ibid.*, p. 193). Ainsi, après avoir limité les interventions publiques à la conservation de sites et de monuments jugés remarquables, la création du ministère de l'Environnement fait rupture et intègre la protection des milieux naturels perçus comme menacés dans l'action des réserves et des parcs naturels. Dans un dernier temps, et dans l'objectif de créer des règles collectives de construction des paysages, les actions publiques « admettent que le paysage est un double produit, à la fois matériel et symbolique, des rapports de négociation ou de concertation entre les intérêts publics, collectifs et individuels en présence. » (Donadieu, 2007, b, p. 8). Elles prennent alors conscience du caractère pluriel des rapports et regards portés sur les paysages, des attentes et des potentiels conflits de valeurs qui les entourent. De cette manière, dès les années 1970, de nouvelles pratiques émergentes à l'interface des pensées scientifiques et artistiques, sous l'influence de professionnels variés du paysage : architectes, architectes paysagistes, ingénieurs paysagistes, agronomes et horticoles, écologues, géographes, etc. :

« Ces nouveaux professionnels, spécialistes d'approches dites "sensibles" autant que scientifiques et techniques furent désignées par l'État (le Premier ministre de l'Environnement en 1971) comme les experts capables de répondre à la demande sociale de paysage et de cadre de vie, et aux commandes des pouvoirs publics dans ce domaine. » (Donadieu, 2007, b, p. 13).

La pluralité des courants et des savoirs portant sur le paysage rend difficile l'élaboration d'une définition institutionnelle. La catégorie paysage est au cœur de luttes définitionnelles entre les différents acteurs scientifiques et opérationnels. L'extension de la protection de la nature au paysage dit « ordinaire » élargit les débats, chaque acteur revendiquant une légitimité de « dire le paysage » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013, p. 193). Il en résulte une certaine instabilité, et le paysage est successivement l'objet de différents ministères (de la Culture, de la Jeunesse et aux Sports, puis de l'Équipement) avant de se fixer à celui de l'Environnement (*Ibid.* ; Aspe et Jacqué, 2012).

Le développement de l'enseignement et de la recherche sur le paysage en France entraîne une forte compétition pour l'appropriation du secteur d'activité. En particulier la réforme de la Section paysage de l'École d'Horticulture de Versailles en 1968 est un enjeu. À cette date, un groupe d'experts – le groupe Harvois – est chargé par le ministère de l'Agriculture de réformer l'enseignement du paysage. En parallèle, au début des années 1970, et sous la pression de plusieurs personnalités¹³², le Premier ministre Jacques Chaban-Delmas crée le poste de ministre de l'Environnement et le confie à Robert Poujade (Luginbhül, 2007). Ce dernier fonde le Centre national d'étude et de recherche du paysage (CNERP) en 1971. Ce centre est chargé de développer un nouvel enseignement du paysage dont l'objectif est de promouvoir les études de paysage à l'échelle de l'aménagement du territoire, de former les futurs cadres d'administrations et techniciens du paysage, et de développer la recherche sur ce thème. Les paysagistes formés au CNERP ont une approche nouvelle de l'aménagement du territoire dont ils mettent en avant les dimensions esthétiques, sensibles et symboliques. Les enseignants proviennent de disciplines variées telles que l'agronomie, la botanique, l'écologie, l'architecture et, bien sûr, l'étude du paysage. Selon l'auteur, le CNERP contribue à « ancrer la pratique sensible des études de paysage » (Luginbhül, 2007, p. 31) et multiplie ces dernières sur l'ensemble du territoire national, en particulier après les années 1990. Ces études sont élaborées sous forme de « diagnostic du paysage et de ses dynamiques », de « projet d'aménagement corrigeant les effets néfastes des dynamiques » ou encore de « propositions de mesures concrètes pour la mise en œuvre d'un projet » dont nous verrons d'ailleurs la continuité dans les plans de paysage (*Ibid.*, p. 31). La formation de spécialistes de paysage au CNERP est un prélude à la création des postes de chargés de mission dans les Directions régionales à l'architecture et à l'environnement (DRAE) devenues plus tard

¹³² Lubingühl (2007) fait référence à Serge Antoine (haut fonctionnaire et écologiste), Olivier Guichard (homme politique), Georges Monnet (homme politique) ou encore à Philippe Lamour (avocat et haut fonctionnaire).

Directions régionales à l'environnement (DIREN) puis Directions régionales à l'environnement, à l'aménagement et du logement (DREAL), et plus généralement dans de nombreuses administrations. Toutefois, le CNERP connaît des difficultés financières et des critiques de la part des paysagistes « professionnels », et cesse son activité en 1979, année où sortent les premiers diplômés de l'École nationale supérieure des paysages de Versailles. À la même période, d'autres disciplines s'intéressent à la question du paysage. Plusieurs courants de pensée, en constantes évolutions, se font concurrence tant dans le champ de la recherche que celui opérationnel, Luginbühl (2007) en distingue cinq :

Le paysage comme « projet de territoire » / « projet de paysage » : ce premier courant est issu des enseignements des différentes écoles du paysage, et en particulier, de celle de Versailles. Puis l'un de ses enseignants, Bernard Lassus, quitte l'École nationale des paysages de Versailles pour le CNERP. En lien avec le ministère de l'Environnement et du cadre de vie, et avec le sociologue Michel Conan, il développe une ligne de recherche sur la question des « représentations du paysage » et des « transformations des paysages en cours dans les pays développés » (p. 32) ;

- « L'artialisation du paysage » (p. 32) : le paysage est envisagé comme une production de l'art et culturelle. Ce courant, composé d'artistes et de chercheurs, s'oppose à celui de l'écologie du paysage : le paysage n'est pas « naturel » c'est un construit issu du processus d'« artialisation » ou, autrement dit, du processus par lequel le paysage devient objet d'art. Ce courant est surtout présent dans les milieux universitaires ;
- « Le paysage des écologues » (p. 33) : le paysage est ici envisagé par sa dimension biologique. Dans les années 1990, « l'écologie du paysage » se développe et porte de nouveaux concepts pour l'analyse des paysages tels que la « diversité », l'« hétérogénéité », la « continuité », etc., et permettent, notamment, de saisir les structures paysagères. L'écologie du paysage s'intéresse également aux impacts des activités anthropiques sur le paysage et la biodiversité.
- « Le paysage de la géographie environnementaliste » (p. 34) : sur influence du géographe Georges Bertrand, la discipline s'intéresse à trois dimensions du paysage, l'aspect biophysique, la dimension sociale et politique, et la dimension culturelle intégrant les représentations des acteurs et les relations esthétiques ou symboliques ;
- Le paysage dans les autres disciplines de sciences humaines et sociales : le sociologue Raphaël Larrère propose trois types de paysage (2004). Le premier est le paysage « esthétique », il croise les représentations sociales et les aspects esthétiques et

sensibles du paysage. Le second est le paysage « informé », il est produit par la science et ses différents courants de pensée. Enfin, le paysage « initié » est celui des acteurs et de l'action publique. Enfin, en lien avec le ministère de l'Environnement, les SHS ont également développé une autre perspective, celle du paysage comme « construction sociale » c'est-à-dire comme produit entre les processus sociaux et bio-physiques d'une part, et les dimensions matérielles et immatérielles de la nature d'autre part. Cette dernière conception est aujourd'hui majoritaire parmi les SHS en France et en Europe. Elle a participé à développer l'idée d'un paysage « cadre de vie », c'est-à-dire porteur des relations des acteurs à la nature qui le composent, de transformations de l'espace et de dimensions écologiques.

L'action publique en matière de paysage est influencée par ces différents courants. Si elle a longtemps eu tendance à réduire le paysage à une dimension esthétique, à une mise en scène de la nature, à omettre le « cadre de vie », les recherches récentes du ministère de l'Environnement et du Développement Durable ont mis davantage l'accent sur l'aspect social du paysage et à la nécessité de développer des études paysagères qui tiennent compte des besoins des habitants. Ainsi, « Entre la loi de 1930 sur la protection des sites et celle de 1993 sur la protection et la mise en valeur des paysages, le sens du mot paysage s'est en effet élargi. Il ne désigne plus seulement, pour le législateur, des sites remarquables à protéger, du point de vue de l'intérêt national, mais aussi un cadre local de vie ordinaire à préserver ou à réhabiliter pour ceux qui l'habitent. » (Donadieu, 2007, b, p. 12).

- **Le développement des études opérationnelles en matière de paysage**

Entre les années 1980 et 1990, l'action publique se focalise sur la question des conséquences des transformations des paysages urbains et ruraux liés à des changements importants (mitage, « abandon des territoires ruraux », accroissement des infrastructures routières, etc.) (Kalaora et Vlassopoulos, 2013, p. 195). L'urbanisation et le dépeuplement des campagnes entrent dans les thématiques d'actions des pouvoirs publics, tandis que l'opinion publique a le sentiment d'une perte d'identité des paysages voire de « mort du paysage » (*Ibid.*, p. 192). Le ministère de l'Environnement charge plusieurs « intellectuels », de diverses disciplines, d'étudier ces transformations. Ces recherches amènent le ministère à lancer un programme d'actions en faveur de la « reconquête des paysages » dont la loi de 1993 est une concrétisation. En particulier, cette reconquête vise les paysages ruraux en « friches » ou en

« déprise », les espaces soumis à la pression urbaine et touristique, et ceux en proie à l'intensification urbaine.

Dès 1992, Ségolène Royal, organise un colloque portant sur « Le paysage, patrimoine et enjeu du développement local » dont les échanges accompagnent le projet de loi de 1993. Elle associe ainsi pour la première fois le paysage au développement. Ce colloque présente trois grandes lignes de réflexion : « développement des infrastructures, urbanisation et évolution des espaces agricoles » (Kalaora et Vlassopoulos, 2013, p. 197). La loi de 1993 introduit notamment la démarche par planification et gestion du paysage, et met en avant les considérations économiques de la préservation du paysage. Il est désormais envisagé comme le porteur d'une attractivité du territoire, dans un contexte de mise en compétition de ces derniers, du tourisme et comme support promotionnel des produits locaux et des labels territoriaux (*Ibid.*). Les différentes échelles de l'action publique sont mobilisées pour appliquer les objectifs de cette loi (autant nationales que régionales et locales). Les maires et les élus locaux sont encouragés à se saisir de la thématique, *via* les projets de paysage et avec l'aide d'« experts ». Plusieurs campagnes de sensibilisation sont organisées à destination de ces politiques. Concernant les services de l'État, seule la direction régionale de l'Environnement (DIREN) possède une logique d'intervention portant spécifiquement sur le paysage au moment de l'élaboration de cette loi (Candau et Le Floch, 2002). Le paysage apparaît désormais dans celle de la DREAL qui est chargée du pilotage et de l'animation de la politique régionale des paysages.

Ainsi, la catégorie « paysage » a été progressivement développée dans plusieurs institutions et actions publiques. Elle est aujourd'hui partout, avec une pluralité de conceptions selon les acteurs, les lieux ou encore les dispositifs. À mi-chemin entre les questions d'environnement, d'agriculture et de développement des territoires, la notion de paysage prend des formes et des sens variés :

« La question du paysage connaît un extraordinaire développement sur la scène publique, dans tous les domaines et à toutes les échelles. [...] Un rappel permet de mesurer la place d'une notion pour les uns, d'un concept pour les autres, d'un slogan pour d'autres : le paysage est présent à la fois dans le champ de l'opérationnel, de la recherche, de l'enseignement, et à des échelles diverses, du local à l'international. » (Luginbühl, 2007, p. 23).

Un sujet semble néanmoins au cœur de la catégorie paysage, que ce soit dans son prisme environnemental, agricole ou même social : l'enfrichement. La question des friches agricoles est ainsi au cœur de l'action publique en matière de paysage.

Les études se sont développées ces quarante dernières années et Luginbhül (2007) estime que moins de 10% du territoire national n'a pas été concerné par une analyse paysagère à un titre ou à un autre (dans le cadre d'action publique en matière d'agriculture, d'aménagement, d'environnement, etc., ou bien en matière de paysage) (*Ibid.*). Un de ces dispositifs d'étude en local est le plan de paysage. Quelle est la conception du « paysage » dans ces dispositifs ? Qui en sont les acteurs et quels sont les savoirs développés ? Dans quelle mesure ce dispositif participe-t-il à diffuser un système de normes portant sur le « paysage », du national vers le local ?

2. L'action publique en matière de paysage : une « matrice normative » développée par le ministère de l'Environnement ?

Les plans de paysage sont initiés par la loi Paysages de 1993 et réaffirmés par celle de 2016. Il est donc nécessaire de présenter de manière plus détaillée ces lois et la manière dont elles envisagent le « paysage » : quelles conceptions du « paysage » ces lois diffusent-elles ? Nous verrons tout d'abord les lois de 1993 sur « la protection et la mise en valeur des paysages » et de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » et la manière dont elles mobilisent la catégorie « paysage » (2.1). Puis, nous reviendrons plus précisément sur le dispositif plan de paysage et montrerons qu'il est organisé par le ministère de l'Environnement de manière à véhiculer certaines normes tant sur la forme que le fond des projets (2.2).

2.1. Les lois de 1993 et de 2016 : l'importance du ministère de l'Environnement dans l'orientation de l'action publique en matière de paysage

La loi n°93-24 du 8 janvier 1993 « sur la protection et la mise en valeur des paysages et modifiant certaines dispositions législatives en matière d'enquête publique¹³³ » vise principalement à émettre des orientations de gestion et de protection du paysage et de la « nature ». Plutôt orientée vers l'aménagement et l'intégration de dispositions en faveur du paysage dans les documents d'urbanisme, elle complète les lois dites « Montagne » et « Littoral » toutes deux promulguées en 1985. Bien qu'elle ne propose aucune définition du terme, elle est la première loi consacrée à la question du paysage en France, avec pour objectif de réfléchir à la « qualité » des paysages, à leur préservation et à la maîtrise de leur évolution. La conception du paysage mobilisée ici est extensive, c'est-à-dire qu'elle rejoint l'idée du

¹³³ Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000541949/> consulté le 26/11/2020.

« cadre de vie » des populations, dont il faudrait accompagner et contrôler les transformations (Dérioz, 2013).

En particulier, Christian Auger¹³⁴ montre, dans la note de présentation de la loi qu'il rédige, que le texte législatif envisage le paysage essentiellement par ses aspects « visuel » et écologique. Aux trois impératifs qui se retrouvent dans les précédentes actions publiques (adaptation aux sols ; adaptation à la flore ; recherche de l'utilisation maximale du terrain actuel) s'ajoute un quatrième : « la recherche d'une certaine esthétique. » (1993, p. 4). Organiser la protection et le maintien d'une qualité paysagère, visuelle, est donc l'objectif de cette loi. L'auteur précise : « La loi sur la protection et la mise en valeur des paysages élaborée par le ministère de l'Environnement a pour but de faire prendre en compte la protection des paysages dans les plans d'aménagement, dans les plans d'occupation des sols et dans tous les documents correspondant à des actions pouvant en modifier l'aspect visuel. » (*Ibid.*, p. 5). À titre d'exemple, les plans d'occupation des sols doivent « identifier et délimiter les quartiers, rues, monuments, sites, éléments de paysage et secteurs à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs d'ordre esthétique, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection » (article 3-II de la loi). Cette loi vise principalement les paysages « présentant un intérêt particulier à préserver. » (*Ibid.*, p. 9). Le paysage est ainsi plutôt envisagé dans sa dimension initiale c'est-à-dire que l'action publique se focalise sur la protection de certains sites déterminés pour leur caractère « exceptionnel » (intérêt écologique, patrimonial, esthétique). Dans certains cas, la présence d'un Parc naturel régional (PNR) permet d'identifier cet intérêt. La loi « Paysages » de 1993 donne d'ailleurs une place prépondérante aux PNR dans la protection et la mise en valeur des paysages (Aspe et Jacqué, 2012). Bien que ces derniers existent depuis presque un quart de siècle, la loi de 1993 leur confère leur première base juridique (Dérioz, 2013). À l'ajout d'intégrer comme mission principale la protection des paysages, les PNR sont également chargés de mettre en œuvre et de contrôler l'application de la loi. En effet, l'État délègue aux PNR la gestion de plusieurs dispositifs accompagnant, ou anticipant, la promulgation de la loi de 1993 : observatoires photographiques du paysage (1989) ; plans de paysage (1991) ; atlas (1994) ; chartes et contrats de paysage (1995) (*Ibid.*).

¹³⁴ « Note de présentation de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et du plan d'action en faveur de la protection et de la reconquête des paysages du ministère de l'Environnement », rédigée par Christian Auger, Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du littoral, IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer), janvier 1993. En ligne, <https://archimer.ifremer.fr/doc/00274/38500/36970.pdf>, consulté le 26/11/2020.

Si certains dispositifs ne sont pas obligatoires, d'autres comme les chartes font partie intégrante du fonctionnement du parc. Ces chartes précisent les directives en matière de paysage auxquelles les documents d'urbanisme des partenaires (État et collectivités locales) doivent se conformer. L'article L.244-1 de la loi de 1993 mentionne ainsi :

« La charte du parc détermine pour le territoire du parc les orientations de protection, de mise en valeur et de développement et les mesures permettant de les mettre en œuvre. [...] L'État et les collectivités territoriales adhérant à la charte appliquent les orientations et les mesures de la charte dans l'exercice de leurs compétences sur le territoire du parc. Ils assurent, en conséquence, la cohérence de leurs actions et des moyens qu'ils y consacrent. Les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations et les mesures de la charte.¹³⁵ »

Si ces chartes sont rédigées par les PNR elles doivent obligatoirement être validées par le ministère de l'Environnement¹³⁶. Selon Aspe et Jacqué (2012) de nombreuses navettes sont alors nécessaires pour concilier les exigences du ministère et les attentes des acteurs locaux¹³⁷. De cette manière, le ministère contribue très largement à l'élaboration des actions publiques locales en matière de paysage :

« La décentralisation préconisée dans la loi du même nom semble de plus en plus s'apparenter à une déconcentration, dans la mesure où, dans l'ensemble des procédures, l'État est loin d'être absent ou secondaire, il devient, dans les faits, garant de l'action publique locale par la définition des procédures et de principes généraux dont l'application et la mise en œuvre sont déléguées aux communes et collectivités territoriales. » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 98).

Ainsi, que ce soit par son appréhension du paysage ou ses rapports avec les PNR, le ministère de l'Environnement participe amplement à l'action publique en matière de paysage et à ses orientations. Le plan d'action lié à cette loi de 1993 propose plusieurs outils, dont celui qui fait l'objet de l'attention de cette thèse : les plans de paysage. La démarche a relativement peu de succès jusqu'à la mise en place d'une politique incitative du ministère chargé de l'environnement en 2012, puis de la loi sur la biodiversité de 2016.

- **Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages »**

¹³⁵ Voir https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000001125463, consulté le 26/11/2020.

¹³⁶ Pour faciliter la lecture, et lorsque cela ne modifie pas le sens donné à l'analyse, nous utilisons l'expression de « ministère de l'Environnement » bien que ce dernier ait changé de nombreuses fois d'appellation.

¹³⁷ Les Parcs naturels régionaux sont créés à l'initiative de communes. Ils sont constitués par un syndicat mixte de gestion composés d'élus des collectivités membres (communes, intercommunalités, régions et parfois départements et partenaires socio-économiques) et par une équipe technique.

La loi de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages¹³⁸ » fait un pas de côté par rapport à celle de 1993 en mettant en lien, comme son nom l'indique, la biodiversité et les paysages. Elle vise notamment à mettre en place le triptyque « éviter, réduire, compenser » vis-à-vis des impacts négatifs de certaines activités humaines sur la biodiversité. Cette dernière est entendue dans l'article L110-1 comme « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques, ainsi que les complexes écologiques dont ils font partie. Elle comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces, la diversité des écosystèmes ainsi que les interactions entre les organismes vivants. ». Partant du principe que la biodiversité est un patrimoine qui génère des services et des valeurs d'usage, la loi met l'accent sur la nécessité d'éviter les atteintes à ces services, d'en réduire les conséquences ou de les compenser.

Le « paysage » apparaît dans la VII^{ème} et dernière section de la loi. Il est défini comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels ou humains et de leurs interrelations dynamiques. ». L'accent est porté sur certains éléments du paysage dont la protection serait nécessaire, non plus en raison d'une visée esthétique¹³⁹ mais surtout patrimoniale, c'est un paysage écologique et cadre de vie qui est ici considéré par l'action publique. L'article L.341-1-1 évoque ainsi les « monuments naturels et sites » dont la protection est à mettre en œuvre « au titre du code du patrimoine ». Pour maintenir les objectifs de « qualité paysagère », déjà présents dans la loi de 1993, la loi de 2016 réitère l'importance de deux dispositifs : les atlas de paysages et les plans de paysage. L'atlas de paysages est d'ailleurs intégré dans l'article L.350 1-B :

« L'atlas de paysages est un document de connaissance qui a pour objet d'identifier, de caractériser et de qualifier les paysages du territoire départemental en tenant compte des dynamiques qui les modifient, du rôle des acteurs socio-économiques, tels que les éleveurs, qui les façonnent et les entretiennent, et des valeurs particulières qui leur sont attribuées par les acteurs socio-économiques et les populations concernées. Un atlas est élaboré dans chaque département, conjointement par l'État et les collectivités territoriales. L'atlas est périodiquement révisé afin de rendre compte de l'évolution des paysages. »

¹³⁸ Voir le texte de loi, en ligne <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000033016237/>, consulté le 27/11/2020.

¹³⁹ Le terme est utilisé dans le texte à une seule reprise, concernant les alignements d'arbres le long des voies de communication qui doivent être conservées à l'exception de certains cas parmi lesquels « lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée » (article L 350-3).

L'atlas de paysages est présenté par le ministère de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie comme un outil de connaissance¹⁴⁰ permettant de répondre à l'engagement d'identifier et de qualifier l'ensemble des paysages, engagement fait dans le cadre de la Convention européenne des paysages en 2006. Là encore, nous soulignons le lien étroit entre les collectivités territoriales et l'État, les atlas étant co-rédigés. Les 65 atlas des paysages recouvrant le territoire français doivent être réévalués tous les 10 ans afin de suivre l'évolution des paysages.

Les plans de paysage ne sont quant à eux pas obligatoires et ne sont pas mentionnés dans les textes législatifs. Ils apparaissent cependant dans les moyens d'action liés à ces derniers et, en particulier, sont cités par le ministère de la transition écologique sur la page dédiée à la loi de 2016¹⁴¹. Dans la sous-partie « protéger les espèces en danger, les espaces sensibles et la qualité de l'environnement », le ministère affiche l'ambition de généraliser les plans de paysage. Contrairement aux atlas de paysages qui sont presque systématisés, les plans de paysages sont envisagés comme un outil mis à disposition par l'État, en particulier le ministère chargé de l'environnement, auprès d'acteurs locaux¹⁴² (collectivités territoriales, PNR, etc.) dans le cadre de l'élaboration de « projet de territoire ». Comment le paysage est-il envisagé dans ce dispositif et quelle est la place des acteurs locaux dans la définition des enjeux paysagers ?

2.2. Les plans de paysage : le gouvernement à distance d'un dispositif territorialisé ?

Selon l'appel à projets 2017 « Plans de paysage¹⁴³ » du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, le dispositif de plan de paysage est un outil de « bonne gestion des paysages du quotidien », le paysage étant présenté comme « un bien commun dont nous sommes les dépositaires » (2017, p. 1). Les plans de paysage relèvent de « politiques

¹⁴⁰ Voir la brochure de présentation et méthodologique des atlas de paysage, en ligne <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Les%20Atlas%20de%20paysages%2C%20M%C3%A9thode%20pour%20l'identification%2C%20la%20caract%C3%A9risation%20et%20la%20qualification%20des%20paysages.pdf>, consulté le 27/11/2020.

¹⁴¹ Voir <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages#e1>, consulté le 27/11/2020.

¹⁴² De la même manière que Moquay et *al.* (2007), j'utilise l'expression d'acteur local pour renvoyer à tout individu, ou groupe d'individus, localement investi dans l'action, et cela même s'il appartient à une institution plus large comme les services d'État.

¹⁴³ Voir le site internet du ministère de la Transition écologique et solidaire, https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Annexe_2_Elements_de_cadrage_de_la_demarche_VF.pdf, consulté le 28/03/2018

incitatives, partenariales et contractuelles¹⁴⁴ » c'est-à-dire qu'ils sont élaborés par les acteurs locaux sur la base du volontariat et peuvent donner lieu aussi bien à des règlements qu'à des documents non prescriptifs (*Ibid.*, p. 150). La démarche doit aboutir à un « projet de territoire » partagé par les différents acteurs locaux tels que les habitants, les usagers, les aménageurs, les élus, etc. Généralement élaborés à l'échelle intercommunale, les plans de paysage peuvent néanmoins être à l'initiative de différents acteurs du territoire tels que les communes, les communautés de communes, les associations ou les Parcs naturels régionaux lors des différents appels à projets lancés par le ministère. Lorsque le porteur de projet fait appel à un bureau d'étude pour mener à bien son plan de paysage, ce dernier doit comprendre au moins un paysagiste-concepteur garantissant ainsi « une qualité paysagère¹⁴⁵ ». À l'issue de la démarche, un document de référence commun à l'État et aux collectivités locales concernées est construit, généralement par le bureau d'étude. Les paysagistes-concepteurs ont ainsi une place importante dans le dispositif, dont ils ont d'ailleurs encouragé l'élaboration (Le Floch et *al.*, 2005). La loi de 2016 reconnaît d'ailleurs la profession comme un acteur à part entière de l'aménagement des territoires¹⁴⁶.

Selon le « club Plans de paysage¹⁴⁷ » – qui rassemble les porteurs de plans de paysage – sept appels à projets¹⁴⁸ ont été réalisés depuis la politique incitative du ministère en 2012. Les plans de paysage sont sélectionnés sur concours : les propositions sont pré-évaluées par les Directions régionales de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) puis envoyées au ministère chargé de l'environnement qui termine le processus de sélection. Les lauréats bénéficient d'un soutien de l'État (*via* la DREAL) à hauteur de 30 000 euros¹⁴⁹, ainsi qu'une aide méthodologique et technique des services déconcentrés de l'État et du « club plans de paysages ». Ce club est porté conjointement par la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) au sein de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il

¹⁴⁴ Circulaire 95-23 sur les plans de paysage (1995). En ligne, <http://dtrf.setra.fr/pdf/pi/Dtrf/0002/Dtrf-0002738/TO2738.pdf?openerPage=notice>, consulté le 01/12/2020.

¹⁴⁵ La « *qualité paysagère* » est définie par le ministère de la Transition écologique et solidaire comme « *la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie* », <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politique-des-paysages>, consulté le 28/03/2018.

¹⁴⁶ Comme nous l'avons montré précédemment le terme de « paysagiste » renvoie à différents métiers. Par la reconnaissance officielle du métier de « paysagiste-concepteur » en 2016, l'État accorde une place nouvelle aux paysagistes dont les fonctions portent sur l'aménagement du territoire.

¹⁴⁷ Voir l'extranet du club plan de paysage, <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/> consulté le 28/03/18, identifiant pour les personnes extérieures : planpaysage et mot de passe : extr@planpaysage.

¹⁴⁸ Ces appels à projets ont eu lieu en 2013, 2015, et sont annualisés depuis 2017.

¹⁴⁹ Les collectivités territoriales peuvent néanmoins construire un plan de paysage sans passer par le dispositif du ministère, la subvention de 30 000 n'est alors pas accordée.

fournit des informations et des conseils aux porteurs des plans de paysage et permet les échanges d'expériences. Ce club est constitué d'une part d'un comité de pilotage et d'autre part d'un comité technique. Le comité de pilotage est composé d'un ensemble de « partenaires du ministère¹⁵⁰ » ainsi que « des structures ayant une expertise sur la mise en œuvre de projets d'élaboration de plans de paysage¹⁵¹ » (rapport d'activité plans de paysage, 2018, p. 5). Il « propose et valide les orientations stratégiques et les orientations du club » (*Ibid.*, p. 6). Le comité technique est quant à lui composé du ministère de la Transition écologique et solidaire à travers la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) et de deux assistances à maîtrise d'ouvrage¹⁵² (AMO). Il est chargé du suivi des plans et de l'appui méthodologique. Enfin le club est doté d'une équipe d'animation dont la mission est d'accompagner l'opérationnalisation des projets sur les territoires. Elle est constituée de « référents paysage » issus des services de l'État déconcentrés que sont la Direction régionale à l'environnement à l'aménagement et au logement (DREAL) et la direction départementale des territoires (DDT). On voit ainsi l'importance de la place accordée à l'État, via différents ministères, et à ses services déconcentrés pour mener l'action publique en matière de paysage. Nous pouvons ainsi poser l'hypothèse que le Club plan de paysage, qui accompagne les différents projets locaux, participe à diffuser un ensemble normatif concernant les « paysages » allant de l'État vers les acteurs locaux dans une forme de « gouvernement à distance » pour reprendre l'expression d'Epstein (2005). En effet, si l'action publique en matière de paysage s'appuie en partie sur des démarches volontaires des acteurs locaux, l'État ne semble pas moins présent dans la définition des enjeux et des objectifs de cette action publique.

En effet, par la sélection et l'accompagnement des projets d'une part, et par l'organisation de rencontres/séminaires, la diffusion de lettres d'informations et de brochures d'autre part, nous pouvons supposer que « le club plans de paysage » participe à définir les enjeux

¹⁵⁰ Rapport d'activité, plans de paysage, 2018. En ligne, http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/fichier/pdf/rapport_d_activite_2018_club_plans_de_paysages_vf_cle0ad345.pdf?arg=355&cle=a7a5d1b4c9beb417150c1afb1e0f805c3e771cef&file=pdf%2Frapport_d_activite_2018_club_plans_de_paysages_vf_cle0ad345.pdf, consulté le 01/12/2020.

¹⁵¹ Sont cités : « État local », Cerema (Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), CGEDD (Conseil général de l'environnement et du développement durable), AdCF (Assemblée des communautés de France), AMF (association des maires de France), FPNRF (Fédération des Parcs naturels régionaux de France), RGSF (Réseau des grands sites de France), Sites & cités remarquables de France, FNCAUE (Fédération nationale des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), FFP (Fédération française du paysage), ENSP (École Nationale Supérieure du Paysage), APCE (Association des Paysagistes Conseils de l'Etat), FNE (France nature environnement), les ministères de la Culture et de l'Agriculture, le collectif «Paysages de l'Après-Pétrole» et la Fédération nationale des SCoT.

¹⁵² Ces dernières ne sont pas précisées.

construits sur la question du paysage et à diffuser certaines normes, tant sur la forme que sur le fond des projets. Et ce d'autant plus que les plans de paysage sont également accompagnés par les DREAL et très souvent par les PNR. Tous les projets s'articulent ainsi de la même manière, en trois étapes clefs mentionnées par la circulaire sur les plans de paysage de 1995¹⁵³ :

- « Comprendre et faire comprendre le paysage » (p. 151) : cette étape doit permettre de « partager une culture commune des paysages » concernés par le plan. Phase de diagnostic, elle doit permettre de mettre en avant les caractéristiques du paysage tant d'un point de vue physique (caractéristiques, éléments structurants) que géographique, historique, social (« culture des lieux »), ainsi que les mutations en cours et les enjeux paysagers ;
- L'élaboration d'un projet : après avoir déterminé un projet de territoire avec une « vision d'avenir » partagée, la deuxième phase doit permettre de définir un « parti d'évolution » avec des objectifs de préservation et des objectifs d'évolution ;
- La mise en œuvre du projet et l'élaboration d'un programme d'actions nécessitent l'implication de l'ensemble des acteurs concernés : État dans ses différentes composantes, collectivités locales et acteurs économiques. Le contenu du programme d'actions peut recouvrir différents aspects, certains étant de l'ordre de l'incitatif d'autres du prescriptif selon l'accord entre les acteurs mobilisés. Il peut donner lieu à un contrat de paysage avec des aspects réglementaires (inscriptions dans les documents d'aménagement et d'urbanisme), opérationnels (aménagement paysagers, acquisitions foncières, requalification, etc.) et pédagogiques (sensibilisation de la population et des acteurs économiques). Mais il peut aussi être envisagé comme un document transmettant seulement des préconisations.

En sus de ces étapes clefs et de la définition des objectifs de chacune d'entre elles, nous pouvons également supposer que le dispositif participe à transmettre des savoirs et des normes sur le paysage, et donc, d'une certaine manière, à orienter la manière dont les projets envisagent et traitent du « paysage ». Le ministère de la Transition écologique et solidaire a notamment édité une brochure datant, pour celle étudiée, de 2017¹⁵⁴. La brochure a pour objectif de présenter le dispositif des plans de paysage aux élus des collectivités locales. Elle

¹⁵³ Circulaire 95-23 sur les plans de paysage (1995). En ligne, <http://dtrf.setra.fr/pdf/pi/Dtrf/0002/Dtrf-0002738/TO2738.pdf?openerPage=notice>, consulté le 01/12/2020.

¹⁵⁴ Une brochure a été précédemment éditée en 2015 avec un édito de Ségolène Royal. Les deux éditions restent néanmoins très similaires.

débuté comme ceci : « La qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et la société, que pour l'attractivité des territoires. [...] Le plan de paysage est ainsi au service de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire de qualité » (2017, p. 5). Les plans de paysage mettent au cœur de leur vision du paysage l'idée « d'aménagement » et dépassent les questions environnementales et patrimoniales. Ils doivent permettre de mettre en cohérence « la qualité du cadre de vie » et « paysagère » avec les politiques territoriales en matière d'urbanisme, de transport, d'infrastructure, etc.

Pour débiter le paragraphe intitulé « Le paysage un élément important du cadre de vie », le document cite Émile Littré qui, au XIX^{ème} siècle, définit le paysage de façon contemplative : « étendue de pays que l'on voit d'un aspect... un paysage dont on a vu toutes les parties l'une après l'autre n'a pourtant point été vu ; il faut qu'il le soit d'un point assez élevé, où tous les objets auparavant dispersés se rassemblent d'un seul coup d'œil » (p. 7). Le paragraphe se poursuit par l'affirmation d'un lien entre paysage et cadre de vie, et mobilise la définition du paysage donnée dans la loi de 2016¹⁵⁵. Si l'on remarque que l'aspect visuel et contemplatif développé au XIX^{ème} siècle par le milieu artistique reste très présent, les plans de paysage mobilisent également la notion de « cadre de vie » plus récente. Cette brochure présente les plans de paysage comme un moyen de préciser des objectifs de « qualité paysagère » dans le cas d'un projet de développement. La focale est mise sur le développement et l'aménagement du territoire, le plan de paysage se donne pour principal objet l'attractivité des territoires. Le paysage est alors conçu comme « une ressource et un levier pour le développement local » (2017, p. 6). Dans la droite ligne de la circulaire de 1995, qui précise que « cette démarche de projet s'inscrit dans une vision dynamique du devenir d'un territoire lorsque la valeur culturelle et économique du paysage est un élément clé pour la réflexion sur la gestion de l'espace. ¹⁵⁶ » (p. 150). Les valeurs principales accordées aux paysages sont culturelles et économiques (Droz et *al.*, 2009). La valeur environnementale pourtant au centre de la loi de 2016 est, quant à elle, peu intégrée dans la brochure de présentation des plans de paysage. Ainsi, ce dispositif de plan de paysage s'inscrit dans une vision du paysage développée par le ministère de l'Environnement à la fin des années 1990 selon Aspe et Jacqué :

¹⁵⁵ Pour rappel : Le paysage désigne « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

¹⁵⁶ Circulaire 95-23 sur les plans de paysage (1995). En ligne, <http://dtrf.setra.fr/pdf/pj/Dtrf/0002/Dtrf-0002738/TO2738.pdf?openerPage=notice>, consulté le 01/12/2020.

« La fin des années 1990 amène un nouveau tournant [...] le ministère de l'Environnement se recentrera alors sur ses anciens objets d'intervention : le paysage et l'aménagement du territoire. [...] ce passage par l'aménagement du territoire inaugure aussi une nouvelle tradition : intégrer les fonctions économiques et sociales du territoire à la préservation de la nature et de l'environnement. [...] c'est d'abord par l'intermédiaire de la catégorie "paysage" que cette nouvelle politique va s'affirmer. » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 93).

Ainsi, le dispositif « plan de paysage » semble constituer une « matrice normative », pour reprendre l'expression formulée par Candau et *al.*, au sens où il semble véhiculer des « catégories, des valeurs et des répertoires de normes » (2007, p. 169). Intégrés dans des lois et des rapports entre différents acteurs (notamment entre les acteurs locaux, les bureaux d'étude de paysagistes, les PNR, les services déconcentrés de l'État et le ministère de l'environnement lui-même), nous posons l'hypothèse que les plans de paysage contribuent à émettre des normes concernant la catégorie « paysage » dans une forme de « gouvernement à distance » (Epstein, 2005). En effet, si le ministère de l'Environnement n'intervient pas directement dans l'action publique localisée en matière de paysage, la sélection des projets et l'accompagnement de ceux-ci par les services déconcentrés de l'État amènent à penser que les enjeux locaux ne sont pas totalement coupés des exigences nationales. Par ailleurs, l'importance donnée par le ministère aux paysagistes-concepteurs comme garant de la « qualité paysagère » amène à poser l'hypothèse d'une place prépondérante de ces acteurs dans la définition et l'appréhension des paysages dans l'action publique localisée. Or nous avons vu précédemment que le métier de paysagiste recouvrait différents courants et différentes méthodes. Qu'en est-il du plan de paysage observé ? Comment le dispositif se construit-il concrètement ? Quels sont les liens entre les différents acteurs ?

3. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : une action publique locale gouvernée à distance ?

Il s'agit dans cette partie d'interroger la manière dont la notion de « paysage » est entendue par les acteurs du plan de paysage étudié. Le paysage est entendu comme « une catégorie pratique de connaissance » dans le sens où cette catégorie est utilisée pour décider et agir (Candau et Le Floch, 2002, p. 59). Or, comme le montrent Candau et *al.* (2007), l'action publique en matière de paysage s'appuie sur des normes et contribue à les diffuser et à les faire évoluer. Il est donc nécessaire de s'intéresser à la manière dont la notion est construite par et entre les divers acteurs. À la manière de Candau et Le Floch (2002), le rapport de force entre ces acteurs n'est pas étudié pour lui-même, mais comme élément de compréhension de

la manière dont le « paysage » est construit par l'action publique aujourd'hui et à une échelle locale.

Nous posons l'hypothèse que le dispositif plan de paysage, comme il est construit par le ministère de l'Environnement, constitue une matrice normative dans la mesure où il porte des catégories, des valeurs et des normes appliquées aux paysages. Nous interrogeons alors le processus de construction d'un plan de paysage à l'échelle locale : quel sens accorde-t-il au paysage ? Quels sont les acteurs impliqués et dans quelle mesure contribuent-ils à l'élaboration des objectifs du dispositif et aux normes qui y sont associées ? Y a-t-il des conflits de normes entre ces différents acteurs ? La norme est ici entendue au sens de Candau *et al.* c'est-à-dire comme « toute règle collective ou commune qui sert de guide ou de standard dans l'orientation de l'action [...] Ces normes peuvent être formelles et explicites : c'est le cas des normes juridiques ou de nombreuses normes techniques. Elles peuvent également être implicites et suivies de manière inconsciente, dans le cas de règles de comportement intériorisées par les acteurs sociaux – ce que l'on définit comme normes sociales ou culturelles, pouvant également régir des actes techniques (pratiques professionnelles habituelles, par exemple). » (2007, p. 169). Nous verrons dans un premier temps dans quel contexte le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad a été constitué. Nous verrons qu'après un échec les acteurs locaux ont modifié les orientations du projet afin de mieux correspondre aux normes du dispositif, et ce, malgré un territoire varié aux enjeux pluriels (3.1). Puis, nous mettrons en avant les liens complexes entre les différents acteurs, nous montrerons notamment l'importance de la DREAL et du PNRL dans le processus de décision (3.2). Enfin nous montrerons que l'objet du plan de paysage étudié, l'enfrichement, comme les conceptions du « paysage » mobilisées sont influencées par le dispositif et ses acteurs (3.3).

3.1. La construction progressive d'un plan de paysage sur les vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : entre enjeux locaux et adaptations aux exigences du dispositif

Souhaité par deux communautés de communes, la communauté de communes du Val de Moselle et celle du Chardon Lorrain (fusionnées au 1^{er} janvier 2017 en communauté de communes Mad et Moselle), et par deux communes extérieures à ces territoires, Vaux et Jussy, le projet a été construit et proposé en 2015 lors de l'appel à « plan de paysage » du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Le plan de paysage étudié s'inscrit dans une suite de projets et d'échanges entre divers acteurs : les élus des deux

intercommunalités, le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL), la DREAL et les bureaux d'étude missionnés pour réaliser le plan de paysage. Nous avons suivi son déroulement du début de son élaboration en septembre 2016 à sa restitution en septembre 2018. Plusieurs acteurs¹⁵⁷ nous ont raconté, en entretiens, ce qui l'avait précédé.

3.1.1. La sélection du plan de paysage : le processus d'entrée dans un système normalisé

En région Lorraine les parcs naturels régionaux ont une expérience importante en matière de plans de paysage. En particulier, le parc naturel régional des Ballons des Vosges, situés à la charnière de trois régions (Lorraine, Alsace et Franche-Comté), a été l'un des premiers parcs à fortement mobiliser le dispositif dès les années 1990. En partenariat avec la région Lorraine et en liens directs avec les communautés de communes, il lance plusieurs plans de paysage de manière à couvrir l'ensemble de son territoire. À la suite de ces différentes expériences, le parc naturel régional des Ballons des Vosges publie, avec Mairie-conseils¹⁵⁸, une « boîte à outils des paysages » destinée à l'ensemble des parcs et des collectivités locales. Intéressé par la démarche et avec la « boîte à outils » en main, le parc naturel régional de Lorraine (PNRL) se lance également dans la construction de plusieurs projets de plans de paysage dès la fin des années 1990. En particulier, le PNRL avait déjà réalisé un « petit plan de paysage » – pour reprendre les termes de Sandrine Adamiak¹⁵⁹ chargée de mission au PNRL – avec la communauté de communes du Chardon Lorrain¹⁶⁰. Plusieurs tentatives avaient également été faites sur d'autres territoires mais sans succès. Selon la chargée de mission, les élus et les acteurs locaux n'étaient pas encore suffisamment « mûrs » pour développer le projet.

Au début des années 2010, la commune de Novéant-sur-Moselle (située sur la communauté de communes du Val de Moselle) contacte le PNRL afin d'élaborer un plan de paysage portant sur la réhabilitation des coteaux et la préservation des éléments patrimoniaux du territoire (murs en pierres sèches). Le PNRL aide les élus à monter le dossier, ce dernier est proposé lors de l'appel à projets de 2013. Il est néanmoins refusé par la DREAL et le ministère de l'Environnement, le périmètre du plan est jugé trop restreint géographiquement

¹⁵⁷ Chargés de mission du PNRL, de la communauté de communes Mad et Moselle et de la DREAL.

¹⁵⁸ Mairie-conseils est un service de conseils des petites et moyennes collectivités, renommé aujourd'hui en Territoires Conseils.

¹⁵⁹ Les noms et prénoms ont été modifiés.

¹⁶⁰ Plusieurs acteurs rencontrés, chargés de mission à la communauté de communes Mad-et-Moselle (issue de la fusion du Chardon Lorrain avec le Val de Moselle) et du PNRL, évoquent ce plan de paysage. Cependant nous n'avons pas réussi à en retrouver une trace plus précise, les documents étant trop anciens pour être sur internet et ont visiblement été mis de côté, perdus ou non transmis par les différentes institutions.

et le projet insuffisamment abouti. À la même période, la chargée de mission « développement, agriculture, tourisme et paysages » du Val de Moselle, Sandra Gallo, reçoit d'après ses dires, de nombreuses demandes d'élus souhaitant voir se développer des projets pour lutter contre l'enfrichement, et relancer l'activité arboricole et viticole. Elle cherche un dispositif pouvant répondre à ces enjeux et émet l'idée d'un plan de paysage. Cette démarche correspond par ailleurs aux préconisations d'une charte forestière¹⁶¹ élaborée en 2010 par la communauté de communes. Ce document mentionne l'enjeu de « *limiter la progression des friches et de favoriser la reprise d'une polyculture (vergers et vignes)* ». Sandra Gallo (chargée de mission CC Val de Moselle) prend contact avec l'intercommunalité voisine, la communauté de communes du Chardon Lorrain. Cette dernière connaîtrait les mêmes problématiques d'« enfrichement » et aurait également pour ambition de proposer un plan de paysage. Les deux intercommunalités se joignent dans un projet commun et contactent plusieurs autres communes à proximité, dont deux répondront favorablement : Jussy et Vaux. Avec l'accompagnement du PNRL, ils déposent le projet lors de l'appel à candidatures de 2015, évalué positivement.

Entre la première tentative de Novéant-sur-Moselle et la seconde tentative portée par les deux intercommunalités du Val de Moselle et du Chardon Lorrain, le PNRL a également accompagné un plan de paysage sur les côtes de Meuse en 2014/2015. Le sujet est très proche : il vise à lutter contre l'enfrichement et à favoriser le développement de l'arboriculture sur les coteaux.

Ainsi, nous pouvons supposer que le PNRL et la DREAL ont eu une influence dans la définition et l'élaboration du sujet du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Après plusieurs échecs, le PNRL semble s'être mieux saisi du dispositif et avoir modifié son accompagnement des acteurs locaux réussissant ainsi à obtenir deux plans de paysage sur deux territoires proches géographiquement et avec des sujets similaires en 2014 et 2015. Le refus du premier projet, « immature » et « trop restreint géographiquement » interroge les normes qui sous-tendent l'évaluation des projets. Nous pouvons alors supposer que l'aller-retour entre les acteurs locaux d'une part, la DREAL et le ministère de l'Environnement d'autre part, a favorisé le développement d'un sujet spécifique sur un territoire au périmètre plus large. En ceci, nous pouvons poser l'hypothèse que l'État contribue à déterminer

¹⁶¹ L'outil « charte forestière de territoire » est lié à la loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'Orientation Forestière (LOF). Il vise à définir et mettre en œuvre une stratégie de gestion durable des forêts à l'échelle d'un territoire. La charte est établie sur la base du volontariat en concertation avec les élus et différents acteurs locaux (associations, citoyens, office national des forêts, etc.).

certaines normes de l'action publique en matière de paysage et, en l'occurrence, l'échelle et les acteurs jugés légitimes pour la mener. Or, le territoire sélectionné est composé de trois vallées différentes sur les plans sociodémographiques, économiques et paysagers. Quels sont ainsi les enjeux identifiés par le plan de paysage pour chaque espace ?

3.1.2. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : quels enjeux pour un territoire diversifié ?

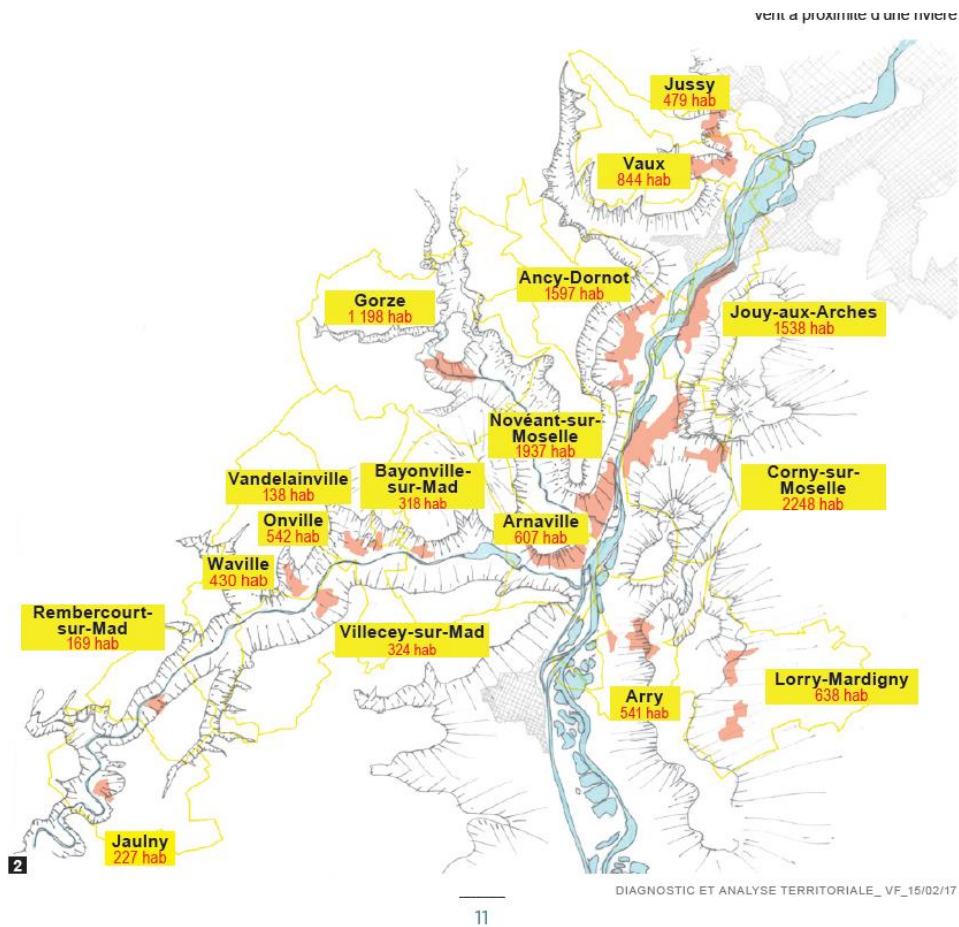
Le plan de paysage prend place sur une partie du territoire de Mad et Moselle¹⁶², recouvrant le périmètre de 15 communes parmi les 48 de l'intercommunalité et deux communes appartenant à l'intercommunalité voisine (Vaux et Jussy¹⁶³). 12 d'entre elles sont situées sur le périmètre du parc naturel régional de Lorraine (PNRL), les 7 autres sont néanmoins intégrées dans des intercommunalités signataires de la charte du parc. Les communes ont toutes été associées au plan de paysage sur la base du volontariat et doivent participer à son financement. Plusieurs communes ont refusé d'être incluses au plan de paysage pour diverses raisons dont financières, par manque d'intérêt pour le projet ou encore par défiance vis-à-vis de la communauté de communes (cf. chapitre 5). Ces 17 communes se situent sur deux départements, la Moselle (57) et la Meurthe-et-Moselle (54), et sur trois vallées : la vallée de la Moselle, la vallée du Rupt-de-Mad et la vallée de la Gorzia (cf. annexe n°5 : carte du territoire étudié). Bien qu'en proximité géographique, ces trois vallées ont des spécificités issues de leur géographie physique et de leur histoire politique, sociale et économique. La présence d'une frontière administrative entre les deux départements¹⁶⁴, l'orientation des vallées et l'évolution des activités ont marqué différemment ces espaces.

¹⁶² Bien que la démarche ait été initialement portée par deux intercommunalités, nous conserverons l'appellation « communauté de communes Mad et Moselle » dans notre propos pour éviter les confusions.

¹⁶³ Les communes de Vaux et Jussy appartiennent à la communauté d'agglomération Metz métropole.

¹⁶⁴ Cette frontière représente aujourd'hui la délimitation administrative entre les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle tout en ayant été la frontière entre la France et l'Allemagne jusqu'à la Première Guerre mondiale. Loin d'être anecdotique, cette ancienne délimitation a des conséquences sur les territoires, nous le verrons de manière plus détaillée dans le chapitre 6.

Figure 3. Carte du territoire du plan de paysage



Carte réalisée par les bureaux d'étude en charge du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, document de diagnostic et d'analyse territoriale, p. 11, 2017.

- **La vallée de la Moselle**

Figure 4. Photographie, vallée de la Moselle depuis Novéant-sur-Moselle ¹⁶⁵



Jun 2017, photographie prise par Alissia Gouju

Figure 5. Photographie, vallée de la Moselle depuis Ancy-Dornot



Mai 2017, photographie prise par Alissia Gouju

¹⁶⁵ Nous vous proposons ici plusieurs photographies permettant de saisir le paysage dont il est question. Nous verrons cependant dans le chapitre 4 que ces photographies ne sont pas neutres et peuvent être analysées comme un matériau particulier.

Huit communes concernées par le plan de paysage sont situées sur la vallée de la Moselle dans le département 57 (Moselle) : Jussy, Vaux, Ancy-Dornot, Jouy-aux-Arches, Novéant-sur-Moselle, Corny-sur-Moselle, Arry, et Lorry-Mardigny. Proche de la ville de Metz (moins de 10 km pour les communes les plus proches, pour environ 15 minutes de trajet en voiture), la vallée de la Moselle est présentée par les acteurs du plan de paysage interrogés comme étant périurbanisés et sous influence du sillon-mosellan¹⁶⁶. Les communes de cette vallée possèdent une démographie généralement plus importante que celles du Rupt-de-Mad. Le territoire est peu agricole, les coteaux étaient autrefois occupés par les cultures de vignes puis de fraises et sont aujourd'hui majoritairement enrichés. Cinq viticulteurs se sont néanmoins réinstallés à Ancy-Dornot, Vaux, Ars-sur-Moselle, Pagny-sur-Moselle représentant un peu moins de 30 hectares en vignes à l'heure actuelle¹⁶⁷.

Certaines communes de cette vallée, en particulier Ancy-Dornot et Novéant-sur-Moselle, sont présentées par les BE et par les chargés de mission de la communauté de communes et du PNRL comme des territoires « dynamiques ». Forts d'un « terreau » associatif¹⁶⁸ important et de commerces de proximité, ces communes sont présentées comme « actives » tant sur leur territoire qu'au sein du plan de paysage.

Sandra Gallo (chargée de mission à Mad et Moselle) nous dit en entretien : « Après on a un avantage sur les communes comme Ancy à mon sens, je ne sais pas si c'est la communauté un peu "bobo", mais ils sont dans les thématiques du moment, et du coup il y a des choses qui doivent se faire avec juste l'impulsion associative, que sur d'autres communes on ne retrouve pas du tout, et c'est beaucoup plus dur. Il y a un terreau sur Ancy très riche, en terme associatif et d'implication des locaux qu'on n'a pas sur d'autres communes. » (entretien semi-directif, août 2017).

Les élus d'Ancy-Dornot (en particulier le maire) et de Novéant-sur-Moselle ont été particulièrement moteurs dans le développement du projet. Le maire d'Ancy-Dornot, Éric Meunier, occupe d'ailleurs une place importante au sein du plan de paysage puisqu'il était président du Val de Moselle au moment de l'élaboration du projet et a ensuite repris la présidence de Mad et Moselle en 2018. Il est le porteur officiel de la démarche.

¹⁶⁶ Le sillon mosellan correspond à l'axe allant de la frontière germano-luxembourgeoise au sud de Nancy à la fois physique, le long du cours d'eau de la Moselle, et économique (flux de communication).

¹⁶⁷ Pour donner un ordre idée, à la fin du XIX^{ème} siècle, le pays messin – c'est-à-dire le territoire situé en périphérie de Metz, englobant celui étudié mais s'étendant au-delà – comportait 6000 hectares de vignes.

¹⁶⁸ Le site internet de la commune d'Ancy-Dornot recense 28 associations sur son territoire, celle de Novéant-sur-Moselle 22, dans des thématiques variées allant de l'éducation, aux pratiques sportives et de loisirs, à l'environnement ou au patrimoine.

D'autres communes de la vallée de la Moselle sont présentées comme « inactives », en particulier celles situées sur la plaine de l'autre côté de la Moselle (et non sur les coteaux). Arry et Corny-sur-Moselle sont ainsi décrites comme des lieux « morts » et « perdus », non seulement au regard de leur géographie – situées de l'autre côté de la Moselle, ces deux communes sont un peu excentrées – elles seraient peu « dynamiques » d'un point de vue associatif, mais surtout au regard de leur participation au plan de paysage. Marie-Hélène Clément, paysagiste, membre du BE, dit ainsi en entretien : « *Bon ben Corny, Corny c'est... c'est perdu quoi. Corny on ne les a jamais vus, on n'arrive pas à...enfin...prrrt [bruit de bouche] Ça n'accroche pas quoi. Corny ils sont dans d'autres logiques !* » (mars 2017).

Ainsi sur une même vallée les acteurs associatifs et les élus ne semblent pas contribuer de la même manière au plan de paysage, en particulier les acteurs des communes situées sur les vallées semblent moins impliqués. Ces communes sont en effet beaucoup moins concernées par l'enfrichement, leurs terres sont plus cultivées (présence de polyculture élevage) et nous pouvons supposer que le système de normes proposé par le plan de paysage ne reçoit pas le même écho de la part des élus locaux.

- **La vallée du Rupt-de-Mad**

Figure 6. Photographie d'une vigne à l'abandon à Vandelainville lors d'un chantier du plan de paysage



Février 2018, photographie prise par Alissia Gouju

Huit communes concernées par le plan de paysage sont situées sur la vallée du Rupt-de-Mad, dans le département 54 (Meurthe-et-Moselle): Arnaville, Bayonville-sur-Mad, Villecey-sur-Mad, Vandelainville, Onville, Waville, Rembercourt-sur-Mad et Jaulny. Située à mi-chemin entre les villes de Metz et de Nancy (25 km de Metz pour la commune la plus proche et environ 50 km de Nancy), la vallée du Rupt-de-Mad est présentée comme « rurale », complètement différente de la vallée de la Moselle.

Marie-Hélène Clément (paysagiste, BE, env. 40 ans) nous dit ainsi : « C'est vraiment toute la vallée. Le Rupt-de-Mad se jette à Arnaville dans la Moselle en fait. Donc c'est le lieu de confluence. Et après tu es vraiment ailleurs. Dès que tu passes à Arnaville là, tu franchis le barrage, ça y est, tu es complètement ailleurs que dans les côtes de Moselle. C'est vraiment plus resserré, le paysage il est beaucoup plus... Oui tu vois d'un bout à l'autre alors que dans la vallée de la Moselle, tu ne vois que d'un côté. [...] Alors que là tu as quand même une perception plus ouverte, et puis oui c'est très charmant, très bucolique, très champêtre. C'est très mimi quand même. » (entretien semi-directif, mars 2017).

Un rural « bucolique » selon les propos de la paysagiste, dont la description repose essentiellement sur des aspects paysagers et esthétiques, qu'elle complète en disant « mais il n'y a rien, il n'y a plus de commerce, rien. » (entretien semi-directif, mars 2017). La vallée est plus agricole que celle des côtes de Moselle, plusieurs agriculteurs sont installés en polyculture élevage, mais ne comporte pas de vignes (hormis une parcelle située à Arnaville). Les élus des communes de Vandelainville, Onville et Arnaville ont été très présents dans les différentes démarches du plan de paysage selon les acteurs du plan de paysage interrogés. Anciennement viticoles ces trois villages sont situés en proximité directe du périmètre AOC Moselle ce qui est un enjeu fort.

- **La vallée de la Gorzia**

Figure 7. Photographie des coteaux de Gorze depuis le lotissement



Février 2018, photographie prise par Alissia Gouju

Enfin la vallée de la Gorzia est une vallée encaissée où seule la commune de Gorze se trouve. Bien qu'étant également à une vingtaine de kilomètres de Metz, Gorze est éloigné des voies de circulations rapides, et il faut environ 30 minutes pour rejoindre la métropole. Logé dans le creux de la vallée, le village – historiquement viticole – est entouré de forêts. Le paysage et l'environnement de Gorze sont très souvent mis en avant par les enquêtés, notamment pour ses vallons froids dont la biodiversité serait remarquable. C'est également un village valorisé pour son patrimoine historique et architectural. Jusqu'au XVI^{ème} siècle, Gorze eut un rayonnement politique et religieux très important grâce à son abbaye¹⁶⁹. Les élus de Gorze sont présents de manière régulière lors des événements liés au plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.

Après avoir brièvement présenté le territoire dans lequel le dispositif se déploie, il est nécessaire de présenter plus amplement les acteurs du plan de paysage. En particulier, il nous a semblé intéressant d'interroger la place de chaque acteur dans le dispositif, dans

¹⁶⁹ L'abbaye de Gorze a été le foyer de naissance et de diffusion du chant liturgique appelé dans un premier temps « chant messin » puis « chant grégorien ».

l'élaboration des enjeux, l'organisation et la mise en œuvre du projet. Pour cela nous sommes intéressées à la manière dont chaque acteur envisageait son propre rôle, mais également à la manière dont les rôles des autres personnes et institutions sont évoqués.

3.2. Le plan de paysage des vallées de la Moselle, de la Gorzia et du Rupt-de-Mad : organisation et rapports de force entre les différents acteurs

Plusieurs institutions et acteurs participent, à différents niveaux, au plan de paysage observé. L'organisation du plan de paysage est complexe et met en lien les différentes parties prenantes à des niveaux et à des moments différents. Notre hypothèse est que le plan de paysage de la vallée de la Moselle et du Rupt-de-Mad suit une « matrice normative » en partie élaborée à distance par le ministère de l'Environnement. Nous devons alors nous intéresser au processus d'élaboration du plan de paysage et aux rapports entre ses différents acteurs : quel est le rôle de chacun ? Quels sont les potentiels rapports de force ? Comment le plan de paysage est-il organisé ?

3.2.1. Rôles et rapports entre les différents acteurs du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad

Les acteurs du plan de paysage étudié sont nombreux. En premier lieu il est le fait des commanditaires du projet : les élus et techniciens des communautés de communes.

- **Les acteurs de la communauté de communes**

Du côté des élus, le plan de paysage a été porté initialement par les deux présidents des communautés de communes du Val de Moselle (maire d'Ancy-Dornot) et du Chardon Lorrain. Lorsque les deux intercommunalités fusionnent, le président du Chardon Lorrain devient président de Mad et Moselle pendant une année (Bruno Pierrot, 55 ans, agriculteur). Éric Meunier (67 ans, cadre du secteur privé à la retraite¹⁷⁰), ancien président du Val de Moselle, lui succède dès janvier 2018. Lorsque les deux communautés de communes existaient indépendamment l'une de l'autre, deux chargés de mission suivaient le projet, un pour chaque entité. Après la fusion, seule Sandra Gallo (30 ans, chargée de mission), qui par ailleurs était à l'initiative du projet selon ses dires, a été nommée responsable du suivi du plan de paysage pour l'aspect technique, l'aspect politique étant géré par le président de la CC lui-

¹⁷⁰ Ces informations proviennent d'internet. Éric Meunier a refusé de nous rencontrer en entretien : il nous a expliqué craindre une confusion entre la démarche d'ASTRAL et celle du plan de paysage, ne pas comprendre l'objectif de notre recherche, en particulier, la place d'une des chercheuses à la fois membres d'ASTRAL, habitante et membre du « collectif forêt Val de Metz ».

même puis par le deuxième vice-président en charge de la transition écologique et du développement des territoires (Michel Leroy, 60 ans, cadre de la fonction publique).

À l'ajout d'être les porteurs de décisions et d'avoir participé à l'élaboration de la commande du projet, Éric Meunier et Michel Leroy ont suivi l'avancement du travail en étant en relation avec les bureaux d'études et les différents partenaires et ont représenté la CC lors des ateliers de participation citoyenne.

De son côté Sandra Gallo, que nous avons rencontrée en entretien, était en charge du suivi « technique » du plan de paysage allant de l'organisation des ateliers de concertation, au suivi budgétaire, à la communication réalisée autour du projet ou encore à l'accompagnement des BE. Nous avons également rencontré le vice-président, Michel Leroy, en entretien. Lors de ce rendez-vous Sandra Gallo était également présente et a pris une place importante dans la réponse à nos questions. Elle mène la discussion lorsque le vice-président amène des données plus factuelles et ne semble pas complètement maîtriser le dossier. La distance du vice-président vis-à-vis du dossier peut s'expliquer par sa présence récente dans le suivi du plan de paysage. Il est d'ailleurs maire d'une commune qui n'est pas intégrée dans le projet. Située sur le plateau agricole cette commune serait ainsi éloignée des problématiques d'enrichissement. Il est cependant en vice-président de la communauté de communes en charge de l'environnement et de la transition écologique.

Sandra Gallo a quant à elle un master « chargé de projet territorial, formation et développement transfrontalier ». Elle occupe le poste de responsable du service « économie, tourisme, agriculture et paysage », qu'elle décrit en ces termes :

« En gros c'est promouvoir les zones d'activités qui ont été construites, développer des stratégies d'accueil d'entreprise, commercialiser ce qui n'a pas été fait, trouver des nouvelles idées de développement, accompagner les entreprises sur leur développement. [...] Avec V. [chargé de mission « environnement », en charge du plan de paysage avant la fusion des CC], j'interviens souvent avec lui sur les parties environnement, tout ce qui développement de l'agriculture, du tourisme et de cadre de vie, c'est inhérent à mes missions. Et encore, cadre de vie, les projets qui vont émaner, il faut que je vois après en interne comme on fait le truc. Mais comme j'avais lancé la démarche plan de paysage avant la fusion, ils me l'ont laissée jusqu'à la fin et une fois qu'on aura le plan d'action, on va répartir, avec le projet territoire. » (entretien semi-directif, août 2017)

Cette brève description donnée en entretien ne peut pas être considérée comme exhaustive. On remarque cependant que Sandra Gallo met en avant la thématique du « développement » au centre de son poste : « développement » économique, « développement de l'agriculture, du

tourisme, du cadre de vie ». Elle dit d'ailleurs dans la suite de l'entretien que les thématiques paysagères, environnementales et agricoles – qui vont bien au-delà de la question du développement – ne correspondent pas à ses compétences. L'accompagnement du PNRL et son expertise sur la question sont dès lors, pour Sandra Gallo, très importants.

- **Le PNRL**

Le PNRL est très présent dans la démarche du plan de paysage, et ce, depuis le début du projet. En particulier, Sandrine Adamiak, chargée de mission « paysage et aménagement » au PNRL depuis 25 ans, a accompagné les porteurs du projet dès l'élaboration de la commande. En entretien, elle dit d'ailleurs :

« La Ségo [Ségolène Royal] a relancé les plans de paysage et le ministère a relancé la démarche sous forme d'appels à candidatures. Et nous on avait l'expérience. Enfin comme on savait rapidement monter le dossier, on a aidé les comcoms [communautés de communes] à être candidats et on a été pris...enfin elles ont été prises quoi. ». (entretien semi-directif, janvier 2017)

Le lapsus rapidement repris par l'énonciatrice montre qu'elle, intégrée dans son institution (« on »), se sent pleinement partie prenante du projet.

Le PNRL poursuit son investissement pendant la mise en œuvre du plan de paysage par différents moyens, non financiers. Le document de diagnostic élaboré par les bureaux d'étude présente ainsi le rôle du PNRL :

« Le PNRL est un partenaire privilégié pour l'élaboration du Plan de Paysage des Vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad par l'accompagnement qu'il propose à la communauté de commune dans l'animation de cette démarche et le suivi des missions confiées au bureau d'étude. Une cohérence entre les objectifs de qualité paysagère du Plan de Paysage et de la charte du Parc est ainsi assurée. ». (Document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 13)

Deux points importants sont mentionnés dans cet extrait, d'une part l'accompagnement que le PNRL confère à la communauté de communes et aux bureaux d'étude. Ce travail est réalisé par Sandrine Adamiak (environ 50 ans), seule « spécialiste¹⁷¹ » du paysage au PNRL où elle est chargée de mission « paysages et aménagement ». Et d'autre part, le PNRL s'assure que le projet respecte les prérogatives mentionnées dans la charte et sa conception de la « qualité paysagère ». Charte dont nous avons vu que l'élaboration était réalisée en relation étroite avec

¹⁷¹ Nous ne disposons pas d'information concernant sa formation.

le ministère de l'Environnement. En cela, le PNRL contribue à vérifier que le plan de paysage correspond aux exigences du ministère.

Le PNRL, par l'intermédiaire de Sandrine Adamiak, transmet de cette manière des savoirs tant techniques qu'en matière de paysage. Sandra Gallo, chargée de mission à Mad et Moselle, évoque le rapport entre ces deux institutions en allant dans ce sens également :

« Alissia Gouju : quels sont les liens [de la communauté de communes] avec le PNRL, quel est son rôle ? Sandra Gallo : Alors dans le plan de paysage, le parc nous ayant accompagné dans la constitution et le groupement de commande, d'étude, etc. pour moi Sandrine Adamiak, elle est un appui technique et paysager. Moi je n'ai pas de formation de base dans le paysage, ni dans l'environnement, encore moins l'agriculture, donc elle est là pour conseil, appui. » (entretien semi-directif, août 2017).

Dans le document de diagnostic élaboré par les BE, il est également mentionné que le PNRL poursuivra son accompagnement lors de la phase de mise en œuvre du programme opérationnel du plan de paysage. Il participera à « faire vivre ce projet et mobiliser les moyens de sa réalisation (mobilisation de financement spécifique, appui technique ou méthodologie, portage d'action, coordination des actions à une échelle de territoire plus large que celle de la communauté de communes et notamment avec les programmes qu'il pilote comme par exemple Leader, communication du projet,...). » (Document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 13). La place attendue du PNRL dans ce plan de paysage est ainsi située à toutes les échelles du projet. Le plan de paysage étant également suivi et accompagné par la DREAL.

- **La DREAL**

La DREAL réalise la présélection des projets avant l'envoi au ministère. Munie d'une feuille d'évaluation, la DREAL fait remonter les différentes propositions tout en pointant celles qui sont les plus « abouties » (cf. annexe n°7 : grille d'évaluation des projets de plans de paysage de la DREAL). Une fois les projets validés et admis par le ministère, la DREAL est chargée de transmettre et de gérer la répartition d'une enveloppe de 30 000 euros qui participe à financer le projet. Dans le cas du plan de paysage Mad et Moselle, le projet a été budgété à hauteur de 90 000 euros, le reste des financements provenant des fonds mêmes de la CC Mad et Moselle, des communes adhérentes au projet et de quelques subventions moins importantes provenant notamment des départements. Mais au-delà de cet aspect budgétaire, la DREAL intervient dès le montage des projets. Claude Salvi (environ 60 ans), chargée de mission au sein du service « Eau, biodiversité, paysages » attachée au secteur géographie « de

la vallée et des plateaux lorrains » et en charge du suivi des plans de paysage, décrit son rôle ainsi :

« Quand on a un appel à projets, le ministère nous envoie tous les documents pour faire comprendre aux collectivités ce qui est attendu, etc. Et nous on est là pour un peu les aider à construire, alors, pas à construire le dossier parce qu'après nous on est obligé de l'évaluer, mais à leur donner un peu des pistes de réflexion, à leur éviter un certain nombre d'écueils [...] on ne demandait pas forcément des dossiers aboutis de réponse à l'appel à projets. Ce qu'on voulait, c'est vraiment sentir à travers leur dossier de présentation, c'était la volonté qu'ils avaient et la façon dont ils comptaient mener leur travail. » (entretien semi-directif, avril 2018)

En donnant des informations et des conseils aux collectivités, on peut penser que la DREAL participe à diffuser certaines normes. En particulier, Claude Salvi explique en entretien que la « concertation » citoyenne était un point important dans la sélection des projets pour la DREAL : « Si effectivement la collectivité montrait cette volonté de travailler ensemble avec les élus, avec tous les acteurs du territoire, déjà pour eux, c'était un très bon point. ».

Ensuite, une fois le projet retenu, la DREAL – au même titre que le PNRL – participe à la sélection et au suivi des bureaux d'étude (BE) :

Claude Salvi (chargée de mission, DREAL): « Alors on nous demande de faire après le suivi un petit peu du choix du bureau d'étude, donc déjà l'écriture du cahier des charges, la relecture du cahier des charges, etc. pour vraiment bien orienter les bureaux d'étude qui vont répondre à l'appel à projets. Et puis après c'est l'audition du bureau d'étude. Moi j'ai beaucoup... alors après les communautés de communes elles font comme elles veulent, mais moi j'ai beaucoup orienté à avoir des auditions, parce que répondre à une offre de marché c'est... enfin pour moi c'est très pervers, parce que souvent c'est du copier-coller du cahier des charges, et on ne sait pas ce qu'il y a derrière. Or, dans une audition, vous arrivez quand même à gratter un peu les choses, à savoir comment ils vont travailler sur ce sujet-là, qu'est-ce qu'ils vont proposer comme animation, comme concertation, etc. ». (entretien semi-directif, avril 2018)

En conseillant aux commanditaires de procéder à des auditions, elle transmet des critères qui sont spécifiques à son institution. Par exemple, Claude Salvi nous dit qu'au cours de ces auditions certains BE avaient omis de mentionner la DREAL dans le processus de concertation. Pour elle cet oubli est rédhibitoire et a contribué à évincer les BE concernés : « moi ça c'est rédhibitoire, je veux dire si c'est moi qui paye l'étude et que je ne suis pas associée en même temps que la collectivité ou le territoire, ça va pas aller quoi. » (entretien semi-directif, avril 2018).

Au-delà de son rôle de financeur, la DREAL participe au suivi du projet tant sur un aspect de fond comme de forme. Elle contribue à vérifier que les critères du ministère soient respectés tout en accordant un intérêt particulier aux critères des collectivités commanditaires :

Claude Salvi : « Moi je ne reste pas uniquement à dire “bah je suis financeur”, voilà et je ne suis pas simplement garante de ce qu'attend le ministère, moi je suis garante... enfin si je mets de l'argent public dans ce type d'outil, je suis garante de la réussite de cet outil. Donc moi je ne cherche pas à avoir un moule classique où tout le monde doit être dans le moule et puis voilà, je réponds au territoire, à ses attentes, et j'essaie d'être à la fois sur le fond et sur la forme. C'est-à-dire que j'ai des exigences de rendu, j'ai des exigences effectivement de timing, quoique j'ai un peu de souplesse quand même, mais moi ce qui m'intéresse le plus c'est que ça aboutisse, et que ce plan de paysage perdure, quoi. C'est-à-dire qu'il ne soit pas, qu'il aille au-delà de l'étude à proprement dite quoi. ». (entretien semi-directif, avril 2018)

Ici, et contrairement au discours de Sandrine Adamiak (PNRL), Claude Salvi utilise le « je » laissant penser que ce n'est pas l'institution qui lui demande d'agir ainsi mais sa posture professionnelle. Elle souhaite contribuer aux différentes étapes du projet et l'accompagner afin qu'il puisse s'implanter durablement sur le territoire. Pour Sandra Gallo (cc Mad et Moselle), Claude Salvi apporte, au même titre que Sandrine Adamiak (PNRL), une « vision paysagère » et une expertise propre à sa fonction. Ces trois institutions (la CC, le PNRL et la DREAL) contribuent à accompagner, voire à orienter, le travail des BE.

- **Les bureaux d'étude (BE)**

Conformément à la législation, les bureaux d'étude ont été sélectionnés suite à un marché public organisé par les communautés de communes commanditaires du projet. Ces dernières, accompagnées par le PNRL et la DREAL, ont élaboré une commande publique précise. Une dizaine de bureaux d'étude ont répondu à cette commande par un dossier présentant ses membres, leurs parcours, la méthodologie de travail et l'organisation générale du plan de paysage qu'ils souhaitent mettre en œuvre. La sélection a été poursuivie par les auditions des candidats. Lors de ces auditions étaient présents deux élus de chaque communauté de communes, les maires de Vaux et Jussy, Sandrine Adamiak (PNRL), Claude Salvi (DREAL), et Sandra Gallo (CC Val de Moselle). Ils ont procédé par notation, chacun attribuant une note aux BE candidats, la moyenne des notes permettant de sélectionner le BE le plus « performant ».

Suite à ces différentes étapes, un groupement de BE a été choisi, pour l'importance donnée au plan d'action à élaborer et pour la qualité de son approche concernant la concertation. Cette dernière a « *surtout plu aux techniciens plus qu'aux élus qui étaient moins familiers de la démarche de concertation* » selon les dires de Sandra Gallo (CC), confirmés par Sandrine Adamiak (PNRL) et Claude Salvi (DREAL) :

Claude Salvi (chargée de mission, DREAL) : « Alors j'ai encore un souvenir, c'est que quand on a choisi le bureau d'étude, euh, le bureau d'étude en particulier, là, donc Koinonia, quand ils se sont présentés ils ont dit justement leurs méthodes de travail en disant "mais de toute façon c'est pas nous qui allons travailler, c'est les élus, c'est les habitants, etc., nous on est là pour vous guider, pour vous donner des méthodes de support, etc". Et un élu a réagi en disant "ah mais non, on va pas commencer comme ça, hein, parce qu'on ne va pas payer, enfin payer cette étude-là et puis c'est nous qui faisons le boulot". Et en fait donc avec quand même la chargée de développement, donc Sandra Gallo et le parc [parc naturel régional de Lorraine] et moi-même on a vraiment œuvré en disant "si, si ça c'est intéressant, il faut vraiment que les gens s'approprient le sujet et que ça soit eux qui fasse le plan de paysage". Donc on a un peu forcé la prise de décision des élus. » (entretien semi-directif, avril 2018).

Nous voyons ainsi l'importance des techniciens dans le processus de décision et, en particulier, des représentants de la DREAL et du PNRL. La concertation est une des normes dictées par le ministère et portées par ces deux institutions.

Le porteur principal de ce groupement est le BE que j'ai renommé Koinonia¹⁷². Koinonia regroupe trois paysagistes, Marie-Hélène Clément, Alice Bienaimé et une jeune diplômée intégrée au cours de l'étude, Louise Petit, décrite comme « ayant un bon petit coup de patte¹⁷³ » par ses collègues. Ces trois femmes sont toutes paysagistes issues de l'école nationale du paysage de Versailles. À ce premier BE s'ajoute : un partenariat avec Pascal Gernot, paysagiste, urbaniste et « environnementaliste » selon les dires de Marie-Hélène, et professeur à l'école nationale du Paysage de Versailles ; un partenariat avec une architecte, Frédérique Chappuis, dont la place a été revue au cours de la réalisation du plan de paysage car les actions en matière d'architecture étaient secondaires ; et un partenariat avec un autre paysagiste mais ce dernier a rapidement quitté le collectif¹⁷⁴.

Marie-Hélène Clément (environ 40 ans) a été « la figure » principale des BE, que ce soit par sa présence permanente aux diverses étapes du projet, lors des ateliers de concertation

¹⁷² Koinonia signifie « ce qui est en commun » en grec ancien et a été choisi par ressemblance avec la signification du nom réel du BE.

¹⁷³ Louise Petit a réalisé de nombreux dessins intégrés aux documents des BE.

¹⁷⁴ Nous ne connaissons pas les raisons de son départ.

ou auprès des commanditaires. Marie-Hélène Clément est d'ailleurs la porteuse officielle du BE auprès des acteurs du plan de paysage. Après un DUT en carrière sociale, elle a rejoint des études de sociologie jusqu'en maîtrise. Elle y réalise des travaux sur « l'appropriation des territoires de vie par les enfants » puis un mémoire sur la « distinction entre l'espace public et l'espace privé à l'intérieur de chez soi », qu'elle ne parvient pas à valider, mais qui la conduit à s'intéresser à la notion d'espace et finalement à intégrer l'école nationale des paysages de Versailles. Son parcours, ses connaissances sociologiques et son intérêt pour les perceptions de l'espace ont été appréciés par les représentantes du PNRL et de la DREAL et ont contribué à la sélection du BE.

Nous avons rencontré Marie-Hélène Clément en entretien. Elle nous présente ce qu'est le métier de paysagiste selon elle :

« Au niveau des paysagistes il peut y avoir différents statuts. Il faut savoir que la profession de paysagiste est assez récente, même si en gros le premier paysagiste que l'on connaît c'est Le Nôtre à Versailles ou La Quintinie avec le potager du roi, mais c'est une profession qui n'est reconnue officiellement que cette année. [...] Quand je dis que je suis paysagiste, je précise toujours que je ne suis pas paysagiste entrepreneur ce n'est pas moi qui vais planter les arbres ce n'est pas moi qui... Ça peut m'arriver de le faire dans les chantiers participatifs mais ce n'est pas moi, officiellement ce n'est pas mon travail, officiellement mon travail c'est de prévoir tous les plans dans les espaces publics, de dire comment ça va se passer et après de suivre les entreprises qui vont... c'est vraiment de la maîtrise d'œuvre au même titre que les architectes. » (entretien semi-directif, mars 2017).

Marie-Hélène Clément s'inscrit de cette manière à la fois dans la filiation artistique et élitiste des paysagistes, jardiniers des aristocrates, et à la fois dans la filiation architecturale avec la figure du paysagiste « concepteur ». Elle met à distance le « paysagiste planteur » dont nous avons vu qu'il était l'un des courants possibles parmi les paysagistes (Donadieu, 2007, b). Nous verrons dans le chapitre 5 que cette filiation à son importance dans la manière d'élaborer le plan de paysage.

Ces différents acteurs présentés, il est nécessaire de revenir sur l'organisation complexe du plan de paysage.

3.2.2. L'organisation du plan de paysage : une présence forte du PNRL et de la DREAL dans le processus de décision

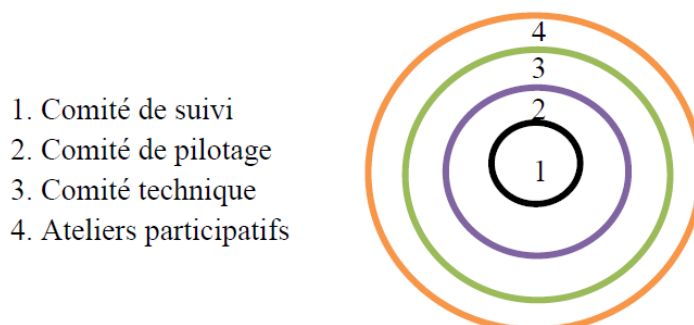
Comme le montre la figure ci-dessous, le dispositif de prise de décision de ce Plan paysage est structuré en quatre niveaux :

- Un comité de suivi composé de Sandra Gallo (Mad-et-Moselle), de Claude Salvi (DREAL), de Sandrine Adamiak (PNRL) et de Marie-Hélène Clément (BE). Le groupe de suivi se réunit régulièrement (environ tous les mois) dans l'objectif de suivre et d'être un appui à la maîtrise d'ouvrage¹⁷⁵. Marie-Hélène Clément (BE) nous dit que ce comité sert « pour caler, calibrer. Donc nous on fait nos propositions d'objectifs par exemple ou de diagnostic. On le fait d'abord à ce comité de suivi, où on dit "ça va prendre cette forme-là" même si on n'a pas tout finalisé. Eux ils valident, ils ajustent, on rebondit, etc. ». Selon elle, le président de la CC, Éric Meunier, venait régulièrement lors de ces réunions, de manière « informelle » ;
- Un comité pilotage : le comité de pilotage regroupe les personnes du comité de suivi ainsi que l'ensemble des financeurs et les représentants de la communauté de communes. Il a pour objectif de favoriser les échanges entre les différentes parties prenantes et de « cadrer » le BE (ce terme est utilisé à plusieurs reprises dans les entretiens de Claude Salvi, Sandra Gallo et Sandrine Adamiak) ;
- Un comité technique composé des personnes du comité de suivi et du comité de pilotage, ainsi que l'ensemble des élus communaux, les « institutionnels » intéressés par le projet (conseils départementaux, etc.) et trois délégués non représentatifs issus des ateliers participatifs (les trois sont porteurs de projets sur le territoire) ;
- Des « ateliers participatifs¹⁷⁶ » ouverts au grand public et dont les membres des différents comités sont également conviés. Ils ont pour objectif à la fois de saisir les attentes des différents acteurs du territoire et à la fois de « diffuser des idées » (chapitre 5).

¹⁷⁵ Le « maître d'ouvrage » est un terme technique renvoyant à la personne/à l'institution commanditaire du projet. Le terme est utilisé par les différents acteurs institutionnels enquêtés.

¹⁷⁶ Nous reprenons ici le terme employé par les bureaux d'étude.

Figure 8. Organisation du Plan paysage étudié



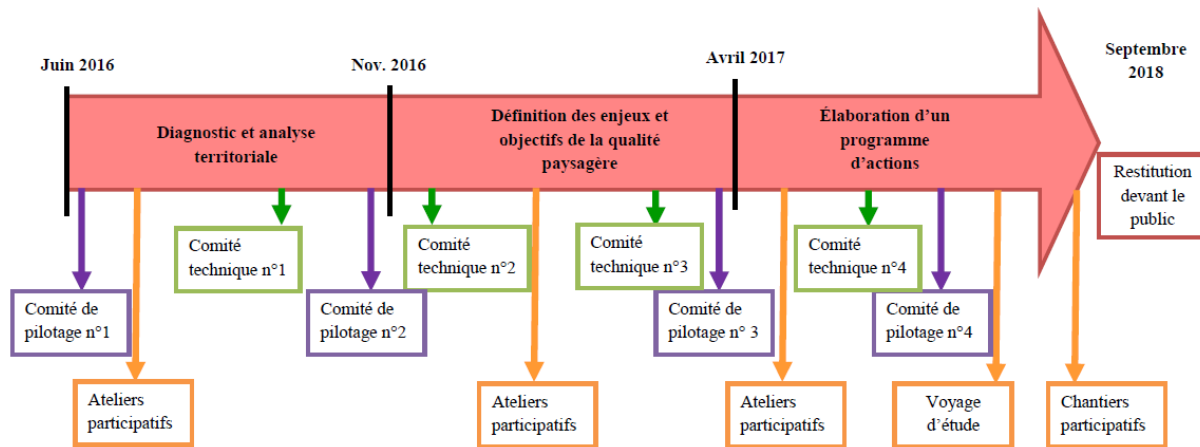
Réalisé avec Manon Desmartin et Anne Carbonnel, dans le cadre d'un article rédigé en commun

L'organisation du plan de paysage en différentes strates montre la place importante occupée par le PNRL et la DREAL dans le processus de décision. Associées au comité de suivi, ces deux institutions contribuent directement au « cadrage » du projet avec la communauté de communes commanditaire, représentée par leur chargée de mission Sandra Gallo et, parfois, par le président. Les élus de la communauté de communes ne sont présents qu'au sein du comité de pilotage, c'est-à-dire une fois que le comité de suivi a validé certaines d'orientations. Le comité de pilotage vient alors les confirmer ou les infirmer mais ne semble pas être en position d'émettre des propositions. Les élus communaux, pourtant financeurs du plan et d'une certaine manière commanditaires de l'étude (ils délèguent ce rôle à la communauté de communes mais ils sont néanmoins à l'origine de la demande d'un projet pour « revaloriser les coteaux »), ne sont intégrés qu'au sein du comité technique et des ateliers participatifs, les deux s'organisant de la même manière. En effet, d'après Marie-Hélène Clément ces deux instances sont préparées de la même façon avec les mêmes temps d'échanges et les mêmes exercices. La place conférée aux élus communaux est donc restreinte à la « participation citoyenne ».

L'organisation de la démarche suit également les consignes ministérielles. Conformément à l'organisation mentionnée par la circulaire de 1995, les bureaux d'étude ont organisé la démarche en trois phases : une phase de diagnostic et d'analyse territoriale, une phase de définition des enjeux et des objectifs de qualité paysagère, et la dernière phase

consistant en l'élaboration d'un programme d'actions. Ces différentes étapes ont été ponctuées de rencontres entre les différents niveaux d'organisation du plan de paysage (cf. frise chronologique ci-dessous).

Figure 9. Frise chronologique du déroulement du plan de paysage¹⁷⁷



En plus de réunir les comités de suivi, de pilotage et techniques, les BE organisent des « ateliers participatifs » et de visites *in situ* avec des habitants et des élus communaux. L'organisation d'une démarche participative est obligatoire dans chaque plan de paysage, toutefois les modalités et le nombre de réunions restent à l'appréciation des commanditaires du projet. Pour les bureaux d'études comme certains acteurs du plan de paysage étudié (DREAL, PNRL, chargée de mission de la CC Mad et Moselle), l'organisation de moments de concertation avec les citoyens était un enjeu très fort du projet. En tout, dix réunions participatives, dont quatre visites de sites, un voyage d'études et un chantier participatif (répartis sur deux sites) ont eu lieu. La restitution du plan de paysage par les BE a été réalisée en septembre 2018 sur site, avec une présentation des résultats du BE et une visite de site « conté » par un artiste. Nous reviendrons plus précisément sur le déroulement de ces différents ateliers dans les chapitres 4 et 5.

Ces différentes étapes ont permis aux bureaux d'étude de produire différents documents qu'ils ont rendus publics au fur et à mesure de la démarche¹⁷⁸ :

¹⁷⁷ Cette frise a été réalisée à partir d'un modèle présent dans le document de diagnostic et d'analyse territoriale réalisé par les BE auquel nous avons ajouté quelques dates et éléments clefs qui n'étaient pas prévus au début du projet.

- Un document de « diagnostic et d'analyse territoriale » (188 pages) comprenant trois sous-parties : « Contexte : un plan de paysage pour une vision globale » ; « Comprendre ces paysages, évolution, structure et perceptions : Arpentages, rencontres avec les élus et habitants, ateliers participatifs, lectures, fondements pour une lecture des paysages » ; et « Ce qui est en jeu : ou ce que l'on peut perdre si rien ne se passe ».
- Un document de « définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère » (90 pages) comprenant trois parties : « Le choix des variables : imaginer le devenir du territoire à partir de contextes divers » ; « 3 scénarios de développement : approfondir la réflexion à partir de scénarios caricaturaux » ; « Définition des objectifs de qualité paysagère : Définir les objectifs d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire ».
- Un « programme d'actions et suivi du plan de paysage » en deux volets (101 pages et 108 pages). Il est organisé en trois sous-parties organisées sous forme d'actions et de conseils à mettre en œuvre : « Fiches outils » ; « Actions pour une terre fertile » ; « Actions pour une terre d'accueil et de liens ».

Le cadre du plan de paysage étant posé, nous pouvons maintenant nous consacrer à la présentation et à l'analyse de ses objectifs en nous interrogeant sur la place de chaque acteur dans leur définition.

3.3. De la commande aux préconisations : « le paysage » dans le plan de paysage Moselle et Rupt-de-Mad

Nous avons vu l'importance des acteurs du PNRL et de la DREAL dans le processus d'élaboration et de décision du plan de paysage étudié. Ces rapports entre les différents acteurs amènent à s'interroger sur la construction de l'objet du projet et le sens accordé au paysage. Dans quelle mesure le plan de paysage suit-il des enjeux et des normes provenant du dispositif lui-même ? Dans quelle mesure peut-on parler de « matrice normative » s'appliquant à l'action publique locale en matière de paysage ? Dans quelle mesure chaque acteur contribue-t-il à définir une approche du paysage spécifique ?

¹⁷⁸ Les documents sont en ligne sur le site de la communauté de communes Mad et Moselle : <https://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/paysages/plan-paysage>, consulté le 22/12/2020.

3.3.1. *L'enfrichement comme « problème public » du plan de paysage : un enjeu local ?*

C'est par crainte d'une fermeture des paysages que les maîtres d'ouvrage se sont réunis pour créer un plan de paysage avec une « *volonté de réappropriation du terroir*¹⁷⁹ » face à l'enfrichement des coteaux. En effet, les terres, anciennement utilisées par des ouvriers-paysans à des fins agricoles, ont été progressivement remplacées par des zones intermédiaires « non entretenues », autrement dit des friches. Or, l'enfrichement pose plusieurs problèmes aux yeux des différents acteurs du plan de paysage. La transformation du paysage est interprétée en termes d'homogénéisation, de perte de points de vue, et amène l'idée d'un territoire qui se ferme tant à l'œil que socialement. Opposés aux paysages ouverts et « bucoliques¹⁸⁰ », les paysages boisés représentent pour ces acteurs l'isolement, la fermeture et l'uniformisation du territoire. Les acteurs du plan de paysage se saisissent également des discours exprimant la crainte d'une déprise économique, agricole et touristique. Ainsi ils perpétuent les discours portés sur l'enfrichement et dont nous avons vu qu'ils s'étaient développés à la fin des années 1960 sous la plume de différents « experts » tels que certains agronomes, paysagistes ou acteurs du développement territorial (Le Floch *et al.*, 2005).

Le dossier de presse annonçant le lancement de la démarche plan de paysage fait état d'un « *territoire menacé par l'enfrichement* » et souhaite revaloriser les « *richesses environnementales et patrimoniales* » de ces espaces « *au travers des différents domaines du développement local*¹⁸¹ ». Aussi, le document de diagnostic du plan de paysage élaboré par les BE débute par la présentation du cahier des charges :

« Le plan de paysage doit aider les élus locaux à définir un projet de territoire fondé sur des objectifs partagés de qualités paysagères pour les vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad qui permettrait de :

- *soutenir et développer une agriculture diversifiée à forte plus-value, ancrée dans le territoire et s'appuyant sur les potentialités de la structure paysagère des versants des vallées ;*
- *développer des productions qui trouvent leurs débouchés auprès d'une clientèle de proximité (exemples : circuits courts, ventes directes, AMAP¹⁸² ...) ;*

¹⁷⁹ Les extraits proviennent du dossier de presse, conférence du mardi 9 juin 2015, « Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Une volonté partagée de réappropriation du terroir », communauté de communes du Val de Moselle, communauté de communes du Chardon Lorrain.

¹⁸⁰ Terme employé par les cabinets d'études lors des ateliers de participation citoyenne pour qualifier les paysages ouverts sur la vallée et la rivière.

¹⁸¹ Ces différentes expressions sont issues du dossier de presse, *ob.cit.*

¹⁸² « AMAP » signifie « association pour le maintien de l'agriculture paysanne ».

- offrir aux habitants un cadre de vie de qualité répondant à différents usages et permettant le dynamisme de la vie locale ;
- renforcer l'attractivité touristique du territoire (tourisme de proximité mais également issu de la Grande Région) s'appuyant sur des qualités identitaires, environnementales et patrimoniales du paysage. » (Document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 3).

L'un des objectifs constitués par la commande des élus intercommunaux est notamment de permettre aux acteurs de l'agriculture de participer à la « reconquête » des territoires via la réinstallation d'activités présentées comme « ancestrales », à savoir la vigne, les vergers et la culture de petits fruits rouges. Mais également de favoriser l'attractivité touristique du territoire et du cadre de vie.

En cela le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad a des points de convergence avec d'autres plans de paysage. En effet, si tous les plans de paysage ne portent pas sur la thématique de l'enfrichement, nombreux sont ceux qui s'y consacrent ou, à minima, l'évoquent. La brochure¹⁸³ de présentation des plans de paysage élaborée par le ministère de l'Environnement participe à identifier cette « problématique ». Elle présente un exemple de territoire pour lequel la réalisation d'un plan de paysage permettrait de « reprendre en main son développement » jusque-là « laissé au fil de l'eau et au gré des opportunités » (brochure de présentation du dispositif, 2017, p. 11). En particulier, ce territoire connaît un « abandon des activités pastorales entraînant une fermeture des paysages » (*Ibid.*, p. 12). La brochure recommande alors de rouvrir les paysages en rétablissant l'activité pastorale et en créant une association foncière. Plus loin, le document présente plusieurs témoignages d'acteurs du territoire après réalisation du dispositif. Deux d'entre-eux, sur huit au total, portent sur la question de l'enfrichement et de fermeture des paysages. Le premier retour d'expérience provient de la communauté de communes de vallée de la Bruche, dans le Bas-Rhin, qui a « perdu sa dynamique agropastorale en lien avec une baisse démographique » et vu son « taux de boisement évoluer de 35% à 75% » (*Ibid.*, p. 20). Le plan de paysage a été réalisé avec l'objectif de « reconquérir » ces espaces et a permis d'alerter sur d'autres évolutions du territoire, comme l'étalement urbain. Suite à la réalisation de l'étude, la communauté de communes a choisi de « maintenir l'agriculture sur des espaces de friches agricoles en périphérie des villages », ce qui est également un objectif mentionné par les BE du plan de

¹⁸³ Voir la brochure de présentation et méthodologique des atlas de paysage, en ligne <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Les%20Atlas%20de%20paysages%2C%20M%C3%A9thode%20pour%20l'identification%2C%20la%20caract%C3%A9risation%20et%20la%20qualification%20des%20paysages.pdf>, consulté le 27/11/2020.

paysage étudié. Dans une revue consacrée aux actualités de l'intercommunalité de la vallée de la Bruche, les raisons invoquées pour justifier la création d'un plan de paysage sont d'ailleurs étonnamment similaires à celui des Vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad :

« La Vallée de la Bruche, un territoire façonné au fil du temps par la présence d'une double activité d'ouvriers-paysans, qui a longtemps bénéficié d'un paysage "jardiné et léché" où la moindre parcelle était valorisée. Le délitement du tissu industriel textile fin des années 1960 a contraint les ouvriers à chercher du travail à l'extérieur et à abandonner l'activité agricole. Les effets sur le paysage n'ont pas tardé à se faire ressentir : abandon des terres les plus éloignées, plantations importantes de résineux sur les anciens prés, dynamique de friches herbacées puis arborées autour et au sein même des villages ... Bref, un paysage qui se ferme. [...] Quand j'ai été recruté en 1990, on m'a chargé de construire une démarche autour d'un plan de paysage avec pour mission de "redonner de la lumière à la vallée et surtout, d'associer un maximum d'acteurs (habitants, propriétaires, élus, agriculteurs, ...) afin de sortir de cette spirale négative" poursuit Monsieur L. [le nom est anonymisé], chargé de mission paysage et environnement au sein de la CCVB [Communauté de communes de la Vallée de la Bruche].¹⁸⁴»

Le deuxième témoignage est porté par la communauté de communes de la Fave dans le département des Vosges. L'origine du projet de paysage est présentée de manière similaire. L'ancien président de la communauté de communes débute son propos ainsi : *« Sur notre territoire, la déprise agricole a entraîné la fermeture des paysages avec un fort enrésinement dominé par l'épicéa. »* (brochure de présentation du dispositif, 2017, p. 22). Des associations foncières pastorales ont été créées pour *« sauver et développer l'agriculture de montagne »* et la communauté de communes a également revu la réglementation concernant les boisements. Ces deux retours d'expérience abordent d'autres thématiques que celle de la fermeture du paysage, les plans de paysage sont très rarement construits autour d'un seul objectif, mais, à l'image de celui étudié, cette « problématique » est désignée comme ayant été à l'origine de la démarche.

La thématique de l'enfrichement est également intégrée dans plusieurs plans de paysage développés par le Parc naturel des ballons des Vosges dans les années 1990-2000 (celui de la communauté de communes de la Fave, précédemment cité, en fait partie). Ce dernier a construit en partenariat avec Mairie-Conseils une « boîte à outils des paysages » dans laquelle il propose des actions à mettre en place. Si le plan de paysage de la vallée de la Bruche, précédemment présenté, a été réalisé sans accompagnement d'un parc naturel

¹⁸⁴ Voir <http://cc.valleedelabruche.fr/images/marches-publics/annexe2- synthese-notepaysage-CCVB.pdf> , consulté le 16/12/2020.

régional, il s'appuie sur les outils qui sont développés par ces derniers et par Mairie-Conseils, et en devient même « expert » :

« La communauté de communes a suivi toutes les étapes de la construction de la politique paysagère mise en place par Mairie-conseils, tant sur les journées d'accueil que la boîte à outils paysage, le Livre blanc, les États généraux du paysage et la création du réseau Paysage et urbanisme durable, dont elle est un membre actif à deux titres, en tant que territoire et expert associé, confortant son double rôle de fondateur et de bénéficiaire ». (Laumond, 2014, p. 83)

Sandrine Adamiak (PNRL) utilise également cette « boîte à outils » pour accompagner les plans de paysage dont elle a la charge. Elle présente le document en entretien :

« Donc là tu retrouves par exemple l'association Relier qui agit dans le sens de certain type d'outils donc sur le foncier, maintenir durablement l'espace ouvert, la restauration des milieux, ça c'est pour les milieux naturels, après tu as sur l'habitat, les espaces bâtis, les rénovations...En fait toutes ces thématiques qu'on retrouve sur Relier là, c'est des choses dont on va avoir besoin pour réaliser le plan de paysage par exemple. ». (entretien semi-directif, janvier 2017)

Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad a d'ailleurs de nombreux points de ressemblances avec celui élaboré sur les Côtes de Meuse en Woëvre, ces territoires sont situés à moins d'une trentaine de kilomètres l'un de l'autre. Ce plan de paysage a été également suivi par le PNRL, et plus précisément par Sandrine Adamiak, mais réalisé par un autre bureau d'étude. Selon l'actuel animateur plan de paysage – chargé de mission au sein de l'intercommunalité dont le poste consiste à faire perdurer les actions du projet – la DREAL était à l'initiative du plan, mais n'est plus présente dans son organisation depuis : « *La DREAL c'est elle qui avait initié le projet au départ, qui nous avait proposé le projet, mais depuis on n'a plus aucun lien* » (chargé de mission CC Côtes de Meuse-en-Woëvre, entretien semi-directif, juillet 2018). Les objectifs mentionnés dans le document de diagnostic rappellent ceux des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad :

« Plusieurs objectifs sont envisagés pour ce Plan de Paysage des Côtes de Meuse :

- Préservation et valorisation des paysages patrimoniaux naturels et bâtis ;*
- Pérennisation et développement de la filière arboricole et viticole dans le respect des paysages emblématiques des Côtes de Meuse ;*
- Développement de la filière touristique et écotouristique ;*
- Attractivité du cadre de vie et développement d'un urbanisme respectueux et responsable ». (document de « diagnostic et d'analyse territoriale », plan de paysage des Côtes de Meuse, p. 8)*

Le président de la CC Côtes de Meuse-Woëvre développe son expérience dans la brochure « Plans de paysage : accompagner son projet de territoire¹⁸⁵ » élaborée par le ministère de l'Environnement. Ses propos rappellent également ceux des acteurs du PP étudié :

« Face à la déprise agricole qui frappe le territoire, on est passé d'une démarche défensive à une démarche offensive. Il ne faut pas avoir une approche par défaut de la ruralité. [...] La démarche paysagère a créé un lien étroit entre paysage et économie. Préservation de l'attractivité du paysage et rénovation de la filière agricole ont été pensées conjointement pour attirer un public en quête d'authenticité et créer des débouchés commerciaux pour les produits du terroir. » (brochure de présentation du dispositif, 2017, p. 3).

Autre exemple en région Lorraine (département de la Moselle) : le plan de paysage de Rohrbach-lès-Bitche réalisé en 2016, dont l'intercommunalité est en partie située sur le périmètre du parc naturel régional des Vosges du Nord. Le diagnostic de ce plan de paysage évoque également l'enfrichement bien qu'il ne porte pas directement sur la question. La « lutte contre l'enfrichement » apparaît dans les enjeux du territoire, en particulier dans celui du maintien des vergers et des haies vives.

Ainsi, si Sandrine Adamiak (PNRL) et Claude Salvi (DREAL) insistent en entretien sur le fait que la démarche plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad est portée par les élus, elle viendrait « du bas » c'est-à-dire des acteurs du territoire, on remarque que la thématique de l'enfrichement est partagée par certaines institutions. Elle est omniprésente, en particulier dans les plans de paysage des régions Alsace-Lorraine et la manière de présenter cet enfrichement, comme « problème public », est très similaire d'un projet à l'autre. Bien sûr, ces territoires d'étude ont des ressemblances. Ce sont des espaces de côtes ou de montagne, dont les activités agricoles et/ou agropastorales ont été abandonnées ou diminuées au cours des dernières décennies. Ce sont aussi des territoires qui ont été sélectionnés par les DREAL et par le ministère, et accompagnés par des parcs naturels régionaux. Lorsque le maître d'œuvre n'est pas intégré à un parc, ou n'est pas retenu par le ministère pour être subventionné, il n'est pas rare qu'il se saisisse des documents et boîtes à outils produits par ces institutions. Je pose donc l'hypothèse qu'une « matrice normative » se diffuse auprès des acteurs locaux et favorise l'élaboration de certaines problématiques d'intervention dont la lutte contre l'enfrichement fait partie :

¹⁸⁵ En ligne, http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/fichier/pdf/plaquette_demarches_paysagere_version_electronique_cle718de1.pdf?arg=323&cle=cbf07c9b9a20e7baa143ccda7feb0bafafe4a5dd&file=pdf%2Fplaquette_demarches_paysagere_version_electronique_cle718de1.pdf, consulté le 01/12/2020.

« Si l'action publique s'appuie sur des normes établies, elle contribue également à les diffuser et à les faire évoluer. En effet, les politiques publiques privilégient certains cadrages des situations traitées, renforçant ce faisant les normes sociales correspondantes. D'un point de vue praxéologique, enfin, les politiques diffusent des normes en instaurant des dispositifs et en donnant accès à certains moyens d'action, notamment financiers, ce que l'on peut particulièrement illustrer en matière de paysage. Elles prédéfinissent des problématiques d'intervention (la fermeture du paysage, le maintien des paysages d'herbage, la restauration de haies et de murets, l'impact des bâtiments d'élevage et des infrastructures de transport...) qui rendent éligibles certains projets et pas d'autres.» (Candau et *al.*, 2007, p. 170)

Cette hypothèse est difficile à confirmer ou à infirmer, car les commanditaires de l'étude ont finalement peu de place dans les discours recueillis et certains élus n'ont pas été rencontrés en entretien. Cependant, les documents élaborés par les bureaux d'étude et les entretiens réalisés avec les différentes parties prenantes du plan paysage permettent d'initier cette réflexion. Quelles sont les similitudes et les différences dans les discours portés par les différents acteurs du plan de paysage ? Quel est le rôle des bureaux d'étude dans l'élaboration du plan de paysage ?

3.2.2. Le « paysage » dans le plan de paysage Moselle et Rupt-de-Mad

Les BE mobilisés dans le projet des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad ont réalisé deux autres plans de paysage sur des thématiques très différentes. L'un porte sur un espace urbain, celui de Troyes, avec pour objectif de penser l'aménagement durable paysager en ville. L'autre vise à émettre des préconisations pour le maintien d'une qualité paysagère dans un contexte de création d'une ligne à grande vitesse. Pourtant lorsque l'on compare les différents diagnostics produits dans le cadre des plans de paysage, ces BE développent une méthodologie et une analyse qui est souvent similaire.

• Le diagnostic : quelle est analyse produite par les BE ?

Si la commande des maîtres d'œuvre porte sur la lutte contre l'enfrichement des coteaux, les BE traitent le sujet au-delà de cet aspect en tenant compte d'une vision élargie du paysage croisant la vie dans les villages, le développement économique, le cadre de vie, l'usage des sols, etc. La première partie du document de diagnostic élaboré par les BE présente le territoire sous un aspect géographique et physique : ils décrivent l'aspect des vallées, des villages et la manière dont l'urbanisation a pris place dans cette « structure paysagère » du territoire. Le document de diagnostic se poursuit par un point « Comprendre les paysages, évolution, structure et perceptions » dans lequel des éléments qualifiés de géologiques et d'agronomiques sont exposés. La composition des sols, les structures géologiques, des

éléments climatiques, les reliefs, la localisation et la description des boisements ou encore l'hydrologie y sont développés. À ces éléments s'ajoutent des *verbatim* issus de la rencontre des BE avec les élus locaux ou des ateliers participatifs dont l'objet porte sur la perception et le vécu des paysages. Ces aspects techniques et sociaux sont complétés par des arguments esthétiques et paysagers. Le vocabulaire utilisé par les BE dans le document de diagnostic mobilise également des termes qui renvoient à l'esthétique des paysages : la « vue », les paysages « ouverts », les « traits », etc. (nous reviendrons en détail sur ce point dans le chapitre 4). Ces éléments sont intégrés dans la thématique plus vaste du « cadre de vie » et de la vie sociale dans ces espaces.

Ces aspects très techniques – connaissances géomorphologiques, schémas et coupes du paysage, etc. – proposés par les BE permettent d'asseoir une forme d'expertise. Tous les plans de paysage cités dans la partie précédente ont des documents de diagnostic qui reprennent ces différents éléments « structurants » du paysage mais plus largement du territoire. Cela correspond aux modalités précisées par le ministère de l'Environnement dans sa circulaire de 1995, où, pour rappel, la phase de diagnostic est envisagée comme un moyen de « construire une culture commune des paysages » et de mettre en avant ses caractéristiques tant physiques que géographiques, historiques et sociales, les mutations en cours et les enjeux paysagers. Si ces éléments sont précisés par les BE, dont la profession doit permettre de garantir une « qualité paysagère » selon les termes de la loi, ils s'appuient également sur des savoirs issus d'autres institutions comme des parcs naturels régionaux. Par exemple, les BE mobilisent une carte des « unités et sous unités paysagères » élaborée par le PNRL (document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 13), mais également des documents issus des Schémas de cohérence territoriale¹⁸⁶ (SCOT) ou encore de la Charte forestière élaborée par l'ancienne communauté de communes du Val de Moselle. On retrouve également quelques éléments communs entre les présentations du territoire et du paysage développées dans le document de diagnostic des BE et dans la charte du PNRL¹⁸⁷. La présentation en termes « d'unité paysagère », les descriptions des reliefs, de la structure et de l'emplacement des villages sont communes aux deux documents. De la même manière, les préconisations

¹⁸⁶ Les SCOT sont « élaborés par les élus, à l'échelle du bassin de vie, d'habitat ou d'emploi, ils auront pour vocation d'exprimer la stratégie globale de l'agglomération et d'énoncer les choix principaux en matière d'habitat, d'équilibre entre zones naturelles et urbaines, d'infrastructures, d'urbanisme commercial. » (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/schema-de-coherence-territoriale-scot-de-lorraine-geofla-ign/>) En Lorraine, les SCOT sont accompagnés par la DREAL Grand Est.

¹⁸⁷ En ligne https://www.pnr-lorraine.com/wp-content/uploads/2019/11/Charte_2015_2027_Web2.pdf (p. 145).

élaborées par les BE s'intègrent dans celles de la charte du PNRL. Les BE tiennent ainsi compte des enjeux du PNRL et, en filigrane, du ministère de l'Environnement.

- **L'approche unificatrice des bureaux d'étude de paysagistes : faire du « paysage » un moteur de l'aménagement et du développement des territoires**

Les différents acteurs du plan de paysage ne possèdent pas les mêmes approches de la catégorie « paysage ». La plupart de ces acteurs ont « le sens de leur place » pour reprendre l'expression de Goffman (1974) c'est-à-dire qu'ils ont conscience de leur rôle, des comportements et discours qui sont attendus par leurs institutions d'appartenance. De cette manière, en entretien, les différents acteurs avancent des conceptions du « paysage » selon les axes d'actions, les compétences et les intérêts des organisations pour qui ils travaillent. Les bureaux d'étude semblent avoir une position d'uniformisation : ils tiennent compte des différentes conceptions – dont les leurs – et produisent une vision « partagée ».

Sandra Gallo (CC), chargée de développement économique et touristique, développe un discours qui associe principalement les valeurs productives, marchandes et d'habitat, tributaire de sa fonction :

« Alissia Gouju : Et si on devait retenir un objectif de ces actions du plan de paysage, ce serait quoi ? Quel est le but ? Sandra Gallo : défricher les coteaux, se réappropriier les coteaux. Alissia Gouju : oui, mais pourquoi ? Sandra Gallo : pour la vitalité du territoire, développer l'économie, le cadre de vie. En fait c'est vraiment ces trois piliers là. C'est là que le plan de paysage a un intérêt, c'est développer économiquement et touristiquement et du coup le cadre de vie est directement lié pour que le territoire soit bien. ». Le cadre de vie est pour cette personne enquêtée « ce qui fait qu'on est content d'habiter sur un territoire ». (entretien semi-directif, août 2017)

Sandra Gallo mobilise l'archétype développé par Moquay et al. (2007) du « paysage territoire », c'est-à-dire du paysage produit par les processus sociodémographiques et économiques, par l'évolution des activités et des logiques sociales des populations (perceptions et pratiques en matière, par exemple, d'habitat).

Claude Salvi (DREAL) mobilise, en entretien, plusieurs « valeurs » du paysage, pour elle « *tout est paysage* » dans le sens où chaque thématique de l'action publique (l'urbanisme, l'agriculture, la forêt, etc.) amène à se poser des questions sur le paysage. Ce qui est important est, selon elle, de considérer le paysage non pas comme un « *cliché figé* », « *une carte postale* », mais comme le corolaire du « *fonctionnement du territoire* » (extraits d'entretien). Ce qui signifie, selon ses mots, que le paysage n'est pas qu'une question d'esthétique mais

plus globalement d'« *identité du territoire* ». Cette question de l'identité est récurrente dans les études paysagères, qui pour conserver une qualité et une diversité, doivent mettre en valeur l'identité de chaque territoire (Aspe et Jacqué, 2012). La question de l'identité met souvent la focale sur des éléments patrimoniaux, tels que les murets en pierre sèche présents sur le territoire étudié, dont la présence est censée être le reflet d'un passé « communautaire » et le point d'accroche d'une vocation touristique (Moquay et *al.*, 2007 ; chapitre 4). Pour ces auteurs, la question de « l'identité » est, de fait, souvent appropriée par le réseau d'acteurs du développement local. Dans certains cas, comme celui du discours étudié, la question de l'identité du paysage est également considérée comme « un symbole et le reflet du territoire, de son histoire et de la population qui y réside », ce qui correspond à l'archétype du « paysage identitaire » (*Ibid.*, p. 203). Plus globalement, Claude Salvi (DREAL) développe une conception du paysage comme levier de l'aménagement des territoires : la thématique est, selon elle, à la charnière des actions publiques en matière d'agriculture, d'environnement, de développement, d'urbanisme. Elle reprend ainsi la vision développée par le ministère de l'Environnement au sein de la loi de 1993 pour la protection du paysage.

Sandrine Adamiak (PNRL), situe son discours sur le paysage à la lumière de l'histoire des parcs naturels régionaux. Elle mobilise de cette manière les valeurs « productives », « marchandes » et « biologiques » du paysage (Droz et *al.*, 2009) :

Sandrine Adamiak (chargée de mission, PNRL) : « Et l'outil parc a été créé en 1967 pour dynamiser les territoires ruraux par le SGAR [Secrétariat Général pour les Affaires Régionales]. Et en fait les PNR c'est des outils qui ont été créés dans l'objectif d'éviter les déprises agricoles et de populations dans les territoires ruraux. Nous en tant que parc de Lorraine on a été créé en deux morceaux, ils ont appelé ça le poumon vert du sillon mosellan, parce qu'il faut quand même justifier d'une richesse naturelle et paysagère reconnue quoi, et en même temps parce que c'est des territoires où il y a des poches, par exemple dans le secteur en Meuse, autour de Madine, où il y a moins de dynamisme, moins d'activité, moins d'habitants. [...] Donc c'est un outil depuis 1967, et nous notre parc il a été créé en 1974, donc c'est un ancien parc quand même. Donc depuis cette époque-là la charte du parc qui constitue le projet de territoire du parc, a pour vocation de rendre ce territoire accueillant et attractif. » (entretien semi-directif, janvier 2017)

Elle précise que l'action forte mise en place par le parc au début visait le tourisme, avec la création de plusieurs maisons du tourisme, et dans un deuxième temps l'autre grand sujet du parc était le « participatif » dont on voit d'ailleurs l'importance dans le plan de paysage étudié. L'objet même de la création des PNR, la « lutte contre les déprises agricoles et de populations dans les territoires ruraux », est directement corrélée à la lutte contre l'enfrichement. Sandrine Adamiak s'inscrit, comme Sandra Gallo, plutôt dans l'archétype du

« paysage territoire » (Moquay et *al.*, 2007). Le paysage est entendu comme un levier pour le développement territorial. Ainsi, comme les autres acteurs, les PNR participent à diffuser des normes et des principes qui leur sont propres tels que le maintien d'une diversité paysagère, mais aussi des territoires ou sociale. Toutefois, les sociologues Chantal Aspe et Marie Jacqué (2012) se font critiques vis-à-vis de cette affirmation. Les PNR ont, selon elles, une tendance à appliquer des formes de gestion très similaires indépendamment des spécificités locales, et, de fait, à homogénéiser les pratiques comme les paysages. Pour ces auteures, il y a une forte dépendance entre l'action publique locale en matière de paysage et celle de l'État :

« La liberté de gestion laissée aux instances locales n'est bien souvent qu'un artefact de délégation des prérogatives étatiques de gestion. Pour exemple, les chartes qui labellisent les Parcs naturels régionaux sont renouvelées régulièrement et même si elles sont en principe le fruit rédactionnel des acteurs locaux, elles doivent être obligatoirement avalisées par le ministère. Nombre de navettes deviennent alors nécessaires entre les représentants locaux et les directions ministérielles pour arriver à concilier les attentes locales et les exigences nationales. » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 98).

Marie-Hélène Clément (BE, paysagiste), développe quant à elle les dimensions esthétiques et sensibles du paysage. Elle nous raconte – nous utilisons ce terme à dessein – le paysage en entretien, à la fois en mobilisant un vocabulaire évoquant le ressenti, le vécu du paysage, et des éléments techniques oscillant entre des descriptions physiques et esthétiques :

Marie-Hélène Clément (BE, paysagiste) « En fait, il y a quelque chose de l'ordre du relief qui est très prenant. On est tout le temps en train d'être contre ce relief. On est tout le temps en train d'être dedans. Que ce soit au niveau des terrasses, les versants qui ne sont pas tous les mêmes, qui ne sont pas ensoleillés de la même façon, qui offrent autre chose [...] Pour un territoire, une topographie qui est un peu similaire, sur lequel tu t'arpentes¹⁸⁸, tu arpentes toujours. [...] Et pourtant tu vois quand même tout le reste qui bouge autour de toi même quand tu es dans un truc fixe. Donc c'est ça aussi le truc, cette volonté de couper un peu le paysage, de se dire, bon c'est le paysage qui va cheminer et pas moi quoi, autour de moi. C'est le paysage qui va bouger et moi je reste un peu stable. Et le fait de trouver une continuité comme ça, moi cette courbe elle me parle vraiment parce que je trouve qu'elle raconte la diversité de ces paysages. » (entretien semi-directif, mars 2017)

En ce sens, Marie-Hélène Clément met plutôt la focale sur l'archétype du « paysage décor » (Moquay et *al.*, 2007) c'est-à-dire un paysage dont l'intervention porte sur des référents esthétiques et sensibles. Il est envisagé comme un cadre, un décor à façonner et à mettre en scène afin qu'il réponde à des canons. Elle mobilise ainsi la conception de certains

¹⁸⁸ Ce lapsus, qui n'en est peut-être pas un, est intéressant car il suggère que paysage puisse permettre de « s'arpenter », c'est-à-dire si l'on considère la définition « de parcourir à grands pas », de se saisir d'un « soi » par son contact. Nous reviendrons sur cette idée dans la partie 3, chapitre 7.

paysagistes-concepteurs pour lesquels le paysage est d'abord une esthétique et une expérience sensible : il doit être mis en mouvement, agencé, de manière à le rendre de « qualité ». Aspe et Jacqué montrent que d'ailleurs que le paysage est progressivement construit comme une nouvelle technique : « il s'élabore une toile de maître qui appliquerait son inspiration tout en tenant compte des préceptes de base du "bon goût" » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 96)

Les différents documents produits par les BE mobilisent les différentes perceptions et les différents archétypes des acteurs du plan de paysage étudié : loin de se positionner en opposition, les BE produisent des documents qui compilent les différents points de vue afin de produire un plan qui fasse consensus. L'objectif d'un plan de paysage est de « partager » des connaissances en matière de paysage et une ligne de conduite à tenir pour orienter son évolution. Ainsi, le second document produit par les BE, portant sur « *la définition des enjeux et des objectifs de la qualité paysagère* », précise plusieurs objectifs à la charnière de ces enjeux. Les préconisations sont assez vastes et portent sur plusieurs dimensions. Le paysage se fait porteur de différents « *leviers* » tant en matière d'économie, que d'environnement ou encore de liens sociaux. Le principal objectif est de « *maintenir les fonds de vallée ouverts* » (document de « *définitions des enjeux et objectifs de qualité paysagère* », BE, 2017, p. 39). Et, « *pour aller plus loin* », les BE suggèrent plusieurs actions : « *Maîtriser le développement des ripisylves¹⁸⁹ ; améliorer la qualité des espaces autour des gravières¹⁹⁰ ; comprendre la gestion en place sur la forêt publique ; accueillir des habitants et des activités dans les villages autour des gares ; mettre en valeur les sources et le petit patrimoine lié à l'eau ; assurer la continuité des liaisons douces.* » (Ibid., p. 39).

Parmi ces actions plusieurs visent à lutter contre l'enfrichement des coteaux, comme les commanditaires en font la demande. Les BE préconisent notamment plusieurs actions dont la réouverture des « *abords des villages par l'accueil d'activités agricoles* », de « *créer le réseau des 17 phares belvédères* » et « *de cultiver de manière différenciée les parcelles en déprise* ». (Ibid., p. 57). S'appuyant sur la charte forestière élaborée par l'ancienne communauté de communes du Val de Moselle, les BE préconisent en effet de rouvrir les espaces en friche aux abords des villages et de « *jardiner* » les lisières qui bordent les espaces cultivés afin de permettre à ces dernières de disposer d'un espace propice à la culture, tout en ouvrant la végétation autour de quelques belvédères permettant de dégager des points de vue

¹⁸⁹ La ripisylve correspond à la végétation bordant les milieux aquatiques (rivières, étangs).

¹⁹⁰ La gravière est le lieu sur lequel on produit des granulats. Une fois l'activité en diminution, ou arrêtée, ces zones se transforment « naturellement » en étangs ou en lacs.

sur le paysage. Dans la même optique, les BE proposent également d'ouvrir des « *fenêtres sur l'eau* » permettant de dégager la vue sur les rivières et les gravières. Le plan d'action élaboré par les BE pointe plusieurs actions concrètes à mettre en œuvre rappelant celles des plans de paysages mentionnés précédemment. Parmi ces éléments la maîtrise du foncier est à réaliser *via* le développement de documents d'urbanisme dans l'objectif d'encourager l'installation d'activités agricoles. La sensibilisation des populations aux paysages est nécessaire, selon les BE, pour maîtriser leurs évolutions et, par exemple, retrouver les propriétaires des parcelles non entretenues. La création d'un « *lieu du paysage* », mobile ou fixe, est une possible action à mettre en œuvre à cet effet, tout en étant un espace culturel. Les BE encouragent également les communes et l'intercommunalité à réaliser le défrichage de parcelles en proximité des villages afin de réinstaller de l'agriculture (au sens large, incluant vignes et vergers) et de « *faire tâche d'huile* » c'est-à-dire d'encourager d'autres acteurs à porter des projets similaires. Ainsi, bien que chaque action proposée dépende du contexte local, les préconisations émises se ressemblent d'un plan de paysage à l'autre. À titre d'illustration, les acteurs des Côtes de Meuse encouragent la préservation et le développement des vergers, ceux des Côtes de Moselle la vigne et les cultures « *ancestrales* », les deux ont pour souhait de conserver les terres à proximité des villages en cultures et de défricher les parcelles aux abords des villages. De manière générale les préconisations portent sur le développement économique *via* le tourisme, l'agriculture et la forêt ; le cadre de vie et l'« *amélioration* » de la vie dans les villages, et le maintien de la « *qualité* » des espaces d'un point de vue environnemental (cf. « diagnostic et analyse territoriale », BE, 2017).

Comme le notent Moquay et *al.* (2007), l'action publique en matière de paysage s'appuie sur différents moyens d'actions :

- Le premier vise à modifier « les formes visibles qui constituent le paysage » et se matérialise par des actions concrètes, comme des débroussaillages, des rénovations du bâti, etc. Pour les auteurs, ce levier est souvent envisagé sur le registre esthétique. Dans le cas du plan de paysage observé, la création des belvédères correspond à cette première forme d'action ; (*Ibid.*, p. 7) ;
- La deuxième forme d'intervention porte sur « les modalités matérielles de production » c'est-à-dire sur l'ensemble des processus économiques qui participent au façonnement et à l'évolution des paysages (pratiques d'exploitation, aménagement, entretien de l'espace). Les instruments d'intervention sont ici souvent indirects et favorisent le changement : économique (taxation, exonération, subvention, etc.),

juridique (modifications du droit à la propriété, réglementation des activités, etc.). Dans le plan de paysage observé, les BE conseillent aux municipalités d'encourager la reprise agricole par exemple en prêtant/louant des terrains communaux ;

- Enfin le dernier instrument concerne l'information et la sensibilisation des acteurs dans l'objectif de modifier leurs représentations. La création d'un « lieu du paysage » fait partie de ce dernier type d'instrument.

Les BE du plan de paysage étudié mobilisent ces trois types d'instruments, dont l'objectif est à terme de garantir une évolution paysagère de « *qualité* ». Cela amène à s'intéresser à la manière dont la notion de paysage est traitée dans ces documents. Pour le document de diagnostic élaboré par les BE : « *Parler de paysage, c'est parler d'agriculture, de ressources locales, et donc d'emploi, de dynamisme économique et d'innovation. C'est aussi aborder la question de la préservation des richesses écologiques, autour de l'eau, de la faune, de la flore, ou encore réfléchir à la manière d'habiter un territoire en lien direct avec le sol, le relief, les vues, les paysages.* » (Document de « diagnostic et analyse territoriale », 2017, p. 130). Le paysage est ici considéré comme un tout, c'est un agglomérat d'éléments et d'actions possibles, il doit être géré en tant que tel (Moquay et al., 2007). Le plan de paysage nous semble aussi associer au « paysage » plusieurs valeurs au sens donné par les anthropologues Droz et al. (2009) : une « valeur esthétique », le paysage est perçu à travers les sens et sa beauté ; une « valeur productive », le paysage des côtes de Moselle est un support de production agricole et sylvicole ; une « valeur marchande » au sens où le paysage devient le support d'activités touristiques et économiques ; une « valeur d'habitat » envisageant le paysage comme cadre de vie ; et enfin une « valeur biologique » dans laquelle paysage et protection de la « nature » se lient. La production des BE dépasse ainsi largement la commande formulée par les élus : elle ne traite pas uniquement de la question des terres enfrichées mais porte également sur les rivières, les espaces bâtis, les cœurs de villages, etc. Les paysagistes contribuent ainsi à réorienter l'objet du plan de paysage et à partir de leur propre conception de l'action publique et du paysage qu'il faut aménager. Ils suivent en ce sens les intérêts des différents acteurs institutionnels du plan de paysage et, nous pouvons le supposer, du ministère de l'Environnement.

De cette manière si les préconisations tiennent compte des besoins et des caractéristiques du territoire, elles sont également développées à partir d'une conception spécifique du paysage et de sa « qualité » dont les critères sont établis nationalement, voire internationalement (par exemple par la Convention Européenne du paysage). Le paysage est

dans ce plan de paysage souvent associé à d'autres thèmes comme ceux de l'agriculture, du développement durable, de la biodiversité, etc. Les objectifs sont également assez larges et imprécis : maintien d'un paysage de « *qualité* », de « *diversité paysagère* », ou encore de « *l'identité du paysage* ». La catégorie est ainsi souvent utilisée par les acteurs par le prisme de leur quotidien professionnel et des domaines d'intervention qui leur sont familiers. Pour Candau et Le Floch (2002), cette maniabilité de la catégorie « paysage » n'est pas dépourvue d'une forme d'efficacité, elle permet aux différents acteurs de justifier leurs interventions, d'argumenter leurs décisions. Le maintien ou le développement de certaines activités deviennent, à titre d'exemple, les garants d'un paysage de qualité. Et c'est d'ailleurs sur ces activités que portent les mesures concrètes de l'action publique. Dans le cas du plan de paysage observé, la catégorie « paysage » vient justifier le maintien/développement de certaines activités telles que la viticulture et l'arboriculture, et qui, par ailleurs, sont présentés comme des éléments « identitaires » du territoire.

Conclusion :

Bien qu'élaboré à l'échelle locale et commandité par des acteurs locaux, le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad est en partie structuré par une action publique dont les normes, catégories et savoirs sont impulsés par le ministère de l'Environnement. Le dispositif « plan de paysage » s'inscrit en effet dans une histoire de l'action publique en matière de paysage, dans laquelle certains acteurs et certaines disciplines ont une influence forte. En particulier, le processus d'élaboration du projet, puis de sélection et enfin l'accompagnement réalisé par le PNRL et la DREAL ne sont pas neutres. Ils contribuent ainsi à diffuser une « matrice normative » afin que l'objet du plan de paysage, sa délimitation géographique et sa construction suivent des critères établis nationalement. En ce sens, le dispositif « plan de paysage » opère une forme de « gouvernement à distance ». L'objectif de ce dernier est de certifier un paysage dit « de qualité ». Les bureaux d'étude de paysagistes ont une place importante dans cette production : leur expertise contribue largement à la définition des enjeux de « qualité paysagère ». Les bureaux d'étude coordonnent et unifient également les différentes conceptions du paysage issues des acteurs du projet. Ces dernières ne sont pas foncièrement opposées, mais visent à faire valoir les intérêts des institutions qui les portent. Le dispositif plan de paysage participe ainsi à la production de normes qui s'établissent progressivement par incitations. Ces normes ne sont pas imposées ni réglementaires, le plan de paysage étudié n'étant pas prescriptif. Quelles sont alors les normes qui se diffusent et comment se diffusent-elles ? Le chapitre suivant est ainsi

consacré à l'analyse des normes véhiculées par ce plan de paysage. Construites à partir de l'observation et d'une appréhension visuelle, nous montrerons qu'elles servent une forme territorialisée de la biopolitique. Le chapitre 5 est consacré aux instruments de diffusion de ces normes, et, en particulier, nous verrons que la participation citoyenne en est un outil. Nous nous intéresserons à la réception de ce plan de paysage et montrerons qu'elle est néanmoins très diversifiée.

Chapitre 4. Le façonnement des paysages : une forme territorialisée de la biopolitique ?

Dans le chapitre 3 nous nous sommes intéressés à la manière dont l'action publique en matière de paysage s'était constituée en France. Nous avons montré que le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad s'était construit à la fois à partir d'une demande et de besoins locaux (collectivités territoriales) tout en suivant une ligne directrice produite à différentes échelles que ce soit par le ministère de l'Environnement, par les services déconcentrés de l'État (DREAL) ou par le Parc naturel régional de Lorraine (PNRL). Nous avons montré qu'en ce sens le plan de paysage étudié suit une « matrice normative » en partie définie à distance par l'État. Il s'agit dans ce chapitre d'analyser plus amplement les normes qui sont développées et diffusées par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Nous interrogerons en particulier les savoirs et les techniques sur lesquelles ces normes s'appuient, et tenterons d'identifier les acteurs qui en sont les émetteurs.

En premier lieu, nous reviendrons sur les savoirs conflictuels entourant la question des friches « végétales ». Alors que les friches agricoles ne sont pas dénombrées ou quantifiées en elles-mêmes, différentes disciplines s'intéressent néanmoins à ces dernières par l'intermédiaire d'indicateurs et de dénombrement de leur « biodiversité ». Cette tendance à la quantification de la biodiversité, et plus généralement du « vivant non humain », est interprétée par de nombreux auteurs comme une continuité de la biopolitique (Lascoumes, 1994 ; Alphanféry et Fortier, 2012 ; Arpin et Charvolin, 2015 ; cf. chapitre 2). Le plan de paysage étudié s'émancipe toutefois de ces considérations et évacue la question de la biodiversité au profit de la question de l'attractivité et du développement territorial (1.). Les paysagistes mobilisés dans le plan de paysage étudié diffusent ainsi une vision des paysages : ces derniers sont appréhendés par l'esthétique et l'expérientiel. Dans ce cadre les friches sont évaluées par une mesure visuelle, ce n'est donc pas un gouvernement par le quantifié mais par l'observé qui se dessine. Intégrées dans les paysages normés, structurés, façonnés par une forme d'« orthopédie¹⁹¹ » du paysage, ces friches sont évaluées à travers des techniques « à l'œil » (schémas, cartes, photographies et dessins), à la fois informatives et performatives (2.). Nous postulons que ce façonnement du paysage sert une forme territorialisée de la

¹⁹¹ Nous utilisons cette expression en référence à celle « d'orthopédie sociale » de Foucault (1975) et qui consiste dans le développement de savoirs sur les individus afin de déterminer une règle d'ensemble. Dit autrement, elle contribue à déterminer un seuil minimal, une moyenne à respecter ou à optimum dont il faut se rapprocher. En ce sens, les savoirs produits par les différents acteurs du plan de paysage étudié (et plus particulièrement par les paysagistes), contribuent à déterminer un modèle de paysage idéal vers lequel il faudrait tendre.

biopolitique. Le paysage est envisagé comme le support de l'attractivité et du développement des territoires. Agir sur les paysages reviendrait ainsi à améliorer le « cadre de vie voire le « bien-être » des populations, tout en améliorant les « liens sociaux ». Il serait, de cette manière, à la fois l'un des éléments constituant la « bonne santé » du territoire tout en étant le socle d'un gouvernement des comportements (3.).

1. Les friches « agricoles » : du quantifié à l'observé, de la biodiversité au développement territorial

Les savoirs scientifiques et de l'action publique portés sur les friches agricoles ne sont pas uniformes. À la charnière d'actions publiques en matière d'agriculture, d'environnement et de développement des territoires, les interventions sur les friches sont plurielles, parfois en tension. Au-delà des problématiques de « fermeture des paysages », du maintien des activités agricoles et de la population rurale (cf. chapitres 2 et 3), les savoirs scientifiques s'intéressent particulièrement à la diversité biologique de ces espaces et à leurs conséquences écologiques. Cependant, les disciplines scientifiques ne s'accordent pas sur les enjeux et les caractéristiques de l'enfrichement, les savoirs sont multiples et en opposition (1.1). L'équipe d'écologie forestière mobilisée dans le projet ASTRAL a, quant à elle, entrepris de mesurer la biodiversité des espaces enfrichés selon les activités anthropiques ultérieures. Sa méthodologie est basée sur la construction d'indicateurs, du dénombrement d'espèces puis sur une analyse quantitative. En cela, elle s'inscrit dans un contexte de gestion du « vivant non humain » qui se déploie par la mesure, et que certains auteurs ont analysé en termes de biopolitique (Lascoumes, 1994 ; Arpin et *al.*, 2015 ; cf. chapitre 2) (1.2). À l'inverse, dans le plan de paysage étudié la question de l'enfrichement est omniprésente, mais elle n'est pas envisagée par le prisme de la préservation de la biodiversité. Cette dernière est intégrée, d'une part, à l'objectif de développement territorial, et d'autre part, à une appréhension visuelle. Les savoirs scientifiques élaborés notamment par les écologues sont ainsi exclus du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad (1.3).

1.1. Les friches « naturelles » : des savoirs scientifiques multiples et en opposition

Les différentes disciplines de sciences de la nature ne s'accordent pas sur une définition de la « friche ». Les friches sont parfois qualifiées ainsi au regard de la densité végétale, parfois en temps depuis l'arrêt d'une activité agricole – ou de non-entretien, ou encore de ce qui est vu comme une « non-intervention » humaine – parfois en fonction des espèces végétales et animales présentes ou encore selon la taille et la forme de ces espèces. Les friches

sont plus généralement présentées sur un continuum et dans un processus d'évolution qu'un état clairement défini. Loin d'être une catégorie claire, la friche doit plutôt être entendue comme les friches, avec autant de variétés qu'il peut y avoir d'états naturels et autant d'acceptions qu'il peut y avoir de débats à son sujet. Parfois présentées comme source de biodiversité, parfois au contraire comme menace pour celle-ci, les différentes disciplines ne s'accordent pas sur une délimitation précise ni sur une vision de la friche.

Depuis les années 1990, la question des « friches » et de la « fermeture des paysages » est au cœur d'un débat entre les parties prenantes d'une « Nature humanisée » à « maîtriser » et à « protéger », et les partisans d'une Nature qui reprend ses droits, au moins dans certains espaces (Le Floch et *al.*, 2005). Les premiers alertent sur les différentes « menaces » que représente l'enfrichement : la crainte du développement d'un « désert vert » dans lequel l'humain est d'une certaine manière expulsé ; la crainte également d'une « homogénéisation du milieu » et d'une « perte de diversité biologique » ; la crainte d'une atteinte à l'économie locale et au tourisme ; ou encore la crainte d'une fermeture des paysages et d'une perte de point de vue qui émane notamment des paysagistes ; à ces dénonciations s'ajoute la critique du développement des résineux dont certains mouvements écologistes dénoncent l'acidification des sols (Le Floch et *al.*, 2005, p. 59-60). En particulier certains écologues ont alimenté ce débat, leur permettant, selon les auteurs, de réaffirmer leur rôle dans la gestion de l'espace rural aux côtés des paysagistes. Ils citent notamment Raphaël Larrère (2001) pour qui : « L'hostilité des écologues du génie écologique à la fermeture des milieux, serait ainsi consubstantielle à ce qui légitime, à leurs yeux, leur métier : la mission d'aider les derniers agriculteurs à entretenir un paysage ouvert (et à justifier des aides spécifiques pour cette action), ou celle de prendre leur relève » (*Ibid.*, p. 60). Cette vision négative des friches continue d'influencer l'action publique, y compris celle émanant des « gestionnaires de la biodiversité » (Schnitzler et Génot, 2012, p. 129).

Au sein d'une même discipline les avis divergent sur les friches, bien que selon les écologues Schnitzler et Génot, les sciences biologiques se positionnent plutôt en défaveur des friches : « leurs discours égrènent depuis plus de 40 ans les lieux communs tels que la fermeture des paysages, homogénéisation, monospécificité, perte de biodiversité. » (2012, p. 121). Elles sont alors étudiées en regard de leur potentiel apport ou perte de diversité biologique. L'écologue et professeur (aujourd'hui émérite) au Muséum National d'Histoire Naturelle, Patrick Blandin, étudie les espaces en déprises proches des massifs forestiers d'Orléans et de Fontainebleau. Il constate alors en dénombrant les espèces floristiques

présentes dans chaque lieu que les espaces délaissés possèdent une certaine diversité mais qui tend à décroître :

« La dynamique anthropique va de plus en plus laisser libre cours à la dynamique de végétation, dont l'effet va d'abord être l'homogénéisation du milieu, et en conséquence une réduction de la diversité biologique [...] Îlots de déprise dans une matrice agricole intensément cultivée, les petits bois risquent ainsi de perdre une valeur patrimoniale, aussi bien naturelle que culturelle. » (1996, p. 50).

S'il considère que les friches possèdent tout de même de la diversité biologique, cela est à comprendre par les activités anthropiques qui y ont eu lieu jusqu'à présent et, en particulier, les fauches régulières. Pour Blandin, ce n'est pas la « naturalité » retrouvée des friches qui leur confère un intérêt biologique, mais bien les activités culturelles qui y sont liées, elles relèvent à la fois du patrimoine naturel et du patrimoine culturel.

Ces travaux, qui considèrent que les friches entraînent une baisse de diversité biologique, ont été réalisés en comparant des indices de diversité biologique entre milieux agricoles et milieux de végétation spontanée. D'autres recherches ont utilisé la quantification des indices après certaines opérations de gestion des friches. Schnitzler et Génot (2012) proposent quant à eux d'étudier l'enfrichement avec une perspective d'écologie fonctionnelle, c'est-à-dire en s'intéressant à la dynamique et à l'évolution diachronique de la succession des espèces sur l'espace observé. Des recherches récentes ont posé la question différemment, non plus en termes de gain ou de perte de biodiversité, ou d'esthétisme pour le paysage, mais de services écologiques que ces espaces pourraient rendre à l'homme. C'est d'ailleurs la perspective abordée par le projet ASTRAL et l'équipe d'écologie forestière qui a travaillé sur le cas « Coteaux » (voir point suivant). Plus généralement, Schnitzler et Génot (2012) constatent une tendance à l'oubli de ces espaces par les scientifiques, la plupart étant spécialisés soit en écologie forestière soit en écologie des milieux anthropiques et agricoles. Les friches se retrouvent à l'intermédiaire et sont souvent, selon ces auteurs, mises de côté : « l'écrasante majorité des articles scientifiques et des colloques ignorent et méprisent le formidable atout qu'elles représentent en termes de laboratoire vivant de reconquête du sauvage. » (*Ibid.*, p. 126). Le ton de cette phrase ne laisse pas de doute, ces deux auteurs se positionnent quant à eux en faveur d'une nature qu'ils qualifient de « férale¹⁹² » et formulent un plaidoyer pour le « laisser-faire ». Le naturaliste François Terrasson se joint à cette perception des friches. « Vive la friche ! » écrit-il dans un article de 1988 dans lequel la

¹⁹² Se dit d'une espèce domestique retournée à l'état « sauvage ».

question n'est pas tant de savoir si la friche est une perte ou un gain de diversité biologique – cela dépend dit-il de l'ancienne activité humaine, de la comparaison avec quel espace¹⁹³, ou encore du climat, de l'humidité, des sols, etc. – mais une vision culturelle de la nature qui oppose nature et culture (agricole). Alors que les friches « font peur », « il y a des mots qui ont l'air méchants. La friche cela évoque quelque chose d'agressif, d'envahissant, de volontairement hostile. » (Terrasson, 1988, p. 12), elles représentent pour l'auteur la possibilité d'une transformation de l'agriculture. Il souhaite en effet voir disparaître l'agriculture industrielle au profit de petites exploitations seules détentrices « de méthodes d'aménagement équilibrées » (*Ibid.*, p. 13). Les friches « exubérantes » et « foisonnantes de vies multiples » pourraient alors coexister avec « des agriculteurs qui savent produire sans craindre le milieu naturel qui les entoure » (*Ibid.*, p. 13). Le paysagiste Gilles Clément, dans son *Manifeste du tiers paysage*¹⁹⁴, présente les « délaissés », qui sont pour lui synonymes des friches, comme « un territoire de refuge à la diversité » (2004, p. 4). Il invite à tenir compte de ces espaces spontanés, qui évoluent rapidement, et sont pour lui des jardins sauvages intégrés aux paysages.

Parmi les sciences sociales, les points de vue et résultats de recherches sont également variés. Catherine et Raphaël Larrère, philosophe et ingénieur agronome, étudient les friches à travers la question des rapports à la nature. Les auteurs déconstruisent les concepts de nature « sauvage » (la *wilderness*), de « biodiversité », et les différentes oppositions qui sont constituées autour du rapport à la nature « nature/culture », « sauvage/domestique », etc. (2015). Ils replacent ainsi les discours sur les friches dans un contexte permettant de les réinscrire plus largement dans des rapports à la nature, ce que fait également le philosophe Rémi Beau en se faisant porte-parole de la « nature ordinaire » (2017). D'autres, comme l'anthropologue Bernadette Lizet, étudient ce rapport à la nature par des cas concrets comme la transformation d'un « terrain vague » à une « friche paysagée » en milieu urbain (2010). Elle conçoit la friche comme « un paysage, hybride de dynamique naturelle et d'empreinte sociale », où l'abandon se couple à l'occupation : abandon de l'activité antérieure, présence de déchets, non-entretien, etc. ; occupation par les espèces végétales spontanées, occupation sociale par le voisinage qui observe, par les sans-abris qui y vivent (*Ibid.*, p. 598).

¹⁹³ La friche pourrait représenter une perte de diversité en comparaison de bocages avec haies, mais représente un gain de biodiversité par rapport à l'agriculture intensive.

¹⁹⁴ Voir http://www.gillesclement.com/fichiers/tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf , consulté le 09 mars 2021.

De nombreux travaux de géographie, de sociologie et d'anthropologie se sont quant à eux intéressés aux perceptions sociales de ces espaces : certains pointent l'hostilité des populations pour les friches, d'autres au contraire l'appréciation pour ces espaces, avec de multiples nuances selon les territoires, leur « trajection¹⁹⁵ » et les catégories sociales interrogées (Droz et *al.*, 2012 ; Dupré, 2005 ; Le Floch et Devanne, 2007 ; Luginbhül, 1989 ; etc.). Nous le développerons dans la partie consacrée à ce questionnement (cf. chapitre 6).

Il y a donc une pluralité de savoirs et de postures vis-à-vis des friches naturelles et agricoles. Bien que cette liste soit loin d'être exhaustive, elle permet de situer, globalement, les débats scientifiques qui se développent sur le sujet. L'appréhension par la diversité biologique et les services rendus par ces espaces est importante, et c'est notamment par ce prisme que l'équipe d'écologues forestiers investie dans ASTRAL l'a développé.

1.2. L'équipe d'écologie forestière d'ASTRAL : une appréhension scientifique des friches par le dénombrement de la biodiversité

Dans le cadre du projet ASTRAL, auquel nous avons participé, une équipe de chercheurs en écologie forestière¹⁹⁶ a travaillé sur l'enfrichement des côtes de Moselle, où se trouve le plan de paysage étudié. Cette équipe travaille sur les services écosystémiques présents dans les friches. La notion de service écosystémique n'est pas reprise par l'action publique étudiée (ni par le PNRL ni par les autres acteurs du plan de paysage). Un questionnaire portant sur les services écosystémiques perçus par les acteurs du territoire avait d'ailleurs été réalisé par les chercheurs en science de gestion¹⁹⁷ d'ASTRAL. Le très faible taux de réponse nous avait permis de conclure que le terme n'était pas connu ni approprié par les acteurs du territoire (public des ateliers participatifs du PP), raison pour laquelle les équipes de sociologie et de science de gestion avaient décidé de ne pas le mobiliser.

Le travail des écologues mobilisés dans ASTRAL a débuté par une série de questionnements. En effet, les friches n'étaient pas une catégorie couramment étudiée par l'équipe habituée à travailler sur les milieux forestiers. Les friches troublent en cela certaines catégories scientifiques : comment mesurer leur « qualité » environnementale ? En la comparant aux normes de quels types d'espaces ? De quelles statistiques dispose-t-on pour les

¹⁹⁵ Le concept de trajection est utilisé par Dupré et renvoie « au processus qui, dans le temps historique et l'espace géographique, accomplit et développe [...] l'interaction entre une société et son environnement » (2005, p. 126).

¹⁹⁶ Issus du laboratoire SILVA.

¹⁹⁷ Chercheurs du laboratoire CEREFIGE.

étudier – ces terres « non productives » étant souvent peu renseignées dans les statistiques agricoles par exemple ? Comment mesurer et penser leur processus de transformation – en termes de seuil quantitatif ou qualitatif ? À quelles échelles spatiales et temporelles les étudier – comme entités *per se* ou enchâssées dans des ensembles plus larges et lesquels ? L'objectif était donc moins de définir et de quantifier le nombre de terrains en friche que d'étudier leur « contenu », la diversité des espèces faunistiques et floristiques présentes, les apports/pertes en matière de biodiversité et d'environnement, les services écosystémiques que ces espaces rendent.

- **Objectifs et méthodologie**

L'équipe de chercheurs en écologie forestière avait deux objectifs. Le premier est d'analyser la dynamique d'enfrichement sur le territoire grâce à une comparaison entre des cartes anciennes, notamment les cartes d'état-major, et des photographies aériennes anciennes et récentes (Base de Données Ortho® de l'IGN).

Le second objectif est de caractériser certains services écosystémiques permis par différents usages du sol sur les coteaux. Ils ont pour cela réalisé une prospection de terrain sur les parcelles sélectionnées. Le choix des parcelles a été fait en fonction des usages passés (vignes ou vergers, à la date de 1830), du niveau actuel d'enfrichement (friche herbacée, arbustive ou en forêt) et de sa date présumée, ainsi que de variables environnementales (exposition, pente, sol). Cette méthode a été difficile à mettre en œuvre du fait de la pluralité des échelles mobilisées par les cartes anciennes, par la manière de catégoriser les usages des terres qui dans certains cas ne permet pas de distinguer une culture d'un verger¹⁹⁸, et ne précisent pas l'usage des terres en proximité des habitations (présenté sous le terme « verger » alors que ces terres pouvaient être également utilisées en potager, jardin, petites cultures, vignes, etc.).

Ils ont procédé par une approche dite « par paire de sites » c'est-à-dire par comparaison de deux terrains avec un enfrichement similaire mais un antécédent culturel différent (vigne ou verger). Cette méthode permet d'analyser l'effet potentiel de l'antécédent culturel sur les services rendus par les écosystèmes évalués par l'intermédiaire de plusieurs indicateurs. Parmi eux, l'équipe d'écologues forestiers¹⁹⁹ a réalisé un dénombrement des insectes

¹⁹⁸ Par exemple, les cartes anciennes ne font aucunement mention des cultures de fraises pourtant très présentes sur certaines communes.

¹⁹⁹ Voir notamment le stage de master 2 de Sophie Roy « Étude des facteurs paysagers et des caractéristiques du milieu sur l'abondance et la diversité des pollinisateurs sur des coteaux enfrichés » (2018).

pollinisateurs sur 16 sites *via* la méthode des coupelles colorées²⁰⁰. Les sites sélectionnés présentent des niveaux de gestion variables (régulièrement tondus, fauchés annuellement et en cours d'enfrichement) et des contextes paysagers plus ou moins ouverts (gradient allant de paysages périurbains dominés par des vergers entretenus et des paysages ruraux plus fortement forestiers).

Ils ont également procédé à l'étude des végétaux et des sols sur 27 « placettes²⁰¹ ». Plusieurs indicateurs ont été choisis :

- Qualité du sol : des prélèvements de sols ont été effectués sur chaque placette et ont été analysés afin d'en connaître les propriétés physico-chimiques. En particulier les écologues forestiers se sont intéressés au piégeage carbone²⁰² et aux traces de produits phytosanitaires liées à l'utilisation du sol avant enfrichement ;
- Biomasse ligneuse²⁰³ : calcul de la surface occupée par les ligneux, mesures des ligneux et identification des espèces ;
- Bois mort : calcul du volume de bois mort ;
- Richesse floristique : évaluée par relevé floristique, permet de saisir la richesse végétale du site ainsi que de déduire un indice nectarifère et pollinifère ;
- Âge des friches : carottage d'arbres pour analyse dendrochronologique²⁰⁴.

L'ensemble des données ont été saisies sous Excel et ont été analysées avec le logiciel R. C'est donc une méthode par dénombrement et analyse statistique qui a été menée par ces chercheurs. En effet, depuis le développement de la notion de « biodiversité » dans les années 1980, certaines disciplines de science de la nature telles que l'écologie, ont développé une appréhension quantitative du vivant. Le passage d'un vocabulaire en termes de « nature » à celui de « biodiversité » traduit, selon Blandin (2019), l'évolution de l'idée de « protection » d'une nature « sauvage » à celle de « conservation » d'une nature « ressource », puis à la

²⁰⁰ La méthode des coupelles colorées consiste à placer des bols de couleurs qui attirent les insectes et les capturent dans de l'eau savonneuse.

²⁰¹ Une placette est un terrain d'une surface de 100m² (carré de 10x10m) mesuré en évitant les limites des parcelles cadastrales et en restant dans des zones homogènes en termes de dynamique d'enfrichement. Voir mémoire de stage de Lucas Bone « Caractérisation des services écosystémiques rendus par les friches » (2019).

²⁰² Le piégeage carbone renvoie à la capacité d'un sol à retenir le CO₂ atmosphérique. La séquestration naturelle du carbone par les sols est un enjeu pour la protection et la stabilité du climat.

²⁰³ La biomasse ligneuse renvoie à la masse de la partie ligneuse (bois, écorces, branches, souches, racines, *etc.*), hors feuilles, des arbres (vivants ou morts), des arbustes et broussailles.

²⁰⁴ Méthode permettant de dater le bois à partir du comptage et de l'analyse des anneaux de croissance des arbres.

« gestion » du « patrimoine naturel » dans lequel la biodiversité s'intègre²⁰⁵. Cette idée de « patrimoine » suggère une approche en « bon père de famille », c'est-à-dire à « une gestion qui doit être éclairée par les données de la science écologique. » (*Ibid.*, p. 33). Indicateurs et outils de mesure se sont ainsi généralisés (Bouleau, 2012) avec pour objectif de « piloter les trajectoires des systèmes écologiques et de la biodiversité » (Blandin, 2019, p. 72). Les pratiques de quantification et de mise en indicateurs, *via* notamment les inventaires naturalistes, ont ainsi pris une place importante : « les discours sur la biodiversité se nourrissent de chiffres » (Arnould, 2006, p. 532). Les savoirs portant sur les populations végétales et animales, identifiées en nombres et en espèces, plusieurs auteurs parlent de « biopolitique de la nature » ou, autrement dit, du « vivant » (non-humain) (Lascoumes, 1994). C'est-à-dire que les savoirs développés doivent permettre de maintenir la « nature » dans « état de bonne santé planétaire » (Arpin et *al.*, 2015, p. 20) (cf. chapitre 2). Nous pouvons donc supposer que les travaux de l'équipe d'écologie forestière s'inscrivent dans un contexte où les savoirs scientifiques s'appuient sur cette forme, non neutre, d'appréhension de la biodiversité.

- **Résultats**

La comparaison entre les cartes d'état-major et les photographies aériennes anciennes et récentes a montré que, sur le territoire étudié, les coteaux étaient essentiellement en vigne jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Conformément aux travaux de Jocelyne Barthel (1990) et Maxime Bucciarelli (2006), le déclin de la viticulture débute dans les années 1885 et s'achève peu après la Seconde Guerre mondiale. Dans un premier temps, ce sont les parcelles situées en altitude et sur des pentes importantes qui ont été abandonnées. Ce sont donc les espaces les plus éloignés des villages qui s'enfrichent, dans les parties les plus hautes des coteaux. Ce sont aussi les parcelles les moins exposées au soleil. Dit autrement ce sont les terrains les plus difficiles à cultiver qui font l'objet d'un premier abandon.

Dans un second temps (1950 à aujourd'hui), la vigne est presque absente des coteaux. Elle a été remplacée sur certaines communes par des cultures de fraises et de petits fruits rouges. Ces cultures diminuent à partir des années 1960 en lien avec des changements sociodémographiques. Toutefois, les vergers sont encore assez présents sur les coteaux. Ils ont été déplacés vers les hauteurs laissant place à l'expansion urbaine et à des jardins aux abords

²⁰⁵ Ces évolutions ne doivent pas être vues comme la succession de trois perspectives, certaines gagnent en influence, mais les trois coexistent.

des villages. Les surfaces en vergers ont augmenté car ils ont été implantés sur les anciennes zones viticoles (Rin et Husson, 2002).

Concernant les services écosystémiques, les principaux résultats montrent que l'abondance en abeilles sauvages est liée au niveau d'ouverture du milieu. Les espaces enfrichés sont moins favorables à ces insectes, et l'entretien des vergers (notamment la tonte) permet une présence des pollinisateurs plus importante. Toutefois, la période de floraison sur les friches est plus diversifiée que dans d'autres milieux. Les différents travaux menés par les chercheurs en écologie forestière montrent également que les friches rendent différents services :

« Elles ont une richesse spécifique florale importante, une possibilité d'exploitation forestière, une ressource pour les pollinisateurs, un habitat pour l'entomofaune saprophyte²⁰⁶, un cycle de la matière fort... Ces friches sont aussi en constante évolution, ce qui leur permet de pouvoir, au cours de leur vie, remplir des services écosystémiques variés, mais qui va difficilement remplir énormément de services à un instant T. Il est possible que les friches apportent d'autres services écosystémiques comme de régulation (érosion). » (Bone, 2019, p. 24).

Lors d'une réunion ASTRAL, deux chargés de mission du PNRL ont sollicité les chercheurs en écologie forestière afin de construire une typologie des friches au sein de laquelle on pourrait identifier le passage d'un état à un autre (herbacée, arbustive, forestière) par un seuil clair. Cette typologie permettrait de développer une action publique plus « efficace » selon eux en permettant d'identifier des zones de biodiversité et des zones plutôt dédiées à l'aménagement. Ils envisagent ainsi l'enfrichement comme un processus quantitatif continu et mesurable. Or, les travaux des écologues montrent que l'enfrichement implique des transformations complexes. S'ils réalisent des mesures par sélection d'indicateurs pour identifier les services écosystémiques des friches, les transformations de ces milieux impliquent aussi des indicateurs qualitatifs (changement des espèces, des interactions entre espèces, etc.). Nous verrons également dans le chapitre 6 que, au-delà des aspects écologiques des friches, ce sont également les usages sociaux (certaines friches sont valorisées, d'autres non) qui participent à qualifier l'enfrichement.

Les travaux des écologues – qu'ils soient d'ASTRAL ou non – ont été peu appropriés par le plan de paysage étudié, aucun élément n'apparaît par exemple dans les différents documents produits par les paysagistes. De la même manière, le plan de paysage étudié n'intègre pas les savoirs scientifiques, ni des sciences de la nature ni des sciences sociales. Il

²⁰⁶ Ensemble des insectes qui se nourrissent des matières organiques mortes ou en décomposition.

ne s'inscrirait donc pas dans le traitement « biopolitique » de la biodiversité. Le plan de paysage s'appuie sur des catégories et des savoirs politiques et de l'action publique, étayés par ceux des paysagistes.

1.3. Les friches dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : la biodiversité au profit du développement territorial

La question des friches est omniprésente dans les documents produits par les bureaux d'étude du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Dès le document de diagnostic, les termes de « friche » et « d'enrichement » sont utilisés à plus de cent reprises (pour 188 pages). Pour autant, ces notions sont mobilisées de manière assez floue et renvoient à plusieurs enjeux.

Dans un premier temps, les BE réaffirment, et ce dès l'introduction du document de « diagnostic et analyse territoriale », l'importance de préserver et de « *valoriser les joyaux de la biodiversité et du paysage* » (Document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 12). Ils s'inscrivent alors pleinement dans la loi de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » qui réaffirme la nécessité de développer les plans de paysage pour « *protéger les espèces en danger, les espaces sensibles et la qualité de l'environnement*²⁰⁷ ». La gestion des friches est abordée par ce premier enjeu. Selon les paroles de l' élu en charge du plan de paysage et de la chargée de mission de la communauté de communes, le plan de paysage se doit de proposer des actions correspondant aux « *valeurs du développement durable* » et du « *respect de la nature*²⁰⁸ ». Pour cela, elles doivent tenir compte des zones et des périmètres de « nature » référencées sur le territoire : Espaces naturels sensibles (ENS)²⁰⁹, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)²¹⁰, zone liée au réseau Natura 2000²¹¹, etc.

Les BE du plan de paysage utilisent des cartes du PNRL pour définir et situer les zones de « réservoir de biodiversité ». Grâce à celles-ci, le document de diagnostic du plan de paysage

²⁰⁷ Voir https://www.ecologie.gouv.fr/loi-reconquete-biodiversite-nature-et-des-paysages#scroll-nav_4 consulté le 10 mars 2021.

²⁰⁸ Paroles recueillies lors d'un entretien semi-directif (juillet 2018) avec Michel Leroy et Sandra Gallo (prononcées par Sandra Gallo).

²⁰⁹ Les Espaces naturels sensibles sont des outils de protection des espaces naturels décidés et gérés par les conseils départementaux.

²¹⁰ Issues de la loi Bouchardeau du 12 juillet 1983, les Zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique sont l'objet d'inventaires en raison de leur caractère remarquable. Toutefois, ces zones ne font pas l'objet d'une mesure de protection réglementaire.

²¹¹ Le réseau Natura 2000 est un outil européen rassemblant des sites naturels ou semi-naturels auxquels la faune et la flore confèrent un intérêt patrimonial. Ces sites bénéficient d'une réglementation spécifique.

distingue différents types de milieux (milieux herbacés thermophiles, milieux alluviaux et humides, milieux herbacés, milieux forestiers). Quelques éléments de définition et d'enjeux de ces milieux sont précisés. Alors que des cartes sont présentes pour montrer l'évolution spatiale de la forêt, ce document n'intègre pas de support matérialisant l'évolution de la biodiversité sur le territoire ni de mesures précises qui permettraient d'explicitier les espèces présentes (faune et flore), leur nombre ou des éléments qui justifieraient la qualification de zones comme étant « réservoirs de biodiversité ». La biodiversité semble être abordée de manière floue, voire standardisée, c'est-à-dire sans distinction d'espèces, de nombres ou de milieux, en particulier lorsqu'elle concerne les friches. Les friches ne sont d'ailleurs pas intégrées aux représentations spatialisant la biodiversité. Aussi, si l'enfrichement est l'objet principal du plan de paysage, la distinction de ce qui fait friche ou non n'est pas clairement explicitée. La définition donnée par les BE, reprise d'un document réalisé par la communauté de communes du Val de Moselle²¹², est vaste :

« LES FRICHES, Définition :

Qu'elles soient agricoles, industrielles ou urbaines, les friches ne constituent pas une notion juridique ;

La friche agricole est un état transitoire d'une terre anciennement cultivée ou pâturée, abandonnée, évoluant naturellement vers l'état de forêt ;

La formation et l'évolution d'une friche se décomposent en 3 étapes :

L'envahissement par les grandes herbes ;

L'embroussaillage ;

Le boisement spontané. » (Document de « diagnostic et analyse territoriale²¹³ » réalisé par les BE, 2017, p. 53)

Le terme de « friche » renvoie à des états très diversifiés, allant des espaces en herbe à des halliers, en passant par de la forêt ou des vergers à l'abandon. Il est donc difficile de lui donner des limites ou une définition précise. La définition retenue correspond aux espaces laissés à l'abandon, recouvrant ainsi des réalités différentes tant d'un point de vue paysager que social (utilisation de ces friches) ou de biodiversité. Il faudrait également questionner le sens donné à la « biodiversité » dans le plan de paysage. Par exemple, s'agit-il de la présence d'une ou plusieurs espèces à protéger ou perçue comme « exceptionnelle », ou bien de la diversité d'espèces, y compris perçues comme « communes » ? En comparaison de quoi, ou de quels espaces, certaines zones sont-elles déterminées comme « réservoirs naturels » ? Ces

²¹² Extrait de l'étude préalable de requalification des friches forestières.

²¹³ Pour rappel, l'ensemble des documents produits par les BE sont en ligne : <https://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/paysages/plan-paysage>, consulté le 10/03/2021.

questions semblent avoir été omises au profit d'une réflexion sur la conciliation des intérêts écologiques et de ceux liés au développement et à l'attractivité des territoires. Les propos de la chargée de mission de la communauté de communes Mad et Moselle en charge du suivi du plan de paysage le montrent :

« Alissia Gouju : quelle est la place de l'environnement dans le plan de paysage ? Sandra Gallo : déjà c'est de ne pas casser les trames vertes et bleues²¹⁴, on ne va pas mettre sous cloche, sur l'environnement on est sur un territoire qui est quand même super riche et, certes, il y a des petites bestioles qui se développent dans la friche mais il y en a d'autres qui vont se développer si on met des vergers. Et celles de la friche elles vont peut-être remonter, est-ce qu'il y aura vraiment une perte ? Nous on n'en est pas convaincu. Et c'est trouver un bon équilibre entre préservation de l'environnement, en tous cas, pas le détruire, et le développement des activités agricoles et économiques, d'attractivité quoi ». (entretien semi-directif, août 2017)

Ainsi, pour cette chargée de mission, le plan de paysage n'a pas vocation à établir avec précisions les évolutions de biodiversité selon les milieux, mais à créer un environnement favorable au développement des activités agricoles et économiques, tout en tenant compte des réglementations en matière de préservation de l'environnement, telles que le respect des trames vertes et bleues.

Cette question de la biodiversité présente ou non dans les friches a pourtant été abordée à plusieurs reprises au cours des ateliers de participation citoyenne, notamment par le public. Les friches étaient alors soit perçues comme une manière de créer un milieu favorable à l'augmentation des espèces et de la richesse biologique, soit, au contraire, comme un espace qui par sa fermeture progressive diminue la diversité biologique. Pourtant, comme le montre une étude en cours pour un plan de paysage voisin²¹⁵ réalisée par un Centre permanent d'initiatives pour l'environnement²¹⁶ (CPIE) et le travail des écologues d'ASTRAL présenté ci-dessus, ces affirmations seraient à questionner au regard de l'état des friches (friches herbacées, buissonnières, halliers, forêts, anciens vergers, etc.), de l'orientation et du contexte de la friche (exposition, situation sur le coteau, proximité des habitations, etc.) ou de la potentielle conséquence des activités antérieures à la friche sur l'état actuel de la biodiversité.

²¹⁴ Les "trames vertes et bleues" sont "une démarche qui vise à maintenir et à reconstituer un réseau d'échanges pour que les espèces animales et végétales puissent, comme l'homme, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer... », voir : <https://www.ecologie.gouv.fr/trame-verte-et-bleue>, consulté le 28 septembre 2021.

²¹⁵ Plan de paysage des Côtes de Meuse évoqué dans le chapitre 4.

²¹⁶ Un CPIE est une association dont les actions portent sur la préservation de l'environnement et sur la sensibilisation de différents publics au développement durable. Plusieurs CPIE sont coordonnés nationalement par un réseau. Dans le cas du CPIE de Meuse, l'équipe est composée d'éducateurs à l'environnement, chargés d'accompagner et de sensibiliser les publics, de chargés d'étude et de chargés de mission menant des actions en faveur de l'environnement.

Ces réflexions ne semblent pas avoir été intégrées au plan de paysage, et ce, malgré les demandes d'une partie des financeurs du plan (conseil départemental 54 et agence de l'eau) :

Sandra Gallo (CC Mad et Moselle) : « Et je pense que le département 54 [Meurthe-et-Moselle] qui nous finance il ne l'a pas pris comme ça, il est dans un truc développement de l'environnement [elle appuie volontairement sur le mot], de la préservation, il en faut plus et tout ça. Par exemple, un truc tout bête, faire des ouvertures dans la ripisylve le long de la Moselle. En termes d'attractivité c'est vrai qu'on ne la voit pas la Moselle et il a raison le bureau d'étude, faire des petites fenêtres ça permet de se rendre compte qu'on a une petite richesse et ce n'est pas parce que tu vas faire une petite percée dans la ripisylve que tu vas détruire l'environnement ! bah ça ... lui il défend les enjeux de la trame verte et bleu, ça fait partie de son job, c'est compréhensible. L'agence de l'eau avait la même réaction, alors que pour nous la trame verte et bleu elle est là, on ne va pas la détruire on va juste l'améliorer pour que les gens puissent en profiter. » (entretien semi-directif, août 2017)

À nouveau, les actions proposées rentrent dans un objectif « d'attractivité ». Il semblerait donc que les acteurs du plan de paysage aient intégré la question de la biodiversité comme un aspect obligatoire (de par le lien entre le dispositif et la loi de 2016²¹⁷) sans pour autant creuser le lien entre les friches et la biodiversité. Cette dernière est envisagée au travers des outils et réglementations existantes (trame verte et bleue) ou comme « environnement » favorable au développement territorial. Il est admis que les friches puissent être à la fois un apport et une perte de biodiversité. Or, selon le « diagnostic et analyse territoriale », le potentiel écologique des friches n'est valorisable que s'il est géré et fait l'objet d'une « vocation économique et paysagère » :

« L'enfrichement des versants est à la fois une préoccupation pour certains menaçant la préservation de certains points de vue et d'un paysage ouvert, et une richesse pour d'autres puisqu'il permet l'installation de milieux dynamiques, écologiquement intéressants, mais à condition qu'ils fassent l'objet d'une gestion régulière, et surtout d'une vocation économique et paysagère ». (Document « diagnostic et analyse paysagère », BE, 2017, p. 132)

La deuxième forme de mobilisation de la catégorie friche porte sur ses aspects économiques et de développement du territoire. Elle s'inscrit pleinement dans la catégorie élaborée par l'action publique : les friches sont envisagées comme la résultante de l'arrêt d'une activité, comme à la fois un frein et un levier potentiel pour le développement du territoire. Les bureaux d'études préconisent ainsi, d'une part, de réouvrir²¹⁸ certaines friches afin de

²¹⁷ La loi de 2016 « pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » réitère l'importance des plans de paysage comme outil du maintien « de la qualité paysagère » (cf. chapitre 3).

²¹⁸ À noter que cette volonté d'ouverture n'est pas partagée par l'ensemble des paysagistes, certains voyant dans les friches un moyen de créer de la biodiversité (Clément, 2004).

favoriser l'installation d'agriculteurs et la création de points de vue sur le paysage, et, d'autre part, de conserver d'autres friches pour favoriser « *des milieux intéressants pour la faune et la flore* », tout en conservant la vocation économique autour du bois sur ces secteurs.

Cette analyse du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad fait émerger des réflexions concernant une évolution dans les catégorisations du vivant environnemental et dans les modes de problématisation politique de la question. Elle montre notamment un glissement dans les types de savoirs dominants. En effet, si nous avons vu l'importance des savoirs scientifiques dans le développement de l'action publique en matière de biodiversité et de paysage lors du précédent chapitre, dans ce plan de paysage, les « friches » et le « paysage » deviennent des catégories administratives échappant aux experts jusqu'alors convoqués en matière environnementale (agronomie, biologie, SHS, etc.). Seules les expertises des paysagistes et des institutions mobilisées dans le dispositif (en particulier du PNRL dont les cartes, extraits de charte, etc. sont mentionnés dans les documents élaborés par les BE) sont intégrées. D'autres comme celles portées par les conseils départementaux ou l'agence de l'eau sont également mises de côté (*cf.* propos de Sandra Gallo, chargée de mission CC Mad et Moselle, ci-dessus). Le plan de paysage dépasse ces questionnements en développant un argumentaire autour de l'attractivité et du développement territorial. Le traitement de cette catégorie dans le plan de paysage laisse à penser qu'il faudrait distinguer les « friches végétales/agricoles » de l'« enfrichement/fermeture du paysage ». La première catégorie serait plutôt une catégorie scientifique – elle renvoie notamment aux savoirs écologiques – quand la seconde serait une catégorie intégrée dans le champ politico-administratif. Cette dernière appuie les transformations socioéconomiques et fait échos aux problématiques de développement territorial.

Les chapitres précédents ont contribué à montrer que l'enfrichement des espaces ruraux et la crainte d'une « fermeture des paysages » avaient été portés par différents « experts » tels que certains paysagistes, agronomes et professionnels du développement des territoires à partir des années 1960 (Le Floch et *al.*, 2005). À la fin des années 1990, le ministère de l'Environnement se recentre sur le lien entre le paysage et l'aménagement du territoire. Selon Aspe et Jacqué « ce passage par l'aménagement du territoire inaugure aussi une nouvelle tradition : intégrer les fonctions économiques et sociales du territoire à la préservation de la nature et de l'environnement. [...] c'est d'abord par l'intermédiaire de la catégorie "paysage" que cette nouvelle politique va s'affirmer. » (2012, p. 93). Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad suit en ce sens les enjeux mêmes du

dispositif plan de paysage. Pour rappel, la brochure éditée par le ministère de l'Environnement en 2017 présente les plans de paysage par ces enjeux : « La qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et la société, que pour l'attractivité des territoires. [...] Le plan de paysage est ainsi au service de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire de qualité » (2017, p. 5). Comme nous l'avons souligné dans le chapitre précédent, la focale est mise sur le développement et l'aménagement du territoire, le plan de paysage se donne pour principal objet l'attractivité des territoires. Le paysage est alors conçu comme « une ressource et un levier pour le développement local » (2017, p. 6). Les acteurs du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad semblent ainsi suivre les directives établies par le ministère de l'Environnement et diffusées *via*, notamment, la brochure explicative du dispositif ou encore la circulaire de 1995. La loi de 2016 sur la « reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » ne semble ainsi pas modifier le sens accordé au dispositif plan de paysage depuis sa création en 1993.

Cela amène à se demander : qu'est-ce qu'un paysage « attractif » permettant le « développement territorial » ? Quelles sont les normes qui participent à définir le « beau » et le « bon » paysage ? Dans ce plan de paysage, les friches sont appréhendées par l'expérience, la vue et les sens. Les friches sont alors réduites à la question de l'esthétique et du visuel ; question qui est étayée et renforcée par certains outils utilisés par les paysagistes impliqués dans le plan de paysage étudié. C'est, de cette manière, un gouvernement par l'observé qui se construit dans ce plan de paysage (2.). Le façonnement d'un paysage, normé, « attractif », vise le développement et l'attractivité des territoires. En ce sens, nous verrons qu'il contribue non pas à une « biopolitique de la nature » mais à une forme territorialisée de la biopolitique, dans laquelle le paysage permet de maintenir le territoire économiquement et socialement « vivant » (3.)

2. La normalisation du paysage par l'observé : analyse des techniques des paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad

Situées sur les lisières, les friches se développent autour des villages et en bordure des forêts, elles forment ainsi un ourlet de végétations non cultivé. Les friches sont difficilement appréhendables par l'action publique, d'une part du fait de l'organisation du foncier, essentiellement privé et morcelé, et d'autre part parce qu'elles font l'objet de divers enjeux politiques mais aussi sociaux. L'antériorité des friches et leurs évolutions sont également

difficilement mesurables. Ainsi, alors que l'on observe une tendance à la quantification et à la gestion biopolitique de la nature depuis les années 1980 (Lascoumes, 1994 ; Alphandéry et Fortier, 2012 ; Arpin et Charvolin, 2015 ; cf. chapitre 2), les friches sont considérées comme un « non-espace », « une catégorie mal identifiée, mal inventoriée, mal repérée » (Chassany, 1999, p. 81) et il ne semble pas exister de statistiques les concernant. Leur mesure s'opère souvent à « l'œil » : les friches sont associées par certains experts et, en particulier, par les paysagistes, à l'idée de « fermeture du paysage » depuis les années 1960 (Le Floch et *al.*, 2005). Elles sont ainsi évaluées selon l'appréciation de points de vue plus ou moins ouverts/ fermés et l'expérience sensible comme le sentiment d'étouffement ou au contraire d'ouverture (Fleury, 2013). Les paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad se saisissent de ces savoirs. Nous postulons qu'ils contribuent de cette manière à une forme de normalisation du paysage. Gouverné afin qu'il puisse être un espace esthétique et d'expériences sensibles, le paysage est chargé d'être un support du cadre de vie et du développement territorial (2.1). Plusieurs normes sont ainsi véhiculées par les paysagistes, que ce soit par les discours et les écrits, ou par un ensemble de techniques visuelles (cartes, schémas, photographies, dessins). Ce n'est donc pas un gouvernement par les indicateurs ou les statistiques (cf. Desrosières, 1993 et 2014) mais un gouvernement par « l'observé » qui se met en place, et qui contribue à façonner le paysage (2.2). La normalisation du « beau » et « bon » paysage vise à le rendre attractif dans une perspective de développement territorial. Nous postulons ainsi que le paysage est l'objet d'une forme territorialisée de la biopolitique dans laquelle la « vitalité » du « territoire » est visée (3.).

2.1. L'expérience sensible comme « savoir » mobilisé par les paysagistes pour gouverner les paysages

Par leurs différents écrits et discours, les paysagistes investis dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad contribuent à transmettre leurs savoirs des paysages. Ils émettent des critères et des normes contribuant à définir ce qu'est le « beau » et le « bon » paysage. Ils privilégient une approche visuelle et sensible du paysage et participent ainsi à diffuser une image négative de l'enfrichement. Reprenant alors les discours développés à partir des années 1960, ils proposent une lutte contre la « fermeture des paysages » et pour « l'ouverture des points de vue » (Le Floch et *al.*, 2005). Les paysages sont ainsi composés, structurés afin d'être à la fois esthétique et le support d'expériences sensibles, et cela dans un objectif d'attractivité. Ce façonnement du paysage contribue à le normaliser en invisibilisant

ses dimensions sociales et les rapports sociaux qui peuvent s'y déployer : le processus de construction anthropique du paysage est notamment effacé.

2.1.1. Le façonnement d'un paysage : entre normes esthétiques et effacement de leurs aspects sociaux

Les BE du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad s'ancrent dans une vision du paysage en partie héritée du XIX^{ème} siècle. À cette époque, les paysagistes aménagent les parcs et jardins aristocratiques et envisagent le paysage comme une toile à composer (Donadieu, 2007, b). Une « bonne » nature est alors celle qui forme un « beau » paysage. Les paysagistes du plan de paysage étudié mobilisent en partie cette conception du paysage. Ils participent à transmettre cette vision du « beau » paysage dans les documents qu'ils produisent et lors des ateliers participatifs. Dans ces réunions publiques, les paysagistes débent systématiquement les échanges par une présentation accompagnée d'un diaporama. Ils présentent leur vision du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, et montrent des photographies, des cartes postales et différents supports visuels (cartes, dessins, schémas, etc.). Ces présentations leur permettent de justifier le plan de paysage, l'approche qu'ils développent et à transmettre un ensemble de connaissances normées sur les paysages. Par exemple, lors du premier atelier participatif, deux paysagistes – Marie-Hélène Clément (env. 40 ans, paysagiste, formation en sociologie, formée à l'école du paysage de Versailles) et Pascal Gernot (env. 50 ans, paysagiste et urbaniste, enseignant à l'école du paysage de Versailles) – présentent et justifient le plan de paysage auprès du public :

« Les élus avaient des questionnements parce qu'ils constataient, comme nous tous bien sûr, que ces versants ont beaucoup évolué et qu'ils ont tendance à s'enfricher et à tendre vers une sorte de banalisation du paysage. » (Marie-Hélène Clément, BE, premier atelier participatif, septembre 2016)

La question de la « banalisation » du paysage, qui renvoie ici à une uniformisation de l'usage des terres, est normalisée : tout le monde est censé constater l'évolution du paysage et saisir la tendance à la « banalisation », donc la transformation vers quelque chose de négatif. Ces propos ne sont pas sans rappeler ceux du paysagiste Jacques Sgard qui, en 1990, exprime ses craintes quant au développement de l'enfrichement :

« Si la friche vient à se développer et que les contours s'effacent, la hiérarchie des espaces se dissout, la lumière s'homogénéise, la compréhension disparaît, il n'y a plus de points de vue. L'impression d'abandon et d'isolement prédomine, mais aussi celle d'étouffement, de suppression du contact avec les autres. » (Sgard, 1990, cité par Le Floch et al., 2005, p. 59)

Ainsi, les paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad s'inscrivent dans une double histoire, d'une part, celle de leur métier et de ses évolutions, et, d'autre part, celle de l'action publique en matière de paysage (chapitre 3). Reprenant en partie certaines conceptions du paysage et de l'enfrichement, ils contribuent à élaborer et diffuser des normes portant sur les paysages : ces derniers doivent être esthétiques et expérientiels.

- **Normaliser l'esthétique du paysage**

Dans les ateliers participatifs, les paysagistes transmettent des savoirs et des valeurs permettant de sensibiliser le regard du public. Un « beau » paysage est un paysage dans lequel les horizons sont dégagés, les strates de végétation claires et définies par des seuils structurant le paysage, les espaces variés (certains en culture, d'autres en pâture, en forêt, ou en friche) :

Le premier atelier participatif débute ainsi par la présentation du paysage par Marie-Hélène Clément (env. 40 ans, paysagiste, formation en sociologie, formée à l'école du paysage de Versailles) : « Depuis les hauteurs de Lorry-Mardigny, on a là un point de vue magnifique et il y a des parapentes je crois qui partent de là-bas. En fait, un endroit assez magique où on est à la fois sur le côté de la Moselle avec les coteaux sur la gauche et puis la vallée de la Seille de l'autre côté. Depuis les pelouses calcaires d'Arnaville, on a bien sûr la vue sur la retenue d'eau et puis on commence à distinguer toute la vallée du Rupt-de-Mad dans le fond. On voit bien les collines boisées qui sont au-dessus et qui sont très arrondies et avec encore des espaces cultivés entre les collines et puis la retenue, enfin l'eau. » (premier atelier participatif, septembre 2016) ;

Dans la présentation du second atelier participatif Marie-Hélène Clément dit « le cadre de vie devient de qualité quand on voit les vergers et les vignes ». (Nous soulignons ici « voit », qui met l'accent sur le visuel et non sur les aspects potentiellement économiques, sociaux et écologiques de ces cultures)(second atelier participatif, septembre 2016) ;

Dans la présentation du troisième atelier Marie-Hélène Clément dit également : « il y a plusieurs paysages en un : de la forêt, des murs, des vignes, des vergers, c'est ça qui est beau ! » (troisième atelier participatif, septembre 2016).

À plusieurs reprises, que ce soit dans les documents qu'ils produisent ou lors des ateliers participatifs, les bureaux d'étude de paysagistes utilisent des termes valorisants pour qualifier certains types de paysages : « beau », « magnifique », « de qualité » comme dans les citations mentionnées ci-dessus, ou encore dans ces extraits :

Marie-Hélène Clément lors du premier atelier participatif : « On a envie d'habiter sur ce territoire parce que les villages sont beaux, ils sont agréables. On a des paysages, puisqu'on parle de paysages, des points de vue, où on a tout à coup quelque chose qui nous fait (siffle) s'asseoir et puis observer. » (premier atelier participatif, septembre 2016)

« La vue est remarquable depuis l'emplacement de la vierge au-dessus de Gorze. Depuis ce lieu, et après avoir grimpé le Mont-st-Blin par ce chemin tortueux sous le couvert des arbres, le promeneur découvre le village lové dans le creux du fond de la vallée de la Gorzia ainsi que le vallon froid en face, nommé le Fond de la Gueule. » (Document de « diagnostic et analyse territoriale », BE, 2017, p. 90).

Ces discours sont repris par certaines personnes du public qui vont utiliser les mêmes critères pour définir le « beau » paysage :

Un homme du public des ateliers participatifs dit ainsi lors du premier atelier participatif (il a environ 50 ans, nous ne connaissons pas sa profession) « J'ai découvert récemment à Ancy-sur-Moselle du côté du bourg en allant vers Ars : on a la plus belle vue sur la vallée de la Moselle. Si je me permets, je vous emmène avec grand plaisir avec l'autorisation du propriétaire de ce terrain, c'est fabuleux ! On ne voit aucun toit, rien ! On ne voit que la Moselle et les méandres de la Moselle. Donc là ça vaut le coup d'aller faire le tour, c'est à ce jour exceptionnel. » (premier atelier participatif, septembre 2016)

On observe une normalisation des qualités esthétiques : les dimensions subjectives et arbitraires du jugement esthétique sont effacées. Le visuel, ce qui est vu de chacun, est envisagé comme un élément objectivant. D'ailleurs, les paysagistes recadrent les discours de certaines personnes du public dont les points de vue pourraient apparaître comme « trop » subjectifs. En particulier, lors du premier atelier, les membres des BE présentent une photographie d'un paysage où l'on peut voir au premier plan des travaux et au second plan un pavillon récent, style « architecte », avec un toit plat et une façade beige et grise (voir photographie ci-dessous). Spontanément un homme présent dans le public s'exclame : « *ah ça, c'est moche !* ». Pascal Gernot (BE, paysagiste-urbaniste) l'interrompt immédiatement et précise que c'est un mot « *interdit* », qu'eux même ne l'utilisent pas et qu'ils demandent au public de l'éviter également. Marie-Hélène Clément (BE, paysagiste) complète son intervention en disant : « *c'est vrai qu'on n'est pas là pour discuter des goûts esthétiques* ». Pascal Gernot (BE, paysagiste-urbaniste) poursuit cependant en donnant son analyse de cette maison²¹⁹ qui, pour lui, ne heurte pas les points de vue : « *À contrario, pour compléter ce que vous dites, cette maison même si elle pose question, elle ne s'interpose pas. Elle n'est pas... ce n'est pas une maison qui vous cache la vallée derrière puisque de toute façon il y a un rideau d'arbres. Elle est plus petite que le rideau d'arbres. Bon donc, il y a une politesse qui existe.* ».

²¹⁹ On notera que ce qui interpelle la personne du public comme Pascal Gernot c'est le pavillon et non les travaux montrés au premier plan.

Figure 10. Photographie, « Le pavillon de la discorde »²²⁰



BE, diaporama diffusé lors du premier comité technique et du premier atelier participatif, p. 68 (septembre 2016)

Plusieurs choses peuvent être analysées dans cet échange. D'une part, l'opposition de deux types de savoirs, l'un portant sur le paysage et dont les appréciations esthétique et visuelle relèveraient d'une analyse objective, l'autre portant sur des éléments bâtis, fortement anthropisés, qui au contraire renvoie pour les BE à une perception subjective. La vision « objective » est construite par les paysagistes, ils s'appuient sur leurs savoirs pour transmettre des manières de « voir » et de « regarder ». Il y aurait ainsi un « beau paysage » universel, renvoyant à une sensibilité esthétique partagée là où en fait le paysage est utilisé pour imposer les standards de groupes sociaux dominants à un moment donné dans un espace donné : Kalaora l'a notamment montré pour la forêt (1978, rééd. 1993) ou encore Tristan Loloum pour la plage au Brésil (2016).

Le paysage est ici détaché de ces considérations, l'esthétique est présentée comme une valeur en elle-même, indépendante des perceptions ayant trait aux rapports aux autres (Devanne et Le Floch, 2008). En cela le paysage est un « mécanisme subtil mais hautement efficace d'exclusion, dans le sens où l'esthétique permet à la dimension politique d'avancer

²²⁰ Pour précision, lorsque l'image a été diffusée lors du premier atelier participatif les deux dessins et les commentaires liés n'existaient pas. Ils ont été ajoutés ensuite par les bureaux d'étude et diffusés par diaporama lors du premier comité technique (octobre 2016). Nous n'avons pas été autorisées à assister aux comités techniques, les BE nous ont cependant transmis les diaporamas diffusés. Les dessins et les commentaires ne sont ici pas en rapport avec l'analyse, c'est pourquoi ils n'ont pas été agrandis.

masquée » (*Ibid.*, p. 125 ; citant Duncan et Duncan, 2001). Ce sont des standards de certains groupes sociaux, mais également des standards politiques, le beau paysage étant celui qui reflète un territoire « attractif » et qui confère une légitimité politique. La fermeture du paysage est, nous l'avons vu dans le chapitre 2, perçue comme un territoire en « déprise » dont les politiques n'ont pas su gérer le développement.

La vision « subjective » est celle portant sur des espaces sociaux, tel que le bâti, et qui rend compte de rapports sociaux. Alors que les paysagistes tendent à effacer la construction sociale de ce qui fait « beau » paysage, ils pointent celle portant sur les éléments bâtis pour mieux l'invisibiliser. L'habitat relève des goûts esthétiques socialement situés, il « matérialise les positions sociales dans de multiples dimensions » (Laferté, 2016, p. 17). En cela, les paysagistes centrent le « regard » sur un paysage dans lequel les rapports à l'environnement et les rapports sociaux localisés sont dissociés. En particulier, en évitant les discussions sur cette maison neuve de type « architecte » et construite sur un terrain en marge du village, on peut supposer que les BE souhaitent freiner un débat potentiel portant sur la périurbanisation et sur les rapports sociaux notamment entre habitants « autochtones » et « néorésidents » (débat qui a finalement lieu lors des exercices en petits groupes). Pour autant, si la remarque est évincée lors de l'atelier, les documents des BE donnent un avis assez tranché sur ces pavillons. Le diaporama diffusé lors du premier comité technique mentionne par exemple cette citation : « *C'est vrai, et en même temps dans les vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad aussi, certains villages ont su échapper à l'invasion pavillonnaire, et garder ainsi tout leur charme.* » (Diaporama, premier comité technique, BE, septembre 2016, p. 65).

Ainsi, l'idée qu'un « beau » paysage est un paysage dévoilé et dans lequel ni le bâti ni la végétation n'obstruent la vue de l'horizon. La parole de la personne du public précédemment citée le montre également : « *On ne voit aucun toit, rien !* ». Le bâti, les villages, sont un élément de la composition paysagère mais ne doivent pas être des obstacles à la vue, de la même manière que les habitants et les activités humaines sont relégués au deuxième plan (tant dans les discours que dans les images).

- **Un paysage ouvert, une vue dégagée... du social**

L'enfrichement est la principale menace pour ces points de vue. Conformément aux discours de certains paysagistes développés à partir des années 1960, l'enfrichement est envisagé comme un obstacle à la vue. En cela, il nuit à la « beauté » du paysage. Les

documents et discours produits par les paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad vont dans ce sens :

« Vue sur le village de Rembercourt-sur-Mad depuis le cimetière : la vue d'ici tend à se fermer ; si l'enfrichement des parcelles au premier plan se poursuit, le village ne sera plus visible d'ici. » (Document de « diagnostic et analyse territoriale », BE, 2017, p. 56)

Les friches agricoles poseraient un problème dans la composition paysagère car elles fermeraient les points de vue. Les paysagistes préconisent donc de mettre en valeur les « attraits esthétiques » du paysage notamment en ouvrant des espaces. En utilisant un vocabulaire relatant des caractéristiques esthétiques ou romantiques du paysage, ils encouragent notamment à mettre en valeur « l'or blanc » (expression utilisée pour parler de l'eau) dans le paysage, en particulier, en favorisant les points de vue sur celui-ci :

Marie-Hélène Clément (BE, paysagiste) dit lors premier atelier participatif « Évidemment, il y a beaucoup d'eau. Donc pour mon collègue qui vient de Beauce [elle parle de Pascal Gernot], quand il a découvert ce territoire il était émerveillé par la présence de l'eau. [...] On est entre Onville et Waville et on a vraiment là un paysage qui est très bucolique, très agréable. » ; « Ces lavoirs sont vraiment des lieux importants pour se retrouver, pour profiter de la vue » [...] Celui de Jaulny est magnifique. » (septembre 2016)

Le paysage doit être mis en scène, esthétisé. Le paysage est construit comme un produit de consommation visuelle à embellir pour une permettre son appropriation esthétique (Urry, 1992). C'est particulièrement le cas des cours d'eau et des lavoirs : « *La place et le lavoir forment un ensemble très attractif* » (document de « diagnostic et analyse territoriale », BE, 2017, p. 149). L'eau, les lavoirs, les places, mais aussi d'autres éléments qualifiés de patrimoniaux ou d'identitaires comme les poiriers palissés²²¹ et les pierres vignottes²²², sont utilisés dans une forme de composition, de mise en scène esthétique. De la même manière qu'un peintre compose son tableau, les paysagistes composent leur paysage. L'accent est mis sur le « regardé » et non sur le « pratiqué » ce qui contribue à disqualifier d'autres expériences et savoirs, en particulier ceux fondés sur un rapport instrumental à la nature/au paysage. Certains auteurs ont notamment montré que le « beau » était, chez certains groupes sociaux tels que les agriculteurs, détourné au profit de l'utilitaire : « le beau » champ est celui qui produit « bien » (De la Soudière, 1985 ; cité par Devanne et Le Floch, 2008). Par exemple, certaines personnes du public des ateliers mentionnent les friches non pas pour évoquer une éventuelle fermeture des paysages mais pour rendre compte de « services » que les friches

²²¹ Poirier qui est tuteuré souvent le long d'une façade de maison.

²²² Dalles de calcaire enterrées verticalement dans le sol et servant à délimiter les parcelles.

peuvent rendre. Certains conservent ainsi les friches en fond de jardin pour préserver la « biodiversité » ou pour construire un « cordon sanitaire » protégeant des pesticides agricoles (en particulier ceux utilisés pour la viticulture non biologique). Il s'agit-là d'un de vue qui ne se retrouve pas dans les discours ou dans les documents produits par les paysagistes.

Un autre exemple est celui de l'eau, utilisée par les BE comme élément fort d'une composition paysagère. Or, les personnes du public des ateliers participatifs et les personnes que nous avons rencontrées en entretien rappellent les dimensions sociales et politiques de cet élément. L'eau du territoire est diversifiée, il n'y a pas une mais des eaux porteuses d'usages et de représentations variées : la rivière, ses affluents, les étangs, les gravières, les sources d'eau potable, les nombreux lavoirs. Ces eaux sont présentes sur l'ensemble du territoire avec chacune leurs caractéristiques propres tant d'un point de vue social qu'environnemental, politique ou économique. Certaines berges sont en partie aménagées pour les promeneurs, d'autres – notamment celles des affluents – sont peu dégagées, voire en certains endroits perçues comme dangereuses, ce qui est formulé par le public des ateliers participatifs. La rivière n'est d'ailleurs pas sans rappeler les inondations dévastatrices connues par le passé ni les tensions politiques liées à son usage qui ont notamment donné lieu à un « atelier de territoire » et intitulé « Faire de l'eau une ressource pour l'aménagement » sur l'espace de la vallée du Rupt-de-Mad. Les dimensions sociales, pratiques et politiques de ces eaux sont effacées alors qu'elles sont particulièrement présentes dans les discours du public des ateliers comme dans ceux des personnes auprès de qui nous avons réalisé l'enquête. Par exemple, lors du second atelier, Marie-Hélène Clément présente des étendues d'eau comme étant des « étangs », plusieurs personnes du public la reprennent et précisent que ce ne sont pas des « étangs » mais des « gravières », mettant ainsi l'accent sur les activités passées de ces espaces, en l'occurrence d'extraction minière. Les sources sont quant à elles présentées par les habitants tantôt comme une réelle richesse du territoire, tantôt comme une dépossession puisque certaines d'entre elles ont été dérivées pour alimenter l'agglomération voisine (Metz). Les lavoirs sont très valorisés par les BE pour leurs aspects esthétiques et patrimoniaux. Cependant ils sont presque absents des discours des habitants : très peu de personnes rencontrées en entretien évoquent les lavoirs spontanément. Lorsqu'ils sont évoqués ce n'est pas seulement en termes d'esthétique mais d'usages, rappelant les fonctions sociales et symboliques qu'ils pouvaient avoir dans les villages, y compris dans leurs aspects conflictuels. À titre d'exemple, dans la commune d'Ancy-sur-Moselle, les lavoirs structuraient la vie des villages par quartiers. Certains enquêtés continuent de se présenter

comme étant non pas habitants de la commune mais des habitants de ces quartiers. Les lavoirs ont longtemps été un lieu de rencontres, d'appartenance sociale, où l'on s'échangeait des pratiques comme des « cancons ». Mais ces espaces étaient aussi le lieu d'un travail harassant et stigmatisant où se donnaient à voir des rapports sociaux de genre et de classes (Verdier, 1979) qui sont totalement invisibilisés par les BE.

Ainsi, l'aspect esthétique est un élément important de la normalisation des paysages. Ces derniers sont « composés » de manière à être mis en valeur. L'ouverture des points de vue, l'organisation en strates clairement définies, la minimisation des éléments anthropiques et la mise en valeur des éléments « patrimoniaux » constituent des clefs du « beau » paysage. Ces éléments sont transmis des paysagistes vers le public des ateliers participatifs dans une forme de « sensibilisation » du regard. Le processus de construction sociale de ces normes est quant à lui effacé. Le paysage est un support visuel, mais également de pratiques. De la même manière que le paysage est façonné pour satisfaire des normes esthétiques, il est également conçu comme un lieu d'« expériences ».

2.1.2. Faire du paysage un lieu d'expériences sensibles

Dans un contexte concurrentiel, les territoires élaborent des stratégies de différenciation dans l'objectif d'accroître leur attractivité et leur compétitivité. Le marketing « urbain » est utilisé comme dispositif de « management territorial » au service de la différenciation entre territoires (Chanoux et Serval, sans date, p. 2). L'objectif du « management territorial » est de « dégager les atouts et les compétences du territoire » (Chanoux et Serval, *sd.*, p. 7, citant Gouttebel, 2003). Ce dernier est envisagé comme support d'activités, mais également comme un espace vécu et « consommé » : il est vecteur de significations et représentations pour ses habitants et usagers. Le territoire est alors l'objet du marketing urbain et d'une mise en scène permettant à son « consommateur » de vivre une « expérience originale » (*Ibid.*, p. 8). En milieu urbain cela se traduit par le développement de lieux de consommation (consommation de biens mais également de services culturels, de loisirs, de divertissements, etc.). Le marketing expérientiel met en avant des « sensations », des émotions liées à la consommation d'un territoire. Si la rénovation d'espaces urbains – comme les centres commerciaux et de loisirs ou des lieux publics – est un objet du marketing urbain, la mise en scène du paysage est envisagée comme un levier pour les territoires « ruraux ». Les paysagistes investis dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad se saisissent également de ce « levier ».

- **La fabrique du paysage : les paysagistes et l’art de faire du paysage un lieu « d’expériences » polysensorielles**

Pour reprendre le slogan de la communauté de communes Mad et Moselle, le territoire du plan de paysage est le « *poumon vert*²²³ » de l’agglomération messine. La stratégie communicationnelle de la communauté de communes est de présenter le territoire à la fois comme un refuge aux inconvénients urbains tels que la pollution (le « poumon ») et comme un espace de nature de qualité où de multiples activités peuvent être pratiquées. Ce paysage, en plus d’être esthétique, serait également un paysage d’« expériences ». C’est en tous cas ce que laisse entendre Marie-Hélène Clément lors d’un entretien semi-directif :

Marie-Hélène Clément, (BE, paysagiste) : « Et ce n'est pas du flan de dire qu'il y a des paysages qui sont chiantes. Ailleurs, il y a d'autres paysages où il ne se passe rien. » [...] « là, il y a un abri, il y a un refuge, il y a des refuges partout, ça bouge tout le temps la végétation, il y a des strates qui sont différentes, il y a des couleurs différentes, il y a quand même un truc qui est... pour moi tout n'est pas à révolutionner. Il y a juste du ménage à faire sur ce paysage, enfin du ménage, c'est horrible ce que je viens de dire, ce n'est pas comme ça qu'il faut le dire mais il y a... un entretien ou un soin à donner à certains endroits pour mettre en lumière des endroits. » (entretien semi-directif, mars 2017).

Le paysage du territoire étudié est présenté comme un territoire intéressant avec un vocabulaire qui joue sur les ressentis, sur l’expérience. C’est un paysage où « *il se passe des choses* », où « *il y a des choses à voir* », où « *ça bouge* », mais qui mériterait d’être « *nettoyé* » afin de valoriser ses atouts. Pour Donadiou (2007, b) les paysagistes sont justement « des fabricants » d’espaces publics : ils rendent les lieux attractifs et agréables pour les usagers. En particulier, ils sont, selon lui, chargés de construire « du bien-être individuel et du bonheur public » et cela « à distance de la fascination pour la marchandise et de sa publicité ; au plus près des formes de nature (ou interprétées comme telle) comme les fleuves, les canaux, les parcs, les parcelles agricoles ou les boisements, mais sans renier l’un ou l’autre. » (*Ibid.*, p. 47). Autrement dit, les paysagistes s’éloignent du marketing urbain – qui s’appuie largement sur la consommation « marchande » (Chanoux et Serval, *sd.*) – pour favoriser une consommation de nature qui serait plus « authentique ». L’accent est mis sur les sens, les émotions et la « vie sociale » liés aux paysages. Les paysagistes sont en cela des « scénographes » : ils créent des « liens matériels et polysensoriels entre les espaces différents

²²³ L’expression est utilisée dans plusieurs documents de communication de la communauté de communes, ainsi que par Sandra Gallo (chargée de mission, CC Mad et Moselle) en entretien.

pour un meilleur profit (confort, repères, spectacles, accès, etc.) pour ceux qui s’y déplacent et qui y vivent. [...] L’enjeu est alors souvent – trop souvent peut-être – l’attractivité des paysages tant pour les habitants que pour les touristes, mais aussi ce qui est de fait exclu et relocalisé (les nuisances en particulier). » (Donadieu, 2007, b, p. 18).

Cet aspect est présent dans les discours et travaux des BE observés : ils mettent l’accent sur l’« ambiance » et les ressentis que procurent certains espaces. Ils décrivent des scènes de la vie quotidienne faisant appel à l’expérience de différentes activités et de différents sens (écouter le bruit des branches des arbres, mettre les pieds dans l’eau, profiter de l’ombre d’un arbre, regarder les poissons, etc.) :

« Jaulny, les pieds dans l’eau, au pied du château » : « Le Rupt de Mad dessine dans ce secteur des méandres très marqués. L’eau coule au pied du château de Jaulny, qui surplombe ici toute la vallée. Une grande rampe permet de rejoindre aisément le village depuis les bords de la rivière. Aux saisons douces, et lors des grandes chaleurs, l’espace en bord d’eau est attirant, pour pique-niquer, s’asseoir, observer les poissons, profiter de l’ombre des saules. La route est loin, le calme est appréciable. Comme tout au long du Rupt-de-Mad, la ripisylve est déjà entretenue, les fenêtres sur l’eau sont nombreuses. Ici, on imaginerait bien une plateforme, un accès à l’eau ; on pourrait même y laisser les pieds se rafraîchir ; un endroit où on peut s’asseoir, confortablement. » (Document « programme d’actions et suivi du plan de paysage » élaboré par les BE, partie 1, 2018, p. 70).

Ils mettent également en avant des lieux d’activités. De la même manière que le marketing urbain conçoit des espaces d’expériences où se trouvent concentrés des espaces marchands, de loisirs, de détente, de spectacles, etc., les paysagistes proposent d’aménager des espaces de « nature » avec de multiples usages. Ils mettent également en avant les activités et les sociabilités – une vie sociale « rurale » – qui prennent place dans ces espaces :

« La plage d’Onville » : « Adrienne Jauclard l’a peint, ces scènes de baignades à Onville font rêver. Les abords de la salle des fêtes sont identifiés par les habitants des villages d’Onville et de Vandelainville comme un lieu très apprécié ; la fête estivale s’y déroule, on aime à se retrouver ici. Les replats des bords du Rupt-de-Mad invitent à s’approcher de l’eau, et pourquoi pas même en été à y tremper les pieds. » (Plan d’actions, BE, vol.1, 2018, p. 74)

« Novéant, la véloroute » : « Ce site a été aménagé récemment et est un lieu qui attire les habitants voisins, en bord de vélo route donc fréquenté aussi par les cyclistes ou coureurs de passage. L’aménagement est composé d’une halle, de jeux pour enfants, d’espaces de pique-nique et barbecue. Il permet de longer le canal latéral à la Moselle. » (Plan d’actions, BE, vol.1, 2018, p. 79)

La production d'un « bien-être » passe par une réflexion sur les différents sens mobilisés dans l'appréciation d'un paysage (l'ouïe, l'odorat, le toucher, le goût). Les paysagistes cherchent ainsi à aménager l'espace comme un monde sensible qui dépasse la seule appréciation esthétique : « Comme il est affirmé par certains protagonistes du courant culturaliste, le paysage n'existerait que s'il suscite des émotions ; d'où la tendance des paysagistes à chercher à créer dans les aménagements, l'“événement” qui suscite l'émotion, tendance qui s'inscrit parfaitement dans l'idéologie de l'émotionnel à laquelle les médias contribuent largement » (Luginbhül, 2007, p. 37).

Cette mise en scène et en « expériences » se retrouve également dans les discours et les travaux des BE, ainsi que dans ceux d'une classe d'étudiants issue de l'école nationale des paysages de Versailles. En effet, pendant la phase d'élaboration du plan de paysage, les BE ont fait appel à des étudiants en science du paysage de cette école afin de réaliser deux chantiers participatifs. Durant une semaine les étudiants étaient présents sur place pour débroussailler et aménager des friches, (re)créer des chemins, tout en réalisant des présentations évaluées dans le cadre de leur cursus. Les slogans et jeux de mots utilisés pour illustrer leur travail rendent compte à la fois des dimensions esthétiques et artistiques du travail des paysagistes (travail par schémas, dessins, cartographies sur lequel nous allons revenir) et de l'aspect expérientiel donnés aux paysages. Voici plusieurs exemples de titres donnés à leurs présentations dont on remarque la proximité avec les slogans mobilisés par le marketing urbain : « *Des fruits, de la vigne, du fun* » ; « *Coup de théâtre* » ; « *Promenade sculptée* », « *Balade à la découverte d'un noyer remarquable* » ; « *Fenêtre sur coteaux* ». Le marketing urbain a également utilisé les jeux de mots pour mettre en valeur les territoires (Chanoux et Serval, *sd.*) comme, à titre d'exemple, les agglomérations de Lyon (« Only Lyon »), de Guingamp (« En avant Guingamp »), ou le célèbre « I Love New-York » de la ville éponyme. Ici, on observe plus largement une stratégie communicationnelle qui s'appuie sur des slogans utilisés dans le marché des biens, comme la phrase « *Des fruits, de la vigne, du fun* » reprenant en partie la publicité pour la marque Oasis « Des fruits, de l'eau de source, du fun ». Le paysage est promu comme n'importe quel autre bien sur un marché concurrentiel, il permet ici de donner une identité dans un contexte de concurrence entre les territoires.

De la même manière, lors de la journée de restitution du plan de paysage, appelée « fête des paysages », les BE ont fait intervenir un artiste humoriste²²⁴ chargé de présenter les chantiers réalisés par les étudiants de l'école de manière théâtralisée. Cette visite de site a été présentée comme une « *Balade théâtralisée : visite guidée épatante* » (affiche élaborée par les BE pour promouvoir l'activité). Lors de cette balade l'artiste a alterné les blagues et traits d'humour²²⁵ avec des « informations » sur les paysages qui étaient parcourus. Ces informations étaient sensiblement similaires à celles données par les paysagistes lors des ateliers participatifs adaptées à un public plus large, la moitié de l'assemblée étant des enfants, et transmises de manière à faire vivre une expérience, à marquer les esprits notamment par la forme théâtralisée de la présentation.

Parmi ces « expériences » et « émotions » se trouvent celles en rapport avec le sentiment d'appartenance au territoire, à l'appréciation de « l'identité » de celui-ci et des populations qui s'y trouvent.

- **L'approche « marketing » : la mise en scène identitaire du paysage**

Selon Pierre Donadieu, tout plan de paysage s'appuie sur une « valeur d'identité paysagère » c'est-à-dire sur des éléments qui fondent l'identité d'un paysage (2012). Il s'agit de rendre le territoire attractif en mettant en avant des éléments qui le différencient d'autres territoires. Les éléments sélectionnés s'appuient sur une mémoire sociale, des discours, des images, plus ou moins partagés collectivement : cela peut être un château, une chapelle, une ruine, une colline, un lavoir, etc. ou encore des produits agricoles, une figure emblématique (une figure artistique, littéraire ou encore politique). Le paysage conçu par les paysagistes doit permettre à la « société locale de se reconnaître dans l'espace qu'elle fréquente en y trouvant des symboles familiers ou non. Ce n'est pas le cadre de vie qui produit la société mais l'inverse » (*Ibid.*, p. 18). Le paysage est alors « symbole » : « il est porteur de signes de reconnaissance renvoyant à certaines identités collectives et formes de sociabilités locales, par distinction avec d'autres identités et d'autres formes de sociabilité ; la vue d'un paysage participant à la définition d'une identité sociale pourrait engendrer un certain plaisir esthétique. » (Devanne et Le Floch, 2008, p. 4). La sélection, voire la construction, de ce qui fait identité a cependant des effets. Comme Thiesse (1999) a pu le dire s'agissant de la langue

²²⁴ Le site personnel de cet artiste le présente comme « un spécialiste sur commande : conférences, visites guidées, débats spirituels, animations érudites ». Il réalise des « spectacles déambulatoires » qui entremêlent « la réalité et l'absurde avec beaucoup de dynamisme, et un travail exigeant de la langue. »

²²⁵ Par exemple en présentant un poteau électrique comme étant présent depuis la préhistoire, ou en interprétant une trace au sol comme étant une trace de mammoth.

ou de la cuisine, l'environnement est également une technologie politique à travers laquelle se construit une « identité politique territoriale ». Cette construction a des effets sur les groupes sociaux du territoire et sur l'environnement lui-même : effets sur des groupes sociaux invités à se repenser autour de lieux, d'éléments naturels ou d'usages parfois éloignés des leurs (comme nous l'avons montré ci-dessus concernant les eaux) ; l'image même de ces populations est parfois également transformée. Cette technologie politique a également des effets sur l'environnement qui se voit relu et modifié pour être mis au diapason de ces lectures. C'est ce que montrent également Weber, Chamboredon et *al.* (2009) dans leur étude des discours sur l'identité locale dans le massif des Maures, en Provence, à la fin du XIX^{ème} siècle. Alors que la région se désindustrialise, les guides touristiques redéfinissent l'image du lieu : ils mettent l'accent sur une nature « sauvage », ses traits exotiques, y compris ceux d'une population dont les caractéristiques sont imaginées. L'image touristique omet ainsi différents éléments du contexte socio-économique, comme la pauvreté agricole de la région à cette époque, au profit d'une image reconstruite : cet espace est présenté comme une enclave paradisiaque, où le climat est doux, la nature sauvage et exubérante. Pour les auteurs, « ce sont la crise industrielle et la crise agricole qui rendent possible la réinterprétation naturaliste du paysage, devenu disponible pour une spécialisation touristique. » (*Ibid.*, p. 165). Ce changement de regard sur les paysages produit également une évolution des perceptions des populations locales et de leurs activités. Alors que jusqu'au milieu du XIX^{ème} siècle les habitants sont décrits par les poètes et écrivains comme « un peuple laborieux » dont le travail de la terre, ingrate, est difficile, le changement de regard sur la nature transforme l'image des habitants devenus peuple indolent, incapable de se saisir d'une nature prolifique et édénique.

« Ainsi, à la naturalisation du pays, à l'exotisation du paysage, répond le glissement du tempérament régional vers l'archaïque et vers le sous-développement. C'est une des conditions de possibilité de l'investissement touristique des lieux, une source de modèles d'identité régionale, représentations parasites et concurrentes que doivent briser les nouveaux discours "identitaires" » (*Ibid.*, p. 166).

Dans le cas observé, le plan de paysage (tant les BE que les partenaires et commanditaires du dispositif) met en avant d'une part certaines activités et symboles du territoire ; et d'autre part, certaines relations sociales présentées comme particulières à ce territoire.

Les activités et symboles mis en avant sont ceux qui seraient « traditionnels » ou « identitaires ». En 2015, les deux intercommunalités rendent public un dossier de presse annonçant le lancement de la démarche plan de paysage. Elles justifient le plan de paysage

par la nécessité de conserver des activités « *ancestrales* », « *identitaires* », et de favoriser ainsi un paysage « *attractif* » pour les habitants et les touristes :

« Si le paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad s'est clairement modifié aux cours des dernières années, les reliques des pratiques ancestrales forment malgré tout le paysage des coteaux et des fonds de vallée. » (Ibid., p. 3) L'expression d'« activités ancestrales » est utilisée à plusieurs reprises dans le document, tout comme celle d'« activités traditionnelles ».

« Renforcer l'attractivité touristique du territoire (tourisme de proximité mais également issu de la Grande Région) s'appuyant sur les qualités identitaires et patrimoniales du paysage. » (Ibid., p. 4)

En particulier les activités viticoles et la culture de fraises sont présentées par les commanditaires du plan de paysage (les acteurs des communautés de communes et des deux communes extérieures) comme les activités ancestrales du territoire. Il faut rappeler ici que le dispositif a été mis en place notamment parce que les élus recevaient des demandes de viticulteurs souhaitant agrandir leur activité mais se confrontant à l'enfrichement, à la difficulté de retrouver les propriétaires des terrains ou refusant de les vendre. La viticulture peut être perçue comme « activité ancestrale » parce qu'elle est présente depuis l'époque romaine sur ce territoire (IV^{ème} siècle après JC selon Bucciarelli, 2004). Certains villages, dits « villages-vignerons », possèdent d'ailleurs des caractéristiques architecturales et urbanistiques liées à la viticulture (trottoirs étroits, caves voutées, bâti serré, maisons sans grange mais avec grenier ou cave, etc.). La culture de la fraise est arrivée plus récemment (après la Première Guerre mondiale) jusqu'à la fin des années 1960 (Barthel, 1990), sur quelques communes de la vallée de la Moselle seulement, sa culture est aujourd'hui totalement arrêtée. Ces villages, qui ont peu évolué aux yeux des acteurs du plan de paysage, sont qualifiés « d'authentiques » et non transformés par l'urbanisation des agglomérations voisines :

« [...] les villages et centres-bourgs conservent leur caractère authentique, se maillant dans l'urbanisation du sillon de la Moselle » (Dossier de presse, communautés de communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle, juin 2015, p. 2).

Pour Warnier (1996), l'« authenticité » relève d'une construction sociale historiquement située. Au XIX^{ème} siècle, dans la période industrielle des États-Unis, l'« authenticité » – et en particulier « la marchandise authentique » – renvoyait à l'ailleurs, que ce soit à l'exotisme, à la nature ou au terroir, au passé, à une sorte d'image symbolique de la campagne ; soit au contraire à l'avenir futuriste, à l'idée de progrès et sans nuisances. Au XX^{ème} siècle, l'authenticité se dote d'un autre sens, qui renvoie au contraire « à la figure de l'ici et

maintenant » devenant un argument publicitaire à part entière (l'auteur cite par exemple la marque Coca-Cola et son slogan « *Coca-Cola. Here's the real thing* ») : l'authenticité est ce qui est produit sur le territoire, ici national (*Ibid.*, p. 11). Cette deuxième acception est très présente dans les stratégies marketing des territoires et se retrouve dans celle étudiée. Les villages sont présentés comme « authentiques » parce que peu impactés par l'urbanisation de la région. Ils possèdent des caractéristiques « typiques » des villages vigneron, ce qui nous sera d'ailleurs fréquemment rappelé que ce soit lors des ateliers du plan de paysage ou lors des entretiens semi-directifs (avec les élus comme les « habitants »). En particulier, c'est le rattachement à l'activité viticole, à son histoire sociale et économique, qui est valorisé. Pour Warnier, cette tendance au développement d'identités régionales, et locales, est liée à la loi de régionalisation de 1982 par laquelle l'État participe à institutionnaliser les différences (1996). Cette institutionnalisation s'opère notamment par le biais de labels, de marques ou encore d'appellations, normées. Ces dernières suivent des procédures de sélection chargées de garantir l'origine et la qualité du produit. Menant et *al.*, étudient le processus de production d'identité territoriale de la région Franche-Comté (1996). L'identité de ce territoire s'appuie sur l'image de terroir, de nature et d'« authenticité » liée à la présence d'activités présentées comme « artisanales » et « locales », et, en particulier, une « tradition » culinaire importante garantie par ces labels. Pour ces auteurs, les labels permettent surtout de produire une « rareté », en établissant des quotas de production et des mesures restrictives pour éviter une industrialisation du produit « traditionnel », rendant les produits plus chers. Ils montrent d'ailleurs que ces derniers sont parfois accessibles que par les catégories sociales les plus aisées s'éloignant, dans une forme de paradoxe, des usages « traditionnels » (comme pour certaines charcuteries). Mais au-delà de l'aspect économique, les labels se fondent sur l'idée d'un savoir-faire spécifique, traditionnel et impliquent la « mise en valeur voire une création d'une culture propre [...] En ce sens, l'objet "labelisé" (excepté pour label rouge, où la tradition n'est pas un critère) est plus qu'un produit de "qualité", il est vecteur d'une identité culturelle singulière et localisée, tout en étant l'instigateur. » (*Ibid.*, p. 46). Pour ces auteurs, l'enjeu de la promotion des produits régionaux est, pour les pouvoirs publics, de produire une identité régionale permettant de soutenir l'économie locale.

C'est également l'objectif des commanditaires du plan de paysage. La viticulture contribue à fonder l'identité du territoire, et ce d'autant plus qu'une partie de la production

viticole²²⁶ bénéficie de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) « Moselle ». Le mémoire de recherche de Guillaume Villers (2018), réalisé dans le cadre du projet ASTRAL, montre notamment les enjeux politiques, les oppositions et les tensions autour de cette appellation sur le territoire. En particulier si certaines communes/ viticulteurs sont parvenus à l'obtenir l'appellation, d'autres ont refusé ou échoué sur des critères qu'ils pensent peu objectifs (antériorité de la culture, localisation de la parcelle, mode de production, cépage planté, méthodes de vinification, etc.). D'autre part, alors que l'AOC est mise en avant par le plan de paysage (et par certains acteurs comme le PNR, adepte des étiquetages tels que la marque « Valeurs parc naturel régional ») comme critère d' « authenticité » du territoire, elle est perçue par certains viticulteurs comme une possibilité de développement économique et publicitaire, et par d'autres comme une privation d'une liberté de production caractérisant pour les viticulteurs « l'authenticité » de leurs vins. Toutefois, l'AOC – et plus généralement l'activité viticole – est envisagée par certains acteurs, dont ceux du plan de paysage, comme un moyen de relancer l'économie du territoire à la fois comme bien commercialisable « authentique », mais également comme producteur de paysage potentiellement attractif pour le tourisme.

Ce choix n'est pas neutre si l'on considère que le territoire a certes été un territoire viticole, mais également un territoire industriel. Les auteurs comme Bucciarelli ou Barthel (2004 ; 1990) montrent qu'à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème}, avant l'abandon progressif de la viticulture, les « vigneronns » étaient essentiellement des ouvriers-paysans dont l'activité principale était généralement dans l'industrie locale. Plusieurs mines de fer étaient également présentes sur ce territoire, ce dont nous nous sommes aperçue, grâce à un enquête, assez tardivement sur le terrain malgré des visites régulières, la réalisation d'entretiens semi-directifs et l'observation participante au sein du plan de paysage : les mines étaient particulièrement invisibilisées que ce soit dans les discours, dans les politiques (plan de paysage par exemple) ou bien dans le paysage (pour un œil non averti comme le nôtre). Ces activités qui ont eu un impact très fort dans la région d'un point de vue social, économique et paysager sont « volontairement » oubliées : les industries ont été détruites, les mines ne

²²⁶ Seules six communes, mosellanes (à l'exception d'Arnaville), possèdent des vignobles classés en AOC parmi les 17 communes concernées par le plan de paysage : Ancy-Dornot, Arnaville, Ars-sur-Moselle, Jussy, Novéant-sur-Moselle et Vaux.

semblent pas faire l'objet de politiques de patrimonialisation ni environnementales²²⁷ et ne sont pas intégrées dans le plan de paysage.

S'opposant à l'essentialisme de la notion « d'identité », en particulier dans les mouvements régionalistes, les travaux de Chamboredon invitent à penser cette notion. En particulier, dans leur introduction Laferté et Weber (2019) l'envisagent comme :

« Une lutte de pouvoir pour la définition des frontières et des contenus des groupes sociaux, à travers des catégories de pensée qui agissent de manière performative. Les mécanismes et les agents qui, grâce à leur position dans une structure sociale, réussissent à imposer au groupe son identité, à l'issue d'une lutte constamment renouvelée, disposent de la capacité à faire et défaire les groupes et les territoires. » (*Ibid.*, p. 22).

L'héritage intellectuel de Chamboredon invite d'ailleurs à « différencier, d'un côté, la production par quelques agents dominants de symboles homogénéisants, de stéréotypes organisant la perception des territoires et des groupes, et, de l'autre côté, une logique de la personne, dont les rapports à un collectif ou un territoire sont très variables selon ses multiples socialisations. » (*Ibid.*, p. 24), ce que nous verrons plus en détail dans le chapitre 6.

²²⁷ Nous pourrions supposer que ces lieux soient l'objet de politiques concernant la biodiversité, le site internet de la mairie de Novéant-sur-Moselle évoque, par exemple, la présence de certaines espèces protégées comme la salamandre dans les vestiges de la mine de fer de la Coulevre à l'image des gravières qui sont classées en espaces naturels sensibles par le conseil départemental. Voir : http://www.mairienoveant.fr/article.php3?id_article=64 (consulté le 11/02/2021)

Figure 11. Extrait de l'ouvrage "La charte paysagère: outil de l'aménagement de l'espace intercommunal"²²⁸, 1995, (p. 29)

CRÉER OU RENFORCER UNE IDENTITÉ

Mettre en œuvre un projet intercommunal de développement nécessite une adhésion collective, qui passe par le sentiment de chacun d'appartenir à un territoire commun et identifiable.

Le repérage et l'évaluation du patrimoine paysager apportent aux élus et à la population un regard partagé de leur propre territoire, et de celui des autres communes. Ils peuvent ainsi se l'approprier comme patrimoine intercommunal commun. Réfléchir sur le devenir de ce paysage commun est l'occasion de renforcer l'identité territoriale existante ou latente, ou de favoriser l'émergence d'une identité communautaire en travaillant sur de nouveaux modes de gestion de l'espace.

Les paysages, gardiens d'une vérité profonde...

« Il est des morceaux de territoires, des « paysages », qui témoignent de l'identité passée, qui ont atteint un état d'équilibre idéal qui les rend évidents. Ceux-là appartiennent au patrimoine. Ils ont acquis une sorte de droit au respect, comme la figure mythique des sages.

« Créer un nouveau paysage, fondé et légitime, passe d'abord par la protection de ces espaces, de ces lieux, de ces objets. Ils sont les gardiens d'une vérité profonde, les jalons d'un parcours, les témoins d'une réussite, la fierté d'une histoire. »

Source : Étude paysagère de la communauté de communes du Béthunois

L'extrait ci-dessus de l'ouvrage « la charte paysagère : outil de l'aménagement de l'espace intercommunal » montre cette assimilation entre paysage et processus d'identification. Un « bon » paysage serait alors un paysage qui développe le « sentiment » d'une « appartenance commune ». Cet ouvrage est utilisé et nous a été transmis par le PNRL. Nous pouvons donc supposer qu'il a contribué à l'émergence de cette thématique dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.

De leur côté les paysagistes utilisent assez peu ces expressions d' « identité », d' « authenticité », et privilégient le terme de « patrimoine » qui serait également spécifique à l'espace local. Il s'agit ici de patrimoine tant « naturel », que « culturel » ou « religieux » pour reprendre les mots utilisés par les BE dans les documents qu'ils ont produits :

« Enfin, on peut traverser des ambiances très différentes. Il y a de nombreux chemins et GR [Grande Randonnée] qui parcourent les coteaux, la forêt, les vallons froids... J'aime aussi les chemins plus intimes, les petits sentiers, souvent entre les villages, ou au-dessus comme à Ancy ou Bayonville. De là, on domine les vergers, les potagers, les clochers, les âtres... On y découvre un petit patrimoine discret mais bien local ! » (document de « diagnostic et analyse territoriale », BE, 2017, p. 120 ; les paysagistes citent ici

²²⁸ Cet ouvrage a été édité par la Caisse des dépôts et consignations, Mairie Conseils, Programme développement rural, Fédération des Parcs naturels régionaux de France. Ce document est utilisé et nous a été transmis par le PNRL.

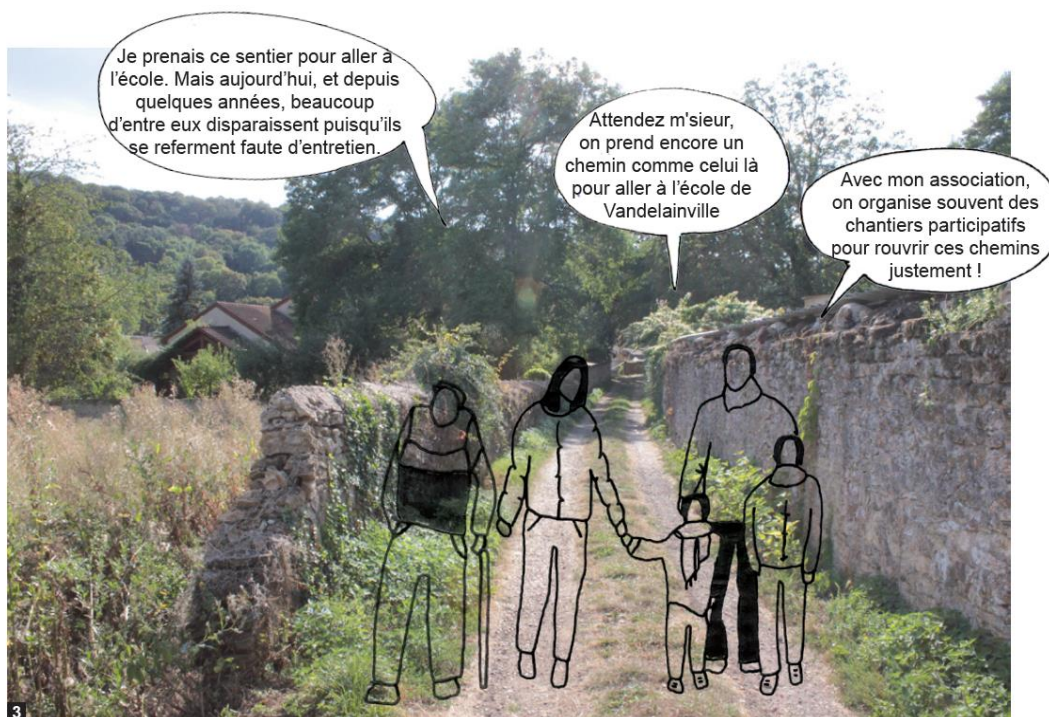
quelqu'un mais ne donnent pas d'informations sur la personne où le contexte dans lequel cette phrase a été prononcée).

« Des sentiers entre les villages sont réhabilités et le petit patrimoine rénové = tourisme de randonneurs, de proximité, promenades. » (document de « Définitions des enjeux et objectifs de la qualité paysagère », BE, 2017, p. 34).

« Révéler le petit patrimoine lié à l'eau ». Ce « petit patrimoine » renvoie à des « fontaines », des « sources » ou encore des « lavoirs ». (« Programme d'actions et suivi du plan de paysage », BE, partie 2, 2018, p. 19).

Aspe et Jacqué (2012) montrent que depuis les années 1970 l'espace rural n'est plus uniquement un espace agricole, mais il est réinvesti en valorisant l'image du « monde paysan » par des formes de patrimonialisation. Dans le cadre de la promotion du territoire, des fêtes collectives sont organisées, les anciennes techniques agricoles valorisées, les produits locaux sont mis en avant, on restaure le patrimoine bâti perçu comme typique (exemple sur le terrain étudié : maisons de vigneron sur les côtes de Moselle, les murs de pierres sèches, les pierres vignottes, les lavoirs, etc.). On patrimonialise des pratiques anciennes perçues comme typiques du rural. On remet en scène le passé, car il est vu comme gage d'avenir : les pratiques anciennes du rural sont perçues comme des solutions face aux risques environnementaux (*Ibid.*) mais également sociaux et économiques (cf. dernier point de ce chapitre). Ici, même lorsqu'il est fait référence à un patrimoine « naturel » tel que l'eau, les différents exemples donnés mettent en avant les pratiques anthropiques : les paysagistes préconisent de remettre en état ou de préserver les vestiges des activités et d'une vie sociale passées. La réhabilitation des sentiers est l'un des objectifs pour conserver ce patrimoine, l'idée est d'ailleurs amenée dès le premier atelier participatif. À l'aspect patrimonial, au sens de conservation de « traditions » et de pratiques « ancestrales », s'ajoute la mise en avant d'un aspect social de ces sentiers. Ces chemins vicinaux qui parcouraient ces coteaux étaient autrefois utilisés pour se déplacer sur les parcelles de cultures et pour rejoindre les villages voisins. Les BE, et certaines personnes du public des ateliers, les mettent aujourd'hui en avant comme des chemins qui relient à la fois concrètement et symboliquement les populations. Ils feraient liens, ils participent à reconstruire une vie sociale sur les coteaux et dans les villages :

Figure 12. Photographie et dessin, « Les chemins d'hier et d'aujourd'hui » ²²⁹



Document de "diagnostic et d'analyse territoriale", BE, 2017, p. 121

« Installer un belvédère en forêt, entre deux villages est aussi le moyen de mettre en lien les habitants de ces deux villages, par la mise en place d'un chemin les connectant à ce belvédère mais aussi par la réflexion autour de la forme même de ce belvédère, voire même des moyens mis en œuvre pour le construire (un chantier participatif par exemple). » (document de « diagnostic et analyse territoriale », BE, 2017, p. 132)

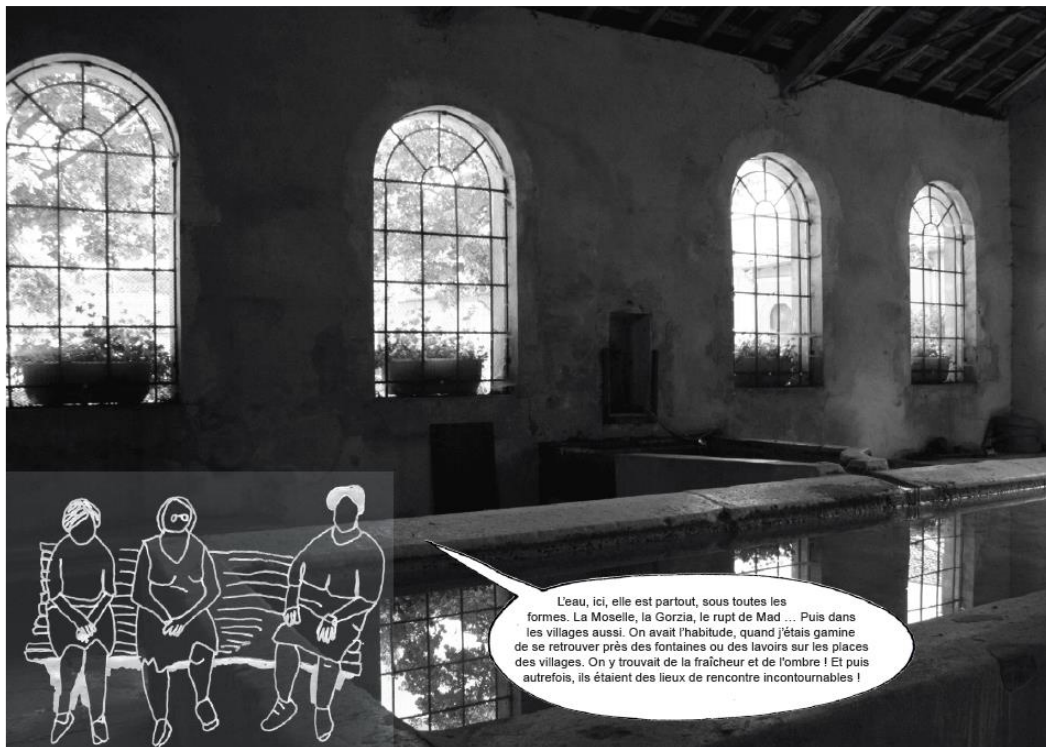
« Le réseau de belvédères est une manière de dessiner des liens entre les acteurs du monde de l'entreprise, de la construction, les acteurs du monde agricole, du tourisme (randonneurs...), de la forêt,... Il est aussi une manière de créer des liens physiques sur le territoire : les belvédères seront inscrits dans le réseau de chemins et pourront conduire à la découverte d'autres lieux, ou patrimoine local. » (document « programme d'actions et suivi du plan de paysage », BE, partie 2, 2018, p. 45)

Alors que les friches sont présentées comme une rupture avec le passé, les éléments du patrimoine ravivent au contraire les traces des pratiques « traditionnelles » et d'une vie sociale perçue, elle aussi, comme « authentique ». Certaines relations sociales, reconstruites et idéalisées, sont ainsi mises en avant. La mise en scène des placettes ou des rues/ruelles des villages en est un exemple. Les BE proposent d'en aménager l'espace afin de recréer des « lieux de vie », en mettant un banc, une zone d'ombre, etc. Ces lieux deviennent le symbole

²²⁹ Les BE ne donnent pas d'informations concernant l'origine des paroles transcrites, nous ne savons pas s'il s'agit de citations ou de phrases imaginées ou reformulées.

des « liens sociaux » reconstitués et idéalisés. Ils viennent mettre en scène l'idée plus ou moins inventée d'une sociabilité villageoise qui s'inscrit dans les espaces publics. Ici la « présence des autres – de certains autres – et des liens qu'ils nouent est parfois vécue comme une dimension constitutive de l'expérience esthétique de l'environnement. » (Devanne et Le Floch, 2008, p. 127).

Figure 13. Photographie et dessin, « Les lavoirs : des lieux de rencontre incontournables ? »



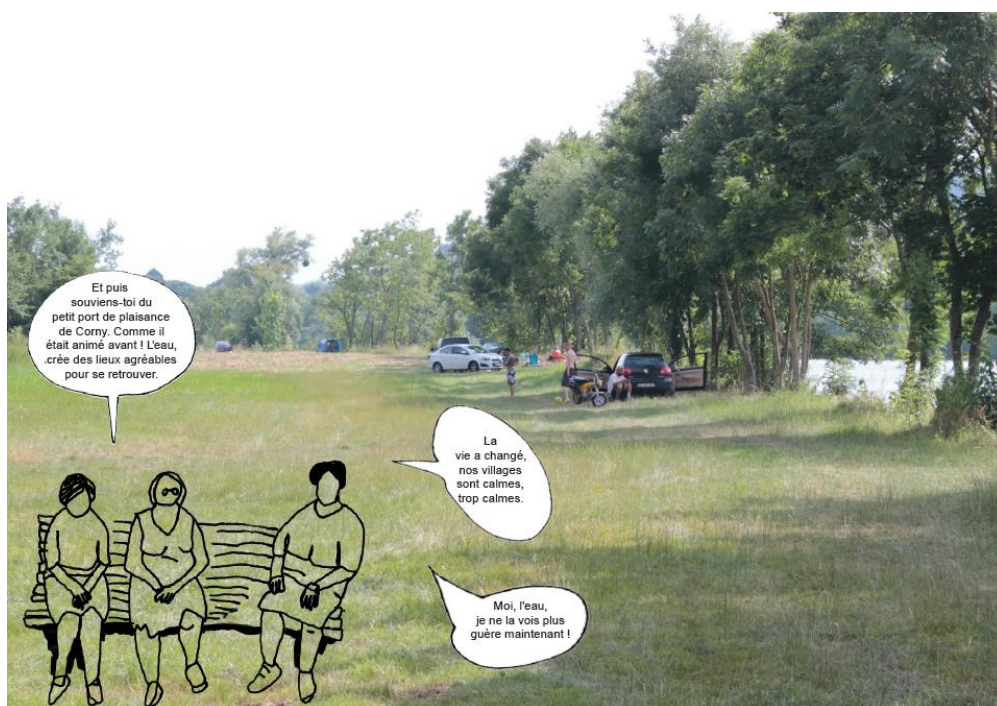
BE, diaporama diffusé lors du premier comité technique et du premier atelier participatif, p. 89 (septembre 2016).

Personnage : « L'eau ici, elle est partout, sous toutes les formes. La Moselle, la Gorzia, le Rupt de Mad... Puis dans les villages aussi. On avait l'habitude, quand j'étais gamine de se retrouver près des fontaines ou des lavoirs sur les places des villages. On y trouvait de la fraîcheur et de l'ombre ! Et puis autrefois, ils étaient des lieux de rencontre incontournables ! »

À nouveau les BE ne précisent pas l'origine de ce texte, nous ne savons pas s'il s'agit d'une citation d'une personne d'un atelier ou vue en entretien, ou d'un texte pensé et rédigé par eux-mêmes. Toutefois, la mise en scène de cette image est intéressante : l'utilisation d'une photographie en noir et blanc (seule photographie de tout le diaporama – et des autres documents – à être décolorisée) représentant un lavoir qui semble avoir été « patrimonialisé » (contrairement à d'autres lavoirs du territoire il est en eau, les fenêtres semblent en bon état, et les extérieurs sont fleuris) tout en n'étant pas localisé. Sur cette photographie a été dessinée – et nous verrons dans le point suivant que cela fait partie des techniques des paysagistes du

plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad – trois personnages assis sur un banc. Bien que les personnages ne soient pas détaillés, certains éléments laissent supposer que ce sont trois femmes « âgées » (« quand j’étais gamine » et « autrefois »). Il faudrait probablement plus de qualités théoriques à cette analyse photographique, mais l’association de ces différents éléments nous semble intéressante dans le symbole qu’ils transmettent : l’image du groupe de personnes « âgées » assises sur un banc dans l’espace public me semble renvoyer à une forme d’image d’Épinal de la ruralité (et du groupe social des « personnes âgées »). Le choix des personnages, de l’absence de couleur de la photo, et du lieu, confère au lavoir une double patrimonialité : celui du lieu (bâtiment, le lavoir en lui-même, l’eau) et celui d’une vie sociale « spécifique ». D’une manière générale, ce dessin est repris par les BE dans plusieurs images, à chaque fois pour renvoyer à la vie sociale « passée » et à la transformation du territoire/paysage. Par exemple :

Figure 14. Photographie et dessin, « La mise en avant d’une vie sociale liée aux points d’eau »



BE, diaporama diffusé lors du premier comité technique et du premier atelier participatif, septembre 2016, p. 92

Personnage 1 : « Et puis souviens-toi du petit port de plaisance de Corny. Comme il était animé avant ! L’eau, crée des lieux agréables pour se retrouver. » ; Personnage 2 : « La vie a changé, nos villages sont calmes. Trop calmes. » ; Personnage 3 : « Moi, l’eau, je ne la vois plus guère maintenant ! »

Ainsi, à l’ajout d’être esthétique, le paysage se doit être pourvoyeur d’expériences sensorielles et de liens sociaux censés être « authentiques ». La mise en avant du territoire passe par la

création d'un « patrimoine » environnemental, architectural, voire même social dont le support est le paysage. Il se fait « cadre de vie », support identitaire, ou, autrement dit, un lieu attractif pour les populations. Cette normalisation esthétique et expérientielle des paysages est diffusée *via* plusieurs techniques. En particulier, c'est par l'image que les paysagistes élaborent et transmettent des savoirs : le gouvernement des paysages se réalise ainsi « par l'observé ».

2.2. Le processus de normalisation du paysage : le gouvernement par l'observé

De nombreux travaux ont montré l'importance du gouvernement par les indicateurs et les nombres (Desrosières, 1993 et 2014 ; Supiot, 2015), en particulier concernant l'action publique en matière de territoire (Bornand et *al.*, 2012) et de biodiversité (Alphandéry et *al.*, 2012 ; Arpin et *al.*, 2015 ; Bouleau et Deuffic, 2016 ; Guimont, 2020). Les friches ne sont quant à elles pas quantifiées en dehors de leur composante végétale ou animale (biodiversité). Nous avons vu que cette dimension écologique n'était mobilisée par le plan de paysage étudié. Le « paysage » semble difficilement évaluable par des chiffres au regard de ses dimensions visuelle, esthétique et expérientielle. Pour autant, les BE mobilisent d'autres techniques et indicateurs permettant de situer l'évolution du paysage, de comparer et de définir des objectifs à atteindre au regard des normes que nous avons précédemment désignées. Nous postulons ainsi que ces instruments servent une forme de gouvernement des paysages, c'est-à-dire que nous nous intéressons à l'ensemble des techniques dont l'objectif est d'inciter, de guider, d'influencer ou encore de modeler les conduites de manière à produire un « bon » paysage. Le « bon » paysage étant, comme nous l'avons montré, à la fois un « beau » paysage et un paysage où des liens sociaux spécifiques et idéalisés se développent. Ici nous interrogeons la place des techniques utilisées par le paysagiste pour diffuser un « bon modèle de paysage ». À la manière de Lascoumes, dont nous empruntons le titre ci-dessous, l'objectif de cette partie est d'analyser la manière dont les cartes, photographies et dessins façon « bandes-dessinées » contribuent à diffuser des « représentations créatrices d'effets de vérité naturalisant les situations sociales saisies. » (2007 p. 3).

2.2.1. Gouverner par les cartes

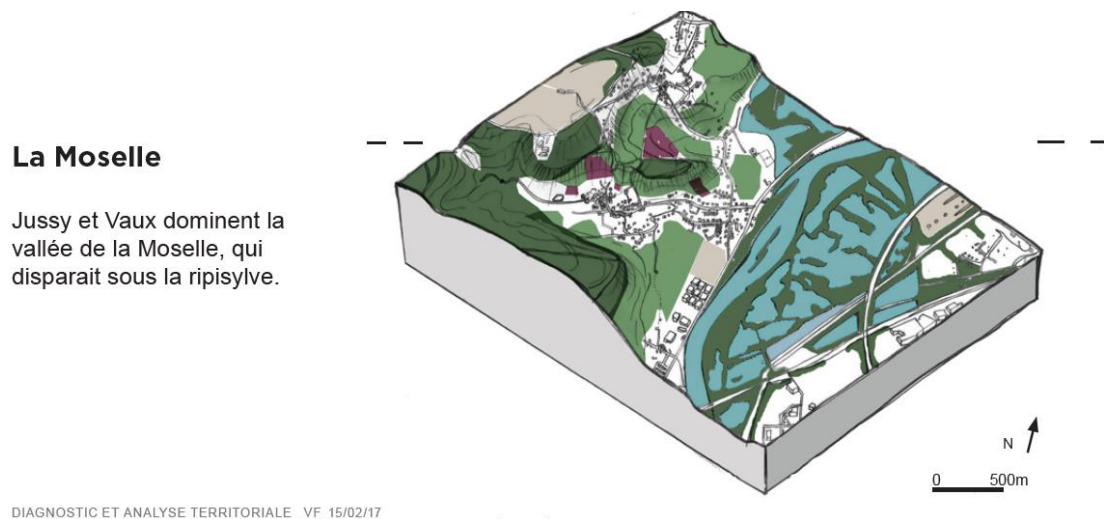
Les BE utilisent de nombreux supports visuels que ce soit lors des ateliers participatifs, les comités techniques ou dans leurs documents. Selon les paysagistes Robert et Bœuf (2018) la mise en image est une partie intégrante du travail des paysagistes, et pour cela, ils se rendent sur le terrain et l'observent. Ces auteurs reviennent sur cette pratique qui se réalise

généralement par « arpentage » : « Cette démarche d'abord intuitive s'est peu à peu fixée comme un travail à part entière, en parallèle de notre travail de concepteur. Comme un pianiste fait ses gammes, nous arpentons les lieux de nature, pour archiver de la donnée, apprendre à comprendre comment ces sites s'organisent, apprendre à regarder, à reconnaître. » (2018, p.3). L'arpentage est donc une méthode de collecte de données qualitatives qui sont ensuite traduites en images.

Dans le plan de paysage étudié, les paysagistes débutent le diagnostic du territoire par la présentation de photographies du paysage et de cartes. Dès la dixième page du document de « diagnostic et analyse territoriale », qui en comporte 188, les BE proposent une première carte présentant les différentes communes concernées par le plan de paysage et leur périmètre (annexe 6 : carte du territoire concerné par le plan de paysage). Sur cette carte apparaît également la frontière administrative entre les départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle, les cours d'eau et les zones « urbanisées » où se trouvent les villages. La page suivante reprend cette même carte tout en y faisant apparaître le nombre d'habitants et les reliefs. La suite du document de diagnostic est ensuite ponctuée de différentes cartes, certaines produites par les BE, d'autres par le PNRL ou encore par le Syndicat mixte de l'agglomération messine (SCOTAM). Par exemple, les paysagistes présentent le territoire du parc naturel régional à l'aide d'une carte des « unités et sous unités paysagères du territoire du parc » (p. 13), ou celle page 15, un état des lieux des documents d'urbanisme en vigueur par commune. Si certaines de ces cartes sont utilisées pour présenter les contextes paysager, géographique, ou encore en matière d'urbanisme dans lesquels le plan de paysage prend place, d'autres sont chargées d'illustrer ou de transmettre des savoirs des BE. Les cartes ne sont pas uniquement un système de communication mais de construction de connaissances dans une dynamique de savoirs-pouvoirs (Crampton, 2001). Les paysagistes mettent ainsi en avant plusieurs de leurs compétences qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre 3, s'appuient sur différentes connaissances (issues des sciences humaines et sociales, artistiques, architecturales ou d'urbanisme, etc.), les images prennent donc des formes différentes allant du schéma, à la coupe, à la carte précise ou schématique, réalisée avec un format « conventionnel » (type IGN par exemple) ou dessinée. Les ateliers de participation citoyenne et le document de « diagnostic e d'analyse territoriale » débutent ainsi par une présentation du territoire et des paysages qui le composent, plus précisément comme ils sont vus et décryptés par les paysagistes. Ils produisent par exemple des coupes et des croquis des paysages et des communes qu'ils observent. Ils y montrent à la fois certaines caractéristiques physiques,

géographiques, la localisation des villages, etc., et précisent également l'échelle et l'orientation choisie. Ces différents croquis, coupes et cartes concernent les trois vallées et l'ensemble des villages concernés par le plan de paysage et sont accompagnés de textes venant interpréter leur contenu.

Figure 15. Carte en relief, « La Moselle »



BE, document de "diagnostic et analyse territoriale", 2017, p. 24

À titre d'exemple, voici la figure utilisée pour représenter la « typologie » de vallée de la Moselle (BE, document de « Diagnostic et d'analyse territoriale », p. 24). En plus de situer les deux villages en hauteur sur les coteaux, la figure utilisée pour illustrer la « disparition » de la Moselle sous la ripisylve que le commentaire de l'image annonce. Il semble difficile pour un « œil non averti » de saisir cette évolution, ou le processus en cours, par cette image fixe dont on perçoit uniquement les plages vertes de part et d'autre du cours d'eau symbolisé en bleu. Si la date du document apparaît en bas de l'image (15/02/17), il n'est pas précisé à partir de quoi ce schéma a été construit ni à quelle date (à partir d'observations ? De photographies aériennes ? De cartes ? Et, aux quels cas, produites par qui, comment et quand ?). La réalisation d'un schéma rendant compte du contexte de deux communes parmi les huit de la vallée ne permet pas non plus de saisir la situation générale : en est-il de même pour l'ensemble des communes ou est-ce un constat localisé ? L'image semble donc surtout utilisée à titre d'illustration et de confirmation de l'analyse qui est produite. La coupe du village d'Arry et le commentaire lié vont également dans ce sens :

Figure 16. Coupe du village d'Arry, descriptif et légende



ARRY

Le village d'Arry s'est installé sur la partie haute du versant. La Lobe est un hameau qui s'est installé le long de la route en bas de la côte. L'espace entre la forêt et le village est encore ouvert et non construit. Le caractère ouvert de cet espace semble fragile étant donné les nouvelles constructions qui existent déjà au sud du village. La Moselle et les étangs sont peu visibles depuis le versant, leurs accès sont assez limités ou peu avenants. Entre le village et le bas de la côte, s'étendent le bois du parc et des parcelles qui s'enfrichent.

■ Forêt en 1974
■ Forêt aujourd'hui

BE, document de « Diagnostic et d'analyse territoriale », 2017, p. 20-21

Comme beaucoup d'autres schémas, cartes et images, cette coupe du village d'Arry amène l'idée d'une fermeture des paysages liée ici à « de nouvelles constructions » et à l'enfrichement des parcelles. La légende concerne uniquement les zones de forêts avec l'idée d'un avancement de la forêt vers le village entre 1974 et aujourd'hui. Les friches n'apparaissent donc plus sous ce terme, mais sous celui de « forêt ». Cette transformation du vocabulaire s'accompagne d'autres images afin d'étayer l'idée d'un envahissement du végétal sur les lieux anthropisés, représentés par les villages. Cette idée est appuyée par des cartes comparatives montrant l'évolution du paysage et des zones boisées. Par exemple, lors du premier comité technique²³⁰, les paysagistes montrent l'évolution du territoire depuis environ un siècle à l'aide de cartes comparatives faisant figurer l'avancée de la forêt et des friches. Ces représentations pointent l'avancée de la forêt vers les habitations de manière importante

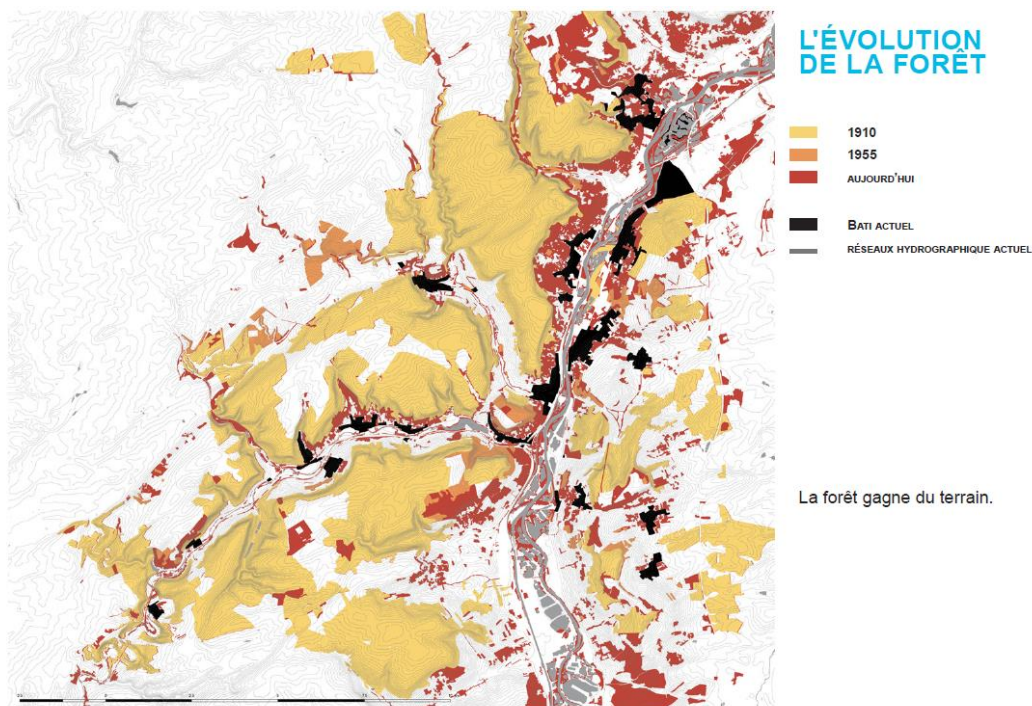
²³⁰ Nous n'étions pas, mes deux collègues en science de gestion et moi-même, autorisées à assister au comité technique dans lequel les BE réunissaient les représentants des institutions (conseils départementaux, élus communaux, membres d'associations), 3 représentants d'habitants ainsi que les membres des comités de pilotage (PNRL et DREAL). Nous avons eu les diaporamas des comités techniques par les BE, cependant nous n'avons pas eu accès à ceux diffusés pendant les ateliers participatifs.

et rapide. Lors des ateliers participatifs, plusieurs panneaux sont présents dans la salle avec des cartes figurant l'évolution de la forêt. Marie-Hélène Clément en dit lors du premier atelier participatif :

« À droite vous avez la photo aérienne et à gauche c'est la carte de l'état-major. Pour information, vous avez derrière Pascal [Gernot ; BE] là-bas, des cartes, ce sont des cartes qu'on a trouvées à la cartothèque de l'IGN à Saint-Mandé. Ces cartes sont de 2009, de 1909 pardon, 1956 et 1975 sur le territoire. Elles permettent un peu d'avoir un à la fois un suivi dans le temps de l'évolution de ce paysage, c'est-à-dire qu'on voit très bien, vous allez voir, à certains endroits où la forêt commence à s'installer, et surtout ça donne une idée du rythme aussi. Du rythme de cet enfrichement. Et à droite vous avez un panneau où on a mis les comparatifs zoomés sur les villages entre la carte de l'état-major et puis là une carte de 1950. Voilà, c'est des panneaux que vous aurez à chaque fois qu'on va se rencontrer, c'est des bons supports pour la réflexion. » (BE, Marie-Hélène Clément, premier atelier participatif, introduction de l'atelier, septembre 2016).

Une carte est également utilisée dans le diaporama du premier comité technique et diffusé lors du premier atelier participatif :

Figure 17. Carte « Évolution de la forêt »



BE, diaporama diffusé lors du premier comité technique, p. 39 (octobre 2016)

Sur cette carte les BE montrent l'évolution de la forêt sur les trois vallées entre 1910, 1955 et aujourd'hui. Ils ne précisent pas comment ils ont procédé pour réaliser cette carte, ni à partir

de quels documents²³¹. Cette carte montre l'évolution de la forêt, il est d'ailleurs noté en commentaire qu'elle « gagne du terrain », en particulier entre 1955 et aujourd'hui. Si en 1995 les « nouvelles » forêts étaient plutôt apparues sur les lisières des « anciennes », celles qui se sont développées entre 1955 et aujourd'hui se trouvent sur les hauteurs des coteaux (comme on peut le voir en haut de la carte), autour des villages et le long des cours d'eau. Le choix des dates de ces représentations n'est pas fait au hasard : en 1910 la viticulture a déjà subi plusieurs difficultés mais reste encore un peu présente sur les coteaux, la Première Guerre mondiale marque son arrêt sur le territoire ; 1955 correspond à une période où les coteaux sont utilisés pour la production de fruits (vergers et cultures de fruits rouges, dont la fraise) et permettent aux habitants de compléter leurs revenus (vente des fruits récoltés, production d'alcools forts), les terrains sont également parfois utilisés pour cultiver (potagers) et élever des animaux, tout en se fournissant en bois ; en 1975 les cultures de fruits rouges n'existent quasiment plus (depuis la fin des années 1960 plusieurs problèmes se sont posés dont une concurrence accrue avec les fruits espagnols, la présence de maladies des fruits, mais également une transformation des activités des habitants).

Ici encore friches et forêts ne sont plus distinguées, d'une part, car la différenciation est difficile à faire²³² et, d'autre part, parce que les friches sont pensées comme « de la forêt en devenir » comme cela a pu être dit dans les ateliers participatifs par les BE, mais aussi par certains élus et habitants :

Discours du maire de Vandelainville lors du premier atelier participatif : « Tant que c'est de la friche c'est remédiable... Mais tôt ou tard on arrivera à de la forêt. La forêt va arriver jusqu'au village, ça c'est ce qu'on remarque, la forêt se rapproche, elle se rapproche. ». (septembre 2016)

Toutefois, l'assimilation entre forêts et friches n'est pas anodine car elle se concentre sur « l'aspect », le « visuel » : il est difficile de distinguer visuellement à partir des photographies aériennes un espace en friche et un espace en forêt. Cette fusion des catégories friche et forêt omet les aspects juridiques et de gestion de ces terres : la forêt est ici publique, gérée par l'ONF (en accord avec les élus communaux), quand les friches sont sur des terrains dont la

²³¹ Nous avons demandé des renseignements à une collègue d'ASTRAL en écologie forestière pour qui cette carte a pu être réalisée à partir des plans directeurs de l'armée pour la date de 1910, des photographies aériennes pour la date de 1955 et actuelle. Il est également possible que cette carte soit réalisée à partir des cartes exposées lors des ateliers participatifs provenant de la cartothèque de l'IGN de Saint-Mandé.

²³² En particulier à partir de photographies aériennes dont nous supposons qu'elles ont servi de base pour la réalisation de cette carte ; ces photographies permettent de voir si le paysage est « ouvert » ou « fermé » mais ne sont pas suffisamment précises pour identifier la taille des arbres, la densité de végétation, etc., et donc distinguer une friche d'une forêt ; les plans cadastraux ne sont quant à eux pas suffisamment précis sur l'utilisation des terres.

propriété et les choix de gestion reviennent à des propriétaires privés. Ces cartes participent également à assimiler différents états de « nature » qui n'ont pas la même histoire sociale, économique et écologique : les friches se sont développées sur des terrains anciennement utilisés pour la viticulture, le maraîchage et l'arboriculture, et ne sont pas composées des mêmes espèces végétales que les espaces forestiers, les terres n'ont pas eu les mêmes usages (sociaux comme économiques) ni les mêmes modes de gestion. La friche est un espace où la végétation se développe sans intervention humaine (tout du moins si l'on considère le non-entretien comme une non-intervention). La forêt est un espace « jardiné » par les gestionnaires forestiers qui sélectionnent, plantent, récoltent certaines espèces, et « nettoient » ou en retirent d'autres.

Pour Lascoumes « la carte est toujours sous-tendue par un projet de connaissance, souvent pragmatique, mais également idéologique. » Elles ne sont en rien des « médiations passives, neutres » mais « une construction reflet de ses conditions de production et des normes et valeurs qui les sous-tendent » (2007, p. 2). Ici les cartes sont produites par les BE dans le cadre d'une commande, celle du plan de paysage, dans laquelle les élus des deux intercommunalités et des deux communes extérieures souhaitent « reconquérir les coteaux » et se « réapproprier les terroirs²³³ ». Les cartes permettent ainsi de « prouver » et de « justifier » la nécessité du plan de paysage. Elles permettent de montrer que le paysage a évolué, ce qui n'est pas forcément perceptible lorsque les habitants et promeneurs l'observent, d'autant plus quand ces derniers ne connaissent pas le territoire depuis longtemps. Dans cette condition, la distinction entre forêt et friche importe peu. Les cartes sont, comme les statistiques ou la construction d'indicateurs, « un instrument d'action publique » c'est-à-dire comme « dispositif technique à vocation générique porteur d'une conception concrète du rapport politique/société et soutenu par une conception de la régulation. » (*Ibid.*, p. 3). De la même manière que les statistiques/indicateurs (Bezès et *al.*, 2016), les cartes sont chargées de faire l'administration de la preuve, leur processus de construction est invisibilisé participant à naturaliser les savoirs qui en sont issus. Ici, les statistiques concernant les friches n'existent pas, ces cartes sont utilisées pour mesurer visuellement l'évolution du paysage et, de cette manière, justifier l'action publique. Comme Le Bourhis l'a montré concernant le développement de la cartographie des zones inondables, les cartes d'évolution des forêts participent à transcrire un discours qui « se légitime lui-même

²³³ Termes utilisés dans le dossier de presse du mardi 9 juin 2015, « Plan de paysage. À la reconquête des coteaux : une volonté partagée de réappropriation des terroirs. », Communautés de communes Val de Moselle et du Chardon Lorrain.

en s'objectivant, de façon visuellement forte, des faits qui doivent emporter l'adhésion. » (2007, p. 85). Et ce, d'autant plus que le plan de paysage doit « convaincre » les habitants qui possèdent des terrains en friche (cf. chapitre 5).

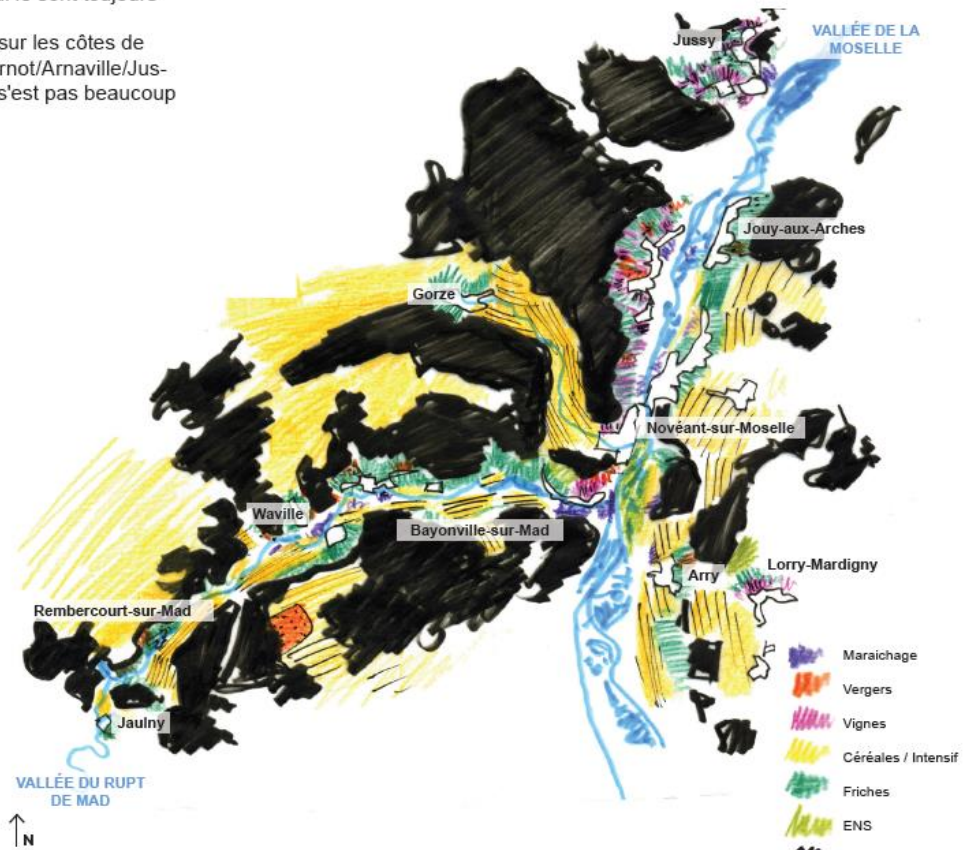
Cette idée d'une forêt qui « gagne du terrain » est reprise dans d'autres cartes montrées également lors des ateliers participatifs et présente dans les documents élaborés par les BE. En particulier, lors de la deuxième phase de « définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère » les paysagistes proposent des cartes prospectives proposant des scénarios d'évolution des territoires et des paysages dans différentes situations (nous reviendrons sur l'atelier en lui-même et les réactions qu'il a suscitées lors du chapitre 6). Trois scénarios sont élaborés et proposent des images du territoire en 2037.

Le scénario A « *et si la dynamique s'essoufflait ?* » :

Figure 18. Carte, « Imaginons le territoire en 2037 », scénario A

Imaginons le territoire en 2037 ...

- L'enfrichement se poursuit sur les coteaux ; les friches d'aujourd'hui se transforment progressivement en bois. Les villages sont en contact direct avec ces bois. Certains points de vue ont disparu.
- Les fonds de vallée et plateaux cultivés aujourd'hui le sont toujours dans 20 ans.
- La vigne résiste sur les côtes de Moselle (Ancy-Dornot/Arnaville/Jussy/Vaux) mais ne s'est pas beaucoup développée.
- Quelques maraîchers s'installent dans les fonds de vallée du Rupt de Mad et de la Moselle.
- La population tend à diminuer, les jeunes préfèrent s'installer en ville.



BE, document de « définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère », 2018, p. 16

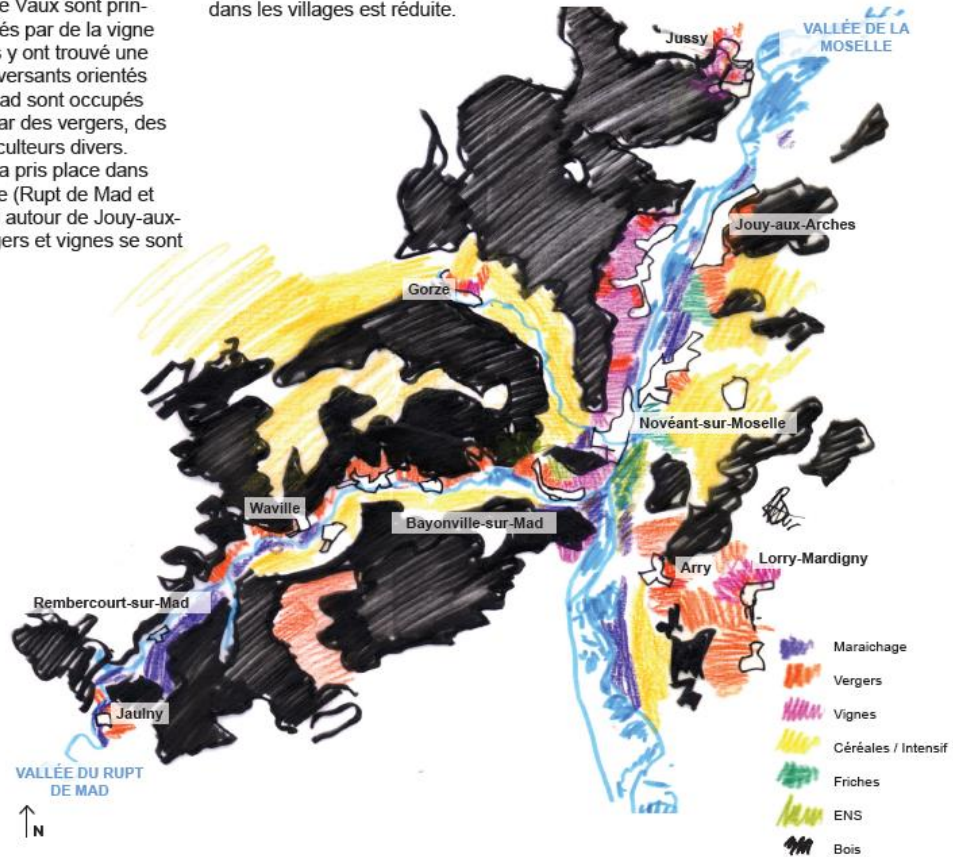
Le scénario B « *Et si on choisissait de devenir un territoire productiviste, en soutenant les exploitations agricoles biologiques ?* » :

Figure 19. Carte, « Imaginons le territoire en 2037 », scénario B

Imaginons le territoire en 2037 ...

- L'enfrichement est contenu, une distance est maintenue entre les villages et les bois. Des points de vue sont préservés et même aménagés pour observer les paysages de culture autour des villages, sur les versants et dans le fond de vallée.
- Les versants autour d'Ancy-Dornot, de Jussy et de Vaux sont principalement occupés par de la vigne (quelques vergers y ont trouvé une place aussi) ; les versants orientés sud du Rupt de Mad sont occupés majoritairement par des vergers, des exploitants arboriculteurs divers.
- Le maraîchage a pris place dans les fonds de vallée (Rupt de Mad et Moselle) et un peu autour de Jouy-aux-Arches). Des vergers et vignes se sont

- implantés, densifiés autour de Lorry-Mardigny et sur les plateaux.
- Des emplois agricoles ont été créés. Les productions sont vendues dans des supermarchés bio en périphérie des villes.
- La population est stabilisée, les paysages sont encore ouverts, mais la vie dans les villages est réduite.



BE, document de « définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère », 2018, p. 20

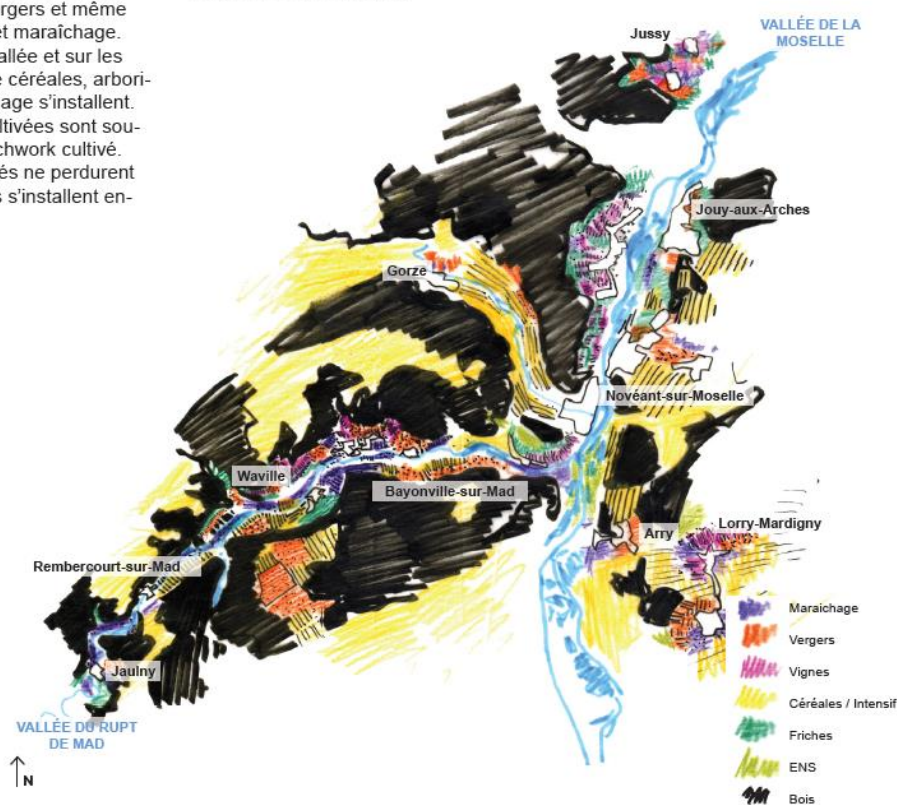
Le scénario C « *Et si on encourageait (uniquement) les initiatives individuelles locales pour agir ?* » :

Figure 20. Carte, « Imaginons le territoire en 2037 », scénario C

Imaginons le territoire en 2037 ...

- L'enfrichement est limité. Certains espaces en friche sont devenus des bois qui produisent aujourd'hui du bois de chauffe pour les habitants. Autour des villages des côtes de Moselle vignes et vergers familiaux et associatifs cohabitent. Dans le Rupt de Mad, les versants ensoleillés accueillent des vergers et même quelques vignes et maraîchage. Dans le fond de vallée et sur les versants d'en face céréales, arboriculture et maraîchage s'installent.
- Les parcelles cultivées sont souvent réduites, patchwork cultivé.
- Certaines activités ne perdurent pas, mais d'autres s'installent ensuite.

- La vie associative est importante, des fêtes de village autour de l'agriculture animent le territoire ; le territoire est connu pour cette spécificité.
- La population tend à augmenter ; mais cela reste fragile, économiquement, socialement ; les élus accompagnent les associations.



BE, document de « définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère », 2018, p. 24

Les cartes donnent ainsi l'impression d'un envahissement de la forêt et des friches sur le bâti, et sont traduites par les BE du plan de paysage comme un frein au développement économique, agricole et touristique du territoire. Cette sensation est renforcée par le choix des couleurs qui structurent ces représentations : la forêt est symbolisée en noir, les friches en vert foncé, tandis que le village est en blanc, l'agriculture céréalière en jaune et la vigne en rose. Comme la statistique, Lascoumes considère que les cartes sont des instruments porteurs de sens. Elles reposent sur des « techniques qui sont les dispositifs concrets tel le type de figuration graphique retenu. Ces dispositifs utilisent des outils qui sont les microdispositifs composant la technique telle l'échelle de définition de la carte. » (*Ibid.*, p. 3). Ici le choix

d'une carte dessinée à gros traits avec ce qui ressemble à un feutre et des couleurs tranchées favorise une comparaison rapide entre les trois scénarios ainsi qu'une focalisation sur les éléments dessinés en noir, qui représentent ici la forêt. L'enjeu est bien l'utilisation de l'espace aujourd'hui en forêt ou en friche. La mise en carte sert donc des positions politiques dont le souhait est de « dynamiser » le territoire par la reconversion de ces espaces. Comme le montre Le Bourhis, deux critiques de l'usage des cartes peuvent être avancées : d'une part « leur fabrication, par la sélection des traits pertinents du territoire à représenter, mais aussi l'usage du langage graphique, supposent choix et valeurs de la part du cartographe et de son commanditaire », et, d'autre part, il est souvent possible de connecter ces choix à de ces derniers, « la carte reste une construction sociale traduisant la vision d'un groupe particulier » (2007, p. 79).

Les choix de dates sont également utilisés comme des indicateurs, tant dans les cartes montrant l'évolution de la forêt (1915, 1955 et aujourd'hui) que dans celles prospectives (2037, soit 20 années après la réalisation du plan de paysage). Les cartes servent également de comparaison, comme les indicateurs statistiques, elles transmettent l'idée d'un état de référence auquel on compare les autres états (passés et futurs), elles permettent également de définir un objectif à atteindre (par exemple en matière de présence/absence de points de vue). Elles sont, en cela, similaires aux indicateurs statistiques qui participent à établir des objectifs et un « pilotage » des actions à mettre en œuvre dans une visée de performance (Bezès et *al.*, 2016) : ici les cartes prospectives permettent d'établir un état de référence à atteindre et déterminé « collectivement ».

La création des cartes est d'ailleurs historiquement liée au développement des statistiques populationnelles. Behrisch et *al* (2007) s'intéressent particulièrement à la constitution de ces cartes à la fin de l'Ancien Régime en Allemagne. Tout comme Foucault (1997) le montre concernant la biopolitique, dont les statistiques et les mesures visent à renforcer la population, le calcul de superficies chiffrées et cartographiées permettait d'évaluer la « santé » des populations et, en particulier, de l'État : « La valeur ainsi obtenue de la densité démographique servait, aux savants autant qu'aux hommes d'État, de critère et d'indices de prospérité économique et d'une bonne politique, avec lequel on pouvait juger la valeur de son propre territoire et d'autres pays. » (*Ibid.*, p. 5). C'est seulement à partir du XVIII^{ème} que les États commencent à faire des mesures exactes pour créer des cartes topographiques. Ces cartes élaborées à différentes échelles, du national au local, servaient à l'État et aux administrations locales à mettre en œuvre les politiques et les actions du

gouvernement. Elles permettaient également de juger de la « santé » d'un territoire par l'argument de la superficie, en plus des chiffres de la population, en comparaison à celle des États voisins. La densité de la population était également un critère de dynamisme d'un territoire, comme d'autres critères tels que le nombre de métiers à tisser : les pays comparaient la densité de leurs populations, une densité supérieure étant interprétée comme une supériorité économique et de l'agriculture (Behrisch et *al.*, 2007). Dès le début du XIX^{ème} siècle, la densité de la population devient un argument politique, dont on voit qu'il continue d'être un argument : l'une des premières cartes du document de « diagnostic et analyse territoriale » des BE est celle représentant la démographie des différentes communes.

À cette première méthode, qui n'est pas spécifique aux paysagistes mais plus généralement diffusée dans l'action publique territoriale, s'ajoute l'utilisation de photographies.

2.2.2. Gouverner par les photographies

Comme nous avons pu le souligner auparavant, les documents des BE sont extrêmement imagés, il n'existe pas une page sans la présence d'une carte, d'un schéma, d'une photographie ou d'un dessin. Il nous a donc semblé évident de devoir analyser ce matériau. Cependant, n'ayant jamais utilisé nous-mêmes l'image comme méthode et n'ayant pas l'expérience de l'analyse de celle-ci, je propose ici une première réflexion inspirée de la sémiologie en complément de l'analyse des discours (oraux et écrits). Nous nous intéressons donc au contenu des images, à ce qu'elles représentent, au sens qui peut en être déduit. À la manière décrite par Maresca et Meyer, nous envisageons donc ces images comme « les traces d'une activité sociale » qui « nous renseignent sur cette activité et sur les procédés de construction du sens dans les champs sociaux où elles sont produites et circulent » (2013, p. 25). Nous nous sommes donc intéressées à ce que disent ces images et les commentaires qui les accompagnent et à la manière dont elles participent à la normalisation du paysage. Nous montrons ainsi que si les paysagistes impliqués dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad n'utilisent pas la mesure quantitative, les photographies et images sont néanmoins un outil de mesure. Photographies et mesures, qu'elles soient visuelles ou quantitatives, ne sont pas opposées, mais peuvent au contraire se renforcer (voir Diasio, 2020 ; Voléry et Julien, 2020) . L'usage de la photographie comme mesure visuelle n'est d'ailleurs pas récent. Plusieurs anthropologues l'ont eux-mêmes utilisée. À titre d'exemple, Franz Boas est l'un des premiers anthropologues à s'être saisi de la photographie comme

méthode de terrain pour collecte d'informations (Maresca et Meyer, 2013). En particulier, en 1894, alors qu'il séjourne sur l'île de Baffin pour étudier les Esquimaux, il réalise, avec un photographe professionnel, des clichés des Indiens qu'il complète avec des portraits types, des mesures des crânes, des moulages en plâtre, etc. Ces différentes méthodes sont utilisées dans un objectif anthropométrique c'est-à-dire de mesures des « particularités » de ces populations. Boas étudiait ces photographies en complément d'autres méthodes, comme le dessin, et de statistiques avec une approche biométrique (Joseph, 2018). Photographies et mesures ne sont pas neutres non plus, et sont l'objet d'un processus de construction qui est rarement explicité et qui participe à l'établissement de normes. Ici, les photographies et les cartes comparatives se complètent et permettent de mesurer l'avancée de la forêt tout en transmettant une expérience, en particulier la crainte d'un envahissement de la forêt sur les villages. Ces images contribuent donc à justifier l'objectif du plan de paysage et à distinguer le paysage « normal » du paysage « pathologique ».

Les photographies mobilisées par les paysagistes dans leurs documents et diaporamas sont de divers thèmes : la grande majorité du corpus représente des paysages, ceux des trois vallées, dont certaines d'entre elles se focalisent sur des cultures (vignes, céréales, etc.) ; une large place est ensuite accordée aux photographies consacrées aux villages en particulier à l'habitat, aux routes, aux ruelles et aux places, ou à des éléments qualifiés de patrimoniaux tels que les lavoirs, les poiriers palissés, les églises et les chapelles ; les documents présentent également quelques photographies des ateliers participatifs (du public des ateliers et des moments de travail en groupes restreints) ; et, de manière ponctuelle, quelques images prises avec un point de vue plus proche, de parcelles en friche, de vergers, de chemins et de cours d'eau. La majorité des photographies ont été prises par les paysagistes eux-mêmes, lors de leurs « arpentages » sur le territoire, au moment du plan de paysage (2016-2018), toutefois il y a également des images anciennes (photographies et cartes postales) souvent utilisées à titre de comparaison.

Ces photographies servent à normaliser le « beau » paysage et à diffuser un « regard » sur celui-ci. Pascal Gernot (BE, paysagiste-urbaniste) le dit d'ailleurs très clairement lors du premier atelier participatif :

« Ce qu'on peut dire sur ces photos, chaque fois on voit qu'il y a toujours l'eau qui est présente ou cachée, à peine révélée. Il y a la présence des bois et la présence des champs, et la valeur de cet espace découvert qui est en premier plan et qui permet de prendre une photo que ça soit un pré, que ça soit un champ cultivé c'est aussi ça qui donne de la

contenance à la photo. Mais aussi ce qui est plus l'objet de la réunion d'aujourd'hui c'est l'importance du village et comment le village se présente. À travers les photos qui vous sont montrées là, vous essayez d'exercer votre regard et puis ça va vous préparer à ce qui va venir ensuite [il parle de l'exercice à faire en groupe restreint].» (transcription du premier atelier participatif, septembre 2016)

Cette méthode qui consiste à éduquer le regard des « non-spécialistes » semble être partagée par certains paysagistes-concepteurs et se réalise également lors de visites de sites. Robert et Bœuf, tous deux paysagistes-concepteurs formés à l'école d'architecture de Montpellier puis de celle de Versailles, disent ainsi : « dans le cadre de nos projets, nous invitons nos partenaires, donneurs d'ordre, gestionnaires, habitants à ces promenades découvertes. Nous les déclinons également sous la forme de cahiers spécifiques ou d'expositions photos, pour partager cet apprentissage de l'observation. » (2018, p. 3). Dans le cadre du plan de paysage étudié, il y avait également des expositions photos, des diaporamas diffusés en ateliers et des visites de sites. Ces visites étaient également utilisées pour diffuser les savoirs des paysagistes. Les paysages nous étaient « décryptés » – explications sur la topographie, l'orientation des vallées, les structures paysagères, l'évolution visible du paysage, etc. – et le regard « éduqué ». Par exemple lors d'une visite à Onville, en mai 2017, menée en petits groupes par plusieurs membres des BE, je participe à la marche avec Marie-Hélène Clément (BE), Sandra Gallo (CC Mad et Moselle) et une dizaine de participants. Nous parcourons quelques rues du village où Marie-Hélène Clément met en avant les avantages et problèmes qu'elle perçoit notamment concernant l'entrée du village qui n'est pas très « accueillante » par son aspect très bétonné, la route très large et valorisant plutôt l'automobile que le piéton. La balade se poursuit en montant sur les coteaux où nous rentrons dans une parcelle de vignes en friche. Marie-Hélène donne des explications à la fois sur cette friche, sur les espèces qui sont présentes (en particulier des ronces qui nous piquent les jambes²³⁴) et sur le paysage que l'on peut observer depuis cette place : nous sommes en hauteur et nous avons donc vue sur l'autre versant du coteau qui, lui, est plus ouvert. Nous redescendons au village pour rejoindre la salle des fêtes, et passons sur un petit pont où l'on peut observer les abords de la rivière. Marie-Hélène s'arrête à ce point et commente très favorablement ce lieu « *bucolique* » où

²³⁴ Nous insistons ici sur ce point car cela a fait partie de notre « expérience » de cet espace, alors que d'autres sont valorisés pour leur tranquillité, pour les différentes activités qu'ils proposent ou encore pour les sensations qu'ils procurent (profiter du soleil, entendre le bruissement des branches des arbres, se rafraîchir au bord de l'eau, etc.), nous faire rentrer dans une parcelle en friche – ce qui n'était pas précisé sur l'invitation de la journée, les participants n'étaient donc pas forcément habillés pour parcourir les ronces en une journée plutôt chaude et ensoleillée – participe à transmettre une expérience négative des friches : passer les barbelés de la parcelle non entretenue mais toujours fermée (ici tant par la végétation que matériellement), enjamber les ronces et les épineux, se faufiler entre les ceps de vignes non taillés, trouver un espace où se tenir entre les herbes hautes et les buissons, etc.

l'eau coule, où la végétation accompagne l'eau sans la cacher, où il y a un peu de prairies où l'on peut marcher, observer. Elle imagine alors une fête de village à cet endroit, avec des lumières, des aménagements. Les participants, dont moi-même, acquiesçons, nous nous imaginons facilement une fête de village, une sorte de guinguette avec tables, musique et lampions. Si nous avons acquiescé, l'idée même provenait de Marie-Hélène Clément (BE) qui par sa description a permis d'imaginer la situation, de la mettre en scène, et, de cette manière, à diffuser des normes du « beau ».

On remarque d'ailleurs une construction de ces photographies très similaire d'une image à l'autre tant dans la manière de saisir le point de vue, de centrer l'image, de traiter la lumière qui relève de la technique du photographe (ici pas de flou artistique, pas d'effets particuliers, pas de plan macro) que dans la manière de construire l'image : des plans larges, avec un équilibre visuel entre le ciel et la terre, une utilisation de la perspective entre les différentes structures paysagères (entre les champs et la forêt par exemple), et une prise à hauteur d'homme (pas de contre-plongée ou de plongée). La mise en scène est également très « ritualisée » : la très grande majorité des photographies de paysages sont structurées de la même manière avec au premier plan un champ (une prairie, une culture, une parcelle de vignes, un verger, etc.), au centre le village ou l'eau souvent en partie « cachés » par la végétation (par la ripisylve, les friches ou la forêt), en dernier plan la forêt souvent rompue par des espaces cultivés, et sur le haut de l'image l'horizon et le ciel. Pour les photographies des villages, la route est souvent structurante, elle est placée sur l'image de manière à créer une perspective, l'habitat est pris de « profil », rarement de face, l'importance semble donnée aux voitures stationnées sur le côté (souvent pour argumenter de la difficulté de se stationner dans ces villages aux rues étroites et sans trottoir) ou à certains éléments « patrimoniaux » ou « décoratifs » (un banc posé devant une maison, un poirier palissé, des fleurs et petites décorations des habitants, etc.). Les photographies sont commentées (oralement lors des ateliers participatifs, à l'écrit dans les documents produits par les BE) et dispensent les codes d'un « beau » paysage : les villages doivent être visibles, la forêt tenue à distance par des terres agricoles, la vue sur les rivières et l'eau dégagée. Dans le document de « diagnostic et d'analyse territoriale » les BE commentent les photographies en ce sens à de nombreuses reprises. J'ai choisi un extrait parmi les nombreuses descriptions, il accompagne deux photographies (ci-dessous) :

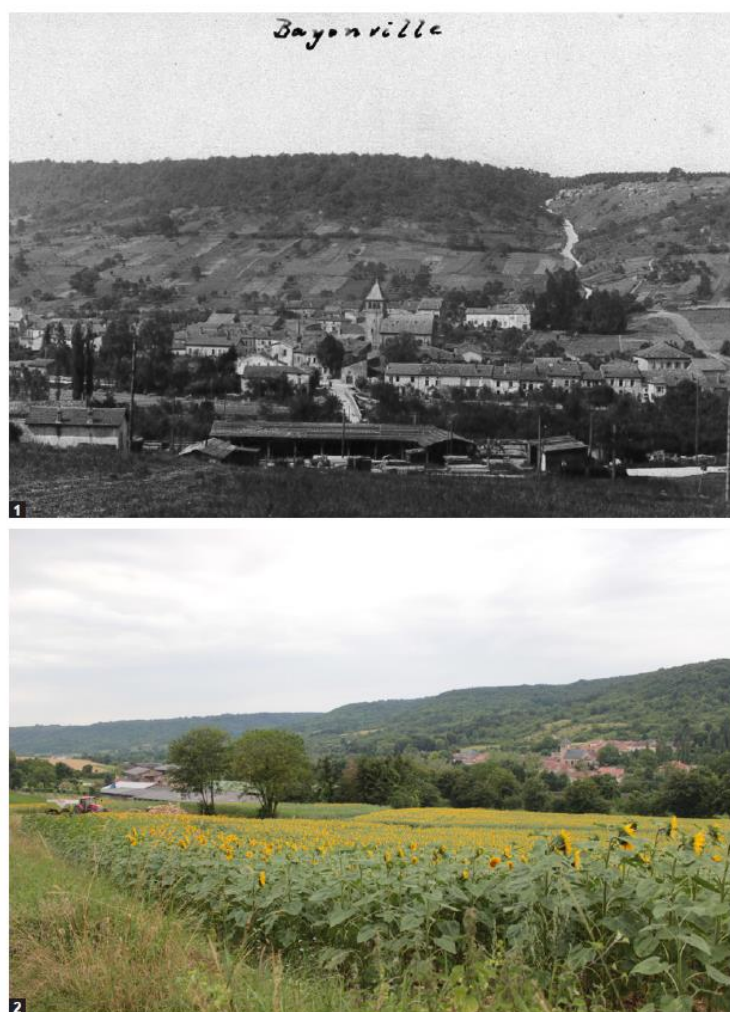
« 1/Début 20^{ème} siècle, le village se détache devant un coteau cultivé ; un vallon est bien visible. La forêt coiffe le sommet du coteau. 2/En 2016, Le Rupt-de-Mad n'est signalé que

par une ripisylve épaisse, le village semble enfoui dans les arbres. Seules quelques parcelles dans le sens de la pente restent ouvertes. » (Document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 9)

On constate sur ces deux photographies plusieurs éléments :

- La première photographie date du début du XX^{ème} siècle. Le village est centré sur la photo, au premier plan on aperçoit des cultures et on suppose la présence d'une rivière (pont), au second plan s'étendent des coteaux en culture (vignes/vergers) et sur le plateau, la forêt. Les espaces sont clairement délimités.
- La seconde photographie date de 2016 et n'a pas été prise au même endroit. La photographie est cadrée de manière à mettre au centre la rivière, cachée par la végétation, mais que l'on déduit par le tracé de la ripisylve. Le premier plan est largement occupé par un champ de tournesol, le second par la forêt. Le village est placé au centre, on aperçoit le clocher, mais il est à peine visible. Un tracteur apparaît sur la partie gauche de la photographie, il semble être presque mis en scène.

Figure 21. Photographies de Bayonville « avant-après »



Bayonville-sur-Mad, depuis la rive gauche du Rupt de Mad, en aval de la scierie

BE, document de « diagnostic et d'analyse territoriale », 2017, p. 9

Les photographies de paysages sont prises de manière éloignée des villages, laissant apparaître une vue dégagée, plusieurs fonctions et éléments naturels (bois, champs/cultures, rivière). Si le village est souvent placé au centre de l'image, l'humain, les « gens » sont complètement absents. Il y a un effacement de ceux qui produisent, parcourent, vivent les paysages, que ce soit des « paysans » mais aussi des habitants, des promeneurs, des chasseurs, etc. Les paysagistes compensent cette absence par des dessins de personnes qu'ils ajoutent aux photographies et au document : c'est à nouveau une image qui est choisie, mise en scène (cf. point suivant). Cet effacement de l'humain semble caractéristique des images, notamment à vocation touristique ou publicitaire. Beringuier et Saadi (2010), dans leur étude des images touristiques produites autour de l'itinéraire de l'Estrada Real au Brésil, le montrent également :

« Objets plus que sujets : il est assez remarquable que très peu de photographies aient pour préoccupation de montrer les gens, dans leurs lieux de vie et notamment de rencontre. Absents du propos et du “décor”, cela renforce l’idée de produits sans producteurs et sans terres (par ex. produits culinaires), ou de monuments hors d’usage, un patrimoine comme témoignage mais sans vie. » [...] « Les paysages avec les pratiques et les acteurs qui les façonnent ont été gommés. Rendus muets et sans rôle, les paysages se présentent alors comme un vaste champ d’activités récréatives [...]» (Beringuier et Saadi, 2010, p. 13).

Si ces photographies rappellent celles développées dans le cadre de publicité ou d’images touristiques, elles renvoient plus largement aux codes des peintures de l’élite du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles et dont nous avons montré dans le chapitre 3 qu’ils avaient initiés les conceptions du « beau » paysage. Raymond Williams en note les caractéristiques concernant la mise en scène picturale des paysages ruraux :

« Un paysage rural débarrassé du travail des champs et des travailleurs ; une perspective de bois et d’eau (dont on trouverait d’innombrables correspondances dans la peinture et la poésie néo-pastorale), d’où les réalités de la production sont bannies, les routes et les accès sont habilement dissimulés par des arbres, de sorte que la réalité même de la communication est visuellement abolie. Granges et moulins encombrants sont écartés loin des yeux [...] de grandes allées allant sur des collines lointaines, sans aucun détail qui vienne troubler la vue ; et ce paysage qu’on voit d’en haut, de ces nouvelles élévations de terrain ; les grandes fenêtres, les terrasses, les pelouses, les lignes de visions dégagées ; l’expression de la maîtrise et de la domination. » (1977, p. 34).

Williams évoque un effacement du « travail des champs et des travailleurs », c’est-à-dire que les cultures, et d’une manière générale les éléments de « nature » (rivières, bois, jardins, etc.), sont représentées mais sans en montrer la construction, ils sont « naturalisés ». Les pratiques et usages qui façonnent ces paysages sont invisibilisés. Bien qu’il y ait des différences avec la mise en scène actuelle, les moulins et granges par exemple peuvent faire partie des images car ils représentent aujourd’hui du patrimoine et non plus uniquement un symbole du « travail des champs », il y a également de nombreuses similitudes avec les images prises par les paysagistes. Par exemple, les photographies présentes dans le plan de paysage, comme les images touristiques, sont cadrées de manière à enlever tout élément perçu comme « trop artificiel » ou « trop anthropique » : on évite les pylônes électriques, les routes (sauf si elles sont intégrées à la perspective de la photographie et participent en cela à la structuration de l’image), les travaux, les voitures, etc. C’est un « regard touristique » qui est posé dans ces photographies : “In particular, new techniques of colour photography have increased the demand to travel to and record landscapes which are free from various kinds of visible pollution, such as machinery, motorways, power stations, workers, polluted water, smog,

derelict and so on²³⁵» (Urry, 1992, p. 5). Ce regard se retrouve également dans les paroles des personnes du public des ateliers participatifs, comme par exemple un homme pour qui « *Gorze, c'est magnifique, il n'y a même pas de lignes électriques* ». Les images qui sont quant à elles dédiées aux espaces anthropisés sont consacrées aux villages, et plus particulièrement aux lieux/bâties qui renvoient à un « patrimoine » ou à une mémoire sociale. Nous l'avons particulièrement vu concernant les lavoirs. Il y a donc deux dimensions paysagères : « le paysage remémoré, consacré et mis en scène par la mémoire, en tant que représentant authentique d'une époque, et le paysage naturalisé avec l'illusion d'un paysage donné objectivement. », paysage « naturalisé » dont on retire visuellement ce qui participe à sa construction (Beringuier et Saadi, 2010, p. 15).

Encadré 1. Éléments pour une auto-analyse : quand le sociologue reprend les codes des paysagistes

J'ai fait peu de photographies lors de mes sorties de terrain. Cette méthode, pourtant utilisée en sociologie (Maresca et Meyer, 2013), relevait selon moi davantage des techniques anthropologiques d'études des populations et, en particulier, de pratiques culturelles. Bien que ma méthodologie initiale prévoyait la réalisation de photographies par les enquêtés – ce qui n'a finalement pas eu lieu – elle n'envisageait pas de réflexion ou d'auto-analyse concernant mes propres manières de prendre les photographies ni l'utilisation de cette méthode à des fins de connaissances ou de collecte d'informations. Les seules que j'ai faites, spontanément, étaient donc celles qui me semblaient « devoir » être prises, tant les paysages qui s'ouvraient à mon regard me paraissaient « beaux » et donc « dignes » d'être pris en photo. J'ai tout de même réalisé plusieurs autres images, de friches notamment, de vergers, de villages, mais avec cette intention d'illustrer et non de construire une analyse par ces photos. Or après réflexions (dans les deux sens : après une remarque reçue lors d'un séminaire où justement on m'invitait à commenter la photographie utilisée pour la présentation ; et après avoir développé mon analyse des photographies des paysagistes), je me rends compte que j'ai utilisé les mêmes normes que celles montrées par les paysagistes pour réaliser ces photographies. Par exemple, celle présentée dans le point 3 du chapitre 3 (vallée de la Moselle depuis Novéant-sur-Moselle), est cadrée de la même manière avec la vigne au premier plan, centrée sur le cours d'eau, la forêt en fond, sans présence humaine. Cette photographie a été réalisée après les premiers ateliers de participation citoyenne, mais reprend également des codes de la

²³⁵ « En particulier, les nouvelles techniques de photographie couleur ont augmenté la demande de voyages et de prises de paysages exempts de divers types de pollution visible, telles que les machines, les autoroutes, les centrales électriques, les travailleurs, les eaux polluées, les brouillards de pollution, les délabrements, etc. »

photographie qui sont plus généralement diffusés : est-ce que j'ai été influencée par ce que j'ai vu et entendu lors de ces ateliers ou plus généralement par des normes esthétiques s'appliquant aux images (publicités, cartes postales, photographies de reportage, etc.) ?

Cette orientation du regard par la photographie fait partie des pratiques des paysagistes, elle n'est pas inconsciente : « Faire une image, choisir un point de vue, retenir des outils pour concevoir cette image, c'est créer des biais qui contraignent la perception. » (Robert et Bœuf, 2018, p. 5). Elle est pour ces deux auteurs, une base du travail même du paysagiste, elle est un point de départ à la réflexion et à la création du projet de paysage. De la même manière qu'un artiste choisit son support, son matériau, les couleurs qu'il va travailler ou qu'un artisan va choisir ses matières premières et ses outils, le paysagiste s'imprègne des lieux et choisit le regard qu'il va porter dessus pour en construire un projet :

« Prendre une photographie oblige à aller sur place. Faire une photo impose de choisir un point de vue, un cadrage. Tout notre travail sur la représentation tourne autour de ces allers-retours sur les lieux. Saisir du regard l'existant sur lequel nous allons inventer, explorer les sites voisins, observer les sites similaires, parcourir les espaces de nature et en ramener des visuels, des traces que nous compilons, assemblons, découpons, pour projeter nos rêves de transformation. » (Robert et Bœuf, 2018, p. 5).

Ces auteurs notent d'ailleurs les trois pans de la construction d'une image, que l'on peut traduire par ce qui est perçu par l'œil, ce qui est compris, et ce qui va être traduit : « Au sein de ces représentations iconographiques des paysages, il y a un jeu permanent entre le regard – qui identifie et révèle –, une conception-compréhension – qui institue – et une intention – qui constitue. » (Beringuier et Saadi, 2010, p. 14).

En particulier, et de la même manière que les cartes, ces photographies participent à légitimer le plan de paysage et « la lutte contre l'enfrichement des coteaux » pour reprendre les termes des commanditaires (dossier de presse²³⁶). Elles sont utilisées pour comparer et mesurer, comme nous l'avons vu ci-dessus avec la photographie ancienne qui sert de comparatif à l'état actuel avec une photographie de 2016, mais aussi pour transmettre des « expériences », des « sensations ». Comme les cartes, elles amènent à se saisir de l'enfrichement et de « l'avancée de la forêt » comme une évolution négative des paysages. Le vocabulaire utilisé pour accompagner ces images comme la manière de prendre les photographies contribuent à cela. Ces représentations (cartes, photographies, schémas, etc.)

²³⁶ Conférence du mardi 9 juin 2015, « Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Une volonté partagée de réappropriation du terroir », communauté de communes du Val de Moselle, communauté de communes du Chardon Lorrain.

participent à donner une vision négative du développement de la « forêt », le vocabulaire utilisé pour commenter ces images, proche du vocabulaire militaire, en rend compte : « envahissement », « la forêt gagne du terrain », « le bois est à la porte des villages », « il gagne du terrain », (paroles des BE entendues lors des ateliers participatifs, parfois notées telles quelles dans les diaporamas diffusés), etc. Les BE rejoignent ici les tenants d'une « nature humanisée » pour qui la friche est un envahissement du végétal à maîtriser (Le Floch et al., 2005)

Figure 22. Photographies « Le bois à la porte des villages »



BE, diaporama diffusé en comité technique, octobre 2016, p. 42

Les friches et les forêts ne sont d'ailleurs que très peu prises en photo du « dedans » ni même de près, elles sont au contraire toujours prises de loin, comme des lieux où on ne va pas, qu'on ne fait qu'observer (et dont on observe passivement l'avancée). Il faut attendre le deuxième document produit par les BE, intitulé « Définitions des enjeux et objectifs de la qualité paysagère », pour pouvoir voir trois photographies prises en forêt dans la section « comprendre la gestion en place sur la forêt publique, privée, du ministère de la Défense », 2018, p. 47. Ces photographies ont été prises lors d'une présentation sur site de l'Office national des forêts (ONF) et sont utilisées en guise d'illustration de l'évènement. Ces manières de mettre en regard la forêt et les friches, apportent – au moins – deux séries de questionnements. D'une part, des réflexions sur ce qui fait paysage : un ensemble d'éléments « naturels » qui s'observe à distance, comme un panorama. Le paysage ne s'observe pas de

dedans, ni de près, le paysage n'est pas ce qui s'offre à la vue en toutes circonstances. Tout n'est pas paysage. D'autre part, ces images interrogent les représentations de la forêt et des friches véhiculées par les paysagistes. En les représentant de loin, comme des lieux où finalement l'humain ne va pas (ce qui bien sûr, n'est pas une réalité, nous le verrons dans la partie 3), les paysagistes semblent produire une frontière entre le « sauvage » et le « domestique » (Descola, 2004). Marie-Hélène distingue d'ailleurs en atelier participatif « *la friche* » qui est « *impraticable* » de la « *belle forêt* » où l'on peut se promener (la forêt devient belle en étant domestiquée quand la friche envahit). Cette « nature », dont d'ailleurs un des élus de la communauté de communes dit lors d'un discours en atelier participatif, qu'elle « *reprend ses droits* », semble incarner la figure de « l'envahissement » (que ce soit du végétal ou de l'animal, la « problématique » du sanglier et du chevreuil descendants dans les cultures et dans les villages revient régulièrement), du non « maîtrisé », du non « domestiqué ». Les photographies ci-dessus sont prises de manière relativement proches de l'objet visé : dans les deux cas, la forêt/friche est centrée sur la photographie, tandis que la maison, les murets et le chemin sont placés de part et d'autre de l'image. Les deux photographies sont prises depuis une zone ombragée ce qui accentue le côté sombre de l'image et renforce l'idée d'une végétation qui enferme, qui « étouffe » (Fleury, 2013 ; Dupré, 2005). L'aspect négatif sous-entendu par ces différentes cartes, images et commentaires, participe à construire l'image d'une forêt qui, non maîtrisée, non domestiquée, envahit et recouvre les espaces anthropisés. Elle renvoie à une nature « sauvage ». On peut se demander à quels risques ces représentations renvoient ? Si les idées de fermeture des paysages ou de l'avancée de la forêt sont très clairement explicitées, qu'est-ce qui est craint ? Est-ce uniquement un aspect politico-économique de péril concernant le développement du territoire ou cela intègre-t-il une crainte, plus symbolique, d' « ensauvagement » ?

Les deux photographies sont accompagnées d'un commentaire « *Le bois à la porte des villages : ici à Gorze* », et montrent une évolution, le bois avance vers le bâti, vers les habitations. Comme les cartes ou les comparaisons entre photographies anciennes et photographies actuelles, ces images de la forêt « *à la porte des villages* » sont là pour attester d'une évolution, d'un changement observable à l'œil. Elles permettent de mesurer visuellement la problématique présentée par le plan de paysage et en font un « savoir objectif ».

Encadré 2. Les photographies d'une personne du territoire rencontrée en entretien : des représentations de pratiques plus qu'esthétiques

Seul le premier entretien semi-directif exploratoire a été suivi d'une visite de site avec photographies. Après environ deux heures d'entretien, monsieur Petry – originaire et habitant d'Ancy-Dornot, cadre dans l'entreprise Orange à la retraite, chasseur, environ 65 ans – me propose de visiter son jardin, son potager et ses vergers sur les coteaux ; vergers qu'il a lui-même défrichés et qui sont encore entourés par des friches. Je lui propose de prendre en photographie ce qui lui semble important, intéressant, « beau » ou « moche », etc. Il refuse de prendre les photographies lui-même mais me tend l'appareil en m'indiquant quoi prendre, tout en commentant ce que nous observons. Il débute la visite par son jardin, attenant à la maison, où il élève des animaux destinés à la consommation comme ses grands-parents le faisaient également (pigeons, poules, lapins). Il poursuit par la visite du potager, clôturé pour éviter l'intrusion des animaux sauvages qui viennent « bouffer la salade » mais dont il considère que « c'est normal », puis des vergers et des quelques plants de vigne qu'il a mis « illégalement » – la plantation de vignes doit faire l'objet d'une demande auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation – pour perpétuer les pratiques familiales et produire un vin de table pour consommation personnelle qui « n'est pas excellent » mais dont « on est fier de le faire soi-même ». Lors de ces visites, Monsieur Petry, me montre également les parcelles attenantes en friche et s'arrête pour me montrer les « pierres vignottes », très importantes à ses yeux, s'il y a une photographie à prendre c'est celle-ci me dit-il. Ces pierres dont on ne connaît pas vraiment l'origine ni à quelle époque elles ont été installées, servent à délimiter les parcelles tout en maintenant la terre des coteaux. Larges de quelques centimètres mais longues parfois de plus d'un mètre, elles sont plantées à la verticale dans le sol, et rendent compte du travail « titanesque » des « anciens ». Puis nous visitons les alentours, les coteaux, en voiture et faisons quelques arrêts pour prendre des photographies. Il s'arrête pour prendre le lavoir (c'est l'un des seuls habitants qui évoque spontanément les lavoirs), les vignes plantées par un viticulteur et dont il critique le plastique mis autour à des fins de préservation des plants contre la faune et qui, pour lui, correspond à une forme de « refus de la nature » et des pratiques traditionnelles de culture, quelques parcelles en friches (il me demande de prendre en photo le lichen qui pousse sur ces arbres non entretenus) ou plantées en épicéas, puis un panorama du village. Nous aurons l'occasion de revenir sur ces éléments dans le chapitre 6, cependant nous voyons que ces photographies ne sont pas à visées esthétiques mais

pratiques : il ne me montre pas ce qui lui semble beau, mais ce qui lui semble correspondre à ce qui fait l'identité du territoire (comme le lavoir), à ce qui fait son identité à lui (son jardin, son potager, ses élevages d'animaux et sa production de vin qu'il réalise comme ses grands-parents), à ce qui évolue dans les pratiques (viticoles, entretien des vergers, plantations d'épicéas, etc.) et leurs conséquences (lichens, vignes sous plastique, etc.). Les photographies sont prises de près pour la majorité, voir même en macro pour le lichen, il me donne peu de consignes sur les cadrages. Ces photographies n'ont rien d'esthétique, mais, comme celles du plan de paysage, certaines ont pour objectif de mettre en comparaison au passé, et plus particulièrement aux pratiques passées. Le chemin qu'il me fait prendre pour faire ces photographies correspond à sa balade « habituelle ».



En haut à droite : photographie du verger de monsieur Petry et de la parcelle voisine enfrichée ; en haut à droite : pierre vignotte ; en bas à gauche : lichen sur des arbres d'un verger à l' « abandon » ; en bas à droite : éléments plastiques pour protéger les pieds de vigne.

Ces techniques sont complétées par des dessins, parfois ajoutés aux photographies, qui permettent de « rendre vivant », de mettre de « l'humain », notamment en utilisant des commentaires oraux pour illustrer les images. Ces mises en scène, dessinées par-dessus les photographies, contribuent à en renforcer les significations. Les personnages, toujours représentés dans des temps de loisirs, sont complétés par des bulles de dialogue. On ne connaît pas l'origine des paroles de ces bandes dessinées. Toutefois, on note très rapidement qu'elles ne sont pas mobilisées par hasard.

2.2.3. Gouverner par les dessins : la mise en scène du paysage par les bandes dessinées

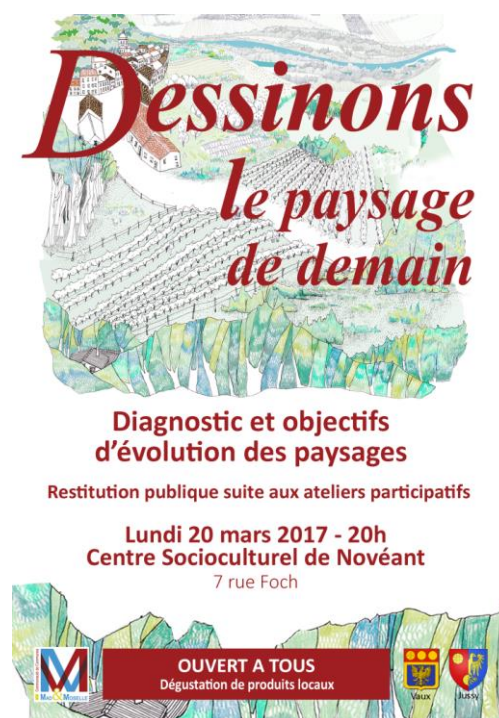
Enfin, la dernière technique utilisée par les paysagistes pour élaborer ce gouvernement visuel est celle du dessin. Nous avons vu dans le chapitre 4 que le dessin, la peinture, l'art de mettre en image, étaient l'une des techniques principales des paysagistes de par leur filiation avec le milieu artistique du XIX^{ème} siècle. Cependant, si les cartes, les schémas et les photographies sont couramment utilisés par les paysagistes dans les plans de paysage, la technique du dessin, notamment de personnages, semble plus originale et moins développée²³⁷. Elle semble donc être une technique spécifique aux bureaux d'étude mobilisés dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Plusieurs formes de dessins apparaissent dans ces documents, des dessins de paysages, des dessins de personnages qui viennent se superposer aux photographies ou qui s'insèrent dans les commentaires, des dessins sur photographies venant symboliser des aménagements possibles. Toutefois, ces différents types de dessins ne sont pas mobilisés dans l'ensemble des documents. Dans le document de « diagnostic et d'analyse territoriale » les BE utilisent principalement le dessin de personnages par-dessus les photographies avec des verbatims venant illustrer ou compléter les paragraphes écrits. Ils viennent symboliser les habitants et les paroles tout en mettant en avant l'aspect participatif²³⁸ du plan de paysage. Les dessins viennent asseoir les analyses des paysagistes et participent à légitimer le diagnostic construit. Dans le document de « Définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère » ils utilisent également cette méthode, dans une moindre mesure, ainsi que des dessins de paysages notamment à visée prospective, ils

²³⁷ Cette technique n'est par exemple pas présente dans le plan de paysage des Côtes de Meuse en Woëvre, ni dans les différents plans de paysage du Parc naturel régional des Vosges du Nord.

²³⁸ Il est possible que ces verbatims soient issus des paroles prononcées par le public des ateliers participatifs. Cependant, la mise en scène de ces paroles, comme si elles étaient spontanément évoquées au cours d'une balade ou dans une conversation quotidienne, participe à effacer le caractère construit de ces discours. En effet, et comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les ateliers participatifs sont des espaces où les échanges sont guidés, voire influencés. Ces propos sont alors loin d'être spontanés.

représentent les paysages possibles de demain. Ce document vise essentiellement à définir les enjeux concernant le paysage sur un temps long (20 ans) et détermine une ligne directrice à mettre en œuvre pour conserver une « qualité paysagère ». Le document « Programme d'actions et suivi du plan de paysage » utilise quant à lui le dessin comme illustration des propos écrits, des dessins sur photographie pour montrer les aménagements potentiels à mettre en œuvre (en particulier dans les villages). Les dessins sont là pour illustrer et formuler les préconisations concrètes des paysagistes à destination des commanditaires de l'étude, ils apportent un aspect technique.

Figure 23. Affiche "Dessignons le paysage de demain"



Restitution intermédiaire, BE (mars 2017)

La technique qui nous a semblé la plus intéressante à analyser est celle des personnages intégrés aux photographies. Comme nous l'avons vu, les cartes, les schémas, les photographies n'intègrent pas l'« humain », de personnes. L'ajout de dessins de personnages permet ainsi de réintégrer la dimension humaine, sociale, tout en transmettant des expériences possibles de ces espaces. Les personnages favorisent l'identification, ils représentent autant des personnes âgées que des enfants, des hommes et des femmes, des couples, des familles, des personnes seules, des amis, des voisins, etc. tout en transmettant des « connaissances », des idées, qui, comme elles sont censées appartenir aux habitants, ne sont pas questionnées. En effet, de la même manière que les sociologues tirent des *verbatim* d'entretiens, les

paysagistes illustrent les images à l'aide de propos oralisés mis en scène à la manière d'une bande dessinée (des bulles représentent les paroles des personnages). Toutefois, la méthodologie utilisée pour obtenir ces *verbatim* n'est pas précisée : on ne sait donc pas dans quel contexte ces paroles ont été prononcées (entretiens semi-directifs, ateliers participatifs, discussions informelles, etc.), qui sont les gens qui parlent (genre, âge, origine sociale et géographique, etc.), ni si les propos ont été transcrits mots à mots ou bien réécrits, s'ils correspondent à des récurrences ou bien à des paroles qui ont interpellées les BE. Il est également possible que certaines de ces paroles aient été formulées par les paysagistes eux-mêmes. Ces paroles sont néanmoins utilisées dans l'ensemble des documents produits par les paysagistes en complément de dessins de personnages qui viennent « rendre vivant » les images (cette expression est utilisée en entretien semi-directif par Sandrine Adamiak, PNRL, qui apprécie beaucoup cette présentation imagée des documents : « *Le format BD ça permet de toucher plus de gens, ça le rend vivant* » nous dit-elle en entretien). Ces dessins et paroles viennent confirmer et justifier les propos des paysagistes. De la même manière que les cartes et les photographies, ces dessins et les paroles liées font « preuves », ils légitiment les préconisations des BE.

Figure 24. Photographie et dessin, « Vers un envahissement de la forêt ? »



BE, diaporama diffusé lors du premier comité technique, octobre 2016 (p. 47)

Dans cette image, il y a une association entre le discours et la photographie : ces deux techniques sont mobilisées avec l'intention de montrer l'importance de lutter contre

« l’envahissement de la forêt ». Cette photographie reprend les codes que nous avons énoncés ci-dessus : il y a une mise en scène avec au premier plan des haies qui semblent relativement entretenues, « remparts » aux friches que l’on voit en deuxième plan à gauche ; au deuxième plan à droite on aperçoit un verger/ jardin attenant à une maison dont l’herbe a l’air fraîchement taillée ; au milieu de l’image, centré, là où le regard se porte spontanément, l’église et quelques maisons laissent supposer la présence du village mais la végétation empêche une partie de la vue ; au dernier plan les champs font à nouveau remparts à la forêt (le terme et l’idée de « remparts » ont été évoqués plusieurs fois dans les ateliers par les BE : les vergers, les champs et cultures viennent marquer la délimitation avec la forêt et participent à la tenir à distance). À cette image s’ajoute un dessin de deux personnes et une bulle avec les paroles supposées d’un.e habitant.e : « *On pourrait relancer quelque chose. On ne va pas habiter dans les bois... Les jardins, eux, laissent passer la lumière et puis on a de l’eau souvent sur ces coteaux, c’est une chance et c’est idéal pour jardiner, cultiver !* ». Il y a plusieurs niveaux d’analyse dans ce discours : le premier se rapporte au principe de lutte contre la fermeture du paysage et de maintien/développement des cultures – individuelles ou professionnelles – pour rouvrir ces espaces. Ce premier niveau est celui auquel se consacre l’action publique depuis les années 1960, il est d’une certaine manière intrinsèquement lié à la question de l’enfrichement ; un autre niveau concerne les acteurs possibles des changements à mettre en œuvre : dès la première phrase, le personnage annonce « on pourrait relancer quelque chose », « on a de l’eau [...] c’est une chance et c’est idéal pour jardiner, cultiver », l’utilisation du « on » inclut ainsi la participation potentielle des habitants, il y a comme nous le verrons plus loin une forme d’injonction à participer (chapitre 6) ; il y a également à nouveau l’opposition entre « le bois » et le « jardin », la « nature » et la « culture », le « sauvage » et le « domestique », la phrase « on ne va quand même pas vivre dans les bois » joue également sur cette opposition et le « risque » d’un humain dont on suggère l’ensauvagement par son mode d’habitat.

Ces dessins et les paroles liées participent donc à diffuser des savoirs et visent d’une part à construire des normes de paysage et, d’autre part, à modifier le regard et le comportement des citoyens (habitants, élus, propriétaires des parcelles, etc.) : c’est à la fois un gouvernement du paysage et un gouvernement des comportements qui se met en place. Les dessins sont ainsi un instrument à la fois d’information et de modification des représentations, l’objectif étant à terme, de transformer les conduites individuelles et, se faisant, la production collective du paysage :

« La sensibilisation proprement paysagère renvoie à des actions visant à amener les acteurs locaux à lire l'espace dans lequel ils interviennent au travers d'un prisme paysager. Elle passe par la diffusion de référents et d'images, ou simplement par des formes d'animation destinées à modifier le regard que les individus portent sur leur espace familier, afin qu'éventuellement, ils infléchissent leur comportement de manière à faire évoluer le paysage dans le sens souhaité. » (Moquay et *al.*, 2007, p. 203).

Les paysagistes n'ont pas fait dessiner le public des ateliers participatifs, cependant ils ont utilisé cette technique avec les enfants d'une école primaire du territoire. Nous ne savons pas dans quel contexte ces dessins ont été faits, comment les paysagistes ont amené l'exercice, avec quelles consignes, quelles informations préalables, ni pourquoi ils n'ont fait le choix d'utiliser cette méthode ou comment ils ont intégré ces éléments à leur étude. À ma connaissance, les résultats de cet exercice n'ont pas été intégrés aux documents produits par les BE ni aux ateliers participatifs. Les dessins des enfants nous ont été transmis par les BE²³⁹. Les enfants ont ainsi dessiné par-dessus des photographies, ils semblent proposer des aménagements, des activités, des perceptions des espaces qui y sont représentés. On constate, grâce au vocabulaire utilisé très technique et aux types de propositions très spécifiques, une forte influence des propos des BE. Nous imaginons donc que la consigne a dû être assez précise, informée, orientée. Quel est donc l'intérêt de cet exercice avec les enfants ? Est-ce de connaître les formes d'aménagements qu'ils souhaiteraient tout en leur proposant un « panel » possible ? Est-ce une volonté de passer des idées à des « citoyens de demain », et plus généralement auprès des familles ? En effet, Moquay et *al.* montrent que les actions de communications dont l'objectif est de transformer les représentations et les comportements visent régulièrement cette classe d'âge : « Les enfants scolarisés constituent une cible fréquente de ces actions de communication, au nom d'une autre théorie d'action selon laquelle la socialisation précoce et l'éveil de la conscience enfantine seraient gages de changements plus profonds et durables des comportements. » (2007, p. 200).

²³⁹ Nous avons un *cloud* où les chercheurs d'ASTRAL impliqués dans le cas « coteaux » et les BE du plan de paysage partageaient certaines ressources : par exemple les collègues en sciences de gestion et moi-même transmettions nos prises de notes des ateliers et des exercices en groupes restreints, les enregistrements des ateliers aux acteurs du plan de paysage et eux en échange nous transmettaient les documents qu'ils souhaitaient comme certains PowerPoint utilisés lors des ateliers participatifs et comités techniques, les comptes rendus des visites de sites réalisés sur les différentes communes, *etc.*

Figure 25. Dessin d'un enfant (10 ans) réalisé dans le cadre d'une intervention des BE en milieu scolaire.



Figure 26. Dessin d'un enfant (10 ans) réalisé dans le cadre d'une intervention des BE en milieu scolaire.



Ainsi, par leurs discours et les documents qu'ils élaborent, d'une part, et par la création et la diffusion d'images (schémas, cartes, photographies et dessins) d'autre part, les paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad participent à produire un ensemble de normes portant sur le paysage. Ce dernier doit être à la fois esthétique, source d'expériences (sensorielles et d'activités) et porteurs de liens sociaux qui seraient spécifiques dans une forme idéalisée et reconstruite de la sociabilité rurale. De cette manière, le paysage est normé, discipliné, afin de répondre à des canons tant esthétiques que

de fonctions : les paysages sont les principaux supports du cadre de vie et du développement territorial. Ces normes ne sont pas établies par des mesures quantitatives mais visuelles, ce que nous proposons de nommer « gouvernement par l'observé ». Ce dernier est complété par d'autres techniques de gouvernement, en particulier l'utilisation d'indicateurs de la statistique territoriale. Ces différents instruments se joignent dans des objectifs biopolitiques : celui de garantir la « vitalité » sociale et économique du territoire par l'aménagement des paysages d'une part, et par la « conduite des conduites » d'autre part.

3. Le plan de paysage des Côtes de Moselle : une biopolitique territorialisée ?

À partir de la perspective foucaldienne il s'agira d'interroger cette action publique en matière de paysage comme une forme « nouvelle » de biopolitique dont l'application ne porte plus uniquement sur des populations mais sur un territoire recouvrant à la fois ses habitants, mais également son « cadre de vie », son « paysage », son « environnement ». Chaque élément est ainsi envisagé comme un instrument de renforcement du territoire et une garantie de « sa santé ». Cela entre dans le cadre d'un développement d'une concurrence entre les territoires, il ne s'agit plus uniquement de rendre l'État « fort » au niveau national, mais également de maintenir ou renforcer des positions de pouvoir entre espaces locaux (3.1). Cette biopolitique « territorialisée » s'appuie sur les principes de « vitalité » mais également de « bien-être » de la population. L'objectif n'est pas uniquement de produire un territoire « développé » mais où il fasse « bon vivre ». Aussi, l'aménagement du paysage contribuerait à améliorer le « bien-être » des habitants tout en modifiant les « liens sociaux ». Agir sur le paysage reviendrait alors à gouverner les comportements (3.2).

3.1. Le développement des territoires ou les enjeux politiques du paysage

Pour montrer l'évolution des territoires et des paysages observés, les BE utilisent un certain nombre d'indicateurs que ce soit dans leurs discours ou dans les différentes images (cartes, schémas, photographies, etc.). En particulier, lors des ateliers participatifs, les paysagistes insistent sur l'évolution du bâti, l'évolution des voies de circulations routières et ferroviaires, le dénombrement des lieux de passage au-dessus de la rivière, des chemins de randonnée, des circuits touristiques, des points de vue, du nombre d'habitants, etc. Ces indicateurs – qui permettent de situer le territoire sur une « échelle de développement » – ne sont pas sans rappeler ceux mobilisés par la statistique publique et plus particulièrement par la typologie des espaces ruraux de l'observatoire des territoires (2011) dont l'objectif est de désigner les « espaces à enjeux spécifiques » selon plusieurs critères : « L'espace, les

populations et les conditions de vie autour des relations villes/ campagnes, des dynamiques démographiques, de l'accessibilité, de la mobilité... ; les dynamiques économiques : marché de l'emploi, appareil productif, agriculture, tourisme ; et, le cadre paysager, abordé par l'occupation du sol et son évolution, et le relief²⁴⁰. ». Il s'agit de maximiser les connaissances des territoires et d'en favoriser le développement.

Les plans de paysage s'inscrivent dans cet objectif de développement territorial par l'action paysagère. La brochure de présentation des plans de paysage élaborée par le ministère en 2017²⁴¹ présente le dispositif ainsi :

« Le plan de paysage est un outil au service des élus pour renforcer l'attractivité d'un territoire. Il permet d'appréhender le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local. Il s'agit donc d'une démarche qui invite à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. » (2017, p. 6).

Pour favoriser le développement local, plusieurs leviers potentiels sont identifiés par les plans de paysage. C'est le cas des caractéristiques écologiques. Ainsi, la brochure de présentation des plans de paysage du ministère n'évoque pas directement la biodiversité, mais des « *caractéristiques écologiques* » qui pourraient être à l'origine d'un développement local : « *Le plan de paysage consiste à mettre les valeurs culturelles et écologiques au cœur du débat social et politique pour faire émerger des projets concrets de territoire et de développement local* » (2017, p. 12). Ce constat va dans le sens des propos de Chantal Aspe et Marie Jacqué, pour qui le paysage devient l'expression sociale et écologique du développement local permettant au ministère de trouver « une justification éthique de la dynamique économique des territoires ruraux » (2012, p. 98). L'appropriation de la question paysagère par l'action publique, et en particulier par les Parcs naturels régionaux, a contribué à transformer les questions environnementales en des arguments économiques dont l'objectif serait le développement : « En se faisant paysage, l'espace rural a acquis une valeur économique (essentiellement pour le tourisme mais aussi comme plus-value aux productions locales) justifiée par la diversité écologique des territoires. » (*Ibid*, p. 98).

Le paysage et la biodiversité confèrent aux territoires ruraux une valeur économique, à la fois comme point d'accroche du tourisme, comme porteur d'un cadre de vie perçu comme

²⁴⁰ Voir le site internet de l'Observatoire des territoires, Typologie générale des campagnes françaises, 2012, <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-g-n-rale-des-campagnes-fran-aises?rech=1>, consulté le 20/08/2018.

²⁴¹ Voir : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/14199_brochure-24p_plan-de-paysage-agir-cadre-de-vie_web_planches.pdf, consulté le 30 septembre 2021.

étant de qualité et donc attractif pour les habitants, et comme mise en valeur des productions locales. Dans sa note sur la loi de 1993, Christian Auger (Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du littoral), considère en effet que le paysage est à conserver en regard de son impact sur le développement du territoire :

« En même temps, les paysages français, par leur richesse et leur extraordinaire diversité, constituent un atout économique exceptionnel, qu'il s'agisse d'attirer les activités touristiques, de favoriser l'implantation d'entreprises ou de concourir au rayonnement des activités ainsi que de certaines productions agricoles d'une région. La préservation de leur qualité est en soi un facteur de développement considérable. » (1993, p. 3).

Sandrine Adamiak (PNRL) s'inscrit également dans cette logique, elle n'évoque pas directement l'économie des territoires, mais insiste sur l'importance de « concilier » les différents enjeux du territoire et des différents acteurs dans un objectif de développement territorial :

« Si on arrive à mettre les différents acteurs autour d'une table, les viticulteurs, les élus... autour d'un projet convenu, choisi, on peut concilier plein de choses. On peut concilier l'attractivité du territoire, le loisir, la production agricole de qualité... voilà et du coup ça devient autre chose. Donc moi ce que j'espère c'est qu'on arrivera à aller vers des principes partagés. » [...] « En fait, le paysage est au cœur du... le paysage dans toute sa globalité, sa transversalité, est au cœur du développement d'un territoire rural, d'un projet, concerté. [elle tape sur la table pour marquer chaque mot]. » (Sandrine Adamiak, PNRL, entretien semi-directif, à propos du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, janvier 2017).

Le document de « définition des enjeux et objectifs de la qualité paysagère » rédigé par les BE de paysagistes évoque ainsi plusieurs « leviers possibles pour activer un territoire » où se trouvent la biodiversité, l'énergie, l'habitat, la culture, l'artisanat, l'agriculture et le tourisme (document de « définition des enjeux et de la qualité paysagère », 2017, p. 6). Le choix des différents leviers est justifié par leur caractère potentiellement économique : « Que les leviers soient portés par une thématique ou par une autre, ces initiatives permettent de fédérer les habitants, les acteurs d'un territoire autour d'un projet ; les actions qui en découlent entraînent l'installation d'activités économiques, artistiques, et participent au développement touristique » (Ibid., p. 6). Le paysage et la biodiversité sont envisagés comme des leviers pour le développement économique du territoire. Les friches ne sont alors pas étudiées en regard de leur potentiel apport ou perte de biodiversité, comme cela peut l'être dans les savoirs scientifiques, mais des activités qu'elles pourraient accueillir. Ici, le développement se fait « grâce » au paysage plutôt que « pour » le paysage : le plan de paysage n'a pas tant vocation à anticiper de possibles dégradations provenant d'activités ou de projets sur les paysages, qu'à

déterminer les moyens de mettre en « valeur » les paysages afin d'en faire un pilier du développement territorial (Sgard et al., 2010, p. 4). Cette idée se retrouve particulièrement lors du troisième atelier participatif. Le maire de Jouy-aux-Arches, commune concernée par le plan de paysage, débute la séance par un discours et annonce « *ici on n'a rien sauf la vue. Il faut exploiter notre seule richesse.* ». Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad a ainsi pour objectif de redéfinir l'utilisation de ces terres en friche afin de « *revaloriser* » le territoire. Plusieurs arguments viennent étayer cette position, notamment l'idée que les friches n'auraient pas ou peu de valeur marchande. Outre le fait que ces friches sont situées sur des terrains privés, elles seraient peu productives en bois comme nous l'avons souligné précédemment (point 1.).

On voit cependant des disparités entre les types d'acteurs du plan de paysage : tous souhaitent faire des « caractéristiques écologiques » un levier du développement du territoire, mais la priorité ne semble pas être accordée aux mêmes éléments. Les BE de paysagistes donnent la priorité à une mise en tourisme du paysage (nous avons vu toute l'importance accordée aux points de vue, à l'esthétique et à l'expérience du paysage), la communauté de communes (en particulier la chargée de mission « économie, tourisme, agriculture, paysage ») mise en premier lieu sur le développement des activités agricoles. Sandra Gallo dit ainsi en entretien (accompagnée par le vice-président de la communauté de communes) :

« Et là, le gros travail qui va venir ça va être surtout de traiter la question du foncier. Enfin, commencer les réflexions tout en faisant beaucoup de marketing pour pouvoir rallier et attirer des agriculteurs, des exploitations euh... des petites exploitations pour justement qu'on puisse trouver et concrétiser, à des petits endroits, l'installation agricole derrière les villages. À mon sens la priorité du plan paysage c'est de commencer par ça quoi, et après les questions de belvédères et courbes à matérialiser pour l'aspect touristique et attractif, mais après...il y a tout qui rentre hein, mais il y a des choses qui sont importantes, moins importantes, dans la priorité.» (entretien semi-directif, juillet 2018)

On voit ici l'influence de certains acteurs du plan de paysage dans l'orientation donnée aux objectifs : en particulier la communauté de communes et le PNRL. Les BE de paysagistes donnent des éléments pour « valoriser » le paysage selon leurs savoirs (esthétiques, expériences), les commanditaires mettent l'importance sur le développement des activités, en particulier agricoles et touristiques, pour « valoriser » le territoire. Le paysage est donc envisagé comme « une ressource commercialisable » à part entière (Droz et al., 2009, p. 26), à partir de laquelle les territoires peuvent s'enrichir. Il possède une double « valeur productive » et « marchande » : à la fois pourvoyeur de biens de productions (sylvicoles et agricoles) et

permettant au territoire de se situer sur un marché touristique concurrentiel (*ibid.*, p. 25-26). Le plan de paysage est alors utilisé comme un potentiel de valorisation du territoire local et, ainsi, comme une ressource pour le développement du territoire. L'attractivité d'un territoire renvoie d'une part à la capacité de ce dernier à se positionner sur un marché économique, à la plus ou moins grande accessibilité des habitants à la ville, et d'autre part à la capacité du territoire à attirer de nouvelles populations résidentielles (Ingallina, 2007). L'objectif étant, dans une visée proche de la biopolitique, de garantir la « vitalité » du territoire.

3.2. Le plan de paysage : un dispositif biopolitique ?

Au-delà de cette instrumentalisation économique de la biodiversité et du paysage, le dispositif de plan de paysage semble s'inscrire dans une forme territorialisée de la biopolitique. Pour rappel, la biopolitique de Foucault est une technologie de pouvoir qui vise à gouverner la vie (natalité, morbidité, fécondité, durée de vie, sexualité, hygiène, etc.) afin d'en maximiser le « bien-être » et la capacité productive (Foucault, 1997). Nous proposons une réflexion sur son application territorialisée. Nous postulons ainsi qu'elle vise à gouverner les populations et les paysages pour maintenir ce qui est perçu comme les critères de « santé » des territoires. L'analyse du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, et plus généralement du dispositif « plan de paysage », invite à compléter une lecture économique par une lecture biopolitique d'un triple point de vue. Tout d'abord, par une réflexion portée sur l'association faite entre les discours sur la « santé » du territoire et le dynamisme de ses habitants actuels et futurs ; puis par une réflexion sur la manière dont la normalisation de la « nature » est envisagée pour influencer les conduites ; et, enfin, comment l'injonction à la responsabilisation contribue en retour à façonner « la nature ».

3.2.1. Garantir la « santé » du territoire : une application territorialisée de la biopolitique ?

Les élus à l'origine du plan de paysage conçoivent la lutte contre l'enfrichement comme un moyen de favoriser le cadre de vie et, ainsi, d'attirer des populations touristiques comme résidentielles. Il y a une dimension biopolitique dans l'association entre caractéristiques populationnelles et « santé » du territoire, dans le vocabulaire utilisé pour caractériser le territoire comme les populations. Il s'agit de veiller sur les « phénomènes vitaux » du territoire par l'intermédiaire de ses caractéristiques matérielles et populationnelles afin d'en conserver le « dynamisme ». Cette association entre caractéristiques populationnelles et « santé » du territoire se constate dans le vocabulaire utilisé tant par la statistique publique

(population dite « jeune »/« vieillissante » ; « active »/« inactive », etc.) que dans celui du plan de paysage (« dynamisme », « vie du village », « paysage vivant », « dans les villages, on s'ennuie, c'est mort »). La fermeture du paysage traduirait selon les discours étudiés par Sophie Le Floch et *al.*, une déprise sociale et économique, une sorte de « mort sociale des campagnes » dont les conséquences pour le territoire seraient nombreuses tant d'un point de vue social, qu'économique ou environnemental (2005, p. 5 ; chapitre 2).

Pour les acteurs du plan de paysage, la force du territoire s'évalue à partir de ses richesses (productions et flux économiques) mais également de la « richesse » (entendue au sens de « vigueur ») de la population (Bourdelaïs, 2008). Il s'agit ainsi de faire venir sur le territoire des populations perçues comme étant « capables d'insuffler une dynamique », comme le montrent ces paroles de Marie-Hélène (BE, paysagiste) lors d'un entretien semi-directif et du 3^{ème} atelier participatif :

« Ce qui est problématique sur ce paysage-là, c'est qu'il n'est pas suffisamment vivant. Il n'est pas suffisamment habité. Pas suffisamment, même s'il y a plein de gens qui l'arpentent, qui le connaissent, qui peuvent le raconter, pour moi il est en train d'être fui, il décline au niveau de la vie dans les villages. [...] Donc il faut proposer des manières d'habiter différentes. Qui peuvent convenir à des gens qui ne sont pas du tout du coin. [...] Dans les villages, on s'ennuie, c'est mort. » (entretien semi-directif, mars 2017).

« La carte postale montre la vie autour des récoltes. Il faut que les territoires se réaniment » (propos tenus lors du 3^{ème} atelier participatif, septembre 2016, Marie-Hélène commente une carte postale ancienne diffusée par diaporama).

Ou cette citation issue du document de « diagnostic et d'analyse territoriale » :

« La vie dans les villages est une préoccupation majeure relatée par les élus, les participants aux ateliers. [...] Mais aussi autour des activités professionnelles à soutenir, encourager, inventer sur le territoire pour favoriser l'installation de nouvelles familles, de nouvelles compétences afin de solliciter des initiatives capables d'insuffler une dynamique sur le territoire. » (Diagnostic et d'analyse territoriale, BE, 2017, p. 132).

Ces différents extraits montrent également des jugements normatifs et socialement situés concernant ce qui fait ou non « la vie dans les villages ». La « vie » associée aux récoltes et aux pratiques paysannes est présentée de manière positive : elle renvoie notamment aux festivités qui accompagnaient les vendanges à l'époque où ces villages étaient viticoles. Cependant, cette vision est réductrice : elle participe à présenter l'activité agricole par le prisme des loisirs et d'une vie sociale idéalisée, tout en occultant les aspects socio-économiques de ces activités, les conditions de vie et les rapports sociaux d'une époque où les populations locales avaient besoin de ces cultures complémentaires pour vivre. En effet, au

début du XX^{ème} siècle la grande majorité des vigneronns étaient ouvriers-paysans salariés dans les industries locales.

Par ailleurs, en ciblant les « nouvelles familles », les acteurs du plan de paysage observé semblent ainsi viser les « jeunes ménages actifs » et se conforment aux indicateurs des institutions françaises de la statistique publique pour qui le degré de « fragilité » ou de « dynamisme » du territoire est évalué au regard des seuils de densité de la population, mais également de son apparente « vigueur ». L'observatoire des territoires désigne dans sa typologie générale des campagnes françaises de 2011 « les campagnes vieilles à très faible densité » (appelée « campagnes fragiles » dans la précédente typologie) comme étant des espaces où « le vieillissement de la population reste important, le niveau de revenu parmi les plus faibles et l'accessibilité très en deçà de la moyenne française ²⁴² ». Un territoire « dynamique » serait selon ces critères un territoire dont la population est jeune, active et en augmentation, excluant de cette manière certaines catégories sociales comme les seniors (Deshayes et *al.*, 2016).

Les acteurs du plan de paysage renforcent cette représentation dans un double mouvement d'une part de responsabilisation de l'individu vis-à-vis de son territoire (nous verrons en quoi le dispositif participatif est censé favoriser cette « responsabilisation » dans le chapitre suivant) et de son environnement, et d'autre part de gestion de l'environnement à des fins de régulation des conduites humaines.

3.2.2. La mésopolitique ou comment modifier le paysage pour gouverner les conduites

Une dernière caractéristique biopolitique est liée aux objectifs annoncés de redonner de la cohésion et de la cohérence, de favoriser un ordre social en agissant sur la nature, le paysage. Comme nous l'avons vu dans le chapitre 2, dès le XVIII^{ème} siècle se constitue une « rationalité qui fait de l'homme cet être vivant, sensible, irritable, modifiable et perfectible, gouvernable par son environnement immédiat précisément parce qu'il constitue ses *conditions d'existence* » (Taylan, 2014, p. 166). L'environnement devient un intermédiaire dans le gouvernement des hommes au sens où il « conditionne » son existence. En particulier, nous avons vu comment la maîtrise de l'environnement était une condition de désensauvagement à partir de la pensée de Montesquieu pour qui seuls les sauvages sont dominés par la nature et le

²⁴² Voir le site internet de l'Observatoire des territoires, *Typologie générale des campagnes françaises, 2012*, <http://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/observatoire-des-territoires/fr/typologie-g-n-rale-des-campagnes-fran-aises?rech=1> consulté le 20/08/2018.

climat. Taylan développe ainsi la notion de « mésopolitique », qui, pour rappel, renvoie à « cet ensemble de connaissances et de techniques qui visent à altérer, améliorer ou transformer les hommes par l'aménagement de leur milieu de vie. » (2018, p. 10). Ainsi, pour l'auteur, elle dépasse l'idée d'un aménagement de l'environnement : les milieux de vie renvoient ainsi à « l'ensemble des conditions physiques, morales et sociales qui agissent sur les individus comme sur les sociétés. » (*Ibid.*, p. 193). Nous avons également vu dans le chapitre 2 la corrélation progressive qui s'opère entre d'une part, l'ordonnement social et la maîtrise des espaces « incultes » et, d'autre part, l'association entre le degré d'ouverture ou de fermeture du paysage et l'ouverture aux autres catégories sociales. Maîtriser le paysage est alors une maîtrise de l'usage que les « autres » en font.

Dans le cas du plan de paysage étudié, on remarque l'importance (notamment pour le PNRL, voir la citation utilisée auparavant dans la partie 3.1.) d'aboutir à un projet de territoire « partagé » par les différents acteurs locaux tels que les habitants, les usagers, les aménageurs, les élus, etc., et permettre « d'impliquer les citoyens » pour d'une part « renouer les liens entre la société et son environnement », et d'autre part parce que « le paysage est le reflet des tensions et des réalités d'une société ²⁴³ ». La gestion des friches aurait alors deux objectifs : retrouver des activités et une maîtrise de la nature et organiser le social. Gouverner la nature reviendrait à gouverner les hommes : si gérer les individus permet de mieux gérer les évolutions du paysage et ses potentielles conséquences territoriales, gérer le paysage permettrait également de gouverner les individus.

- **Développer le « bien-être » et la « vitalité » des individus**

Le paysage est envisagé comme un levier pour le développement mercantile du territoire, mais également un support du « cadre de vie » et du « bien-être » de la population. Selon Sgard et *al.*, « les politiques de développement, qu'il soit qualifié de local, territorial ou durable, visent généralement à favoriser la vitalité économique et, simultanément, l'amélioration du bien-être des populations, tout en maintenant les conditions (écologiques, sociales) qui les permettent. C'est souvent par ce biais que le paysage est éventuellement invoqué. » (2010, p. 2). C'est effectivement le cas du plan de paysage observé.

Le document « Programme d'actions et suivi du plan de paysage » élaboré par les BE de paysagistes débute par un texte issu du « *Plan stratégique pour la diversité biologique* » et les

²⁴³ Brochure de présentation des plans de paysage, *op. cit.*, p. 12.

« Objectifs d'Aichi : Vivre en harmonie avec la nature²⁴⁴ ». Ce texte est annoncé comme « éclairant sur les intentions et objectifs qui motivent la démarche du plan de paysage menée sur le territoire Mad et Moselle » (BE, Programme d'actions et suivi du plan de paysage, partie 1, 2018, p. 3). Ce texte précise notamment qu'il est nécessaire de « prendre des mesures efficaces et urgentes en vue de mettre un terme à l'appauvrissement de la diversité biologique, afin de s'assurer que, d'ici à 2020, les écosystèmes soient résilients et continuent de fournir des services essentiels, préservant ainsi la diversité de la vie sur Terre, et contribuant au bien-être humain et à l'élimination de la pauvreté. » (Ibid., p. 3). Pour autant, nous avons vu que le plan de paysage étudié ne développe pas la question de la biodiversité, il met plutôt en avant le paysage comme « cadre de vie » lié à la question du « bien-être ». Le document de « diagnostic et analyse territoriale » mentionne cette idée de « bien-être ». Les BE citent un extrait du Document d'orientation et d'objectifs (DOO) élaboré par le Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération messine (SCOTAM) datant de 2014 :

« Promouvoir un art de vivre au quotidien, en s'appuyant notamment sur le renouveau de la viticulture, une réinterprétation de la gastronomie locale, l'offre de loisirs, le bien-être, une programmation événementielle de qualité et diversifiée. » (p. 60).

Cette idée de « bien-être » revient régulièrement dans les plans de paysage, comme le montre la brochure du ministère dont l'un des projets mentionne : « L'objectif de ce plan est de montrer que l'enjeu du paysage est à la fois un enjeu lié à la dimension touristique et patrimoniale et un enjeu de bien-être pour la vie quotidienne.²⁴⁵ » (p. 18). Ces documents ne précisent pas la définition accordée au « bien-être » ni au « cadre de vie » dit de « qualité ». Cette notion fait pourtant florès dans les discours de l'action en matière de paysage et fait suite à celles de « bien ou mieux-vivre », « au confort » ou encore « au bonheur » (Faburel, 2017, p. 58). D'abord lié aux questions de santé – définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. » et précise que « la santé est prise en compte dans sa globalité. Elle est associée à la notion de bien-être²⁴⁶ » – le bien-être renvoie plus largement aujourd'hui aux expériences et aux vécus, ici des paysages (Ibid.). Les paysages doivent être porteurs de bien-être pour les individus, bien que la notion même ne soit pas développée ou explicitée. Le bien-être serait ainsi une sorte de prolongement de la

²⁴⁴ Les Objectifs d'Aichi renvoient au « Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » adopté lors de la Convention pour la diversité biologique en 2010.

²⁴⁵ *Op. Cit.*

²⁴⁶ Voir le site : https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2018-03/presentation_generale_rbpp_sante_mineurs_jeunes_majeurs.pdf (p.2), consulté le 08/03/2021

santé, tous deux pouvant être influencés par l'environnement et le paysage : ils peuvent avoir un impact direct sur la santé de la population (pollutions visuelles, sonores, chimiques, etc.) physique et morale (sentiment de bien-être, quiétude, satisfaction de son lieu de vie, etc.). Améliorer le paysage participerait ainsi à améliorer la « santé » et le « bien-être » de la population. Certains acteurs des plans de paysage parlent d'ailleurs de « vitalité », que ce soit des territoires ou des populations qui y vivent. Dans la brochure de présentation des plans de paysage et sur le site plan de paysage ²⁴⁷, le président de la communauté de communes de la vallée de la Bruche, située en Alsace (Bas-Rhin) annonce :

« Le paysage est le reflet de notre manière d'être, montrer un paysage qui se referme, c'est montrer un territoire qui meurt. Nous avons voulu prouver que nous sommes vivants. » (p. 4).

Plusieurs éléments sont intéressants dans cette citation, notamment l'association entre paysage et « *notre manière d'être* », le paysage serait le reflet de comportements sociaux, il incarne ce que nous sommes. Modifier le paysage c'est changer ces comportements, changer ces « manières d'être ». D'autre part, l'idée « *qu'un paysage qui se referme* » est un « *territoire qui meurt* », un territoire qui perd sa vitalité, le paysage aurait donc un impact direct sur le territoire et sa « santé ». Enfin, l'idée qu'agir sur le paysage c'est au contraire « *montrer que nous sommes vivants* » et qui associe paysage et « vitalité » de la population. Dans le cas du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, la lutte contre l'enfrichement s'inscrit dans une recherche de « *vitalité économique et sociale* » :

« Les objectifs visés par ce plan de paysage concernent bien le devenir des paysages du territoire mais aussi la vitalité économique et sociale du territoire. » (BE, document de « Diagnostic et analyse territoriale », 2017, p. 3)

Dans certains cas, les friches sont accusées d'avoir un impact sur la santé de la population. L'anthropologue Lucie Dupré (2005) le montre notamment dans les Vosges du Nord où les friches sont mal vues par une partie de la population car perçues comme étant à l'origine de brouillards, de miasmes et attirant les moustiques porteurs de maladies. Sur le territoire étudié, ces discours sont plutôt anecdotiques que ce soit de la part des acteurs du plan de paysage ou du public des ateliers participatifs et des personnes rencontrées en entretiens semi-directifs. Quelques personnes ont pointé les maladies que pouvaient amener les arbres non

²⁴⁷

En ligne, http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/fichier/pdf/plaquette_demarches_paysagere_version_electronique_cle718de1.pdf?arg=323&cle=cbf07c9b9a20e7baa143ccda7feb0bafafe4a5dd&file=pdf%2Fplaquette_demarches_paysagere_version_electronique_cle718de1.pdf, et <http://planpaysage.din.developpement-durable.gouv.fr/> ; Nom d'utilisateur :planpaysage et mot de passe : extr@planpaysage ; consulté le 30 septembre 2021.

entretenus pour les autres espèces végétales et, en particulier, pour les arbres des vergers cultivés. D'autres ont évoqué le refuge que ces espaces pouvaient être pour des espèces « nuisibles » porteuses de « maladies » comme les rongeurs ou les renards. Mais ces idées n'ont pas été redondantes ni fortement présentes dans les différents échanges. Dans le plan de paysage étudié, la « vitalité » renvoie essentiellement au besoin de défricher pour « développer » le territoire, les activités, qu'elles soient économiques ou sociales et favoriser un « cadre de vie » dit « de qualité ». Ce n'est pas uniquement d'une « vitalité » économique dont il est fait référence ici, mais aussi une « vitalité sociale » c'est-à-dire une certaine manière de « faire collectivité ».

- **« Avoir plus de vie dans les villages »**

La lutte contre l'enfrichement va au-delà de la simple ambition économique, car si la « fermeture du paysage » est associée à une idée de « fermeture sociale », le défrichement est conçu comme une réponse potentielle. La réappropriation des coteaux permettrait de retrouver un mode de vie d'antan, plus « noble », où les relations sociales auraient été plus « saines ». Le retour à un paysage d'autrefois aurait pour effet de modifier les comportements des habitants, et de les faire réinvestir l'espace public en opposition « aux villages-dortoirs » actuels. Ce discours se retrouve tant dans les paroles portées par les acteurs du plan de paysage que dans celles recueillies auprès de certains habitants au cours d'entretiens semi-directifs, ou bien dans le public des ateliers de participation citoyenne. Le document de « Diagnostic et analyse territoriale » élaboré par les paysagistes cite par exemple les propos d'élus communaux (maire de Vandelainville ; élu d'Arry) :

« On veut revenir à un paysage qu'on n'a pas connu finalement, mais c'était une façon de vivre plus humaine, avec une attention aux autres » (p. 38)

« Les gens ont du mal à partager. Ils ne participent pas à la vie publique au village. » (p. 40)

Les BE mettent également en scène cette idée dans le dessin ci-dessous. Travailler la terre, jardiner les coteaux, permettrait d'instaurer des relations sociales, de se rencontrer :

Figure 27. Photographie et dessin, « Les anciens jardinaient la côte »



BE, diaporama diffusé lors du premier atelier participatif, octobre 2016 (p. 69)

Personnage 1 : « D'accord, mais il ne faut pas concevoir des maisons trop petites comme celles qui se construisent actuellement, il faut prévoir de la place pour des grands jardins et des vergers ». Personnage 2 : « Et en même temps, dans ces villages autrefois, je m'en rappelle, les anciens allaient jardiner dans la côte, et même que ça permettait aux gens de se rencontrer finalement. »

Cette association entre ruralité et des relations sociales de proximité s'est construite récemment. Dans son article « les pièges de la mère Denis », Marcel Jollivet montre qu'un retournement idéologique s'est opéré (1978). Après la Seconde Guerre mondiale le rural était envisagé comme un monde archaïque - le « Moyen Âge au temps de l'électronique » dit-il - dans lequel le « village est un monde clos qui suscite "l'esprit de clocher", les relations sociales y sont mesquines, les événements de la vie sociale ridicules ; c'est Clochemerle, les cancan vont bon train, la jalousie règne, chacun observe chacun derrière ses rideaux, on étouffe sous un contrôle social permanent et rigoureux, pesant. » (*Ibid.*, p. 23). Quinze années après la vision de la ruralité s'inverse :

« L'isolement social et culturel des "campagnes profondes" leur confère des vertus d'un refuge contre l'agitation et l'absurdité de la vie urbaine. La clôture de l'univers villageois devient protection, l'ennui devient quiétude, répit, repos, la futilité et la lourdeur des rapports sociaux, intimisme et interconnaissance. Monde tranquille et univers des relations personnalisées, le village fait aussi archétype d'un "urbanisme" équilibré. C'est

la formule qui assure le retour à un art originel du “vivre ensemble” conciliant une vie en groupe bien tempérée et “à l’échelle humaine” et un individualisme familial bien protégé : le village, c’est en somme le charme de la maison individuelle sans les horreurs du “monde pavillonnaire”. » (*Ibid.*, p. 24).

C’est cette interconnaissance, ces liens de proximité, ces relations sociales fortes qui sont souhaités par les porteurs du plan de paysage. Le document « Programme d’actions et suivi du plan de paysage » des BE évoque notamment « *des actions* » à mettre en œuvre pour « *une terre d’accueil et de liens* » (2018, p. 17). L’une de ces actions consiste à « *partager le territoire et le faire découvrir* » : « *Le diagnostic a montré le désir des habitants de voir plus de vie dans les villages, c’est-à-dire de voir les espaces publics davantage occupés, animés, traversés ; des lieux qui fédèrent, attirent, participent à la création de liens entre les gens.* » (*Ibid.*, p. 19). Une autre action est d’ « *améliorer le cadre de vie et renforcer l’attractivité du territoire ; favoriser la convivialité* » (*Ibid.*, p. 20). Nous l’avons également souligné auparavant avec la mise en scène des lavoirs comme symboles d’une sociabilité d’antan. L’objectif est donc de recréer des espaces d’échanges, de rencontres, correspondant à cette image idéalisée et socialement située d’une sociabilité rurale qui serait spécifique. En miroir, d’autres comportements sociaux sont quant à eux source d’inquiétudes et doivent être maîtrisés.

- **Gouverner les comportements par le paysage**

Si le plan de paysage n’évoque pas la crainte que cet enfrichement n’attire des populations « marginales²⁴⁸ » comme cela a pu être montré par Dupré dans son étude des friches des Vosges du Nord, il y a cependant la crainte que l’enfrichement des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad participe à fermer socialement et à alimenter un certain « individualisme ». Cette idée est présente tant dans les discours des acteurs du plan de paysage que chez certains habitants enquêtés. La figure de la « cité dortoir » ou du « village dortoir » est très présente :

« Oui, moi je réanimerais le village par l’implantation d’un café, d’un restaurant ou d’une épicerie pour plus de contact entre les gens. On aurait moins l’impression d’habiter dans un village-dortoir. » (citation utilisée par les BE sous forme de BD, on ne connaît pas la source exacte. BE, document de « Diagnostic et analyse territoriale, 2017, p. 85)

²⁴⁸ Nous verrons dans le chapitre 7 que ces friches sont néanmoins l’objet d’inquiétudes de la part de quelques personnes enquêtées, dont la crainte est que ces espaces permettent à des voleurs ou des « marginaux » de se cacher.

« On ne veut pas devenir une cité dortoir. Besoin d'accueillir les jeunes et de les faire rester. » (compte rendu de la rencontre des BE avec les élus de Novéant. Document de « Diagnostic et analyse territoriale », 2017, p. 156).

« Selon le maire, le lotissement d'en bas est très isolé de la vie du village. Une cité-dortoir. » (compte rendu de la rencontre des BE avec les élus de Waville. Document de « Diagnostic et analyse territoriale », 2017, p. 168)

Ces différentes citations montrent à la fois le besoin pour certains élus de faire venir de nouvelles personnes, souvent « jeunes », et de nouvelles activités qui auraient lieu sur le territoire. Cependant, toutes les modes d'habiter ne répondent pas à ce besoin : les lotissements, qui permettent d'agrandir les villages et donc d'attirer de nouvelles populations, sont souvent accusés d'être des « cités dortoirs ». D'une part, parce que les habitants y seraient des « urbains » non intégrés à la vie rurale, et d'autre part, parce qu'il y aurait une évolution générationnelle avec une augmentation de l'« individualisme » et du « consumérisme » (ces propos ont été entendus tant dans le cadre du plan de paysage que des entretiens semi-directifs ; nous reviendrons sur ce point dans le chapitre 6). Les deux extraits ci-dessous montrent bien le lien fait en aménagement du paysage, intégrant ici les espaces d'habitat, et les liens sociaux. Les acteurs du plan de paysage, et en particulier les paysagistes, produisent de cette manière une vision normative, qui s'intègre dans des rapports sociaux, dictant les « bonnes » et les « mauvaises » manières de faire des liens sociaux. Ils en viennent à conseiller d'aménager des espaces bâtis où les maisons sont mitoyennes, comme celles construites dans les villages pendant la période viticole, afin de créer des sociabilités « fortes ».

Lors du premier atelier participatif, Pascal Gernot échange avec le maire de Vandelainville. Pascal Gernot : « Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez nous parler de la forme du nous ? Comment les gens vivent dans le village ? Est-ce que les gens sortent le soir pour parler... Ou est-ce que les gens restent ici chez eux ? Est-ce que les gens parlent quand ils vont jardiner ? ». Maire de Vandelainville : « Du jardinage ? il n'y a presque plus rien. Même les jardins derrière. En fait, la problématique c'est que les gens viennent de la ville euh, moi y compris en venant de Metz, si on enlevait les mosellans, il reste peut-être un dixième de la population c'est tout. Mais euh, les gens de la ville sont venus avec leurs habitudes, c'est-à-dire quand ils rentrent chez eux ils sont chez eux, ils veulent être tranquilles ils ne veulent plus voir personne. Vous venez un dimanche après-midi à Vandelainville, vous ne voyez personne. C'est euh... ça c'est un problème, c'est que le niveau d'échanges... c'est vrai que enfin je trouve qu'il y a un gros problème au niveau de l'échange. » (transcription du premier atelier participatif, septembre 2016)

« La densité bâtie impacte elle aussi le paysage urbain et la notion de « vivre ensemble ». Les maisons à la fois accolées (dans la tradition des villages lorrains au parcellaire

étroit et profond) et rapprochées (du fait de l'étroitesse des rues) renforcent le sentiment d'appartenance au même espace de vie que son voisin, à un espace de cohabitation heureuse et non pas subie. On observe donc dans les villages similaires à Vandelainville un mode de vie particulièrement intéressant, intermédiaire entre la vie en logements collectifs – où la frontière est fragile entre bénéfiques et inconvénients issus de la promiscuité – et la vie en pavillons « isolés » où chaque ménage tend naturellement à se replier sur lui-même, à mettre de la distance avec l'espace public et à s'isoler matériellement du voisin. » (document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 66).

Ces documents élaborés par les BE montrent également une association entre l'état du paysage et les comportements individuels. Le désenfrichement et la reprise d'activités agricoles sur le territoire permettraient de lutter contre cet « individualisme » et de créer du lien. Dans le document « Définition et enjeux de la qualité paysagère », les BE reviennent sur les trois scénarios prospectifs (dont nous avons vu les cartes associées auparavant dans le point 2.2). Dans le premier scénario présenté « si la dynamique s'essouffait », le public doit imaginer ce que cela produirait sur le territoire. Pour le public, la conséquence de cet « essoufflement » serait la poursuite de l'enfrichement, un « *renouveau ralenti de la population. Population vieillissante* » et, par conséquent, une vie locale « *peu dynamique/ villages dortoirs : forte rotation des habitants* » (p. 34). Au contraire, dans le scénario 3 « *et si on encourageait (uniquement) les initiatives individuelles, locales, pour agir ?* », seules les petites activités agricoles se développent, les friches sont « *toujours présentes* » en moindre quantité et « *ne sont plus subies* » (p. 27), le public imagine une faible augmentation de la population, mais « *beaucoup de liens tissés entre les habitants* » (p. 34). La remise en culture des friches permettrait ainsi de renouer les liens sociaux. Cependant on remarque que le public souhaite, dans ce scénario 3, une faible augmentation de la population. Contrairement à certains élus qui aimeraient voir arriver sur leur territoire de nouveaux habitants, d'autres acteurs (dont certains élus, des habitants, des membres d'associations, des agriculteurs, etc.) sont plus mitigés sur cette question. L'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles pratiques créent des tensions entre les différents groupes sociaux du territoire (cf. chapitre 6).

La gestion des friches par le plan de paysage pourrait permettre de réinvestir les sociabilités territoriales : « L'aménagement d'un milieu humain devient le *modus operandi* même des mécanismes de sécurité qui, au lieu d'ordonner par la loi ou de discipliner les corps, aspirent à réguler l'espace pour prévoir, estimer, modifier les comportements humains » (Taylan, 2014, p. 5). La gestion du paysage ne servirait ainsi pas uniquement à la production de richesses ou au développement du territoire, mais également à entretenir des

comportements humains normés, encadrés en opposition à « l'individualisme » et au « consumérisme » pointés par certains acteurs du plan de paysage et certains habitants. Pour cela, les BE du plan de paysage vont essayer de « responsabiliser » les comportements, grâce, notamment, aux ateliers participatifs : ils diffusent alors l'injonction à entretenir le paysage (chapitre suivant).

Conclusion

Les savoirs scientifiques portant sur la biodiversité et les friches agricoles sont mis de côté par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Les friches sont y appréhendées à travers les questions d'attractivité et de développement territorial. Le paysage est ainsi l'objet de différentes normes issues notamment des savoirs des paysagistes impliqués dans le projet²⁴⁹. C'est un paysage qui doit être esthétique, pourvoyeur d'expériences et permettant aux territoires de se situer dans un marché concurrentiel. Dans le cas des paysages, l'expérience subjective (à la fois esthétique, sensorielle ou identitaire) est intégrée à des logiques de marketing territorial. L'enfrichement est alors mesuré, évalué par un ensemble de techniques visant, d'une part, à justifier la démarche du plan de paysage et, d'autre part, à diffuser un « regard » sur le paysage. Cartes, schémas, photographies et dessins constituent des indicateurs visuels censés objectiver les discours des paysagistes. En cela, le dispositif de plan de paysage permet d'analyser les rapports de pouvoir se structurant autour de la maîtrise de ce qui est rendu visible ou au contraire effacé. Ces différentes normes et techniques alimentent une approche biopolitique des territoires. En effet, alors que la fermeture des paysages est censée disqualifier tant les populations résidentes que les élites en charge de la gestion des paysages²⁵⁰, la reconversion de ces espaces permettrait de « dynamiser » l'économie locale. Cette lecture économique est complétée par une lecture en termes de « vitalité » et de « santé » des territoires comme des populations. L'aménagement des paysages permettrait de favoriser le « bien-être » des habitants tout en produisant des relations sociales perçues comme plus « saines ». Dans une approche proche de la mésopolitique, les

²⁴⁹ Il est particulièrement complexe d'identifier quels acteurs du plan de paysage contribuent à élaborer et développer certaines normes. Nous avons vu que certaines techniques étaient spécifiques aux paysagistes impliqués dans ce plan de paysage (en particulier les photographies et dessins) et certains auteurs amènent à penser que l'appréhension du paysage par l'esthétique et l'expérience est également caractéristique de ce métier. On peut également supposer, à partir des éléments mentionnés dans le chapitre 3, que les commanditaires de l'étude et le PNRL ont contribué à la définition du paysage comme levier du développement territorial.

²⁵⁰ À titre d'exemple, la brochure du ministère de l'Environnement présente un territoire au développement s'étant fait « *au fil de l'eau et au gré des opportunités* », entendu sans conduite politique, et dont certaines terres s'enfrichent. Après la conduite d'un plan de paysage le territoire « *reprend en main son développement* », défriche ces terres pour y développer de l'agropastoralisme.

paysagistes préconisent ainsi d'aménager les paysages et les villages de manière à retrouver des « liens sociaux » normés, idéalisés. Le dispositif de plan de paysage que nous étudions porte, en ce sens, une double gouvernementalité : du paysage et des conduites. La désignation des « lotissements », des « pavillons » et de certains comportements jugés non conformes à la « vie sociale rurale » montre également que le plan de paysage s'inscrit dans des rapports sociaux. Toutefois, l'analyse de terrain montre que ces impulsions évidentes et normalisatrices ne vont pas sans tensions, et que d'autres regards sont portés sur les objets du plan de paysage²⁵¹. Il serait erroné de penser que les acteurs locaux – au sens d'habitants, acteurs associatifs, élus communaux, etc. – ne participent pas à la traduction et à l'interprétation des normes du plan de paysage. De plus, d'autres rapports à l'espace existent, qui ne sont pas évoqués dans le dispositif. Une analyse des rapports sociaux localisés est nécessaire pour comprendre d'une part, comment ces normes se diffusent et, d'autre part, quelles en sont les réceptions et les résistances (chapitre 5 et partie 3).

²⁵¹ En particulier sur la biodiversité qui est l'objet d'intérêt de plusieurs associations locales.

Chapitre 5. La participation comme instrument de gouvernement : tensions entre injonction à la transformation des conduites et résistances

Il s'agit ainsi, en utilisant une méthode *quasi* ethnographique, de questionner la manière dont le dispositif participatif a été mené, dont il participe à transmettre les normes évoquées dans les chapitres précédents ainsi que les réactions, appropriations ou contre-conduites qu'il suscite. En effet, selon Cefaï et *al.*, « la posture ethnographique permet alors d'éviter le double écueil des études sur la participation : celui de la dénonciation pure et simple de ce qui apparaît comme une énième technique de gouvernement ou stratégie de domination, celui de l'apologie d'une forme d'implication des citoyens aux affaires publiques, tenue pour bonne pour l'amélioration de la démocratie. » (2012, p. 15). Ainsi, nous nous attacherons dans un premier temps à présenter la participation organisée dans le cadre du plan de paysage. L'action publique accorde une importance croissante à la concertation depuis les années 1990 (Blondiaux, 2008). En effet, le dispositif plan de paysage rend la démarche participative obligatoire pour chaque projet. Le paysage est considéré comme un « bien commun », chaque plan de paysage doit donc réunir les différents acteurs du territoire dans l'objectif d'élaborer un projet partagé. Les acteurs du plan de paysage ont ainsi organisé une démarche participative sur le territoire par l'intermédiaire de nombreux ateliers destinés au « grand public ». Toutefois, nous verrons que dans la pratique cette démarche relève plus de la « consultation » que de la « concertation » (1.). Dans un second temps, nous verrons que ce dispositif participatif a été construit avec plusieurs objectifs relevant, d'une part, de la légitimation de l'échelle de décision politique (l'intercommunalité), et, d'autre part, du gouvernement des conduites. En effet, le dispositif participatif du plan de paysage étudié a la particularité de s'adresser aux élus (communaux) et aux « habitants ». À l'ajout de diffuser des normes portant sur le « paysage » (chapitre 4), la participation sert ainsi à légitimer l'intercommunalité, à essayer d'enrôler certains acteurs du territoire afin qu'ils mettent en œuvre les recommandations du plan de paysage. Plus généralement et selon les acteurs du plan de paysage, la démarche participative a pour objectif de « responsabiliser » l'ensemble des acteurs du territoire (2.). Enfin, nous montrerons que ces tentatives de gouvernement ne vont pas sans tensions. Il est nécessaire d'interroger les résistances face au dispositif participatif. En particulier, nous verrons que les acteurs du territoire ne se sont pas investis de manière uniforme dans le plan de paysage. Plusieurs postures de résistances existent et nous en proposerons une typologie (3.).

1. Le dispositif participatif du plan de paysage : une démarche de « consultation »

Dans un premier temps, et reprenant l'hypothèse formulée par Deldrève pour qui « la structure du dispositif et les modalités de cadrage influent sur la dynamique et la nature des échanges » (2012, a, p. 95), nous avons souhaité analyser l'organisation et le déroulement de la démarche participative du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Conformément à la démarche « plan de paysage » établie par le ministère de l'Environnement, les acteurs du plan de paysage observés mettent en place une participation visant à « élaborer un projet commun » (1.1). Souhaitant particulièrement investir la participation, les commanditaires et les institutionnels (DREAL et PNRL) accompagnant le projet recrutent par marché public des bureaux d'étude proposant une « importante » démarche participative qui possède, néanmoins, des limites (1.2). Le nombre d'ateliers participatifs organisés est important, mais la part de décision des « citoyens » à la démarche est limitée, leur parole est encadrée voire orientée, dans ce qui relève plus d'une « consultation » que d'une « co-construction » (1.3).

1.1. Une participation nécessaire à la « prise de conscience » d'un paysage comme « affaire de tous »

Comme je l'ai annoncé dans le chapitre 3, l'organisation d'une démarche participative est obligatoire dans chaque plan de paysage. Cette dimension conditionne l'acceptation ou le refus des projets de plan de paysage par le ministère de l'Environnement²⁵². Loïc Blondiaux appelle cela « l'impératif participatif » (2008). Pour lui, les notions de « participation », de « consultation », de « débat citoyen », font l'objet d'une « valorisation systématique dans le vocabulaire politique », en particulier depuis les années 1990 : « Le détour par l'écoute des citoyens se donne comme une figure obligée de l'action publique et comme un nouvel art de gouverner, comme si désormais il n'était plus possible de prendre de décision sans avoir consulté le public au préalable. » (*Ibid.*, p. 6). Cela est d'autant plus vrai en matière d'environnement et de paysage, dans lequel l'action publique relève du « bien commun » (Sgard, 2010). Les injonctions au développement durable et l'idée du paysage comme « bien commun » invitent à la prise en compte des « populations locales » au sens large : « Dès lors que l'enjeu est posé en termes de paysage, c'est l'ensemble du territoire, dans ses dimensions

²⁵² Le nom du ministère de l'Environnement a changé à plusieurs reprises : en 2012 il devient « ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie » ; en 2016 le « ministère de l'Environnement de l'Énergie et de la Mer » ; en 2017 le « ministère de la Transition écologique et solidaire » ; enfin, en 2020 le « ministère de la Transition écologique ». Pour faciliter la lecture, j'utiliserai le terme de « ministère de l'Environnement ».

tant économiques que culturelles, dans ses ressources tant matérielles que symboliques, qui est discuté : qu'avons-nous en commun ? » (Sgard et al., 2010). Ainsi, les documents de présentation du dispositif plan de paysage²⁵³, élaborés par le ministère de la transition écologique et solidaire, invitent à utiliser la concertation dans l'objectif de « co-construire des intentions de projets (*objectifs de qualité paysagère*) qui soient partagées entre les élus, les partenaires et la population » (p. 2).

Les documents liés à l'appel à projets de 2015 – date à laquelle le projet de plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad a été proposé – vont dans le même sens : le dispositif doit permettre de construire une « *vision partagée de l'évolution souhaitée des paysages* » et consulte pour cela « *l'ensemble des acteurs* ». Ce document ajoute une seconde idée : la concertation doit permettre à l'ensemble de ces acteurs de « *prendre conscience* » du « *devenir du territoire d'un point de vue paysager* » induisant par-là, une volonté de transformation des perceptions.

« Le partage du contenu de ce premier volet [Analyse du paysage et des dynamiques paysagères ce qui correspond au premier document produit par les BE intitulé « Diagnostic et analyse territoriale »] avec tous les acteurs du territoire par la mise en place d'un processus de participation tout au long de leur élaboration doit permettre à l'ensemble de ces acteurs, de prendre conscience, dans un premier temps du devenir du territoire d'un point de vue paysager et ainsi, dans un deuxième temps, de faire émerger une réflexion commune et de définir une vision partagée de l'évolution souhaitée des paysages de ce territoire (variante à une évolution « au fil de l'eau »). Ce processus aboutit alors à la formulation des enjeux qui associe toujours l'ensemble des acteurs, et notamment les populations qui font part de leurs aspirations. » (Appel à projets « plans de paysage » du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015, Annexe n°2 « éléments de cadrage méthodologique de la démarche « plans de paysage », p. 2.).

Dit autrement, la concertation a ainsi un double objectif : elle doit permettre d'élaborer « collectivement » la décision tout en favorisant les comportements permettant d'y parvenir. Toutefois, les pratiques associées au terme de « participation » sont très variées et renvoient à des situations diversifiées allant de l'automobilisation, liée par exemple à la contestation d'une décision, à des démarches d'association et de partage de la décision (Cefaï et al., 2012). Dans les plans de paysage, les termes de « participation » et de « concertation » sont utilisés comme des synonymes. Elle est peu contraignante, n'a pas pour objectif d'aboutir à une délibération de l'ensemble des acteurs et se rapproche en cela de la « consultation »

²⁵³ Appel à projets « Plans de paysage » de 2018, annexe 2.2 intitulée « Note de présentation du projet ». En ligne : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Documents-publications/Appel-a-projets/Appel-a-projets-2018-plans-de-paysage>, consulté le 21 avril 2021.

(Blondiaux, 2008). Comme le dit cet auteur, que la concertation se nomme « débat », « forum », « assises », « rencontre » ou encore « conseils » et « commissions », « elles ont pour origine une sollicitation du pouvoir, gardent un caractère strictement consultatif et visent à produire des avis dont rien n'oblige le commanditaire à tenir compte. Elles relèvent toutes d'exercices participatifs organisés, orchestrés et limités par leurs concepteurs mêmes.» (*Ibid.*, p. 18).

Dans le cas des plans de paysage, le ministère soumet une procédure à suivre pour organiser la concertation (*cf.* encadré). Cependant, les modalités et le nombre de réunions restent à l'appréciation des commanditaires du projet.

Encadré 3. La « concertation » dans le dispositif plan de paysage

L'Appel à projets « plans de paysage » du ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie, 2015, Annexe n°2 « éléments de cadrage méthodologique de la démarche « plans de paysage » (p. 2) précise certains éléments qui doivent être intégrés à la méthode de « concertation » :

« La démarche d'élaboration du Plan de paysage comprend une dimension importante de concertation avec les acteurs du territoire qui doit se dérouler tout au long du processus.»

Dans ce cadre, un comité de pilotage représentatif des acteurs du territoire doit être mis en place : il validera les différents volets du plan de paysage et veillera à définir les modalités de sa mise en œuvre.

La démarche doit mettre en avant la dimension partagée du projet de territoire, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs. Au-delà du comité de pilotage, chaque volet nécessite d'autres modalités spécifiques d'association des acteurs du territoire, que le comité de pilotage doit définir en amont.

Le premier volet d'analyse, généralement réalisé par un bureau d'étude spécialisé mandaté par le maître d'ouvrage, ne doit pas omettre de s'intéresser au point de vue des acteurs pour enrichir la connaissance du paysage. L'analyse des dynamiques paysagères est également initiée et réalisée par le maître d'œuvre qui doit y associer l'ensemble des acteurs du territoire concerné afin de recueillir d'éventuelles informations sur des projets en cours mais non encore visibles. Cette association de l'ensemble des acteurs doit permettre que le constat des dynamiques en cours soit partagé par tous. La validation de l'analyse initiale et des enjeux par le comité de pilotage et les acteurs est indispensable. Une phase de concertation est souhaitée lors de l'élaboration du deuxième volet pour définir le devenir et les aspirations partagées concernant les objectifs de qualité paysagère du territoire, qui doivent répondre aux aspirations des populations et des acteurs du territoire. Ainsi, la hiérarchisation des enjeux et les orientations générales doivent faire l'objet d'une démarche concertée.

Pour ce qui concerne l'élaboration du programme d'actions, des groupes de travail thématiques spécifiques à chaque groupe d'acteurs pourront être constitués, de manière à appréhender plus facilement la déclinaison de certaines actions sectorielles. Cependant, le programme d'actions dans sa globalité doit faire l'objet d'une approbation par l'ensemble du comité de pilotage à qui il appartient de vérifier qu'il répond bien aux objectifs de qualité paysagère définis collectivement.

Enfin, la co-construction et l'adhésion des acteurs du territoire au Plan de paysage peuvent être transcrites par des engagements de type charte ou contrat signé avec certains partenaires.²⁵⁴»

Conformément aux recommandations du ministère de l'Environnement, le plan de paysage étudié renvoie aux objectifs de l'appel à projets. Les propos de Sandrine Adamiak, cités à la fin du chapitre précédent, où elle insiste sur la dimension partagée du projet vont dans ce sens. Pour elle, « le paysage est partagé et chacun à sa façon de le voir, c'est ce qui rend le participatif nécessaire » (propos recueilli dans le cadre d'un entretien semi-directif, avril 2018), ce qui est également confirmé par Claude Salvi (DREAL), et plus généralement par les commanditaires du projet (élus de l'intercommunalité et des deux villages extérieurs et par Sandra Gallo, chargée de mission). L'appel d'offres²⁵⁵ du plan de paysage rédigé par les commanditaires du projet, visant à recruter un ou plusieurs bureaux d'étude, mentionnait d'ailleurs la volonté de mettre en œuvre une méthode de concertation développée et s'adressant à l'ensemble des acteurs du territoire, le « paysage étant l'affaire de tous ».

Claude Salvi (DREAL) nous dit ainsi en entretien : « En plus, dans les consignes que donne le ministère pour réaliser un plan de paysage, effectivement, la concertation est un élément fort du nouvel appel à projets, c'est-à-dire que c'était vraiment une exigence. Et donc la concertation, pas uniquement avec les élus, mais une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, y compris les habitants. Parce que c'est une façon aussi de dire à l'ensemble de la société de ce territoire-là, de dire que le paysage c'est l'affaire de tous. Donc, ça c'est important. » (entretien semi-directif, avril 2018)

Ainsi, c'est une participation ouverte dans laquelle l'ensemble des acteurs ont la parole qui a été choisie. Le dispositif participatif organisé par les acteurs du plan de paysage, et en particulier par les BE, est assez complexe. Nous allons en voir l'organisation et le déroulement.

²⁵⁴ Il est à noter que ce paragraphe est également présent dans l'appel à projets 2017, mais ne l'est plus dans celui de 2018. Comme nous l'avons signalé ci-dessus, l'appel à projets 2018 mentionne toujours l'importance de la concertation mais ne précise plus ces éléments. Celui de 2020 dépasse l'idée de concertation en encourageant une « co-construction » dans laquelle les citoyens sont envisagés comme des « acteurs » du territoire et dont le plan de paysage doit permettre de développer les initiatives privées.

²⁵⁵ Nous n'avons pas eu accès à l'appel d'offres, nous nous appuyons ici sur les discours des différents acteurs du plan de paysage rencontrés en entretien.

- **Organisation générale du dispositif participatif**

Comme nous l'avons présenté dans le chapitre 3, le plan de paysage est structuré en quatre niveaux :

- Un comité de suivi restreint aux porteurs du projet (Sandra Gallo de la CC, Sandrine Adamiak du PNRL, Claude Salvi de la DREAL, Marie-Hélène Clément pour les BE) ;
- Un comité de pilotage composé du comité de suivi, des financeurs et des élus commanditaires (élus de l'intercommunalité et élus des deux communes extérieures) ;
- Un comité technique où se retrouvent les deux précédents comités plus les élus communaux, les « institutionnels » intéressés par le projet et trois représentants des habitants. Le comité technique est envisagé comme une instance de consultation et de participation et, comme nous le verrons, il permet aussi d' enrôler les élus communaux dans la démarche ;
- Les « ateliers participatifs » regroupent l'ensemble de ces niveaux et s'adresse au « grand public ».

Généralement les ateliers participatifs sont organisés avant les comités techniques et les comités de pilotage (voir frise chronologique en annexe n°8), les présentations des BE sont identiques entre les ateliers participatifs et les comités techniques selon Sandra Gallo (CC).

En tout, les bureaux d'étude ont réalisé :

- Trois ateliers participatifs lors de la phase 1 « Diagnostic et analyse territoriale » ;
- Un atelier participatif avec scénarios prospectifs et une réunion de restitution intermédiaire lors de la phase 2 « Définition des enjeux et des objectifs de qualité paysagère » ;
- Trois ateliers participatifs (dont deux sous forme de visites de sites), un voyage d'échange d'expériences, un chantier participatif (sur deux sites différents, avec deux réunions préliminaires et une réunion de restitution) lors de la phase 3 « élaboration d'un programme d'actions et suivi du plan de paysage » ;
- Une restitution publique du plan de paysage lors de la « fête des paysages ».

Ce qui, selon les propos de Sandrine Adamiak du PNRL et de Claude Salvi de la DREAL, est une démarche importante de concertation, rarement autant développée dans les plans de paysage. En comparaison les bureaux d'étude du plan de paysage des Côtes de Meuse ont réalisé plusieurs ateliers de concertation, mais les documents qu'ils produisent en font peu

référence : ils ne précisent pas le nombre d'ateliers, à qui ils étaient destinés, ce qui en est ressorti, etc. De leur côté, les BE du plan de paysage étudié donnent une importance à ces moments, qu'ils retracent dans leurs documents. Aux « ateliers participatifs », pour reprendre les termes utilisés par ces paysagistes, s'ajoutent de nombreuses rencontres et entretiens avec les acteurs du territoire, également référencés et synthétisés dans les documents rendus publics :

- Lors de la phase 1, les BE ont rencontré un élu, souvent le maire, de chaque commune impliquée dans le plan de paysage (17 communes en tout). Ils ont également rencontré le conservatoire des espaces naturels de Lorraine, un viticulteur, un agent de l'Office national des forêts (ONF), ce qu'ils appellent les « instances agricoles » – c'est-à-dire le centre de gestion de Lorraine (CGA), les conseils départementaux 54 et 57, la chambre d'agriculture, la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural de Lorraine (SAFER), l'Institut National de l'Origine et de la qualité (INAO), le PNRL (Sandrine Adamiak), l'Organisme de défense et de gestion de l'AOC Moselle (ODG) – et deux maraîchers en agriculture biologique ;
- Lors de la phase 2, les BE ont rencontré à nouveau les « forestiers » lors d'une réunion avec plusieurs agents de l'ONF, le président du syndicat mixte de gestion forestière, plusieurs élus (d'Ancy-Dornot, de Jussy, d'Arnaville) et un chargé de mission de l'INAO. Les paysagistes ont également pris contact avec un autre chargé de mission de la CC Mad et Moselle sur la thématique des « liaisons douces ²⁵⁶» ;
- La phase 3 n'a quant à elle pas donné lieu à des rencontres supplémentaires aux ateliers participatifs et aux différents comités techniques et de pilotage.

Les BE ont ainsi réalisé un important travail de terrain, procédant à des rencontres avec des acteurs variés du territoire en *sus* des ateliers participatifs et des différents comités. Dans le cadre d'ASTRAL, les différents chercheurs en sciences humaines et sociales impliqués dans le cas coteaux ont été invités à participer aux « ateliers participatifs ». Cependant, il ne nous a pas été permis d'être présents lors des autres comités/rencontres. Je limiterai donc mon exposé au niveau de la participation du « grand public ». Pour faciliter la lecture et transmettre l'ensemble des informations concernant les ateliers participatifs (phase du plan de paysage/ intitulé des ateliers, lieux, horaires, activités et durées, effectif du public et composition

²⁵⁶ Les liaisons douces font référence aux axes destinés aux modes de circulation dits « doux » en regard de leur impact environnemental : marche, vélo, rollers, etc.

lorsque nous avons l'information), nous nous appuyerons à plusieurs moments du chapitre sur le tableau récapitulatif de la démarche participative en annexe n° 9.

Les « ateliers participatifs » (nous incluons dans ce terme le chantier participatif, les visites de site et le voyage d'études) débutent en septembre 2016 et se terminent en février 2018. Les trois premiers ateliers participatifs ont lieu en septembre 2016, sur une semaine, et portent sur les thématiques définies par les BE : « Habiter, vivre et travailler », « Couler, circuler, voir », et « cultiver les sols ». Ils sont organisés dans des lieux et à des horaires différents (Novéant-sur-Moselle et Onville ; 20h, 15h et 18h30) et réunissent 45, 20 et 49 personnes selon l'estimation des BE²⁵⁷. Ces premiers ateliers correspondent à la phase 1 de l'étude, soit à l'élaboration d'un « diagnostic et d'une analyse territoriale ».

En février 2017, les BE organisent un atelier destiné à susciter la réflexion des participants concernant trois scénarios prospectifs proposés. Il se déroule à Jouy-aux-Arche, à 19h30 et mobilise 18 personnes selon les BE. Puis, en mars de la même année, une « restitution sur les propositions des habitants à l'élaboration des scénarios » à Novéant-sur-Moselle, 20h, réunissant une cinquantaine de personnes selon une estimation des chercheuses d'ASTRAL présentes. Ces deux ateliers correspondent à la phase 2, « définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère ».

Pour la dernière phase de l'étude, visant à « élaborer le programme d'actions et de suivi du plan de paysage », les BE organisent entre mai et juin 2017 trois ateliers sous forme de visites de sites dont les thèmes portent sur « comment accueillir les habitants et les activités ? », « comment impliquer les citoyens dans l'évolution des paysages », et « comment transformer les espaces publics pour les rendre plus accueillants ? ». Ces trois ateliers avec visites de sites ont lieu à Onville, Arnaville et Jaulny en journée (17h30 et 15h) réunissant entre 8 et 16 personnes. En janvier 2018, un voyage d'études est organisé, plutôt à destination des élus communaux, bien que tout le monde puisse s'y inscrire. La journée a été organisée autour de la rencontre avec d'autres acteurs (élus de communes extérieures à la CC Mad et Moselle, membres d'associations environnementales et de patrimoine, viticulteurs) et de visites de sites pouvant inspirer des actions à venir sur le territoire du plan de paysage. En

²⁵⁷ Il est à noter que les BE comptent dans ces estimations leur propre participation (jusqu'à quatre membres présents simultanément), celle des membres du comité de suivi/restreint comme Sandra Gallo (CC), Sandrine Adamiak (PNRL), le(s) président(s) de la (des) communauté(s) de communes, ainsi que nous-mêmes chercheurs/chercheuses d'ASTRAL (selon les réunions : Anne Carbonnel, Manon Desmartin, Ingrid Voléry, Guillaume Villers et moi-même). Les chiffres sont annoncés dans le document de « Diagnostic et d'analyse territoriale », p. 169, p. 172 et p. 174.

février 2018, un chantier participatif a été organisé en partenariat avec les étudiants de l'école nationale des paysages de Versailles. Après deux réunions de présentation des projets de chantiers, les étudiants ont défriché deux terrains et ont rouvert des chemins, l'un à Vandelainville, l'autre à Gorze. Le chantier a duré une semaine et s'est clôturé par une restitution publique. Le chantier en lui-même semble avoir mobilisé peu de personnes extérieures aux BE et à la promotion d'étudiants : lors de notre observation participante d'une journée, Guillaume Villers, masterant en sociologie investi dans ASTRAL, et moi-même étions les deux seuls participants extérieurs. D'après les BE il n'y a pas eu beaucoup de « volontaires ». Toutefois la restitution des chantiers a réuni environ une quarantaine de personnes à Vandelainville selon notre estimation (nous n'avons pas l'information concernant le site de Gorze).

La restitution du plan de paysage a été organisée sous forme de « fête des paysages » avec à la fois une visite de site théâtralisée, une restitution du plan de paysage et des stands d'acteurs du territoire (PNRL, conseils départements, associations, etc.) en septembre 2018, à Vandelainville et Onville, réunissant approximativement²⁵⁸ une cinquantaine de personnes, toujours selon mon évaluation.

Malgré la volonté de mettre en place un dispositif participatif important, les acteurs du plan de paysage nous ont fait part de « regrets » et de contraintes (principalement géographiques et de moyens financiers) dans sa mise en place. Pour certains d'entre eux, l'objectif n'est pas complètement atteint, en particulier par manque d'implication des citoyens.

1.2. L'implication des « citoyens » : une limite au participatif selon les acteurs du plan de paysage

Au regard du tableau récapitulatif la démarche participative (en annexe n°9), on s'aperçoit que le dispositif participatif a été suivi de manière fluctuante par les « citoyens » (entendus ici au sens large comprenant autant les habitants que les élus ou encore les agriculteurs et les membres associatifs). Les lieux et horaires ont pu jouer sur cette évolution, on note notamment une plus faible participation en journée qu'en soirée, une tendance à réunir

²⁵⁸ Il est complexe d'évaluer le nombre de participants à cette restitution, d'une part car une partie de l'atelier était en extérieur et en « mouvement », d'autre part car elle a été intégrée à la « fête des paysages », les institutions et acteurs locaux avaient créé des « stands » d'informations (stand du conseil départemental concernant les espaces protégés, stand du PNRL sur leurs différentes activités, stand d'acteurs du tourisme ou de l'agriculture, etc.). Il est donc complexe de savoir combien de personnes étaient présentes, qui étaient-elles et quel était l'objectif de leur présence.

davantage de monde lors des étapes « cruciales » (premier atelier, rendu intermédiaire et rendu final) que lors des ateliers de « travail » en particulier lorsqu'ils comportent des visites en extérieur, et une possible influence des lieux liés à leur localisation géographique (les communes excentrées par rapport au territoire concerné par le plan de paysage semblent attirer moins de public ; la mobilisation des élus est plus forte dans certains territoires, nous reviendrons dessus dans le point 3.). Les lieux et horaires avaient pourtant fait l'objet d'une réflexion de la part du comité de suivi :

Marie-Hélène Clément (BE) nous dit ainsi en entretien : « Parce qu'on le voit bien le participatif c'est quand même hyper compliqué... géographiquement déjà, on est limité quoi. On se retrouve à faire quand même souvent les réunions au milieu du territoire, donc on gravite toujours autour des mêmes communes. Et si on faisait la réunion à Jaulny, je ne suis pas sûre qu'on aurait du monde quoi. Les gens de Novéant qui sont toujours là, ils ne viendraient pas jusqu'à Jaulny. Donc là c'est une limite. Et financièrement, c'est une limite aussi mais on ne peut pas faire trois fois la même réunion publique ». (entretien semi-directif, mars 2017)

Sandrine Adamiak (PNRL) : « L'heure des réunions est aussi souvent débattue ou pensée parce qu'on sait que l'heure joue beaucoup sur le public touché ». (entretien semi-directif, janvier 2017)

La communication réalisée pour publiciser la participation a également pu jouer un rôle. Sandra Gallo (CC) a mis en place une communication qui se veut « ouverte » (selon ses dires en entretien), notamment en passant par la liste de mails des contacts déjà connus de leurs services, soit de manière plus indirecte comme la parution d'articles sur leur site internet, le journal local ou encore les réseaux sociaux, des annonces radio, des affiches dans les mairies et parfois des papiers dans les boîtes aux lettres. Cependant, beaucoup des personnes que nous avons rencontrées en entretien n'avaient pas eu connaissance du processus²⁵⁹. La communication est complexe à mettre en œuvre et il y a eu quelques omissions dont on peut interroger le caractère volontaire ou subi, sans pouvoir répondre à la question ; question également posée par certains participants aux ateliers. Nous-mêmes (Anne Carbonnel, Manon Desmartin et moi-même), pourtant assidues aux ateliers, avons dû parfois contacter Sandra Gallo directement pour obtenir l'information tant cette dernière avait dû mal à circuler : oublié d'envoyer un mail sur les listes des personnes inscrites lors du premier atelier pour prévenir de la date de l'atelier suivant, information de dernière minute, changement de dates concernant le voyage d'études, ou retard de l'équipe de plus de 30 min lors du chantier participatif, certains participants ont quitté les lieux avant le début de l'atelier.

²⁵⁹ 19 personnes n'en avaient pas entendu parler sur les 49 interrogées, y compris un porteur de projets en matière de tourisme.

La difficulté à mobiliser et à maintenir la mobilisation des « citoyens » dans les dispositifs de concertation n'est pas surprenante ni la faible représentativité des participants. En l'occurrence, les acteurs du plan de paysage (BE, Sandra Gallo et Sandrine Adamiak) considèrent que ce sont souvent les mêmes personnes qui participent à la concertation, ce qui est, selon elles, une limite de l'exercice :

Anne Carbonnel (ASTRAL) : « Est-ce que selon toi, il pourrait y avoir des limites ou des inconvénients à la participation? À côté des avantages ».

Marie-Hélène Clément (BE) : « Je pense oui qu'il y a toujours des limites à la participation. Il y a des limites déjà parce que ceux qui participent c'est quand même un peu toujours les mêmes. [...] On a quand même du mal à mobiliser des gens qui ne sont pas au départ mobilisés. On l'a vu l'autre jour. C'est quand même des gens... tout le monde, tous les gens qui étaient là l'autre soir, c'est des gens majoritairement qu'on a déjà vus. » (entretien semi-directif, mars 2017)

Ces propos amènent à s'interroger sur le profil des participants aux ateliers. Notre terrain d'enquête a débuté par les observations participantes des ateliers participatifs. Il était donc impossible d'identifier le profil des participants à ces ateliers²⁶⁰, tout du moins dans un premier temps : au fur et à mesure des observations la tâche s'est facilitée puisque nous avons commencé à reconnaître certaines personnes. Nous avons donc pu identifier quelques personnes et – par l'intermédiaire de Sandra Gallo (CC), de Marie-Hélène Clément (BE) et du dénombrement réalisé par les BE dans le document de diagnostic (cf. annexe n°9, tableau récapitulatif de la démarche participative) – nous savons que ces ateliers ont principalement réuni des élus, des membres d'associations de protection de l'environnement ou du patrimoine, et des acteurs économiques (acteurs de l'agriculture et du tourisme), c'est-à-dire des personnes directement « concernées » (Claeys-Mekdade, 2001 ; Deldrève, 2012, b) par le plan de paysage en tant que porteuses d'actions publiques, en tant que potentiels bénéficiaires ou opposants au projet, ou plus largement des personnes déjà investies dans les milieux associatifs et politiques locaux :

Mme Frey (élue à Novéant-sur-Moselle, participe aux ateliers et aux comités techniques) nous dit en entretien : « Il y a des agriculteurs, il y'a quelques agriculteurs vignerons que j'ai vus à certaines réunions... pas tout le temps. Et autrement dans les personnes que je

²⁶⁰ Les acteurs du plan de paysage (BE, commanditaires et PNRL) étaient réticents quant au fait de transmettre aux chercheuses d'ASTRAL les listes nominatives des participants et leurs contacts : ils ne souhaitaient pas que nous rentrions en contact avec le public des ateliers de crainte d'une part de « sur-solliciter » les personnes et de les « lasser », et d'autre part de créer un flou entre l'étude du projet ASTRAL et celle du plan de paysage. Nous avons donc convenu d'éviter de solliciter les personnes déjà mobilisées dans le cadre du plan de paysage, en particulier les élus concernés et le public. Toutefois, les réseaux d'acteurs étant parfois plus complexes qu'anticipés, nous avons réalisé des entretiens avec des personnes ayant participé au plan de paysage, *via* notamment le réseau d'Anne Carbonnel, habitante du territoire investie associativement et dans le « collectif forêt », par l'intermédiaire d'associations du territoire ou encore par « méthode boule de neige » c'est-à-dire en mobilisant les contacts de nos enquêtés.

connais alors ce sont des gens qui sont déjà concernés par l'environnement et... le patrimoine. À Novéant, les personnes que je connais... sont effectivement membres de l'association X [association portant sur la préservation du patrimoine] [...] on a l'impression qu'on touche quand même toujours le même noyau de personnes qui sont concernées par l'environnement, l'écologie... le patrimoine. Il faudrait que ce soit plus vaste ». (entretien semi-directif, mai 2017)

En effet, Claeys-Mekdade (2001) souligne que l'action publique comme les chercheurs utilisent l'expression de « population concernée ». Or, cette terminologie pose question : qui sont les « populations concernées » et comment sont-elles définies ? L'auteur propose trois formes de désignation d'une « population concernée » : « globalisante » (tous les citoyens sont concernés, peu importe les frontières territoriales), « hiérarchisante » (hiérarchisation des priorités du public le « plus » concerné), « excluante » (définition d'un public qui serait concerné et d'un autre qui ne le serait pas, souvent sur des critères d'appartenance au territoire).

Bien que les ateliers participatifs se veuillent « ouverts à tous²⁶¹ » on remarque que ce sont certains groupes sociaux, déjà relativement présents dans les débats politiques, qui prennent la parole. Les associations environnementales, les élus communaux et les porteurs de projets économiques (agricoles et touristiques) se font alors les représentants de l'ensemble des habitants et pratiquants du territoire du plan de paysage, ce qui interroge la représentativité des participants que ce soit en termes sociodémographiques, de pratiques ou de points de vue (Deldrève, 2012, b).

On le constate en particulier pour les trois personnes qui se sont portées volontaires pour être représentants des habitants au comité technique²⁶² : deux d'entre eux ont un projet de développement agricole sur le territoire (un maraîcher bio fraîchement installé, et un arboriculteur qui souhaite s'installer sur le territoire) et un membre d'une association environnementale. Marie-Hélène Clément (BE) considère d'ailleurs que « les habitants ne sont pas assez là » (propos tenus en entretien), au point où elle s'interroge sur la possibilité de mettre en place un tirage au sort afin de faire en sorte que des personnes éloignées de ce type de dispositif participent :

²⁶¹ La publicisation des ateliers a néanmoins été réalisée en « local », on peut donc supposer la présence du critère d'appartenance géographique comme définition du « public concerné ». On note par exemple l'absence des « touristes » et des « usagers du week-end » (cette expression est utilisée par certaines personnes du public des ateliers pour désigner les habitants de Metz et des communes urbaines à proximité qui viennent sur le territoire pour leurs activités de loisirs).

²⁶² La séparation entre ateliers participatifs, ouverts à « tous », et comités techniques où seuls trois représentants des « habitants » siègent montre une autre forme de hiérarchisation : cette structuration laisse supposer que les comités techniques ont plus d'importance dans la prise de décision que les ateliers participatifs.

Marie-Hélène Clément (BE), en entretien : « Mais moi je m'interroge sur le tirage au sort. C'est quelque chose que... Mais est-ce qu'on va le mettre là, je ne, je ne suis pas sûre mais... Pour moi c'est une façon aussi de responsabiliser, c'est-à-dire, oui c'est un petit coup de pouce, que tu imposes, mais en même temps ça peut aussi être révélateur de quelque chose. Tu peux tomber sur des gens qui ont du coup quelque chose à dire que tu n'as jamais eu l'occasion d'entendre quoi. ». (entretien semi-directif, mars 2017) (Nous reviendrons sur l'idée de « responsabilisation » dans le point 2.)

Cette idée du tirage au sort renvoie à un idéal de démocratie dite « forte » dans laquelle la participation « porte sur la formation d'une citoyenneté active et informée » (Blondiaux, 2008, p. 40). Mais cette idée renvoie également à une conception normative de la citoyenneté dans laquelle le « citoyen » devient l'incarnation du bon comportement en société : « Les masses font du bruit, écrit Barber, les citoyens délibèrent ; les masses ont un comportement, les citoyens agissent ; les masses se heurtent et se croisent, les citoyens s'engagent, partagent et contribuent » (Barber, 1997 ; cité par Blondiaux, 2008, p. 40). La participation est ainsi, pour Marie-Hélène, une manière de « responsabiliser » et renouveler les prises de parole.

Il est difficile de préciser le profil sociodémographique du public, mais de manière globale les participants sont âgés de 50 ans et plus (très peu de « jeunes » adultes de moins de 30 ans hormis un maraîcher), avec environ autant de femmes que d'hommes. Cette difficulté à mobiliser des personnes de tout âge est pointée notamment par Sandrine Adamiak (PNRL) pour qui « *il y a des âges de la vie, quand on a des enfants, etc., même intéressés, les gens ne peuvent pas s'investir ou se mobiliser, donc il faudrait trouver des outils qui permettraient de toucher plus de personnes* » (propos recueillis en entretien, janvier 2017).

Ces limites du « participatif » sont celles évoquées par les acteurs mêmes du plan de paysage. Elles renvoient surtout aux comportements attendus des « citoyens », qui ne seraient pas suffisamment présents et impliqués dans la démarche. Toutefois, nous allons voir que l'organisation même des ateliers participatifs a pu jouer un rôle sur la défection progressive des « citoyens ».

1.3. Les ateliers participatifs : une parole du public encadrée voire orientée

Si le temps de parole des ateliers est partagé entre les BE et le public des ateliers, ce sont bien les paysagistes qui dirigent, cadrent et orientent les débats. À l'aide du tableau récapitulatif en annexe n°9, nous allons revenir sur la manière dont les ateliers participatifs se sont concrètement déroulés.

L'organisation est similaire pour les quatre premiers ateliers participatifs. Les ateliers débutent par les discours, courts (environ 5 minutes) des « officiels », que sont soit les élus communaux qui « accueillent » la réunion sur leur territoire, soit des élus de l'intercommunalité (généralement le président). Lors de ces discours, les élus de l'intercommunalité ont tendance à présenter le plan de paysage et l'importance de faire quelque chose pour lutter contre l'enfrichement, notamment en mettant l'accent sur l'évolution des paysages et de la nature. À titre d'exemple, lors du second atelier, le président de la communauté de communes du Chardon Lorrain (Bruno Pierrot) focalise son discours sur différents éléments : il annonce notamment « *quelles actions peut-on mener durablement ?* », « *la nature est plus vigoureuse que l'Homme, elle reprend ses droits, certains endroits ont été défrichés mais la nature reprend ses droits.* » (notes d'observation). Les élus communaux mettent quant à eux la focale sur leur territoire, ils présentent toutes les facettes de celui-ci. C'est le cas notamment de l'élu de Gorze (2^{ème} atelier également) qui dresse un « portrait » de son village dans lequel il revient sur son histoire (« Gorze est un village très ancien qui a eu son heure de gloire au Moyen âge, aujourd'hui en déclin. Il a un riche passé historique », notes d'observation) que sur son « environnement » (« Gorze est en fond de vallée de la Gorzia, dans un cul-de-sac, les versants au Nord sont en forêt, au Sud c'étaient des vignes aujourd'hui enfrichées », notes d'observation), sur ce qui rend le village particulier (comme les nombreuses sources d'eau potable qui parcourent les sols au point que les caves des habitants ont du calcaire sur les murs), et ce qui le compose (il dénombre tous les commerces et activités).

Ces discours officiels cadrent le contexte des interventions dans une action publique et un territoire particulier et transmettent certaines orientations. Ils sont suivis par une présentation des BE (réalisée par Marie-Hélène Clément) qui retrace les objectifs du plan de paysage, décrit et décrypte les territoires à l'aide des savoirs paysagistes, présente les éléments « problématiques » qu'ils ont identifiés et les actions qu'ils proposent de mettre en place, etc. Ces présentations participent à transmettre à la fois un « regard », des savoirs spécifiques et des normes sur le paysage (*cf.* chapitre précédent). Ces présentations durent de 25 minutes à plus d'une heure selon les ateliers. Marie-Hélène précise en entretien que cette organisation n'était pas prévue. En effet, lors du 1^{er} atelier participatif, Marie-Hélène Clément et Pascal Gernot marquent un bref moment de pause, ils se regardent, Marie-Hélène fait un signe de tête et décide de lancer sa présentation (diaporama accompagné de son discours). Elle revient sur cette prise de décision en entretien, ce qu'elle signifie et ses conséquences potentielles :

Marie-Hélène Clément (BE) : « on avait construit notre approche, il y avait une partie où on allait raconter ce que nous on pensait du paysage, rapidement, enfin notre première approche avec des photos puis quelques commentaires à nous et après on faisait un tour de paroles pour dire “comment vous vous vivez ces paysages ?”, je ne sais plus on avait détaillé quelques questions. Et au départ, on en avait parlé pendant notre réunion de travail, on s’était demandé est-ce qu’on demande d’abord, on donne d’abord la parole et après on dit notre avis sur la question. Parce que c’est quand même un peu... ce n’était pas facile en fait de dire “nous on arrive comme experts, on vous dit ce qu’on en pense et après on vous dit et vous vous en pensez quoi ? ”. Et c’est différent de dire “qu’est-ce que vous vivez sur votre territoire, et voilà au regard de ça nous on en pense ça”. Donc c’est vraiment deux attitudes différentes. Et on avait prévu de donner la parole d’abord et... Et en fait j’ai commencé à amorcer le travail, il y avait l’introduction sur l’atelier participatif et finalement on s’est regardé avec Pascal [Gernot, BE] et on s’est dit non on va déjà, on a changé d’avis. On s’est dit on va présenter d’abord ce qu’on pense du territoire. Pourquoi ? En fait, on a senti mais du coup sans se parler [...] on sentait l’assemblée un peu réticente, qu’il ne fallait pas tout de suite leur donner la parole. On a senti que ça n’était pas le moment, que ça n’allait pas donner quelque chose. Et on a senti qu’il valait mieux qu’on se mouille d’abord pour après déglacer un peu le truc et donner quelques modes de langage, ou donner quelques pistes de réflexion ou aiguiller un peu les regards quand même pour inviter à parler et que les gens se sentent plus à l’aise. » (entretien semi-directif, mars 2017)

Les BE ont donc hésité entre deux postures, celle de donner la parole en premier afin de ne pas orienter les discours, et celle, au contraire, de proposer leur analyse en premier afin de faciliter la prise de parole qui semblait, à leurs yeux, bloquée. Les paysagistes ont ainsi une vision qui semble assez claire de l’influence que peut avoir l’organisation sur la prise de parole, ainsi que son contenu. Elle dit ainsi avoir voulu transmettre « *quelques modes de langage, ou donner quelques pistes de réflexion, aiguiller un peu les regards* », ce qu’elle explique par la volonté de mettre le public « *à l’aise* » mais qui peut également se comprendre comme une volonté de poser le cadre de la discussion et donc d’une certaine manière des règles et des savoirs. Bien que l’ordre de présentation semble avoir été modifié, le discours des BE était déjà préparé (diaporama avec images et commentaires) ce qui nuance la volonté affichée dans l’entretien de faire parler pour rebondir ensuite sur les propos du public. C’est également une légitimité que les BE ont souhaité construire par cette intervention, en tension avec la volonté de ne pas imposer leur regard, ce qu’elle explique un peu plus loin dans l’entretien :

« Mais c’est tout ça qui est compliqué, c’est qu’il faut que nous on se sente légitimes sans imposer notre regard, donc il faut que les gens ils se sentent aussi... c’est pour ça que moi j’essaye toujours de dire “est-ce que ça vous convient, est-ce qu’on est bons là ?”, enfin on est bons, ce n’est pas ça la question mais... “Est-ce que vous avez envie de parler et

« jusqu'où et comment et...? » Et j'espère que la parole elle est libre. » (Marie-Hélène, BE, entretien semi-directif, mars 2017).

Il y a donc la double ambition de transmettre des savoirs et de conserver une légitimité face au public, ce qui pourrait également se comprendre à la fois comme le fait de rester les « experts » face à l'assemblée et d'éviter les oppositions. Cela se traduit notamment par son expression « *est-ce qu'on est bons ?* » qu'elle rattrape rapidement en disant « *enfin, ce n'est pas la question* » ne permettant ainsi pas au public d'émettre de jugements de valeur sur l'expertise qui est proposée. Elle invite cependant le public à prendre la parole, poser des questions, à s'exprimer, et dit espérer que cette parole soit « libre », ce qui l'a amené à penser l'organisation des temps d'échange et l'occupation de l'espace.

En effet, les ateliers publics ont généralement lieu dans des salles polyvalentes ou dites « socio-culturelles », c'est-à-dire dans de grandes salles où les BE s'installent devant l'assemblée (avec du matériel informatique pour diffuser les diaporamas ; parfois sur une estrade), le public est face à eux, sur plusieurs lignes de chaises parallèles, Sandra Gallo (CC) se tient à l'arrière du public, soit debout contre un mur soit assise en dernière rangée, elle intervient rarement sauf pour justifier la démarche ou répondre à des « critiques » du public (en particulier lors de l'atelier scénarios que nous verrons en point 3). Pour Marie-Hélène cette configuration peut freiner la parole, raison pour laquelle les BE ont mis en place des exercices en groupes restreints (moins de 10 personnes) : « *Pour nous c'est important aussi de faire des petits groupes, parce que déjà on démultiplie le temps de parole et puis oui ça met à l'aise des gens qui sont moins à l'aise pour parler en grande assemblée* » (Marie-Hélène, BE, entretien semi-directif, mars 2017). Lors de ces exercices, on modifie l'organisation de la salle. Chaque groupe s'installe à une extrémité, en cercle. Si la parole peut effectivement être rendue plus accessible par cette configuration, la présence d'un des membres des BE dans chaque groupe peut contribuer, à certains moments à orienter les débats et à limiter cette « liberté » de parole.

En effet, nous avons pu constater différentes formes d'interventions des membres des BE lors de ces exercices. Marie-Hélène intervient peu lors des exercices hormis pour transmettre des informations qui lui sont demandées. Elle intervient cependant lors de la restitution des exercices afin de pointer certains éléments qui lui semblent importants, parfois en prenant la place de la personne du public chargée de la restitution. Par exemple lors du 1^{er} atelier participatif, une femme du public (nous ne connaissons ni son âge ni son profil social) entame la restitution de l'exercice pour son groupe de travail. Rapidement, Marie-Hélène

reprend la parole pour faire ressortir ce qu'elle a trouvé d'essentiel et réalise la majorité de la restitution :

Femme 1 (public) : « [...] Il faudrait mutualiser avec tous les existants, avec le village d'à côté, deux ou trois villages à côté. Il y a quand même un grand point d'interrogation parce que quels sont leurs métiers ? ».

Marie-Hélène (BE) : « En gros ce qui avait été dit dans votre groupe, c'est que... juste euh ».

Femme 1 : « il y avait plusieurs choses ».

Marie-Hélène (BE) : Mais juste un tout petit peu c'est que dans ce groupe, c'est vrai que la question "que font-ils ces artisans?" c'était très important. Et puis au fur et à mesure le groupe s'est dit, bon ben s'ils viennent ici c'est qu'ils utilisent les ressources qui sont ici, donc par exemple le bois. Qu'est-ce qu'on fait de tout ce bois qui est là et qui n'est pas utilisé ? Donc peut-être orienter ces artisans ou choisir des artisans qui peuvent un peu travailler sur le bois. Et du coup peut-être aussi vendre des objets sur le bois ou autre. En tout cas, il y avait la question du bois qui était importante. Et puis il y avait aussi cette envie-là de dire, "on a des habitants qui arrivent, nouveaux, il faut les accueillir, donc comment on fait pour créer du lien avec eux ?". » (premier atelier participatif, septembre 2016)

L'échange se poursuit de cette manière avec des éléments apportés par la femme du public rapidement recentrés ou réexpliqués par Marie-Hélène Clément (BE). La question du bois, sur laquelle insiste Marie-Hélène, était d'ailleurs l'un des axes d'actions proposés par les BE et sur lequel ils ont construits une partie de leur document de diagnostic et d'analyse territoriale. L'appui sur cette question semble donc permettre à Marie-Hélène Clément de justifier leur proposition.

Pascal Gernot (BE) a quant à lui tendance à diriger les paroles voire à essayer d'imposer certaines idées dès les exercices. Par exemple, pendant l'exercice du troisième atelier, il intervient à plusieurs reprises orientant ainsi les sujets débattus par les personnes du public (dont à nouveau sur la question du bois) :

Pascal Gernot (BE, paysagiste-urbaniste) : « Et la véloroute, elle permettrait peut-être d'avoir des débouchés touristiques ? ».

Homme 6 (pas d'information sur le profil social) : « Oui, à Jouy il y avait un projet de chambre d'hôtes. Il faudrait les orienter pour voir les aides qu'ils peuvent avoir. » (notes d'observation, septembre 2016).

Plus loin lors du même exercice, Pascal Gernot (BE, paysagiste-urbaniste) poursuit : « Et si la personne veut cultiver le bois, quels conseils on peut lui donner ? »

Homme 7 : « De rentrer dans le syndicat forestier, d'utiliser le bois comme alternative de chauffage. Aujourd'hui il y a trop peu d'exploitation. » ;

Éric Meunier (président de la cc, il participe à l'exercice) : « Je ne crois pas que le bois soit la solution. Le problème des friches c'est que si l'australien [le sujet de l'exercice portait sur l'arrivée d'australien sur le territoire] s'installe sur le territoire sur une friche, il va mettre beaucoup de temps avant d'avoir du bois ! » ;

Pascal Gernot : « On peut faire une analyse du bois des friches pour voir ce qui peut en être fait ? ». (notes d'observation, septembre 2016).

Si cette posture peut-être justifiée par la volonté de conserver une efficacité dans l'organisation des exercices, limités en temps, elle montre également la volonté de contrôler la situation et l'échange, il s'agit également de « faire passer » des propositions précises conformes aux exigences du plan de paysage et des normes que nous avons évoquées dans les chapitres précédents. Cette posture ne semble d'ailleurs pas spécifique à ce dispositif participatif. Deldrève (2012, a) montre notamment une implication similaire dans son étude de la concertation mise en place dans le cadre de la constitution du parc national des Calanques. Selon elle, la délimitation opérée entre ce qui doit être débattu de ce qui ne le doit pas, participe à préconfigurer les résultats de la démarche.

Toutefois, et comme cette auteure le montre également, le « cadrage » opéré par les animateurs des ateliers participatifs suscite des réticences. Ainsi certaines personnes que nous avons rencontrées en entretien ont eu le sentiment que les réponses étaient orientées et n'ont donc pas apprécié ces exercices. Par exemple, Corinne Bour (habitante d'Ancy-Dornot, membre d'association environnementale, environ 55 ans) dit en entretien :

« Dans mon groupe j'ai trouvé qu'il y avait des réponses qui étaient quand même un peu téléguidées.

Manon Desmartin (ASTRAL) : de la part de qui ?

Corinne Bour : de la part des animatrices, il y a des choses qui étaient un peu portées, un peu poussées quoi.

Manon : vous vous souvenez de quoi ?

Corinne Bour: euh...pfff, je me souviens que je me suis fait la réflexion "bon on essaye de nous faire prendre en compte, de nous faire voir des choses" mais bon il faut aussi que les animateurs fassent émerger, fassent produire des choses, si les gens ont des avis trop divergents... enfin il faut bien qu'il y ait un résultat qui soit produit. Mais j'ai trouvé que c'était un peu trop téléguidé oui par moment.

Manon: et ça pour vous c'est plus négatif que positif ?

Corinne Bour : bah oui parce que ça veut dire que le bureau d'étude avait déjà son idée avant d'arriver et qu'il s'est arrangé pour que cette idée-là émerge. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Ces prises de paroles ne sont pas anodines, d'une part parce qu'elles participent à diriger celles des participants, mais aussi à évincer certains sujets abordés. Par exemple, l'exercice du 1^{er} atelier avait pour consigne :

Marie-Hélène (BE, paysagiste) « À Vandelainville débarque un groupe d'habitants. Australiens. Accompagnés d'un promoteur qui a l'intention de construire sur le territoire. Australiens, autant dire que bon ils ne connaissent rien du tout de Vandelainville. Et puis il y a aussi tout d'un coup des artisans étrangers qui ont envie de s'installer sur ce territoire.

Et ils débarquent à la mairie de Vandelainville. Sauf qu'il faut savoir quoi leur dire. [...]. Et donc la commune décide de constituer un conseil de sages [...] pour pouvoir l'aider à répondre à ces questions. C'est-à-dire comment on peut aider ces gens-là ? Comment on peut les aider à s'installer sur ce territoire ? Eux qui ne connaissent pas du tout le village. Et puis quelles règles on peut essayer de leur donner pour s'installer progr... correctement sur le territoire. Entre guillemets "correctement" c'est-à-dire pour que ça ne soit pas non pas des tipis quoi, ou je ne sais quoi, qu'ils s'installent en suivant un peu des règles qui pourraient convenir aux paysages qu'on vient de décrire. » (premier atelier participatif, mars 2017)

Rapidement, les personnes du troisième groupe de travail (où nous étions en observation participante) ont orienté leur discussion non pas sur le paysage et la manière dont on pourrait intégrer ces nouveaux habitants australiens en respectant les « règles qui pourraient convenir aux paysages » mais sur les caractéristiques sociales de ces derniers :

Homme 3 (environ 50 ans) : « on ne veut pas de kangourous ! » [...]

Femme 6 (environ 60 ans) : « Pourquoi les Australiens viennent ? Est-ce qu'il y a un vrai désir de s'intégrer ? Est-ce qu'ils ont un métier ? » [...]

Homme 7 (environ 60 ans) : « On ne les accepte pas, les terrains c'est pour les enfants ! » [...]

Homme 9 (environ 70 ans) : « À Verdun il y avait le quartier des Canadiens, c'est devenu un ghetto ! » [...]

Femme 6 (environ 60 ans) : « ils pourraient aller voir dans une autre commune. » (troisième atelier participatif, septembre 2016)

Cette discussion est d'une part très intéressante dans l'analyse des rapports sociaux (qui est au cœur de la partie 3 de ce présent manuscrit), et d'autre part éclairante sur la manière dont certains participants du public ont ici débordé du cadre pour apporter d'autres éléments de préoccupations, d'intérêts/désintérêts. L'impact paysager de l'arrivée de ces « nouveaux habitants », que les paysagistes ont choisi de qualifier d'Australiens, car « c'est loin et donc ils ne connaissent rien au territoire », est secondaire par rapport à l'impact social perçu par les habitants. Ces préoccupations sont néanmoins évincées des restitutions et des documents produits par les BE.

Par ailleurs, la règle même de ces exercices peut également constituer un biais à la parole : il est demandé aux participants élus de jouer le rôle d'un habitant « lambda » (non élu) et aux habitants de jouer le rôle d'un élu. Les élus « fictifs » ne doivent pas émettre d'idée mais consigner les propositions des participants, sélectionner ce qui leur paraît le plus pertinent et les transmettre à l'assemblée en plénière. L'objectif était de pouvoir donner un « pouvoir » aux habitants, toutefois cela contribue également à redonner la parole aux élus effectifs (qui jouent le rôle d'habitants) déjà détenteurs d'un pouvoir de décision,

surreprésentés dans l'assemblée et mobilisés à nouveau dans le comité technique : les BE accordent ainsi aux élus une parole particulièrement centrale et dominante par rapport à celles des autres acteurs. Généralement, les participants ne souhaitaient pas synthétiser et transmettre le compte rendu du jeu en plénière, et nous avons – les différentes chercheuses d'ASTRAL – été désignées d'office par les BE pour remplir ce rôle lors des quatre premiers ateliers participatifs, contribuant à nouveau à remettre la parole à certaines personnes perçues comme « légitimes » (cf. encadré ci-dessous). Sandrine Adamiak (PNRL) et Sandra Gallo (CC) ont également rempli ce rôle, acceptant le double rôle de partie prenante et de « citoyens », ce qui peut biaiser les résultats portés. Les quelques habitants²⁶³ ayant accepté de synthétiser les exercices étaient souvent eux-mêmes « multi-casquettes », avec souvent une facilité à s'exprimer pendant les ateliers dont on suppose le lien avec la socialisation acquise dans leurs investissements associatifs et politiques. C'est donc à nouveau certaines paroles qui ont été portées au détriment de celles d'habitants se sentant moins légitimes pour parler.

Encadré 4. L'instrumentalisation du chercheur en observation participante

Généralement en binôme, voire en trinôme, nous assistions à ces réunions publiques comme n'importe quel autre citoyen. Nous étions donc installées dans le public mais chaque acteur du plan de paysage, qu'il soit des bureaux d'étude ou la chargée de mission de la communauté de communes, avait connaissance de notre présence et de son objectif. Cela n'a pas été sans effet puisque lors des exercices en petits groupes, nous étions très souvent désignées d'office pour occuper des places importantes ; et ce malgré le fait que nous rappelions à chaque fois que nous n'étions pas habitantes (en tous cas pour deux d'entre nous) du territoire et donc pas toujours à l'aise avec l'idée de donner un avis sur celui-ci. Ainsi, à presque tous les ateliers et alors que nous nous étions réparties chacune dans un groupe différent, nous avons dû toutes les trois être « rapportrices », c'est-à-dire faire un compte rendu des discussions du groupe à l'ensemble du public. Si notre position d'universitaire dont on suppose les qualités orales a pu jouer un rôle dans cette désignation, le fait de devoir synthétiser – et donc hiérarchiser – les différentes idées du groupe supposait également une forme « d'expertise ». À l'ajout de transmettre nos prises de notes et les enregistrements, comme une forme de don « contre-don » à notre présence, les membres du bureau d'études étaient également en attente de retours concernant la manière dont ils organisaient les ateliers, dont ils pourraient toucher plus de personnes, voire sur le fond même du plan de paysage. Ainsi un des membres des bureaux d'étude en charge du plan de paysage nous dit en entretien :

²⁶³ Par exemple, Emilie Noël, habitante de Gorze, membre associative, ancienne élue et chargée de mission au PNRL, environ 40 ans.

Marie-Hélène Clément (BE) : « *Et après je dirais que là dans le cadre du plan de paysage je pense que c'est aussi intéressant mais pour l'instant je pense que c'est encore un peu trop distant mais le fait que vous chercheurs vous soyez aussi dans cette boucle-là avec ce recul que vous pouvez avoir sur les pratiques du territoire et sur aussi comment on anime nous, c'est aussi une force je pense. Parce que ça veut dire que c'est l'occasion pour nous d'avoir un recul et d'avoir une contribution qu'on n'a pas ailleurs. Dans les autres plans de paysage il n'y avait pas de gens qui étaient capables de rendre un peu théorique ou d'apporter un éclairage différent* » (Marie-Hélène Clément, paysagiste, membre des bureaux d'étude, mars 2017).

Nous avons essayé de répondre à ces attentes tout en les cadrant, puisque nous n'étions pas là dans l'objectif d'évaluer ou d'« améliorer » le dispositif mis en place et sa réalisation. Nous avons proposé des réunions de restitution de nos avancées. Ces réunions ont été suivies par les personnes du PNRL et la chargée de mission de la communauté de communes porteuse de la démarche, mais les membres des bureaux d'étude n'y sont jamais venus. Or nous avons su par la suite que les attentes de ces acteurs concernant cette « expertise » supposée n'avaient pas été comblées suscitant parfois des suspicions²⁶⁴. Il s'avère que la différence entre les calendriers de l'action publique et ceux de la recherche, beaucoup plus longs, ont rendu les échanges difficiles. À cette première difficulté, s'ajoute probablement un hiatus entre les attentes de ces acteurs et la posture de recherche que nous avons choisi de prendre (cf. chapitre1).

Les ateliers se terminent ensuite par une dernière prise de parole des BE, rapide, synthétisant ce qui a été dit, leur permettant à nouveau de pointer les enjeux qui leur paraissent importants, et annonçant la suite de l'organisation du plan de paysage. En cela, les paysagistes proposent des éléments qui sont censés faire consensus et qui seront utilisés comme éléments de structuration des documents qu'ils produisent. Ils se terminent par un « pot » où sont mis à l'honneur des produits locaux. Ce pot est important selon Sandra Gallo parce qu'il permet aussi de rendre les ateliers attractifs et de faire se rencontrer les différents acteurs. Le « pot » est un moment qui peut paraître anodin mais il est une partie intégrante des stratégies de mobilisation. Il peut également être utilisé par les différents acteurs du plan de paysage (BE, Sandra Gallo et les élus commanditaires) pour directement échanger avec les participants et potentiellement intercepter des critiques avant qu'elles ne prennent de l'ampleur (c'est notamment le cas dans l'atelier scénarios où, face à des critiques de plus en plus fortes, Marie-Hélène annonce « *Roh la la [agacée] on va aller boire un coup et c'est bon [humour]* », cf. point 3).

²⁶⁴ À titre d'exemple, alors que je conviais les bureaux d'étude et la chargée de mission de la communauté de communes à l'une de mes communications concernant l'étude du plan de paysage, ces derniers m'ont demandé à pouvoir lire et corriger mon papier tout en refusant l'invitation.

Ainsi, si les ateliers participatifs consacrent au moins la moitié du temps de parole au public, on constate que cette parole reste largement encadrée, parfois orientée. Les ateliers de restitution intermédiaire et de restitution finale sont quant à eux organisés de manière à laisser la majorité du temps de parole aux BE, ce qui est également le cas dans les ateliers organisés sous forme de visites de sites. L'organisation de ces visites est un peu différente, il n'y a pas concrètement des temps de présentation des BE et de temps de parole pour le public, mais des échanges permis par un nombre restreint de personnes présentes (entre 8 et 16 en comptant les personnes des BE, Sandra Gallo et Sandrine Adamiak, et les chercheuses ASTRAL). Ces échanges sont largement alimentés et dirigés par les BE qui proposent et expliquent les aménagements qu'ils pourraient proposer dans le cadre du plan de paysage et demandent l'avis des participants sur ceux-ci, ces avis ne sont néanmoins pas toujours pris en considération, comme c'est le cas lors des chantiers participatifs.

Les réunions organisées dans le cadre du chantier participatif avec les étudiants de l'école nationale des paysages de Versailles sont également organisées sous un format présentations, propositions des BE et des étudiants, puis avis du public. Sandra Gallo (CC) s'exprime également de nombreuses fois lors de ces réunions, et précise que les chantiers ont pour vocation d'être « *réappropriés* » par les habitants. Toutefois la part de décision des habitants dans le choix des chantiers est peu importante. Il y a d'ailleurs des réticences exprimées par les personnes du public, en particulier les élus communaux, vis-à-vis des chantiers proposés. L' élu de Gorze, commune où se déroule l'un des chantiers, exprime notamment son interrogation concernant le choix de l'aménagement proposé. Les étudiants de l'école nationale du paysage de Versailles proposent en effet de rouvrir un chemin et des points de vue, notamment par la création d'un belvédère qui serait un point d'arrêt pour « *contempler* » le paysage. Alors que Sandrine Adamiak (PNRL) intervient en faveur du projet qui selon elle « *est intéressant parce qu'il renvoie à une scénographie comme au XIX^{ème} siècle*²⁶⁵ » (notes d'observation), l' élu de Gorze n'est pas convaincu. Il aurait aimé que le chantier participe à mettre en valeur un site « *patrimonial* » en ruine. Les étudiants réagissent assez vivement à ce discours qu'ils qualifient de « *non ambitieux* ». Les questions pointues d'un des participants, élu de Bayonville, exaspèrent ces étudiants : depuis le public nous entendons les commentaires, critiques et soupirs lorsque des personnes du public viennent questionner les choix proposés pour les chantiers : « *Qu'est-ce qu'il va dire*

²⁶⁵ La scénographie renvoie à l'art de la scène qui compose les volumes, les couleurs, les lumières et textures de l'espace. Par ces paroles, Sandrine Adamiak (PNRL) réinscrit le travail des paysagistes dans une perspective artistique et de composition du paysage comme œuvre (cf. chapitre 3).

encore ? » s'exclame, par exemple, un étudiant lorsque la main de l'élus de Bayonville se lève à nouveau (notes d'observation). Les chantiers qui seront réalisés sont ceux proposés par les étudiants. Toutefois, lors de la restitution, un autre élu, celui de Vandelainville où s'est déroulé le 2^{ème} chantier s'exprime : « *Au début on avait l'impression d'être des cobayes mais oui, maintenant que le boulot est fait, on est très contents. Car ces passages rouverts, que je n'avais d'ailleurs jamais connu ouverts, perpétuent les usages des anciens [il est ému]* » (Notes d'observation). Si certains élus étaient réticents, la réalisation des chantiers semble avoir convaincu une partie d'entre eux²⁶⁶.

Ainsi, bien que les acteurs du plan de paysage aient souhaité mettre en place un dispositif participatif « important », avec de nombreux ateliers et des temps de parole BE/public équivalents, on constate que cette parole est encadrée, voire orientée, et n'est pas toujours prise en compte dans le processus de décision. Comme Blondiaux le rappelle, quatre niveaux d'implication sont couramment mobilisés par les sociologues pour distinguer les modes de participation : la simple « information » ; la « consultation » qui se réalise selon lui « en aval du processus et à un moment où les principales options sont déjà prises » ; la « concertation » qui elle se réalise en amont de la prise de décision ; et la « co-décision » qui « implique un rôle actif des citoyens et une responsabilité partagée des autorités » (Blondiaux, 2008, p. 53-54). Au regard des différents éléments présentés, le plan de paysage étudié a donné lieu à une participation qui emprunte plus à la « consultation » qu'à la « concertation » : bien que la participation soit organisée dès le début de la phase de diagnostic, la commande a été construite par les élus communautaires porteurs de la démarche, les principaux axes de travail sont déjà établis par les BE, les possibilités de transformation du projet sont relativement marginales. En particulier, ces différents échanges ne donnent jamais lieu à délibérations ou prise de décisions de la part du public des ateliers : la décision revient aux élus comme cela est dit très clairement par les acteurs du plan de paysage en entretiens et lors des ateliers participatifs. La présentation faite par les BE lors de la restitution du plan de paysage repose d'ailleurs essentiellement sur des éléments qu'ils avaient eux-mêmes proposés dans les présentations des ateliers participatifs. L'influence des échanges qui ont eu lieu pendant les ateliers sur la décision et le document final reste difficilement perceptible, ce qui pour Blondiaux, est le cas pour une majorité des démarches

²⁶⁶ Cependant la « réappropriation » des habitants ne semble pas correspondre aux attentes des BE. En effet, les habitants s'approprient différemment ces chantiers : si nous avons pu constater lors d'une visite de terrain qu'une famille réalisait le parcours établi par les étudiants avec entrain, rapidement l'aménagement a disparu : « les rondins qu'ils avaient mis dans le "Fond de la Gueule", tout a disparu maintenant, les gens sont venus se servir pour leur bois ! » (Michel Désiles, habitant de Gorze, entretien semi-directif, mai 2017).

participatives (2008). Nous verrons cependant que certaines critiques émises par le public des ateliers ont contribué à préciser et adapter le projet initial, non pas dans son objectif principal, mais dans certains détails et propositions de mise en œuvre.

Pour conclure, nous avons vu que le dispositif participatif du plan de paysage visait à initier « *une vision commune* » et un « *projet partagé* » concernant l'évolution du paysage. Toutefois, et malgré un dispositif participatif important en nombre d'ateliers et avec une répartition de la parole entre les BE et le public « équilibrée », la concertation n'est pas organisée de manière à pouvoir intervenir directement sur la prise de décision. Elle fait intervenir les avis des « citoyens » à la marge, permettant de consolider un diagnostic déjà bien avancé, dans un objectif que l'on peut supposer de légitimation mais pas seulement. Il s'agit en effet, pour les différents acteurs du plan de paysage, de « *passer des idées* », et notamment des normes concernant ce qui fait le « bon » et le « beau » paysage (chapitre 4), tout en visant la modification de certains comportements, qu'ils soient sociaux ou politiques. En cela, le plan de paysage est un instrument de gouvernement.

2. Le dispositif participatif comme instrument de gouvernement des conduites

Comme nous l'avons montré dans le chapitre précédent, les temps participatifs sont également utilisés pour transmettre des savoirs et des idées : la diffusion de cartes, de photographies ou d'images participe à cela. Nous allons maintenant voir comment, par le dispositif participatif, le plan de paysage tend à être un instrument de gouvernance et de gouvernement. En effet, le dispositif participatif s'adresse tant aux « habitants » qu'aux élus communaux. Ces derniers sont d'ailleurs mobilisés à plusieurs niveaux de la participation (dans les ateliers participatifs et les comités techniques). Une analyse du contexte politique dans lequel le projet de plan de paysage a été développé amène à poser l'hypothèse d'une utilisation instrumentale du plan de paysage pour légitimer l'échelle politique intercommunale nouvellement constituée (2.1). Ce premier objectif, provenant des élus intercommunaux, est complété par celui de faire « *passer des idées* » c'est-à-dire de susciter l'adhésion des acteurs du territoire et de favoriser l'application des recommandations du plan de paysage (2.2). La rhétorique de la « responsabilisation » est utilisée dans ce sens et se retrouve dans le plan de paysage étudié comme dans une seconde action publique : l'atelier des territoires (2.3). Toutefois, nous verrons également que le dispositif participatif intègre, dans une certaine mesure, certaines critiques qui pourraient se transformer en opposition. Ainsi, comme Barbier et Larrue le montrent, la participation dans l'action publique est ici associée à deux formes de

justifications (2011). La première, « instrumentale », vise à éviter les remises en causes ultérieures du projet et à en augmenter « l'acceptabilité ». La seconde, « substantielle », a pour objectif de fortifier le projet en tenant compte des avis portés par les « citoyens », tout du moins, certains d'entre eux.

2.1. Le plan de paysage : instrument de production d'un territoire politique légitime ?

Le plan de paysage a plusieurs objectifs. S'il vise à « *lutter contre l'enfrichement des coteaux* », la rencontre avec ses différents acteurs a permis d'identifier un second objectif : celui de soutenir la fusion des deux communautés de communes (du Chardon Lorrain et du Val de Moselle). Le plan de paysage contribue ainsi à construire un territoire politique perçu comme légitime.

En effet, lorsque le projet de plan de paysage émerge en 2015, les deux communautés de communes sont indépendantes, l'une située sur le département de la Moselle, l'autre de la Meurthe-et-Moselle. Or depuis quelques années (on retrouve des articles de presse en ligne sur cette question dès 2011), et dans le cadre de la loi NOTRe²⁶⁷ qui impose une fusion des intercommunalités de moins de 15 000 habitants, le préfet de Moselle prévoit d'intégrer la communauté de communes du Val de Moselle à celle de Metz métropole. Fusion à laquelle s'opposent fermement la majorité des élus et certains habitants du Val de Moselle selon la presse locale. Ces derniers ont lancé une pétition et organisé une manifestation réunissant 300 personnes à la gare d'Ancy-sur-Moselle²⁶⁸ en juin 2011. Selon l'article, les élus craignent une « *augmentation de la pression fiscale* » et une « *perte de pouvoir* », Metz métropole étant une communauté d'agglomération urbaine réunissant 40 communes et environ 200 000 habitants²⁶⁹ à cette date. L'article mentionne les propos du président du Val de Moselle : « *Aujourd'hui, on a un délégué par commune, soit un rapport d'un sur dix. Demain, le rapport sera d'un sur 122. Difficile de défendre nos territoires dans ces conditions !*²⁷⁰ ».

La communauté de communes du Val de Moselle se rapproche de celle du Chardon Lorrain, d'une part parce qu'elles se « *ressemblent* », « *il y demeure un mode de vie, des*

²⁶⁷ Loi du 7 août 2015 portant sur « la nouvelle organisation territoriale de la République ».

²⁶⁸ Commune devenue Ancy-Dornot en 2016.

²⁶⁹ À titre de comparaison, en 2017 la communauté de communes Mad et Moselle – issue de la fusion des deux intercommunalités – réunit 48 communes pour 20 500 habitants selon son site internet.

²⁷⁰ Article de presse, « Val de Moselle, non à Metz Métropole ! », paru dans le Républicain Lorrain, 26 juin 2011.

*paysages, des traditions issues de la ruralité*²⁷¹ » affirme Éric Meunier président du Val de Moselle en juillet 2015 dans l'Est républicain. Il poursuit dans un autre article de presse en octobre de la même année : « *il n'y a pas d'écarts sensibles entre la CCCL [Communauté de communes du Chardon Lorrain] et la CCVM [Communauté de communes du Val de Moselle]. Nous formons un ensemble pertinent par l'histoire, par la géographie et par la sociologie de nos territoires communs.*²⁷² ». Et, d'autre part, pour faire contrepoids à Metz métropole. En effet, avec ses 10 000 habitants en milieu « rural » à faible densité de population, le Chardon Lorrain disposait d'une dérogation ne l'obligeant pas à fusionner avec une autre intercommunalité. Cependant, Bruno Pierrot²⁷³ (président de la CC du Chardon Lorrain) affirme dans la presse en 2015²⁷⁴ que « *ce serait manquer de vision* » : « *Cette loi va donner de nouvelles compétences à ces "super-agglomérations", notamment en matière de tourisme, d'adduction d'eau et d'assainissement. Une interco' avec plus de moyens devient plus performante* ». Le journaliste traduit ces propos ainsi : « *dans un monde qui est devenu compétition, qui ne s'accroît pas régresse* ». Il apparaît donc nécessaire pour ces deux intercommunalités de se réunir pour faire face à la métropole de Metz et conserver une autonomie politique et économique. Propos également rappelés en entretien par Claude Salvi (DREAL) et Marie-Hélène Clément (BE):

Claude Salvi (DREAL) : « Ce que je perçois dans les discussions des élus, etc., c'est qu'il y a des petites communes, enfin petites, tout est relatif, des petites communes qui sont absorbées par Metz et puis ça ne leur convient pas. Parce que c'est Metz qui décide de tout, qui voilà, et qui se sont plutôt rapprochées justement de la communauté de communes du Val de Moselle et du Chardon Lorrain, parce que c'était plus à leur échelle [...] moi j'ai entendu sur d'autres projets aussi de ce même secteur, c'est qu'effectivement, c'est un peu Metz qui décide de tout, et puis après les communes n'ont pas trop leur mot à dire quoi. Donc ils se sentent un peu, oui... phagocytés²⁷⁵ j'allais dire, par l'agglomération. Donc c'était peut-être l'occasion de montrer qu'ils avaient encore un peu leur indépendance par rapport à cet outil-là. » (entretien semi-directif, avril 2018)

Marie-Hélène Clément (BE) « Donc là moi je ne connais encore pas tout le territoire, je ne connais pas tout le territoire du tout. Donc je peux imaginer que ça pose question quand même d'associer ces gens-là [les élus des deux communautés de communes et des deux

²⁷¹ Article de presse, « Fusion du Chardon Lorrain avec le Val de Moselle à l'étude », paru dans l'Est républicain, le 15 juillet 2015.

²⁷² Article de presse, « Val de Moselle : vers une fusion avec le Chardon lorrain ? », paru dans le Républicain Lorrain, le 02 octobre 2015.

²⁷³ Les noms sont anonymisés.

²⁷⁴ Article de presse, « La Communauté de communes du Chardon lorrain va-t-elle fusionner avec le Val de Moselle ? », Le Républicain Lorrain, le 08 octobre 2015.

²⁷⁵ Le terme « phagocyté » est ici très fort puisqu'il renvoie au fait de « détruire progressivement quelqu'un, quelque chose en les privant de toute autonomie, en s'en rendant maître de l'intérieur. » selon le dictionnaire en ligne Larousse.

communes extérieures]. Mais en même temps, en même temps voilà... C'est aussi faire contrepoids à Metz. » (entretien semi-directif, mars 2017)

L'opposition avec d'autres intercommunalités, et d'autant plus quand ces dernières sont des agglomérations urbaines, joue un rôle important dans la justification d'une intercommunalité « rurale » forte faisant à la fois contrepoids politique et barrière à l'étalement urbain. La mise en avant d'un cadre de vie de « qualité », d'un environnement préservé et du « bien vivre ensemble » sont des arguments régulièrement mis en avant pour justifier l'intervention intercommunale face au « danger » représenté par l'agglomération (Haschar-Noé, 2009, p. 122).

Toutefois, la frontière départementale pose un problème juridique²⁷⁶ et les préfetures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle s'opposent à cette fusion. Une pétition est lancée en ligne par la communauté de communes du Val de Moselle au début de l'année 2016 afin d'obtenir la fusion de ces deux intercommunalités²⁷⁷. Elle rassemble 216 signataires « *POUR le respect de la décision prise à une très grande majorité des élus communaux des 48 communes CONCERNÉES de fusionner VOLONTAIREMENT les Communautés de communes du Val de Moselle et du Chardon Lorrain.* » afin de « *former un ensemble cohérent, plus fort en plein cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine* » (les mots en majuscule le sont dans le texte initial). La fusion de ces deux intercommunalités est d'ailleurs présentée dans un article de presse comme une évidence si l'on considère le travail déjà réalisé en commun : le projet de plan de paysage. Ce projet vient alors légitimer la fusion souhaitée par les deux présidents d'intercommunalité. Un article de presse, daté de juillet 2015, annonce ainsi :

« Ne pas brûler les étapes, ce mariage n'est pas encore acté. Mais si on en parle aujourd'hui, c'est que les deux présidents : Bruno Pierrot, côté Chardon Lorrain, et Éric Meunier [les noms ont été anonymisés], pour le Val de Moselle, deux fervents partisans de l'intercommunalité, non seulement s'y montrent favorables, mais poussent dans ce sens. Ça ne ferait que concrétiser un rapprochement déjà amorcé, à l'instar de leur collaboration sur le dossier "plan de paysage" validé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.²⁷⁸ »

²⁷⁶ Le site de la préfecture de Moselle évoque « un schéma diverge aux termes des Commissions Départementales de Coopération Intercommunale (CDCI) », en ligne : <https://www.moselle.gouv.fr/Actualites/Le-SDCI-de-la-Moselle>, consulté le 05 avril 2021.

²⁷⁷ Voir <https://www.change.org/p/val-de-moselle-pour-une-fusion-entre-le-val-de-moselle-et-le-chardon-lorrain>, consulté le 5 avril 2021.

²⁷⁸ Article de presse, « Fusion du Chardon Lorrain avec le Val de Moselle à l'étude », paru dans l'Est républicain, le 15 juillet 2015.

Il est difficile de savoir quel impact réel a pu avoir ce travail en commun dans la décision de fusion. Si le projet est avancé comme argument, il est impossible de savoir s'il a pesé dans l'accord finalement rendu par les deux préfetures de Moselle et de Meurthe-et-Moselle en juin 2016. Une fois la fusion acceptée, le plan de paysage sert cependant d'outil pour faire « travailler les élus ensemble ».

- **Un projet « pour apprendre à travailler ensemble »**

Ces deux communautés de communes se situent, comme nous l'avons dit, sur deux départements différents. Plus encore, ces deux communautés de communes se situent sur l'ancienne frontière France-Allemagne. Le plan de paysage est perçu par certains élus comme un moyen de nouer des liens, de faire se rencontrer les élus, et de changer le poids du passé. Après une réunion du comité de pilotage, Marie-Hélène Clément évoque cette question en entretien :

« Je pense que ce qui a initié aussi ce plan de paysage, c'était aussi une volonté de travailler avec les voisins. De travailler à deux communautés de communes, ça a été quand même un peu confirmé hier aussi c'est quand même une volonté derrière de faire chier les services de l'État et le préfet... enfin les préfets pour euh... provoquer une réflexion commune et dépasser les frontières. Et ça on l'a senti, et ça a été vraiment clairement dit hier. Et notamment il y a eu un mail de Monsieur le Maire d'Arnaville, Monsieur C. [Le nom a été retiré], et qui l'a redit hier au comité de pilotage, une grande satisfaction de voir un diagnostic qui est fondamental, parce que c'est la première fois que nos... je ne parle pas de la qualité du diagnostic, ce n'est pas ça qui est en jeu, mais le fait que l'on se pose pour réfléchir à deux territoires qui n'osaient pas se regarder avant, c'était les mots qui ont été employés, qui n'osaient pas se regarder au-delà des frontières France-Allemagne, etc., des départements, d'aller plus loin et d'aller chercher des points communs et là, moi je... donc là moi j'ai eu les larmes aux yeux [elle est émue au moment où elle en parle] Monsieur C. hier, parce que comme il l'a formulé et le président aussi a reformulé ça aussi à sa manière bon c'était moins sensible mais c'était quand même dans ce sens-là de dire que le coup de force sur ce truc-là c'est que le plan de paysage il a initié quelque chose et il a permis une réflexion au-delà. » (entretien semi-directif, mars 2017)

Le plan de paysage semble, d'après ce qui est avancé par Marie-Hélène²⁷⁹, faire un contre-pouvoir face à l'État en permettant aux élus des intercommunalités de construire des liens et des projets au-delà des frontières administratives et des conflits sociopolitiques passés. Il est également utilisé par les élus de l'intercommunalité pour obliger les élus communaux à travailler ensemble, entre communes mais aussi avec l'intercommunalité. Le plan de paysage

²⁷⁹ N'ayant pas pu rencontrer les présidents des deux intercommunalités ni les élus les plus impliqués dans le plan de paysage, je suis ici obligée de m'appuyer sur les propos de Marie-Hélène Clément, néanmoins confirmés en entretien par Claude Salvi (DREAL) et Sandrine Adamiak (PNRL).

a ainsi pour objectif de favoriser les échanges entre les différents élus (à l'échelle communale et intercommunale) :

Marie-Hélène Clément (BE) poursuit dans cet entretien : « Donc c'est quand même déjà de dire, "on a envie de faire quelque chose ensemble. On a conscience que par-delà des frontières, on a des problématiques qui peuvent être similaires." Donc pour moi c'est déjà initié depuis un moment ce truc-là de dire "on a envie de travailler avec les autres et on y voit un intérêt". Ce n'est pas partagé peut-être par tous les élus mais ça va le devenir je pense. » (entretien semi-directif, mars 2017).

La paysagiste pense d'ailleurs qu'au départ, la question du plan de paysage est un prétexte à cette réunion : *« Je pense qu'au départ quand le plan de paysage a été lancé, il y a eu vraiment une intention de lancer quelque chose sans savoir vraiment ce que c'était qu'un plan de paysage, enfin ça c'est mon avis mais... Et qui que ça a été lancé surtout pour dire "oui, nous on va faire un truc au-delà des frontières départementales et au-delà de communautés de communes". »*. Propos qui sont également confirmés par Sandrine Adamiak (PNRL) et par Claude Salvi (DREAL) en entretien :

Sandrine Adamiak (PNRL) : « Le Chardon Lorrain et la Val de Moselle, ils disent tous les deux que le plan de paysage c'est un projet pour apprendre à travailler ensemble. » (entretien semi-directif, janvier 2017).

Claude Salvi (DREAL) « Les deux communautés de communes ont eu la volonté de travailler ensemble dès le départ. Avant d'avoir fusionné. Et donc, parce qu'ils ont quand même associé deux autres communes, donc c'était un montage de gouvernance qui était quand même relativement difficile. Mais il y avait cette volonté de vraiment travailler ensemble. Et je pense que du coup, la difficulté j'allais dire administrative de fusion et autre, s'est aplanie du fait que les gens étaient d'accord pour travailler effectivement sur ce sujet-là, dans la même démarche, et ça c'est important, enfin, quelque soit le sujet dont on parle, s'il y a effectivement une volonté commune de faire un travail abouti, toutes les difficultés qui pourraient se présenter administratives, etc., elles sont aplanies. » (entretien semi-directif, avril 2018)

En cela le plan de paysage est un instrument de gouvernement utilisé à la fois pour imposer une fusion qui n'était pas envisagée par les préfetures, pour construire une entité politique compétitive face à la métropole de Metz, tout en se rendant légitime face aux élus communaux sur les questions paysagères mais au-delà sur ce qui ressort de problématiques « collectives » dépassant les frontières municipales. En effet, le plan de paysage permet à l'intercommunalité de construire une légitimité et de prendre une place concernant ces thématiques jusque-là abordées par les mairies. La question de l'enfrichement était jusqu'alors traitée par l'intermédiaire de la définition de l'usage des terres *via* notamment les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU) établis à l'échelle communale, les Schémas de cohérences

Territoriales (ScoT) établis à l'échelle des bassins de vie (deux sont présents sur le périmètre du plan de paysage) ou encore par accord de certaines communes avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER). Le plan de paysage n'est pas un document réglementaire, la décision de suivre ou non ses recommandations reste à l'appréciation des élus communaux. Toutefois, par le plan de paysage l'intercommunalité issue de la fusion s'est imposée sur la compétence paysagère et a accru sa légitimité²⁸⁰.

Cette question peut également permettre d'expliquer l'organisation même du plan de paysage, puisque nous avons vu précédemment que les élus étaient mobilisés à plusieurs niveaux : celui des ateliers participatifs et celui des comités techniques. Je pose donc l'hypothèse que ces deux niveaux ont des fonctions différentes, le premier sert notamment à « passer des idées » et à consulter les citoyens dont les élus font partie, et le second à « faire travailler les élus ensemble », à les mettre concrètement autour de la table, entre eux, et avec les différentes institutions. La participation sert ainsi à initier la rencontre entre des élus qui « *n'avaient pas pour habitude de travailler ensemble* » (propos de Marie-Hélène en entretien, mars 2017), parce qu'ils étaient dans des intercommunalités différentes, mais également des élus communaux qui n'avaient pas pour habitude ou pour envie de travailler avec l'intercommunalité, voire qui y sont opposés. En effet, si la majorité des élus ont voté pour la fusion entre les CC du Val de Moselle et du Chardon Lorrain, une partie d'entre eux étaient et restent contre cette fusion, voire méfiants vis-à-vis même de l'échelle politique intercommunale. Un des objectifs de la participation, notamment aux comités techniques, est ainsi de convaincre et d'enrôler ces élus réfractaires.

Les travaux de Nadine Haschar-Noé (2009) vont dans le sens de cette analyse. Elle montre comment une action publique visant à aménager des chemins de randonnée a participé à légitimer et à identifier un nouveau territoire de l'action publique, intercommunal (le Sicoval, au sud de Toulouse), et au développement d'une « gouvernance territoriale » plus « robuste » (2009, p. 118). Elle montre notamment comment des questions relatives à l'aménagement du territoire, liées dans le cas étudié à des activités de plein air, « offrent une opportunité aux élus communautaires pour légitimer “naturellement” l'intercommunalité comme le “bon” niveau d'aménagement des espaces et leur fournissent un “instrument de gouvernance territoriale” » (*Ibid.*, p. 119). En effet, « le contrôle de l'espace, de ses usages et

²⁸⁰ Un.e animateur.trice plan de paysage a d'ailleurs été recruté.e en contrat de 3 années sur un poste partagé par la communauté de communes Mad et Moselle et le PNRL, avec pour objectif notamment de « *mettre en réseau les acteurs locaux pour insuffler l'installation de nouvelles activités agricoles sur les versants des vallées* » selon l'offre publiée en ligne en 2020.

son urbanisation » est un enjeu central qui passe par « l'élaboration d'un projet commun de territoire » appelant « au partenariat, à la participation et à la concertation des acteurs » (*Ibid.*, p. 119). Avec notamment les fusions des intercommunalités, ce qui est en jeu et enjeu, dit-elle, c'est le « renforcement des positions des agents ou des groupes d'agents dans l'espace politique "local" » (*Ibid.*, p. 119). Elle montre ainsi que l'aménagement et l'animation des chemins de randonnée sont utilisés comme un « instrument de territorialisation de l'action publique qui, en autorisant la mise en ordre de l'espace et la mise en scène d'une "identité" intercommunale » faciliteraient ainsi l'identification de l'intercommunalité et de ses acteurs dans l'espace politique local » (*Ibid.*, p. 119). L'intercommunalité étudiée par Haschar-Noé ne dispose pas à proprement parler de la compétence en matière de sport, mais entend mener une politique volontariste sur son territoire notamment pour développer un sentiment d'appartenance au territoire et fonder une « identité » territoriale. On remarque ici la proximité avec l'action publique en matière de paysage réalisée par l'intercommunalité Mad et Moselle, qui est également réalisée sur la base du volontariat, qui n'est pas une compétence stricte de l'intercommunalité et qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, vise également à construire une « identité territoriale ». Dans son étude, Haschar-Noé (2009) montre que l'une des premières formes de coopération entre les communes, et dans l'objectif de construire « un projet territorial commun », est la constitution d'une charte d'aménagement de l'intercommunalité. Cette charte institue, d'un commun accord entre les élus, une répartition de l'usage des terres dans laquelle 60% sont destinés à l'agriculture, aux espaces de nature et de loisirs. Il en découle la nécessité de préserver les chemins ruraux, à la fois nécessaires aux agriculteurs pour accéder aux cultures, mais également dans l'idée de faire « liens » entre « anciens et nouveaux habitants, agriculteurs et "néo-ruraux", communes "rurales" et "urbaines" » et en érigeant ces chemins comme « bien-commun » (*Ibid.*, p. 125). À ce premier enjeu, la préservation des chemins ruraux est abordée par un deuxième registre de justification selon l'auteure, celui de recréer du « lien social ». Les chemins sont créateurs de lien social, ils sont envisagés comme des « médiateurs matériels et symboliques de la construction d'une "collectivité" » tout en ayant pour objectif, selon les élus et techniciens enquêtés par Haschar-Noé, d'avoir « un impact sur les consciences [...] de resserrer les liens sociaux tout en investissant l'espace sur un mode contemplatif et non agressif » (*Ibid.*, p. 125). Le Sicoval met en place différents dispositifs autour de la question des chemins communaux, comme à titre d'exemples un inventaire des chemins ou l'élaboration d'un schéma d'orientation, avec pour objectifs de faire travailler les différents acteurs ensemble, en particulier, ceux qui étaient en conflit (les agriculteurs et les associations de randonnée). C'est

donc un dispositif de gouvernement des conduites qui s'est développé selon l'auteure visant à modifier les comportements des différents acteurs et établir collectivement, par une concertation et un livret, les « bons » usages des chemins.

On remarque évidemment une grande proximité avec la rhétorique développée dans le plan de paysage – où la question des « chemins ruraux » était d'ailleurs l'un des sujets à l'ordre du jour du premier atelier participatif – dans lequel le paysage joue également ce double rôle de légitimation d'une échelle territoriale « pertinente » et de production de liens, sociaux (ce que j'ai appelé « vie dans les villages » et une « vie sociale » plus « saine », lors du chapitre précédent). Toutefois, cette étude d'Haschar-Noé présente également une différence notable avec la situation étudiée, c'est la construction de la légitimité de cette intercommunalité par un ensemble de dispositifs portant sur les chemins et développés sur plus de 20 ans. Dans le cas du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, elle est la première démarche élaborée conjointement par les deux anciennes intercommunalités, fusionnée en 2017 en communauté de communes Mad et Moselle. C'est également la première action publique en matière de paysage à cette échelle territoriale. Nous n'avons donc pas le même recul sur les effets réels de ce dispositif et sur la place qu'il va permettre, ou non, de donner à l'intercommunalité. Par ailleurs, cette étude est très intéressante pour éclairer le processus par lequel un dispositif d'aménagement territorial est utilisé pour construire une « identité » territoriale à l'échelle de l'intercommunalité et légitimer cette échelle d'action publique. Toutefois, dans ce papier, l'auteure ne présente et n'analyse pas la réception de ce dernier, en particulier par les élus communaux. Dans le cas du plan de paysage étudié, nous allons justement voir que ce dispositif, qui se veut également légitimer cette échelle d'action publique, a des réceptions très contrastées par les élus et les divers acteurs du territoire (point 3). Avant cela, il est nécessaire d'analyser comment le dispositif participatif entend transmettre certaines idées et comportements.

2.2. Le dispositif participatif du plan de paysage informer, convaincre, responsabiliser

Le plan de paysage mobilise le « *participatif* » dans plusieurs objectifs : passer et prendre des idées, favoriser l'adhésion au projet et susciter sa réappropriation par les acteurs du territoire, « responsabiliser » tout un chacun vis-à-vis du paysage qui est « *bien commun* ». Le plan de paysage peut ainsi être analysé comme un dispositif, qui, par certains discours et certaines techniques, participe à transmettre des normes de conduites. Ces différentes normes

sont néanmoins réappropriées différemment par les acteurs du territoire, voire dans certains cas, contestées.

2.2.1. « Le participatif ça sert aussi à passer des idées »

Les ateliers participatifs du plan de paysage étudié ont plusieurs vocations. S'ils servent à créer « un projet de territoire » commun aux différents acteurs comme l'encourage le ministère de l'Environnement, cela passe par la production d'une forme d'acceptabilité de la démarche. Cette dernière est recherchée *via* la diffusion d'idées et d'une vision produite par les paysagistes des BE.

En effet, pour Marie-Hélène Clément (BE) l'une des limites du participatif est le fait de devoir d'abord passer des idées avant de réceptionner celles des participants aux ateliers. Pour les acteurs du plan de paysage – ici entendu au sens large comprenant la DREAL, le PNRL, les élus, la chargée de mission et les BE – il y a une nécessité d'encadrer, de guider, et de faire « évoluer les idées » :

Marie-Hélène Clément (BE) : « Après, la limite du participatif pour moi elle est aussi dans la phase du travail. C'est-à-dire que c'est... le participatif ça sert aussi à faire passer des idées. À faire évoluer un peu les façons de voir les choses. Et ça c'est un gros morceau. Puis après quand on commence à passer à l'étape d'après, quand on a fait évoluer les idées, on demande aux gens leurs idées ou concrètement sur place comment ça peut se passer, là c'est ce qui va se passer dans la phase trois²⁸¹. » (entretien semi-directif, mars 2017)

Cette idée est d'ailleurs partagée par certains membres du public des ateliers notamment par certains élus, ou anciens élus, tels que Jocelyne Lèbre (habitante d'Ancy-Dornot, professeur des écoles, 55 ans, a assisté à deux ateliers participatifs du plan de paysage, élue comme conseillère municipale dans les années 1990 à Ancy-sur-Moselle et membre du « collectif forêt ») pour qui il est nécessaire de faire évoluer les « mentalités » afin de faire accepter les actions du plan de paysage :

Jocelyne Lèbre : « Et puis si ça [le plan de paysage] peut faire évoluer les choses, c'est bien. Si le Plan paysage peut faire évoluer les choses, pourquoi pas. Les mentalités surtout. Manon Desmartin (ASTRAL) : Surtout les mentalités plus que des actions ?

²⁸¹ Phase trois qui a pourtant donné lieu à une participation moins importante que dans les deux phases précédentes, avec essentiellement des visites de site dont nous avons vu qu'elles étaient centrées sur la parole des BE.

Jocelyne Lèbre : Ben il faut que les mentalités changent pour que les actions soient acceptées aussi après. » (entretien semi-directif, juin 2017)

Cette transmission des idées s'adresse aux « habitants » mais plus généralement à l'ensemble des acteurs du territoire dont les élus font également partie. Les élus sont destinataires de cette transmission d'idées, chargée de les convaincre et de leur « donner envie d'agir » comme ce sera dit par Marie-Hélène en atelier participatif. Cette volonté est partagée par les services de l'État et en particulier la DREAL, Claude Salvi en fait part lors de notre entretien :

Claude Salvi (DREAL) : « Là aussi, il faut que le bureau d'étude soit force de proposition, c'est-à-dire c'est d'orienter, par exemple les élus, il y a certains élus bon là je pense qu'on a quand même des élus de qualité sur les côtes de Moselle, mais il y a parfois dans les territoires ruraux des élus qui sont rentrés dans ce plan de paysage, mais n'ont pas forcément une analyse très fine de vers quoi cela peut mener. Et le fait de les orienter, d'être force de proposition et de leur faire faire peut-être au démarrage des petites actions pour qu'à la fois les habitants, les élus, les acteurs voient qu'il y a des choses qui sont faites à travers ce plan de paysage. » (entretien semi-directif, avril 2018)

Il y a, d'une certaine manière, le besoin de convaincre les élus communaux, de les enrôler dans le projet et de faire en sorte qu'ils s'emparent de ce dernier et le perpétuent. Cette nécessité est d'autant plus importante que la décision revient à ces élus. Les ateliers participatifs du plan de paysage ne sont en effet pas délibératifs. Ce sont donc les élus, en particulier communaux, qui vont devoir s'approprier le dispositif plan de paysage afin de mettre en place les actions recommandées :

Sandrine Adamiak (PNRL, entretien) : « On ne peut pas faire un plan de paysage si les élus ne le portent pas. Parce qu'à un moment il faut porter les actions, il faut trancher. [...] parce qu'à un moment il faut passer à de la compétence pure et dure. Parce que l'habitant il peut être impliqué, il peut avoir des compétences, mais à un moment on est obligé d'aller jusqu'au bout de la décision. » (entretien semi-directif, janvier 2017)

Cette évolution des idées ne peut cependant pas se faire par une imposition selon Marie-Hélène Clément (BE). Selon elle, il est nécessaire aussi de prendre en considération les avis, les idées et les demandes des participants afin de les mobiliser et de les impliquer, qu'ils soient élus ou habitants.

Elle nous dit ainsi en entretien : « Dans le plan de paysage actuellement, l'idée n'est de vraiment pas imposer nos idées quoi, on peut avoir des idées pour impulser, on veut les formuler, on veut les présenter, on veut raconter une histoire, on sait faire des documents qui peuvent emmener les gens, mais si le soufflé retombe quand on est parti, ça n'a aucun sens. » [...] « Oui, il faut donner une part de décision, faire que les gens se sentent impliqués sans les... sans que ce soit de l'esbroufe quoi. Il faut que ce soit vraiment concret et qu'il y ait vraiment une écoute. Tout en disant, bon ben maintenant on est quand même dans un truc démocratique, donc euh... ben il y a un moment la décision elle revient quand

même à ceux qui ont toutes les pièces en main pour décider. Et qui ont une vision un peu plus globale quoi, qui est... Normalement la position des élus accompagnée des services techniques. » (entretien semi-directif, mars 2017)

La participation sert ainsi à transmettre des idées, mais ces dernières doivent avoir suffisamment de sens aux yeux des acteurs du territoire pour qu'ils puissent s'en emparer. La transmission d'idées n'a ainsi pas pour unique fonction de transmettre des façons de voir et des normes (par exemple les normes de « beaux » ou « bons » paysages que nous avons vues précédemment) mais d'entraîner les acteurs afin qu'ils mettent en œuvre le plan de paysage. Dit autrement, la participation est envisagée comme « faire avec » pour ensuite « faire faire ». Cela est dit plus clairement lors du 3^{ème} atelier, où se pose la question de la mise en œuvre concrète du plan de paysage, en particulier du défrichage, puisque les terrains appartiennent à des propriétaires privés. Il n'y a visiblement pas de moyens, politiques ou juridiques²⁸², pour obliger ces personnes à défricher, ce qu'il faut c'est les « convaincre » et pour cela les BE comptent sur l'aide des acteurs du territoire :

Lors du 3^{ème} atelier participatif une personne du public (homme, environ 70 ans) pose la question « comment envisagez-vous de faire évoluer les propriétaires de ces espaces ? On voudrait bien qu'ils bougent ! ». Marie-Hélène paraît agacée et répond : « Nous aussi on voudrait bien qu'ils bougent ! [...] Moi je n'habite pas là, moi je suis juste là pour vous aider à faire un projet, donc ce n'est pas moi qui vais vous proposer toutes les solutions. On a des idées, mais on n'est pas là pour vous proposer des solutions toutes faites, parce que si moi j'arrive avec des solutions toutes faites je pense que vous n'en voudriez pas parce que ce n'est pas vos solutions. Donc ça premier point, nous on n'est pas là pour faire les choses à votre place et c'est pour ça qu'on va se revoir encore en phase 2 et 3 et qu'on demande à ce qu'il y est des gens qui participent en comité de pilotage. [...] moi je ne suis pas un super héros, je n'ai pas toutes les clefs en main et ce n'est qu'ensemble qu'on pourra le faire. » (transcription du troisième atelier, septembre 2016)

Les différents acteurs du plan de paysage vont également dans ce sens, pour eux la concertation avec le public est une nécessité pour rendre le projet « acceptable », il doit se faire par une sorte de consensus et par arbitrage entre les intérêts des différents acteurs :

Sandra Gallo (CC) : « La concertation avec le public, c'est ce que les habitants veulent aussi, parce que c'est bien beau mais les gens n'ont pas forcément envie que leur paysage

²⁸² Le code général des collectivités territoriales, Article L2213-25, indique que le maire d'une commune peut demander à un propriétaire privé d'entretenir ses terres, sous peine de lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux nécessaires à la remise en état du terrain. Toutefois, et selon les différents acteurs rencontrés, cette loi est difficile à mettre en œuvre puisque c'est à la mairie de faire le travail de recherche des propriétaires, souvent nombreux pour une seule et même parcelle, puis de lancer une procédure coûteuse en temps et en argent. Nous n'avons pas eu connaissance de l'application de cette loi sur le territoire étudié.

soit juste de la vigne quoi ! Ils n'ont peut-être pas envie d'aller vivre en Alsace. Et on l'a bien vu sur les premiers ateliers, les gens veulent leur espace de nature, ils veulent leurs vergers, leurs friches parce qu'il y a des bestioles. C'est aussi l'objectif de la concertation c'est de faire en sorte que chacun retrouve ce qu'il aime sur leur territoire et qu'on ne frustre personne. L'autre truc aussi c'est de trouver un moyen de donner envie aux gens de s'investir [elle dit ce mot en insistant et en parlant plus fort] et que la participation elle soit aussi porteuse de certaines initiatives. » (entretien semi-directif ayant eu lieu après les ateliers participatifs de la phase 1, août 2017).

Sandrine Adamiak (PNRL) : « Si les communautés ont voulu faire un plan de paysage c'est parce qu'elles se rendent compte que la question foncière ça peut vite glisser entre les mains de certains, et donc partir dans tous les sens et donc ne pas satisfaire la population locale. [...] Emma Thomas [viticultrice] elle a expliqué aussi un peu le problème, c'est que les gens ne veulent pas vendre. Il y a des gens qui ont des parcelles, qui ne sont pas entretenus et qui ne veulent pas vendre. Mais [rires] ils ont le droit de ne pas vouloir vendre aussi ! Donc ça veut dire qu'il y a des intérêts différents sur le secteur, donc il faut trouver les parcelles qui personnes qui veulent vendre et pour faire ça il faut un travail d'inventaire. [...] ce qui est ressorti quand même c'est que tout le monde ne veut pas agir sur le foncier, tout le monde ne veut pas faire disparaître la friche et tout ça. Donc le but va être de concilier un peu toutes ces envies et de faire un projet autour de tout ça. » (entretien semi-directif ayant eu lieu après les ateliers participatifs de la phase 1, janvier 2017).

Cette place accordée aux participants, bien que circonscrite, est appropriée par certains acteurs, qui souhaitent orienter le plan de paysage afin qu'il corresponde à leurs souhaits et, parfois, à leurs intérêts. S'opposent alors certains groupes, en particulier ceux favorables au réinvestissement des coteaux par les agriculteurs/viticulteurs, ceux défavorables et ceux qui pourraient accepter selon certaines conditions. Les viticulteurs et maraîchers présents aux ateliers disent avoir peu d'espoirs quant aux conséquences du plan de paysage, mais trouvent un intérêt à participer, en particulier pour pouvoir également transmettre leurs idées et modifier les perceptions des autres groupes sociaux concernant leur travail.

Emma Thomas (viticultrice en agriculture biologique, localisation anonymisée²⁸³, 35 ans) : « Moi je n'ai jamais été déçue de participer aux réunions en fait parce que j'ai entendu des choses et j'ai compris des choses par rapport aux gens qui sont là. Même si c'est des gens qui connaissent pas du tout le village, mais ils sont là, ils participent, ils ont envie d'y participer et qui se sentent d'une responsabilité vis-à-vis de leur... de tout ça. Et ça je trouvais ça bien. Après euh... je suis pas très optimiste quant à l'aboutissement de tout ça. Mais je pense que c'est bien de le faire. Rien que de le faire et de pouvoir, entendre et discuter et peut-être que parler de choses qui ne se feront peut-être jamais ou qu'on aimerait bien mais... déjà essayer d'échanger, et de concerner, je pense que c'est positif. Alissia Gouju : Et pourquoi vous n'êtes pas optimiste ?

²⁸³ Il y a peu d'agriculteurs et de viticulteurs sur le territoire et les acteurs sont donc facilement identifiables par leur localisation. Afin de respecter l'anonymat de ces personnes, les localisations sont retirées.

Emma Thomas : Le temps, l'argent [...] Les gens ne donneront pas de temps et ils ne donneront pas d'argent [silence] ». (entretien semi-directif, mai 2017)

Julien Ruf (maraîcher en agriculture biologique, localisation anonymisée, 30 ans, délégué des habitants au comité technique du plan de paysage) : « Je ne pouvais que me féliciter des résultats, enfin des conclusions qui étaient présentées à la fin. Où en gros tous les groupes ont parlé de l'agriculture bio quoi. [...] C'est encore une fois la direction que je prends, ce n'est pas que je veux prendre, clairement je suis là-dedans quoi. [...] Et j'étais content d'y participer aussi même si j'en ai marre des réunions à tout bout de champ. Mais oui, j'étais content et j'ai pu faire des propositions aussi... qui ont été retenues, enfin retenues en tout cas retenues dans le compte rendu, on verra ce qu'il en advient mais...en fonction de mes questions, enfin, en fonction de moi. » (entretien semi-directif, novembre 2016)

Le troisième atelier participatif consacré au thème « cultiver les sols » est assez éclairant sur les enjeux donnés par les différents groupes sociaux au plan de paysage. La description des scènes d'assemblées permet ainsi de montrer les mécanismes d'interaction et les dynamiques collectives (Cefaï et *al.*, 2012). L'encadré ci-dessous est une transcription partielle des échanges qui ont eu lieu après la présentation des BE. Elle permet de saisir les résistances et les tensions qui ont lieu lors des débats, notamment en donnant de l'importance au ton, aux rires et commentaires soufflés en aparté. En effet, en accord avec les propos de Cefaï et *al.*, nous considérons que :

« l'ethnographie est la plus à même de saisir sur le vif tous les “débordements” de la participation programmée et les tactiques des participants ordinaires pour faire passer leurs messages, relevant davantage de témoignages personnels, de ruptures de l'ordre du jour, de traits d'humour, de silences ou de huées, que d'une argumentation bien articulée. Elle permet de voir des conduites qui échappent aux analyses normatives parce qu'anecdotiques, inconvenantes ou insignifiantes. » (2012, p. 16).

En l'occurrence, lors de cet atelier on observe à la fois une réinscription des propos des BE dans les paroles du public concernant l'enfrichement, et de fortes critiques vis-à-vis des agriculteurs et de leurs pratiques ; l'enfrichement devenant un moindre mal par rapport au développement d'une potentielle agriculture/viticulture qui prendrait la forme d'une monoculture sur les coteaux. On assiste donc à une mise en tension entre les idées proposées par les paysagistes et celles du public. Loin de simplement intégrer les idées proposées par les BE, les participants utilisent leur droit de parole pour faire valoir leurs propres intérêts. En effet, après avoir donné plusieurs exemples de ce qui est agréable dans le paysage selon les BE tels que les jardins entourant le village de Vandelainville, Marie-Hélène Clément (BE) invite les participants à prendre la parole pour donner « leurs impressions ». Si les premières

personnes du public se conforment à la consigne et aux idées transmises auparavant par les BE, comme le besoin d'avoir des espaces ouverts autour des villages, les prises de parole s'orientent rapidement vers une critique de l'agriculture, en particulier lorsqu'elle est perçue comme intensive avec des espaces « trop » ouverts. Les quelques agriculteurs présents dans la salle ne sont pas directement concernés par ces critiques. Ce sont des viticulteurs et des maraîchers en agriculture biologique, dont les parcelles sont réduites à quelques hectares. Toutefois, les remarques du public alertent sur une réticence à voir se développer une agriculture majoritaire sur les coteaux, pourtant souhaitée dans un premier temps par le plan de paysage et ses commanditaires, amenant les agriculteurs présents à se justifier sur leurs pratiques ou leur vision du paysage.

Encadré 5: Atelier n°3 "Cultiver les sols" échanges entre les participants

[Début du tour de paroles du public]

Personne du public n°2 (homme, plus de 60 ans) : « Ce que j'aimerais c'est davantage d'alternance entre les paysages parce qu'effectivement il y a plus d'enfrichement à Ancy-sur-Moselle que ça ne l'a été. On a de la vigne qui est en train d'apparaître, ma crainte c'est qu'il n'y ait que de la vigne mais en conservant vignes, forêts, vergers et peut-être d'autres formes de cultures bio [il hausse le ton et rit] en proximité des villages... »

[...]

Personne du public n°4 (homme, environ 35-40 ans) : « Ce que j'aime c'est qu'on peut aller en forêt sans avoir besoin de prendre la voiture. Ce que j'aimerais c'est davantage de paysages ouverts. Par exemple il y a un coin où ça serait bien qu'il soit davantage ouvert c'est le chemin de ...[il hésite, demande à quelqu'un] de la Fraze ? Là-bas il y a très peu de vue sur la vallée je trouve que c'est dommage. »

[...]

Personne n°7 (femme, environ 40 ans) : « Moi je voudrais parler de l'évolution de l'agriculture. J'habite à Novéant et je constate que, surtout dans la vallée vers Gorze, les champs sont de plus en plus grands, de plus en plus uniformes [des personnes du public acquiescent] ils ont grignoté sur la forêt, il y a des haies et des chemins qui ont disparu, des petites parcelles qui ont disparu et ça je regrette beaucoup [des personnes du public acquiescent à nouveau]. » Plusieurs personnes se mettent à parler en même temps : « Et c'est trop près des maisons, c'est trop près des maisons ! » (femme, âge difficile à estimer), « moi j'ai un champ à 30 mètres de chez moi et quand ils moissonnent, fantastique [ton agacé] ! On est obligé de fermer les volets et tout ! » (homme, environ 60 ans). [Brouhaha dans la salle, plusieurs personnes parlent en même temps] « Non mais quand ils traitent c'est super ! [ironie] » (homme, âge difficile à estimer). Une autre personne intervient (homme, âge difficile à estimer) : « Non mais vous savez à Novéant il y avait un courant d'eau qui descendait du Rupt-de-Mont et qui allait sur la Gorzia, avec de chaque côté des haies dans lesquelles vous aviez des oiseaux, de la faune, etc. Cette haie elle a complètement disparu, le courant d'eau a été usé, il a fait un immense champ, mais pourquoi ? [ton agacé] voilà. »

[...]

Personne n°8 (Emilie Noël, habitante de Gorze, membre associative, ancienne élue et chargée de mission au PNRL) : « J'habite à Gorze et c'est vrai que la vallée de la Gorzia du côté de Novéant a été complètement cultivée, mais je souhaiterais que soient préservées les prairies dans les vallées essentiellement mais pas que, il faut vraiment garder des milieux ouverts et différents des cultures ! ».

Personne n°9 (homme, environ 40 ans) : « habitant à Gorze, quelque chose qui me semble aussi très important c'est aussi la continuité, je suis très attaché au concept écologique d'écotone²⁸⁴, les lisières, les ripisylves, les zones d'interfaces entre deux milieux différents qui apportent aussi pour les paysages une continuité écologique et pour les regards aussi. Et comme le disait le monsieur, finalement avoir une zone d'écotone entre les maisons et les champs juste à côté ça permet aussi de retenir les pesticides, les poussières. »

Personne n°10 (homme, environ 50 ans, élu à Arnville) : « On se rend compte que la société évolue et je trouve dangereux d'opposer le commun des mortels aux agriculteurs. S'il y a encore des zones ouvertes c'est parce qu'il y a des agriculteurs. Je ne suis pas agriculteur [ton agacé]. [...] la seconde partie de mon intervention c'est d'encourager tous les élus à accéder aux demandes des maraîchers et des arboriculteurs professionnels qui voudraient s'installer. Parce qu'on sait très bien que l'entretien des espaces ouverts ce n'est pas les gens qui le font, c'est les professionnels [...]. »

[...]

Personne 12 (homme, environ 60 ans) : « [...] j'ai entendu critiquer les agriculteurs, que les espaces seraient trop ouverts, ce n'est pas vrai. Moi je voudrais poser une question, il y a combien d'agriculteurs ici dans la salle ? [Brouhaha, 5 personnes lèvent la main parmi les 49 présentes] on ne vous a pas entendus ! J'aimerais bien les entendre parce que les agriculteurs c'est les premiers paysagistes du territoire ! »

Personne 13 (Homme, arboriculteur, environ 50 ans, délégué des habitants au comité technique) : [...] le problème c'est que les parcelles sont trop petites pour cultiver donc moi je vais être obligé de me diversifier [rire pincé] Voilà il y a des jeunes qui arrivent, ce n'est pas une question d'âge, mais de jeunes agriculteurs, et il y a un amour aussi des coteaux c'est une réalité ! et on peut faire de très belles choses ! »

Personne 14 (Emma Thomas, viticultrice en agriculture bio, 35 ans) : « L'activité pour pouvoir cultiver, elle est liée à cet entretien c'est-à-dire que pour pouvoir avoir de l'agriculture si on est entre les friches on peut avoir plus de problèmes, par exemple d'humidité [...] Nous maintenant on a 7 hectares donc ça commence à être aéré, après en viticulture si on veut mécaniser on n'a pas le choix on doit faire de la monoculture, mais après il y a de la diversité, on est en bordure de forêt. C'est sûr qu'il ne faut pas ouvrir partout le paysage ! [...] Mais c'est sûr que nous il nous faut des parcelles suffisantes pour ces activités-là, mais la difficulté c'est que les gens ont un attachement profond à leur terre [...] mais les terres n'ont plus d'utilité. [...] Moi je suis très attachée à la variété du paysage [...] Après il faut comprendre que les gens doivent aussi réfléchir à leur milieu d'habitation, parce qu'il faut savoir qu'en viti [viticulture] on est obligé de traiter, même avec de la bouillie bordelaise en bio, un peu de soufre ou des huiles essentielles, ou avec le tracteur [...] c'est sûr que si c'est à proximité des maisons ça engendre des désagréments. C'est comme les gens qui veulent avoir des

²⁸⁴ L'écotone renvoie à une zone de transition écologique entre deux écosystèmes. Le concept est récent et provient de l'écologie du paysage.

fermes mais qui trouvent que le fumier près de chez eux ça pue ! [...] voilà l'agriculture ce n'est pas juste un paysage ! C'est un paysage qui vit, qui a des acteurs et des contraintes. Donc dans une commune il faut réussir à les intégrer avec les envies de vie des gens de la commune [plusieurs personnes acquiescent] [...]»
[Fin du tour de parole au public]

Ces paroles ont un impact et, alors que la commande du plan de paysage visait une « *réappropriation des coteaux*²⁸⁵ », on constate les différents acteurs du plan de paysage (les BE mais aussi Sandra Gallo et Sandrine Adamiak comme les propos au-dessus le montrent) se sont progressivement orientés vers une sélection de certaines friches tenant compte à la fois des projets qui peuvent s'y établir, du lieu, de la situation par rapport aux habitations, des lieux appréciés par les habitants, etc. Les friches restent au cœur du plan de paysage, mais les discours des acteurs du plan de paysage se montrent plus nuancés vis-à-vis d'un défrichement important au fur et à mesure des ateliers. De cette manière, la participation sert à valider certaines idées proposées par les acteurs du plan de paysage, et à en modifier d'autres, en particulier celles qui suscitent les oppositions les plus fortes et qui nécessitent l'appui des acteurs du territoire pour leur mise en œuvre. Comme nous l'avons signalé plus haut, les idées des « citoyens » sont cadrées et orientées, une partie est ignorée par les acteurs du plan de paysage, mais d'autres, en particulier celles qui permettent d'accéder à un certain consensus et qui permettent l'adhésion à la démarche, sont retenues.

2.2.2. « *Le participatif ça sert aussi à responsabiliser* »

Cette « *marge de manœuvre* » donnée par les BE aux différents acteurs du territoire, invités à s'exprimer et à transmettre « leurs solutions », comme cela est dit par Marie-Hélène (cf. extrait de l'atelier 3 ci-dessus) peut s'interpréter de différentes façons. Les acteurs du plan de paysage semblent avoir un réel désir d'élaborer un projet « *partagé* ». En ce sens, on peut tirer une analyse dans laquelle les participants développent un « *empowerment* » : ils développent à la fois certains savoirs sur le paysage et prennent part à la décision par la transmission de leurs attentes (bien que cette part soit réduite). Toutefois, cette première interprétation ne me semble pas opposée à une analyse en termes de « *conduites des conduites* ». Pour que cette « *conduite des conduites* » soit effective, il est nécessaire de susciter l'adhésion au projet. Cette adhésion passe, en miroir, par une injonction à la

²⁸⁵ Termes utilisés dans le communiqué de presse réalisé en 2015 par les commanditaires du plan de paysage.

« responsabilisation » ce qui est pour Barbier et Larrue une caractéristique de la « gouvernance concertée » :

« La gouvernance concertée serait un “programme de gouvernement pour le développement durable” caractérisé par deux dimensions principales : une orientation vers la recherche de l’accord associée à une large dépolitisation de la gestion des affaires communes ; une mobilisation et une responsabilisation de tous, qui passe en particulier par la “reconfiguration de la participation populaire en technologie de gouvernement” et porte une redéfinition conjointe, du public comme ensemble de contributeurs, et du citoyen comme “ personne censée écouter ce qui lui est dit et tenir compte de ce qui lui est conseillé, tout en s’insérant dans les discussions de la collectivité” » (2011, p. 95)

En effet, il y a dans le dispositif de plan de paysage une volonté de « modification des habitudes et des automatismes » comme le dicte l’appel à projets 2018 du ministère de la Transition écologique et solidaire. Ce dernier rappelle les différentes étapes d’un plan de paysage, dont la première phase, « d’analyse paysagère », a différents objectifs :

« L’analyse paysagère a pour objectif d’identifier les éléments qui caractérisent le territoire et sur lesquels se fondent son identité ainsi que toutes les mutations et dynamiques qui l’affectent ou la modifient. C’est une invitation à redécouvrir le paysage à travers le regard extérieur d’un paysagiste. Cet exercice de renouvellement du regard est un prélude nécessaire à la modification des habitudes et des automatismes qui est la condition pour faire de véritables choix qui permettent de renforcer l’attractivité du territoire. » (Appel à projets 2018 « Plans de paysage », Annexe 1 « Modalité de l’appel à projets », p. 1)

Dès 1992, Ségolène Royal, alors ministre de l’Environnement, présente la loi paysage à venir dans le magazine *Le Monde* (3 septembre 1992). Son discours correspond déjà à un souhait de modification des conduites :

« L’objectif du nouveau projet de loi est de promouvoir et de préserver une valeur esthétique collective et un atout de développement économique. Il y a un droit à la beauté et il est bon que chacun mesure ses gestes, s’impose des contraintes pour ne pas déposséder autrui du plaisir de voir. » (Aspe et Jacqué, 2012, p. 95).

Le document de « diagnostic et analyse territoriale » élaboré par les BE va également dans ce sens en soulignant la nécessité d’« activer une prise de conscience », de « favoriser l’envie » :

« L’équipe pluridisciplinaire propose une connaissance approfondie du territoire basée sur les perceptions, les usages, les activités, les façons d’habiter les lieux. La recherche de cohérences est à développer à travers les différentes échelles, avec comme buts :

- *Activer une prise de conscience du risque de banalisation des paysages.*

• *Favoriser l'envie d'inventer les paysages de demain en s'inspirant des initiatives locales, pratiques ancestrales, des évolutions actuelles, des besoins ...* » (Document de « diagnostic et d'analyse territoriale, BE, 2017, p. 8)

Plus loin dans ce même document, la partie présentant les ateliers s'intitule « *Prendre la parole et rendre des comptes* » (p. 42) : si rendre compte renvoie au fait de décrire, détailler, rapporter ce qui a été fait, dit ou vu, rendre des comptes laisse supposer une invitation à s'expliquer ou à se justifier. Les acteurs du plan de paysage observé se donnent ainsi pour objectif d'éveiller « *la responsabilité* » de chacun vis-à-vis du territoire et du paysage. Marie-Hélène le formule notamment lors du 1^{er} atelier participatif :

« C'est-à-dire qu'on est tous responsables du devenir du paysage, que l'on cultive nos jardins, qu'on gère les espaces verts d'une commune ou qu'on soit l'élu qui décide du devenir d'un quartier ou comment on construit, ou la personne qui s'installe sur un territoire » [...] « Il y a cette idée de coresponsabilité vis-à-vis de l'avenir du territoire. Bien sûr ce dont on a envie nous, avant tout, c'est de donner envie d'agir » (transcription de l'atelier, septembre 2016).

Cette idée de « *responsabilité* » est à nouveau évoquée par Marie-Hélène au moment des chantiers participatifs, cette fois dans une discussion informelle. Déçue de la faible participation des habitants aux chantiers, elle me dit : « *faudrait que chacun se responsabilise, c'est facile d'attendre que les autres fassent, chacun doit participer* » (notes d'observation). Dans une autre conversation elle me confie en « *avoir marre* » de l'attitude « *pessimiste* » de certains élus pour qui ce « *serait trop difficile* », « *que rien ne serait faisable* », et qui par cette position refuserait leur responsabilité vis-à-vis de la situation et de mettre en place les actions nécessaires à son changement (notes d'observation).

De cette manière, la transmission d'une partie du pouvoir *via* la concertation est mise en miroir avec une volonté de responsabilisation et de transformation des « *comportements* ». En ce sens, les ateliers de participation citoyenne n'avaient pas pour unique but de transmettre des idées et recueillir la parole des citoyens, mais de susciter l'adhésion à des normes et à des comportements débattus « *collectivement* » (Salles, 2009). En effet, le principe de responsabilisation s'est particulièrement ancré dans l'action publique environnementale en valorisant les « *capacités d'action individuelles* » et « *d'autogouvernement des individus* » selon des principes néolibéraux (Salles, 2009). Comme le note Émilie Hache (2007) l'une des caractéristiques du néolibéralisme est l'injonction croissante à être un individu tant actif économiquement que socialement, « *être entrepreneur de soi-même* » (2007, p. 2). C'est le comportement même de l'acteur qui est visé, l'individu est « *éminemment gouvernable* »

(Foucault, 2004, p. 282), c'est-à-dire qu'il est l'objet de la diffusion d'injonctions de manières d'être et de penser. Le dispositif du plan de paysage vise ainsi à faire prendre conscience aux individus de leur responsabilité vis-à-vis du paysage, de leur environnement, et de l'avenir du territoire puisque ce dernier est perçu comme un potentiel levier ou frein au développement (chapitres 3 et 4). Le plan paysage valorise ainsi l'entreprise de soi qui participe à « la fabrique du sujet néolibéral » en enjoignant chacun « à devenir un sujet “actif” et “autonome” dans et par l'action qu'il doit mener sur lui-même » (Dardot, Laval, 2009, p. 418) – une attitude entrepreneuriale qui doit valoir pour tout le monde (cf. chapitre 2).

Cette responsabilisation ne s'adresse pas uniquement, de manière descendante, aux habitants. C'est une responsabilité « partagée » dont il est question et qui implique tant les habitants, que les élus, les agriculteurs ou les acteurs mêmes du plan de paysage. À titre d'exemple, les participants aux ateliers demandent parfois aux BE de rendre des comptes, comme cet homme du public (environ 60 ans, qui se définit comme « simple habitant de Novéant et tout petit propriétaire terrien ») lors de l'atelier de restitution intermédiaire :

« Je voudrais savoir, l'étude est diligentée par qui et combien ça va coûter au contribuable ? [l'assemblée rit] et quelle en est la finalité ? » Marie-Hélène Clément répond : « Commanditée par qui, on l'a dit au départ, c'est la communauté de communes, les deux anciennes qui ont fusionné, plus les communes de Jussy et de Vaux. Euh...la finalité, bah si je n'ai pas été claire c'est qu'il y a un truc que j'ai raté, la finalité c'est pour moi...enfin c'est ce qu'on a compris dans le cahier des charges, c'est de mettre en place avec le comité de suivi notamment, c'est d'aboutir à des actions qui peuvent être concrètes dans le temps de l'étude mais ce sont surtout des actions qui vont être définies pour être mises en place après l'étude. Donc on va faire des fiches actions à mettre en place... Mais euhh c'est peut-être à vous de... [s'adresse au président de la cc Mad et Moselle, Éric Meunier] ce n'est pas moi la commanditaire de l'étude. » (transcription de l'atelier, mars 2017).

Le ton de sa réponse est à la fois gêné et un peu sec, l'injonction à la justification qui est faite à Marie-Hélène Clément (BE) semble la mettre mal à l'aise. Pour y répondre elle s'appuie sur le cahier des charges élaboré par les commanditaires, puis sur l'accompagnement réalisé lors des comités de pilotage où participent la DREAL et le PNRL, pour finalement directement solliciter l'appui du président de la communauté de communes, commanditaire « *principal* » de l'étude. Elle dit d'ailleurs en entretien qu'elle se sent « *responsable* » de l'étude, en particulier de l'objectif de « *faire travailler les gens ensemble* ».

Bien sûr s'il y a cette volonté de responsabilisation, d'ailleurs partagée par les différents acteurs qu'ils soient ou non du plan de paysage (le public des ateliers, élus comme

habitants, mobilise tout autant cette rhétorique que les BE), les moyens pour modifier concrètement les comportements manquent. Plusieurs personnes demandent ainsi en atelier « *comment faire pour que concrètement les gens qui ont des parcelles en friche se bougent ?* » (atelier n°3) ou déplorent une « *évolution de la société* » dans laquelle les comportements « *individuels* » et « *égoïstes* » seraient la norme. Ces comportements sont désignés comme ceux des « *gens qui préfèrent aller chercher des pommes au supermarché que de les cultiver* » (propos d'un participant lors de l'atelier n°3), « *qui refusent de vendre bien qu'ils ne fassent rien des terrains* » (idem), ou encore « *qui ne participent pas à la vie du village* » (propos d'un participant lors de l'atelier n°1). Ainsi, la « *responsabilité* » ne peut être la même pour tous, Barbier et Larrue (2011) rappellent que concernant les « *citoyens* » cette responsabilité est morale, tandis que celle des décideurs (élus ou experts) est également juridique notamment en cas d'accidents (une inondation par exemple).

La modification des comportements visée est, selon nous, progressive. C'est par l'imposition de certains sujets dans l'action publique, *via* le plan de paysage mais également d'autres dispositifs (comme celui des ateliers de territoire que nous allons voir dans le point suivant) que s'imposent certains savoirs et certaines normes. À titre d'exemple, et comme le rappelle Michel Desiles, la thématique des friches – bien qu'elle soit nuancée par le public des ateliers – s'impose progressivement dans les discours et les dispositifs de l'action publique depuis plusieurs années :

Monsieur Desiles (60 ans environ, géographe travaillant en bureau d'étude, ancien élu, habitant de Gorze) : « Le bureau d'étude il aurait pu aussi demander sur d'autres aspects. Pas seulement sur l'aspect friches. Et donc l'aspect friches, et puis dans la charte, c'est vrai qu'il y a la charte du territoire ou de l'ancienne communauté de communes du Val de Moselle, euh... une charte forestière, et qui fait mention de ces zones en friche, comme euh... un aspect négatif. C'est ressorti plusieurs fois, donc là les gens se sont approprié le discours qui en a été fait, et puis de ce fait-là au jour d'aujourd'hui on parle beaucoup des friches.

Manon Desmartin (ASTRAL) : Donc ce serait dû au discours de la CCVM [Communauté de communes du Val de Moselle] notamment ?

Michel Desilles : Entre autres, hein, parce que pour les aspects agricoles, bah c'est dans la presse, de nombreuses fois, hein... Il y a eu des articles là-dessus sur la difficulté de l'accès au foncier, les problèmes de sangliers et de chevreuils, donc il y a eu de multiples articles, articles dans la presse, donc ça reste aussi dans les mémoires. » (entretien semi-directif, mai 2017)

En effet, la communauté de communes du Val de Moselle a réalisé une charte forestière en 2008. Les chartes forestières de territoire ont été créées par la loi d'orientation forestière de 2001. Elles ont pour objectif de « *mieux répondre aux nouvelles attentes que la société*

*exprime vis-à-vis de la forêt.*²⁸⁶ » (p. 1). Le document précise que cette charte est le fruit d'une « *large concertation avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers de la forêt* », néanmoins moins importante que celle développée dans le plan de paysage en termes de nombre d'ateliers participatifs puisque la charte forestière a donné lieu à une seule réunion de concertation. Cette charte a ensuite été signée par 18 acteurs différents dont « *les gestionnaires de la forêt publique et privée, les associations environnementales, les associations de sport et loisirs ou encore les acteurs du développement touristique* » (p. 1) auxquels s'ajoutent notamment le PNRL, le ministère de l'Agriculture, et le président de la communauté de communes des trois vallées (devenue ensuite CC du Chardon Lorrain) Bruno Pierrot, également à l'origine du plan de paysage avec son homologue de la CC du Val de Moselle.

Cette charte a de nombreux points communs avec le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, en particulier sa volonté de « protéger les paysages » :

« La Communauté de communes du Val de Moselle considère à ce titre, qu'il y a nécessité de protéger la qualité de ses paysages, ses milieux naturels et son petit patrimoine historique, et à concilier la gestion forestière, le tourisme et les loisirs, la préservation de l'environnement, les activités cynégétiques. » (p. 1)

Les chartes forestières, comme les plans de paysage, ne sont pas des documents réglementaires mais visent à émettre des principes à intégrer dans les documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme et schémas de cohérence territoriale). Elles sont l'objet d'une étude, réalisée par un bureau d'études de l'ONF, dont l'organisation est très similaire à celle du plan de paysage : la première étape vise à établir un état des lieux/diagnostic ; la seconde à proposer des éléments d'orientation ; la 3^{ème} se consacre à la définition du plan d'action. Plusieurs enjeux sont identifiés parmi lesquels celui du paysage indique la nécessité « *d'agir pour permettre un retour aux cadres et activités identitaires des côtes de Moselle. Reconquérir le paysage en développant la polyculture sur des espaces boisés en friche pourrait être une approche à approfondir* » (Charte forestière, CC Val de Moselle, 2008, p. 23). Le plan d'action évoque notamment le besoin de « *limiter la progression des friches* » par la constitution d'une « *boîte à outils des paysages permettant d'agir sur le terrain (adaptation des PLU, Plan paysage, Opération Programmée d'Amélioration des Vergers, etc.)* », « *une réflexion sur la gestion foncière* » et de « *mener une action pilote de reconquête paysagère* » (Ibid., p. 34). On note la proximité entre ces objectifs et ceux du plan de paysage.

²⁸⁶ Charte forestière de territoire, Communauté de communes du Val de Moselle, en ligne : <https://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/paysages/charte-forestiere>, consulté le 09 avril 2021.

Toutefois cette charte ne semble pas avoir donné lieu à de véritables actions et plusieurs personnes enquêtées nous ont présenté ce document comme un « *cale-porte* » qui « *n'avait servi à rien* » si ce n'est à prendre des connaissances aux « *experts* » :

Paul Gavray (acteur du tourisme, 50 ans, habitant d'Ancy-Dornot, membre du collectif forêt) : « c'était dans la continuité de la fameuse charte forestière, où j'ai eu l'impression qu'on avait été un peu roulés dans la farine parce que, bah quelque part il y a toujours un peu un décalage entre les gens qui participent à ça, c'est-à-dire qu'il y a à la fois des gens qui sont payés pour faire l'étude, puis des gens comme nous qui viennent mettre sur la table leur expertise [...] et on vient donc donner notre expertise que ces gens-là n'ont pas, qu'ils recueillent, et puis ils s'en emparent et puis on n'existe plus derrière. Nous la charte forestière, on nous l'a présentée d'une manière qui était séduisante, hein, mettre en commun les gens qui se parlent pas d'habitude comme les chasseurs, les gens qui font du quatre-quatre, ceux qui font de la moto, ceux qui vont aux champignons, ceux qui viennent pour contempler, faire du yoga dans la forêt [...] puis un jour le document est sorti et puis, bah voilà, on n'a pas su, on n'en a pas su plus quoi, on n'est pas plus que ça revenu vers moi en tout cas, euh, et puis j'ai vraiment eu l'impression qu'on m'avait pillé mes connaissances quelque part quoi et que je pouvais pas m'y retrouver derrière quoi. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Ce sont certaines thématiques, certains savoirs et injonctions, notamment à la concertation, à la responsabilisation, qui s'imposent dans le temps et qui permettent d'envisager la modification de certaines perceptions et pratiques : « *Les nombreux usagers de la forêt (randonneurs, « quadistes », chasseurs, cyclistes...) ne se connaissent pas entre eux, gardent un certain nombre de préjugés réciproques, et se gênent plus ou moins mutuellement... De même, le travail des forestiers est souvent méconnu par les non professionnels et mal compris (engins qui dégradent les chemins de randonnée...).* Ces problèmes pourront être limités par une communication active et une sensibilisation des uns envers les autres. » (Charte forestière, CC Val de Moselle, 2008, p. 20).

Si ces différents dispositifs imposent progressivement certaines visions du paysage et certains problèmes publics, comme l'enfrichement, on constate également que la démarche de concertation peut participer à l'émergence de certaines contestations, réticences et résistances du public, comme l'extrait d'entretien ci-dessus le montre. Avant de développer cette question dans le point 3., il est nécessaire de montrer comment le plan de paysage s'inscrit dans un ensemble de dispositifs territorialisés où concertation, responsabilisation et tensions entre les acteurs se retrouvent également.

2.3. La conjonction de dispositifs sur « l’environnement » : ancrer les principes de concertation et de responsabilisation. Le cas des ateliers de territoire « faire de l’eau une ressource pour l’aménagement »

Comme les plans de paysage, les ateliers de territoires sont des outils de l’État mis à disposition des collectivités locales. Gérés par les ministères de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et de la transition écologique, ils mettent différents acteurs autour de la table : la Direction générale de l’aménagement, du logement et de la nature (DGALN), la DREAL et la DTT représentent l’État ; les élus (intercommunaux comme municipaux) et les techniciens territoriaux ; des acteurs socio-économiques (associations, entreprises, etc.) ; une équipe pluridisciplinaire composée « *d’architectes, urbanistes, paysagistes et, selon la thématique de la session et le territoire, d’experts en sociologie, géographie, économie, tourisme, développement local, mobilité, hydrologie...* ²⁸⁷ » ; la participation des citoyens n’est pas obligatoire mais encouragée.

Les ateliers de territoires sont également un dispositif visant au « *pilotage et [à l’] animation du débat politique et opérationnel pour faire émerger une stratégie de territoire et engager les acteurs locaux dans un processus de projet.* ²⁸⁸ ». L’objectif principal est le « *développement local* » en proposant « *des principes d’aménagement conciliant développement et préservation* ²⁸⁹ ». Les ateliers de territoire de l’année 2018 étaient consacrés à la thématique « *faire de l’eau une ressource pour l’aménagement* ». Dans ce cadre, les Communautés de Communes de Côtes de Meuse-Woëvre, de Mad et Moselle et de Metz ²⁹⁰ Métropole avaient été sélectionnées pour participer à cet atelier, piloté et financé conjointement par la DREAL Grand Est et l’Agence de l’eau Rhin-Meuse, avec l’appui des directions départementales des territoires de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, et du PNRL. L’atelier a été animé par un bureau d’études pluridisciplinaire composé de paysagistes et d’agro-économistes. Le territoire concerné recoupe en partie celui du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, il s’étend d’Arnaville jusqu’à une commune de Meuse (Broussey-Raulecourt) suivant le cours du Rupt-de-Mad.

²⁸⁷ Voir le site du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, en ligne : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/ateliers-des-territoires>, consulté le 09 avril 2021.

²⁸⁸ Voir le site du ministère de la Transition écologique, en ligne : <http://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr/un-atelier-qu-est-ce-que-c-est-a61.html>, consulté le 9 avril 2021.

²⁸⁹ Site du ministère de la Cohésion territoriale, cité précédemment.

²⁹⁰ Il est intéressant de noter que ces trois intercommunalités ont également chacune réalisé un plan de paysage, celui de Metz métropole intégrant une partie du périmètre de celui des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad (les villages de Vaux et Jussy).

L'atelier des territoires a débuté par un séminaire de lancement pendant lequel les « officiels » ont présenté la démarche (représentants de l'État, du ministère, de la préfecture de la Meuse, et les commanditaires c'est-à-dire les élus des communautés de communes) avec les BE (avril 2018). La démarche a ensuite été organisée en trois temps :

- Phase 1 « *enjeux et approfondissements* » ayant donné lieu à un atelier sur deux journées dont l'un était une visite de différents sites et retours d'expériences (juin 2018) ;
- Phase 2 : « *visions et prospectives* » avec un atelier sur une journée (octobre 2018) ;
- Phase 3 : « *stratégie et pistes d'actions* » avec un atelier sur une journée (décembre 2018) ;

L'ensemble s'étant terminé en avril 2019 par une réunion de restitution et de signature d'un engagement collectif symbolique « *Made in l'Eau Reine* » par les différents acteurs institutionnels présents. L'atelier des territoires est donc un dispositif moins important en termes de nombre de réunions et d'ateliers que le plan de paysage. Nous l'avons étudié uniquement par l'intermédiaire d'observations participantes²⁹¹, le dispositif n'étant pas consacré à l'enfrichement et ne concernant seulement qu'une petite partie du territoire et des acteurs que nous avons enquêté par ailleurs. L'étude de ce dispositif n'est donc pas suffisante pour être analysée plus finement dans le cadre de cette thèse. Toutefois dans une démarche proche de la méthodologie inductive il me semblait intéressant de le prendre en compte. L'atelier des territoires, s'il est différent d'un point de vue de la concertation puisqu'il ne s'adresse pas aux citoyens²⁹², rappelle le plan de paysage en différents points : l'organisation de la démarche est similaire à celle du plan de paysage (en trois phases), la concertation est entendue comme l'élaboration d'une « vision commune » qui doit déboucher sur un « *projet commun* » de territoire ; et dont une partie des objectifs sont également similaires. Parmi ces objectifs, le représentant du bureau des stratégies territoriales du ministère annonce lors du séminaire introductif que l'atelier des territoires vise « *à gérer les conflits d'usages et les relations entre l'urbain et le rural* » tandis que les BE mettent l'accent sur la nécessité

²⁹¹ Nous avons été intégrées à la démarche grâce à la casquette d'« universitaire »/« expert », les habitants et « citoyens » n'étant pas conviés à la participation.

²⁹² La « concertation » est limitée aux élus, collectivités, syndicat des eaux de la Région Messine, PNRL, chambres d'agriculture, Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR), Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement (CAUE), agriculteurs, à quelques associations, syndicat du lac de Madine, Agence de l'eau Rhin-Meuse, et aux services de l'État. Ce sont ces acteurs qui, en ateliers, doivent « *identifier l'intérêt des différents groupes* » que sont : « *touristes, habitants, commerces, agriculteurs, associations locales et non locales, usagers, consommateurs du et hors territoire...* » (notes d'observation, exercice réalisé en atelier).

« d'animer le collectif et de favoriser l'expérience du paysage » par la « création d'espaces de dialogue » (notes d'observation). L'ensemble doit permettre de « favoriser le dynamisme du territoire et le cadre de vie » et de penser « l'aménagement du territoire » au regard de la transition écologique : nous retrouvons ainsi les expressions mobilisées par les plans de paysage.

Comme dans le plan de paysage, l'atelier des territoires s'inscrit à la fois dans une volonté de gouverner les conduites de certains acteurs, dans ce cas précis vis-à-vis de la pollution des eaux, les agriculteurs.

En effet, à l'instar du plan de paysage, l'atelier des territoires permet de légitimer les communautés de communes tout en essayant de gérer certains conflits autour de la gestion de l'eau. Le site du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales pointe d'ailleurs cet objectif de gouvernance des ateliers : « *L'Atelier aide également à : consolider des intercommunalités et gouvernances récentes* ». Les tensions entre les différents acteurs, notamment les élus ruraux et l'agglomération messine, ressortent dès le premier atelier (visite de sites, en particulier du barrage d'Arnaville) :

Une élue d'Euvezin²⁹³ demande des explications concernant l'évolution des cours d'eau au fil de l'année : « Pourquoi le Rupt-de-Mad s'assèche chaque été ? le poisson meurt et personne ne fait rien ! ».

La chargée de mission « gestion partagée et intégrée de l'eau » du PNRL (Émilie Noël, présente également dans les ateliers du plan de paysage) répond à la fois sur le volet technique tout en désignant les activités agricoles : « c'est une zone sur calcaire, et il y a eu des travaux agricoles sur le Rupt-de-Mad pour enlever les méandres, peut-être qu'on a retiré la couche imperméable ».

Éric Meunier (président de la CC Mad et Moselle) est également présent et intervient : « Cela va être un travail de la communauté de communes avec le SAGE [Schéma d'aménagement et de gestion des eaux]. Certains élus pensent que c'est lié aux politiques de Metz mais ça n'a rien à voir ! Il y a un travail pédagogique à faire. ».

Émilie Noël (PNRL) poursuit : « Euvezin n'est pas lié au lac de Madine mais peut-être qu'avant il y avait une gestion des étangs aujourd'hui oublié » ((Notes d'observation, juin 2018)

Si l'analyse des discours autour du plan de paysage permettait de mettre en avant les tensions entre les collectivités territoriales « rurales » et l'agglomération de Metz, l'atelier des territoires poursuit cette interprétation. Plusieurs élus, comme cette conseillère municipale d'Euvezin, interviennent pour demander des justifications quant à la responsabilité potentielle de l'agglomération sur la gestion des eaux et leurs conséquences (inondations, sécheresse et

²⁹³ La commune n'est pas concernée par le PP des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.

pollution). En réunion, un adjoint de la commune de Metz se défend de cette interprétation et accuse l'agglomération de Nancy : « *Nancy dans le tour de table ce serait bien aussi. Parce que qui pollue la Moselle ? [la salle s'exclame, oh oh oh] ah je dérange là ! On est dans une thématique pollueur payeur !* ». À nouveau, on constate plusieurs injonctions à la responsabilisation entre différentes instances territoriales et différents groupes sociaux.

On constate également dans les échanges transcrits ci-dessus – et à l'image des friches – une explication de la situation par l'évolution des activités avec l'idée qu'« *avant on gérait mieux* » que ce soit l'eau ou les coteaux, à laquelle s'ajoute une explication par certaines pratiques – agricoles – qui seraient néfastes pour l'environnement. Un des objectifs de cet atelier est ainsi, selon un chargé de mission de la chambre d'agriculture, de « *sensibiliser aux bonnes pratiques, surtout diminuer les nitrates avec ferti-mieux²⁹⁴ et une mise aux normes des bâtiments d'élevage* ». Cette sensibilisation s'adresse ici principalement aux agriculteurs (polyculture élevage), seuls acteurs du territoire à être d'ailleurs conviés lors de la visite de site. Cette « *responsabilisation* » des agriculteurs à peine voilée, suscite d'ailleurs des tensions lors de cet atelier. Les agriculteurs refusent l'imposition de certaines normes et pointent ce qui relève, selon eux, d'un double discours et d'une responsabilité institutionnelle :

Agriculteur 1 (homme, environ 45 ans, polyculture élevage) : « Ça fait 20 ans qu'on travaille sur l'eau, avec des interlocuteurs, pourquoi cette démarche [l'atelier des territoires] qui rajoute encore une couche au mille-feuille ? Il faudrait mettre des sous plutôt que de refaire une démarche encore et encore... ». Il présente ses cultures qui sont visitées car perçues comme « modèles » par les institutionnels organisateurs de la journée. Lui ne considère pas son travail comme « modèle », il dit « qu'il y a des efforts faits mais qu'il y a un consensus à faire pour vivre aussi. ». Il poursuit « j'ai semé de la phacélie bien avant l'obligation, ça occupe le sol et capte les nitrates » mais « les "il n'y a qu'à faut qu'on", ils peuvent rester où ils sont ! ».

Éric Meunier (président de la CC Mad et Moselle) lui demande s'il a des nouvelles structures, l'agriculteur répond « 90 000 euros de budget...vous me les donnez je sais quoi en faire ! ». À plusieurs reprises l'agriculteur dénonce ce qu'il qualifie de « double discours » c'est-à-dire les encouragements de l'État à mettre en place certaines pratiques (comme les prairies) tout en ayant des contraintes fortes (aujourd'hui il y a selon lui moins besoin de foin étant donné que la consommation de viande diminue ce qui rend le développement des prairies difficile).

Un autre agriculteur complète : « les prairies en herbe sont des fauches tardives sauf que ça diminue la qualité du fourrage et on n'a pas de moyens pour augmenter la qualité en retour par séchage par exemple ». Ces agriculteurs s'opposent à la dénonciation

²⁹⁴ Ferti-mieux est un label créé en 1991 visant à encourager les agriculteurs à avoir une utilisation « adaptée » des fertilisants afin de réduire la pollution des eaux en nitrates. Voir : https://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/ferti-mieux.php4, consulté le 09 avril 2021.

systematique de l'agriculture comme responsable des nitrates, qui dépend aussi selon eux de la météo. Il y a des tensions entre les différents acteurs présents notamment les agriculteurs et l'agence de l'eau qui elle encourage le développement des prairies (les prairies permettent de réduire la quantité de nitrates dans les sols).

Un chargé de mission de l'agence de l'eau annonce : « on veut faire des filières pérennes avec vous ! » et l'agriculteur répond « Mais vous rêvez tout debout ! ».

Le président du Syndicat des eaux de la région messine (SERM) intervient : « si on doit rentrer à la maison comme vous dites, on sait comment faire et ça ne vous sera pas favorable. Nous si on est ici c'est pour trouver des solutions grâce à vous ».

L'agriculteur rétorque : « ça c'est une manière de nous dire qu'on est responsables et moi je ne pense pas que je sois responsable [le ton monte] ». Un autre agriculteur dit qu'il n'est pas content de l'organisation de l'atelier, qu'il faut comprendre que les agriculteurs ne gagnent parfois que la moitié du SMIC. J'entends un chargé de mission de l'agence de l'eau dire en aparté « c'est pas gagné ». (notes d'observation, juin 2018)

Les agriculteurs sont d'ailleurs un groupe social identifié comme « problématique » par certaines institutions, comme Claude Salvi (DREAL) l'évoque à propos du plan de paysage :

« L'agriculteur c'est aussi un public très, j'allais dire épineux, c'est-à-dire c'est des gens qui se braquent très facilement et là aussi il faut savoir les prendre et dans le bon sens, plutôt que de les braquer dès le départ. [...] Toujours est-il que leur faire comprendre que leur action, notamment sur les fonds de vallées, etc., à pouvoir conserver des haies et des choses comme ça, ce n'est pas évident de faire passer le message. Et de faire passer le message, c'est une chose, mais il faut aussi qu'on arrive à les associer, et que ça soit des alliés et non plus des opposants par rapport au plan paysage. Donc là c'est encore une fois tout l'art de l'homme du plan de paysage et de l'animateur de concertation. » (entretien semi-directif, avril 2018)

La concertation de ces acteurs, ici les agriculteurs, est réalisée dans un double objectif : à la fois de comprendre les freins à l'action (la mise en place des prairies), les besoins des acteurs pour développer l'action, tout en encourageant une modification des comportements. Comme le dit Claude Salvi, la concertation doit permettre de transformer les « opposants » en « alliés ».

L'atelier des paysages impose, comme le plan de paysage, certaines thématiques telles que la création ou le maintien des prairies et des haies, ou encore la conservation de certains éléments patrimoniaux où l'on retrouve à nouveau les lavoirs. Certains discours viennent ainsi croiser ceux du plan de paysage : les présidents des CC des côtes de Meuse Woëvre et de celui de la CC Mad et Moselle pointent les enjeux de « réappropriation des coteaux » et « d'ouverture des paysages ».

Éric Meunier (président de la CC Mad et Moselle) dit lors d'une de ses interventions dans l'atelier des territoires à propos du plan de paysage : « le problème de l'eau est vite apparu : il faut rouvrir les paysages, il y a besoin de voir l'eau, c'est fortement demandé par la population ». (prise de note, atelier des territoires, juin 2018)

Les différents dispositifs (charte forestière de territoire, plan de paysage et atelier des territoires) s'autolégitiment et contribuent à développer certaines normes. Certains acteurs, comme le président de la CC Mad-et-Moselle ou encore le PNRL, ont une place prépondérante dans cette transmission par leur présence quasi systématique.

On voit aussi un rejet de cette responsabilisation par certains acteurs, par les agriculteurs par exemple dans le cas de l'atelier des territoires, ou par des membres d'associations environnementales et des habitants qui vont mettre en avant d'autres savoirs, d'autres problématiques publiques et d'autres souhaits de participation à la décision (point 3).

S'il y a cette volonté de diffuser des idées, de faire consensus en modifiant la pensée et le comportement des différents acteurs, l'observation participante des ateliers participatifs et la réalisation d'entretiens semi-directifs permet de montrer que ces tentatives ne vont pas sans tensions et oppositions. Comme Blondiaux le rappelle les « mécanismes de démocratie participative ne désarment nullement le conflit ni ne mène forcément à l'alignement des volontés. » (2008, p. 83). Nous allons en particulier voir que la légitimation de l'échelle politique intercommunale n'est en rien acquise, plusieurs élus s'opposant fermement à la communauté de communes et, de fait, aux projets qui en émanent. La participation au plan de paysage et à sa concertation suscite des appropriations variées et de multiples résistances.

3. Le dispositif participatif du plan de paysage : entre évitement et oppositions

Pour Le Bourhis et Lascoumes « la question des résistances fait partie des effets peu observés et peu analysés des techniques de gouvernement. [...] Un tel questionnement cherche à répondre aux critiques adressées aux travaux sur les instruments d'action publique (IAP), qui ont souligné une trop grande focalisation sur des dispositifs opérationnels se déployant dans des univers vidés de leurs acteurs sociaux et souvent dépourvus de conflits. » (2014, p. 493). Notre intégration de l'étude des résistances se fait ici de manière restreinte à ce dispositif du plan de paysage et plus particulièrement à sa démarche participative. Le plan de paysage a été réalisé récemment, il n'est donc pas possible d'avoir un recul nécessaire pour étudier l'appropriation du document par les différents acteurs ni d'en étudier les effets. Cependant, dès son élaboration, le plan de paysage a suscité des réactions variées, allant de la réception aux résistances. En particulier, dans ce point, je souhaite démontrer que les formes de résistances sont multiples y compris lorsqu'on étudie l'unique réception de la participation. Le Bourhis et Lascoumes (2014) montrent toutes les variétés des résistances face à des instruments, en particulier allant de l'évitement de l'instrument à sa réinterprétation, sa

modification, mais à l'étape où l'instrument est acté, diffusé et mis en œuvre (ce qu'il m'est impossible d'étudier à ce stade), il nous semble important de montrer que le processus d'élaboration même de l'instrument ne va pas sans tensions.

En particulier, Barbier et Larrue montrent que la participation se réalise dans un contexte spécifique, une « configuration socio-territoriale » structurée par les rapports sociaux (2011, p. 93). La participation peut, selon eux, aussi bien atténuer que reproduire ou même renforcer ces rapports sociaux. Suivant l'idée selon laquelle « l'encastrement territorial des processus de concertation apparaît ainsi comme une donnée contextuelle importante qui pèse sur les processus et leurs résultats » (*Ibid.*, p. 94), nous débuterons ce troisième point par l'explicitation des logiques territoriales, politiques et sociales de participation à ce plan de paysage (3.1). Nous poursuivrons par l'analyse des différentes postures de résistances qui se construisent dans le processus de concertation et dont nous souhaitons proposer une typologie (3.2).

3.1. Une participation des acteurs en partie liée à la configuration socio-territoriale et aux rapports sociaux

À partir des propos des différents acteurs du plan de paysage (BE, Sandra Gallo, Sandrine Adamiak et Claude Salvi) et des personnes enquêtées, nous avons pu repérer une disparité des participations des acteurs du territoire au plan de paysage, en particulier des élus communaux.

Selon Marie-Hélène Clément (BE) les acteurs – entendus ici au sens large comprenant autant les habitants que les élus ou les membres d'associations – de certaines communes sont plus présents dans les instances de participation du plan de paysage que d'autres :

« Donc c'est autour d'Arnaville, Novéant, ça bouge bien. Gorze, il y a un peu du monde qui vient aussi. Ancy, il y a du monde aussi. Mais par exemple, Arry on n'a jamais trop personne. Lorry-Mardigny je n'en parle même pas. Euh, puis tout ce qui est Rembercourt, Jaulny... on ne les a pas du tout quoi. Si après, il y a un bon petit noyau à Onville, Vandelainville, là ils sont quand même un peu présents. Bayonville, ce n'est pas la mer mais il y a quelques adjoints qui sont là ou des habitants. Mais euh, c'est quand même peu... » (entretien semi-directif, mars 2017).

Sans le discours des acteurs concernés il est complexe de comprendre la participation ou non-participation au plan de paysage. Toutefois plusieurs éléments peuvent permettre d'émettre des hypothèses.

Tout d'abord, à l'aide de la carte du périmètre du plan de paysage (annexe n°6 : cartes des communes concernées par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-

Mad), on constate que les communes où la participation au plan de paysage est plus importante, tout du moins aux yeux de Marie-Hélène Clément (BE), sont situées au centre de son territoire. Ce sont également les communes qui ont accueilli les ateliers participatifs (annexe n° 9 : tableau récapitulatif de la démarche participative du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad) et dont la démographie est plus importante. Ces communes ont un tissu associatif plus développé et comportent des associations de protection de l'environnement/patrimoine, et/ou de loisirs en lien avec l'environnement. Par exemple, Ancy-Dornot comporte 25 associations dont sept sont en lien avec ces thématiques, Novéant-sur-Moselle a 19 associations dont trois portent sur ces thématiques, tandis que Corny-sur-Moselle possède 22 associations dont deux sont consacrées aux loisirs en lien avec l'environnement (pêche) mais aucune d'entre elles ne portent sur la protection de l'environnement ou du paysage/patrimoine, Waville ne comporte que trois associations consacrées aux sports et loisirs (pas de lien avec l'environnement), Villecey-sur-Mad neuf associations à visée de loisirs ou caritatives sans lien avec l'environnement. Or, nous avons vu qu'une partie non négligeable du public était constituée de membres associatifs. La première hypothèse est donc que la démographie, la structure associative et les thématiques des associations participent à expliquer la présence/absence des communes au dispositif participatif du plan de paysage.

À ces premiers éléments, plusieurs autres hypothèses peuvent être posées. On remarque que les communes perçues comme les plus investies dans le plan de paysage, sont celles qualifiées de « *rurbaines* », en proximité géographique avec l'agglomération messine et avec une surreprésentation de la population appartenant aux classes moyennes et supérieures. Au contraire, les communes qui seraient le moins présentes dans les instances participatives du plan de paysage sont celles qualifiées de « *rurales* », situées sur les coteaux plus élargis du Rupt-de-Mad. La population située sur les communes du Rupt-de-Mad appartient plutôt aux classes moyennes et populaires, avec en comparaison des communes de la Vallée de la Moselle, une surreprésentation des ouvriers. Nous reviendrons sur les chiffres précis dans le chapitre prochain. Or, certains travaux invitent à penser que le sentiment de légitimité à participer est lié à des mécanismes de sélection sociale (Deldrève, 2012, a). Blondiaux montre notamment que la majorité des dispositifs de participation contribuent à reproduire les inégalités politiques (2008). Ce sont, selon lui, les classes moyennes et les personnes dotées d'un fort bagage culturel qui sont surreprésentées dans les instances participatives, au détriment des populations qu'il qualifie de « *précaires* ». Nous pouvons donc supposer que la

présence/ absence au dispositif participatif peut, en partie, s'expliquer par ces caractéristiques sociodémographiques.

Par ailleurs, et comme Haschar-Noé (2009) invite à le penser, le processus de légitimation de l'intercommunalité par l'aménagement du territoire, ici en particulier par un dispositif d'action publique en matière de paysage, ne va pas sans tensions. Dans le cas étudié par l'auteure, il y a des clivages importants dans l'intercommunalité liés à la taille des communes, la plus ou moins grande autonomie face à l'intercommunalité, aux positions partisans, etc. Elle montre notamment des tensions liées à la proximité de Toulouse et à l'hétérogénéité des communes de l'intercommunalité, certaines étant plutôt « *urbaines* » et d'autres « *rurales* ». De la même manière, ces éléments sociodémographiques permettent d'apporter une première analyse, mais il reste néanmoins nécessaire de prendre en considération les intérêts divers des élus communaux. Nous avons vu ces élus sont à la fois très mais inégalement concernés par le plan de paysage (initiative, relai, mise en œuvre). Ils sont sollicités dans un double objectif : d'une part, dans un objectif de légitimation de l'intercommunalité et comme moyen de susciter les échanges entre les différentes échelles de l'action publique (communale et intercommunale) ; et, d'autre part, dans un objectif d'enrôlement, les élus communaux étant les principaux décideurs c'est à eux que revient le rôle de mettre en place les recommandations du plan de paysage. Toutefois, la participation et l'appropriation du dispositif par les élus communaux sont très inégales. Ils adoptent des stratégies différentes de participation au plan de paysage.

Les trois communes présentées comme les plus « *actives* » dans le plan de paysage, à savoir Ancy-Dornot, Novéant-sur-Moselle et Arnaville, ont des élus très mobilisés au sein de l'intercommunalité, ils y ont des postes de vice-président ou de président, et ils ont directement contribué à l'émergence ou au développement du plan de paysage. Ce sont également tous des cadres :

- Ancy-Dornot : Éric Meunier, maire d'Ancy-Dornot et président de la CC du Val de Moselle puis de Mad et Moselle (cadre du public à la retraite) ;
- Novéant-sur-Moselle : Isabelle Mathieu, 1^{ère} adjointe de Novéant-sur-Moselle depuis 3 mandats, vice-présidente à la CC Mad et Moselle en charge « du terroir et à l'aménagement de l'espace » et qui, comme nous le verrons, se déclare à l'origine de l'idée d'un plan de paysage (archéologue) ; Bernard Lille, maire de Novéant-sur-Moselle, ancien président du Val de Moselle, il a porté la charte forestière de territoire

du Val de Moselle, puis membre du conseil communautaire de la CC Mad et Moselle (cadre du secteur privé)

- Arnaville : le maire est vice-président au conseil communautaire de Mad et Moselle (chef d'entreprise).

À *contrario*, certaines communes présentées comme peu « actives » dans le plan de paysage ont des élus qui s'opposent à l'intercommunalité et freinent le projet, notamment en ne communiquant pas sur ce dernier. À titre d'exemple, deux élues de Rembercourt-sur-Mad et d'Onville, évoquent des réticences de la part des maires de leur commune (le maire d'Onville est retraité des entreprises publiques, celui de Rembercourt-sur-Mad est ingénieur):

Martine Senequier (élue à Onville, 3^{ème} mandat, psychologue scolaire, 58 ans) : « Au prochain conseil municipal, je voulais parler du Plan paysage, alors voilà j'en ai parlé au maire qui était là, au collègue second adjoint, alors pour l'instant il y a un phénomène un peu de blocage, y compris pour livrer l'information au sein du conseil. [...] C'est un petit peu dommage parce qu'on sent énormément de réticences à donner l'information, ce qui fait que si on ne donne pas déjà l'information aux élus, ben... on n'a pas de retour de gens qui seraient pour faire participer. Donner l'information claire à la population ça ne se fait pas, y compris dans des petites réunions publiques, ce que je trouve dommage... Parce qu'en fait le maire lui va dans les différentes instances, donc on a l'impression qu'il y a une volonté de participer, tout ça... Alors qu'en fait sur le terrain c'est... "non on va pas aller là-dedans parce que ça marchera pas, la population n'est pas prête, ça n'intéresse personne" » (entretien semi-directif, juin 2017).

Sabine Jouaud Barret (élue à Rembercourt-sur-Mad, 1^{er} mandat, kinésithérapeute en libéral, 47 ans) : « Je n'ai pas participé aux ateliers participatifs, car je termine mon travail trop tard, Mais j'ai eu l'information... mais ce n'était pas par la mairie parce que le maire il est très fermé il n'aime pas tout ce qui est communauté de communes et tout ça, il boude un peu.

Alissia Gouju : comment ça ?

SJB : c'est son caractère. Ouais je ne sais pas... il n'est jamais d'accord avec les décisions pour globaliser, il vaut rester maître...enfin que le village reste maître.

AG : il y a été, lui, à ces réunions ?

SJB: non c'est peu probable.

AG : [je rappelle qu'on ne fait pas partie du PP] mais de ce qu'on nous a dit sur le Rupt-de-Mad les élus étaient plus réticents.

SJB : oui alors je crois que notre maire c'était le plus de tous, il y en a qui sont moins opposés. Oui alors les élus je ne sais pas pourquoi, soit ils ont l'impression qu'on va leur demander de l'argent soit qu'on va vouloir faire à leur place. En fait il y a un côté un peu territoire...c'est à dire qu'on est un peu...voilà, on est chez nous si vous voulez et donc l'idée de s'inclure dans un truc plus vaste et tout ça déjà souvent les gens freinent des quatre fers et parfois même par exemple pour aménager les berges il fallait dépenser 30 000 euros alors que c'est pas un budget énorme mais souvent les gens disaient "oh c'est bête de dépenser autant d'argent " même si c'est pour eux ils ne veulent pas. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Ces réticences peuvent s'expliquer par plusieurs éléments. Il y a chez certains élus une défiance vis-à-vis de l'intercommunalité associée à la crainte de perdre un pouvoir de décision sur certains sujets comme le montrent les propos de Martine Senequier (élue à Onville) :

Martine Senequier (élue à Onville, 3ème mandat, psychologue scolaire, 58 ans) : « Cette étude paysage, elle s'est retrouvée un petit peu, comment... Enfin questionnée par pas mal de personnes, moi j'ai l'impression... Notamment là, au sein du conseil [municipal] il y a beaucoup, enfin ceux qui sont... Les quelques qui ont été informés, il y a vraiment une crainte par rapport à ce qu'on pourrait faire du paysage et du foncier... Et ils se sont un peu canalisés sur cet aspect-là, alors qu'il y en a d'autres... Donc en fait le côté "ça ne m'intéresse pas trop je ne vois pas où ils veulent en venir", c'est la question des friches, mais la question des friches elle ne se pose pas parce que c'est nous qui devons en décider... Mais en fait il n'y a pas que la question des friches, c'est ouvert à plein de choses... Il y a aussi une représentation assez restrictive du projet. » (entretien semi-directif, juin 2017)

Plusieurs élus étaient d'ailleurs contre la fusion avec le Chardon Lorrain (par exemple, le conseil de Lorry-Mardigny et le maire de Rembercourt-sur-Mad), comme Sabine Jouaud Barret (élue de Rembercourt-sur-Mad) et Aline Barbier (élue à Lorry-Mardigny) nous l'ont mentionné en entretien²⁹⁵. À cette défiance, s'ajoute un manque de moyens financiers évoqués également par ces deux élues : les communes sont plus petites, les budgets et les moyens humains sont réduits, ce qui questionne les élus sur la mise en œuvre des préconisations du plan de paysage qui peuvent s'avérer coûteuse en temps et en argent. Cette préoccupation est également évoquée par le maire de Thiaucourt-Régniéville (cadre à la poste en retraite), qui n'a pas souhaité intégrer sa commune au plan de paysage. Ces contraintes de fonctionnement paraissent d'autant plus importantes que l'objet même du plan de paysage – l'enfrichement – ne suscite pas l'adhésion. En particulier, lors d'un rendez-vous avec Marie-Hélène Clément (BE) et avant d'entamer l'entretien, elle nous dit dans une discussion informelle que les élus de la vallée du Rupt-de-Mad ont des « *désillusions* » par rapport au plan de paysage. Ils ne pensent pas que cela puisse « *redynamiser l'économie du territoire* ». Elle cite en particulier « *la bande des quatre* » que sont « *Bayonville, Onville, Villecey et Waville* » qui auraient moins de « *sous* » et ne sont « *pas intéressés par le paysage* » (notes d'observation).

Ces communes qualifiées de « *moins actives* » dans le plan de paysage sont également celles où la viticulture est absente et où une partie des terres est utilisée en polyculture élevage. Il n'y a pas forcément plus d'agriculteurs parmi la population de ces villages d'après les référencements de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques),

²⁹⁵ Nous n'avons pas pu rencontrer les maires de ces communes et nous n'avons donc pas de précisions sur les réticences à joindre l'intercommunalité.

mais une observation simple par *google earth* permet de saisir un paysage où les champs cultivés sont nettement plus présents (Arry, Lorry-Mardigny, Corny-sur-Moselle sont situés sur les plaines ; tandis que Rembercourt-sur-Mad et Jaulny sont sur une partie de la vallée du Rupt-de-Mad moins encaissée permettant certaines cultures, en particulier arboricoles). Pour certains de ces élus, les friches ne sont d'ailleurs pas problématiques. Par exemple, le maire de Thiaucourt- Régniéville considère que ces friches sont un atout pour le territoire parce qu'elles permettent de « *tenir les terres* » et donc d'éviter les inondations en cas d'intempéries fortes (propos tenus en entretien semi-directif). D'autres élus vont également dans ce sens, soit parce que leur commune ne connaît pas un « *enfrichement* » qu'ils perçoivent comme important ou parce que cet « *enfrichement* » est associé à la forêt et n'est pas perçu comme un problème (cf. chapitre 6) :

Alissia Gouju : « Le plan de paysage concerne aussi Lorry-Mardigny, vous avez été informée au conseil ?

Aline Barbier (élue à Lorry-Mardigny, agricultrice : élevage de chèvres, 35 ans) : non je ne crois pas mais je n'ai peut-être... je n'ai peut-être pas prêté attention. [...] Après ici on n'est pas encore trop embêté vis-à-vis du paysage parce qu'on est pas mal...sur le côté de Mardigny, on a la présence de moutons, donc ça s'est fait, y a pas besoin...normalement ça ne va pas se refermer. C'est la même chose sur Lorry, on a la présence des mêmes...pas des mêmes moutons...mais la même personne qui met les moutons. » (entretien semi-directif, juillet 2017)

Alissia Gouju : « est-ce que vous savez pourquoi il y avait peu de gens de Rembercourt-sur-Mad lors des ateliers [du plan de paysage] ? C'est ce qui a été dit par les bureaux d'étude.

Sabine Jouaud Barret (élue à Rembercourt-sur-Mad, 1er mandat, kinésithérapeute en libéral, 47 ans) : « les réunions du plan de paysage ? Je ne sais pas...parce qu'il n'y a pas vraiment de besoin, nous on trouve...enfin les gens trouvent que c'est bien comme ça. [...] J'ai lu le diagnostic, j'ai bien aimé les dessins ! Mais quand ils parlent des bois, je ne me retrouve pas trop parce que j'aime bien ces bois et j'aimerais pas que ce soit trop aménagé, je trouve que c'est bien comme ça, il y aurait quelques aménagements à faire mais faudrait trouver la façon vraiment de les articuler. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Isabelle Mathieu (1^{ère} adjointe à Novéant-sur-Moselle, 3^{ème} mandat, élue communautaire à la CC Mad et Moselle, 57 ans, archéologue) : « Quand on a décidé de se lancer dans un plan de paysage, à la base c'était justement pour dire que l'enfrichement n'était pas une catastrophe. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Enfin, ces réticences vis-à-vis de l'objet même du plan de paysage sont partagées par certains élus mobilisés. Pour ces derniers la participation aux ateliers est également un moyen de faire entendre leurs préoccupations. Ainsi, les élus investis dans les différentes instances du plan de paysage (ateliers participatifs, comité technique, intercommunalité, etc.) ne sont pas

forcément satisfaits de l'orientation donnée au dispositif. C'est notamment le cas des élus de Novéant-sur-Moselle, qui avaient par ailleurs largement contribué à l'élaboration du projet de plan de paysage, mais se sont sentis dépossédés de la définition de ses enjeux :

Isabelle Mathieu (1^{ère} adjointe à Novéant-sur-Moselle, 3^{ème} mandat, élue communautaire à la CC Mad et Moselle, 57 ans, archéologue) : « Le PP, juste je vais vous donner un petit contexte parce que cette idée elle vient de moi [rires], c'est-à-dire que j'avais commencé en fait ici à avoir une réflexion avec Sandrine Adamiak [PNRL] sur la notion de reconquête de notre côte mais non pas dans un esprit de développement économique, un peu dans un esprit de se doter assez rapidement d'outils qui permettent de lutter contre le lobby viticole. Parce que tout simplement c'est arrivé brutalement la politique de l'AOC Moselle pour lequel on a vu 2-3 viticulteurs, vigneron on va dire traditionnels, tout d'un coup se transformer en gros. Ce qu'on avait vu sur le plateau lorrain avec les céréaliers quoi. On est passé du petit champ au prrrt [bruit de bouche] à des remembrements avec appauvrissement et des paysages et des sols et tout le bazar. Et des hommes parce que finalement ils crèvent tous de faim les paysans qui sont là-haut [sur le plateau lorrain]. On s'est dit "on ne pourra rien faire pour euh développer comme on veut quelque chose, mais on peut monter des outils garde-fous". Et pour ça on s'est dit "ben on va utiliser les outils qui sont là, à savoir ben le PLU [Plan local d'urbanisme], la charte forestière de territoire", des choses comme ça, des outils de réflexion qui permettraient aux gens de se réunir, de discuter et puis quand même moi je suis assez régalienne, hein, donc des choses qui pourraient être interdites. Comme là on fait l'inventaire des murs en pierres sèches. On ne va pas tous les protéger mais certains, on n'a pas trop envie qu'ils disparaissent quoi dans le cadre de... voilà. Et donc on a, on s'est dit "mais tiens, si on montait un plan de paysage ?". Donc on a sollicité un petit peu les communes à droite et à gauche et puis euh finalement le projet a été porté par la ComCom euh, dans une ambition un peu plus large. [...] Moi ce que je voudrais c'est que ça débouche sur un plan d'action, mais que ces actions-là soient opérationnelles. C'est-à-dire qu'il y ait un engagement, que chacun s'approprie l'action qu'il veut, mais qu'il la mette en œuvre ! [elle insiste sur le mot] J'ai l'impression que c'est un niveau tellement intellectuel qu'il est impalpable [elle tape sur la table pour marquer les mots « intellectuel » et « impalpable »] et que même quand j'écoute Éric Meunier [président de Mad et Moselle] parler du plan paysage et de s'englosser²⁹⁶, etc. il n'a toujours pas compris ce que c'était ! Parce qu'un plan paysage il faudrait que ce soit dans le PLUI [Plan local d'urbanisme intercommunal] par exemple. Et il faudrait que ce soit décliné, il faudrait que ça soit animé, il faut qu'ensuite il faut que... non ben on aura un plan paysage. On aura un plan paysage. Comme on a une charte forestière ! [agacée] C'est ça quoi. Là sur le département de la Moselle, vous êtes de l'agglomération, bon ben ils sont passés à des choses un peu plus concrètes. Alors si ça se résume juste à un remembrement, ou un aménagement foncier, c'est un peu triste quoi. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Chantal Frey (élue à Novéant-sur-Moselle, adjointe en charge de l'environnement, 2^{ème} mandat, 54 ans, géomètre du cadastre) : « Voilà après dans le plan paysage je sais qu'y a des gens qui ont fait partie même de l'équipe de départ, pour lesquels la motivation est autre. Qui voudraient plus euh le développement économique euh agricole, voilà. Donc on

²⁹⁶ Patois qui signifie « se rengorger ».

est plusieurs, on est un certain nombre de personnes à faire partie de l'équipe mais avec des objectifs un peu différents. » [...] « Donc par exemple Monsieur Meunier [président de la CC Mad et Moselle et maire d'Ancy-Dornot] lui c'est plus le développement économique qui l'intéresse hein, Isabelle Mathieu [1^{ère} adjointe de Novéant-sur-Moselle] c'est plus la préservation du patrimoine, voilà là-dessus je me rapproche plutôt de son... de son objectif à elle. » (entretien semi-directif, mai 2017).

De la même manière, certains élus d'Ancy-Dornot ne soutiennent pas le projet comme il est défini et mené. Nous avons réalisé un entretien semi-directif avec deux d'entre eux :

Jacques Noël (élu à Ancy-Dornot, président du syndicat mixte forestier, 61 ans, conducteur de train à la retraite) : « Niveau consultation, euh, y a rien à dire, ils ont vraiment ratissé large. Le seul truc qui me dérange un peu, c'est qu'ils arrivent déjà avec ce qu'ils veulent qu'on dise. Parce que les paysagistes, ils ont quand même une vision assez étroite du...enfin pas étroite... mais ils ont une vision du paysage disons, qui...qui n'est pas, que je ne trouve pas naturelle... ils veulent telles strates comme ça, telles strates c'est comme ça. Et du coup, ils ont convoqué plein de monde, plein d'avis, pour arriver à un truc qui était déjà là au départ.

Alissia Gouju : pourquoi leur vision ne serait pas naturelle ?

Jacques Noël : Ben parce que c'est des normetiers ! [...] Je pense que personne ne s'intéresse à ça. En fait les paysages ils existent, il y a toujours un paysage. Que vous mettiez un champ, une forêt, une maison, y a toujours un paysage. Et à la limite je trouve même mieux que de temps en temps ça varie. » (entretien semi-directif, juin 2018)

Hélène Walter (élue à Ancy-Dornot, secrétaire médicale, environ 40 ans) : « Oh bah c'est une montagne qui accouche d'une souris ce truc-là hein ! [...] Alors le maire d'Ancy il est contre les friches hein ! » (Entretien réalisé avec Mme Walter, son mari et son enfant, ils précisent dès le début de l'entretien qu'ils sont favorables aux friches, juillet 2018)

On constate ainsi que le projet semble être approprié de manière très variée par les élus. Ces derniers adoptent des stratégies de résistances allant du refus de participer, à une participation « mitigée » (comme, par exemple, le maire d'Onville dont Martine Senequier explique qu'il se rend aux différentes instances du plan de paysage tout en freinant la communication auprès du conseil municipal et de la population parce qu'il ne croit pas à l'intérêt du projet), ou à des participations avec pour objectif de modifier le projet. Il en ressort également des rapports de pouvoir avec l'intercommunalité et des questionnements vis-à-vis de la pertinence de l'objet même du plan de paysage (l'enfrichement). Le plan de paysage semble ainsi surtout être porté et définit par les présidents de la communauté de communes Mad et Moselle actuel et passé (Éric Meunier et Bruno Pierrot).

Ces différents éléments invitent à questionner les différentes stratégies de résistance face au dispositif participatif du plan de paysage, celles des élus communaux comme nous venons de le voir, mais également celles des « citoyens ». Pour cela, je propose une typologie

des formes de résistances en m'appuyant sur les observations participantes des ateliers ainsi que sur les entretiens semi-directifs réalisés.

3.2. Stratégies de résistance face au dispositif participatif du plan de paysage : typologie des postures des acteurs

Comme le rappelle Sauvêtre (2013), Foucault ne limite pas l'analyse de la gouvernementalité au rapport de pouvoir « subi » par les gouvernés, mais intègre également la question du « comment ne pas être gouverné » ou plutôt « comment ne pas être gouverné *comme* cela, par cela, au nom de ces principes-ci, en vue de tels objectifs et par le moyen de tels procédés, pas pour ça, pas comme ça, pas par eux. » (p. 38). » (Foucault, 1978 cité par Sauvêtre, 2013, p. 45). Le Bourhis et Lascoumes vont également dans ce sens « Nous nous appuyons ici sur l'intuition de Michel Foucault qui souligne la corrélation forte entre pouvoir et résistance : celle-ci n'est pas extérieure aux rapports de pouvoir, elle en est une des polarités. Michel Foucault n'aborde pas la résistance comme un phénomène particulier, une exception émergente, mais comme une composante permanente des dispositifs de pouvoir. » (2014, p. 495).

Le dispositif participatif fait émerger différentes paroles et regards sur ce que doit être la « concertation », qui doit y participer et pourquoi ; s'opposent alors différentes perceptions, attentes concernant d'une part la « concertation » citoyenne de manière générale et d'autre part celle du plan de paysage spécifiquement. Parmi les 49 personnes rencontrées en entretien, 17 n'ont pas eu connaissance du plan de paysage, 18 ont eu connaissance des ateliers participatifs du plan de paysage mais n'ont pas souhaité y participer et 14 étaient présents à au moins un atelier participatif. Parmi ces discours variés se retrouvent plusieurs stratégies, réactions voire résistances vis-à-vis du plan de paysage ou de la participation liée au dispositif (*cf.*, annexes 3 et 4, tableaux récapitulatifs des entretiens).

Les personnes qui n'ont pas eu connaissance du plan de paysage sont généralement des habitants n'ayant pas, ou plus, de casquette associative ou électorale. Les personnes qui ont eu connaissance du plan de paysage mais n'ont pas souhaité participer aux ateliers ont des profils variés, il y a par exemple deux viticulteurs et une maraîchère, trois membres d'associations environnementales ou portant sur le patrimoine, deux élus, les autres sont des habitants qui relatent dans leur discours des relations amicales ou maritales avec des élus ou des membres associatifs ayant participé aux ateliers, ils appartiennent donc à des réseaux de sociabilités associatifs et/ou politiques. Enfin, les 14 personnes qui ont participé aux ateliers du plan de

paysage ont souvent plusieurs casquettes et sont des élus, des membres associatifs, un agent de l'ONF, une viticultrice et un maraîcher.

Grâce à ces différents discours et pratiques, ainsi que ceux entendus lors des observations participantes des ateliers participatifs, il est possible de distinguer différentes postures adoptées face à la concertation menée dans le plan de paysage. La typologie proposée par Albert Hirschman (1970), mobilisée également par Le Bourhis et Lascoumes (2014) et par Blondiaux (2008), peut permettre de penser ces postures. Hirschman propose trois types de comportements, *exit*, *voice* et *loyalty*, qui s'appliquent aux relations entre usagers et entreprises, et que certains travaux ont élargi aux relations entre usagers et services publics (Le Bourhis et Lascoumes, 2014). L'*exit* renvoie d'une part aux pratiques de « contournement » et de « détournement », et d'autre part, aux pratiques de « neutralisation ». Le « contournement » consiste à éviter ou refuser d'utiliser un instrument (dans le cas de l'action publique). Le « détournement » à d'utiliser différemment ou modifier la mise en œuvre de l'instrument, les acteurs peuvent notamment s'en saisir pour leurs propres intérêts. La « neutralisation » renvoie au fait d'utiliser un instrument obligatoire mais de manière superficielle, sans se l'approprier ce que Le Bourhis et Lascoumes appellent « une simulation d'usage » (2014, p. 507). Le *voice* renvoie au fait de contester l'instrument par une « prise de parole » allant de la confrontation d'experts, à « une opposition ouverte à son existence et son usage » ou encore à des manifestations et protestations publiques (*Ibid.*, p. 508). Enfin, la posture *loyalty* c'est-à-dire l'appropriation et la naturalisation : l'instrument devient évident, il n'est plus questionné.

Cependant, il est nécessaire d'adapter cette typologie à notre terrain. Il ne s'agit pas ici de reprendre la typologie comme utilisée par Hirschman (1970) ou par Le Bourhis et Lascoumes (2014). Les acteurs concernés par le dispositif ne sont ni des usagers, ni des consommateurs, ni les maîtres d'œuvre comme ces auteurs l'étudient. De la même manière, il ne s'agit pas d'interroger les relations des acteurs avec le « marché » ou les organisations étatiques. Enfin, il n'est pas question ici d'étudier l'utilisation concrète d'un dispositif, le plan de paysage étant étudié dans sa phase de conception. Cependant, comme Blondiaux le suggère (2008), cette typologie me semble être une base de réflexion intéressante pour analyser les usages de la concertation du plan de paysage. Pour cela je propose cinq catégories issues de mon terrain d'enquête : la réception (*loyalty*) ; l'*exit* (contournement) ; le contrôle ; le détournement ; l'opposition (*voice*). Il est nécessaire de préciser ici que cette typologie vise à cerner les postures des acteurs « récepteurs » de la concertation, et qu'une même personne peut adopter

des postures différentes selon les situations ou dans le temps. Par ailleurs, chaque catégorie recouvre des discours et des positionnements variés issus de motivations diverses. Ces catégories ne sont donc pas homogènes. Hormis la posture de réception, qui n'est pas une posture de résistance, j'envisage les différentes postures sur un continuum allant du refus de participer, à une participation modérée et conditionnée à une volonté de contrôle, puis à une participation « intéressée » et finalement une participation « contestataire ».

- **La réception (*Loyalty*)**

La posture de la « réception » correspond aux personnes / discours qui intègrent les éléments transmis par les BE à leur compte. Cette posture s'observe particulièrement dans les ateliers où certains participants mobilisent le vocabulaire, les normes, les informations, donnés par les BE lors de leur présentation (cf. encadré n°5, p. 292), où les premières personnes qui interviennent mobilisent également l'idée d'ouverture des paysages, de variétés de culture, *etc.*). En entretien, une personne adopte particulièrement cette posture, dans laquelle elle s'approprie le discours de BE (et s'en rend compte). Elle se place comme destinataire de la « formation » transmise par ces derniers. Elle considère qu'elle a une « compétence » et des « ressentis » en tant qu'habitante mais que les BE sont les véritables « experts ». Cette posture est souvent accompagnée de discours portant sur le manque de « compétences » des « habitants » et de la nécessité d'être « guidés » par « ceux qui savent ». En cela, cette posture correspond aux attentes mêmes du dispositif participatif puisqu'elle est adoptée par des citoyens qui « participent », « donnent » des idées à mesure de leur « expérience » du territoire, tout en étant le réceptacle relativement malléable de celles fournies par les BE détenteurs du « savoir ».

Manon Desmartin (ASTRAL) : « Et vous pourriez décrire justement le paysage d'Onville par exemple ?

Martine Senequier (élue à Onville, 3^{ème} mandat, psychologue scolaire, 58 ans): « Donc il y avait justement... le fait que ce soit une vallée, une sorte de continuité, bon, je vais essayer de ne pas me laisser influencer par les étapes qu'on a eues avec le Plan paysage, vraiment intéressantes, qui ont donné lieu à une nouvelle observation... Oui, oui je pense qu'il y avait l'intérêt de cette vallée par rapport au village, à la succession des villages... Et puis l'habitat en fait qui est quand même préservé. Et qui donne une idée du petit village lorrain... Et puis après, il y a l'environnement paysager avec les parties boisées, la rivière... [...] Oui pour les promenades... le fait que ce soit un poumon un peu... un poumon naturel [elle reprend les strates énoncées par les BE ainsi que le vocabulaire utilisé en ateliers où le territoire a été présenté comme « un poumon vert »] [...] « Je me suis intéressé à ça parce que je me suis dit, si c'est vraiment une chance... [...] En tout cas moi j'ai pris ça un peu comme une formation, donc le fait qu'il y a des gens qui font partie

d'un groupe, qui sont des experts un peu, donc, nous, on a nos compétences, en tant qu'habitants vivant dans le territoire, on a notre ressenti, mais il y a aussi de cet aspect de professionnels qui guident un peu la réflexion. En tout cas moi ça m'a amené à voir le paysage autrement, à voir un peu comment tout ça pouvait fonctionner à une échelle de territoire, ça m'a beaucoup intéressé. » (entretien semi-directif, juin 2017)

À titre d'exemple, cet extrait d'entretien montre l'importance de l'intégration des savoirs diffusés par les paysagistes dans le discours de cette personne rencontrée en entretien. Elle reprend ainsi des éléments présentés par les BE de paysagistes lors des ateliers participatifs à son compte.

- **Le contournement (*exit*)**

L'*exit* est la posture de ceux qui ont connaissance du dispositif participatif mais n'y participent pas. Elle concerne 19 personnes rencontrées en entretien, ainsi que 4 personnes qui n'avaient pas connaissance du plan de paysage mais ont néanmoins affirmé qu'ils n'y auraient pas participé. Ce nombre n'est pas anodin et interroge de fait la réception de la démarche participative. C'est une posture d'évitement qui peut être liée à différentes raisons. Plusieurs personnes affirment par exemple de « ne pas avoir le temps » ou « ne pas se sentir suffisamment compétentes » (ce sont souvent des habitants sans casquette électorale ni associative). Parfois l'*exit* intervient après une première participation aux ateliers jugée non concluante (« ça ne sert à rien »). Elle est généralement associée à des discours de défiance vis-à-vis du dispositif en lui-même, de la concertation, ou encore des élus/ « politiques ». Elle peut également être associée à des discours de « désintérêt » vis-à-vis de l'objet même du dispositif – le paysage, l'enfrichement – ou de la manière dont les ateliers participatifs étaient menés. Ces personnes nous font part de leur mécontentement en entretien, mais ne prennent pas la parole « publiquement » pour contester le dispositif ou ses acteurs. Les profils des personnes utilisant la posture de l'*exit* sont variés (il y a des élus, des membres associatifs, de « simples » habitants, mais aussi des viticulteurs ou agents de l'ONF). Cette posture de l'*exit* recouvre ainsi des motivations diverses, entre refus de coopérer, désintérêt ou encore défiance. Elle n'est donc pas homogène, mais renvoie au fait de refuser de contribuer à la démarche participative, de s'en exclure. Voici quelques discours issus de personnes rencontrées en entretiens semi-directifs se rapportant à la posture de l'*exit* :

Laurent Michel (habitant et ancien élu d'Ancy-Dornot, 62 ans, employé communal, membre d'une association environnementale « la gélinotte » consacrée à la protection de la biodiversité, membre du « collectif forêt »): « Les ateliers ? Les petites machines qu'ils nous faisaient, les machins là ? RIEN ! [insiste sur le mot] Je me suis ennuyé et si je n'ai

pas fait les autres c'est parce que je n'avais pas envie de faire des ateliers parce que pour moi ça sert à rien. [...] et puis ce qu'ils promettent là c'est sûr qu'ils ne le tiendront pas hein. [...] Ce qu'ils veulent faire c'est beau, mais c'est de l'enfumure, et c'est...c'est de l'utopique. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Joël Bukowski (viticulteur en agriculture biologique, localisation anonymisé, env. 60 ans) : « [souffle] Le plan de paysage qu'est-ce que vous voulez faire !?... moi ils sont venus me voir mais qu'est-ce que vous voulez faire ?... C'est du friche, pour avoir un plan de paysage faut être propriétaire ! Quand tu veux changer le paysage faut être propriétaire ! Qu'est-ce que tu vas dire il y a 11 000 propriétaires là [tape sur la table] tu vas leur dire tu vas changer le paysage ? Moi j'en ai rien à foutre, moi le terrain il est là il restera comme ça, qu'est-ce que tu veux changer le paysage ? » (entretien semi-directif, juillet 2018)

Daniel Boutet (habitant d'Ancy-Dornot, cadre retraité de la SNCF, 67 ans, n'a pas connaissance du plan de paysage et n'y aurait pas assisté s'il en avait eu connaissance) : « C'est bien de demander l'avis à la population mais faut pas que ce soit un semblant de démocratie participative ! [...] Alors ils vont noter que tel jour il y a eu une réunion et s'il n'y a pas grand monde on ne notera pas qu'il y a eu des participants on notera juste qu'il y en a eu une, mais après si c'est faire une réunion pour pouvoir cocher la case et dire qu'on a fait la réunion, oui, mais voilà. C'est tout... tout dépend après, c'est une histoire de communication et de manipulation. De management pardon ! [ironie] » (entretien semi-directif, juillet 2017)

Ces discours renvoient à des positionnements variés, entre défiance envers le processus de décision (Daniel Boutet et Laurent Michel), refus et méfiance vis-à-vis de l'objectif du plan de paysage (Joël Bukowski) ou encore réticences vis-à-vis des modalités de la participation (Laurent Michel). Si elle est motivée par des raisons diverses, cette posture de l'*exit* rassemble tous les acteurs qui ont préféré ne pas s'investir dans le dispositif. Pour Blondiaux, cette posture de l'*exit* renvoie à « l'indifférence, la réticence pure et simple à participer » ; cette « désertion » pèse d'ailleurs comme une « menace permanente pour les organisateurs de participation. » (2008, p. 84). Pour lui, « cette capacité à ne pas rentrer dans le jeu, à dire l'insignifiance à leurs yeux de la procédure » constitue la force principale des citoyens (*Ibid.*, p. 84). Cette idée est confirmée par notre terrain puisqu'on remarque une défection progressive des citoyens aux ateliers (les premiers mobilisent une cinquantaine de personnes quand les derniers peinent à réunir une dizaine de participants, en comptant les organisateurs et les chercheurs d'ASTRAL).

- **Le contrôle**

La posture du contrôle renvoie à deux attitudes. La première consiste à participer pour « vérifier », « contrôler », l'orientation donnée au plan de paysage. Ce dernier ne doit pas aller

à l'encontre de l'intérêt de la personne, d'une association ou d'un collectif. La deuxième posture consiste à « surveiller » l'évolution des thématiques, la progression des ateliers afin d'être présent au moment « opportun » pour en obtenir quelque chose. La participation est sélective et ne vise pas à orienter le dispositif, mais à être au présent « au cas où » : au cas où le projet prendrait une tournure non souhaitée, au cas où le projet proposerait quelque chose d'intéressant pour soi. Les personnes qui adoptent cette posture ne prennent pas la parole dans les ateliers et ne tentent pas d'orienter directement les débats. Dans le cas où ils considèrent que le plan de paysage ne correspond pas à leurs intérêts, ils modifient cette posture pour s'orienter vers celles du détournement voire de l'opposition. Dans les entretiens cette posture est plus souvent adoptée par les membres associatifs et les acteurs du tourisme.

Laurent Michel (habitant et ancien élu d'Ancy-Dornot, 62 ans, employé communal, membre d'une association environnementale) : « J'y ai assisté pour que l'association [le nom de l'association a été retiré] soit présente, qu'on écoute ce qui se dit. Après je n'y crois pas, voilà, c'est que du blabla. Les politiques sont tellement vicieux tous, ils promettent, ils font des choses, "oh une belle étude" et puis après pfff, enfin voilà j'y crois pas » (entretien semi-directif, mai 2017)

Sébastien Berg (habitant de Novéant-sur-Moselle, 40 ans, journaliste et dessinateur, membre d'une association environnementale l'églantier portant sur l'écologie, membre du « collectif forêt ») : « Je vais aussi y aller parce que j'ai l'impression qu'il va y avoir une sorte de...de marché aux friches, là. Ils vont proposer plus ou moins des terrains, des choses comme ça, moi ça m'intéresse, justement pour faire un petit, comment dire, une petite expérimentation en permaculture, éventuellement poser une ruche, je m'intéresse aussi depuis quelque temps à l'apiculture, pour des raisons, liées à tout le reste, d'ailleurs. Donc voilà, ça m'intéresse aussi de voir s'il y a moyen de trouver un petit bout de terrain, type verger, dans lequel je pourrais, je pourrais, je ne sais pas essayer de faire un jardin... comment ça s'appelle, une forêt-jardin, un jardin-forêt, et poser peut-être une ruche ou deux. » (il fait erreur, il n'y a pas de « marché aux friches » dans le cadre de ce plan de paysage). (entretien semi-directif, septembre 2018)

Les membres associatifs adoptent différentes postures de résistances vis-à-vis de la démarche du plan de paysage et, en particulier, celle du « contrôle ». Barbier et Larrue (2011) rappellent que les associations sont liées au développement des processus participatifs en matière d'action publique environnementale. Elles ont soutenu et promu cette participation, qui a contribué en retour à les placer comme des « experts légitimes ». Les associations environnementales connaissent également, selon les auteurs, un processus de professionnalisation, avec le développement d'une contractualisation avec « les instances du pouvoir local » et seraient devenues « de vrais services publics » (*Ibid.*, p. 86). Mais les rapports que ces associations ont vis-à-vis des scènes de débats sont variés, ils vont de « l'enrôlement dans les processus de participation ou de décision » à l'« autonomie de leur

force d'opposition » (*Ibid.* p. 86). C'est notamment le cas de certaines associations environnementales/ de préservation du patrimoine du territoire dont les membres ont contribué à l'élaboration de certains dispositifs, comme la charte forestière du territoire, réalisent des activités avec et pour le PNRL (comme le dénombrement de certaines espèces floristiques et faunistiques, ou encore le recensement du patrimoine local tel que les murs en pierres sèches), ou sont engagés dans des instances politiques locales (commissions environnement des communes et/ou de l'intercommunalité). Ces membres associatifs se posent en « vigie » dans ces différentes sphères politiques et se mobilisent lorsque les décisions ne correspondent pas à leurs attentes (nous le verrons notamment avec le « collectif forêt », chapitre 7).

- **Le détournement**

La posture du détournement est celle qui consiste à utiliser le dispositif participatif pour diffuser ses idées, ses intérêts. Elle vise à orienter le dispositif dans le sens souhaité, par des prises de parole, sans pour autant s'y opposer directement. Cette posture est celle que nous avons vue dans l'encadré n°5 (p. 292) où les participants orientent rapidement le débat vers une critique de l'agriculture et de certains espaces ouverts. Ils ne s'opposent pas aux éléments proposés par les BE, à savoir la réouverture de certaines friches, mais posent un cadre, une limite à cette réouverture. C'est également la posture de la viticultrice et du maraîcher (fin de ce même encadré et extraits des propos d'Emma Thomas et de Julien Ruf) qui se saisissent du dispositif pour essayer de transformer le regard sur l'agriculture, se faire connaître du dispositif, tout en faisant des acteurs du plan de paysage un intermédiaire entre les différents intérêts présents sur le territoire : « *en fait le plan paysage il va réguler la vie ensemble sur le coteau* » (propos d'Emma Thomas en entretien, viticultrice en agriculture biologique). Cette posture est adoptée par différents acteurs, en particulier certains élus, acteurs de l'agriculture et du tourisme, et « institutionnel » (acteurs du syndicat mixte forestier et de l'ONF). Elle vise à faire valoir ses intérêts tant dans la définition des objectifs du plan de paysage que dans le souhait de faire évoluer certaines pratiques.

Par exemple, pour Jocelyne Lèbre les ateliers participatifs du plan de paysage sont d'une part l'occasion d'avoir un espace où les habitants ont également la parole, elle compare cet espace à ceux des commissions ou des conseils municipaux dans lequel la parole est refusée selon elle par les élus. Elle perçoit ainsi les ateliers comme un espace « *de confrontation*

d'idées » où chacun à la possibilité de s'exprimer. Elle espère que cela pourrait changer les pratiques de certains élus en matière de concertation.

Jocelyne Lèbre (habitante d'Ancy-Dornot, professeur des écoles, 55 ans, a assisté à deux ateliers participatifs du plan de paysage, élue comme conseillère municipale dans les années 1990 à Ancy-sur-Moselle, membre d'une association environnementale « l'églantier », membre du « collectif forêt ») : « Je pense que les gens ont envie que les choses bougent quoi, que ça change. Que ce carcan dans lequel on est un petit peu éclate et qu'on puisse passer à autre chose.

Alissia Gouju : le carcan ?

Jocelyne Lèbre : Non, mais les choses établies quoi, voilà. Changer un peu les habitudes quoi.

AG : Est-ce qu'il y a par exemple des choses particulières où vous pensez qu'il y aurait besoin justement de changer les habitudes ?

JL : Ben, ben des fois, par exemple, je vais reprendre une autre commission, il y a eu au premier mandat d'Éric Meunier [maire d'Ancy-Dornot], il y avait une commission environnement ouverte, à laquelle participaient les gens. Il y a eu quelques réunions et puis un jour plus rien quoi. Et puis là, deuxième mandat, il n'y a plus de commissions ouvertes. Et pourtant c'était bien. Je veux dire même si euh l' élu qui était responsable de cette commission avait du mal quelques fois à gérer les gens ou à accepter ce qu'on lui dise, moi je trouve que c'est intéressant ça. C'est intéressant ces commissions-là. [...] [elle préfère les ateliers participatifs, en particulier les exercices en petits groupes] Parce que tout le monde partage ses idées, on peut aussi ne pas être d'accord avec ce qui vient de se dire et en discuter euh...Mais au moins, c'est une confrontation d'idées quoi. » (entretien semi-directif, juin 2017)

Autre exemple, celui de Jacques Noël, président du syndicat mixte forestier et élu à Ancy-Dornot, qui affirme en entretien s'être rendu aux ateliers pour « expliquer ce qu'on faisait en forêt ». En effet, suite à des travaux réalisés en forêt, le syndicat mixte forestier et les élus ont reçu des demandes d'explications et des plaintes de certains habitants et membres d'associations environnementales. Les ateliers sont pour Jacques Noël, l'occasion d'échanger avec ces personnes.

Jacques Noël (président du syndicat mixte forestier, élu d'Ancy-Dornot, SNCF, retraité, 61 ans) : « Après, ils ont voulu faire cette étude-là, j'ai participé pour l'aspect forêt et tout, mais bon, j'ai pas... On en a surtout profité pour essayer d'avancer quelques points qui nous paraîtraient... Ben, déjà, pour expliquer ce que l'on faisait en forêt, parce qu'ils ont quand même demandé, les histoires de parcelles en régulier qui sont mises à blanc, enfin à ras, on a expliqué pourquoi on faisait ça et tout ! [...] Donc on en a profité pour ça. » (entretien semi-directif, juin 2018)

Enfin pour une des personnes enquêtées, ces ateliers sont l'occasion de participer à la prise de décision et de reprendre une forme de pouvoir aux élus :

Julien Ruf (maraîcher, Gorze, 30 ans, délégué des habitants au comité technique du plan de paysage) : « C'est un outil quoi, après il faut voir ce qu'on en fait avec. Mais c'est... Ça permet de remettre de l'horizontalité dans les prises de décisions. [...] Je considère que les élus ne sont que des représentants, donc c'est des citoyens comme les autres et ce n'est pas à eux de prendre les décisions. C'est à nous de prendre les décisions. Et donc de... ben de prendre les questions à bras le corps quoi...collectivement. Donc ça me semble important de participer à des choses qui touchent aux domaines qui m'intéressent aussi bien le paysage que l'agriculture qui en fait partie. Parce que c'est facile je trouve de gueuler sur les élus qui font de la merde, mais si on ne s'intéresse pas aux questions euh, aux questions de vie de la cité, ben oui forcément ce sera d'autres qui le feront. » (entretien semi-directif, novembre 2016).

- **L'opposition**

Enfin la dernière posture est celle de l'opposition. Elle renvoie aux prises de paroles et aux contestations du dispositif que ce soit sur sa forme ou sur son fond. Cette posture s'observe dans les entretiens, où certaines personnes enquêtées critiquent le dispositif ou ses acteurs contribuant ainsi à les délégitimer, mais également lors des ateliers. L'atelier *scénarios* a notamment été un moment fort de ces expressions d'oppositions. Lors de cet atelier, plusieurs personnes font part de leurs doutes vis-à-vis de l'organisation et/ou de la participation du plan de paysage. Certaines personnes exigent des explications ou doutent de l'intention des commanditaires et des BE, elles critiquent également l'exercice comme il est proposé. Dans cet atelier les BE proposaient trois scénarios prospectifs « *Imaginons le territoire en 2037* ». Le public devait se répartir en trois groupes et imaginer l'évolution du territoire selon un pitch élaboré par les BE (par exemple scénario A « *et si la dynamique actuelle s'essoufflait ?* »). La présentation de l'exercice suscite une première vague de critiques :

Ainsi après une présentation de l'exercice, Marie-Hélène demande au public si « cela va ? ».

Une femme du public répond (Femme 1, âge non déterminé) : « Mais alors l'idée en fonction des groupes qu'on choisit c'est de se projeter uniquement dans ce scénario-là...bon ce n'est pas très passionnant... » [...]

Autre femme du public (Femme 2) : « on ne comprend pas très bien le but de la manœuvre en fait » (transcription de l'atelier, février 2017)

Après l'exercice et les synthèses des groupes restreints, le public reprend la parole :

Christine Bernat (élue d'Ancy-Dornot, cadre à la caisse d'allocations familiales à la retraite, docteure en sociologie et intervenante à l'institut régional du travail social, 66 ans) : « Mais à la fin du fin des fins, qui prend les décisions c'est quand même les politiques de toute façon ?

Marie-Hélène Clément (BE) : bah vous êtes là c'est quand même pas pour rien non ?

Christine Bernat : mouais, ça pourrait être pour faire semblant de faire

participativement...Je dis ça sans mauvaise intention...mais je sais bien comment ça peut laisser croire... » [...]

Femme au premier rang (environ 60 ans, Femme 3) : Pardon, mais comment vous invitez à ces réunions ? Comment vous invitez, par mails ?

Marie-Hélène (BE): Sandra [Gallo, chargée de mission de la CC] comment on communique sur ces réunions ?

Femme au premier rang (60 ans, Femme 3) : Comment ? Comment ? Pour faire venir déjà les gens, il n'y a pas beaucoup de monde aujourd'hui !

Sandra Gallo (CC) : Alors, j'ai laissé le livre d'or, vous pouvez encore inscrire vos coordonnées, vous n'étiez pas aux premiers ateliers participatifs du coup je n'ai pas pu vous faire de mail.

Femme du premier rang : Non, ce n'est pas ça, ce n'est pas ça ma question !

Sandra Gallo : La question c'est que j'envoie une information en direct aux gens qui sont inscrits. Finalement, il n'y en pas beaucoup qui sont revenus.

Femme du premier rang : Non mais avant de s'inscrire il faut déjà venir. Mais quand on n'est pas au courant, comment est-ce qu'on vient ? [...] ben si vous voulez qu'il y ait une vraie opinion publique, ben oui, il faut du monde ! »

Plus tard Christine Bernat reprend la parole : « l'embêtante de la soirée. Non juste voilà, on se complète ! Là nous avons imaginé ce que pourrait être l'avenir dans vingt ans selon ces trois scénarios. Et...alors euh vous allez refaire un bilan, un compte rendu tout ça. Mais on a très bien pu se tromper complètement des effets qui peuvent se produire et je me dis si ça oriente quelques décisions plus politiques, je peux, je suis un peu euhm...Sandra Gallo : Non mais de toute façon, vous voulez répondre ? [...] les élus politiques ils font pareil ! »

[...]

Christine Bernat : « Non, ce n'est pas étayé. Il y a quand même. Par exemple l'étude du sol voilà. Imaginons euh...

Homme 1 : Ben ça normalement elle est dans le diagnostic, mais ça le diagnostic nous on ne l'a pas eu.

Femme au premier rang : Ben non évidemment !

Homme : et on devrait. Sandra Gallo: Mais vous savez pourquoi ? Parce qu'il n'est pas encore total validé.

Homme 1 : mais si on met la charrue avant les bœufs alors...

Christine Bernat : j'aurais préféré qu'on nous dise, ce que j'aime, ce que je n'aime pas, ce que je pense, plutôt que ça sous cette forme un peu... là mais bon c'est moi hein...

Femme du premier rang (Femme 3) : là c'est pour nous faire croire qu'on a quelque chose, que peut-être on aura des idées [ironie] !

Christine Bernat : et alors je et mais enfin bon voilà. Moi je pense que ce qu'on a produit là ce n'est pasFemme du premier rang : ce n'est pas productif. »

[...]

Christine Bernat : « N'empêche que prendre quand même appui sur un socle un peu sérieux ce n'est pas mal ! [rires dans la salle] Homme 1 : ce sera le mot de la fin !

Marie-Hélène Clément (BE) : roh la la [ton agacé], bon on va boire un coup et c'est bon ! [humour] ». (transcription de l'atelier, février 2017)

Après avoir remis en cause les modalités²⁹⁷ de l'exercice (qui « ne serait pas passionnant »), plusieurs personnes du public émettent des interrogations concernant la véracité de la démarche participative²⁹⁸. Cette critique est récurrente dans les démarches participatives selon Blondiaux, la participation est souvent perçue comme un « pari » :

« Un pari : celui selon lequel les autorités prendront en compte les avis qu'elles sollicitent, ce qu'elles n'ont jamais obligation de faire. Il leur est reproché bien souvent au contraire d'avoir fait leurs choix avant la délibération, celle-ci n'étant qu'un habillage de décisions déjà prises. Cette critique revient comme un *leitmotiv* dans les reproches que les citoyens adressent à de telles procédures. La démocratie participative ne serait que simulacre, trompe-l'œil et mensonge. » (2008, p. 79).

Cette critique des modalités mêmes de la concertation constitue pour Blondiaux (2008) une stratégie couramment pratiquée par les acteurs de la contestation. Cela passe généralement par une contestation ouverte des « règles du jeu » et des modalités du débat. Souvent ces critiques dénoncent l'asymétrie entre les situations dans lesquelles se retrouvent les acteurs, et, en particulier, le fait que certains ont des moyens d'expertises qui seraient supérieurs. C'est ici la critique formulée par Christine Bernat pour qui il n'y a pas suffisamment d'éléments solides qui leur sont présentés pour pouvoir se prononcer et donner leur avis, ce qui est complété par la femme du premier rang (Femme 3) pour qui « *c'est pour faire croire qu'on a des idées* ». On peut également supposer que cette critique s'adresse aux savoirs portés par les BE, puisque malgré leurs présentations, Christine Bernat estime ne pas disposer d'un « *socle solide* » pour la discussion. Elle aurait aimé avoir des apports « *scientifiques* », comme par exemple des études des sols, pour pouvoir réfléchir au scénario en se basant sur « *des éléments un peu sérieux* ». Après ces échanges un peu houleux, Marie-Hélène (BE) décide de clôturer l'atelier. En entretien, Marie-Hélène revient sur cet épisode où elle explique avoir été « *mal à l'aise* » lors de cet atelier notamment parce que les bureaux d'étude étaient en petit comité (sans Pascal Gernot dont la figure masculine et l'âge auraient permis selon elle de « *poser un peu les choses* ») et sans la présence des élus commanditaires de la démarche pour « *les soutenir* ».

²⁹⁷ Ce sont essentiellement les modalités et méthodes de la démarche participative qui sont critiquées, le fond du plan de paysage n'est quant à lui pas remis en question par le public.

²⁹⁸ Cet atelier réunit 18 personnes, en comptant les quatre membres des BE, Sandra Gallo (CC) et les trois chercheuses d'ASTRAL. Cinq personnes différentes (citoyens) prennent la parole pour émettre des critiques ce qui montre qu'au moins la moitié des participants ont adopté une posture d'opposition lors de cet atelier.

Cette typologie permet de saisir les différentes postures de résistances mobilisées par les personnes enquêtées face au dispositif participatif : entre refus de participer (*exit*), participation réticente pour « contrôle » (contrôle), la participation avec objectif de réorienter ou d'insuffler de nouveaux objectifs dans le plan de paysage (détournement), ou encore l'opposition qui se manifeste par des prises de paroles critiques lors des ateliers (opposition). Il est nécessaire de relativiser l'importance de la contestation puisque ces discours ne sont pas représentatifs de l'ensemble du public : l'objectif n'étant pas d'évaluer la démarche, nous n'avons pas eu accès à l'ensemble des avis des personnes présentes dans le public des ateliers. On constate néanmoins une défection progressive des citoyens aux ateliers participatifs et une utilisation importante de la stratégie de l'*exit*, en particulier chez les élus. Ainsi, bien que le plan de paysage s'institue comme un dispositif de gouvernement, diffusant des normes et des injonctions concernant tant le paysage que les comportements, il est nécessaire de tenir compte de ses limites et des contre-conduites existantes.

Conclusion :

Dans ce chapitre, nous avons vu que la participation organisée dans le cadre du plan de paysage relevait de la « consultation ». En effet, malgré le nombre important d'ateliers participatifs organisés et les réflexions des porteurs de la démarche concernant les horaires, les lieux et les manières de donner la parole, celle-ci semble être encadrée, voire orientée. La participation n'a d'ailleurs pas pour vocation d'aboutir à une délibération. Cependant, une lecture strictement « critique » de cette participation nous semble peu appropriée. En effet, et à la manière de Deldrève (2012) nous nous sommes intéressées aux modalités de la participation c'est-à-dire à son organisation concrète, à la manière dont les bureaux d'étude de paysagistes avaient animé et cadré les échanges, et aux débats et discussions ayant eu lieu pendant les ateliers. Toutefois, notre posture ne se veut pas évaluative, elle tend à analyser le processus de construction de la démarche et ce qui en résulte. L'objectif n'est ainsi pas d'évaluer la pertinence de la démarche ou sa « réussite ». Nous ne souhaitons pas non plus préjuger des motivations des acteurs du plan de paysage et leur donner une trop grande intentionnalité. On constate en effet une tension entre souhaits et contraintes chez les acteurs mêmes du dispositif, en particulier pour les BE de paysagistes : les différents acteurs évoquent en entretien le désir de faire « participer », de « libérer » la parole, de partager des savoirs. Cependant, ils doivent aussi se conformer à des attentes, celles des commanditaires bien sûr, mais plus généralement celles de l'action publique : les BE doivent se conformer à la démarche participative suggérée par le ministère de l'Environnement dans ses différentes

notices explicatives, ils doivent suivre un calendrier, un budget, et composer avec l'ensemble des acteurs du territoire et institutionnels (DREAL et PNRL). Comme chacun des acteurs, les BE sont pris dans un jeu de pouvoir. On le remarque notamment lorsque le plan de paysage devient un instrument visant à légitimer l'intercommunalité. L'objectif est également de proposer un projet qui soit « acceptable » par l'ensemble des acteurs. Pour cela, nous avons vu que les acteurs du plan de paysage souhaitaient « passer des idées », tout en adaptant le projet afin qu'il puisse susciter l'adhésion. C'est également en essayant de transmettre une forme de « responsabilité » que ces acteurs entendent rendre le plan de paysage pérenne. Cette rhétorique est d'ailleurs partagée par d'autres instruments d'action publique, tels que l'atelier des territoires. « Responsabilité » néanmoins contestée par certains acteurs. En effet, la participation au plan de paysage suscite un certain nombre de résistances. D'une part, la réception de la participation ne peut être étudiée en dehors de la configuration socio-territoriale et des rapports sociaux localisés. Les « citoyens » et « élus » des différentes communes ne participent pas de la même manière à la démarche participative. Si l'on remarque des différences selon les situations sociales et géographiques, c'est également des résistances politiques qui sont observées. Certains élus de communes dites « rurales » semblent plus réfractaires au plan de paysage, voire à l'intercommunalité. Ils mettent ainsi en place des stratégies pour contrôler ou éviter le dispositif. D'autres acteurs mobilisent des stratégies de résistances, nous l'avons évoqué à travers la constitution d'une typologie (exit ; contrôle, détournement, opposition).

Cependant, comme Sauvêtre le rappelle, Foucault considère « qu'on ne peut pas s'en tenir à une référence vague de pratiques de “résistances” des gouvernés. L'analyse complète de la gouvernementalité implique de s'intéresser à la capacité éventuelle des gouvernés de produire “un autre partage du vrai et du faux” sur lesquels les pratiques gouvernementales peuvent être indexées. » (2013, p. 46). Nous verrons ainsi dans la partie 3, comment d'autres rapports de savoirs-pouvoirs se constituent autour de la thématique du paysage et des friches, en particulier chez les « habitants ». Cette dernière partie vise ainsi à recontextualiser le dispositif participatif étudié dans une sociohistoire : celle des rapports sociaux localisés d'une part (chapitre 6), et celle d'un « collectif forêt » se constituant sur le territoire, en partie en réaction au plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, et participant à produire une forme de contre-pouvoir (chapitre 7).

Conclusion de la partie 2.

Cette deuxième partie était consacrée au dispositif de plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Nous avons démontré que ce dernier s'inscrivait à la fois dans des « contraintes à distances » et des enjeux locaux. Le Parc naturel régional de Lorraine et la Direction régionale à l'environnement, à l'aménagement et au logement ont une place importante dans le processus de développement du plan de paysage. Présents dès la phase de construction, de l'évaluation puis pendant son déroulement, ils participent à faire respecter des objectifs développés par le ministère de l'Environnement. Les bureaux d'étude de paysagistes ont également une place importante dans cette production : ils sont, selon la loi, les garants de la « qualité paysagère ». Ainsi, le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad est construit à partir d'une commande locale et d'objectifs définis à des échelles plus larges, contribuant à normer les paysages.

Nous avons analysé dans un second temps les normes qui sont développées dans le plan de paysage sur influence, réelle ou supposée, de ces différents acteurs. Nous avons montré que l'enfrichement n'est alors pas considéré au regard de son impact environnemental, mais de ses conséquences paysagères. Les friches agricoles sont appréhendées par le prisme de l'attractivité et de l'esthétique du paysage. De cette manière, ce n'est pas un gouvernement par le quantifié qui est mis en place, mais un gouvernement par l'observé : la question n'est pas tant de mesurer ses composants animaux et végétaux, que de mesurer son emprise dans un espace. Les bureaux d'étude de paysagistes mettent ainsi en place un ensemble de techniques visuelles permettant d'appréhender l'enfrichement (cartes, schémas, photographies et dessins). Complétées par des indicateurs territoriaux, ces techniques permettent, notamment, de justifier le plan de paysage au regard de l'impact supposé négatif de l'enfrichement sur le développement du territoire. L'aménagement du paysage vient alors servir une forme territorialisée de la biopolitique : il permet à la fois de « fortifier » l'économie du territoire tout en favorisant le « bien-être » de la population. En miroir, agir sur les paysages permettrait de modifier certains comportements. La fermeture des paysages est en effet traduite, par le plan de paysage, par l'idée d'une fermeture sociale. Dans une approche proche de la mésopolitique, les paysagistes préconisent ainsi d'aménager les paysages et les villages de manière à retrouver des « liens sociaux » que nous qualifions de normés, idéalisés.

Enfin, le chapitre 5 a permis de mettre en avant le processus de construction d'un dispositif participatif. C'est en partie à travers ce dispositif que certaines normes sont

suggérées. Parmi ces dernières l'injonction à la « responsabilité » est très présente. Dans d'autres cas, ce sont certains sujets ou objectifs du plan de paysage qui sont mis en avant afin de « *faire passer des idées* ». Toutefois, nous avons montré que ce dispositif ne peut être limité à cette dimension de gouvernement des conduites. Il montre également l'articulation complexe des enjeux et des rapports entre acteurs. Les rapports entre les élus locaux et l'intercommunalité sont, par exemple, particulièrement variés selon les communes. Celles situées sur le Rupt-de-Mad semblent ainsi plus réfractaires au projet. Le dispositif participatif du plan de paysage suscite ainsi des réactions diverses allant de la participation à des formes de résistances.

À plusieurs reprises nous avons vu que le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad était traversé par des rapports sociaux. Ces derniers semblent effacés des discours portés par les acteurs du plan de paysage : les confrontations sont parfois limitées au profit d'une vision plus esthétisante du paysage. Or, certains échanges ayant eu lieu pendant les ateliers participatifs montrent que la question des friches agricoles, et plus généralement de la nature, appelle des discours sur les « autres » groupes sociaux. La troisième et dernière partie de ce manuscrit est ainsi consacrée aux rapports sociaux localisés dans lesquels ce dispositif prend place.

PARTIE 3. L'AVÈNEMENT DE LA « CAMPAGNE-NATURE » : LUTTES POUR LA DÉFINITION DE L'USAGE DES TERRES

Dans le chapitre 6, nous reviendrons précisément sur la sociohistoire du territoire. Nous verrons ainsi que l'enfrichement prend place dans un contexte spécifique et notamment dans des relations entre les milieux urbains et ruraux anciens. En effet, pendant la période faste de la viticulture, la plupart des terres agricoles appartiennent à une élite urbaine. Les populations des villages étudiés étaient alors des vignerons chargés de cultiver et de produire le vin pour les propriétaires des terres. Progressivement, ces dernières sont acquises par les vignerons et utilisées comme culture complémentaire aux revenus issus de l'industrie. Au cours du XX^{ème} siècle la vigne est remplacée par la culture de la fraise. Cependant, la transformation des activités économiques conduit à l'enfrichement progressif des coteaux. La campagne « productive » se transforme ainsi en campagne « cadre de vie ». De nouveaux groupes sociaux émergent sur ces territoires avec une sur-représentation des catégories dites moyennes et supérieures. Les terres des coteaux deviennent un enjeu au cœur de rapports entre plusieurs groupes sociaux. En particulier l'un d'eux se présente comme « autochtones » et « descendants » des ouvriers-paysans, quand le second se présente comme des « étrangers ». L'un comme l'autre contribue à diffuser des rapports spécifiques à la terre, à la « nature » et aux « autres ». Nous verrons notamment comment ces tensions conduisent à l'émergence de stratégies pour le contrôle de la propriété et de l'usage des terres.

Parmi ces stratégies, nous étudierons plus particulièrement une controverse portant sur la gestion de la forêt à Ancy-Dornot. Plusieurs membres d'associations environnementales, appartenant aux classes moyennes intellectuelles et « néorésidents », se constituent en « collectif forêt Val de Metz ». Ce dernier émerge notamment en opposition au plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. En effet, certains membres du « collectif forêt » ont participé aux ateliers participatifs du plan de paysage et estiment que ces derniers ne sont pas une « réelle » démarche participative. Ils considèrent également que le plan de paysage ne traite pas suffisamment de la question de la forêt. Le collectif se mobilise ainsi pour « *faire entendre la voix des citoyens et usagers de la forêt* » (charte du collectif forêt Val de Metz). Il produit notamment une contre-expertise à partir de données présentées comme scientifiques et contribue à diffuser une représentation socialement située de la nature. Certaines pratiques de la forêt sont, en particulier, mobilisées dans le processus de distinction entre groupes sociaux. Certains membres du « collectif forêt » évoquent notamment la

question de la remise en culture des friches, s'insérant ainsi dans les objectifs portés par le plan de paysage. Néanmoins, le collectif contribue à les refaçonner en valorisant certaines cultures spécifiques telles que l'agriculture bio, la permaculture et la biodynamie. Produisant également certaines normes, l'objectif du « collectif forêt » est de « sensibiliser » les citoyens à l'environnement.

Ainsi, nous verrons grâce à ces deux chapitres que le dispositif de plan de paysage s'inscrit dans un ensemble de rapports sociaux participant à le façonner et à le transformer. Le gouvernement des « paysages » et des conduites précédemment mis en évidence est ainsi multi-situé. Foucault dans la *Volonté de savoir* dit : « Par pouvoir, il me semble qu'il faut comprendre d'abord la multiplicité des rapports de force qui sont immanents au domaine où ils s'exercent, et sont constitutifs de leur organisation. [...] Omniprésence du pouvoir : non point parce qu'il aurait le privilège de tout regrouper sous son invincible unité, mais parce qu'il se produit à chaque instant, en tout point, ou plutôt dans toute relation d'un point à un autre. Le pouvoir est partout ; ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout. » (1976, p. 121-122). Nous verrons ainsi comment l'usage des terres suscite un ensemble de rapports de force.

Chapitre 6. L'enfrichement au prisme des rapports sociaux localisés : tensions autour de la propriété et de l'usage des terres

Pour situer les discours sur l'enfrichement il nous paraît nécessaire de saisir le contexte social dans lequel il se développe, ce qui nécessite un retour historique. La sociohistoire du territoire, de son évolution, des relations entre différents groupes sociaux, permet ainsi de remettre en perspective l'évolution du paysage et de montrer que le territoire concerné par le plan de paysage n'est pas uniforme. En effet, nous avons vu dans le chapitre précédent que les élus et les habitants de la vallée du Rupt-de-Mad étaient moins investis dans le plan de paysage et dans les ateliers participatifs. Cela peut s'expliquer par des évolutions des activités, démographiques, et un rapport à « l'urbain » différent de la vallée de la Moselle (1.). L'enfrichement apparaît dans un contexte socio-économique qu'il faut resituer. Nous verrons que si les friches sont investies par l'action publique qui les érige en « problème », les représentations des groupes sociaux du territoire sont beaucoup plus variées. Parfois intégrées dans des histoires sociales et familiales, les friches ne font pas rupture, elles font liens entre un passé et un présent, elles cimentent une lignée familiale, elles font mémoire. Dans d'autres cas, les pratiques de ces terres, en friche ou en culture, participent à construire l'image d'une « campagne idéalisée » dans laquelle des liens partagés à la « nature » participent à faire « groupe ». La mémoire de certaines activités, la reconstruction de pratiques « ancestrales » sont, dans d'autres cas, utilisés dans le processus de distinction entre groupes sociaux. Sur un espace où les groupes sociaux ont évolué, des concurrences et des rapports de pouvoir se sont développés autour de l'usage des terres. Parmi ces rapports sociaux, nous verrons que l'opposition entre « autochtones » et « étrangers » sert à alimenter des stratégies de légitimation de certaines pratiques de la « nature » (2.). Enfin, le dernier point sera consacré aux enjeux sociaux autour de l'appropriation et de l'usage des terres. Si le plan de paysage met en avant l'image d'une ruralité (re)constituée grâce à des activités « ancestrales » telles que la viticulture, c'est une campagne résidentielle et de loisirs qui est souhaitée par certaines personnes refusant les caractéristiques d'un paysage productif. La propriété des terres est dès lors enjeu de pouvoir et de stratégies de conservation et suscite des luttes entre groupes sociaux (3.)

1. Évolutions des activités et sociodémographiques du territoire étudié : des interactions rural-urbain et de classes anciennes

« O saint Vincent, dont la mémoire...
Est chère au cœur du vigneron,

Couvre Ancy, du sein de ta gloire,
De ta haute protection.
Par ses travaux, il est digne
Le vigneron laborieux ;
Il sert Dieu, sachant que sa vigne
S'il est chrétien, le mène aux cieux.
[...] »

Chanson de vigneron D'Ancy, XIX^{ème} siècle, Barthel (1990, p. 232)

« Allons en vendange
Pour gagner cinq sous
Coucher sur la paille,
Attraper des poux,
Manger du fromage
Qui pue comme la rage
Et boire du vin doux
Qui fait c... partout. »

Chanson de vigneron du pays messins, XIX^{ème} siècle, Barthel (1990, p. 233)

L'historien Maxime Bucciarelli (2006) situe l'arrivée de la vigne dans la vallée de la Moselle à l'époque romaine²⁹⁹. Dès lors, la viticulture a un impact économique très fort pour les villages des vallées de la Moselle, de la Gorzia et du Rupt-de-Mad, le vin alimentant notamment les armées romaines. Le début du XVIII^{ème} siècle correspond à la période d'extension maximale de la viticulture en Moselle (Barthel, 1990). Metz est d'ailleurs la plus grosse commune viticole de la région et les villages à proximité sont également concernés par cette culture. Ainsi, à cette période, plusieurs communes aujourd'hui intégrées dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, sont viticoles. En 1728 et jusqu'au XIX^{ème} siècle les communes de la vallée de la Moselle font partie des localités qui possèdent le plus de vignes en Moselle (*Ibid.*) : Novéant (2378 mouées³⁰⁰), Dornot (438 mouées), Ancy-sur-Moselle (2336 mouées), Ars-sur-Moselle (2060 mouées), Jouy-aux-Arches (1550 mouées), Vaux (935 mouées) ; Sur la vallée du Rupt-de-Mad on retrouve également Onville (750 mouées), Waville (200 mouées) et Villecey-sur-Mad (261 mouées) ; et Gorze (579 mouées) pour la vallée de la Gorzia. Les autres communes concernées par le plan de paysage pouvaient également être viticoles, mais dans une moindre mesure, avec également des terres agricoles (céréalières) ou arboricoles (vergers). Les liens entre ces communes « rurales » et Metz, entre les habitants « ruraux » et les « urbains », entre les « paysans » et les « élites », sont importants et ce depuis plusieurs siècles. Nous verrons dans un premier temps que la

²⁹⁹ L'historienne Jocelyne Barthel précise que la date exacte de l'implantation de la vigne dans la vallée de la Moselle n'est pas connue, mais qu'elle serait probablement apparue sous le règne de l'empereur Probus aux environs de 276 ap. J.C. dans le nord de la Gaule (1990).

³⁰⁰ Une mouée équivalait à 4,44 ares.

viticulture du pays messin était marquée, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, par la domination d'une élite « urbaine ». La viticulture a été ensuite reprise par des ouvriers-paysans, dont l'économie était précaire. Les liens entre rural et urbain sont donc anciens (1.1). Les caractéristiques sociodémographiques de la population ont été radicalement transformées au cours du XX^{ème} siècle laissant place à la classe moyenne voire « supérieure » dans certains villages. D'une « campagne productive », ces territoires sont devenus une « campagne résidentielle » prisée par ces groupes sociaux (1.2).

1.1. D'une viticulture marquée par la domination des « élites urbaines » à une viticulture vivrière et populaire

Le géographe François Reitel (1965) a étudié l'évolution de la propriété rurale du XVIII^{ème} siècle à 1963, « dans les environs de Metz » pour reprendre ses termes, à partir d'archives³⁰¹ produites par l'abbaye de Gorze³⁰². Il s'est notamment intéressé à l'évolution des propriétés agricoles situées sur le plateau Mosellan (villages de Rezonville, Vionville, Sponville, Dampvitoux, et Saint-Julien-Lès-Gorze³⁰³) et aux propriétés viticoles sur trois communes de la vallée de la Moselle (Ancy, Dornot, Novéant), une commune de la vallée du Rupt-de-Mad (Onville) et une commune de la vallée de la Gorzia (Gorze). Il montre que ces deux ensembles ont connu des évolutions foncières différentes, mais ont en commun d'être « sous domination des classes privilégiées et des bourgeois » messins, en particulier au XVIII^{ème} siècle (Reitel, 1965, p. 3).

1.1.1. Répartition des terres avant la Révolution française : propriétés notabliaires et influence messine (XVIII^{ème} siècle)

Sur le plateau céréalière comme sur les communes viticoles citées, le début du XVIII^{ème} siècle est marqué par la mise en agriculture de terres jusqu'alors enfrichées. Ces terres agricoles, nouvelles et anciennes, sont majoritairement appropriées par l'élite établie à Metz. Cette emprise de ce que l'auteur appelle « les non ruraux³⁰⁴ » sur le foncier du plateau

³⁰¹ Il étudie les terriers. Un terrier est un document seigneurial faisant registre des propriétés et de leur situation fiscale.

³⁰² 114 communes étaient rattachées politiquement et économiquement à l'abbaye de Gorze jusqu'au XVIII^{ème} siècle.

³⁰³ Ces communes ne sont pas concernées par le plan de paysage mais sont intégrées dans la communauté de communes Mad et Moselle. Elles sont situées sur le plateau à l'Ouest de Gorze et partagent les frontières administratives avec cette commune.

³⁰⁴ L'auteur utilise cette expression de « non-ruraux » pour renvoyer aux élites supposant ainsi une installation messine. Cependant on peut questionner la pertinence de ce terme puisque d'une part aucun élément ne permet de rattacher l'ensemble de ces élites à Metz, et d'autre part, on observe leur ancrage multiple à la fois dans les

céréalière et des villages viticoles s'explique par « l'existence d'une petite noblesse, de très nombreux couvent et abbayes dans les environs, [et] la proximité de Metz, ville parlementaire depuis l'édit de 1633 » (*Ibid.*, p. 5). L'appropriation des terres par cette élite est liée à une augmentation des prix des grains et du vin. Les terres font ainsi l'objet de placements financiers et d'investissements d'origines non paysannes (Reitel, 1965).

Cette emprise est particulièrement importante sur le plateau agricole du pays messin dévasté par les guerres du XVII^{ème} siècle : plusieurs villages ont été rasés et la population décimée, laissant la possibilité à « l'élite urbaine » d'investir dans les terres laissées vacantes. Cette « élite » est néanmoins plurielle et renvoie principalement aux « nobles et aux officiers » (c'est-à-dire aux personnes ayant un titre de noblesse ou ayant des hautes fonctions militaires), aux « parlementaires » (c'est-à-dire aux personnes ayant des fonctions de justice), aux « bourgeois » (personnes sans titre de noblesse, mais avec un capital économique important) et au clergé (fonction religieuse et politique, notamment lié à l'abbaye de Gorze). Ensemble, ils possèdent entre 65,8% à 86,3% des terres agricoles céréalières (le premier chiffre à Saint-Julien-Lès-Gorze et le second à Dampvitoux). Les terres agricoles sont appropriées par quelques personnes dont les propriétés se répartissent sur plusieurs communes :

« Tel personnage, lieutenant et chef de la police de l'abbaye de Gorze, possède 140 journaux³⁰⁵ de terres à Vionville, 116 à Sponville en plus d'une maison dans chaque localité. Un notaire royal possède 65 journaux à Sponville et 31 à Vionville. Un parlementaire de Metz détient 57 journaux à Vionville et 11 à Rezonville [...] Nombreux sont ceux qui achètent en même temps dans le vignoble. Un chirurgien messin possède 43 journaux de terres à Saint-Julien-lès-Gorze, 5 mouées de vignes à Novéant, 2 homées³⁰⁶ à Gorze, 63 mouées et un pressoir à Dornot. » (Reitel, 1965, p. 6).

Le reste des propriétés se répartit entre ce que l'auteur appelle « les paysans indigènes » (c'est-à-dire ceux qui habitent le village où ils cultivent les terres), les « paysans étrangers » (c'est-à-dire ceux qui cultivent les terres dans des villages où ils n'habitent pas) et les « artisans et marchands locaux » (qui exercent leur profession sur dans le village d'habitation). Ce sont principalement les paysans qui possèdent les terres agricoles restantes (de 35 à 15% des terres selon les villages), les artisans et marchands locaux ont, quant à eux, au maximum 3% des terres. À ces différents groupes s'ajoutent les manouvriers³⁰⁷, les

milieux urbains et ruraux. Il s'agit plus ici d'une désignation de classe sociale que d'une séparation géographique.

³⁰⁵ Un jour de terres correspond à 0,35 hectare (Mesure du baillage de Metz).

³⁰⁶ L'homée désigne la surface travaillée par une personne en une journée.

³⁰⁷ Paysans embauchés à la journée pour travailler dans les champs.

fermiers³⁰⁸ et les métayers³⁰⁹ qui, eux, ne possèdent généralement aucune terre céréalière et sont évalués à une dizaine de familles par village selon l’auteur³¹⁰. Le métayage et le fermage sont les deux modes d’exploitation les plus importantes sur le plateau céréalière, il existe donc selon l’auteur « tout un prolétariat rural qui ne possède rien » (*Ibid.*, p. 14).

Les villages vigneron (Ancy, Dornot, Novéant, Onville et Gorze) ont également connu une augmentation des terres cultivées au XVIII^{ème} siècle au bénéfice de la viticulture. Les coteaux sont très majoritairement occupés par la vigne bien qu’on retrouve également quelques vergers, jardins, chènevières³¹¹ et plantations de saussaie³¹². Novéant et Gorze ont également quelques terres céréalières sur le plateau. Moins touchés par les guerres du XVII^{ème} siècle, les villages vigneron sont plus densément peuplés que les villages agricoles du plateau, laissant un peu moins de place à l’élite urbaine (cf. tableau ci-dessous) :

Tableau 1. Répartition de la propriété foncière dans le vignoble (1745-1750)

Groupe sociaux	Surfaces plantées en vigne (en pourcentage)				
	Onville	Novéant	Dornot	Ancy(1)	Gorze
Parlementaires.....	3,5	8,1	21,4	7,7	14
Officiers et nobles.....	16,8	21,1	28,1	40,9	13
Bourgeois.....	8	18,9	15,1	22,9	20,4
Clergé.....	11	2,7	9,1	?	-
Total des non-ruraux.....	39,3	50,8	73,7	71,5	47,4
Marchands et artisans locaux.....	4,3	6,9	-	?	23,7
Vignerons locaux.....	45,8	39,3	18,9	25,2	27
Vignerons voisins.....	10,6	3	7,4	3,3	1,9
(1) Pour Ancy, les résultats sont fragmentaires. Un document des Archives de Moselle -H 3751 - nous apprend que vers 1730-1740 le couvent des Célestins de Metz y possédait 2 métairies d'un total de 75 mouées, 2 jours un quart de vigne et un pressoir. Le document indique les nombreuses acquisitions réalisées depuis le début du XVII ^e siècle.					

Source : Reitel, 1965, p. 11.

Ce tableau élaboré par l’auteur montre que les « non-ruraux » possèdent de 39,3% (Onville) à 73,7% des terres (Dornot). Parmi ces élites, ce sont particulièrement les « officiers et les nobles » puis « les bourgeois » qui possèdent du foncier. Cependant, alors que dans les

³⁰⁸ Le fermier exploite la terre du propriétaire et reçoit un loyer annuel fixe.

³⁰⁹ Le métayer exploite la terre du propriétaire et reçoit une partie de la récolte.

³¹⁰ Reitel (1965) ne précise cependant pas ce que ces dix familles représentent comme part de la population.

³¹¹ Culture de chanvre.

³¹² Plantation de saules.

villages agricoles les paysans ne possèdent tout au plus que 35% du foncier, les vigneron possèdent quant à eux jusqu'à 55% des terres (Onville). On note toutefois une différence assez importante entre les différents villages vigneron, différence qui donne lieu à interprétation de la part de l'auteur :

« D'une manière générale on constate que la part des vigneron indigènes est d'autant plus importante que le village est plus éloigné de Metz. Novéant, Dornot et Ancy sont dans l'étroite dépendance de la cité messine. Onville situé dans la vallée du Rupt-de-Mad échappe déjà plus à l'influence urbaine » (Reitel, 1965, p. 11)

Les terres viticoles sont de petites tailles et les propriétés sont morcelées. Les villages sous influence urbaine, notamment Novéant, ont des parcelles légèrement plus grandes appartenant aux élites. Ces dernières possèdent également les champs céréaliers et les prairies des communes de Gorze et Novéant (les vigneron possédant des terres labourables sont très rares) : « On comprend que lorsque le vignoble s'étend, en période de conjoncture favorable, les principaux bénéficiaires en sont les non-ruraux, puisqu'ils disposent d'une importante réserve de terres convertibles en vignes. » (Reitel, 1963, p. 13). Par ailleurs, les pressoirs appartiennent tous à des propriétaires nobles et bourgeois, comme une grande partie des propriétés immobilières : « À Novéant, les représentants des classes privilégiées et les bourgeois possèdent environ 60 immeubles contre 97 aux indigènes [...] À Dornot, les non ruraux possèdent 35 immeubles contre une dizaine aux vigneron et artisans indigènes et voisins » (*Ibid.*, p. 17). En effet, les villages viticoles – en particulier ceux en proximité de Metz (Ancy, Dornot, Novéant) – font office de lieux de villégiature pour les riches citadins qui y achètent des propriétés secondaires et des propriétés qu'ils louent.

Ces propriétaires ne résident souvent pas dans le vignoble, mais à la ville (Barthel, 1990). Ils font cultiver la vigne par des ouvriers vigneron recrutés à la journée, par des métayers ou des fermiers. Le reste du vignoble est possédé par les « vigneron » eux-mêmes. Ces derniers constituent la quasi-totalité de la population qualifiée de « rurale³¹³ » par Barthel (1990) et par Reitel (1963). En effet, dans ces villages une grande partie de la population, incluant les femmes et les enfants, est mobilisée pour la culture viticole. Il n'y a pas ou très peu de laboureurs et de cultivateurs. L'expression de « vigneron » renvoie cependant à des situations très diversifiées. Au XVIII^{ème} siècle, beaucoup de « vigneron » sont en réalité « ouvriers-vigneron » c'est-à-dire qu'ils ne possèdent pas suffisamment de terres pour subvenir aux besoins de leurs familles et travaillent donc pour d'autres propriétaires souvent

³¹³ Ces deux auteurs utilisent l'appellation « rural » dans une vision réductive à ce qui relève de l'activité agricole.

comme manouvriers payés à la journée (une partie d'entre eux proviennent de la ville), comme métayers ou comme fermiers (Barthel, 1990).

Ainsi, à la fin du XVIII^{ème} siècle et à la veille de la Révolution française, le foncier agricole et viticole, ainsi que les propriétés immobilières appartiennent très majoritairement aux élites urbaines et, en particulier, à la noblesse. L'influence des élites messines est notable en particulier sur les communes agricoles du plateau et les communes viticoles en proximité géographique de Metz.

Mais cette influence de l'« élite urbaine » sur le vignoble des villages du pays messin ne s'arrête pas à la possession du foncier. Jusqu'à la Révolution française³¹⁴, la ville de Metz, par l'intermédiaire de ses magistrats municipaux, réglemente les pratiques viticoles allant du choix des ceps au commerce du vin, en passant par les périodes de vendanges (Barthel, 1990). L'objectif étant de veiller à la qualité de production, principale richesse de la région. À plusieurs reprises des campagnes d'arrachages des plans non autorisés ont été menées. Les zones de plantation sont également réglementées afin de ne pas faire baisser le prix du vin ni d'en diminuer la qualité en plantant sur des terres moins adaptées pour la culture. Pour Barthel (1990) si la municipalité réglemente la production et le commerce du vin c'est parce qu'elle y a un intérêt : « Les échevins³¹⁵ sont eux-mêmes propriétaires de vignes et prennent une part active au commerce d'exportation, qui ne peut subsister qu'avec des vins de qualité. Ils sont plus enclins à veiller aux intérêts de leurs égaux, bons bourgeois possédant d'excellentes vignes, qu'à ceux des petits planteurs de cépages grossiers, qui ruinent la réputation du vignoble. » (*Ibid.*, p. 49).

La Révolution française ne transforme pas radicalement la répartition des propriétés foncières et la mainmise notabiliaire devient bourgeoise.

1.1.2. Répartition des terres après la Révolution française jusqu'au XX^{ème} siècle : de la mainmise bourgeoise au développement d'une viticulture populaire

Après la Révolution française les ordres privilégiés sont abolis et les propriétés foncières remises sur le marché. Toutefois, la paysannerie a peu bénéficié de ce « partage », et ce sont plutôt les « bourgeois, rentiers et citadins de toutes professions » qui ont récupérés ces terres

³¹⁴ À la suite de la Révolution française, une structure départementale et d'autres communes se constituent, diminuant l'influence de la ville de Metz (Barthel, 1990).

³¹⁵ Les échevins sont des magistrats nommés par le seigneur pour rendre justice sur son territoire.

et plus particulièrement « les marchands fabricants », « les hommes de loi³¹⁶ », « les officiers³¹⁷ », les médecins, les personnes d'origines nobles, *etc.*, habitant généralement à Metz (Reitel, 1965, p. 19). La vigne devient un symbole de prestige pour de nouvelles catégories sociales, telles que les marchands et les artisans, qui y voient une possibilité de montrer leur ascension sociale : « *Comme pour les bourgeois ou les parlementaires, outre l'investissement économique, posséder des vignes révèle un souci de prestige.* » (Barthel, 1990, p. 106-107).

Ces élites bourgeoises possèdent à la fois des terres agricoles sur le plateau et des terres viticoles sur les coteaux. Toutefois, comme au XVIII^{ème} siècle, l'emprise bourgeoise est moindre sur les terres viticoles que sur le plateau céréalier, notamment parce que le foncier viticole est plus petit et morcelé et ne permet pas les grandes propriétés. La propriété bourgeoise représente environ la moitié des terres viticoles. Ce sont généralement les meilleures terres et les plus accessibles : « même si numériquement la propriété bourgeoise ne l'emporte pas sur la propriété paysanne indigène, économiquement parlant elle est toujours supérieure à cette dernière. » (Reitel, 1965, p. 23). L'élite bourgeoise possède également une partie importante de la propriété immobilière, les villages vigneron conservant leur position de lieux de villégiatures, en particulier ceux proches de Metz. Onville, sur la vallée du Rupt-de-Mad, reste moins concerné par cette mainmise bourgeoise sur les propriétés foncières comme immobilières. À Novéant, Ancy et Dornot, les parcelles des vigneron sont très petites. Au début du XIX^{ème} siècle, seuls 20 à 25% des vigneron possèdent suffisamment de terres pour en vivre, les autres louent des terres ou exercent un métier secondaire, notamment dans l'industrie qui se développe en Moselle.

Encadré 6. L'industrie sur le pays messin : un passé "oublié" ?

Le terme « d'ouvriers-paysans » est employé par Barthel (1990) et par Reitel (1965) pour renvoyer aux vigneron non-propriétaires de terres louant leurs services à la journée, en métayage ou en fermage. Cependant, à la fin du XIX^{ème} siècle, cette expression prend un autre sens : celui des ouvriers employés dans l'industrie et ayant une activité agricole ou viticole comme complément de revenus. Barthel (1990) et Reitel (1965) évoquent l'industrie sur le pays messin, mais ne développent pas cet aspect : on ne sait pas quelle proportion de vigneron était par ailleurs embauchée par l'industrie. On suppose cependant qu'ils étaient nombreux dans cette situation puisque la vigne décroît de manière importante et les revenus liés à cette production diminuent également (en lien avec la diminution de la

³¹⁶ Sont considérés comme « hommes de loi » les notaires, huissiers, juges et conseillers à la Cour.

³¹⁷ Metz est une ville de garnison et les militaires investissent dans le foncier.

qualité des cépages). L'industrie offre quant à elle des salaires stables et plus élevés. Cette histoire de l'industrie, mise de côté par ces deux auteurs, est également absente des mémoires d'une grande partie des habitants (hormis les habitants ayant un ancrage familial sur le territoire depuis plusieurs générations) et n'apparaît pas dans le plan de paysage. L'industrie a pourtant contribué à la construction des paysages des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad et à la vie locale, notamment à l'emploi.

Il existe très peu d'éléments dans la presse et les ouvrages concernant l'industrie sur le pays messin. La proximité avec la vallée de la Fensch – vallée sidérurgique de Moselle où les sites d'Hayange, Uckange, etc. sont encore aujourd'hui médiatisés pour leurs industries – peut expliquer cette omission car, en comparaison, le pays messin était beaucoup moins industrialisé. Toutefois, plusieurs industries émergent sur le pays messin au cours du XIX^{ème} siècle, développant l'emploi ouvrier, et dont certaines sont encore en fonction aujourd'hui. Par exemple, la boulonnerie d'Ars-sur-Moselle est construite en 1840, des documents anciens montrent plusieurs hauts fourneaux à Ars-sur-Moselle au début du XX^{ème} siècle. La société des Forges et boulonneries d'Ars-sur-Moselle, a été reconstituée au lendemain de la première guerre mondiale. Elle reprend l'ancien complexe élaboré au XIX^{ème} siècle qu'elle modernise. Ce complexe industriel comportait « *l'une des plus anciennes et des plus importantes usines métallurgiques françaises de Lorraine, avec hauts fourneaux, fours à puddler, laminoirs, etc.* » (Laurent, 1950, p. 106). Vers 1950, date à laquelle l'article est paru, la boulonnerie d'Ars-sur-Moselle s'étend sur une superficie de 18 hectares desservis par le réseau ferré. La boulonnerie d'Ars-sur-Moselle est toujours en activité aujourd'hui, mais je n'ai pas d'informations sur le nombre de personnes qu'elle emploie.

À Pagny-sur-Moselle (commune voisine d'Arnaville et d'Arry), une usine de construction de matériaux sidérurgiques est également érigée en 1893. Détruite pendant la première Guerre mondiale, elle est reconstruite en 1921 où elle emploie 270 personnes. Elle a été rachetée par le groupe Mersen en 2013 et poursuit son activité.

Le site de présentation de la commune de Novéant-sur-Moselle (wikipédia) mentionne la présence de deux hauts fourneaux entre 1856 et 1872. Je n'ai trouvé aucun autre document ou site faisant référence à cette activité sur Novéant. Sur cette commune il y avait également une industrie de papier, fermée en 2004 alors qu'elle employait 54 personnes jusqu'à une centaine pendant les périodes les plus intenses. Cependant, l'ensemble des publications de presse trouvées sur internet se consacrent à la réhabilitation du site en logements, aucune information n'est développée sur son histoire, sa date de création, l'emploi dans la commune. De la même manière, Novéant-sur-Moselle a un site minier (la mine de la Salamandre), mais qui est absent de la majorité des discours des personnes enquêtées (hormis pour évoquer la biodiversité qui s'y développe), du plan de paysage, des documents de presse et du site internet de la commune. Les gravières de Novéant sont également souvent mises en avant pour leur

aspect environnemental (les sites sont classés Natura 2000³¹⁸), mais sans explicitation de l'activité passée.

Pourtant, en 1950, un numéro de la revue *Économique et touristique* se consacre à la « Lorraine Mosellane » à travers l'activité touristique des villages messins. L'auteur, y développe un regard touristique sur les activités, dont industrielles, de ces communes :

« La vallée de la Moselle est une artère d'un pays de vieille humanité. Des vestiges romains et les souvenirs des premiers siècles du christianisme s'y retrouvent en descendant la vallée : la croix Saint-Clément sur le chemin allant de Gorze à Ancy, les ruines de l'aqueduc d'Ars et de Jouy-aux-Arches, les monuments groupés au Musée de Metz, sont les témoignages de ces époques anciennes qui marquent d'une solide tradition ce pays aujourd'hui encore économiquement jeune et en plein essor industriel » (Vaulx, 1950, p. 171).

Cet article est intéressant notamment par son approche du tourisme et des « beaux » paysages qui tranche avec celle proposée dans le plan de paysage par les paysagistes. Alors que les activités industrielles sont en grande partie effacées de l'histoire du paysage racontée par les bureaux d'études au profit de l'activité viticole, présentée comme « authentique », Charles Vaulx (1950), secrétaire technique de la chambre de commerce de la commission du tourisme, décrit dans cet article des paysages humanisés par les différentes activités dont industrielles. Le « beau » paysage n'est alors pas celui « naturalisé » – c'est-à-dire où les activités humaines sont au maximum effacées (nous l'avons notamment vu sur les photographies, où les pylônes électriques, certains éléments bâtis « trop » anthropisés sont retirés) – dans lequel l'harmonie est issue de l'organisation minutieuse de strates de différentes « natures » et « cultures », mais celui qui transcrit les activités, les aménagements et la « force » de l'humain sur la nature. L'auteur conclut par cette phrase dans laquelle on voit l'importance d'une nature « humanisée » : *« Arrivé à l'un des sommets, but de nos excursions, on s'imprègne de l'air qui souffle sur ce pays. Les souvenirs de toutes nos observations notées au cours de nos itinéraires, les activités si diverses et les paysages si variés se classent et se synthétisent. Pour symboliser ce pays, notre imagination se plaît alors à sculpter un visage humain, très harmonieux, expression des forces et des richesses de la nature animées par un cœur généreux. » (Vaulx, 1950, p. 172).* L'industrie n'a donc pas toujours été retirée des discours à visée touristique.

Au milieu du XIX^{ème} siècle le vignoble mosellan est à son apogée, mais dès la fin du XIX^{ème} plusieurs évènements se superposent et participent à faire péricliter la viticulture. La propagation de maladies telles que l'oïdium³¹⁹, le mildiou³²⁰ et bien-sûr le phylloxera³²¹, a un

³¹⁸ Sites naturels ou semi-naturels classés par l'Union européenne comme ayant une valeur patrimoniale et environnementale.

³¹⁹ L'oïdium est un insecte acarien qui provoque une sorte de moisissure blanche sur les feuilles et les grains de raisin qui finissent par se dessécher.

fort impact sur la vigne. Apparue en Moselle à partir de 1866, le phylloxera se développe dans la région messine dès 1877 (Bucciarelli, 2006). À partir de cette date et jusque 1917, 4400 hectares de vignes sont arrachés en Moselle. À ce premier élément s'ajoute des conditions climatiques difficiles : les récoltes de 1894 à 1897 sont mauvaises et font baisser le prix du vin, de médiocre qualité.

Mais, contrairement à la pensée commune, le phylloxera n'est pas la raison principale du déclin de la vigne en Moselle selon Reitel (1965). C'est, selon lui, le désinvestissement foncier de la bourgeoisie qui est responsable du déclin de la viticulture. La Lorraine s'industrialise, la main-d'œuvre agricole se fait rare et plus coûteuse, et la bourgeoisie se détourne de la viticulture au profit d'investissements dans le secteur industriel. Les bourgeois revendent leurs terres aux vigneron à qui ils accordent également des prêts. Ils se désintéressent également du patrimoine immobilier rural au profit d'investissements en milieu urbain à Metz et à Nancy. La viticulture populaire se développe avec pour conséquence d'une part la réduction du parcellaire³²² (transmissions familiales et reventes) et, d'autre part, la diminution de la qualité du vignoble. En effet, depuis 1791, les vigneron ont l'autorisation de choisir les cépages de leurs choix jusqu'alors réglementés. Pour des raisons économiques beaucoup d'entre eux se tournent vers des cépages de qualité médiocre, mais au rendement élevé tels que le gras pinot ou le vert noir en provenance d'Italie (Bucciarelli, 2006). Le vignoble mosellan perd en qualité, ce qui encourage d'autant plus la revente des terres viticoles par les bourgeois auprès de petits propriétaires dont la production est vivrière. Ainsi, à la fin du XIX^{ème} début du XX^{ème} siècle le vignoble du pays messin est *quasi* intégralement aux mains des vigneron dits « ruraux ».

Toutefois, la vigne rapporte de moins en moins et le développement de l'industrie offre la possibilité d'avoir des salaires plus stables et plus élevés. La concurrence des vins méridionaux, en pleine expansion dans les années 1910, nuit à la viticulture mosellane. En 1878, le vignoble mosellan³²³ s'étend sur 6256 hectares de production (Bucciarelli, 2006). En 1918, il n'en compte déjà plus que 2600 hectares (Barthel, 1990).

³²⁰ Champignon parasite de la vigne.

³²¹ Le phylloxera est un puceron microscopique qui se nourrit de la plante et en particulier des racines de la vigne.

³²² Au XIX^{ème} siècle environ 75% du vignoble du pays messin est constitué de parcelles de moins de 2 mouées soit 8 ares (Barthel, 1990).

³²³ Il s'agit ici du vignoble en production sur l'ensemble du département de la Moselle.

Les différentes guerres (1871, première et seconde Guerres Mondiales) auront également un impact sur la viticulture, en particulier les batailles et l'occupation des villages mosellans par les Allemands pendant la Seconde Guerre mondiale : « Évacuations, déportations, expulsions en masse décrétées par l'occupant, batailles pour la libération, ont raison du vignoble. De nombreux viticulteurs sont expulsés et les terres abandonnées. » (*Ibid.*, p. 296). Les viticulteurs encore présents sur le territoire ont dû améliorer la qualité de leur vin pour survivre. Jussy, Dornot, Lorry-Mardigny produisent encore des vins réputés dans les années 1950 et sous appellation V.D.Q.S (Vin délimité de Qualité Supérieure), mais la superficie concernée par cette dernière (800 ha) ne sera jamais exploitée entièrement (*Ibid.*). Ancy, Marieulles s'intègrent à cette appellation dans les années 1970.

Ainsi, en 1963, la viticulture a complètement disparu sur plusieurs communes :

Tableau 2. Cultures en 1963 en ha

Localités	1963	
	Vignes	Vergers
Onville	0 ha	10 ha
Novéant	6 ha	57 ha
Ancy	14 ha	25 ha
Dornot	4 ha	9 ha
Gorze	0 ha	5 ha

Source : Reitel, 1965, p. 34.

Dès les années 1970, le géographe Reitel (1973) fait un plaidoyer en faveur de la vigne mosellane, mais, selon Barthel, « les pouvoirs publics l'ignorent » (1990, p. 300). Il y aurait pourtant une demande forte pour ces vins et « il y a un problème écologique à résoudre : trop de friches s'étendent entre les zones urbanisées et les zones industrialisées. » (Barthel, 1990, p. 300). Barthel poursuit le plaidoyer de Reitel dans son ouvrage publié en 1990. Elle évoque les derniers viticulteurs des côtes de Moselle qui perpétuent « la tradition » face à une forme d'envahissement de « l'urbain » sur les coteaux : « Fort heureusement groupés en un syndicat dynamique et efficace, ils ont au moins le mérite de perpétuer la tradition, alors qu'une urbanisation plus ou moins sauvage a envahi les coteaux³²⁴. » (1990, p. 302). Elle conclut son ouvrage ainsi :

³²⁴ Elle ne précise pas ce qu'elle entend par urbanisation « sauvage » des coteaux, mais je suppose qu'il s'agit ici du développement de chalets et d'habitats « provisoires » (qui ne sont pas toujours si provisoires que cela...), déjà mentionnés par Reitel en 1963, et qui continuent à alimenter des débats chez certaines personnes enquêtées.

« Notre propos n'est pas ici d'entretenir une nostalgie exagérée, mais à l'heure où certains départements changent ou demandent à changer de noms à des fins de développement touristique, il est certain qu'un vignoble prospère donnerait à notre région une meilleure image de marque que celle laissée encore trop souvent par la vision fugitive et déformée d'une usine ou d'une caserne. » (Barthel, 1990, p. 304).

On remarque ainsi la proximité entre les propos de ces auteurs et le plan de paysage actuel. En 2014, seuls 65 hectares sont encore exploités en vignes³²⁵ dont environ 30 hectares dans le pays messin. Une partie des terres viticoles ont été reconverties, provisoirement, en culture fruitière.

1.1.3. L'émergence de cultures de remplacement des années 1920 jusqu'aux années 1960

Comme le montre le tableau ci-dessus, la viticulture a été en partie remplacée par des vergers. La structure foncière reste très influencée par le passé viticole avec un parcellaire très morcelé et de très petite taille. Des cultures de remplacement se développent dans le pays messin, en particulier les cultures de cassis, de houblon, de tabac et d'arbres fruitiers (mirabelliers principalement, mais aussi de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers), mais c'est surtout la culture de la fraise qui se diffuse sur les communes de la vallée de la Moselle :

« Dès 1927, la fraise a envahi les terres viticoles de Dornot, Novéant, Lorry-Mardigny. "Les jeunes préfèrent l'usine à la vigne, les autres la fraise."³²⁶ La fraise fait le succès de Woippy, et tout le pays s'y met. Mais la fraise pousse partout et n'est pas facilement exportable. On redécouvre la mirabelle. Tandis que le vignobleériclute, a lieu en août 1935, à Nancy, la première Foire aux Mirabelles. » (Barthel, 1990, p. 294-295).

Installée à Woippy depuis 1870, la culture de la fraise prend place au milieu de la vigne et des cultures de tabac³²⁷. En 1913, les champs de fraises couvrent 124 hectares et alimentent les marchés allemands. L'année précédente 188 tonnes de fraises avaient été acheminées depuis la gare de Metz et 921 tonnes depuis la gare de Woippy. Elle s'étend ensuite à plusieurs communes du Pays Messins comme les communes de Vaux, d'Ancy-Dornot³²⁸, de Novéant, d'Ars-sur-Moselle et de Jouy-aux-Arches. Malgré un arrêt de la production au moment de la guerre de 1939-1945, la culture de la fraise sur ces territoires connaît une période de développement autour des années 1945-1950. Dès 1937 les coteaux de Vaux, d'Ars et de

³²⁵ Dossier de presse « Les Vins de Moselle Côté France », avril 2014, p. 2.

³²⁶ Jocelyne Barthel (1990) tire cette citation des archives départementales de Moselle.

³²⁷ La culture de tabac semble effectivement avoir été présente sur certains de ces coteaux. Toutefois hormis une enquêtée – la doyenne de nos enquêtés, âgée de 97 ans et habitant la commune d'Onville – cette culture semble avoir été éliminée des mémoires locales et il n'existe pas à ma connaissance de travaux historiques sur la question.

³²⁸ Pour rappel, les communes d'Ancy-sur-Moselle et de Dornot ont fusionné depuis 2016.

Novéant produisent plus de 2000 tonnes de fruits³²⁹, 1955 est l'année de production maximum avec 9000 tonnes de fraises cultivées et vendues en Allemagne, mais aussi en France (Paris, le nord et l'ouest de la France) et en Suisse. Toutefois, dès les années 1960 la culture de la fraise décline très rapidement : les aléas climatiques (gelées), les maladies et la concurrence des fraises étrangères en sont responsables.

Bien que cette culture semble avoir marqué les mémoires des habitants locaux (voir l'extrait d'entretien ci-dessous), en particulier ceux d'Ancy-Dornot, il ne semble pas exister de travaux historiques permettant d'identifier les profils et la part de la population concernée par cette culture. Les discours des personnes enquêtées amènent cependant à penser qu'il s'agissait essentiellement d'ouvriers-paysans ou de personnes à la retraite dont la culture de la fraise apportait un complément de revenus :

Monsieur Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans) : « Tout ça c'était cultivé, maintenant c'est tout en friche, donc parce que comme je vous l'ai dit on a évolué... les viticulteurs producteurs aux viticulteurs vendeurs de ses raisins et de son jus, après ces gens-là ils ont migré vers la culture de la fraise, après baaah... ils ont pris un emploi pour assurer un peu une paye tous les mois en continuant à cultiver. C'étaient des ouvriers-paysans il y en avait qui travaillaient au carbone lorraine à Pagny [industrie], c'étaient des gens qui travaillaient comme ouvriers, ils rentraient de l'usine et ils allaient dans leurs champs, ah oui moi j'ai connu ça dans les années 60. » (entretien semi-directif, octobre 2016).

En 1963, date à laquelle le tableau ci-dessous renvoie, une grande partie des terres appartient à ce que Reitel appelle des « *non paysans* » (bourgeois, ouvriers, etc.), ce qu'il interprète comme une évolution vers des « *communes dortoirs*³³⁰ » initiant à nouveau cette catégorie politique toujours très présente dans le plan de paysage comme dans les discours des habitants : « Ce qui frappe c'est le grand nombre de propriétaires non paysans : 120 à Onville, mais 789 à Novéant ! Ces chiffres illustrent l'évolution des communes viticoles vers les communes dortoirs » (Reitel, 1965, p. 37). En effet, si à la fin du XIX^{ème} siècle le déclin de la viticulture avait entraîné une chute de la population, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il y a un retour de la population vers ces villages. Cette « nouvelle » population n'est pas agricole, mais travaille en majorité vers l'extérieur en tant qu'ouvriers ou employés

³²⁹ Données issues d'un article de presse publié par le Républicain Lorrain le 27 /07 /2016 et intitulé « Vaux : ici on a longtemps cultivé des fraises ! ». Consultable en ligne : <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-agglo-et-orne/2016/07/26/iaux-avant-la-vigne-du-tabac-des-fraises>. Consulté le 04 /09 /2019

³³⁰ Il est intéressant de voir que cette appellation de « communes dortoirs » était déjà utilisée en 1965, date à laquelle l'auteur rédige son article, et interroge la place de certaines disciplines, ici la géographie, dans la diffusion d'une notion dont l'interprétation est aujourd'hui très négative et couramment utilisée dans l'action publique, telle que le plan de paysage qui vise à « redynamiser » des villages « dortoirs » des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.

de la Société Nationale des Chemins de Fer français³³¹ (SNCF) (Reitel, 1965). Cela est facilité par la création d'une autoroute liant Metz à Nancy en proximité de ces villages – en particulier Ancy, Dornot et Novéant (Onville et Gorze sont plus éloignés) – les plaçant comme une zone résidentielle prisée. Dans les années 1960, Reitel (1965) observe un mouvement de construction sur ces communes et une augmentation de la population (cf. tableaux ci-dessous).

Tableau 3. Évolution de la population de 1936 à 1962

Localités	1936	1954	1962	Nombre d'exploitants agricoles (1)
Dornot	183	188	209	2
Ancy	1 044	1 074	1 164	5
Onville	375	386	431	4
Novéant	1 264	1 340	1 416	7
Gorze	1 036	1 092	1 203	12

(1) Il s'agit d'agriculteurs n'ayant pas de profession secondaire. Les agriculteurs ayant encore un autre métier sont au nombre de : 62 à Ancy, 5 à Dornot, 39 à Novéant, 11 à Gorze, 0 à Onville. Dans tous les cas l'agriculture fournit des revenus faibles.

Source : Reitel, 1965, p. 38.

Les différentes communes connaissent une augmentation de leur population entre 1936 et 1962 (en particulier Novéant et Gorze). Le tableau met également en avant le faible nombre d'exploitants agricoles (n'ayant pas de profession secondaire), Gorze est la commune qui en dénombre le plus, on peut supposer qu'une partie de ces agriculteurs sont ceux propriétaires des terres céréalières du plateau. En lien direct avec l'augmentation des populations, Reitel (1965) montre qu'il y a également une augmentation du nombre d'immeubles dans ces communes.

³³¹ L'auteur ne précise pas pourquoi il y avait beaucoup d'employés SCNF, toutefois on sait que les gares de Novéant-sur-Moselle et d'Ancy-sur-Moselle étaient des points de liaison ferroviaire très importants notamment pour le transport de matériaux industriels mais également de personnes. Pendant longtemps la gare d'Onville était sur la ligne reliant à Paris. Déjà pendant la Seconde Guerre mondiale ces gares étaient un point de passage ferroviaire important, celle de Novéant a été tristement utilisée pour la déportation vers les camps nazis. Voir sur la question l'article de presse : <https://www.republicain-lorrain.fr/edition-de-metz-agglo-et-orne/2016/04/02/noveant-la-stele-de-la-memoire-retrouvee>, consulté le 04 mai 2021.

Tableau 4. Évolution du nombre d'« immeubles » de 1936 à 1962

	Maisons imposées	Maisons exemptes (1)
Dornot		
1953	55	2
1956	51	4
1959	55	9
1962	70	10
Novéant		
1953	329	1
1956	330	5
1959	339	19
1962	348	24
Ancy		
1953	286	4
1956	285	6
1959	293	25
1962	300	49
Gorze		
1953	270	2
1956	271	3
1959	270	5
1962	278	6
Onville		
1953	128	1
1956	128	3
1959	131	2
1962	130	6
(1) Renseignements fournis par les services du Cadastre.		

Source : Reitel, 1965, p. 39

Les nouvelles constructions se situent essentiellement sur les villages de la vallée de la Moselle plus proche de Metz. Gorze et Onville connaissent donc un développement plus lent bien que la population augmente également. On peut supposer qu'une partie de ces nouvelles habitations sont destinées à des résidences secondaires, ce qui peut expliquer que les communes qui connaissent une plus forte augmentation de la population ne sont pas forcément celles qui connaissent le plus de construction immobilière. Ce tableau ne tient d'ailleurs pas compte des constructions de chalets et des habitations provisoires, qui se développent à des fins de villégiature (l'auteur en dénombre une dizaine par commune). Ces villages étaient déjà l'objet d'une forme de « tourisme » des classes aisées au XVIII^{ème} siècle,

tendance qui se poursuit au XX^{ème} siècle selon Reitel (1965), en tous cas jusque dans les années où il publie son article, nous verrons que cette tendance diminue ensuite.

Les cultures de remplacement sont finalement délaissées dès la fin des années 1960. Les terres agricoles deviennent alors des vergers / jardins de « loisirs » ou s'enfrichent. La transformation sociodémographique du territoire permet, en partie, de saisir l'évolution des usages des terres.

1.2. Transformations sociodémographiques et évolution des usages des terres « agricoles » et « viticoles » : l'émergence de classes moyennes et supérieures

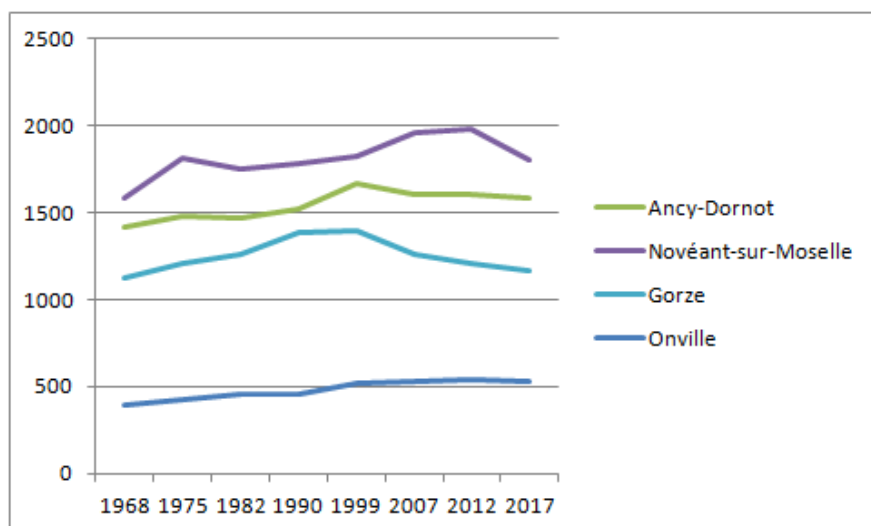
La transformation des activités de ces territoires, qui s'observe également plus généralement en France, participe à modifier les usages des terres et les morphologies territoriales. Ces villages anciennement viticoles puis arboricoles, et dont la population a été majoritairement ouvrière depuis la fin XIX^{ème} siècle, deviennent progressivement des villages résidentiels avec une population tournée vers l'économie tertiaire et des emplois urbains. Historiquement inscrit dans la « classe populaire » pour une grande partie d'entre eux, les populations de ces villages tendent à devenir des classes sociales « moyennes » et « supérieures » en particulier dans certaines communes. Je montrerai ces évolutions en m'appuyant sur des statistiques de quatre communes : Ancy-Dornot (les communes d'Ancy et de Dornot ont fusionné depuis 2016), de Novéant-sur-Moselle, de Gorze et d'Onville. Bien qu'elles ne puissent pas illustrer le parcours de l'ensemble des 17 communes concernées par le plan de paysage, j'ai choisi ces communes d'une part parce que ces données permettaient de poursuivre les réflexions initiées ci-dessus par Barthel (1990) et Reitel (1965), et, d'autre part, parce qu'elles ont été au centre des échanges du plan de paysage et de mes propres investigations. Ces éléments statistiques permettent ainsi de contextualiser l'enfrichement à la lumière de la transformation des activités, mais également des transformations sociodémographiques.

1.2.1. Évolutions sociodémographiques

Le tableau et le graphique ci-dessous montrent l'évolution de la population sur les quatre communes étudiées. Toutes ont connu une augmentation de leur population entre 1968 et 2017. On remarque cependant que ces communes ne suivent pas la même dynamique de croissance : les quatre communes gagnent en population jusque 1975, Ancy-Dornot et Novéant-sur-Moselle perdent de la population jusque 1982 tandis que Gorze et Onville

poursuivent leur augmentation jusque 2007 pour le premier et 2012 pour le second. Alors que Reitel (1965) observait un plus fort développement de la population dans les communes en proximité de Metz, les années qui ont suivi ont été marquées par un « étalement urbain » qui peut supposément être lié au développement de l’automobile et des voies de circulation. Après cette phase de légère diminution de la population, Ancy-Dornot attire de nouvelles personnes entre 1990 et 1999, puis sa démographie diminue à nouveau pour atteindre 1581 personnes en 2016. Novéant-sur-Moselle connaît une augmentation de la population entre 1982 et 2012, puis de nouveau une diminution pour atteindre 1797 personnes. Ainsi les villages les plus proches de Metz se sont développés par à-coups, tandis que le village d’Onville, plus éloigné, connaît une croissance faible, mais régulière. Le village de Gorze a eu une évolution en deux temps d’abord avec une phase de croissance de la population puis de décroissance, pour revenir à un nombre d’habitants presque identique à celui de 1968.

Figure 28. Graphique, Évolution de la population de 1968 à 2017 (en effectif)



Source : INSEE (recensement 2017).

Comme nous l’avons vu Reitel (1965) note une augmentation des constructions immobilières dans ces différents villages dans les années 1960. Le tableau ci-dessous montre en effet que la majorité des constructions ont lieu entre 1946 et 1990 pour Ancy-Dornot et Novéant-sur-Moselle, pour qui la moitié des résidences principales sont construites à cette période. Cependant, les communes de Gorze et d’Onville ont un patrimoine immobilier nettement plus ancien, avec presque la moitié des constructions datant d’avant 1919. Gorze suit cependant une dynamique de construction entre 1971 et 1990, tandis que le village d’Onville a une évolution stable et continue (allant de pair avec l’augmentation de sa population). Les trois

premiers villages ont effectivement construit des lotissements entre 1971 et 1990 (cf. entretiens et visites de site), ces lotissements prennent place sur les périphéries des villages. Les constructions récentes d'Onville sont plutôt disséminées, avec deux « mini-lotissements » de quelques maisons situées le long de la voie nationale et dans la continuité du village vers les coteaux.

Tableau 5. Résidences principales construites avant 2015 (en %)

Résidences principales construites avant 2015 (en %)	Ancy-Dornot	Novéant-sur-Moselle	Gorze	Onville
Avant 1919	26,1	19,6	47	47,5
de 1919 à 1945	11,1	13,1	3,4	6,1
de 1946 à 1970	23,1	20,1	9	14,4
de 1971 à 1990	24,6	30,5	29,3	12,2
de 1991 à 2005	8,7	13,1	8,7	13,3
de 2006 à 2014	6,4	3,7	2,6	6,6
Ensemble	100	100	100	100
Nombre de résidences construites avant 2015	721	726	383	184

Source : INSEE (recensement 2017).

Reitel (1965) et Barthel (1990) ont montré que les villages en proximité de Metz étaient prisés pour les élites qui investissaient dans des maisons secondaires. Entre 1968 et 2017, la part des résidences secondaires sur ces différents villages a nettement diminué : elle est passée de 7,5 à 1,9% à Ancy-Dornot, de 2 à 0,1% à Novéant ou encore de 10,2 à 3,3% à Onville. Les logements vacants ont quant à eux légèrement augmenté. Ces villages ne semblent donc plus faire office de lieux de villégiatures, mais de lieux de résidence permanente. Les transformations des activités et l'arrivée de nouvelles populations résidences participent à l'évolution des catégories socioprofessionnelles représentées sur le territoire.

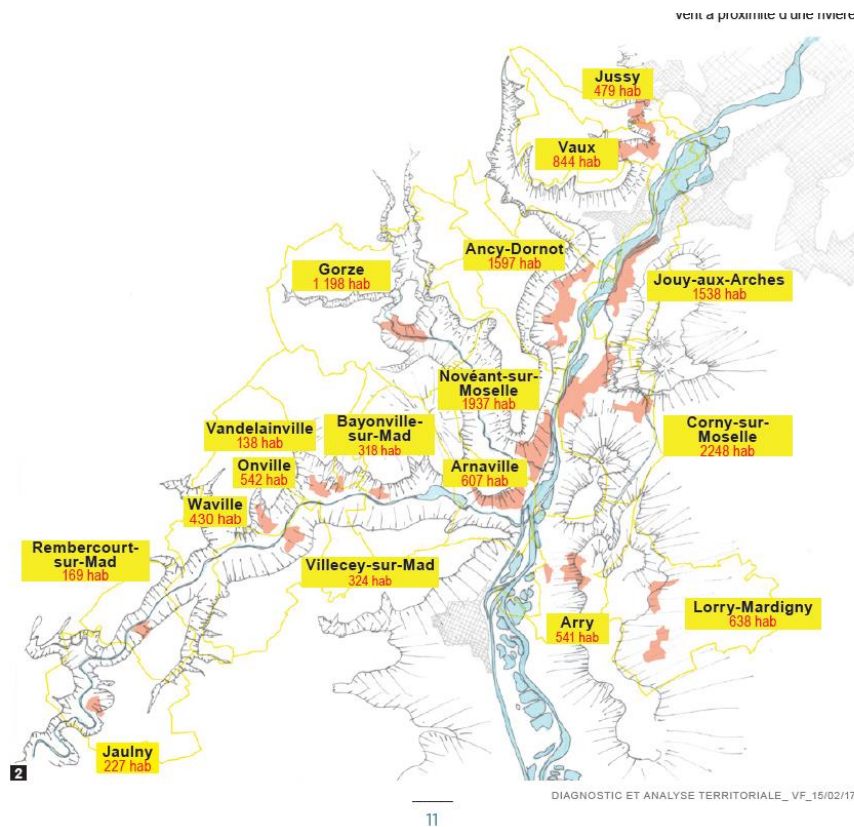
1.2.2. Évolution des catégories socioprofessionnelles depuis 1968

Les tableaux ci-dessous ont été réalisés à partir des données issues des recensements de la population de l'INSEE³³² entre 1968 et 2015, et plus particulièrement du tableau communal concernant la population de 25 à 54 ans par catégorie socioprofessionnelle et activité (au lieu de résidence). Les chiffres ci-dessous tiennent compte de la population active en emploi ainsi que des « chômeurs », pour reprendre le terme de l'INSEE, et sont en pourcentage. Nous

³³² Source : Insee, Base historique des recensements de la population, exploitation complémentaire.

commencerons par étudier l'évolution générale des catégories socioprofessionnelles de la population active de ces quatre communes puis nous préciserons l'évolution pour chaque commune.

Figure 29. Carte du territoire avec démographie



Source : Document de « diagnostic et d'analyse territoriale », BE, 2017, p. 11

En 1968, la population de ces quatre communes comporte une part importante d'ouvriers : ils représentent près de la moitié de la population active d'Ancy-Dornot, de Novéant-sur-Moselle et de Gorze, et 36,4% de la population active d'Onville. On note ensuite rapidement une évolution vers les catégories d'employés, qui, comme le rappellent Laferté et *al.* « sont aujourd'hui une composante centrale des classes populaires. Ils partagent avec les ouvriers une position subalterne dans l'emploi, mais également une proximité de condition de vie. » (2013, p. 23). Cependant, alors que ces deux auteurs montrent que les effectifs de la catégorie « employés » ont augmenté depuis le début des années 1980, ces quatre communes voient décroître leur effectif d'employés entre 1975 et 1990 au profit de la catégorie « profession intermédiaire ». Cette dernière reste particulièrement importante sur les quatre communes, à l'exception de Gorze où elle a diminué à partir de 2010. On note également une sur-représentation des « cadres et professions intellectuelles supérieures » dans ces villages,

en particulier en 2015 (excepté à Onville). Bien que l'on retrouve des tendances communes à ces quatre villages, il y a également des différences notables dans l'évolution des catégories socioprofessionnelles.

- **Ancy-Dornot :**

La population active d'Ancy-Dornot est caractérisée par une sur-représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures ainsi que des professions intermédiaires, en particulier en 2015. Les ouvriers et les employés sont quant à eux sous-représentés en comparaison aux départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle (2015). Les « agriculteurs », dont nous avons la forte présence au début du siècle (viticulteurs), ne sont plus que 3,4% en 1968 et 0,6% en 2015, et ont été inexistantes entre ces deux dates. La proximité de Metz et le cadre environnemental, présenté comme de « qualité » par beaucoup d'enquêtés, peut permettre en partie d'expliquer la part importante des cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces derniers se retrouvent pourtant peu dans les espaces périurbains et ruraux et sont généralement présents dans les espaces urbains : « En près de 50 ans, les cadres constituent une PCS dont la proportion d'ensemble parmi les actifs français a triplé (15 % des actifs, 5 % en 1962). Aujourd'hui, les trois quarts d'entre eux résident dans les grands pôles urbains tandis qu'ils ne représentent que 6 % des actifs des communes isolées. » (Laferté et *al.*, 2013, p. 25). Les professions intermédiaires sont très représentées dans les zones dites périurbaines.

Tableau 6. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Ancy-Dornot

Ancy-Dornot							
Année RP	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total des actifs (en %)
2015	0,6	7,0	22,2	33,9	24,2	12,2	100
2010	0	10,0	13,8	23,8	36,9	15,4	100
1990	0	7,9	12,3	28,1	27,2	24,6	100
1975	0,0	6,7	6,7	18,7	32,0	36,0	100
1968	3,4	8,5	6,8	13,6	20,3	47,5	100

Source : Comparateur de territoires, INSEE.

- **Novéant-sur-Moselle :**

La population active de Novéant-sur-Moselle est caractérisée par une sur-représentation des employés, des professions intermédiaires et des cadres et professions intellectuelles supérieures en 2015, en comparaison des départements de la Moselle et de la Meurthe-et-

Moselle. Toutefois, en comparaison de la commune limitrophe Ancy-Dornot, on note une plus forte part des employés et des ouvriers. La population active de Novéant-sur-Moselle est donc plus « populaire » que celle d’Ancy-Dornot. Novéant-sur-Moselle a d’ailleurs conservé une part importante d’ouvriers jusqu’en 1990, où elle représente 42,3% de la population active. Cette part diminue entre 1990 et 2010, ce qui peut en partie être expliqué par la fermeture de l’usine de papier en 2004, cette dernière employant environ une centaine de personnes selon l’intensité des périodes de production, et dont on peut supposer qu’une partie habitait la commune. Les agriculteurs représentaient 7,9% de la population active en 1968 pour 0,8% en 2015.

Tableau 7. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Novéant-sur-Moselle

Novéant-sur-Moselle							
Année RP	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total des actifs (en %)
2015	0,8	4,1	15,7	26,4	33,1	19,8	100
2010	0,0	6,0	10,2	22,2	38,9	22,8	100
1990	0,7	4,8	6,7	19,4	26,1	42,3	100
1975	0,0	16,3	3,8	13,8	36,3	30,0	100
1968	7,9	13,2	0,0	19,7	17,1	42,1	100

Source : Comparateur de territoires, INSEE.

- **Gorze :**

La population active de Gorze est caractérisée par une part importante d’employés et d’ouvriers, et ce depuis 1968. La part des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires a augmenté jusque 2010, puis diminué. La part des professions intermédiaires est sous-représentée en comparaison des deux départements et des communes étudiées. Cependant, les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sur-représentés en comparaison aux communes de Novéant-sur-Moselle et d’Onville, et des deux départements de la Moselle et Meurthe-et-Moselle. La population active de Gorze a ainsi une certaine hétérogénéité. Cela peut s’expliquer en partie par l’histoire socio-économique de Gorze, notamment la présence d’un établissement d’hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et d’un établissement public départemental de santé, dont une partie des employés habitent le village, et la présentation de la commune comme « cadre verdoyant » souvent mobilisée par les enquêtés cadres et professions intellectuelles supérieures comme ayant motivé leur installation sur le territoire.

Tableau 8. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Gorze

Gorze							
Année RP	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total des actifs (en %)
2015	2,2	9,1	16,8	15,9	35,3	20,8	100
2010	0,0	3,0	19,7	24,7	36,6	15,9	100
1990	0,0	4,9	8,6	27,2	29,6	29,6	100
1975	0,0	2,6	0,0	18,4	28,9	50,0	100
1968	2,8	8,3	0,0	11,1	27,8	50,0	100

Source : Comparateur de territoires, INSEE.

- **Onville :**

Enfin, la population active d'Onville est caractérisée par une très nette sur-représentation des professions intermédiaires en 2015 (45,8% de la population active). Cette catégorie socioprofessionnelle est en nette augmentation depuis les années 1990. La part des employés est également importante, avec 31% de la population active à cette même date. Les ouvriers et les cadres et professions intellectuelles supérieures sont sous-représentés en comparaison aux deux départements et des autres communes étudiées. Il est également à noter que la population active d'Onville était en 1968 moins ouvrière que celle des communes voisines jusque 1975. Entre 1975 et 1990, une part importante de la population active était ouvrière. Cela est probablement dû à l'évolution de l'activité industrielle des communes en proximité géographique, notamment de Pagny-sur-Moselle. La commune d'Onville correspond en cela aux caractéristiques des communes périurbaines : « Les professions intermédiaires constituent également un groupe devenu important (24 % des actifs contre 11 % en 1962), à la présence urbaine marquée, mais surtout très important dans la structure sociale du périurbain. » (Laferté et *al.*, 2013, p. 25).

Tableau 9. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Onville

Onville							
Année RP	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Total des actifs (en %)
2015	0,0	4,2	10,4	45,8	31,3	8,3	100
2010	0,0	2,1	17,0	31,8	25,5	23,4	100
1990	7,7	0,0	7,7	26,9	19,2	38,5	100
1975	0,0	0,0	11,8	11,8	23,5	52,9	100
1968	0,0	18,2	0,0	18,2	27,3	36,4	100

Source : Comparateur de territoires, INSEE.

En lien avec cette évolution des catégories socioprofessionnelles, la grande majorité des actifs travaillent dans une commune autre que celle du lieu de résidence. Cela concerne 90% des actifs d'Ancy-Dornot, 83,4% des actifs de Novéant-sur-Moselle, 76% des actifs de Gorze et 85,3% des actifs d'Onville. En Moselle et en Meurthe-et-Moselle environ 75% des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi travaillent dans une commune autre que celle du lieu de résidence. Il n'est pas précisé si la commune d'emploi est urbaine, toutefois étant donné les chiffres concernant l'usage des moyens de transport pour se rendre au travail et les zones d'emplois à proximité, il semble probable que les communes d'emplois se situent dans l'espace urbain proche (en particulier dans les agglomérations de Metz et de Nancy). En cela, ces différents villages pourraient être qualifiés de « zones périurbaines », Laferté et *al.* (2013) rappellent que ces dernières sont définies par l'INSEE comme celles « où 40 % ou plus des actifs travaillent dans l'espace urbain proche » (2013, p. 25). Toutefois, comme ces auteurs le mentionnent également, la physionomie, l'organisation administrative et sociale, la présence de zones pavillonnaires, rapprochent souvent ces communes des « bourgs ruraux classiques » (*Ibid.*, p. 25).

Pour compléter ces premiers éléments, il faut noter que ces communes connaissent un taux de chômage assez bas : 6,4% pour Ancy-Dornot, 7,5% pour Gorze, 7,3% pour Onville. Seule Novéant-sur-Moselle a un taux de chômage comparable à ceux des deux départements de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle (9,9%).

Les communes étudiées ont ainsi connu une grande transformation des activités comme des caractéristiques des populations résidentes. Ce territoire passe ainsi d'une « campagne productive » à une « campagne résidentielle ».

1.2.3. D'une campagne productive à une campagne résidentielle : l'enfrichement des coteaux

La transformation des activités des territoires étudiés va dans le sens d'une transformation plus générale de l'agriculture en France. À partir de la modernisation agricole post Seconde Guerre mondiale, on assiste à une évolution des campagnes et une tendance à la dépayssannisation des individus (Chamboredon, 1980). Si la double activité se maintient sur une partie des villages étudiés jusqu'à la fin des années 1960 début 1970, l'évolution de l'emploi participe ensuite à l'abandon des terres anciennement cultivées. Comme Chamboredon le mentionne, « la campagne, d'abord devenue espace agricole spécialisé se transforme, dans ces cas extrêmes, en espace rural sans fonctions productives nettes ; c'est l'avènement du cadre spatial de l'idylle et de la bucolique. » (1980, p. 85). Les territoires étudiés sont attractifs, souvent mis en avant dans les discours pour la « beauté » des paysages, la qualité du cadre de vie (souvent associée à une proximité à la « nature »), la proximité à un ensemble de services (transports ferroviaires, routes et accès rapides à l'autoroute, présence d'écoles et de quelques commerces en particulier sur la vallée de la Moselle) et l'aspect « authentique » des villages vigneron. Ces territoires attirent ainsi des populations relativement aisées à la recherche d'une « belle » maison de campagne avec vue sur les coteaux. Lieux de villégiatures au cours des XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, ces villages ont aujourd'hui peu de résidences secondaires, mais restent réputés pour leur environnement « naturel » et pour les loisirs : sentiers de randonnées, lieux de balades, et activités de plein air sont nombreux (chasse, pêche, VTTisme, géocaching³³³, pratiques de cueillette, etc.). Cette appréciation du territoire est un enjeu politique : la communauté de communes de Mad et Moselle est régulièrement présentée par les élus comme le « poumon vert » de l'agglomération messine. Cet espace rural est ainsi présenté comme un espace de loisirs et objet d'une consommation « urbaine ». En cela, le plan de paysage contribue à valoriser certains éléments socialement situés du territoire, à recréer un cadre perçu comme « authentique » et participe au « devenir-parc des campagnes » (Chamboredon, 1980, p. 85). Dans ce cadre nous avons vu que l'enfrichement est présenté comme un obstacle au développement des territoires (cf. chapitres 3 et 4). Or, si les friches se sont développées, les « coteaux » et la « forêt » restent les deux espaces les plus appréciés par les personnes rencontrées en entretien : non seulement recherchés pour leur intérêt esthétique, ces espaces

³³³ Le géocaching est une activité ludique consistant à dissimuler ou rechercher des caches *via* un positionnement satellite. Généralement les caches sont placées dans des endroits avec « intérêt », qu'il soit esthétique, historique, culturel, etc.

sont également les lieux de multiples activités. Loin d'être à l'abandon, les coteaux sont encore très souvent occupés par les vergers, les jardins, les potagers, les terrains de loisirs des habitants, comme par des cultures « professionnelles » en particulier de vignes, mais aussi de pins et de truffes (chênaie). Lors de visites de site, nous avons ainsi pu nous rendre compte de la variété d'utilisation de ces terres, alternant friches et occupations anthropiques. Toutefois, le parcellaire est complexe, souvent de petite taille et appartenant à de multiples propriétaires du fait des transmissions familiales. Il est ainsi aujourd'hui impossible de connaître le profil social des propriétaires de terres sur ces territoires. Cependant, concernant les personnes rencontrées en entretien, il semblerait que la propriété des terres reste concentrée aux mains des personnes « originaires » du territoire par transmission familiale. Certains « nouveaux » habitants parviennent à acquérir des terres, mais l'enquête de terrain montre qu'il y a de nombreux enjeux autour de la propriété et de l'usage de ces terres, rendant les ventes complexes (point 3. de ce présent chapitre). L'enfrichement semble ainsi être davantage une problématique relevant de l'action publique, qu'un problème aux yeux des « habitants ». Le plan de paysage tend également à uniformiser politiquement un territoire aux disparités sociales importantes. Il est ainsi nécessaire de s'interroger sur les rapports sociaux qui prennent place sur ces territoires au prisme de la propriété et de l'usage des sols³³⁴. Il s'agit notamment de se demander : dans quelle mesure l'analyse des usages et des représentations de l'enfrichement contribue à comprendre la manière dont s'effectue la cohabitation entre différents groupes sociaux ? Qu'est-ce que cela nous apprend concernant les rapports de force entre groupes sociaux sur ces espaces socialement renouvelés ? (Laferté et *al.*, 2013).

2. Les friches agricoles : appartenance au territoire et processus de construction des groupes sociaux localisés

Homme 3 (environ 50 ans) : « on ne veut pas de kangourous ! »
[...]

Femme 6 (environ 60 ans) : « Pourquoi les Australiens viennent ? Est-ce qu'il y a un vrai désir de s'intégrer ? Est-ce qu'ils ont un métier ? »
[...]

Homme 7 (environ 60 ans) : « On ne les accepte pas, les terrains c'est pour les enfants ! »
[...]

Homme 9 (environ 70 ans) : « À Verdun il y avait le quartier des Canadiens, c'est devenu un ghetto ! »
[...]

³³⁴ Il ne s'agit pas de rendre compte de manière exhaustive de l'ensemble des concurrences et des rapports de pouvoir qui prennent place sur ces territoires, mais de montrer comment l'analyse des usages et des représentations de l'enfrichement permet de saisir certains rapports sociaux.

Femme 6 (environ 60 ans) : « ils pourraient aller voir dans une autre commune. »

(Atelier participatif n°1, plan de paysage, exercice en groupes dans lequel les bureaux d'étude demandent aux participants d'imaginer l'arrivée de nouvelles populations, ici des « Australiens », et de préciser les modalités de cette intégration pour le paysage, cf. chapitre 5)

Cet extrait d'un échange entre plusieurs participants lors d'un exercice réalisé dans le cadre du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad le montre : les discours sur les friches agricoles sont davantage des discours sur d'autres groupes sociaux que sur la « nature ». Nous nous sommes donc intéressée aux multiples pratiques et représentations de ces espaces enfrichés au prisme des rapports sociaux. Si le plan de paysage fait des friches agricoles une « problématique » paysagère et territoriale, les différents groupes sociaux du territoire semblent quant à eux mobiliser cette catégorie de manière plurielle. Elles sont notamment présentes dans certains discours comme la symbolisation d'un ancrage, d'une lignée familiale. Pour d'autres, l'usage et la remise en culture des terres représentent un rapport plus large au « rural », à ses activités, à sa structure sociale, tendant parfois à l'idéalisation d'une certaine campagne (2.1). Les récits sur les friches sont alors rapidement mobilisés pour évoquer ceux qui s'y trouvent, qui en sont propriétaires, qui les « pratiquent ». Les personnes rencontrées en entretien développent ainsi des récits de distinction³³⁵, de qualification et disqualification d'autres groupes sociaux. En particulier la friche est intégrée à des discours sur l'appartenance locale. La propriété des terres et leurs usages contribuent à alimenter un processus de légitimation de certains groupes sociaux autour notamment des questions d'autochtonie (2.2.).

2.1. Des récits socialement situés qui participent à l'idéalisation d'un certain rural

Dans le plan de paysage étudié, les friches ont été investies à travers le prisme du paysage esthétique, expérientiel et économique (cf. chapitre 4). Les entretiens avec des « habitants » amènent cependant à ouvrir la question du paysage aux usages, aux rapports à l'espace et au

³³⁵ Pour rappel, la distinction est ici entendue, par référence à Bourdieu (1979), aux stratégies par lesquelles certaines catégories sociales (en particulier la « classe dominante ») maintiennent leur position en définissant ce qui relève du « bon » goût et de la culture légitime. Ce qui fait « distinction » est l'objet de luttes entre les fractions opposées des classes dominantes.

temps, aux rapports à la nature, à soi et aux autres. Cet extrait de Berlan-Darqué et Kalaora, représente bien la démarche qui nous a animée pour étudier ces espaces enrichis :

« Là où le paysage est vu, l'espace, lui, est parcouru, travaillé au sens concret, mais aussi symbolique, ressenti, réinterprété dans son histoire familiale et individuelle. Les paysages se constituent donc à la croisée des pratiques qui façonnent et modèlent l'espace, et des regards portés sur ce même espace. À trop autonomiser le paysage comme objet esthétique, juridique ou politique on perd de vue le réel, son référent. Il faut revenir au paysage des habitants, de ceux qui y vivent et l'aménagent au jour le jour. » (1991, p. 195).

Sur mon terrain d'enquête, il existe une multitude d'usages et de perceptions des friches. Si la définition la plus simple des friches correspond aux espaces laissés à l'abandon, elles ne sont souvent pas perçues en tant que telles ni sous ce nom. En effet, la majorité des personnes enquêtées n'évoquent pas les « friches » spontanément,³³⁶ mais utilisent les termes de « coteaux » ou de « forêts ». C'est d'autant plus le cas pour les résidents « récents » du territoire, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas de mémoire familiale ou d'enfance concernant ces espaces et n'en perçoivent pas l'évolution récente³³⁷. Les personnes qui ont un ancrage sur le territoire, c'est-à-dire ceux se présentant comme « natifs », constatent l'évolution du paysage et utilisent plus facilement le terme de « friche ». Cependant, qu'ils soient « nouveaux » ou « anciens » résidents, il n'y a pas d'opposition franche aux friches. Ces espaces peuvent susciter des critiques de la part de certains enquêtés, notamment en regard de la potentielle perte de diversité des paysages et des espèces, de la « fermeture » des paysages ou de la perte des points de vue. Certaines personnes enquêtées perçoivent au contraire des intérêts en termes esthétique, économique, de biodiversité³³⁸ ou expriment à leur endroit ce qui relève d'un rapport mémoriel à une terre des ancêtres se transmettant de génération en génération. En effet, beaucoup d'entre eux intègrent ces espaces dans un temps long, dans une continuité, une évolution « naturelle » et remédiable et, qui, en ce sens, ne suscite pas le besoin d'une intervention politique³³⁹. Qu'elles soient perçues positivement ou négativement, les friches sont intégrées à des récits mobilisant l'évolution des activités agricoles et professionnelles des « habitants », mais également d'une vie sociale et familiale, d'une vie « de village ». Les

³³⁶ C'est-à-dire sans que nous posions la question ou fasse une relance en utilisant nous-même ce terme.

³³⁷ La très grande majorité si ce n'est toutes personnes enquêtées savent que ces paysages étaient autrefois recouverts de vignes, cependant tous n'ont pas connaissance de la chronologie de l'évolution et ne parviennent pas forcément à identifier visuellement ce qui relève dans le paysage de la friche et ce qui relève d'autres espaces boisés tels que la forêt.

³³⁸ Tous les habitants rencontrés ne s'accordent cependant pas sur ce point, sur le degré de biodiversité présent, ou sur les espèces à valoriser, la présence des renards et sangliers fait par exemple débat.

³³⁹ Nous verrons dans le chapitre suivant que suite à des coupes à blanc, la transformation perçue de la forêt suscite, au contraire, des revendications d'intervention politique de la part d'un collectif de citoyens.

friches sont alors perçues comme un support de mémoire et de continuité et, comme nous le verrons dans le deuxième point, de distinction entre le « nous » et le « eux ».

2.1.1. Les friches comme inscription dans des liens générationnels et familiaux

Les friches sont rarement évoquées de manière spontanée par les personnes enquêtées, et, quand c'est le cas, elles sont intégrées à un récit plus large mobilisant la sociohistoire du territoire. En particulier, les personnes qui se revendiquent « d'ici » au sens de « nés ici » débutent très souvent l'entretien par une présentation du paysage qui mêle à la fois des caractéristiques géomorphologiques et une contextualisation socio-économique et politique. À titre d'exemple, monsieur Petry³⁴⁰ initie l'entretien par une présentation étayée³⁴¹ du paysage de son village, Ancy-Dornot, au regard de ce qu'il appelle un « rapide historique ». Ce récit intègre différents éléments (dans l'ordre qui suit) : l'histoire politique du village (allemand depuis la guerre de 1870 jusque 1918), la présence de la vigne favorisée par un coteau orienté à l'Est et ses sols marneux, un foncier morcelé par les transmissions familiales, « des gens qui cultivaient la vigne et vivaient très chichement » (*verbatim*), le développement du phylloxera, l'arrêt progressif de la vigne et le développement de la culture de fraise en remplacement, *etc.* Rapidement ce discours qui évoque le paysage de manière située dans temporellement, spatialement et socialement³⁴², se confond avec son histoire personnelle et familiale :

Monsieur Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans) : « Moi mon grand-père était comme ça, il était ouvrier-paysan, ma grand-mère ne travaillait pas et ils habitaient cette maison. Mon grand-père travaillait aux boulonneries d'Ars-sur-Moselle et pour mettre un peu de beurre dans les épinards il cultivait la fraise, donc il en a fait, il en vendait, il y avait des coopératives de producteurs de fruits qui alimentaient la ville de Metz en fraises. [...] Et puis après c'est comme partout, on avait l'industrialisation de la vallée, partout il y avait les usines, il y avait la SNCF, il y avait les ateliers de la SNCF à Montigny qui ont recruté des personnels, donc tous ces gens-là ils se sont dit "bah écoute on arrive plus à vivre correctement donc on va prendre des emplois où on est sûr de ramener un salaire". Donc voilà c'est pour ça qu'après c'est devenu quoi ? C'est devenu la friche. » (entretien semi-directif, octobre 2016)

³⁴⁰ Cet entretien correspond au premier entretien exploratoire réalisé.

³⁴¹ Cette présentation dure environ 40 minutes avant même que nous ayons pu formuler notre première question. Cette configuration se reproduit dans plusieurs autres entretiens de personnes d'Ancy-Dornot, qui se qualifient « d'ici », montrant l'importance de situer le paysage dans un ensemble de liens à la fois sociaux, géographiques, politiques et mémoriels.

³⁴² Par exemple, il évoque les tensions sociales, politiques et économiques avec les Allemands au moment où Ancy-Dornot était occupé. Il situe également la population d'un point de vue socioéconomique : des ouvriers-paysans aux revenus modestes, embauchés dans les industries voisines d'Ars-sur-Moselle ou de Pagny-sur-Moselle, puis le développement des emplois salariés notamment à la SNCF de Montigny-Lès-Metz.

La friche est expliquée comme la conséquence d'une évolution des activités et socioéconomique³⁴³ : la nécessité pour les habitants de trouver un emploi qui assure un salaire dans un milieu où « les gens vivaient chichement » pour reprendre l'expression de Monsieur Petry. Il situe ses grands-parents dans cette évolution, ainsi que lui-même par l'intermédiaire de la maison familiale. Il poursuit directement l'extrait ci-dessus par un récit se rattachant à sa mémoire du lieu. L'évolution du paysage est ainsi intégrée à un récit à la fois historique et biographique (Trom, 1997). La friche n'est pas décrite en elle-même, mais comme un lieu qui fait se souvenir, qui fait « mémoire » :

Monsieur Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans) : « Mais moi quand j'étais gamin, donc j'habitais ici avec mes parents qui habitaient à côté. Moi je me rappelle des grands-mères avec la halette [...] Les grands-mères là elles travaillaient dans les champs et donc elles étaient habillées souvent en noir, mais elles avaient toujours une halette donc la fameuse coiffe d'un blanc immaculé et c'était amidonné [...] Et donc les grands-mères bah je me rappelle de ça dans les friches qui poussent, parce que là vous voyez là [il désigne des boisements par la fenêtre] c'est des friches. » (entretien-semi-directif, octobre 2016)

Plusieurs enquêtés³⁴⁴ nous ont montré des cartes postales, des photographies anciennes (de famille ou de documents non personnels) qui sont venues illustrer leurs récits. Dans ces documents, on retrouve des points de vue esthétiques du paysage, mais également des scènes de la vie sociale et familiale qui s'organisent autour des activités agricoles. Plusieurs photographies issues de l'ouvrage de Jocelyne Barthel (1990) sont comparables à celles qui me sont montrées en entretien :

³⁴³ Elle semble même en devenir la matérialisation dans le paysage, presque un stigmat.

³⁴⁴ À nouveau ce sont les personnes qui revendiquent un « ancrage » qui me montrent ces documents.

Figure 30. Carte postale datant du début du XX^{ème} siècle, « vendanges en famille »



Vendanges à Devant-les-Ponts. Carte postale du début du siècle. (Collection Diligent.)

Source : Barthel (1990), cliché Musée.

Cette première image montre une étape de la viticulture, les vendanges, qui occupent une place importante dans la vie sociale et familiale des habitants des villages vigneron. L'ensemble de la famille participe à la récolte, les enfants n'échappent pas à la règle, comme on peut l'apercevoir au premier plan. Au second plan, des femmes avec les « halettes » précédemment évoquées, qui permettent de se protéger de la chaleur et du soleil. Ces halettes sont portées dans les champs de fraises quelques années plus tard et participent à la construction d'une image des habits « traditionnels » des paysans – viticulteurs ou cueilleurs (cf. extraits d'entretien de Monsieur Petry). La deuxième image représente également une scène de vendanges. À nouveau, hommes, femmes et enfants participent à la récolte³⁴⁵. Cette étape est suivie de festivités organisées dans les villages, chants, danse et repas sont partagés par les « vigneron » participant au lien social et, souvent, aux rencontres amoureuses (Barthel, 1990). Ainsi, comme Luginbühl le montre, le sens donné au paysage « dépend de la manière dont il a été vécu et ressenti par l'exercice de la vie quotidienne ou par l'entremise de la mémoire sociale » (2001 ; cité dans Sabinot et *al.*, 2018, p. 12). De cette manière, chaque

³⁴⁵ Il est intéressant de noter que les hommes portent deux types de couvre-chefs, des chapeaux type panama, apparemment « traditionnel » dans les champs (de vignes et de fraises), et des casquettes d'ouvriers montrant la double inscription de ces ouvriers-paysans.

habitant investit « les paysages connus de significations relative à sa propre trajectoire, aux événements qu'il a vécu » (Luginbühl, 2001, cité par Sabinot et al., 2018, p. 12).

Figure 31. Photographie datant du début du XX^{ème} siècle, « une armée de vendangeurs envahit les vignes »

A l'automne, une véritable armée de vendangeurs et de vendangeuses envahit les vignes. Jouy, début du siècle. (A.M. Metz, fonds Barbé.)



Source : Barthel (1990), archives municipales de Metz, fonds Barbé.

La friche représente également les activités que les enquêtés pratiquaient dans ces espaces et la mémoire liée. Henri Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans), mais également Pierre Benaglia (chef d'entreprise dans le secteur du bâtiment à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 62 ans), Michel Pierron (cheminot à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 64 ans), Monsieur et Mme Boutet (Daniel Boutet : cadre SNCF à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 67 ans ; Nicole Boutet : cadre administratif dans la fonction publique territoriale à la retraite, habitante d'Ancy-Dornot, 63 ans) ou encore Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) développent cet aspect en entretiens :

Pierre Benaglia (chef d'entreprise dans le secteur du bâtiment à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 62 ans) : « Ça a changé parce qu'avant la nature ici il n'y avait pas de friches, moi quand j'étais enfant je connaissais tous les lieux dit des champs avec chaque parcelle ... chaque propriétaire je le connaissais. Parce que quand on était enfant, on rentrait de l'école à 11h-11h30 là, on allait dans les champs pour descendre les paniers de fraises, donc les gens nous disaient tu viens à tel endroit, on savait le champ on savait

où ça se trouvait, les femmes ramassaient les fraises. » (entretien semi-directif, novembre 2016).

Henri Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans) : « Quand j'étais petit moi quand on remontait de l'école, j'avais 7-8 ans, on allait jouer parce qu'il y avait pas de télévision à l'époque, on allait jouer dans les champs derrière et il y avait des gens qui travaillaient dans les champs de fraises, tout ça c'était cultivé. » (entretien semi-directif, octobre 2016)

Le premier extrait d'entretien montre que c'est une connaissance des lieux et des « gens » que rappellent ces espaces. Les friches renvoient ainsi à une évolution des activités, mais aussi, et comme nous le développerons ensuite, à une évolution des liens sociaux et de la société (qui est représentée dans le second extrait d'entretiens par l'évolution des activités de loisirs des enfants : « il n'y avait pas de télé »). Comme le montrent également Sabinot et *al.* (2018), la mémoire des lieux est liée à celle des activités sociales, familiales et des liens sociaux. Se remémorer ces événements et ces activités passées permet d'identifier les changements paysagers vécus³⁴⁶, et, inversement, se remémorer l'évolution du paysage permet d'identifier les transformations sociales qui ont eu lieu. L'évolution du paysage ne peut donc être séparée de l'évolution « sociétale » locale et de sa perception.

En ce sens, le paysage – dont les friches font partie – est raconté par nos enquêtés comme un témoignage du passé, de la vie et des activités des anciennes générations qui y ont laissé des traces, un peu d'eux-mêmes (Ingold, 1993). Reprenant l'expression d'Ingold (1993), le paysage est alors envisagé comme une « *dwelling perspective* » c'est-à-dire comme une « perspective de l'habiter ». Dit autrement, il est « le témoin des activités des générations passées et ce faisant, de la vie passée et présente » (Sabinot et *al.*, 2018, p. 1 ; Ingold, 1993). L'évolution du paysage n'est donc pas perçue par ces enquêtés comme quelque chose de négatif – il ne faut pas pour autant en déduire hâtivement qu'elle est perçue comme positive – cela fait partie d'une continuité.

Plusieurs personnes enquêtées soulignent ainsi que la transformation du paysage est « normale » dans le sens où elle est accompagnée par l'évolution des modes de vie des habitants et qu'elle n'est pas spécifique à ce territoire ni irréversible. Ces terres participent également à une continuité mémorielle et à des transmissions générationnelles. La

³⁴⁶ L'extrait d'entretien de Monsieur Petry cité auparavant le montre bien : « Les grands-mères là elles travaillaient dans les champs et donc elles étaient habillées souvent en noir, mais elles avaient toujours une halette donc la fameuse coiffe d'un blanc immaculé et c'était amidonné [...] Et donc les grands-mères bah je me rappelle de ça dans les friches qui poussent, parce que là vous voyez là [*il désigne des boiselements par la fenêtre*] c'est des friches. ».

connaissance de l'évolution, la mémoire des activités, produit d'ailleurs un sentiment d'attachement et d'appartenance. Récit historique et récit biographique s'unissent pour créer des liens spécifiques au paysage, qu'Isabelle Mathieu exprime par l'expression « avoir un poteau », c'est-à-dire si l'on reprend la définition simple d'un dictionnaire en ligne, une « *personne avec laquelle on entretient, de manière plus ou moins régulière, des relations familières.*³⁴⁷ ». Le paysage est ici personnifié, il devient un élément à part entière des liens sociaux :

Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) : « C'est un attachement affectif. C'est... c'est quelque chose dont on a l'impression que ça nous appartient. On l'a vu évoluer, en bien ou en mal, mais c'est tellement mieux quand un paysage on a su quelle histoire il avait, avant qu'il soit celui qui est là devant nos yeux. C'est voilà. Je pense que ça s'appelle avoir un poteau hein. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Alors que les bureaux d'étude du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad présentent l'enfrichement comme une évolution relativement spontanée et négative (cf. chapitre 5 ; ils montrent les cartes qui font état d'une évolution historique, mais utilisent en même temps un vocabulaire de l'envahissement qui serait visible par la simple observation visuelle supposant une évolution rapide et observable), les « habitants » enquêtés évoquent l'évolution du paysage et l'enfrichement en l'intégrant dans une histoire sociale traversant plusieurs générations. La végétation des coteaux n'est alors pas présentée comme une avancée du « sauvage », mais, au contraire, comme des espaces dont la domesticité est marquée par l'empreinte des activités d'autrefois (par la mémoire de ces espaces, par la transmission des terres ou la reproduction des activités). L'enfrichement n'est pas présenté par les personnes enquêtées comme l'envahissement d'une végétation « sauvage », mais comme des terres momentanément non cultivées dont les descendants pourront s'emparer, ces terres restent ainsi dans la sphère « domestique ». Le lien à la terre est d'ailleurs présenté, en particulier par les enquêtés « autochtones », comme important. Il constitue en quelque sorte un bien symbolique et matérialise un attachement familial à la terre des « aïeux », qu'elles soient ou non en friches. Par exemple, Hélène Walter (secrétaire médicale, habitante d'Ancy-Dornot, élue conseillère municipale, 51 ans), habitante d'Ancy-Dornot, possède un terrain familial sur le coteau, ce terrain est aujourd'hui en verger pour autoconsommation et entretenu par son mari. Ils ont également prêté l'espace à un apiculteur qui y a installé quelques ruches, pour « faire comme avant ». En entretien, Hélène Walter montre l'attachement qu'elle a pour ce

³⁴⁷ Voir le dictionnaire en ligne Le Parisien : <http://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/poteau/fr-fr/>, consulté le 09 juin 2021.

terrain. Son mari Christophe et son fils sont présents au moment de l'entretien (Constantin, 9 ans), ce dernier commente les propos de sa mère. La « transmission » semble importante pour eux deux (nous reviendrons sur « le poison » craint par Constantin plus loin dans ce chapitre) :

Alissia Gouju : « C'était important pour vous de garder ce terrain-là ?

Hélène Walter : Pour moi ?

Alissia Gouju : Oui.

Hélène Walter : Ah oui !

Constantin : Très important ! Familial [il insiste sur le mot].

Hélène Walter : C'est sentimental, c'est plein de souvenirs d'enfance. Oui oui... ah bah, oui oui c'était plein de souvenirs d'enfance et c'est... c'est sentimental, c'est ça représente mon père qui est décédé, c'est...

Constantin : On ne veut pas le vendre.

Hélène Walter : Non.

Constantin : On ne veut pas que quelqu'un mette du poison dedans.

Hélène Walter : Après mon frère lui il n'a pas la même attache³⁴⁸, c'est-à-dire qu'en fait il y va jamais, mais euh... Non moi pour moi ouais. Ouais, ouais donc les terrains pour moi c'est oui oui une partie de...

Constantin : L'enfance.

Hélène Walter : C'est... c'est un ouais c'est un comme un bras, un bras. [rires]

Alissia Gouju : C'est comme un bras ?

Hélène Walter : Ah c'est une partie de moi... ouais, c'est important pour moi.

(entretien semi-directif réalisé avec la famille, juillet 2018)

Cette transmission générationnelle concerne les terres, mais aussi les savoirs et façons de faire des « anciens » (par exemple le travail de la terre, les cultures, les manières d'entretenir des terrains). Plusieurs enquêtés ont ainsi défriché des terrains dont ils ont hérité ou qu'ils ont achetés afin de reprendre des activités et « faire comme autrefois ». Ce sont plutôt des personnes se revendiquant « d'ici », mais pas uniquement, plusieurs « néorésidents³⁴⁹ » accordent également de l'importance à cette forme de « transmission ». Cependant, cette deuxième catégorie est, dans notre « échantillon », moins importante notamment parce que ces derniers n'ont pas de terres familiales et ont parfois des difficultés à en acquérir. Le « paysage » devient alors ce qui se transmet, ce qui est reconstruit comme « une tradition », omettant ainsi le désintérêt de la génération antérieure pour ces terres qui se sont enfrichées. Monsieur et Madame Boutet le signifient à plusieurs reprises au cours de l'entretien :

³⁴⁸ Cela montre que l'« attachement » à ces terres n'est pas partagé par l'ensemble des habitants qui ont (ou ont eu) un ancrage familial sur ce territoire.

³⁴⁹ Le terme de « néorésident » est utilisé pour faire référence aux « habitants » qui ne sont pas, ou ne se considèrent pas, « nés ici ».

Daniel Boutet (cadre SCNF à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 67 ans) : « Oui c'est ça, vous faites des fruits, de la confiture, vous faites un peu de droite, de gau... voilà c'est... c'est une vision du paysage qu'on a, notre petite vision du paysage, c'est entretenir pour donner dans le temps réel, transmettre les connaissances aux générations qui suivent et essayer de ne pas dégrader le paysage. » (entretien semi-directif, juillet 2017)

Ici, Monsieur Boutet mobilise plusieurs idées de la transmission, celle des « connaissances » (produire des fruits, faire de la confiture), des productions (le couple évoque à plusieurs reprises le fait de donner et d'échanger les productions de fruits et légumes à la famille et aux voisins) et celle d'un paysage « non dégradé » aux générations futures. Le couple exprime également au début de l'entretien l'importance d'apprendre et de transmettre ces pratiques. La socialisation à ces activités est importante : elles se font en famille et s'apprennent de génération en génération dès l'enfance. Le couple insiste cependant sur la fonctionnalité différente de ces cultures : autrefois vivrières et nécessaires à l'économie familiale, elles sont aujourd'hui envisagées comme un loisir, un plaisir que l'on partage. On suppose ainsi une double inscription de cette socialisation, d'une part de classe (le couple provient d'un milieu ouvrier-paysan par leurs grands-parents et tous deux ont connu une ascension sociale, cf. annexe n°3 tableau récapitulatif des entretiens « acteurs du territoire ») et, d'autre part, de genre. En effet, comme l'extrait ci-dessous le montre, le petit garçon devient le « roi de la pomme de terre » autrefois cultivée par son arrière-grand-père, quand la petite fille s'occupe des fraises dont nous avons vu que la culture était complémentaire à l'activité salariée des hommes, et ainsi investie principalement par les femmes :

Nicole Boutet (cadre administratif dans la fonction publique territoriale à la retraite, habitante d'Ancy-Dornot, 63 ans) : « Quand nous sommes revenus de Paris on avait peut-être besoin de voir concrètement, faire pousser quelque chose, et voir si on savait faire pousser. Parce que ça paraissait tellement évident de cultiver, des siècles, des générations de terriens, euh ils savaient faire pousser, ils savaient récolter, ils savaient aménager tout ça. Bah est-ce qu'on saurait le faire hein ? Les premiers petits pois, les premières pommes de terre, les premières euh... mais ce n'était pas, pour nous ce n'était pas vital. Bon on les réussissait c'était bien, mais on les réussissait pas ce n'était pas, ce n'était pas grave, mais ça nous a fait prendre conscience. Savoir-faire ce que nos parents faisaient.

[...]

Nicole : Hein c'est, les choses-là sont des choses qui sont venues avec le temps.

Daniel: Oui qui se transmettent !

Nicole : Et puis qui après, et bien j'allais dire on a fait plus attention à ce que faisaient nos parents.

Daniel : Bah nous on le fait par plaisir.

Nicole: Oui ce n'est pas pour en vivre, mais maintenant on le fait aussi euh...

Daniel: Pour les petits-enfants, pour les enfants et les petits-enfants.

Nicole : Parce qu'on a les enfants, des petits-enfants, par exemple les pommes de terre, on a le roi de la pomme de terre, c'est notre petit-fils, notre fils c'était le roi de la pomme de terre de mon père [rires].

[...]

Nicole: Alors Jules [Les prénoms ont été changé, Jules est le petit-fils de Monsieur et Madame Boutet] c'est le roi des pommes de terre, les potirons, citrouilles et tout ça, hein c'est toi qui porte [s'adresse à l'enfant], qui aide le papi, et puis Estelle [petite-fille] elle aide pour les fraises, elle aide...

Daniel : Les framboises.

Estelle : Et pour les tomates !

[...]

Daniel Boutet : « c'est donc son père [le père de Nicole Boutet] qui m'avait appris [à faire pousser des noyers], pareil ça c'est de la transmission, et quand on vous a dit à un moment que jardiner ou développer ça faisait aussi partie de la transmission de savoirs de génération en génération, sinon après on achète tout et on sait plus comment ça fonctionne ! » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Cultiver les terres des coteaux participe ainsi à une transmission d'un ensemble de savoirs issus des générations précédentes. Ces savoirs sont également envisagés comme des liens aux autres : des liens entre les générations, des liens familiaux et plus généralement des liens aux autres habitants. En ce sens, les terres participent à fonder une lignée familiale : « Que l'on s'y promène ou pas, les vergers perdurent, par exemple, à travers les discussions familiales. Les générations montantes sont informées de leur existence et elles peuvent être amenées à les protéger ou à les conserver – non par plaisir contemplatif ou par sensibilité écologique, mais par égard pour les liens familiaux qui s'y enchâssent. » (Voléry, 2016, p. 296).

Certains enquêtés présentent ces liens comme spécifiques à une époque antérieure et à la ruralité, reconstituée dans certaines pratiques, et, en particulier, dans les cultures. Faire comme autrefois revient alors à reconstituer des liens sociaux, souvent idéalisés et dans lesquels les rapports de classe et de pouvoir sont effacés. L'entretien réalisé avec le couple Fabrice et Yoann Vautrin mobilisé dans la section suivante le montre particulièrement (Fabrice Vautrin : ouvrier, habitant de Bayonville-sur-Mad, 40 ans ; Yoann Vautrin : pâtissier, habitant de Bayonville-sur-Mad, 35 ans).

2.1.2. La campagne « idéalisée » et les pratiques culturelles « ancestrales »

Fabrice Vautrin est originaire de Bayonville-sur-Mad où une grande partie de sa famille (proche comme éloignée) habite également, il a racheté la maison de ses grands-parents qu'il rénove avec son compagnon Yoann. Yoann, lui, n'est pas du territoire, il est né « à la ville » pour reprendre ses termes, dans une autre région, mais se considère « comme un vrai rural ».

Son conjoint, Fabrice, lui se dit « de la ville³⁵⁰ » tout en n'ayant jamais quitté la campagne : ses loisirs, son travail, ses habitudes et ses liens sociaux sont en ville quand ceux de Yoann sont à la campagne. Yoann est arrivé il y a cinq ans environ à Bayonville-sur-Mad. Depuis il entreprend de défricher les terrains appartenant à Fabrice et à sa famille. Il accorde alors une importance particulière à « faire comme autrefois », à réinstaller les différentes cultures qui existaient « il y a longtemps³⁵¹ » et aller chercher le savoir auprès des « anciens³⁵² » du village. Il a donc défriché un premier terrain en surplomb du jardin attenant à leur maison, abandonné depuis une vingtaine d'années. Il y a installé un potager, quelques pieds de vigne, un enclos où sont réunis poules, chèvres et canards, et un autre pour les lapins. Toutefois, si le potager participe à nourrir la famille, l'élevage lui est de « loisir », la plupart des animaux n'étant pas destinés à la consommation³⁵³. Tout comme l'extrait d'entretien du couple Boutet précédemment cité le mentionne, il s'agit de reproduire les activités d'autrefois sans « en vivre ». Il y a dans le discours de Yoann une part fantasmée d'une « société rurale vraie », solidaire, se structurant autour des pratiques agricoles : bien qu'elles ne contribuent plus à la vie économique (ou, du moins, plus autant), ces pratiques agricoles participent à la définition de ce qu'il appelle « les vrais campagnards ». Fabrice, qui a un vécu de cette « société rurale » différent, nuance un peu ce discours rappelant les tensions autour de certaines pratiques, dont le partage et l'usage des terres.

Yoann Vautrin (pâtissier, habitant de Bayonville-sur-Mad, 35 ans) : « Ce qui est génial, c'est quand c'est le moment du potager, on cultive tous trop, alors tout le monde donne, tout le monde ramène, tout le monde va cueillir, donc du coup c'est vraiment toute la famille qui fait en même temps, ouais c'est... on est resté quand même un peu au temps d'avant quoi. [...] Donc c'est vraiment, c'est vraiment la campagne quoi. [...] Ce n'est pas les villageois qui habitent à la campagne, c'est vraiment les vrais campagnards qui ont habité ici depuis toujours et ça continue dans cette voie-là et ça c'est top.

[...]

Alissia Gouju: [Je m'adresse à Fabrice] Et quand vous étiez enfant, c'était déjà comme ça le partage des légumes, des fruits...?

Fabrice Vautrin (ouvrier, habitant de Bayonville-sur-Mad, 40 ans) : Humm. Je pense qu'il y a eu des changements avec le temps, parce que les personnes vieillissent. Avant

³⁵⁰ Les extraits entre guillemets sont des verbatims issus de l'entretien semi-directif réalisé avec ces deux personnes.

³⁵¹ Ce « longtemps » n'est jamais explicité et les échanges permettent de comprendre que cette époque n'a pas été vécue ni par Fabrice ni même par ses parents, il y a un flou chronologique qui permet également de « réinventer » cette époque.

³⁵² Le terme d'« anciens » à un double sens ici, il s'agit à la fois des personnes « âgées » et dont l'inscription sur le territoire est perçue comme « ancienne ».

³⁵³ Il hésite à tuer les poules pour les consommer mais il dit ne pas savoir s'il a le « cran » de le faire. La distinction entre les animaux dont la consommation n'est pas envisagée, en particulier les lapins et les canards « parce qu'ils sont beaux », des autres (les poules) est intéressante en termes de catégorisation des espèces de loisirs /d'élevage, selon des critères qui reposent en partie sur l'esthétique.

c'était plus de la rivalité, je pense. Et puis, comment dire, mes parents, c'est la dernière maison là-haut, de l'impasse, et nous on était un plus... moi je suis un peu plus comme mes parents, c'est-à-dire je suis un peu plus réservé. Et lui [Yoann] quand il est arrivé, bah il a commencé à tchatcher, à discuter avec tout le monde et tout. Moi c'est bonjour, au revoir et c'est tout. » (entretien semi-directif, juillet 2018)

Cette idéalisation d'une certaine ruralité participe à dissimuler des rapports sociaux, notamment de classe. L'entretien d'Isabelle Mathieu le montre également. Dès le début de l'entretien, elle exprime son rapport au territoire sur le registre familial (sa mère est originaire de Novéant-sur-Moselle et son père de Corny), mais ce sont surtout les usages familiaux passés du territoire qui sont importants pour elle. Ces « traditions », comme elle le formule, participent à former une « communauté villageoise » dans laquelle les rapports sociaux seraient effacés par des pratiques et des connaissances communes du paysage :

Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) : « Ma famille en fait c'était plutôt en fait mon terroir, c'est-à-dire l'endroit où je vais aux champignons, là où j'ai toutes mes habitudes d'enfance, les endroits où on va pique-niquer, les traditions qui sont un peu inculquées et ça, ce n'est pas que moi, c'est tous les gens là, on voit bien quand on va à une petite manifestation à Novéant, quelque soient nos origines, notre statut social, on sait qu'on peut parler de choses communes quand il s'agit des premières morilles qui arrivent, de la forêt là, de l'arbre-là qui est tombé, tout le monde sait lequel c'est, enfin, voilà c'est ça en fait qui fait que l'attachement parce que je pense que je ferais une mauvaise urbaine de ce côté-là je pense. » (entretien semi-directif, mai 2017)

L'image d'une « communauté villageoise » partageant les mêmes conditions de vie et une certaine « autochtonie » – reçue par naissance et/ou acquise par les connaissances et les pratiques « d'ici » – et effaçant ainsi les rapports de classe est également mobilisée par d'autres personnes enquêtées, mais au contraire pour signifier qu'elle n'existe pas dans ces villages trop proches géographiquement et socialement de l'urbain. C'est le cas de Paul Gauthier installé depuis 4 ans dans un chalet sur les coteaux d'Ancy-Dornot :

Paul Gauthier (sans emploi, habitant d'Ancy-Dornot, 35 ans) : « C'est pour ça qu'il faut s'éloigner un peu plus du village... Les villages ressemblent trop à des villes maintenant... C'est les mêmes poubelles, les mêmes systèmes, presque la même eau... [...] Il y a peu d'activités humaines... Ça va dans l'idée d'activités humaines d'un village... C'est vivre sur place... Après ça va peut-être faire penser trop à Cabrel, c'était mieux avant, on faisait les moissons, on était ensemble, on faisait des fêtes du village... Mais quand même... J'ai vu certains villages plus à la campagne, ou du médecin jusqu'au chômeur, tout le monde a le même problème avec la route gelée... Les gens sont tous chauffés au bois, ils n'ont pas le choix... Les gens se connaissent, ils se parlent... Après il peut toujours y avoir des inimitiés, mais en gros on a un problème commun, on vit dans le

même endroit, cet endroit est quand même une espèce d'île... Alors que c'est pas du tout le cas ici... » (entretien semi-directif, juillet 2017)

Dans cet extrait d'entretien Paul Gauthier réalise plusieurs oppositions, d'une part entre la ville et la campagne, et d'autre part, entre un « avant » et aujourd'hui, participant à idéaliser une certaine campagne à « la Cabrel ». Cette campagne idéale serait celle où les rapports sociaux de classe sont effacés, en quelque sorte, par un « destin » commun dans lequel le « travail de la nature » produit une solidarité de fait : se confronter aux aléas climatiques, faire du bois pour se chauffer, etc. participent au rétablissement d'un ordre social perçu comme plus équilibré. C'est également une campagne où les liens sociaux seraient spécifiques marqués par l'interconnaissance et le partage de moments tant autour du travail (les « moissons ») que festifs. Il y a cette importance de « vivre sur place » qui sous-entend avoir un travail au sein du village et participer à la vie locale. Pourtant, comme nous l'avons vu précédemment, les populations de ces territoires connaissent des mobilités de travail depuis plus d'un siècle que ce soit concernant l'emploi industriel ou agricole, puisque déjà au XIX^{ème} siècle déjà, de nombreux vigneron et paysans travaillaient sur des parcelles disséminées sur plusieurs villages. L'idée d'une campagne où les populations ont principalement un ancrage est en grande partie une reconstruction sociale concernant les territoires étudiés.

Ces différentes personnes mobilisent ainsi une perception de la ruralité que Gilles Laferté (2014) qualifie de « classique » : le village induirait des rapports sociaux spécifiques et de proximité dans lesquels il est moins question de classes sociales que d'interconnaissance. L'auteur cite notamment les travaux de Mendras pour qui « les relations sociales sont interpersonnelles et non fonctionnelles, et peu inscrites dans la division du travail. Le face-à-face, le rapport intime, la connaissance directe des familles, des caractères, des personnalités, minorent de fait les positions institutionnelles et professionnelles de chacun. » (Laferté, 2014, p. 427). Dans cette perception de la ruralité, les rapports sociaux se structurent ainsi autour de l'appartenance au territoire (allochtonie / autochtonie). Si cette opposition se retrouve effectivement dans les récits de nombreux enquêtés, les rapports sociaux en milieu rural ne peuvent se réduire à cette dichotomie. Comme Trom (1997) le souligne, la construction d'un récit historique dans les discours des personnes enquêtées participe à l'assise d'une normativité : la convocation d'un passé idéalisé sous-entend souvent sa réactualisation attendue dans l'agir actuel. Ainsi, rapidement, le discours sur les friches ou le paysage, devient, pour certaines personnes, un discours portant sur d'autres groupes sociaux, d'autres comportements. Elles évoquent les transformations de la

campagne devenues « *cités dortoirs* », et où les individus seraient de plus en plus « *individualistes* » et « *fainéants* » pour reprendre des termes régulièrement utilisées par les personnes rencontrées en entretien. La propriété, l'usage des terres, l'enfrichement et le défrichement, sont alors mobilisés dans les discours et les pratiques des personnes enquêtées dans des récits de distinction et de disqualification.

2.2. Des récits de qualifications, disqualifications : « le désordre social de la nature³⁵⁴ »

Ainsi, au-delà d'une critique de l'environnement immédiat, c'est une critique de l'évolution de la « communauté villageoise » comme elle est (re)construite qui se développe. Pour Lucie Dupré « le désordre naturel des friches apparaît clairement comme le reflet d'une situation sociale estimée préoccupante et pareillement désordonnée. » (2005, p. 127). Dans le cas étudié par l'auteure dans la vallée de la Zinsel, les friches mobilisent à la fois une critique de l'hétérogénéité sociale et de la montée en puissance de l'isolement et de l'individualisme (associés par exemple à la présence-absence des résidents secondaires), et d'autre part, la crainte d'un désordre social qui viendrait se loger précisément dans les espaces où l'homme s'est retiré et sur lesquels il a renoncé à exercer toute forme de souveraineté (*Ibid.*). Le terrain que j'ai étudié est très différent de celui de Lucie Dupré : à proximité à l'agglomération messine, les résidences secondaires sont rares dans ces villages. L'hétérogénéité sociale y est relativement limitée et plus présente d'un village à l'autre qu'à l'intérieur d'un même village. Cependant, la friche mobilise également des discours « sur les autres », et en particulier entre « ceux d'ici » et « ceux d'ailleurs ». L'autochtonie, revendiquée à travers la reconnaissance de son appartenance locale et de ses savoirs (historiques, familiaux, en matière de culture agricole, etc.), participe à un processus de légitimation face à l'arrivée de résidents, « jeunes », appartenant aux classes sociales dites supérieures, à la fois dotées en capitaux éducatifs et culturels (en particulier à Ancy-Dornot, cf. tableau ci-dessous), et dont le rapport à la nature, différent, suscite certaines critiques.

³⁵⁴ Le titre est donné en référence à Dupré (2005) : « Des friches : le désordre social de la nature ».

Tableau 10. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2017 (en %)

	Ancy-Dornot	Novéant-sur-Moselle	Gorze	Onville	Moselle (57)	Meurthe-et-Moselle (54)
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	11,9	22,8	25,1	20,8	24	22,3
BEPC, brevet des collèges, DNB	4,7	4,4	5,9	3,4	4,4	4,8
CAP, BEP ou équivalent	27,8	32,8	26,2	26,6	29,9	28,2
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	18,3	15,7	12,5	22,4	16,4	17
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	13,2	11,1	9,5	9,6	10,5	11,2
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	13,8	7,7	13	9,1	7,9	8,6
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	10,3	5,4	7,8	8,1	6,8	8
Ensemble (en %)	100	100	100	100	100	100

Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01 /01 /2020

La très grande majorité des personnes que nous avons rencontrées au cours de l'enquête a connu un parcours résidentiel alternant habitat en espace rural et habitat en espace urbain, des emplois en milieu urbain ainsi que des mobilités importantes. Le territoire étudié est en effet proche des agglomérations urbaines de Metz (une vingtaine de kilomètres pour les communes les plus proches) et, dans une moindre mesure, de Nancy (une cinquantaine de kilomètres). Malgré l'augmentation des mobilités et des ancrages-multiples, le sentiment d'appartenance³⁵⁵ au territoire peut être important (Banos et Candau, 2015). Ainsi, dans les

³⁵⁵ L'appartenance est ici envisagée au sens donné par Sencébé (2004) et renvoie aux modes d'affiliation prenant corps dans les lieux et les liens sociaux, et au sens donné par les personnes vis-à-vis de ces relations.

entretiens, de nombreuses personnes enquêtées font valoir leur enracinement. Les « natifs », en particulier, débute très souvent les entretiens en mettant en avant leur « autochtonie » : cela passe par un ensemble d'expressions telles que « je suis d'ici » / « je suis né ici » / « je suis originaire du village », par la justification d'une présence familiale sur plusieurs générations, la valorisation d'un réseau social et d'interconnaissance³⁵⁶, ou encore la mise en avant de savoirs sur le territoire et son évolution. Les espaces dans lesquels ces enquêtés nous accueillent pour les entretiens présentent très souvent des éléments de décoration qui mettent en scène cet attachement au territoire – ce qui ne se retrouve presque jamais chez les personnes qui ne se qualifient pas de « natives ». Parmi ceux-ci, des cartes postales et photographies actuelles et anciennes des villages³⁵⁷, illustrant des activités « ancestrales » (vignes /vergers) ou des moments sociaux autour de ces pratiques (*cf.* images insérées plus haut dans le chapitre), des images des monuments patrimoniaux ou encore des sculptures du célèbre Graouilly³⁵⁸. La maîtrise des « récits fondateurs » – pour reprendre l'expression de Retière (2003) – qu'ils soient ceux du territoire ou familiaux, participent à valoriser un « enracinement » (ancienneté résidentielle) rapidement mis en opposition aux « non-natifs ». Suivant Retière (2003), je n'envisage pas l'autochtonie comme une donnée objective, définie par la naissance ou par l'ancienneté sur le territoire, et qui transmettrait de fait une position socialement valorisée. L'« autochtonie » est définie par Banos et Candau comme « l'ensemble de ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés, sachant que cette appartenance doit être revendiquée /et ou reconnue » (2015, p. 77), c'est-à-dire que, comme toute ressource, elle est l'objet de disputes, de rapports de pouvoir et de hiérarchisation au sein des groupes sociaux. Retière (2003) propose ainsi la notion d'inspiration bourdieusienne de « capital d'autochtonie » : elle renvoie à une forme de capital social valorisé sur un marché local à condition qu'il soit reconnu par les dominants. Il se traduit par des réseaux de sociabilité favorisant une distinction sociale pour des catégories qui, dans d'autres champs, en étaient dénués. En particulier, Retière (2003) et Renahy (2010) montrent que les ressources d'autochtonie sont mobilisées par certaines personnes issues des classes populaires afin de compenser un capital social déficitaire.

³⁵⁶ Par exemple, nombreux sont les enquêtés « natifs » présentant le village en évoquant les cafés /restaurants par les noms des propriétaires au moment où ils étaient enfants, la maison au coin de la rue par le nom de la famille ancrée qui la possédait auparavant, etc. Ainsi qu'en évoquant les réseaux amicaux et de sociabilité constitués depuis l'enfance.

³⁵⁷ Il ne s'agit pas ici de photographies de paysages esthétiques, mais de prises de vue sur les villages : par exemple des photographies aériennes.

³⁵⁸ Le Graouilly est un dragon qui, selon la légende, aurait dévasté la ville de Metz avant d'être combattu par Saint Petry. Sur le chemin de la bataille, Saint Petry se serait arrêté à Ancy et agenouillé sur une pierre. Cette dernière conserverait la trace de ses genoux et donne son nom au lieu-dit « la croix Saint Petry ».

Il est nécessaire de préciser que l'autochtonie revendiquée par les personnes rencontrées ne leur confère pas un réel « capital d'autochtonie » au sens donné par Retière (2003). Les « natifs » rencontrés en entretien ne sont pas plus investis dans les espaces de pouvoirs locaux (mairies, associations, plan de paysage) que certains résidents « non-natifs ». Cependant, cette revendication s'intègre dans un processus de légitimation et de concurrence entre différents groupes sociaux. Sur le territoire étudié, les personnes qui se revendiquent d'une autochtonie ne sont pas, comme dans les travaux de Retière (2003) ou de Renahy (2010), des personnes issues des milieux populaires ou ouvriers. Descendants des « ouvriers-paysans », les « natifs » rencontrés ont connu des ascensions sociales intergénérationnelles et au cours de leur carrière : nombreux sont ceux qui ont terminé leur carrière avec des postes de cadres (en particulier dans les milieux bancaires, de la SCNF et de la fonction publique territoriale). Ils disposent ainsi de plusieurs formes de capitaux (social, économique et symbolique) tout en ne faisant pas partie d'une « élite » reconnue au-delà des frontières des villages : leur position sociale tient en partie à leur ancrage (Laferté, 2014). Comme le souligne cet auteur, la structuration sociale fait l'objet d'une certaine subjectivité, la vision de la position occupée dans un classement dépend notamment des relations aux autres groupes sociaux. La position sociale et géographique peut ainsi participer à modifier la perception de son statut selon les scènes sociales : « Ces dominants, petits bourgeois dans l'espace social relationnel localisé, occupent bien souvent des positions dominées nationalement alors même que leur posture de dominants localement les distingue de la petite bourgeoisie urbaine par un accès possible à des positions politiques, représentatives, culturelles, pivots de leur espace de vie. » (Laferté, 2014, p. 433).

Le capital apporté par l'autochtonie est, dans les situations étudiées, essentiellement symbolique. Il est mobilisé dans des processus de légitimation de certaines pratiques et discours portant en particulier sur la propriété des terres, la définition de ce qu'elles doivent être et devenir, et plus généralement de rapports normés à la « nature ». La connaissance du territoire et l'ancrage sont des arguments pour justifier de pratiques parfois controversées et dénoncées par d'autres, qualifiés (souvent à tort) « d'urbains ». Comme Christophe Baticle (2012) le montre également concernant les pratiques de chasse, l'autochtonie est mobilisée par certaines personnes dans un sens extensif et stratégique permettant de légitimer certains rapports à la nature, tout en se situant dans les groupes sociaux d'« ici ». Les revendications d'une inscription particulière des natifs au terroir villageois, permet ainsi, comme le montrent également Banos et Candau (2015), de rééquilibrer des relations asymétriques avec ces

nouvelles populations. Cela d'autant plus que ces « nouveaux » apparaissent aux yeux des « natifs » enquêtés comme étant adhérents – voire les relais, lorsqu'ils sont élus ou membres d'associations environnementales – de politiques environnementales qui sont contestées et vécues comme des sources de domination. S'ancrer sur le territoire, justifier de pratiques « ancestrales » et, les rendre signifiants dans son parcours biographique, participent d'un processus de légitimation pour les « natifs », quand les « nouveaux » mettent en avant des savoirs « experts » voire, parfois, « scientifiques »³⁵⁹. Par exemple, les premiers justifient certaines pratiques au regard des savoirs « des anciens » quand les seconds mobilisent plus facilement un vocabulaire technico-scientifique autour des questions de biodiversité et de la protection de l'environnement. De cette manière, la revendication d'une autochtonie et la valorisation de l'idée de « communauté paysanne », d'une vie sociale rurale spécifique, peuvent être interprétées comme une réaction face à une transformation sociale de ces villages (Chamboredon, 1980).

La propriété des terres est, ainsi, un enjeu de pouvoir permettant de conserver une hiérarchie sociale qui tend à évoluer avec l'arrivée de nouveaux habitants de catégorie sociale dite supérieure et diplômée³⁶⁰ (cf. annexe n°3, le tableau récapitulatif des personnes enquêtées « acteurs du territoire »), en particulier pour le village d'Ancy-Dornot. Le capital éducatif, la génération ou l'âge sont porteurs de distinction entre ces deux groupes sociaux, et participent à structurer des rapports à la nature différents. Ceux qui se revendiquent « autochtones » sont tendanciellement plus âgés parmi nos enquêtés. Ils mobilisent des discours dans lesquels la nature se doit d'être « entretenue », rendue « propre » par les activités, tout en valorisant les pratiques de jardinage, de retraits des « mauvaises herbes », de taille et coupe des arbres, etc. Les résidents enquêtés qui se distinguent de « ceux d'ici », arrivés généralement plus récemment sur le territoire, développent un discours de valorisation d'une nature sauvage et écologique qu'il faudrait préserver en « la laissant faire » (chapitre 7). Le premier registre valorise ainsi l'intervention, quand le second met en avant une nature « résiliente » et qui s'auto-administre. Des tensions se développent ainsi autour de certaines pratiques qualifiées d'ancestrales pour les uns, de non écologiques pour les autres : c'est notamment le cas du défrichage des parcelles et des feux de végétaux. Les deux groupes n'hésitent alors pas à se délégitimer par l'utilisation d'expressions telles que, d'un côté, les « bobos écolos », ou les « khmers verts » pour qualifier ces « nouveaux » aux profils sociaux dominants, et, de l'autre

³⁵⁹ Nous le verrons plus particulièrement lors de l'analyse du « collectif forêt » (chapitre 8).

³⁶⁰ Le diplôme a une importance ici puisque les « autochtones » enquêtés appartiennent souvent également à la catégorie sociale supérieure mais une ascension sociale dont on suppose la réalisation au cours de la carrière.

côté, les « vieux », « les nés natifs³⁶¹ », l'âge et l'autochtonie étant utilisés comme disqualification des « anciens » résidents. Entre ces deux positions se développe un *continuum* allant de l'autochtone à l'étranger, défini non pas tant au regard de l'ancienneté de résidence sur le territoire que des pratiques et des rapports aux autres et à la nature. Les entretiens de la famille Walter (dont les membres se qualifient « d'étrangers ») et du couple Boutet (qui se qualifie de « natifs ») sont représentatifs de ces tensions. Ils permettent également de remettre en perspective le processus d'assignation aux catégories d'« autochtones » et « d'étrangers » puisque nous verrons que les parcours résidentiels des deux familles sont loin d'être linéaires : ces catégories alimentent surtout des rapports d'âge, de générations et de classes³⁶².

2.2.1. L'« ancrage » comme légitimation / délégitimation dans le cadre de pratiques de la nature « controversées » : rapports d'âge, de générations et de classes sociales (l'exemple de la famille Walter)

Hélène Walter est âgée de 51 ans, elle est née à Novéant-sur-Moselle. Comme nous l'avons vu précédemment dans ce chapitre, elle possède des terrains familiaux sur les coteaux situés entre Ancy-Dornot et Novéant-sur-Moselle. Elle accorde un lien affectif à ces espaces, une partie de ses terrains sont entretenus, les vergers qu'elle associe à la mémoire de son père, tandis qu'une autre est en friche. Elle est secrétaire médicale (en recherche d'emploi au moment de l'entretien) et élue au sein du conseil municipal d'Ancy-Dornot (commission environnement : entretien et fleurissement du village). Son mari Christophe est âgé de 51 ans, il est né et a vécu son enfance dans un village rural d'Alsace. Il est ingénieur agronome (travaille dans un bureau d'étude au Luxembourg, il réalise des études d'impacts de projets privés à partir des zones habitats oiseaux), il est membre d'une association environnementale locale (la gélinote portant sur la préservation des « milieux naturels ») et d'un collectif de défense de la forêt (« Collectif Forêt Val de Moselle » sur lequel nous reviendrons dans le chapitre suivant). Le couple est propriétaire d'une maison à Ancy-Dornot depuis 14 ans. Constantin, leur fils, est âgé de 9 ans, il a toujours vécu à Ancy-Dornot. Il n'apprécie pas les activités dans la nature qu'il associe à des pratiques « de vieux », cependant il prend régulièrement la parole pendant l'entretien pour dénoncer des pratiques qui lui semblent porter atteinte à l'environnement. Ces trois personnes n'ont pas le même discours et ne

³⁶¹ Ce pléonaste est utilisé par plusieurs personnes en entretien pour marquer le caractère héréditaire de l'appartenance au territoire.

³⁶² Durant l'élaboration de mes hypothèses je m'étais interrogée sur d'éventuels rapports de genre, mais les éléments issus de mon terrain n'ont pas permis d'aller plus loin dans cette réflexion.

s'appuient pas sur les mêmes catégorisations et registres d'argumentation pour justifier ceux-ci.

À l'origine, l'entretien avait été sollicité auprès de Christophe, rencontré dans le cadre d'une réunion d'une association locale de préservation de l'environnement. C'est l'un des derniers entretiens semi-directifs effectués. Plusieurs autres ayant été menés avec des membres de cette association, nous nous sommes croisés à plusieurs reprises auparavant et Christophe savait que nous nous intéressons aux friches. Il s'est proposé pour répondre à l'entretien. L'entretien s'est déroulé dans la maison de l'enquêté, et sa famille a rapidement pris part à la discussion, agaçant parfois Christophe : ce dernier souhaitait évoquer son rapport à la nature, en particulier aux friches, et sa famille avait tendance à « nous éloigner » selon lui du sujet. Il avait d'ailleurs préparé avant mon arrivée un article de François Terrasson « Vive la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont » datant de 1988, me disant qu'il avait exactement le même point de vue. Christophe entretient un rapport positif aux friches, pour lui ce sont des endroits « 100% naturels » où se retrouvent des espèces qu'il apprécie, il évoque notamment les abeilles, les saules et la présence de pics noirs. Il adopte ainsi un vocabulaire en termes de biodiversité, d'ouverture de milieux, de présence de telle ou telle espèce animale et végétale, proche d'un vocabulaire technique et scientifique. Il dit avoir eu une discussion houleuse avec des voisins qui défrichent régulièrement des terrains, car Christophe perçoit ces activités comme une atteinte à l'environnement et considère qu'il n'est pas entendu parce qu'« étranger » au village :

Christophe: Justement là il y a un voisin qui est [rires] alors lui il s'est mis en tête aussi d'ouvrir euh... il y avait ses parents ou ses grands-parents je ne sais plus qui avaient un verger qui était en friche, pis là il s'est mis en tête enfin...

Constantin : [Donne le nom du voisin]

Christophe : Oui, du coup il a défriché son verger, mais du coup il a fait tout un accès, il a rouvert un sentier, un chemin...

Constantin : Il a brûlé.

Christophe : Donc bon ça aussi pourquoi pas c'est un chemin communal, mais il a...

Constantin : Brûlé.

Christophe : ...Bon il a surtout fin il a...

Constantin : Bien pollué.

Christophe : Il a... il a surtout rouvert tout le vallon en fait et justement les vieux peupliers, une partie des vieux peupliers où étaient les pics il a tout rasé. On est plus très copains, on est plus très copains depuis, mais [rires], mais bon il continue de couper et voilà.

[...]

Alissia Gouju : Mais cette personne-là elle coupe pourquoi, il y a un projet derrière d'agriculture ou de... ?

Christophe : Euh oh je crois c'était plutôt lié à une idée, toujours une vision de défricher quoi et d'ouvrir et puis de faire propre... [ironie]

[...]

Christophe : en fait le premier il est originaire du village

Constantin: Oui même qu'on est des étrangers pour eux.

Christophe: [rires], Mais c'est marrant parce que son copain il est venu après nous, mais lui...Il a la même vision donc on va dire qu'il est intégré alors que nous euh nous voilà on est des... on n'est pas du village donc on y connaît rien [ironie]. (Entretien semi-directif, juillet 2018)

Face au déclassement subi, Christophe justifie sa position par sa connaissance des milieux naturels. En ce sens, je pose l'hypothèse que Christophe utilise ce rapport à l'environnement, pour se qualifier et retourner le stigmaté de « l'étranger ». Il utilise également cette connaissance de la nature dans le collectif forêt qui a pour objectif de faire valoir un droit à la décision des citoyens en matière de gestion de la forêt municipale (cf. chapitre 7). L'utilisation des connaissances liées à son diplôme /son métier, à ses engagements associatifs, permettent ainsi à Christophe de faire valoir une légitimité face à des voisins qui eux amèneraient l'argument de « l'autochtonie³⁶³ ». Argument néanmoins relatif puisque l'un des voisins est arrivé sur le territoire après Christophe, mais l'adhésion à certaines pratiques et rapports à la nature confère à ce voisin un statut d'« allogène-allié » (Laferté, 2014, p. 426)

De son côté Hélène n'évoque pas directement la nature, les friches ou la forêt. Lorsque ces questions sont évoquées dans l'entretien par les enquêteurs ou sa famille, elle complète toujours par une argumentation historique rappelant les activités d'autrefois, les éléments techniques, soulignant ainsi qu'elle connaît le territoire et qu'elle en a la mémoire. Bien qu'elle ne se présente pas comme « native » du territoire (elle est née dans le village voisin³⁶⁴) et ne fait pas valoir un capital d'autochtonie, cette mémoire et cette connaissance du territoire lui permettent de légitimer sa position dans les hiérarchies politiques locales en s'opposant à d'autres groupes sociaux qui agissent comme des contre-pouvoirs. Elle met ainsi en avant la connaissance de l'histoire légitime du territoire pour assoir à la fois sa position symbolique (« assimilée-autochtone ») et sa position politique (élue) (Retière, 2003). Sa critique se porte ainsi rapidement sur certains groupes sociaux qui font contre-pouvoir : les chasseurs³⁶⁵ qui exigent des interventions politiques pour limiter la descente du gibier vers les habitations,

³⁶³ Nous sommes ici obligés de nous fier au discours de Christophe.

³⁶⁴ Pour cette personne, et pour d'autres, être natif c'est être de cette commune en particulier (ancrage familial). Le village voisin est donc déjà une forme d'allochtonie.

³⁶⁵ Hélène homogénéise le groupe des chasseurs. On sait cependant qu'il y a des dissensions au sein de l'association de chasse concernant le traitement à réserver aux friches et aux pratiques de chasse. L'association était scindée en deux, les chasseurs s'occupant du lot de chasse des coteaux et ceux s'occupant du lot des forêts. Suite à cette controverse l'équipe des chasseurs des coteaux aurait rendu le fusil.

jusqu'aux « vieux qui se plaignent des mauvaises herbes sur les trottoirs » auprès de la mairie :

Hélène : Mais tous les gens âgés pour eux les friches c'est...il y en a qui nous disent "de toute façon avant tout était entretenu euh il y avait les fraisiers, il y avait ça, il y avait des potagers, et c'était nickel et tout" ... pour eux c'est important. C'est sûr que devant chez nous ce n'est pas en friche, mais c'est...

Christophe : Ah bah oui chez nous c'est un peu en friche aussi hein c'est la jungle !
[rires]

[...]

Hélène : Mais c'est vrai que ces gens-là, c'est plus eux qui n'aiment pas la friche entre guillemets hein, pas les jeunes bon...

[...]

Hélène : Donc de mettre du Roundup ce n'est pas... ça rend propre puisqu'il y a plus de mauvaises herbes [ironie]

[...]

Hélène : C'était comme dans le village il y a des herbes dites mauvaises qui poussent au printemps, en été, c'est normal, et ça ça gêne les gens ! [agacée] Je veux dire on va mettre des produits phytosanitaire, "Ah ouf c'est bien ça y est le village est propre" ». (entretien semi-directif, juillet 2018)

Le discours d'Hélène montre des normes générationnelles et une hétérogénéité chez les « autochtones » qui n'est pas uniquement liée aux classes sociales, mais ici aux rapports d'âge et de génération. Les personnes « âgées » apprécieraient les propriétés bien tenues, renvoyant à l'image des paysans souvent valorisés dans les entretiens pour leur appréciation du travail et de la propreté : entretenir son jardin, le devant de sa maison, les trottoirs fait valoir des qualités sociales (Larrère Catherine et Larrère Raphaël, 2015). Bien entretenir ses terres n'est cependant pas opposé à une certaine appréciation des espaces intermédiaires, « sauvages », qui conservent un aspect d'« ailleurs familiers » (*Ibid.*) : l'endroit où l'on cueillait les fraises, on l'on allait chercher le bois avec ses aïeux, etc. notamment parce que ces terres renvoient à une mémoire et ne participent pas à la définition de soi (ces terres ne sont pas à soi). Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment dans le chapitre, Hélène met avant sa relation affective et mémorielle à la terre de ses aïeux. Cet aspect affectif de la nature est également érigé en norme et utilisé pour déclasser les agriculteurs, viticulteurs et chasseurs qui auraient, quant à eux, un rapport utilitariste à la nature. Elle donne l'exemple d'un viticulteur qui aurait retiré les pierres vignottes de ses parcelles et s'est approprié le chemin communal afin de gagner plus d'espace, ce qu'elle trouve « super dommage » parce que ces pierres et ces chemins sont « du patrimoine ». Elle développe de cette manière une vision normative de ce que doit être le « bon » rapport à la nature, que l'on peut supposer liée à des usages esthétiques, mémoriels et de loisirs de ces espaces.

Enfin, Constantin, émet dès le début de l'entretien une critique du déboisement qui aurait été pratiqué sur les coteaux derrière sa maison. Alors que ces espaces sont présentés – notamment *via* le plan de paysage – comme étant de plus en plus en friches, Constantin considère quant à lui qu'ils sont en voie de « déboisement ». En disant cela, il dirige la critique sur les personnes qui ont coupé l'ensemble des pins d'un terrain privé, précisant à plusieurs reprises, alors que ses parents lui demandent de ne pas le dire, qu'ils ont appelé la police pour dénoncer ce qu'il voit comme une attaque contre « la nature » (déboisement, mais aussi feux de végétaux qui sont d'ailleurs revendiqués par d'autres enquêtés issus du territoire comme un droit ancestral, nous le verrons ensuite avec l'exemple du couple Boutet).

Dans un échange avec ses parents, l'enfant explique qu'adulte il ne vendra pas les terrains familiaux par peur que les viticulteurs y mettent le « ramdam dedans ». Suite à une relance pour comprendre ce qu'il veut dire, ses parents reformulent en disant que les viticulteurs mettent du roundup. L'enfant parle aussi de « poison ». Ici ce ne sont plus les friches qui font désordre, mais certaines activités humaines. Le discours de Constantin met en avant plusieurs types de rapports sociaux : il y a des rapports générationnels et d'âge qui se jouent autour de l'environnement, avec la perception de « bonnes » et de « mauvaises » pratiques de la nature qui est influencée par une socialisation politique puisqu'il reprend aussi par-là les revendications politiques du collectif forêt dont son père fait partie. Le « collectif forêt » s'est d'ailleurs constitué après plusieurs coupes à blanc réalisées par l'ONF en forêt et qui ont été perçues comme des atteintes à la nature par certains habitants. En sachant que les membres du « collectif forêt » (une dizaine) appartiennent très majoritairement aux catégories sociales dites supérieures avec capital culturel (professeurs, ingénieurs, cadres supérieur) comme nous le verrons dans le chapitre 7. Enfin Constantin reprend lui aussi l'opposition entre « les étrangers » et les gens d'ici dans son discours. Toutefois, nous prenons avec précaution les paroles de cet enfant, dont nous pouvons penser qu'elles sont le prolongement d'un discours porté par les parents. Il semble reproduire plus ou moins fortement les classements de ses deux parents.

Ces trois personnes mobilisent ainsi des positions sociales (« autochtone » / « étranger », âge, génération, catégorie socioprofessionnelle et position dans les instances de pouvoir locales – politique et associative) pour faire valoir certaines pratiques et rapports à la nature tout en se positionnant dans des rapports de pouvoir localisés. La question des feux de végétaux suscite des débats sur le territoire et amène, de la même manière, des luttes entre groupes sociaux.

2.2.2. Le débat autour des feux de végétaux, pratique ancestrale ou pratique polluante : l'opposition faite entre les « autochtones » et les « urbains »

Depuis 2011, une circulaire de l'État interdit le brûlage à l'air libre des déchets verts. Cette circulaire intervient dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air et fait suite aux décisions du Grenelle de l'environnement de 2009. Les villages étudiés ne possèdent pas de dérogation concernant cette loi et les déchets verts doivent être évacués par l'intermédiaire soit du compostage, soit des centres de tri des déchets. Toutefois, nombreux sont les enquêtés qui critiquent cette décision, considérant qu'elle va à l'encontre des pratiques ancestrales et du « bon » entretien des terrains. Ce sont en particulier les personnes se considérant comme « natives » qui émettent des critiques à l'encontre de cette loi. Nous allons voir l'exemple du couple Boutet puis d'une discussion sur les réseaux sociaux dans laquelle ces pratiques suscitent des débats, mais également des logiques de distinctions entre différents groupes sociaux.

Nicole Boutet est originaire d'Ancy-Dornot, ce qu'elle le valorise dès le début de l'entretien. Elle met notamment en avant l'ancrage de sa famille sur le territoire puisque la lignée maternelle serait d'Ancy « depuis les origines », ses ancêtres seraient d'ailleurs enterrés dans l'église (ce qui laisse supposer également un certain niveau social). Elle est âgée de 63 ans et cadre administratif dans la fonction publique territoriale à la retraite. Après avoir vécu leur début de carrière sur la région parisienne, puis à Metz, son mari et elle ont finalement acheté une maison à Ancy-Dornot en 2011. Ils ont depuis hérité de la maison familiale qui est actuellement en rénovation. Le père de Nicole Boutet travaillait dans la banque, il a été maire d'Ancy-Dornot. Sa mère était officiellement femme au foyer, mais travaillait dans les champs de fraises. Son grand-père était vigneron et bouilleur de cru³⁶⁶ à Ancy, ses grands-parents avaient des terres qu'ils cultivaient (en vignes, en vergers et en potagers), « ils avaient ça dans les gènes » dit-elle en entretien. La maison héritée de ses parents dispose d'un pressoir et d'une distillerie ce qui peut également laisser supposer un certain statut social de ses ancêtres³⁶⁷. En entretien, Mme Boutet fait valoir un ancrage fort qui repose sur sa connaissance du territoire et de son évolution, sa lignée familiale, et une forte interconnaissance : « *comme je suis d'ici, je rencontre des personnes, je connais plusieurs*

³⁶⁶ Personne habilitée à produire ses propres eaux-de-vie.

³⁶⁷ Peu nombreux dans les villages, les pressoirs étaient des biens convoités, ils donnaient un certain prestige aux propriétaires. Avant la vente des terres des bourgeois aux vignerons au XIX^{ème} siècle, la propriété des pressoirs étaient partagée entre plusieurs notables et bourgeois.

générations et les générations que je ne connais pas j'arrive parfois à deviner en voyant la tête, "oh ça c'est un ceci, c'est un cela" [de la famille de...] pis voilà, quand on reparle des anciens c'est le ou la parce qu'automatiquement on met un le ou un la devant les prénoms de nos copains ou nos copines de jeunesse » (extraits d'entretien semi-directif, juillet 2017).

Son mari, Daniel Boutet, est originaire de Corny /Novéant, la maison familiale se situait entre les deux territoires. Il ne se considère donc pas comme « *d'ici* », au sens de natif d'Ancy-Dornot, bien que ces trois communes soient voisines. Cependant, par ses pratiques (potagers, vergers, entretiens des terrains sur les coteaux) et ses connaissances, il rejoint sa femme sur le fait d'être un descendant des « *gens d'ici* ». Daniel Boutet est âgé de 67 ans, il est cadre SNCF à la retraite. Son père travaillait « *au chemin de fer* » et sa mère à la poste. Ses parents possédaient également des terres cultivées (vergers et potagers) en particulier à Novéant-sur-Moselle.

Comme nous l'avons vu précédemment, le couple a acheté des terrains sur les coteaux de Novéant-sur-Moselle quand ils sont revenus dans la région. Ces terrains sont en vergers et en potagers. Ils ont également un jardin attenant à la maison, utilisé pour les loisirs (fleurs, pelouse). Ils ont également hérité de plusieurs terrains enfrichés sur les coteaux d'Ancy-Dornot et de Gorze. Ces terrains sont importants à leurs yeux, ils souhaitent les transmettre à leurs descendants. Ils se disent très attachés à la notion de propriété, qu'ils mettent en lien avec les expropriations des habitants qui ont eu lieu pendant la Seconde Guerre mondiale par les Allemands, à Ancy notamment³⁶⁸. Ainsi, qu'elles soient ou non en friches, ils considèrent qu'il y a un droit de propriété sur ces terres qui doit être préservé. Ils contrôlent les ventes, parfois les échanges, de leurs terres avec attention. Ils sélectionnent les acheteurs potentiels au regard de critères d'« autochtonie » et de respect des pratiques « *ancestrales* », tout en évitant de renforcer « *le lobby* » viticole. Les deux émettent rapidement en entretien une critique d'une élite politique nationale (« *les énarques* ») qui produisent certaines politiques environnementales et des « *nouveaux* » habitants qui s'en font le relai. Ils développent en particulier un discours concernant l'interdiction des feux de végétaux : alors que cette pratique est « dans leur gène » selon eux, l'interdiction de faire des feux rend difficile l'entretien des parcelles des coteaux et contribue donc à l'enfrichement. Ils considèrent ainsi que cette réglementation est « *une privation des droits des citoyens* » et un frein à « *l'entretien du*

³⁶⁸ La mémoire de ces événements tragiques est très présente dans les entretiens, en particulier des personnes qui ont un ancrage familial sur le territoire. À cette époque certains villages mosellans ont été vidés de près de la moitié des habitants, forcés par l'armée allemande à s'exiler, laissant sur place tous leurs biens (cf. lettre d'exil, annexe n°10)

paysage ». Ils critiquent également les pratiques de certains voisins qui appellent les gendarmes pour dénoncer les feux de végétaux. Ils s’opposent alors à ceux qu’ils qualifient de « *bobos écolo* » puis de « *talibans verts* », c’est-à-dire des personnes qui valorisent des pratiques écologiques normées et diffusent, selon eux, une « *pensée unique* ». Ils considèrent que ces personnes se sont particulièrement installées sur le village d’Ancy-Dornot du fait de son évolution socioéconomique : ce village était, selon eux, moins tournés vers l’industrie et s’est rapidement « *embourgeoisé* » avec l’arrivée d’enseignants :

Mme Boutet : « Il [le village d’Ancy] était à l’écart, il y a toujours eu une mentalité un peu différente et c’est à Ancy que se sont développés les bobos écolos le...

Monsieur Boutet : En priorité oui.

Mme Boutet : Il y a quelqu’un qui a une librairie ancienne à Metz [...] il nous disait “à Ancy vous avez un zoo” [rires]. Et il dit pour faire partie du zoo c’était euh... les maisons se sont vendues beaucoup plus cher qu’ailleurs et pendant longtemps c’était euh, vous aviez une concentration d’enseignants à Ancy qui était phénoménale... » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Ces « *bobos écolos* » font l’objet d’un déclassement au regard de leur position sociale et politique : ils imposeraient de nouveaux rapports à la nature et façon de faire *via* notamment des réglementations :

Nicole Boutet : Il parle d’arbres remarquables, ça prête à sourire parce que vous aviez donc un groupe de personnes qui se promenaient et qui venaient un peu s’extasier devant quelque chose. Et puis le quelque chose là du fait que ces personnes trouvaient par exemple que l’arbre, qu’un pan de mur, que ceci, que cela était beau euh j’allais dire automatiquement y’avait une sorte de, de charte qui tombait dessus et fallait plus tout changer, donc vous étiez... On appelle ça ici, j’appelle ça les talibans verts, on les appelle les talibans verts... [rires]

[...]

Nicole Boutet : Maintenant ce que vous trouverez beau, vous pourrez le partager au contraire ou pas le trouver beau, alors la teinte de vos volets, la teinte de ceci, c’est... ce sont tous des petits détails, mais qui à force mis bout à bout vous avez une espèce de pensée unique, alors quand vous adhérez à ça c’est bien, mais quand vous n’adhérez pas... » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Le couple Boutet dénonce ainsi l’interdiction des feux de végétaux, qui selon eux, ne relève pas tant d’une volonté de diminuer la pollution que de modifier des rapports de pouvoir entre habitants *via* la définition du « *bon* » usage des terres. La question des feux de végétaux se retrouve dans plusieurs entretiens et sur les réseaux sociaux. En avril 2020, une publication dénonçant un feu sur le groupe Facebook dédié au village d’Ancy-Dornot (« Ancy-Dornot

comme on l'aime ») a ainsi provoqué un débat, de multiples commentaires ont été postés³⁶⁹ tendant soit à justifier la pratique car « ancestrale », soit à la dénoncer en utilisant des arguments environnementaux entendus ici au sens large (à la fois des conséquences écologiques et des désagréments pour les habitants). Rapidement, certaines personnes font référence au « temps d'avant », à une époque où Ancy était « une grande famille » et où la communication permettait de résoudre les problèmes. Plusieurs évoquent alors « ces nouveaux » habitants, « les citadins », qui transforment la vie sociale du village et se plaignent de tout ce qui serait caractéristique de « la campagne ». Une personne – dont nous avons connaissance de son « ancrage » familial car fils d'un des enquêtés se présentant comme « natif » – réagit à plusieurs reprises (par écrit) pour contrebalancer ces accusations et encourager à « ne pas stigmatiser les nouveaux ». Des références sont faites aux délations en lien avec la Seconde Guerre mondiale : plusieurs enquêtés nous ont en effet raconté qu'à cette période, certains habitants d'Ancy auraient dénoncés leurs voisins contribuant ainsi à leur expropriation par l'armée allemande.

Madame B., personne qui a publié un billet dénonçant un énième feu de son voisin donnant le nom de ce dernier et une photographie de la fumée visible depuis chez elle. Elle précise que le maire a été contacté puis la gendarmerie, sans effet.

Commentaire 1 : Monsieur R. : « Cela s'appelle faire du nettoyage de printemps...ça a toujours existé à Ancy...Nos grands-parents l'ont fait...personne ne râlait...mais bon je comprends vous râlez... »

Réponse 1 : Madame D. « Le maire était moins méprisé à l'époque et pas appelé pour un oui ou pour un non, je pense qu'il y avait ce qu'on appelle la communication ! Les pauvres maires aujourd'hui multi-casquettes ! »

Réponse 2 : Monsieur R [...] « Ah ces nouveaux gens c'est la compagnie du fil à retordre ! »

Réponse 3 : Madame B. (à l'origine du post) « Je ne méprise ni le maire ni les conseillers ! J'habite à Ancy depuis plusieurs années, mais ce désagrément persiste et est difficile à supporter ou plutôt à respirer ! »

Réponse 5 : Monsieur R. « Je suis tout à fait d'accord avec vous, on peut faire un feu tout en respectant ses voisins... c'est normal, nos grands-parents respectaient ces choses-là...et Ancy le village à l'époque était une grande-famille »

Réponse 6 : Monsieur C. [cette personne est l'administrateur du groupe sur le réseau social] « Il ne faut pas stigmatiser les nouveaux pas mal d'anciens sont aussi intolérants... [...] Le savoir vivre et surtout le vivre ensemble se perdent... »

Commentaire n°2 : Madame F. « Piouuu ça a bien changé Ancy, vous êtes pire qu'en ville ! Je me souviens encore quand ma maman hurlait au voisin dans le jardin “Oh Pierro tu vas arrêter avec ton feu que je puisse pendre mon linge !” Mais ça c'était avant... »

³⁶⁹ Pour faciliter la lecture, les abréviations, les smileys et les fautes d'orthographe et de grammaire ont été retirées. Les messages ont été sélectionnés et ne recouvrent pas l'ensemble de la conversation.

Réponse 1 : Monsieur R. « Nos belles années d'avant... »

Réponse 2 : Madame F. « Ils me font peur maintenant les habitants d'Ancy ! »

Réponse 3 : Monsieur M. « Les anciens non, les nouveaux oui ! »

Réponse 4 : Monsieur Ma. « C'est devenu un village de balances ! »

Réponse 5 : Monsieur C. [cette personne est l'administrateur du groupe sur le réseau social] « ça l'a toujours été ! Mon grand-père c'était déjà fait balancer à l'époque. Je ne pense pas qu'il faille stigmatiser les nouveaux, des cons il y en a partout ! »

Commentaire n°3 : Monsieur Co. « Cette page devient le bureau des plaintes. On se sent vivre au régime de Vichy 2.0. Le plus drôle c'est quand ce sont de nouveaux citadins qui se plaignent. Quand ce n'est pas le coq du voisin, c'est l'âne dans les prairies, les tronçonneuses pour élaguer les arbres et au printemps la fumée. Il est loin le temps de cette jolie odeur de fumée caractéristique de la campagne et de ses sons. [...] »

Réponse 1 : Mme N. :



(Échanges sur le réseau social Facebook, avril 2020)

Ces échanges ne peuvent être traités comme un discours recueilli en entretien – notamment parce que ces échanges écrits ne permettent pas d'avoir le ton des propos ni d'identifier les caractéristiques sociodémographiques des personnes – mais ils montrent les tensions entre ce qui est attribué aux « nouveaux », aux « autochtones », à des évolutions générationnelles (« au temps d'avant », « ma mère », etc.) et sociétale (« le vivre ensemble se perd »). L'échange est intéressant aussi car il permet de questionner ce qui fait l'« autochtonie » : face à l'accusation d'être « nouvelle » habitante la personne qui a publié le post se justifie : « j'habite à Ancy depuis plusieurs années ». Monsieur R. se présente comme d'ici, il écrit de nombreux commentaires pointant l'évolution d'Ancy, qu'il perçoit comme mauvaise et amenée par ces « nouveaux ». Plus loin, dans un commentaire que nous n'avons pas transcrit ci-dessus, une personne qui semble le connaître lui rétorque « qu'en même temps il n'habite plus à Ancy, mais à Metz ». Alors que ce monsieur prend une posture d'« autochtone » dénonçant les pratiques et discours des « citadins », il semblerait que lui-même soit un habitant actuel de l'urbain, montrant la différence mentionnée par Sencébé (2004) entre « être

ici et être d'ici ». L'autochtonie, loin d'être une qualité objective, est ainsi mobilisée comme argument dans des situations controversées autour de l'usage des terres. Dit autrement, les « autochtones » rencontrés s'approprient l'identité locale en se faisant les « capitalistes de la mémoire », au détriment d'autres résidents (Retière, 2003, p. 126). En effet, les discours de ces personnes rentrent rapidement dans des logiques de distinction marquant une triple évolution : une évolution de la « société », une évolution générationnelle et une distinction entre « ceux d'ici » et les « nouveaux » résidents. Cette transformation perçue des populations est critiquée parce qu'elle renvoie à celle d'une « société rurale » qui se délite : diminution de l'interconnaissance, des relations de proximité, et d'une « solidarité » / « communication » qui aurait été caractéristique de cette campagne³⁷⁰.

Ce sont ainsi certains sujets, en particulier l'usage des terres et le rapport à la nature « en friche », qui suscitent des argumentations mobilisant « l'autochtonie » / « l'allochtonie », l'âge et la génération. Toutefois, certaines de ces catégories s'effacent quand d'autres sujets sont abordés, pour en montrer plus fortement les rapports sociaux de classes sociales.

2.2.3. « Autochtones » et « allochtones » unis dans des rapports de classe : « ceux à la mentalité différente »

Qu'ils se revendiquent « autochtones » ou « néorésidents », plusieurs enquêtés utilisent des distinctions favorisant l'idée de groupes sociaux localisés aux valeurs partagées, des « nous imaginés ». En particulier, il y aurait des séparations sociales issues de la géomorphologie des paysages reprenant ainsi l'idée selon laquelle « les sociétés paysannes se caractériseraient par des collectivités peu reliées entre elles, chacune aurait son “caractère de groupe [...] ses traits communs de personnalité”. » (Mendras, 1976, p. 14, cité par Laferté, 2014, p. 426). Les trois vallées étudiées (de la Moselle, de la Gorzia et du Rupt-de-Mad) sont ainsi présentées comme des lieux où se structurent des groupes sociaux distincts : la géographie, l'organisation des systèmes de communication et de transports, la présence / absence d'une forêt, participeraient à façonner des comportements qui seraient différents d'un lieu à l'autre. Ainsi, le Rupt-de-Mad est présenté comme une vallée « très rurale » (propos tenu en entretien par Sabine Jouaud-Barret, élue à Rembercourt-sur-Mad), délimitée par la forêt et la vallée, où les habitants cultivent « l'entre-soi » :

³⁷⁰ Plusieurs enquêtés s'offusquent de ne pas être salués par les « nouveaux » habitants (adultes et enfants) lorsqu'ils se croisent dans le village.

Sabine Jouaud-Barret (kinésithérapeute en libéral, Rembercourt-sur-Mad, élue conseillère municipale, 47 ans) : « La géographie de la vallée ça conditionne plein de choses, les déplacements, les comportements, plein de choses en fait [...] il y a un petit côté entre soi si vous voulez, et donc il faut vraiment aller les chercher, mais dès qu'on a un petit peu gratté c'est vraiment très riche en fait. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Cette idée d'une vallée qui « enferme » géographiquement et socialement ses habitants se retrouve également concernant le village de Gorze. Ces vallées de la Gorzia et du Rupt-de-Mad sont souvent mises en opposition à celle de la Moselle plus « ouverte » : la vallée de la Moselle est moins encaissée et s'ouvre de l'autre côté de la rivière sur une plaine, les routes mènent très rapidement à l'autoroute et à la nationale menant vers Metz. L'opposition entre Gorze et Ancy-Dornot se retrouve par exemple dans le discours de Monsieur et Mme Gavray (ci-dessous). Le couple explique notamment qu'ils avaient envisagé d'habiter à Gorze, ils avaient donc visité plusieurs maisons, mais trouvaient le village « moribond ». On comprend dans la suite de leur discours que ce n'est pas le village en lui-même qu'ils n'apprécient pas, mais sa population, dont les caractéristiques sociales et politiques ne sont pas les leurs :

Marie Gavray (chef d'entreprise dans le secteur du tourisme, habitante d'Ancy-Dornot, 50 ans) : « Bah c'était moribond dans les rues. Et puis mine de rien on avait de jeunes enfants. J'ai visité une maison qui avait du cachet, qui était jolie, coquette et tout, mais euh...on sortait de la maison, y'avait une mémère qui se trimbballait les nénés à l'air [rires], un pépère... il y a plusieurs établissements de personnes handicapées adultes, handicapées et vieillards même, on les voit et... mais on est ouverts, on est plein de choses, mais on n'a pas envie d'élever ses enfants euh... »

Paul Gavray (chef d'entreprise dans le secteur du tourisme, habitant d'Ancy-Dornot, 50 ans) : « Et puis on s'est aperçus aussi par la suite que le village de Gorze était très branché Front National, les gamins étaient euh... étaient fortement influencés par les parents, ils tenaient des propos dans le bus scolaire qui étaient mais hallucinants, enfin...donc du coup on est venus ici [Ancy-Dornot].[...] Ah oui, oui. En fait c'est vraiment comme si il y avait une scission entre euh...une vraie frontière. Il y a la Croix Saint Clément à côté, hein, c'est le passage d'un col, comme en montagne quoi, deux mentalités totalement différentes. Ici [Ancy-Dornot] c'était un village assez tourné, ce n'est plus très rural, c'est déjà tourné vers la ville, même s'il y avait encore des vieux qui avaient des moutons, des lapins, des poules et c'est plaisant bah le matin quand on ouvre la fenêtre d'entendre chanter le coq ou des trucs comme ça... À Gorze c'est plus comme ça, c'est plus rural, mais en même temps y'a tout le mauvais côté du rural, c'est-à-dire que, on le voit bien avec les dernières élections, c'est des gens qui sont confrontés, qui ne sont pas confrontés à des problèmes qu'on leur met dans la tête à TFI, par exemple, et qui votent bêtement. »

[...]

Marie : « Alors qu'ici c'était peut-être plus urbain, mais avec des valeurs rurales...n'empêche. Des valeurs de terrain en tous cas. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Comme nous l'avons vu auparavant, le Rupt-de-Mad comme Gorze ont des populations plus hétérogènes et, en comparaison à la vallée de la Moselle, plus « *populaires* ». Ces populations sont déclassées dans certains discours : ces villages deviennent le symbole de la « *mauvaise* » ruralité où l'on vote à l'extrême droite et où l'on s'enferme sur un entre-soi proche de la xénophobie. Ce qui était présenté comme « *les vrais campagnards* » par d'autres deviennent dans ces discours – souvent de personnes aux profils sociaux « *dominants* » (catégories sociales dites supérieures avec bagage éducatif) – l'image du « *rural* » enfermé sur lui-même et peu éduqué. Olivier Baret (enseignant-chercheur en économie, habitant de Rembercourt-sur-Mad, 48 ans) dit par exemple à propos de ses voisins qui votent front national³⁷¹, qu'il « *ne leur en veux pas, ils sont plutôt ignorants qu'autre chose.* ».

Cette distinction entre groupes sociaux sur des critères subjectifs de classes sociales et d'opinions politiques se retrouve également dans la vallée de la Moselle, mais cette fois pour distinguer les communes situées sur les vallées de celles des coteaux. Là encore la géomorphologie sert les « *tracés sociaux* » et contribue à élaborer des « *nous imaginés* » (« *tout ça nous appartient* ») aux valeurs et comportements spécifiques :

Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) : « On a le plateau, ensuite on va jusqu'à la Woëvre, après on peut aller jusqu'aux Côtes de Meuse. Tout ça, ça nous appartient, de l'autre côté il y a la Seille. Pour moi tout ce qui est structurant ça va à un moment donné pas faciliter... mais ça va donner une logique pour dire "ben les villages de côtes ils ne sont pas comme ceux de la vallée, les gens de la vallée n'ont pas le même caractère que ceux de la côte, là on fait de la mirabelle parce que c'est exposé pour ça, tandis que de la vigne c'est de l'autre côté". Il y a une logique d'habitat comme on utilise ce terme en écologie hein pour dire que les bestioles elles ont un habitat ». (entretien semi-directif, mai 2017)

Cette personne utilise cette distinction entre gens de « *la vallée* » et gens de « *la côte* » pour renvoyer à des critères sociaux. Dans la suite de son discours, elle oppose les habitants « *riches* » de la vallée aux habitants « *ruraux* » et « *traditionnels* » des côtes :

Isabelle Mathieu : « Alors, chez nous c'est la vallée de la Moselle et c'est ce qu'on appelle le sillon mosellan. On serait dans la Meuse, la vallée de la Meuse n'a rien à voir avec la vallée de la Moselle en termes de contexte socio-économique... Et les gens c'est vrai de la vallée du sillon mosellan, ce n'est pas les mêmes que ceux de la côte parce que quand on est de la vallée, alors je ne vais pas les décrire hein les villages hein, c'est Corny [...] Jouy, enfin, c'est des villages de riches quoi. C'est des nouveaux arrivants, il y a beaucoup moins de gens qui sont ancrés là depuis longtemps. Une maison à Corny ça se

³⁷¹ En 2017, Marine Le Pen (FN) a recueilli 32,28% des suffrages au premier tour et 50,5 % des suffrages au second tour à Rembercourt-sur-Mad. À titre de comparaison, ces chiffres étaient de 19,79 % et 32,98 % à Ancy-Dornot.

vend un million 8. Une maison à Novéant c'est 180 000€³⁷². [...] Donc euh, quand je dis la côte et la vallée, c'est plus ou moins par rapport à un ancrage dans le territoire qui ferait qu'on a plus, on véhicule plus la tradition euh le savoir-faire et tout ça quand on s'éloigne un petit peu de la vallée [...] Et c'est des gens qui passent et qui repartent et qui revendent et voilà. Donc, à Jouy c'est un tout petit peu plus ancré dans la tradition, mais c'est tellement riche par rapport aux revenus de la zone actisud que forcément les gens ils n'ont pas du tout les mêmes, ce n'est pas le même niveau social, ce n'est pas les mêmes façons de...ce n'est pas les mêmes attentes de services. Ce n'est pas les mêmes... Voilà. » (entretien semi-directif, mai 2017).

La « *richesse* » des habitants de la vallée est utilisée ici comme facteur de déclassement, elle s'oppose à ce qu'elle appelle « *une tradition* » et « *un savoir-faire* » qui est à nouveau associé à l'idée d'un « *ancrage* » sur le territoire. Ces nouveaux habitants auraient ainsi des profils sociaux dotés en capitaux économiques ce qui leur permettrait une plus grande mobilité géographique. C'est finalement une critique de ceux qui ont suffisamment de capitaux pour choisir leur présence et leur absence du territoire (Banos et Candau, 2015). Isabelle Mathieu fait également le lien à la zone d'activité commerciale d'actisud, qui selon elle, modifie les compositions sociales des territoires en proximité. Cette zone commerciale, et certains lotissements, sont alors interprétés comme une forme d'« *envahissement* » urbain.

- **Ces « *urbanités* » qui nous envahissent**

Cette « *mauvaise urbanité* » renvoie à plusieurs choses : d'une part à des espaces marqués par l'artificialisation des sols et des paysages qualifiés de « *moches* », aux caractéristiques socioéconomiques des personnes qui les utilisent et enfin à des individus qualifiés d'« *urbains* » parce qu'ils ne participeraient pas à la vie du village.

Alors que l'enfrichement n'est pas perçu comme un envahissement ni comme une modification définitive du paysage, certains espaces « *urbanisés* » sont quant à eux l'objet de nombreuses critiques. La zone d'activité commerciale située à Jouy-aux-Arches, est très régulièrement citée par les personnes enquêtées comme un lieu non apprécié, expression malheureuse d'une modernité consommatrice (consommatrice d'espaces et symbole de la consommation capitaliste), dont on craint l'envahissement idéologique sur des villages « *encore traditionnels* ». Ce lieu est presque unanimement décrit par les personnes rencontrées en entretien comme un lieu où on évite de se rendre, une « *verrue* » (Paul Gavray,

³⁷² Il faudrait réaliser une comparaison des prix immobiliers et réaliser des statistiques plus précises, toutefois un aperçu du site internet Leboncoin permet de relativiser les propos de l'enquêtée (en date du 29 /05 /2018). Si le prix des ventes immobilières semblait effectivement plus élevé à Corny qu'à Novéant (de 200 000 à 500 000 euros à Corny, de 180 000 à 350 000 euros à Novéant), on voit que cette comparaison alimente des divisions territoriales accompagnées de divisions sociales au moins en partie subjective.

entrepreneur dans le secteur du tourisme, habitant d'Ancy-Dornot, 50 ans), un lieu « *atroce* » (Agnès Petitjean, sage-femme en secteur hospitalier, habitante de Gorze, 40 ans), « *très laid* » (Paul Gauthier, sans emploi, formation de sociologie, habitant d'Ancy-Dornot, 30 ans), « *dur pour l'humanité* » (Vincent Edelstein, enseignant de philosophie dans le secondaire et à la faculté, habitant de Gorze, 30 ans). La ZAC représente pour ces personnes une transformation non appréciée du paysage, la cause du déclin des commerces dans les villages, d'une transformation de la « vie rurale » et plus généralement des pratiques de consommation :

Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) : « Je parlais tout à l'heure de l'affect, ben là ça me fait la même chose, c'est physique, ça me répulse, c'est la Zone d'actisud. [...] La zone je l'ai vue se construire avant que je ne sois élue. Je l'ai connue euh avec des parcs, des terrains labourés, j'ai participé à l'enchaînement autour des arbres qui ont été coupés, voilà, enfin bref on a milité contre ce truc-là. Au début ce n'était pas grand-chose, c'était le Cora. Et c'était un peu l'image de la consommation, de l'hypermarché tout ça. C'est le premier Cora qui s'installait. [...] C'était les années 70. Et ça a été un petit peu le début d'un constat. [...] De la part des gens, on a commencé à voir disparaître des petits restos dans les patelins, on a vu se fermer la Mère S. à Corny, Madame B. à Novéant enfin bref. Voilà. C'était le symbole de ça. [...] Et ça s'est empiré, et ça s'est empiré et ça s'est empiré. Après, c'est devenu le symbole de la pauvreté intellectuelle des gens qui vont passer la journée là-bas comme s'ils allaient passer une journée de loisirs. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Les discours de ces personnes enquêtées montrent un jugement social pouvant renvoyer à un jugement de classes comme de génération. Isabelle Mathieu précise par exemple dans la suite de son propos que ce sont surtout les « *jeunes* » qui réclament des bus pour se rendre sur la ZAC et y passer la journée. Il y a une forte opposition entre ce qui est présenté comme « la tradition » (la culture de fraises, la connaissance des coins de champignons, le partage d'une vie sociale autour des questions environnementales) et ce qui est présenté comme une « *modernité* » où les pratiques de consommations et de loisirs participent à une perte de savoirs et à une « *pauvreté intellectuelle* ». Isabelle Mathieu s'appuie ici sur des stéréotypes d'une modernité déshumanisante symbolisée par le supermarché, tout en omettant le caractère complexe des pratiques sociales et des possibles liens sociaux qui s'y créent.

Cette zone est également perçue par certains enquêtés comme l'envahissement de modes de vie urbanisés socialement situés venant menacer le « *bon* » goût des villages « *traditionnels* ». Isabelle Mathieu insiste, par exemple, sur la transformation des portes des maisons du village de Novéant-sur-Moselle. Selon elle, de nombreux habitants ont changé leur porte d'entrée pour des portes en PVC blanc vendues sur la ZAC impactant l'apparence « traditionnelle » du village. Éluë au sein du conseil municipal, elle a fait interdire l'installation de ces portes *via* le plan local d'urbanisme (PLU) et transmettre des plaquettes

« pour leur expliquer les petites choses qui sont intéressantes dans une maison traditionnelle ou même les lambrequins, les machins, tout ce qu'il faut garder, tout ce qui fait le cachet d'une maison et qui n'est pas si cher que ça à garder » (Isabelle Mathieu, extraits d'entretien, juillet 2017). La distinction entre l'« authenticité » et la « standardisation » renvoient à des critères de « bons goûts » socialement situés et qui ne sont pas forcément partagés. Elle impose de cette manière sa vision du « beau » et contribue au gouvernement des conduites. La ZAC est un espace urbanisé qui rassemble de nombreuses critiques. Situé sur le périmètre du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, cet espace n'a pourtant jamais été intégré à la réflexion. Le plan de paysage s'est en effet concentré sur les zones de coteaux enfrichés ainsi que sur les cœurs de villages. Il omet de la même façon un deuxième type d'espace fortement controversé : les lotissements. Ces lotissements sont amenés dans les discours comme le symbole d'une avancée de l'urbain vers les villages, menaçant, à nouveau, le caractère « traditionnel » de ces derniers. Plusieurs critiques sont formulées vis-à-vis des lotissements tant du point de vue du paysage – plusieurs enquêtés utilisent ainsi le terme « défiguré » – que de l'environnement (les lotissements sont envisagés comme du mitage des terres agricoles ou « naturelles »), mais aussi des populations qui y vivent, « ghettoïsées », et dont on suppose des critères sociaux disqualifiés.

Les habitants d'Ancy-Dornot rencontrés se montrent particulièrement réticents vis-à-vis des lotissements. Selon eux, le village a été « épargnés » jusqu'à maintenant, notamment parce que la population s'y serait opposée dans les années 1990, refusant les « expropriations » nécessaires pour réaliser le projet souhaité par la municipalité en se constituant en association et en intervenant lors des conseils municipaux (propos du couple Boutet). Finalement, le lotissement n'a pas été constitué et le conseil municipal de l'époque n'a pas été réélu. Cependant, la municipalité en place au moment de l'entretien du couple Boutet (2018) envisageait la construction d'un « éco-quartier » faisant resurgir les anciennes réticences auxquelles s'ajoutent celles portant sur les caractéristiques sociales de ces potentiels nouveaux habitants :

Daniel Boutet (cadre SNCF à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 67 ans) : « La municipalité actuelle veut développer un éco-quartier dans le centre du village, là vers Ars-sur-Moselle, donc au bout de notre rue... Ils veulent faire un lotissement de je ne sais quelle nature... donc tout ça amènera des troubles à l'environnement, donc au paysage. [...]

Nicole Boutet (cadre dans la fonction publique territoriale à la retraite, Ancy-Dornot, 63 ans): Mais tout ça pour dire qu'on [la municipalité] veut développer à tout va avec l'écoquartier, mais avec euh... une espèce de lotissement avec des maisons individuelles sur les très petites parcelles et avec du logement collectif à Ancy.... [ton dubitatif]

Daniel Boutet : Social

Nicole Boutet : Social oui, à Ancy vous n'avez pas de logements sociaux si ce n'est 2-3 mais vraiment, parce que quelque part c'était... et ça avait continué comme ça, du logement social, mais du social privé entre guillemets, il y avait des maisons qui se louaient par des particuliers à des prix accessibles et tout ça, et ce n'était pas regroupé dans un même coin ou dans un même euh... avec des familles entre guillemets...

Daniel Boutet : Ce n'était pas ghettoïsé, ce n'était pas ghettoïsé [...] L'image rural du village va disparaître avec cet habitat qui se transforme alors on [la municipalité et on peut supposer l'intercommunalité] essaye de se réfugier dans de la plantation de vergers ou dans des vignes pour faire croire qu'on est encore dans un village. » (entretien semi-directif, juillet 2017)

Le dernier paragraphe montre des réticences également vis-à-vis du plan de paysage : le couple associe la création de lotissements à des projets politiques de développement territorial et la plantation des vignes et des vergers censés recréer l'image d'un village rural. L'idée selon laquelle les lotissements modifieraient l'essence même de ces villages se retrouve dans de nombreux discours des personnes interrogées. Les « *lotissements anonymes* » contribueraient à façonner des « *villages sans âme* », « *défigurés* » dans lesquelles la population ne serait pas « *intégrée* » (verbatim issus des entretiens de Monsieur Boutet, Monsieur Gavray et Madame Petitjean) voire « *ghettoïsé* » (renvoyant de cette manière aux quartiers urbains marginalisés). Ces lotissements sont d'ailleurs très souvent associés au développement de « *villages dortoir* » dont nous avons vu à plusieurs reprises les critiques. Les habitants des lotissements seraient, d'une part, des gens non originaires du village, mais ils auraient également tendance, d'autre part, à ne pas contribuer à la vie du village, portant ainsi un double stigmat :

Nicole Boutet (cadre dans la fonction publique territoriale à la retraite, Ancy-Dornot, 63 ans) : « Et bien quelque part c'est difficile de s'intégrer, parce que les personnes resteront entre elles, et c'est ce qu'on voit dans la plupart des villages qui ont créé des clos, alors bah au début ça s'appelait des lotissements, mais après ça s'appelait des clos justement alors ça voulait tout dire... c'est à dire que les gens restaient chez eux. [...] Chaque clos a sa spécificité et donc en fin de compte vous êtes de tel clos et vous n'êtes pas du village. Et donc ici c'est ce qui avait, les gens ont voulu lutter contre ça, et c'est vrai que l'habitat à petite dose permet nettement mieux une intégration de la population, mais là il y a un projet d'écoquartier, qui dit écoquartier veut dire que les personnes seront cooptées et les personnes vont décider, mais ce ne sera pas obligatoirement des personnes d'Ancy ni des enfants d'Ancy. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Agnès Petitjean le mentionne également dans son entretien, mais avec son expérience d'ancienne habitante d'un lotissement à Gorze, reprenant l'opposition entre les « *natifs* » et les « *nouveaux* » habitants :

Agnès Petitjean (sage-femme en milieu hospitalier, habitante de Gorze, 40 ans) : « Moi j'allais dire je suis une adoptée, enfin je ne suis même pas une adoptée je suis une étrangère dans le village et ça je l'ai connu quand j'étais gamine parce qu'on habitait dans un lotissement et il y avait les gens du lotissement, les gens du village et pendant 20 ans on étaient les étrangers, on n'étaient pas les gens du village et c'est un truc comme beaucoup de villages lorrains, mais comme je pense partout en France, il y a quelques familles, noyaux, avec le cousin du cousin du cousin et puis après si on n'est pas gorzien depuis 14 générations bah on n'est pas gorzien et on ne le sera jamais. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Il y a cependant différents « nouveaux » habitants, il ne s'agit plus ici de comparer un ancrage ou une connaissance du territoire, de certaines pratiques agricoles, mais d'intégration sociale. La figure de « l'urbain » est ainsi décrite autant par ceux qui se revendiquent « autochtones » que ceux qui se présentent comme « pas d'ici », mais « intégrés ». Ainsi, au-delà de leurs caractéristiques socio-économiques, ces deux catégories se retrouvent par leur investissement politique et associatif sur le territoire. La majorité de mes enquêtés appartiennent à un voire plusieurs réseaux de sociabilités et de pouvoir (élus ou liens sociaux avec les élus, membres d'associations environnementales, activité professionnelle sur le territoire, réseaux d'interconnaissances et de voisinage). Comme le montre Chamboredon (1980), certaines institutions comme les fêtes de village, la chasse, l'intégration dans des associations ou dans les conseils municipaux, participent à l'intégration de signes d'appartenance.

Les personnes qui ne participent pas à la vie locale sont ainsi dévalorisées. Ce sont ces personnes que Banos et Candau (2015) appellent les « invisibles », les « anonymes », lesquelles, malgré le fait qu'elles soient résidentes du territoire, n'appartiennent pas à des réseaux d'interconnaissance. Ces anonymes ne sont, selon les auteurs, ni des « vagabonds », ni « des exclus », mais s'apparentent davantage à des personnes dotées « d'un capital social, culturel et économique [leur] permettant d'activer et de désactiver, selon [leur] envies et [leur] lieux d'insertion, [leur] absentéisme social. » (*Ibid.*, p. 78). Les « non natifs » se distinguent ainsi entre eux suivant la perception d'une plus ou moins grande intégration au village. C'est notamment ainsi que se définissent le couple Gavray qui en se qualifiant « d'étrangers », mais « intégrés ».

Marie Gavray (chef d'entreprise dans le secteur du tourisme, habitante d'Ancy-Dornot, 50 ans) : Ici on n'est pas un natif on est né natif³⁷³. [rires] On est des pièces rapportées, nous.

³⁷³ L'utilisation de la périsologie « né natif » est intéressante puisqu'elle renforce l'idée qu'on ne deviendrait pas « natif » mais que cette caractéristique s'acquiert par naissance et transmission familiale (de cette manière les enfants de ce couple ne sont pas considérés comme « natifs » bien qu'ils aient toujours vécu sur le territoire, leurs parents n'étant pas « natifs »). Dans la conception de cet enquêté, on ne peut donc pas devenir

Paul Gavray (chef d'entreprise dans le secteur du tourisme, habitant d'Ancy-Dornot, 50 ans) : On n'a pas cette vision qui est faussée par le fait de se sentir propriétaire du village. Nous on est des étrangers ici quelque part quoi. Et je pense qu'on a gardé une objectivité par rapport à ça, et...du coup on le voit plus vraiment, je pense, avec des critères plus réels.

[...]

Paul : « Alors après, comme disait Marie on ne se sent pas exclus. Pas du tout. Parce que... comme elle dit on est actifs, on a plusieurs cercles dans le village auxquels on appartient, et dans lesquels on est reconnu, bah pour ce qu'on est je pense, ou ce qu'on n'est pas d'ailleurs des fois [rires] on peut tromper les gens aussi sans faire exprès, ou eux se tromper sur nous. Mais on fait partie de plusieurs cercles ce qui fait que bah on se sent bien ici quoi. Mais il y a quand même toujours, quand on discute avec les vieux³⁷⁴, il y a toujours, un moment où on sent qu'ils veulent montrer que...Je ne pense pas que ça soit dans l'esprit de nous exclure, mais de montrer que eux ils ont un petit plus par rapport à nous. C'est qu'eux ils sont là depuis longtemps, quoi. ».

[...]

Paul Gavray : Et les gens qu'on voit arriver et qui achètent des maisons sur Ancy maintenant... [...] c'est plus des gens qui viennent acheter une qualité de vie, mais sans forcément y participer. C'est des urbains qui viennent se poser là et qui pour, ce qui me semble être la majorité, après j'ai peut-être une vision faussée, hein, mais ce qui me semble être la majorité justement ne... s'investit pas dans le village. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Parmi les critères d'intégration, est mentionné le fait de vivre dans une maison de village que le couple a rénové plutôt que dans un lotissement à la marge. Cette valorisation de la maison « authentique » – maison vigneronne rénovée avec « goût » – montre également un goût socialement situé : « S'est développé un goût bourgeois pour un populaire paysan toujours remis en scène, des films de Depardon (les documentaires “La vie moderne”) à la belle maison de campagne patrimonialisée contemporaine, de la littérature régionaliste aux émissions de télé-réalité. » (Laferté et al., 2013, p. 28).

Les friches sont ainsi finalement perçues comme un moindre mal en comparaison d'autres aménagements et utilisations du territoire, elles participent pour les propriétaires d'une certaine maîtrise des usages des terres et de l'accès à l'habitat au village :

Thierry Mathieu (professeur des écoles à la retraite, habitant de Novéant-sur-Moselle, 65ans, en couple avec Isabelle Mathieu) : « Bah qu'il n'évolue pas dans le sens d'une urbanisation à outrance, la zone d'Augny là-bas [ZAC située sur les communes de Jouy-aux-Arches et d'Augny] qu'elle reste à Augny. Voilà j'ai toujours dit... en haut de mon jardin, c'est des friches, j'ai une porte et je peux sortir tout de suite et je suis dans la

« autochtone » mais tout au plus « autochtone allié » c'est-à-dire qu'il maîtrise certaines ressources d'autochtonie et il est reconnu comme tel sans pour autant être considéré comme « d'ici » (Laferté, 2014).

³⁷⁴ Comme dans le discours de Mme Walter, les « autochtones » sont qualifiés de « vieux », il y a une forme de superposition des catégories, l'âge et la génération servent ainsi à déclasser ces « natifs ».

nature. J'ai toujours dit moi le jour où ça se construit derrière chez moi je m'en vais parce que je... enfin si je suis venu à Novéant c'était pour ça, pour trouver cette proximité avec la nature, donc si tout d'un coup je me retrouve englobé entre des lotissements et une zone commerciale personnellement ce n'est pas ce qui m'intéresse du tout. Donc j'ai pas du tout envie que ça évolue vers ça, mais après... c'est ce qu'on disait tout à l'heure, on ne veut pas que ça s'agrandisse. Le village il a tendance à vieillir, à se refermer sur lui-même et c'est ce que moi je préfère, point. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Nous avons ainsi montré la pluralité des représentations et des pratiques des friches agricoles. Liées au passé économique et social du territoire, les friches sont intégrées à un processus d'inscription sociale locale. Elles sont également au cœur de certaines mémoires familiales et contribuent à fonder une lignée : elles représentent un héritage symbolique des ancêtres. Les friches agricoles sont également parfois associées à une mémoire locale, à des connaissances liées à l'autochtonie : pour certaines personnes la culture de la terre, la pratique de la « nature », contribuerait à fonder des liens sociaux spécifiques. Certaines personnes valorisent ainsi l'idée d'une communauté rurale dans laquelle l'interconnaissance effacerait les rapports sociaux de classe. Cette convocation d'un passé idéalisé, où les liens sociaux auraient été plus solidaires, fonde, selon nous, l'assise d'une normativité : cette image sous-entend la réactivation de certaines pratiques et de certains goûts socialement situés. La dévalorisation de certains habitats (porte PVC, pavillon, lotissement), de certaines pratiques (non participation à la vie du village, journée de loisirs dans les zones commerciales, vote front national) contribue également à une forme de gouvernement des comportements dirigé vers certaines catégories sociales. Certains villages, où les catégories sociales sont plus hétérogènes, cristallisent notamment ces critiques : Gorze et certains villages du Rupt-de-Mad dont certaines personnes rencontrées soupçonnent le caractère plus « populaire » et « fermé socialement » ; et les communes situées sur les vallées telles que Corny, perçues par d'autres personnes comme non « traditionnelles » et peuplées de « riches urbains ». Nous avons également vu comment les catégories « d'autochtone » et de « néorésident » étaient mobilisées par certaines personnes dans un processus de légitimation de certaines pratiques et représentations en lien avec l'usage des terres. De cette manière, pour certains groupes sociaux les friches sont un moindre mal par rapport à d'autres activités, aménagements, pratiques de la « nature », ou à l'arrivée d'autres groupes sociaux. Plusieurs stratégies pour maîtriser l'usage et la propriété des terres se développent ainsi.

3. Les enjeux sociaux autour de l'appropriation et de l'usage des terres

Personne n°7 (femme, environ 40 ans) : « Moi je voudrais parler de l'évolution de l'agriculture. J'habite à Novéant et je

constate que, surtout dans la vallée vers Gorze, les champs sont de plus en plus grands, de plus en plus uniformes [des personnes du public acquiescent] ils ont grignoté sur la forêt, il y a des haies et des chemins qui ont disparu, des petites parcelles qui ont disparu et ça je regrette beaucoup [des personnes du public acquiescent à nouveau].»

Plusieurs personnes se mettent à parler en même temps : « Et c'est trop près des maisons, c'est trop près des maisons ! » (femme, âge difficile à estimer), « moi j'ai un champ à 30 mètres de chez moi et quand ils moissonnent, fantastique [ton agacé] ! On est obligé de fermer les volets et tout ! » (homme, environ 60 ans). [Brouhaha dans la salle, plusieurs personnes parlent en même temps] « Non, mais quand ils traitent c'est super ! [ironie] »

(homme, âge difficile à estimer). Une autre personne intervient (homme, âge difficile à estimer) : « Non, mais vous savez à Novéant il y avait un courant d'eau qui descendait du Rupt-de-Mont et qui allait sur la Gorzia, avec de chaque côté des haies dans lesquelles vous aviez des oiseaux, de la faune, etc. Cette haie elle a complètement disparu, le courant d'eau a été usé, il a fait un immense champ, mais pourquoi ? [ton agacé] voilà. »
[...]

Personne n°10 (homme, environ 50 ans, élu à Arnaville) : « On se rend compte que la société évolue et je trouve dangereux d'opposer le commun des mortels aux agriculteurs. S'il y a encore des zones ouvertes c'est parce qu'il y a des agriculteurs. Je ne suis pas agriculteur [ton agacé]. [...] la seconde partie de mon intervention c'est d'encourager tous les élus à accéder aux demandes des maraîchers et des arboriculteurs professionnels qui voudraient s'installer. Parce qu'on sait très bien que l'entretien des espaces ouverts ce n'est pas les gens qui le font, c'est les professionnels [...]. »

(Réactions du public lors de l'atelier n°3, plan de paysage, cf. chapitre 5)

Cet échange entre membres du public lors de l'atelier participatif n°3 du plan de paysage montre très clairement des tensions autour des usages des terres. L'évolution des espaces ruraux, la transformation des activités et le développement des usages résidentiels et récréatifs des campagnes, participent à accroître les compétitions sociales autour de l'usage des territoires. Selon Laferté, « l'une des singularités des espaces ruraux concerne certainement les rapports de distinction sociale sur la scène des loisirs ou de l'habitat, structurant la lutte pour le goût légitime de la campagne et de la nature » (2014, p. 434). Qu'elles concernent l'usage des espaces, la définition du bâti ou encore du paysage (productifs, esthétiques, récréatifs, etc.), les espaces ruraux sont marqués par des compétitions sociales (Chamboredon, 1980). Si Laferté (2014) montre que ces rapports de domination se réalisent sur la scène privée et des loisirs, nous verrons que la propriété et l'usage des terres

en fait également partie et participent d'une définition de ce que doit être la « campagne » et le paysage : tournés vers le tourisme, l'agriculture, les loisirs, ce sont plusieurs modes de vie qui s'affrontent. Reprenant les questionnements de Sgard et *al.* (2010), il s'agit de s'interroger sur les acteurs en conflit: « Quels sont les groupes d'acteurs qui négocient, voire se disputent le territoire, tant dans ses dimensions concrètes que symboliques ? [...] Lesquels parviennent à faire valoir leur représentation du paysage et leur vision de son avenir, que ce soit dans les processus de gouvernance formels ou en parallèle de ceux-ci, et qui, incidemment, parviennent à orienter les choix de développement et d'aménagement des territoires ? » (p. 8). Nous verrons ainsi dans un premier temps que sur le territoire étudié, la « campagne est un paysage », pour reprendre l'expression de Chamboredon (1980), mais plus particulièrement un paysage de loisirs et esthétique plus qu'un paysage productif : si la viticulture est souvent présentée comme un élément patrimonial, son développement suscite des craintes (3.1). Bien que cette campagne soit souvent envisagée comme un espace de loisirs, c'est un tourisme de proximité et contrôlé qui est souhaité, il s'agit d'éviter certaines pratiques et certaines populations. La propriété et l'usage des terres sont, dans ce cadre, un enjeu de pouvoir (3.2).

3.1. La campagne « cadre de vie » : un paysage de loisirs plus qu'un paysage productif, rapports sociaux autour de la définition de l'usage des terres

3.1.1. L'agriculture « intensive » : l'épouvantail du paysage

Les interventions des participants aux ateliers du plan de paysage comme les entretiens ont permis de mettre en évidence une grande réticence vis-à-vis de l'agriculture perçue comme « intensive ». Les champs de céréales font ainsi l'objet de vives critiques, d'un point de vue paysager (crainte d'une homogénéisation du paysage) qu'écologique (crainte des pesticides). Cette critique est également liée à une représentation d'un paysage de « loisirs » dans lequel les activités ludiques priment sur les activités de production. Ces espaces cultivés sont alors perçus comme des espaces appropriés par les agriculteurs et non accessibles aux résidents :

Chantal Frey (géomètre des cadastres, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue conseillère municipale, 54 ans) : « Je ne vais pas me promener... bah de toute façon on ne peut pas s'y promener, c'est partout il y a ces champs de culture euh voilà c'est. Déjà on ne peut pas vraiment s'y promener, ce n'est pas fait pour et ça n'a pas d'intérêt. »

[...]

« Regardez la vallée de la Gorzia [rires] [...] quand vous voyez, vous avez la route qui va de Novéant à Gorze et vous avez ces grands champs... tout le long de la vallée quoi, juste avant la forêt, entre la route et la forêt on a... on n'a plus rien quoi. Et euh... il y a quand

même des viticulteurs qui essaient de développer la vigne, il y a des agriculteurs qui cherchent toujours un peu plus de terrain, euh... donc cette menace quelque part elle existe. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Cette critique de l'agriculture « *intensive* » est également formulée par plusieurs maraîchers et éleveurs rencontrés (deux maraîchers et une éleveuse de chèvres) tous en agriculture biologique et travaillant des parcelles de tailles réduites (de quelques ares à 1 hectare).

Si l'usage de ces terres est controversé, c'est également parce qu'elles sont un enjeu de propriété et de « *pouvoir* ». La menace dont parle Madame Frey renvoie également à la crainte d'un changement d'usage des terres dont la décision reviendrait aux propriétaires, en l'occurrence aux agriculteurs. Une autre élue de Novéant-sur-Moselle, Madame Mathieu l'évoque clairement en entretien. Elle prend l'exemple du village agricole situé de l'autre côté de la Moselle, Corny, où le PLU a été modifié par les élus municipaux afin de passer les terres agricoles en terres constructibles. Après la vente de ces terres, plusieurs lotissements ont été créés. Aujourd'hui le SCOTAM demanderait à ce que certaines de ces terres soient déclassées des zones constructibles afin d'éviter le mitage des zones rurales.

Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) : « Euh avant il y avait des maraîchers, il y avait beaucoup de fraises et ça n'a pas gêné les élus de Corny de tout mettre ces terrains-là à bâtir. C'est-à-dire qu'il n'y a jamais eu une réflexion de dire "ben nos traditions c'est ça, on a de bonnes terres sablonneuses, on est privilégiés pour faire justement une économie autour de ces trucs-là". Non, parce que l'opportunité d'accueillir de l'habitat c'était quelque chose qui était plus pertinent aux yeux des élus à l'époque. Ils le regrettent maintenant parce que le SCOTAM ils leur demandent de tout, de déclasser un grand nombre de terrains. » (entretien semi-directif, mai 2017)

La transformation de terres agricoles vers des terres constructibles, d'autant plus quand elles sont dédiées à l'installation de lotissements, n'est pas appréciée. Nous ne savons cependant pas si ces élus étaient, ou non, eux-mêmes agriculteurs et propriétaires de terres sur la commune. Aujourd'hui³⁷⁵, seules les communes de Rembercourt-sur-Mad, Bayonville-sur-Mad, Waville et Gorze ont au sein de leur conseil municipal un à deux « agriculteurs propriétaires exploitants », et aucun d'entre eux n'est maire. Il y aurait ainsi un potentiel renouvellement dans les conseils municipaux, avec le remplacement de certains anciens « notables » – caractérisés notamment par la possession de foncier – par de nouvelles « élites » situées dans les catégories sociales intermédiaires et supérieures (Chamboredon,

³⁷⁵ Au moment où l'enquête de terrain a été menée, c'est-à-dire avant le renouvellement des conseils municipaux en 2020.

1980). À titre d'exemple, plusieurs maires de ces villages sont ingénieurs, cadres et chefs d'entreprises, en particulier sur les communes de la vallée de la Moselle. Bien que les terres viticoles soient situées sur des zones de coteaux, non constructibles, le développement de la vigne suscite également des tensions.

3.1.2. Tensions autour de la viticulture : une route des vins, mais pas un paysage alsacien

Sur le territoire étudié (correspondant au périmètre du plan de paysage) on trouve six domaines viticoles, tous en AOC Moselle³⁷⁶ :

- Le Domaine des coteaux de Dornot est installé depuis 2004, il s'agit d'une affaire familiale (père et fils) embauchant un employé à plein temps. Le domaine s'étend sur trois hectares cultivés en agriculture conventionnelle. Le fils est formé en commerce et œnologie.
- Le Domaine Les Béliers est situé à Ancy-sur-Moselle (Ancy-Dornot) depuis 1983. Il s'agit d'un domaine familial composé de six hectares plantés (dont quatre et demi en production) en agriculture biologique. La fille a repris l'activité en 2007, elle a obtenu un BTS technico-commercial et a suivi une école d'ingénieur en œnologie, elle est aidée de son frère ouvrier agricole.
- Le Domaine Buzéa est situé à Ancy-Dornot et Novéant-sur-Moselle. Il s'étend sur huit hectares et demi gérés en agriculture conventionnelle. Le fils a repris depuis 2004 (on ne connaît pas la date initiale d'installation familiale, ni sa formation).
- Le Domaine La Joyeuse est situé sur les coteaux d'Ars-sur-Moselle et d'Ancy-sur-Moselle. Il s'étend sur une dizaine d'hectares depuis 1996, et a toujours été en agriculture biologique. Le viticulteur est un ouvrier à la retraite qui s'est formé à la viticulture et à la vinification.
- Le Domaine du château de Vaux est situé sur plusieurs villages (Dornot, Vaux, Jussy, Lessy, Schy-Chazelles et Vic-sur-Seille) et 26 parcelles différentes en agriculture biologique et une partie en biodynamie. C'est un couple qui tient le domaine depuis 1999 : Madame se présente sur le site internet comme « la cinquième génération d'une famille de négociants en vin messins » et s'est formée à l'œnologie ; Monsieur, originaire du beaujolais, se présente quant à lui comme « vinificateur ». Ils possèdent en tout 14 hectares en vignes, ce qui en fait le plus gros producteur de vin des côtes de Moselle et emploient quatre salariés à temps plein (en sus de leurs propres postes).

On trouve également un autre domaine à proximité, mais qui n'est pas situé sur le territoire du plan de paysage :

³⁷⁶ L'AOC Moselle existe depuis 2010, sur le territoire étudié elle concerne les villages d'Ancy-Dornot, d'Ars-sur-Moselle, de Jussy, de Lorry-Mardigny, de Novéant-sur-Moselle et Vaux. Arnaville est également considéré comme « zone de production des raisins ».

- Le Domaine Jaspard est situé à Marieulles-Vezon. Installés depuis les années 1950, c'est un domaine familial de 2,2 hectares en agriculture biologique et en biodynamie, mais ils ne souhaitent pas avoir l'appellation. Le fils a repris l'activité depuis 2013, il a une maîtrise de psychologie et fait un IUT agricole.

Beaucoup des domaines viticoles s'appuient sur une transmission familiale des terres : la viticulture est souvent une affaire de famille qui se transmet de génération en génération (c'est le cas pour quatre des six domaines présentés ci-dessus, et deux personnes enquêtées sur quatre se présentent comme « *autochtones* » en entretien). Aujourd'hui, la récupération et l'exploitation des parcelles par des jeunes viticulteurs (enfants de la génération à l'origine du renouveau du vignoble) diplômés du supérieur ou titulaires de formations spécifiques aux domaines de la viticulture et de la viniculture permet de soutenir l'hypothèse d'une réappropriation du vignoble mosellan par des cultivateurs nettement plus formés et professionnalisés qu'auparavant (Villers, 2018).

Le vignoble du pays messin est également marqué par deux spécificités : d'une part, des parcelles de petites tailles disséminées sur plusieurs villages du fait des spécificités foncières de ce territoire (cf. plan cadastral d'Ancy-Dornot ci-dessous, où l'on peut facilement observer l'étroitesse et le nombre important de parcelles), les domaines allant ainsi de deux à 14 hectares, et, d'autre part, une part importante d'agriculture biologique puisque quatre exploitants sur six sont concernés (dont deux exploitent également des parcelles en biodynamie³⁷⁷).

³⁷⁷ La biodynamie est un mode de culture qui n'utilise pas de produits de synthèse. Elle repose sur une approche holistique, c'est-à-dire qu'elle s'intègre dans un écosystème complet. La culture de la biodynamie est réalisée selon les phases lunaires. Elle est parfois associée à une approche ésotérique et spirituelle de la nature.

Figure 32. Plan cadastral d'Ancy-Dornot en 2018



Source: <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Le contexte de renouveau du vignoble mosellan participe à faire émerger des réflexions autour de l'agriculture biologique ce qui peut potentiellement expliquer le fait que, bien qu'ils ne se réclament pas tous du même mode de conduite de la vigne (agriculture raisonnée, biologique ou encore biodynamie), les vignerons de l'AOC Moselle expriment tous une certaine préoccupation pour leur environnement. Parmi ces préoccupations se trouvent notamment trois registres d'argumentations : celui de produire comme « *autrefois*³⁷⁸ » et respecter les « *traditions* » liées à la viticulture en pays messin (cépages, éviter les produits phytosanitaires, désherber le minimum possible, etc.), celui d'éviter des dégradations de l'environnement et, enfin, celui de protéger la santé même des viticulteurs en évitant les contacts directs avec les produits chimiques. Tous sont intégrés dans l'AOC Moselle, ce qui est à la fois envisagé comme un moyen de rendre le territoire et ses productions attractives, mais aussi comme une forme d'uniformisation des productions. L'AOC représente parfois une énième difficulté pour les viticulteurs qui, bien qu'elle puisse être un atout économique,

³⁷⁸ Dans les discours portant sur les cultures (viticoles comme arboricoles, maraîchères ou des potagers réalisés par les habitants) il y a très souvent un lien fait entre les pratiques « d'autrefois » et le bio. Le bio ne serait ainsi qu'une appellation récente réactualisant ce qui était déjà fait par les « anciennes » générations (avant la modernisation agricole des années 1960).

oblige à avoir des pratiques standardisées, en opposition à leur désir de personnalisation, de singularisation et de ce qui est perçu comme étant de qualité ou non (Villers, 2018).

La taille des exploitations étant assez réduite, la plupart des domaines (hormis le château de Vaux) n'ont pas d'employés en-dehors des viticulteurs eux-mêmes. Beaucoup ont d'ailleurs souligné en entretien qu'il était difficile d'en vivre. Pour certains, cette activité est complémentaire, l'un d'entre eux a par exemple initié son activité au moment de sa retraite³⁷⁹, mais la majorité travaille à temps plein : ils réalisent l'ensemble du processus allant de la production à la vinification jusqu'au commerce du vin. Les viticulteurs rencontrés souhaiteraient pouvoir agrandir leur domaine, en trouvant plusieurs parcelles contigües permettant l'exploitation mécanique des terres. Cependant, entre un parcellaire morcelé aux multiples propriétaires et les réticences de certains habitants, les viticulteurs peinent à trouver de nouvelles terres.

En outre la proximité avec les friches et la forêt crée également un contexte particulier, avec, d'un côté, une gestion de l'eau et des vents spécifiques (parfois avantageux selon leurs dires) et, de l'autre, un rapport à la nature « sauvage » complexe avec la présence de certaines espèces identifiées comme problématiques comme les sangliers ou de certains oiseaux qui viennent se délecter des productions et nécessitant parfois des adaptations de la part des viticulteurs (clôtures électrifiées, poteaux à ultrasons, par exemple). Des tensions existent d'ailleurs entre certains viticulteurs et certains chasseurs, en particulier sur la commune d'Ancy-Dornot. Jusqu'en 2017, l'association de chasse recouvrait deux lots, l'un sur la plaine et les coteaux, l'autre sur la partie forestière. Il y a eu des tensions entre les viticulteurs et les chasseurs du lot de plaine / coteaux : les premiers accusant les seconds de faire de l'agrainage en proximité des parcelles cultivées et donc de provoquer les dégâts dans les vignes, et les chasseurs accusant les viticulteurs de faire du profit sur la société de chasse. L'équipe de chasseurs du lot de plaine a fini par abandonner son activité, et l'équipe du lot de forêt a repris l'ensemble de la chasse réorganisant l'agrainage plus haut sur les coteaux, à distance des cultures. Les chasseurs rencontrés en entretien – tous deux se présentant comme « *autochtones* » – se montrent très critiques vis-à-vis des modes de culture des viticulteurs. Lors d'une visite de site, Monsieur Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans) nous montre les protections en plastique pour empêcher les animaux d'abîmer les ceps de vigne, ce qu'il juge très négativement. Selon lui, cela ne correspond pas à la

³⁷⁹ Il était ouvrier dans une usine locale.

manière « *traditionnelle* » de cultiver la vigne, il critique notamment l'aspect de rentabilité et pécuniaire de ce mode de culture qui s'oppose à une évolution « *naturelle* » dans laquelle l'animal aurait toute sa place. Pour lui, les viticulteurs devraient accepter d'avoir un peu de perte et partager leur espace avec l'animal. Il oppose ainsi la culture d'autrefois, incertaine, aux rendements modestes et complémentaires à d'autres activités professionnelles, et celle d'aujourd'hui qu'il perçoit comme une activité *quasi* intensive bien que la plupart des viticulteurs possède des parcelles de petites tailles en culture biologique.

Henri Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans): « Ah bah oui il y a énormément de sangliers là il y a des chevreuils il y a tout il y a des tas de bêtes et moi ça me va très bien. Par contre les viticulteurs ça leur va beaucoup moins bien, parce que les sangliers sont friands de raisin, les chevreuils adorent le raisin adorent les jeunes pousses de vigne donc on a énormément de mal avec les viticulteurs qui sont très intolérants vis à vis du gibier. Ils font des vins bio, mais ils ne tolèrent pas les animaux !

Madame Petry (Agent de maîtrise chez Orange, habitante d'Ancy-Dornot, 60 ans) : Et vis-à-vis des chasseurs aussi ! » (entretien semi-directif, octobre 2016).

Sur d'autres communes de Moselle, la chasse est gérée différemment. Par exemple sur les communes de Vaux et de Jussy, les chasses sont privées. Le viticulteur du château de Vaux s'est donc organisé pour obtenir une chasse afin de défendre ses cultures face au gibier. De cette manière, il prend le pouvoir de chasse et peut décider – dans la limite des réglementations légales (les cervidés sont bagués tandis que les sangliers sont considérés comme nuisibles donc peuvent être abattus sans limite) – des modes de chasse (agrainage ou non agrainage) lui paraissant nécessaires pour défendre ses cultures.

Francis Peyron (viticulteur bio, Vaux, environ 50 ans) : « Ici c'était pas chassé euh je me suis battu pour qu'ils mettent un adjudicataire euh, ça a été mieux pendant un certain nombre d'années puis ensuite c'est redevenu compliqué puisque en fait euh comme tous les adjudicataires ... ils paient qu'ils veulent voir du gibier, donc à un moment ils font ce qui est nécessaire pour qu'il y en ait moins, mais ensuite eh ben ils font ce qui est nécessaire pour qu'il y en ait encore. Et euh et, c'est un serpent qui se mord la queue quoi. Donc c'est nous qui avons la chasse aujourd'hui ici. [...] Et depuis qu'on a la chasse, y'a moins de problèmes.

Alissia Gouju : Ah d'accord parce que c'est vous qui chassez ?

Francis Peyron : C'est moi qui chasse, mais que sur Vaux et Jussy hein. Donc sur les 7 communes j'arrive à régler le problème sur 2 communes. Et sur les autres communes j'ai été obligé de clôturer. Un certain nombre de parcelles. [...] La chasse m'intéresse pas ce n'est pas mon truc. Moi je chasse pour protéger mes cultures c'est tout. J'ai passé le permis que pour ça. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Ces difficultés peuvent être renforcées par les perceptions de certains habitants et usagers pour lesquels la viticulture peut être source de nuisances : présence et bruits des tracteurs,

nuisance visuelle avec la crainte d'une homogénéisation du paysage en faveur d'une viticulture de « *masse* » (l'Alsace ou des côtes de Moselle allemandes nous ont été données à plusieurs reprises comme exemples d'un paysage non souhaité), et la crainte des pollutions, plus particulièrement des sources d'eau. Plusieurs enquêtés nous ont ainsi fait part de leurs réticences vis-à-vis de la viticulture, y compris biologique, car les viticulteurs utiliseraient de la bouillie bordelaise composée de cuivre et de soufre. Cette bouillie est perçue comme un risque de pollutions des nappes phréatiques et un risque pour la santé des habitants. Ces craintes font apparaître des stratégies de conservation des terres pour éviter que ces dernières ne soient réappropriées par les viticulteurs. L'entretien avec la famille Walter le montre bien notamment lorsque nous évoquons la possible transmission des terres à l'enfant, Constantin. Reprenant très probablement les discours de ses parents, l'enfant évoque le refus de se séparer des terres familiales de peur que les viticulteurs n'y mettent « *du poison* » :

Alissia Gouju : Et l'idée après ce serait de transmettre au fils ?

Hélène Walter (secrétaire médicale, habitante d'Ancy-Dornot, élue conseillère municipale, 51 ans) : Bah s'il veut ou pas après c'est lui qui fait...euh [s'adresse à son fils] si tu veux ou pas, c'est comme la maison si tu veux tu la gardes, tu ne la gardes pas, après c'est toi qui fais ton choix.

Constantin (9 ans) : La maison je la garde, mais le terrain non.

Christophe Walter (ingénieur agronome, habitant d'Ancy-Dornot, membre du collectif forêt et associatif, 50 ans) : Non ?! Pourquoi ?

Constantin : Hein ?

Christophe Walter : Tu ne veux pas les vendre ?

Constantin : Bah oui les terrains...[il réfléchit], mais non je ne peux pas les vendre les terrains.

Hélène Walter : Moi je retrouve un peu de mon père quand je vais là-bas.

Constantin : sinon ça va devenir des vignes et va y'avoir du ramdam dedans.

Alissia Gouju : du ramdam ?

Christophe : du round-up.

Alissia Gouju : ah ! tu ne veux pas qu'il y ait du round-up, c'est ça ?

Guillaume Villers (enquêteur) : C'est ça que tu appelais le poison tout à l'heure ?

Constantin : Ouais, le poison. » (entretien semi-directif, juillet 2018)

Ainsi, si l'enfrichement des côtes de Moselle a été pointé par le plan de paysage, et si les friches sont effectivement perçues par certains acteurs comme étant un problème, tous ne s'accordent pas sur ce point et certains craignent, au contraire, une trop grande réappropriation des coteaux par la vigne (et les viticulteurs). La réinstallation de domaines viticoles fait craindre une trop forte homogénéisation du paysage, un retour à celui d'il y a une centaine d'années observé par certains *via* les photographies et les cartes postales anciennes. Cette crainte est argumentée par la description d'une évolution récente du paysage (depuis les

années 1980, mais plus particulièrement depuis les années 2000) où certaines parcelles ont été rouvertes pour la culture viticole. Alors que l'enfrichement s'est réalisé sur un temps long et n'est pas perceptible pour une partie importante de nos enquêtés, les vignes, elles, opèrent des transformations identifiables par une part importante des personnes rencontrées. Ce réinvestissement des terres par la viticulture fait également craindre une perte de « patrimoine » : lors des replantations certains viticulteurs retirent les pierres vignottes et les murs en pierres sèches qui bordent les parcelles. Cette modification est largement critiquée par plusieurs personnes rencontrées au cours de l'enquête, considérant que c'est une atteinte à l'identité même du territoire. Plusieurs élus de Novéant-sur-Moselle disent ainsi avoir initié le plan de paysage, non pas pour favoriser la reconversion des coteaux par la viticulture, mais au contraire pour lutter contre le « lobby viticole » :

Isabelle Mathieu (archéologue, habitante de Novéant-sur-Moselle, élue 1^{ère} adjointe, 57 ans) : « C'est-à-dire que j'avais commencé en fait ici à avoir une réflexion avec Sandrine Adamiak [PNRL] sur la notion de reconquête de notre côte, mais non pas dans un esprit de développement économique, un peu dans un esprit de se doter assez rapidement d'outils qui permettent de lutter contre le lobby viticole. Parce que tout simplement est arrivée brutalement euh la politique de l'AOC Moselle pour lequel on a vu 2-3 viticulteurs, vigneron on va dire traditionnels, tout d'un coup se transformer en... En gros ce qu'on avait vu sur le plateau lorrain avec les céréaliers quoi. On est passé du petit champ au prrrt [bruit de bouche] à des remembrements totaux avec appauvrissement et des paysages et des sols et tout le bazar. [...] On s'est dit "on ne pourra rien faire pour euh développer comme on veut quelque chose, mais on peut monter des outils de garde-fous". Et pour ça et bien on va utiliser les outils qui sont là, à savoir le PLU, la charte forestière de territoire, des choses comme ça, des outils de réflexion qui permettraient aux gens de se réunir, de discuter et puis quand même moi je suis assez régaliennne hein euh, donc des choses qui pourraient être interdites. Comme là on fait l'inventaire des murs en pierres sèches. On ne va pas tous les protéger, mais certains, on n'a pas trop envie qu'ils disparaissent quoi. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Les outils cités dans cet extrait d'entretien sont d'ailleurs critiqués par certains habitants. Certains PLU ont intégré la possibilité de réinstallation de la vigne dans leurs documents. La commune d'Arnaville, en particulier, a réalisé un remembrement afin que le parcellaire soit plus favorable aux projets agricoles³⁸⁰. Une partie de ses coteaux est ainsi classée en zone dédiée aux vignes et aux vergers. La plupart des communes n'ont pas réalisé ce travail de remembrement, mais passent par la SAFER pour gérer les transmissions des terres : lors d'une

³⁸⁰ Pour consulter le PLU d'Arnaville voir : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=6.025983529429074&lat=48.994653729703515&zoom=13&mton=6.074810&mlat=49.033066&lowscale=0:0.7&municipality=0:0.7&document=0:0.7> consulté le 10 juin 2021.

vente, la SAFER peut préempter³⁸¹ une terre au profit d'une personne souhaitant développer une activité agricole (viticulture, arboriculture, etc.). Ce droit de préemption est vécu comme une usurpation par certaines personnes rencontrées en entretien, notamment parce qu'il ne permet pas de sélectionner ni la personne à qui l'on vend la terre, comme l'activité qui s'y développera ou son prix, l'ensemble étant déterminé par la SAFER :

Nicole Boutet (cadre administratif dans la fonction publique territoriale à la retraite, habitante d'Ancy-Dornot, 63 ans) : « La SAFER dépend des champs de l'agriculture, elle a une politique qui va dans un sens ou dans un autre selon la politique euh... le sens du vent, et quand maintenant sur les secteurs, ici c'est la vigne et bah entre guillemets vous n'êtes plus maître de vos biens, c'est-à-dire que quand vous voulez vendre, automatiquement si vous êtes un secteur où il y a un viticulteur qui a des terrains systématiquement il sera préempté. [...] Parce qu'ils ont ça, donc ils arrivent à avoir des domaines... Ils ne rigolent pas hein, ils arrivent à avoir des domaines importants, et une fois qu'ils ont le domaine ils peuvent construire ! »

Monsieur Boutet : « À Corny en face il y a quelqu'un là qui est agriculteur, ils ont commencé par faire l'écurie pour les chevaux et après ils ont fait leur maison, ils construisent en dehors des zones disons du PLU, du plan local urbanisme, bon je pense qu'il y a des contraintes pour la collectivité après pour les alimentations en eau, là il y a un exemple il y a un viticulteur bah qui a acheté des grandes parcelles, et puis maintenant il est en train de faire sa maison et puis un chai³⁸², il y a des subventions accordées par le département, donc ils ont ce pouvoir exorbitant maintenant plus des subventions pour les aider. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Ce couple remet en question « le pouvoir » des viticulteurs (et des agriculteurs) sur les terres, les pratiques en matière de prix, de culture et de construction (qui se ferait hors des cadres PLU). En effet, si les zones classées agricoles dans un PLU sont, par principe, inconstructibles, il existe une exception concernant les bâtiments nécessaires à l'exploitation ou au stockage et à l'entretien du matériel agricole. Un bâtiment a notamment été construit sur les coteaux d'Ancy par l'un des viticulteurs. Cependant, ces constructions sont souvent mal perçues par certains « habitants » parce qu'elles renverraient à une forme de « privilège ». Plusieurs personnes enquêtées suspectent d'ailleurs une utilisation frauduleuse de ce bâtiment, notamment pour en faire une résidence d'habitation.

Ainsi, si le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad encourage une reconversion des terres enfrichées, certains habitants rencontrés – « autochtones » comme « allochtones » – émettent des conditions. La perspective de retrouver une monoculture de

³⁸¹ Le droit de préemption permet à des personnes privées ou publiques d'acquérir un bien en priorité lorsque le propriétaire manifeste sa volonté de vendre.

³⁸² Le chai est le lieu où se déroule la vinification.

vigne suscite notamment des craintes, et cela d'autant plus que les « *nouveaux* » viticulteurs apparaissent comme « *moins traditionnels* » : ils ne sont pas ouvriers-paysans et ont des profils sociaux culturellement dotés avec, pour certains, un intérêt environnemental. Leur désir de créer des domaines sur plusieurs hectares attenants suscite les inquiétudes et on peut se demander si, pour certains, la mémoire d'une viticulture détenue par et pour les « élites urbaines » ne vient pas alimenter ces doutes. Certains « habitants » rencontrés se montrent ainsi plus favorables à des petites cultures, variées (mêlant arboriculture et viticulture « professionnelle » à des espaces « privés » en jardin, potager, en friche, etc.) qu'au développement d'une monoculture dont le pouvoir serait important (pouvoir de décision politique, pouvoir dans l'aménagement paysager, pouvoir dans le choix de l'usage des terres, etc.). Cette opposition des « habitants » à l'agriculture (viticulture comme polyculture « intensive ») pourrait également s'expliquer au regard d'une conception d'un paysage esthétique et de loisirs : si les « paysans » sont souvent considérés comme les « faiseurs de paysages », ces paysages doivent correspondre aux goûts socialement situés des habitants. Les « paysans » soumis à la domination de cette construction bourgeoise qu'est le « paysage », sont d'autant plus incités à maîtriser la grammaire de la protection de la nature et du paysage (Trom, 1997). D'une « campagne productive », nous sommes bien aujourd'hui passés à une « campagne cadre de vie » (Perrier-Cornet, 2002).

3.2. Maîtrise et tensions autour de l'usage des terres : garder la propriété pour conserver un « pouvoir »

La maîtrise de l'usage des terres est un enjeu important sur le territoire étudié, et, en particulier, à Ancy-Dornot. En effet, ce n'est pas seulement éviter le développement d'une activité qui ne correspondrait pas à des attentes, c'est également éviter qu'elles ne soient aux mains de certaines catégories sociales. L'enjeu est à la fois de limiter l'emprise « urbaine » (ne pas devenir « *un parc à urbains* »), tout en évitant certaines populations considérées comme « *marginales* ». La propriété des terres est alors l'objet de nombreuses stratégies de conservation dans un « entre-soi ».

3.2.1. Perspectives d'un tourisme local « de terroir » : éviter de faire un parc à « urbains »

Si l'évolution du territoire étudié a des similitudes avec celle observée par Dupré (2005) dans la vallée de la Zinsel dans les Vosges du Nord (industrialisation des vallées et agriculture d'auto-consommation jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle), la mise en tourisme du territoire de

ces deux espaces est différente. Sur le territoire étudié par Dupré (2005), la mise en tourisme repose sur une nature exploitée et aménagée, canalisée, entretenue. Sur le territoire que j'ai étudié, la nature appréciée par les « habitants » n'est pas homogène : les espaces « entretenus » et en particulier les vergers, certaines vignes, et les paysages « orchestrés » par les activités humaines sont régulièrement cités par les habitants, tout comme les espaces « sauvages », la forêt, les boisements et ce qui confère au territoire une vision « d'ailleurs ». C'est en particulier la diversité du paysage qui est présentée comme qualitative. Et, si les espèces dépréciées (comme le pin) sont celles « qui ne sont pas d'ici », il y a au contraire une appréciation des paysages qui renvoient à un « ailleurs » : beaucoup de personnes rencontrées font référence à des endroits qu'ils apprécient au regard de leur esthétique étrangère (références régulières au Jura et à l'Alsace dans sa partie boisée).

Manon Desmartin (enquêteuse) : « D'accord. Et quels sont les lieux que vous aimez particulièrement sur le territoire ?

Michel Desiles (géographe en cabinet d'études, habitant de Gorze, 60 ans) : « C'est ceux qui sont en direction de Novéant. Parce que ça me rappelle le Jura. Parce qu'il y a des corniches, et c'est un petit peu le rapport à la petite Suisse qu'on a évoqué la dernière fois. Voilà, parce que le relief est plus tourmenté avec ces corniches, donc c'est pour ça que c'est les coins les plus agréables, à mon sentiment. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Contrairement au territoire étudié par Dupré (2005), il n'y a pas d'aménagement spécifique pour le tourisme. Si le pays messin est régulièrement présenté comme « le poumon vert » de Metz, c'est essentiellement un tourisme de proximité qui est visé. Il y a ainsi quelques chambres d'hôtes sur le territoire étudié, deux sur le village d'Arry et une à Arnaville, quelques gîtes et restaurants situés principalement sur les villages d'Ancy-Dornot, de Novéant-sur-Moselle et d'Ars-sur-Moselle. C'est également plutôt un tourisme « vert » et patrimonial avec la présence de la véloroute « Charles le Téméraire » reliant Bruges-Martelange en Belgique à Santenay-Charolles en Saône-et-Loire, ainsi que l'itinéraire de randonnée GR5 reliant le Luxembourg à la Méditerranée. Les châteaux, les villages vigneron, les vestiges de la guerre, font également l'objet d'itinéraires de randonnées. Le village de Gorze en particulier possède un musée « de l'histoire de la terre de Gorze », avec notamment, des visites guidées du village. À ces différentes activités s'ajoutent évidemment celles qui sont liées à la viticulture, chaque domaine proposant des dégustations voire des visites guidées. L'ensemble de ces domaines constitue la « route des vins de Moselle ». Récemment, plusieurs activités à visée touristique et de loisir se sont installées sur le village d'Ancy-Dornot : un hébergement insolite de cabanes dans les arbres, une association de VTT

en forêt et un projet franco-allemand de randonnées à vélo. Ces trois activités ont été développées par des habitants se présentant comme « étrangers » (non « autochtones »), voire n'habitant pas sur le territoire pour le projet franco-allemand, et appartenant aux catégories sociales dites supérieures avant leur reconversion (les trois sont des hommes, deux ingénieurs de formation et un producteur de films, âgés de 45 à 50 ans). Ces porteurs d'activités touristiques se posent en promoteurs du territoire et voient dans la vigne une possibilité d'attirer de nouvelles populations. Contrairement aux habitants cités précédemment, les viticulteurs sont envisagés par ces porteurs d'activités comme des « faiseurs de paysage », et ce, d'autant plus qu'ils sont en majoritairement en culture biologique et ne se développent pas en monoculture :

Paul Gavray (chef d'entreprise dans le secteur du tourisme, habitant d'Ancy-Dornot, 50 ans) : « Et Éric Meunier [maire d'Ancy-Dornot et président de la cc Mad et Moselle] quelque part, quand on a monté le projet au début, on parlait de tourisme, on parlait de choses comme ça et tout, je me disais, ouais c'est bien il s'est rendu compte de la force qu'on a ici, de ce poumon vert que représente la région, enfin ce secteur. Le groupement des deux com-com, il est génial là, parce qu'on est effectivement un poumon vert à proximité de Metz, de Nancy [...] si on met ça en avant et qu'on le valorise, bingo, on a gagné ! [...] Alors après il y a eu une explosion de la vigne en ce moment, donc ça c'est intéressant parce que ça rouvre une partie du paysage qui avait tendance à se fermer un peu. Nous ça nous plaît tant que ça reste à l'échelle humaine, et en même temps la chance qu'on a c'est qu'il y a principalement trois producteurs ici, dont deux sont bios, donc ça c'est vraiment bien. [...] et il n'y a pas une uniformité de la vigne, comme on peut avoir sur Reims [...] ici il y a de l'alternance entre les vergers, des friches, de la vigne, des zones ouvertes, des zones fermées, donc c'est très intéressant au niveau visuel déjà, et puis au niveau faune et flore c'est beaucoup plus riche que... que s'il y avait qu'une seule et unique espèce euh... en l'occurrence le raisin quoi. » (entretien semi-directif, mai 2017)

L'hébergement insolite a été réalisé par Paul Gavray et sa compagne. Installés depuis 25 ans sur Ancy-Dornot, le couple a développé ce projet de logement 100% local en 2012, soutenu par le maire du village Éric Meunier (devenu président de la cc Mad et Moselle). Les cabanes ont été réalisées à la main avec du bois des environs, les hôtes proposent également des repas locaux en partenariat avec la boucherie, la boulangerie du village et une viticultrice locale (Emma Thomas). Ils proposent également des randonnées guidées afin de découvrir l'environnement autour des cabanes, les plantes comestibles, les « légendes du village », etc. Cette activité touristique reste néanmoins destinée à une clientèle plutôt locale, 95% des réservations réalisées étant pour une seule nuit selon les propriétaires, et réservée à une clientèle plutôt « aisée » avec des prix oscillant entre 80 et 220 euros la nuit selon la taille de la cabane et la saison. Suite au décès de Monsieur Gavray, Emma Thomas a racheté l'activité

des cabanes qu'elle mène de front et en lien direct avec son activité viticole. C'est un tourisme « *de terroir* » qui est souhaité par la viticultrice, s'appuyant notamment sur les productions et savoir-faire locaux.

Les cabanes d'Ancy sont plutôt appréciées par les habitants rencontrés, cependant la mise en tourisme du territoire n'est pas toujours souhaitée. Certains craignent une touristification trop importante, transformant des espaces de nature en « *parc urbain* », presque « *parc à urbains* » pourrait-on dire.

Thierry Mathieu (professeur des écoles à la retraite, habitant de Novéant-sur-Moselle, 65 ans, en couple avec Isabelle Mathieu) : « Et puis il faut dire aussi que la proximité de la ville de Metz et il y a pas mal d'urbains qui viennent se promener dans la forêt le dimanche et leurs attentes sont pas du tout les mêmes attentes que les gens qui vivent de la forêt, les bûcherons, les chasseurs, les chercheurs de champignons, ce n'est pas pareil quoi. Le gars de la ville il va vouloir une aire de parking, une aire de pique-nique avec des bancs et des tables euh des poubelles. Moi je suis plus du tout pour ce genre de... pour transformer la forêt en parc, en parc Disneyland... mais ça c'est la pression urbaine qui fait ça. [...] La forêt ici a tendance à se transformer en... pas en Disneyland parce que c'est exagéré, mais une forêt plus civilisée on va dire. Transformer la forêt en parc euh...en parc urbain.» (entretien semi-directif, juillet 2017).

Alice Weber (enseignante du secondaire à la retraite, habitante de Vandelainville, environ 70 ans) : « Nous quand on est ici on n'entend pas, on n'est pas au bord de la route puisqu'on est il y a d'autres maisons qui protègent, on n'entend pas les voitures euh on entend le train la nuit, un petit peu, on entend ce que j'appelle les fous de Metz qui vont faire du euh... qui s'entraînent sur le plateau [...]

Monsieur Weber (enseignant dans une école d'ingénieur à la retraite, habitant de Vandelainville, environ 70 ans) : Ils ne sont pas tous de Metz [rires]

Madame : Non, mais beaucoup, il y a la base de Chambley il y a un circuit de sport, d'accord. Et quand ils tournent le week-end le samedi et le dimanche, pfff [bruit de bouche] » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Parmi les usages « *controversés* » des coteaux, tantôt attribués aux « *urbains* », tantôt aux « *bobos écolos* » ou aux « *marginiaux* », c'est-à-dire aux différentes figures types des « *déclassés* », se retrouvent les logements sur les coteaux (cabanes, chalets, caravanes).

3.2.2. Éviter certaines pratiques socialement situées : l'exemple des chalets sur les coteaux

Comme nous l'avons vu précédemment il y a peu de résidences secondaires sur le territoire étudié. Cependant les terres sur les coteaux sont utilisées de diverses manières : vergers, potagers, jardin de loisirs se mêlent à diverses constructions. Pendant la période de culture des fraises, des petites cabanes avaient été construites sur les parcelles. Ces cabanes

ont souvent été transformées en petits chalets permettant aux propriétaires de ranger leurs outils et matériels de jardinage. Cependant, et malgré l'interdiction de construire sur ces zones classées agricoles ou dédiées aux vergers et vignes par les PLU, plusieurs terrains servent aujourd'hui d'habitations : caravanes, chalets et petites maisons ont été installés ou construits, en particulier sur les coteaux de Novéant-sur-Moselle et d'Ancy-Dornot. Ces nouvelles formes d'occupation des terres ne sont pas sans susciter des réactions et des critiques. Elles renvoient cependant à différents types d'occupants : des « *bobos écolos* » aux « *urbains* » en passant par les « *marginiaux* ».

En effet, ces chalets sont utilisés à différentes fins. Quelques personnes se sont installées, telles que Paul Gauthier (sans emploi, habitant d'Ancy-Dornot, 35 ans), dans des chalets (sans eaux) par convictions politiques. Se présentant comme décroissant, il a racheté un chalet sur le coteau d'Ancy-Dornot il y a quatre ans. Titulaire d'une maîtrise en sociologie, il a travaillé comme conseiller principal d'éducation pendant dix ans. Il s'était également présenté aux élections législatives sur la liste décroissante. Une autre personne a fait la une des journaux régionaux³⁸³ pendant l'été 2020 : Titia une femme de 36 ans, présentée dans l'article comme ouvrière et originaire d'Ancy-Dornot où elle vient d'acquérir un chalet sur le coteau. Ni « *survivaliste ni néorurale* » dit-elle dans l'article, elle a décidé de vivre en autarcie, apprenant « *l'art de la débrouille* » à partir notamment d'un Larousse ménager de 1929 réinvestissant les savoir-faire d'« *avant* ».

La plupart de ces cabanes et chalets sont néanmoins présentés comme appartenant à des non-résidents des villages, des « *urbains* » venant passer le weekend à la campagne. Si l'entretien des parcelles est plutôt apprécié par les personnes rencontrées en entretien, les pratiques de ces « *urbains* » sont souvent critiquées. L'occupation très occasionnelle des terrains, pour des fêtes ou des barbecues en famille, au bruit des tondeuses le weekend, en passant par les voitures circulant dans les chemins communaux, ne sont guère appréciés par les habitants des villages. Ces chalets sont d'autant plus critiqués lorsqu'ils sont entourés de haies d'épicéas ou de thuyas, comme Dupré (2005) l'a également montré. En effet, ces haies sont doublement stigmatisées : l'espèce est mal perçue car elle n'est pas endogène et acidifierait les sols, et renvoie à l'individualisme des résidents occasionnels. Par ces haies, les résidents se mettraient en dehors de la vie sociale locale :

³⁸³ Voir <https://www.republicain-lorrain.fr/environnement/2020/08/11/dans-la-cabane-de-titia-la-liberte-n-a-pas-de-prix> et <https://www.republicain-lorrain.fr/societe/2020/08/12/ancy-dornot-titia-a-fait-le-choix-de-la-liberte-et-de-l-autonomie> consulté le 08 juin 2021.

Jean Simon (fonctionnaire des douanes à la retraite, habitant de Novéant-sur-Moselle, 66 ans) : « Et là-haut il y en a plein, c'est ce qu'on appelle des chalets, qui ressemblent à tout et à n'importe quoi. Tout juste bon pour entendre les tondeuses le samedi dimanche. [...] Alors là c'est des aménagements, c'est des gens qui se cachent là derrière [il me désigne des haies de thuyas], ils font n'importe quoi, avec ou sans autorisation rien à foutre donc...

Alissia Gouju : c'est des constructions en dur on dirait ?

Jean Simon : Oui oui, là de l'autre côté on en a pareil ! Attendez je vais vous montrer, des véritables maisons résidences secondaires.

Alissia Gouju : Mais c'est autorisé de construire des maisons sur les coteaux ?

Jean Simon: ça c'est un sujet tabou que je ne préfère pas évoquer [rires], alors il y en a certaines qui sont en ruines et puis d'autres pas du tout. Là je n'ai jamais vu personne ici. Là en bas il y a des jeunes qui sont installés donc protégés tout autour [avec des haies] donc je pense que c'est pour fumer leur shit tranquille et puis faire leur culture de cannabis plus qu'autre chose donc je ne sais pas comment ils sont arrivés là, j'en sais rien...[...] Alors qu'on a vraiment envie de se cacher comme ça c'est qu'on a quelque chose sur la conscience, moi mon père disait ça et je crois qu'il n'avait pas tort. Là encore des aménagements, des aménagements, là on m'a dit qu'il avait fait des aménagements super luxueux là-dedans....je ne sais pas s'il vient encore. Donc évidemment comme c'est isolé il n'est pas rare que ces habitations soient visitées.» (Échanges lors d'une visite de site enregistrés et transcrits, mai 2018).

Ces pratiques amènent également la question des vols et de l'utilisation de ces espaces par des « marginaux », souvent associés aux « jeunes ». Il y aurait ainsi une population marginalisée qui vivrait sur les coteaux dans des squats, des caravanes, parfois des chalets. Si ces pratiques d'habitats sont parfois associées à des évolutions sociétales – une augmentation de la précarité qui forcerait les personnes à habiter ainsi – elles sont aussi associées à de la criminalité (dégradations, vols, drogue, décharge publique, etc.).

Bien qu'entretenus, ces espaces deviennent des zones interstitielles, marginalisées par des groupes sociaux déclassés au regard de leur appartenance sociopolitique (les « bobos-écologes »), de leur âge, de leur origine géographique (plus ou moins supposée) ou encore de leur classe sociale. Alors que les friches peuvent faire classement quand elles sont intégrées dans des lignées, des trajectoires familiales et sociales ou « une communauté rurale », certains usages des coteaux valorisés par l'action publique (comme la réouverture des friches, l'utilisation de ces espaces par certaines catégories sociales, le développement des activités agricoles et viticoles professionnelles, etc.), sont sujets à débat. Ainsi, l'enquête de terrain montre qu'il existe des stratégies multiples de contrôles de la propriété et de l'usage des terres, s'appuyant à la fois sur ce que doivent être ces espaces, cette nature, et déterminant aussi à qui ce « pouvoir » est transmis.

3.2.3. *Vendre ou échanger sa terre : stratégies de conservation d'un pouvoir local*

Nombreuses sont les personnes rencontrées qui possèdent des terres, mais cette propriété fait presque l'objet d'un « *tabou* » : il est difficile de faire dire aux enquêtés combien de parcelles ils possèdent, combien d'hectares, où et dans quel état. Les personnes rencontrées parlent très souvent de leurs « terres » sans préciser un ensemble d'éléments les concernant. Plusieurs explications peuvent être proposées : les terres sont souvent de petites tailles, morcelées et réparties entre plusieurs propriétaires, il y a donc souvent une incertitude concernant ce qui appartient à la « *famille* » ; il y a aussi de grandes réticences à s'en séparer. En effet, la propriété des terres fait l'objet de diverses stratégies : conservation, vente, échange et choix du prix en font partie.

Parmi les personnes rencontrées, beaucoup ne souhaitent pas se séparer de leurs terres, qu'elles soient ou non en friches. Nous l'avons vu, il y a un attachement familial qui est parfois important, mais il y a aussi des réticences à voir s'installer d'autres personnes et d'autres usages. Ne pas vendre c'est éviter d'être préempté par la SAFER, c'est éviter de voir les cultures s'approcher des espaces appréciés (qu'ils soient en jardin, en verger ou d'habitation), c'est éviter aussi que ces espaces ne soient un jour transformés en zones résidentielles voire en lotissements. En effet, si les coteaux sont classés en zone agricole ou de vignes et vergers dans les PLU, beaucoup d'enquêtés craignent que cela évolue (et ce malgré un coteau en pente relativement forte et un sol argilo-marneux qui rend la construction très complexe sur ces espaces) : il y a souvent une défiance vis-à-vis des élus et des décisions politiques. Ainsi, si la friche et les animaux sauvages en proximité de jardin sont soit appréciés, soit tolérés, la construction de maisons à cet endroit est pour beaucoup rédhibitoire.

Henri Petry (Cadre chez orange à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 65 ans) : « Moi j'ai toujours connu Ancy comme ça parce que c'est la maison de mes grands-parents comme je vous l'ai déjà dit et... pour moi il faut les friches il me faut de temps en temps un chevreuil qui passe là [il me montre son jardin depuis la fenêtre]. Il faut que je vois la nature autrement moi s'il y avait des gens qui habitaient là d'ailleurs...non. » (entretien semi-directif, octobre 2016)

La propriété des terres est ainsi souvent maintenue dans le giron familial. Il y a également des stratégies de coût du foncier : certains évoquent une « spéculation » sur les terres liées notamment à l'établissement de l'AOC Moselle. Les prix des terrains seraient ainsi en partie déterminés par le potentiel agricole (orientation, ensoleillement, proximité à des terrains entretenus) et le besoin des viticulteurs :

Daniel Boutet (cadre SNCF à la retraite, habitant d'Ancy-Dornot, 67 ans) : « Parce que les viticulteurs ont commencé à acheter plus cher que les terrains qui étaient vendus, ce n'est plus des terrains de culture, c'est des terrains de loisir donc les viticulteurs ont commencé à mettre le prix et ça a faussé quand même pas mal le prix des terrains ici... » (entretien semi-directif, juillet 2017)

Francis Peyron (viticulteur bio, Vaux, environ 50 ans) « Bon là on est dans le val de Metz, les gens la seule chose qui les intéressent c'est de vendre le plus cher possible, au prix le plus élevé du terrain constructible. Alors que ça ne le sera jamais et puis de toute façon ils s'en foutent. Les terrains sont en friche ils ne les ont jamais entretenus souvent ils étaient à leurs parents, ils étaient déjà en friche donc que ce soit en friche encore pendant 20 ans ou 30 ans ce n'est pas leur problème. Donc c'est super compliqué d'acheter. Et on achète, trois fois trop cher par rapport à ce qu'on devrait. C'est clair, c'est net, c'est trois fois trop cher ce qu'on achète aujourd'hui. Mais si on n'achète pas à ce prix-là, on n'achète rien du tout. Voilà ... » (entretien semi-directif, juillet 2018).

D'autres évoquent au contraire l'aspect désavantageux de vendre des terres agricoles, au prix peu élevé, alors que la vente nécessite un acte notarial onéreux. Certains contournent ainsi la difficulté en « s'échangeant ³⁸⁴ » des terres. Qu'elles soient vendues ou échangées, il y a une sélection des personnes à qui l'on transmet des terres. Le cas de Laurent Fau (musicien, 60 ans, habitant de Gorze, membre d'une association de maintien du patrimoine) est un bon exemple. Monsieur Fau habitait Metz, afin d'acquérir des terres à la campagne où jardiner il s'est mis en quête de terrains à Ancy-Dornot. Son projet était de trouver un petit chalet et un terrain suffisamment grand pour planter des espèces anciennes dont il est passionné (principalement des fruitiers et des rosiers). Il a réalisé plusieurs achats de terrains contigus et souhaitait acquérir une parcelle appartenant à la famille Boutet. Toutefois, c'est seulement après avoir écrit une lettre, précisant le projet, rencontré à plusieurs reprises le couple et montré des appartenances sociales communes (des goûts communs socialement situés : musique classique, connaissance des espèces floristiques et faunistiques en latin, connaissances des méthodes de culture et de bouturage, l'inscription familiale de l'achat des terres, etc.) qu'il a réussi à obtenir la parcelle :

Laurent Fau (musicien professionnel, habitant de Gorze, 60 ans) : « Je suis allé voir au cadastre parce que c'est comme ça qu'on fait, vous allez au cadastre, vous repérez sur géoportail le nom de la parcelle et puis vous demandez à qui ça appartient et là la personne me dit "c'est pas la peine ils ne vendent pas" et pas de téléphone donc on avait fait une lettre, c'est la seule fois, on a écrit une lettre signée de tous les gamins et on a expliqué "voilà je suis musicien je m'intéresse, voilà on a un petit chalet qui est contigu, je plante des rosiers anciens, des fruitiers anciens, etc. voilà, mon fils a repéré le chêne et il n'a qu'une peur c'est qu'un jour il soit abattu" ... [...] puis dix jours après on reçoit

³⁸⁴ Nous ne savons pas dans quelle mesure la démarche est officialisée auprès d'un notaire ou si elle est informelle.

une lettre d'une dame qui me donne son téléphone donc je l'appelle, donc je la contacte tout de suite, on discute, etc. et puis en fait sa grand-mère ou sa mère c'est elle qui entretenait, elle y tenait beaucoup, elle avait un grand-père qui aurait voulu faire du violon qui n'a pas pu continuer, etc. on discute comme ça et puis elle a considéré que son terrain serait entre de bonnes mains. Enfin qu'elle pouvait confier son terrain à quelqu'un parce que souvent les terrains c'est donné dans tout ce coteau-là, les gens ne savent parfois même pas où sont les terrains, mais ils les gardent et ils ne vont les donner que s'ils ont l'impression voilà qu'il y a un passage, la notion du terrain c'est vraiment important. » (entretien semi-directif, juin 2017).

Le choix de conserver ou de vendre une terre est donc sujet à différents arbitrages, parmi lesquelles la sélection de la personne à qui l'on cède sa terre et pour quels usages a une place importante. En ce sens, « *la terre* » peut être envisagée comme un capital : un capital symbolique dans le sens où elle transmet un certain pouvoir et un « *ancrage* » valorisé ; un capital social, la terre peut faire lien aux autres et permettre une certaine intégration dans la vie locale ; un capital économique, c'est un investissement sur des territoires où le foncier est porteur d'enjeux (touristique et agricole notamment) ; culturel, non pas au sens d'un capital éducatif, mais de savoirs perçus comme « *ancestraux* », de connaissances portant sur les cultures et l'environnement.

Le contrôle de l'usage et de la propriété des terres est un enjeu pour certains groupes sociaux. D'un côté, cette maîtrise permet de limiter certaines activités : agriculture dite « *intensive* », viticulture, tourisme, chalets, etc. Pour certaines personnes conserver des terres en friche c'est également conserver un certain pouvoir sur certains groupes sociaux. Ainsi, comme nous l'avons vu, les friches sont intégrées à un des stratégies multiples de contrôle de ces espaces, et, de cette manière, participent à une forme de gouvernement des conduites.

Conclusion

Les friches agricoles sont à mettre en perspective par une sociohistoire des rapports sociaux localisés. En effet, sur le territoire étudié, les friches agricoles sont la concrétisation matérielle d'une évolution socioéconomique et des catégories sociales des populations locales. Ces évolutions ont contribué à faire émerger des sortes de « *totems* » patrimoniaux, en particulier dans le plan de paysage : la vigne, les maisons de vigneron, les lavoirs, etc. sont présentés comme des éléments « *authentiques* » à valoriser. Toutefois, le plan de paysage omet la dimension sociale de ces activités, en particulier viticoles et de culture des fraises, menées majoritairement par des ouvriers-paysans pris dans des rapports sociaux avec les propriétaires des terres (notables de Metz) puis dans des rapports de travail (ouvriers dans les

usines de proximité, la vigne n'était utilisée que comme complément de revenu voire uniquement pour produire la consommation vivrière de la famille). La vigne est mise en avant par l'action publique et certaines personnes rencontrées en entretien, mais la plupart d'entre eux et, en particulier, ceux se présentant comme « *autochtones* » sont plus modérés vis-à-vis de la réimplantation de cette culture. S'il y a une valorisation de la mémoire familiale, des techniques, des souvenirs « nostalgiques » des moments de convivialité liés aux pratiques culturelles, il y a en même temps une dévalorisation de la culture perçue par certains comme « *polluante* » (même en bio) et dont on craint qu'elle ne recouvre à nouveau les coteaux.

La transformation des activités et des catégories sociales de ce territoire contribue également à l'émergence de rapports sociaux localisés. L'arrivée de nouveaux groupes sociaux de classe moyenne dite intellectuelle dans certains villages, en particulier à Ancy-Dornot, cristallise des enjeux autour du contrôle de la propriété et de l'usage des terres. Certaines catégories, telles que celles « d'autochtonie » et d'« allochtonie », sont avancées dans les discours pour justifier certaines pratiques et représentations et de la « nature ». En parallèle, d'autres catégories apparaissent dans des processus de disqualification de certains groupes sociaux : les « *urbains* », les agriculteurs en culture dite « *intensive* », les habitants des lotissements, etc. En particulier, certains groupes sociaux semblent contribuer au gouvernement des conduites en diffusant des pratiques et goûts socialement situés : les portes en bois « *traditionnelles* », les « *belles maisons de vigneron* », l'interconnaissance, la « *culture commune* » autour des pratiques agricoles et de nature, etc. contribuant ainsi au gouvernement des comportements.

Toutefois, les situations semblent contrastées selon les villages. Et ces enjeux sont particulièrement importants sur la commune d'Ancy-Dornot. Ce village, en proximité de l'agglomération messine, est pris dans des rapports urbains-ruraux dès la période viticole. La proximité de Metz confère aux villages des vallées de la Moselle une grande attractivité expliquant l'arrivée de catégories sociales « intermédiaires » et « supérieures ». Les villages des vallées du Rupt-de-Mad et de la Gorzia et, en particulier, Onville et Gorze, ont des populations plus hétérogènes socialement. Les enjeux autour du contrôle de l'usage des terres y semblent ainsi moins forts. On peut donc supposer un contexte spécifique lié à certaines communes dans lesquelles deux groupes sociaux sont plus clairement identifiés : ceux se présentant comme « *autochtones* » et « *descendants* » des ouvriers-paysans – parmi les personnes rencontrées ce sont souvent des cadres de la fonction publique en retraite – et ceux, se présentant comme « *des étrangers* », souvent des professions intellectuelles supérieures

qui, pour les personnes rencontrées, ont entre 40 et 50 ans. Ces deux groupes contribuent à des luttes de définition (s'agit-il de friches ou de terres familiales ?) et de contrôle de l'usage des terres. Les uns revendiquant un « capital d'autochtonie » (Renahy, 2010) et des modes de culture de la terre (« *faire comme avant* » ou « *laisser comme avant* »). Les autres, notamment issus de milieux sociaux plus dotés culturellement, leur opposant d'autres points de vue : importance de développer des politiques publiques de restauration ou de préservation de la biodiversité, de la diversité paysagère, de construire des espaces participatifs élus-experts-habitants, etc. C'est d'ailleurs ce second groupe social qui se mobilisera autour de la forêt à Ancy-Dornot et contribuera à la faire exister autrement dans l'agenda politique local (chapitre suivant).

Chapitre 7 : D'un territoire viticole à un territoire forestier : la mobilisation du « Collectif forêt val de Metz ».

« C'est un drame qu'on nous décrit, dans toute sa noirceur, lorsqu'il s'agit de fustiger la perverse tendance des hommes à saccager la sylve. Le plus petit défrichement est un désastre. Les crues, les sécheresses ont des odeurs de fin du monde. La grandiose beauté des forêts ne nous est jamais trop chantée. Jamais leur louange ne nous est épargnée, ni la liste renouvelée de leurs bienfaits. » (Larrère, 1981, p. 114 : voir le livre « Tant qu'il y aura des arbres »)

Instables, objets aux contours flous et en mouvement, les friches constituent de véritables analyseurs des logiques institutionnelles, politiques et sociales sur un territoire et à instant donnés. Dans cette perspective, nous avons cherché à repérer les formes de mobilisation institutionnelle, politique, sociale autour de ces espaces par l'intermédiaire notamment de l'étude d'un plan de paysage se développant sur cette thématique sur le territoire (partie 2). Et, dans un second temps, par l'analyse des logiques et représentations à l'œuvre éclairées par les rapports sociaux localisés (chapitre 7).

Au fil du terrain, nous nous sommes rendu compte que d'autres espaces faisaient l'objet de dynamiques de mobilisation importante : c'est le cas de la forêt en particulier sur la commune d'Ancy-Dornot. En effet, plusieurs membres d'associations environnementales de ce village, pour la grande majorité des « néorésidents » appartenant aux classes sociales moyennes et supérieures, se constituent en collectif en 2017. La plupart de ces personnes ont participé aux ateliers participatifs du plan de paysage, mais considèrent, d'une part, que ces derniers ne tiennent pas suffisamment compte de la thématique « forêt », et, d'autre part, qu'ils ne sont pas une « réelle » démarche de concertation. Ainsi, quelques mois après des coupes de bois et des travaux de l'Office national des forêts, jugés intensifs, le collectif « Forêt Val de Metz » se mobilise afin de « *faire entendre la voix des citoyens usagers de la forêt* » (charte du collectif forêt Val de Metz). S'appuyant sur des savoirs dits « scientifiques » et « techniques », ce collectif participe à la production d'une « contre-expertise » en matière de gestion forestière. Il dénonce certaines pratiques de la forêt, certains risques « environnementaux » et souhaite intervenir dans la prise de décision. En cela, le « collectif forêt » (CF) participe au développement d'une « controverse environnementale publique » (Barbier et Rémy, 2012) (1.). Les événements et les discours portés par le CF participent à produire et à diffuser un discours socialement normé de la « bonne » forêt et de ses usages. Partant de la critique de « dégâts » causés par les travaux forestiers, le collectif amène progressivement l'idée d'une forêt à protéger pour son caractère primordial pour l'écosystème

et dans la lutte contre le réchauffement climatique. Ils s'appuient également sur plusieurs scientifiques pour lesquels la forêt est un organisme social à part entière fonctionnant de manière autonome. La « nature » n'aurait ainsi pas besoin de l'intervention humaine. Nous verrons dans ce même point comment certains forestiers rencontrés s'opposent à ce discours par une vision technique et gestionnaire de la forêt (2.). Enfin, le dernier point s'intéresse à la manière dont ce collectif s'inscrit dans d'une part, des rapports sociaux localisés, et d'autre part en continuité du plan de paysage. Nous montrerons ainsi que les pratiques de la forêt sont distinctives et contribuent à renforcer ce groupe social. Puis nous verrons que si le « collectif forêt » s'est en partie constitué en opposition au plan de paysage, il reprend néanmoins certains points de vue et objectifs. Certains membres du collectif souhaitent, par exemple, la remise en culture des coteaux enfrichés. Cependant, ce sont certaines pratiques agricoles, jugées « bonnes », qui sont privilégiées. Enfin, quand le plan de paysage souhaite « responsabiliser » les « citoyens », le CF se donne quant à lui pour objectif de « sensibiliser » à l'environnement (3.). De cette manière, nous montrerons que le collectif forêt s'inscrit à la fois dans une lutte pour le contrôle de l'usage des terres (et de la « nature ») tout en poursuivant et modifiant certains objectifs du plan de paysage.

1. Le « collectif forêt » et la « controverse environnementale publique » : de la production d'une « contre-expertise » à la participation à la décision

Les mobilisations environnementales sont en augmentation depuis une trentaine d'années (Barbier et Rémy, 2012). La critique d'un projet aux regards de ses incidences environnementales, pour les riverains comme dans un intérêt plus large, se combine très souvent avec celle de la mise en débat et de la manière de décider de l'avenir commun (*Ibid.*) Barbier et Rémy nomment ces conflits des « controverses environnementales publiques » (*Ibid.*, p. 187). Selon eux, la controverse est marquée par l'incertitude qui entoure le risque dénoncé : il y a-t-il un risque quant à l'installation d'une nouvelle activité ? Sur quelles argumentations la perception du risque s'appuie ? : « c'est un enjeu débattu par des catégories d'acteurs diversement équipées sur le plan cognitif, relationnel, politique...pour s'en faire reconnaître le statut de porte-parole légitime. » (2012, p. 194). Ces controverses sont qualifiées d'environnementales et publiques, pour reprendre l'expression des auteurs, car elles participent à la redéfinition de l'agir commun sur les questions d'environnement. À partir de ces éléments nous allons interroger la mobilisation du « collectif forêt ». Dans un premier temps et dans un objectif de clarté, nous reviendrons sur la chronologie des événements ayant abouti à la constitution d'un « collectif forêt Val de Metz » (1.1). Nous expliciterons quels en

sont les acteurs, les principales revendications et les relations avec les institutions de gestion forestière (mairie, ONF et syndicat mixte de gestion forestière). Dans un second temps, nous nous attacherons à expliciter les savoirs sur lesquels le « collectif forêt » s'appuie. Le « collectif forêt » investit en effet différentes expertises pour se légitimer et agir (1.2). Enfin, nous montrerons en quoi ce « collectif forêt » participe à ce que les auteurs précédemment cités appellent une « controverse environnementale publique » c'est-à-dire à la revendication de participation à une forme de démocratie locale en matière d'environnement (1.3).

1.1. De travaux en forêt à la constitution d'un « collectif forêt Val de Metz »³⁸⁵

Lors de la saison hivernale de 2016, plusieurs coupes dites de « régénération³⁸⁶ » sont menées par l'office national des forêts (ONF) dans la forêt appartenant à la commune d'Ancy-Dornot (1400 habitants). Ces travaux forestiers suscitent des inquiétudes de la part des associations environnementales locales et de différents pratiquants de la forêt (en particulier randonneurs à pied et à vélo). Plusieurs habitants, membres associatifs et pratiquants de la forêt échangent entre eux puis contactent le président du Syndicat mixte de gestion forestière³⁸⁷ (Jacques Noël, conducteur de train à la retraite, Ancy-Dornot, élu, 60 ans) et le maire d'Ancy-Dornot (Éric Meunier, cadre du secteur privé à la retraite, Ancy-Dornot, 67 ans). Ils procèdent d'abord par des sollicitations orales (dans la rue, lors des événements locaux, parfois à la mairie) puis par mails et lettres avec accusés de réception tout au long de l'année 2016. Ils souhaitent alerter sur les « dégâts » liés aux travaux forestiers et obtenir des réponses quant à leurs évolutions. Le groupe de « citoyens » se réunit régulièrement et s'envoie des mails avec des photographies de ce qu'ils considèrent être des dégradations de la forêt. Contrairement au plan de paysage où les photographies des paysages étaient prises par plans larges, représentant une « composition paysagère » esthétique, les photographies de ces habitants mécontents sont réalisées de près et sont centrées sur les éléments qui suscitent leur

³⁸⁵ Je tiens ici à remercier Anne Carbonnel, chercheuse investie dans le projet ASTRAL, pour la transmission des informations concernant le déroulé de l'organisation du « collectif forêt Val de Metz » ainsi que de certaines archives.

³⁸⁶ Cette expression est utilisée par les gestionnaires forestiers. Elle renvoie à la coupe des arbres « matures » et vise à apporter de la lumière aux jeunes pousses, l'objectif est de « régénérer la forêt ». La coupe de régénération consiste à récolter au moins 50% de la surface terrière du peuplement. Ce type de coupe est donc très visible, elle est perçue comme choquante par certains habitants et pratiquants de la forêt. Ces derniers utilisent l'expression de « coupe à blanc » ou « coupe rase ».

³⁸⁷ Le syndicat mixte de gestion forestière du Val de Metz (SMGF) a pour objet la gestion, l'amélioration et la valorisation des forêts communales. Le SMGF a été fondé en 1998 et réunit 15 communes. Chaque conseil municipal délègue deux élus titulaires et un élu suppléant pour siéger au conseil syndical. Le SMGF gère ainsi 1005,19 hectares de forêt dont 381 hectares appartiennent à la commune d'Ancy-Dornot. L'Office national des forêts (ONF) est le gestionnaire de terrain, il propose et réalise les travaux validés par le conseil syndical.

désapprobation (ci-dessous, mail envoyé le 14/04/2016 par un « habitant³⁸⁸ » au reste du groupe mobilisé) :

Figure 33. Photographies prises et échangées par les « habitants » inquiets des travaux forestiers à Ancy-Dornot (avril 2016)



Dans ce mail envoyé par un « habitant » à des membres d'associations environnementales locales, les photographies ont été nommées avec des titres évocateurs montrant l'émotion suscitée par ces travaux. Parmi les différentes photographies envoyées l'image en haut à gauche s'intitule « *autoroute forestière passage à cinq voies* », celle en haut à droite « *plaie ouverte* », en bas à gauche « *l'enfer première à droite* » et enfin celle en bas à droite « *la croisée des chemins façon panzerdivision* ». Toutes ces photographies ont été prises dans la forêt d'Ancy-Dornot pendant l'hiver 2016, à proximité du lieu-dit « La croix Saint-Clément » très valorisé pour ses qualités esthétiques et environnementales par plusieurs personnes rencontrées en entretien.

³⁸⁸ Nous ne savons pas qui est l'auteur du mail.

Face à ces interrogations, le président du syndicat mixte de gestion forestière et le maire se montrent rassurants justifiant de l'intégration des travaux forestiers dans un plan d'aménagement³⁸⁹ élaboré en 2002 pour une période de quinze ans :

« Il n'y a là rien de dramatique [...] Les travaux sont prévus par le plan d'aménagement [appelé également plan de gestion] que je t'ai montré hier. Il est respectueux des possibilités de régénération de la forêt [...] et tient compte de l'arrivée à maturité des arbres (suivant les essences entre 100 et 150 ans environ) » (courriel envoyé par le président du syndicat mixte de gestion forestière en réponse à un membre du collectif forêt, Marie Crepin, enseignante-chercheuse à l'université, habitante d'Ancy-Dornot, avril 2016).

Les échanges entre les institutions gestionnaires de la forêt et les habitants mécontents sont relayés par la presse locale dès juin 2016. Le maire et le président du syndicat mixte de gestion forestière s'engagent alors à organiser une réunion publique pour répondre aux questionnements des habitants et associations locales, cette réunion n'a finalement pas lieu.

Quelques mois plus tard, une pratiquante de la forêt et habitante de Montigny-lès-Metz (Cécile Leclerc, traductrice à son compte, habitante de Montigny-Lès-Metz, env. 40 ans) lance – sans concertation avec les autres personnes mobilisées – une pétition en ligne sur internet (février 2017). Cette pétition est adressée à la mairie d'Ancy-Dornot et au SMGF. Dans cette pétition, Cécile Leclerc note :

« Depuis deux ans je vois les coupes et l'exploitation industrielle s'intensifier, les sites s'appauvrir. Cet hiver représente un véritable tournant dans l'intensification de ces pratiques. De nombreuses nouvelles zones ont été totalement rasées à blanc [...] Cette pétition vise à demander la suspension immédiate des coupes ciblées Croix Saint Clément/ Pierre qui Tourne / Chemin de Loyée montant vers Pierre qui Tourne en attendant que les associations et les citoyens soient reçus par le maire d'Ancy-sur-Moselle et le syndicat de communes pour engager un dialogue citoyen et un démarquage sur zone d'arbres. » (Extrait de la pétition en ligne rédigée par Cécile Leclerc, février 2017).

Après 72h en ligne et près de 900 signatures, Cécile Leclerc décide de fermer la pétition précisant sur le site que « *le dialogue est en train de se mettre en place entre les élus et les associations de défense de la nature locales* » et qu'elle « *ne se sent pas la légitimité d'aller plus loin seule* ». En réaction à cette pétition, le maire d'Ancy-Dornot et le président de syndicat mixte de gestion forestière organisent une réunion publique portant sur la forêt le 10

³⁸⁹ Le plan d'aménagement, dit également plan de gestion, a pour objectif de définir les orientations en matière de gestion du patrimoine forestier pour une période de 15 ans. Il est élaboré conjointement par le SMGF et l'ONF. L'ONF propose un programme de travaux annualisé respectant les orientations du plan de gestion, il est validé par délibérations du conseil syndical.

mars 2017. Cette réunion a lieu au sein de la mairie et rassemble près de 90 personnes auxquelles s'ajoutent les différents intervenants : le maire d'Ancy-Dornot, le président du SMGF qui est également élu au conseil municipal d'Ancy-Dornot, l'agent forestier en charge de la zone située à Ancy-Dornot et son supérieur hiérarchique. Le PNRL n'a pas été directement convié à cette réunion, mais un de ses chargés de mission est présent dans le public. Lors de cet événement, le maire entame la présentation pour situer le contexte. Il transmet ensuite la parole au président du SMGF puis à l'ONF. Ces différents acteurs reviennent sur les travaux ayant eu lieu en forêt, les techniques employées et leur intégration dans le plan de gestion décidé il y a quinze ans. La réunion se termine ensuite par une session de questions du public auxquelles les décideurs répondent de manière relativement brève. Cette réunion est suivie par l'organisation d'une visite de site par l'ONF en avril 2017. Mais ces deux rencontres n'ont pas convaincu pas les habitants et membres associatifs inquiets :

Cécile Leclerc (traductrice indépendante, habitante de Montigny-Lès-Metz, 40 ans) : « Et là y'a un nouveau plan de quinze ans qui est en passe d'être signé cet automne. Le maire n'a pas voulu les associer [les membres associatifs locaux] [...] Ils ont organisé une réunion avec l'ONF, mais c'est une réunion où il n'y avait qu'eux qui avaient le droit de parler, et où ils ont donné leur vision de la forêt, c'est-à-dire tout va bien, c'est normal, ne vous inquiétez pas... or aujourd'hui, bah quand on regarde, quand on se renseigne, quand on...il y a quelque chose qui ne va pas par rapport à la forêt. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Progressivement, un groupe se constitue pour partager des informations, de la documentation, jusqu'à se structurer en juillet 2017 en « Collectif forêt Val de Metz ». Ce dernier affirme rassembler au total 17 personnes (dont 9 font partie du « noyau actif » selon les personnes rencontrées en entretien, représentant 9 associations environnementales³⁹⁰ dont certaines sont situées dans l'agglomération proche. Les membres les plus « actifs », c'est-à-dire les plus présents aux réunions et à l'initiative de certains événements, sont cependant ceux inscrits dans des associations situées à Ancy-Dornot ou dans les villages proches (annexe n°4, tableau des entretiens terrain « forêt ») : la « gélinotte » est une association de protection des milieux naturels (biodiversité) ; l'églantier est une association de défense de l'environnement tournée

³⁹⁰ Il est nécessaire d'être membre d'une association environnementale pour appartenir au « collectif forêt ». Les associations citées sont donc celles où les membres adhèrent. Parmi ces associations plusieurs sont locales (L'églantier, la gélinotte, l'association de cueillette des plantes sauvages et l'association de préservation de l'environnement des côtes de Moselle, voir annexe n°4). D'autres sont situées dans l'agglomération voisine voire à l'échelle nationale (Air Vigilance, Colibris, MAN Moselle, Metz à Vélo). Ici et à titre exceptionnel, les noms des associations non locales n'ont pas été anonymisés : leur importance ne permet pas d'identifier les personnes concernées.

notamment vers l'agriculture de proximité et les techniques de jardinage ; l'association de cueillette des plantes sauvages est consacrée, comme son nom l'indique, à la découverte des végétaux comestibles ; et l'association de préservation de l'environnement des côtes de Moselle s'intéresse en particulier à la préservation des éléments patrimoniaux du territoire (murs en pierres sèches). Le collectif est composé de personnes aux intérêts diversifiés, allant des pratiquants de la forêt, aux professionnels du tourisme, ou encore aux membres actifs d'associations environnementales :

Corinne Bour (chef d'entreprise, Ancy-Dornot, env. 55 ans): « Le collectif est assez divers parce qu'il y a des vététistes, il y a des promeneurs, il y a des gens qui sont dans le tourisme, il y a l'églantier [association locale] qui est plutôt environnement, il y a la gélinotte [association locale] qui est plutôt pareil défense de la biodiversité, il y a des gens qui sont très techniques au niveau de la forêt, d'autres pas du tout, il y a des individus qui sont plutôt...qui ne veulent pas qu'on coupe les arbres, il y a des gens qui sont affoueurs [qui pratiquent l'affouage]. Donc il y a des profils très divers, mais il y a un intérêt et une intention commune pour la forêt et pour son intégrité en fait voilà. » (entretien semi-directif, mai 2017)

Bien que leurs pratiques et rapports à la forêt soient diversifiés, les membres du « collectif forêt » ont des similitudes. En l'occurrence, ils font partie de ces « non natifs » portant des questions « écologiques », dont certaines font polémiques (comme les feux de végétaux), et que nous avons évoquées dans le chapitre précédent. Ils ont des profils sociaux relativement similaires : parmi les huit membres actifs rencontrés en entretien, aucun d'entre eux n'est « natif » d'Ancy-Dornot³⁹¹ ; six habitent Ancy-Dornot ; ils ont entre 40 et 60 ans ; sept ont des emplois situés dans les catégories sociales dites intermédiaires ou supérieures avec bagage éducatif³⁹² ; quatre se présentent comme venant du « rural », deux du périurbain /bourg industriel mosellans, trois d'une agglomération urbaine. Ils font ainsi partie de la classe moyenne dite intellectuelle portant des préoccupations environnementales (Claeys-Mekdade, 2003).

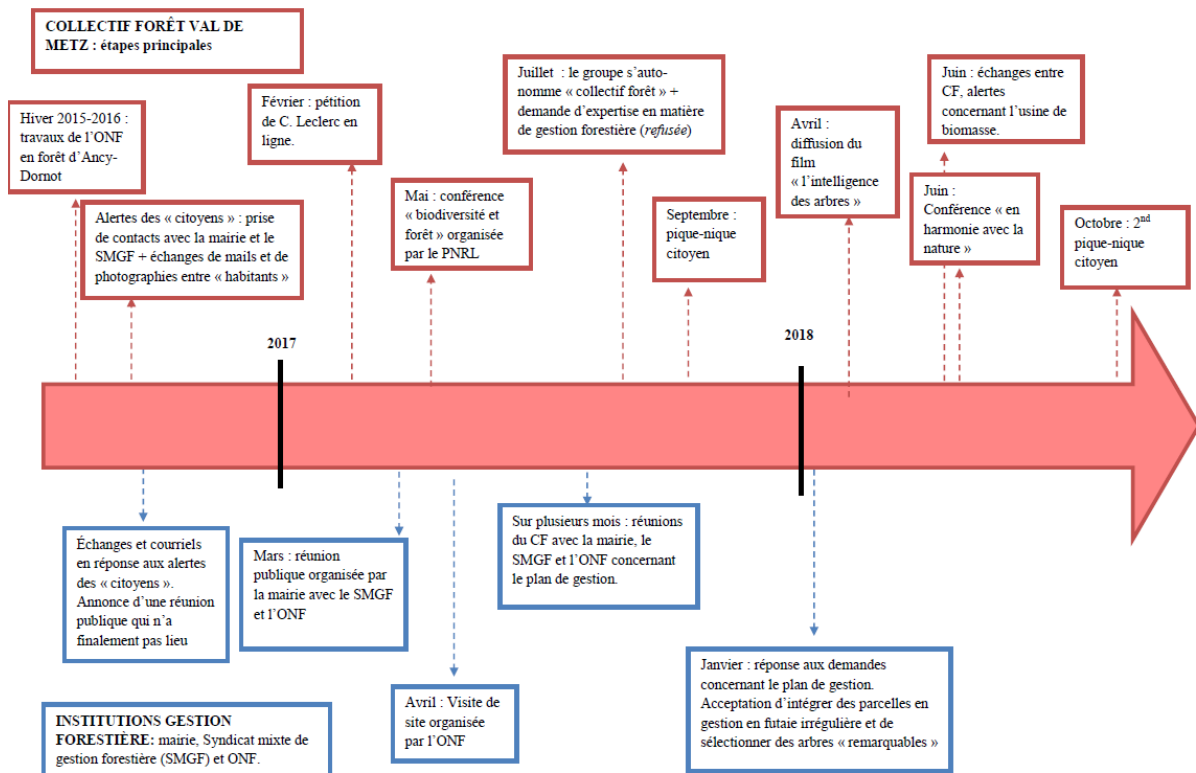
Malgré des intérêts parfois différents, le « collectif » fait remonter des objectifs et des demandes de manière concertée. Ils vont ainsi organiser plusieurs événements participants à structurer le collectif tout en mobilisant l'opinion publique. La frise chronologique ci-dessous permet d'en montrer les principaux ainsi que les réactions et échanges avec les parties

³⁹¹ Jocelyne Lèbre est néanmoins mariée à un homme « natif » et elle-même est née dans le village voisin.

³⁹² On compte deux ingénieurs dont l'un est en reconversion et le second est devenu chef d'entreprise dans le secteur du tourisme, un ingénieur agronome, une traductrice à son compte, une professeure des écoles, une cheffe d'entreprise dans le secteur des loisirs, un journaliste/scénariste (et un enseignant chercheur à l'université que nous n'avons pas rencontré en entretien).

prenantes de la gestion forestière (conseil municipal, syndicat mixte de gestion forestière et Office national des forêts). Le « collectif forêt » se mobilise ainsi au moment où le plan de paysage est mis en œuvre.

Figure 34. Frise chronologique constitution du « collectif forêt Val de Metz »



• Les différents événements portés par le « collectif forêt »

Après la constitution du collectif pendant l'été 2017, plusieurs actions sont rapidement mises en place. Dès juillet 2017, le collectif propose au conseil municipal d'Ancy-Dornot de financer des expertises en matière de gestion forestière afin de trouver des alternatives à l'exploitation menée par l'ONF, la demande est néanmoins refusée³⁹³.

Le collectif organise ensuite une série d'événements visant à sensibiliser les « citoyens » aux risques environnementaux en forêt. Ainsi, un pique-nique citoyen est organisé par le collectif pour mobiliser l'opinion publique dès septembre 2017. Cet événement rassemble une centaine de personnes selon la presse locale. Il est en effet relayé par les journaux et une radio locale. Ce « pique-nique citoyen » avait pour objectif de rallier un public large à la

³⁹³ Nous n'avons pas connaissance du motif du refus.

mobilisation dans un cadre « *moins technico-scientifique que festif* » (propos d'un des membres du collectif, mail annonçant l'événement).

L'année suivante, le CF organise plusieurs événements dont la diffusion d'un film sur « l'intelligence des arbres » en avril 2018 au cinéma d'Ars-sur-Moselle, puis une conférence intitulée « en harmonie avec la nature », avec deux « spécialistes ». Nous reviendrons sur cette conférence dans le point 2. de ce présent chapitre. Un second pique-nique citoyen est organisé en octobre 2018. Au programme de cette journée, une « *balade éducative* » et « *repérage d'arbres remarquables* » avec un forestier de l'ONF à la retraite (personne « ressource » du collectif forêt), puis une « *mise en commun des repères GPS, information sur les coupes en cours, impact des coupes biomasse, rencontre avec les associations du collectif forêt* » et « *des moments contés pour petits et grands* » (extraits de l'annonce de l'évènement publié par une des associations du CF sur les réseaux sociaux). Il est précisé en bas de ce document que le CF « *milite pour une gestion forestière véritablement respectueuse de la biodiversité et de l'environnement* » (*Ibid.*).

En parallèle à ces différentes manifestations, le CF organise plusieurs échanges avec les instances décisionnaires en matière de gestion forestière. Il expose différentes attentes concernant le plan d'aménagement de la forêt en cours d'élaboration par le conseil municipal d'Ancy-Dornot, le SMGF et l'ONF. Ils demandent notamment la réduction des coupes d'arbres en forêt, l'augmentation de la gestion en futaie irrégulière et l'intégration du PNRL aux réunions portant sur la forêt. Le plan de gestion en cours d'élaboration en 2016-2017 a été ainsi modifié afin de mettre en place une gestion en futaie irrégulière sur environ 16% de la surface sur laquelle il s'applique. Le plan de gestion, document très technique, est étudié par l'une des « personnes ressources » du CF, ancien gestionnaire forestier de l'ONF à la retraite, Jean Lemoine (forestier de l'ONF à la retraite, habitant d'un village rural Mosellan, environ 60 ans). Il note dans un mail envoyé à l'ensemble du collectif, que le plan de gestion « *tient compte des enjeux forts* » en particulier « *richesses botaniques, présence du faucon pèlerin, des chiroptères et de tout un cortège de richesses, sentiers de randonnée* » et fait preuve de « *résolutions exemplaires* » telles que « *la mise en avant d'arbres remarquables* » demandées par le CF (extraits mail envoyé par Jean Lemoine au CF, février 2018).

Le « collectif forêt » veille aujourd'hui à l'application de ces décisions. Afin de connaître l'évolution du « collectif forêt » et de ses activités, nous avons contacté Cécile Leclerc (traductrice, Montigny-Lès-Metz, environ 40 ans) en juillet 2021, en réponse elle nous

indique : « Cette année a permis au SMGF [Syndicat mixte de gestion forestière] et à l'ONF de renouer un peu avec le Parc naturel, il y a une réunion commune entre ces institutions et le collectif forêt en janvier, et une sortie botanique proposée fin juin par le Parc réunissant à nouveau tout le monde. Ceci dit, les lignes en matière de gestion forestière n'ont pas encore bougé à ce jour. » (mail, juillet 2021). En parallèle à ces préoccupations concernant l'élaboration du plan de gestion de la forêt, le « collectif forêt » s'est rapidement intéressé à une autre source d'inquiétude : le développement de centrales à biomasse à Metz.

- **La problématique des centrales à biomasse**

Une première centrale a été mise en fonction en 2012 et une seconde était en projet au moment où nous avons rencontré les membres du « collectif forêt ». Cette centrale est implantée dans l'agglomération messine et produit de l'électricité en utilisant les plaquettes de bois des forêts environnantes :

« Une partie du bois abattu ne peut être utilisé dans l'industrie du bois. Ce bois inexploité est donc séché, broyé sur place puis stocké à l'UEM [Usine d'électricité de Metz]. Ainsi, 40 000 tonnes de bois par an sont fournies par l'Office National des Forêts et une coopérative de forestiers privés. Au total, la centrale biomasse de l'UEM utilise 100 000 tonnes de bois provenant des forêts mosellanes. Cette centrale permet d'alimenter le chauffage urbain avec 60% d'énergie renouvelable, le rejet de CO₂ étant moindre. » (Extraits de présentation de la centrale, site internet de la centrale biomasse de Metz³⁹⁴).

Les membres du « collectif forêt » s'inquiètent du développement de l'utilisation de cette ressource en bois et craignent que les coupes en forêt s'intensifient pour répondre aux besoins de ces centrales. Ils échangent par mails et se réunissent à plusieurs reprises pendant l'été 2017. Ils envoient un courrier à destination de Metz Métropole, au Préfet de Moselle et au PNRL. Dans ce courrier, à l'initiative de Cécile Leclerc, le CF mentionne :

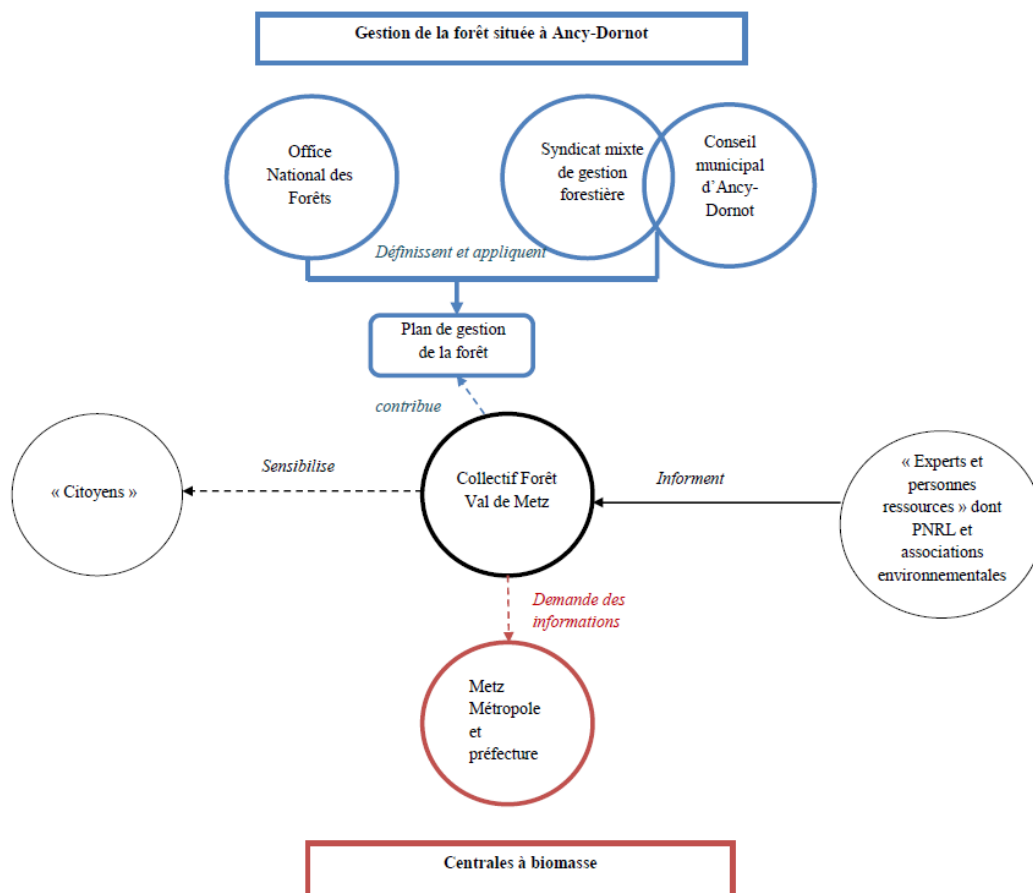
« En tant que citoyens, nous aimerions savoir sur quelles études se basent ce projet de nouvelle usine ? Quel sera le bassin de prélèvement ? Quel type de bois, quelles quantités seront prélevées ? Et surtout, les grands acteurs écologiques, tels que le Parc naturel régional de Lorraine, ont-ils été concertés et associés au projet ? Ces questions nous semblent essentielles. Nous vous remercions de nous faire parvenir rapidement tous ces documents et vous demandons un moratoire dans la réalisation de l'usine pour permettre la mise en place d'un réel débat contradictoire à ce sujet. » (Courrier rédigé par Cécile Leclerc pour le CF, juin 2018).

Une seconde usine biomasse est en phase de construction au printemps 2021, elle devrait être mise en service à la fin de l'année 2021 et a pour objectif d'étendre le réseau de chauffage

³⁹⁴ Voir <https://metz.fr/projets/biomasse.php>, consulté le 23 juin 2021.

urbain à Montigny-lès-Metz. Le courrier ci-dessus n'a, à ma connaissance, pas reçu de réponse. Actuellement, le « collectif forêt » est toujours existant, cependant son activité aurait été quelque peu perturbé par la période de pandémie. Les revendications concernant les centrales biomasses ne semblent pas avoir été l'objet d'échanges avec les porteurs de décision. Pour plus de carté, nous proposons ci-dessous un schéma récapitulant les relations entre le collectif et les autres acteurs sur deux « pôles », un premier en haut concernant la gestion de la forêt, et un second en bas concernant les centrales à biomasse.

Figure 35. Schéma, liens du « collectif forêt Val de Metz » aux autres acteurs



Par ces différentes actions et échanges, le « collectif forêt » développe une « contre-expertise » en matière de gestion forestière. Pour cela, il s'appuie notamment sur des documents scientifiques et techniques, ainsi que sur plusieurs « personnes ressources ».

1.2. Le « collectif forêt » et la production d'une « contre-expertise »

Grâce à l'analyse de la grammaire de l'arène publique, Barbier et Rémy (2012) élaborent une typologie des figures impliquées dans les controverses environnementales. Parmi elles,

les auteurs décrivent la figure de « l'acteur d'environnement », c'est-à-dire l'acteur « qui vise une certaine qualité ou un certain état de l'environnement, s'emploie à construire des catégories, dispositifs, rapports de force et de sens adéquats » (*Ibid.*, p. 195). Cette figure est souvent interprétée par les associations de protection de la nature et de l'environnement, bien qu'elles ne soient pas homogènes dans leurs objectifs ou dans leurs stratégies d'actions. L'« acteur d'environnement » renvoie également à plusieurs modes d'actions selon Barbier et Rémy (2012):

Ils peuvent être « lanceurs d'alerte » ;

- « Passeurs » c'est-à-dire qu'ils prennent « en charge le coût intellectuel de la traduction d'un sentiment de “mécontentement”, de “stupeur” ou encore “d'indignation” en une position présentable dans l'espace public » (p. 196) ;
- « Entrepreneurs » c'est-à-dire en assurant le fonctionnement de la controverse (frais, distribution de tracts et de pétitions, organisation des réunions, « orchestration de la dramaturgie autour du projet et animation de la “guérilla juridique” ») (p. 196) ;
- Avoir un rôle dans « la réception de l'objet technique » : « ancrage dans l'histoire et le collectif local, montée en généralité obtenue en technicisant les arguments et en élargissant la problématique. » (p. 196). Pour se légitimer, ces associations, et plus généralement les « acteurs d'environnement », s'appuient sur l'expertise.

Dans le cas du « collectif forêt » les « acteurs de l'environnement » mobilisent, tour à tour, ces différents rôles bien que chaque membre puisse s'illustrer plutôt dans un rôle ou dans un autre. Par exemple, Cécile Leclerc (traductrice à son compte, habitante de Montigny-lès-Metz dans l'agglomération messine, « pratiquante » de la forêt d'Ancy-Dornot, 40 ans) est la première à avoir contacté les associations environnementales locales pour dénoncer les travaux en forêt puis, avec sa pétition en ligne, à jouer le rôle « du lanceur d'alerte ». En effet, elle a pour habitude de se promener en forêt, nous verrons d'ailleurs dans le point 3, qu'elle a un usage thérapeutique de ces espaces : malade, elle considère que ses pratiques de la nature l'aident à se soigner. Plusieurs membres d'une des associations locales, l'églantier, ont ensuite fait la démarche de prise de contact avec le maire et le président du SMGF faisant part de l'inquiétude des « habitants », prenant alors le rôle de « passeurs ». Les différentes associations impliquées localement – dont en particulier l'églantier et la gélinotte – prennent en charge les frais et l'organisation du collectif notamment lorsqu'ils font intervenir des conférenciers, organisent une diffusion d'un film au cinéma d'Ars-sur-Moselle, ou sollicitent une expertise qu'ils sont prêts à financer dans l'objectif de questionner la gestion forestière

réalisée par l'ONF (l'expertise est refusée par la mairie et n'a donc pas lieu). Enfin, l'ensemble des membres du « collectif forêt » font le relais d'une « expertise » qu'ils construisent, mobilisent et diffusent auprès d'un public large.

Au début de la mobilisation, cette « expertise » est essentiellement « d'usage » : lors de promenades ou d'activités de loisirs en forêt, les « habitants » mobilisés ont été confrontés aux travaux forestiers. Ils dénoncent les dégâts liés à ces travaux, perçus et vécus par les prismes esthétique et émotionnel. Les échanges du CF avec les gestionnaires forestiers³⁹⁵ sont ainsi concentrés autour de la dénonciation d'« *une coupe à blanc* » et des modifications des chemins liées au passage des machines : élargissement des chemins, ornières, dégâts sur des arbres non coupés, huile moteur mélangé aux boues, plastique de protection des arbres laissés à même le sol. Les « habitants » font part de leur ressenti avec un vocabulaire imprégné d'émotions voire guerrier, à titre d'exemple Nicolas Wagner (gérant d'une entreprise, de formation ingénieur il se reconvertit vers le secteur des activités de loisirs et touristiques, habite Ancy-Dornot, 50 ans) utilise en entretien les expressions de « *scènes de guerre* », d'« *apocalypse* » et de « *barbarie en forêt* » pour décrire l'état de la forêt après ces travaux (entretien semi-directif, mai 2017). Cette appréhension des faits est rapidement discréditée par les gestionnaires forestiers. Cette expertise, basée sur des perceptions, est perçue comme « profane » et non légitime.

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, membre puis président de l'association l'églantier, env.45 ans) : « Il y a quelque'un un jour qui a employé le mot "la forêt en danger", ça fait deux ans qu'on entend parler de ce truc-là, comme si on avait dit... Sans doute, la personne qui avait employé ce terme-là, exagérait peut-être, et encore... [...] Ouais, c'était "la forêt menacée"... Tous les six mois, ils reviennent nous dire "mais ça, c'était inacceptable !" Pfff... À ce moment-là, il s'agissait pas d'un truc scientifique, il s'agissait juste de dire "voilà, c'est comme ça qu'on le ressent, quoi" ! » (entretien semi-directif, septembre 2018).

La prise et l'échange de photographies montrant les « dégâts » (cf. point précédent) est également mal perçus par les gestionnaires forestiers. Alors que le plan de paysage présente l'image comme une source « neutre », permettant d'identifier l'évolution du paysage, Éric Meunier (maire d'Ancy-Dornot et président de la communauté de communes) considère que cette mise en image de la forêt est une recherche du « *scoop* ». L'image ne fait donc plus preuve, mais se focaliserait sur un élément pour en surévaluer la portée et favoriser la contestation.

³⁹⁵ L'expression de « gestionnaires forestiers » désigne ici les différentes personnes et institutions participant à la décision en matière de gestion de la forêt, c'est-à-dire l'ONF, le SMGF et le conseil municipal d'Ancy-Dornot.

« Une petite remarque, sans violence, concernant l'engagement citoyen. Je le défends et le recherche, bien évidemment, mais on en voit aussi les limites quand le citoyen recherche le scoop selon une formule célèbre "le poids des mots, le choc des photos". Mais c'est la nouvelle norme "facebook" et nous devons faire avec. » (Extrait d'un mail d'Éric Meunier à destination de Marie Crepin, enseignante-chercheuse, faisant part des questionnements de plusieurs personnes et membres associatifs concernant des travaux en forêt menés par l'ONF, avril 2016)

Ce vocabulaire lié à l'émotion est également contesté par les gestionnaires pour qui cette présentation des faits n'est techniquement pas juste. En effet, lors de la réunion publique du printemps 2017, plusieurs représentants des instances de gestion de la forêt ont pointé les prétendues « erreurs » et « confusions » du CF, notamment sur la distinction entre « coupe de régénération » et « coupe franche » (dite également « coupe à blanc »). Lors de cette réunion, Monsieur Pauly, forestier (ONF), intervient en citant plusieurs signataires de la pétition mise en ligne en février 2017. Il les lie à des propos « erronés », participant d'une part à discréditer la parole du « collectif forêt » et, d'autre part, à se poser lui-même en « expert » par l'exposition d'arguments techniques. Un autre forestier à la retraite, qui n'est pas en lien avec le CF, explique en entretien que l'utilisation d'un vocabulaire technique est, selon lui, une stratégie utilisée régulièrement par l'ONF pour faire face à des contestations.

Eric Pauly (forestier de l'ONF, env. 50 ans) : « Je sais qu'il y a des personnes qui se sont manifestées il y a quelques mois, je voulais savoir si Mme Leclerc était là ?

Mme Leclerc: oui c'est moi.

Eric Pauly : je voulais savoir aussi s'il y avait des usagers VTT qui ont signé la pétition ? OK. L'association la gélinotte j'ai vu Monsieur Michel, Mme X de l'association l'églantier, Mme Y représentant du groupe des verts je l'ai eu tout à l'heure elle ne viendra pas et puis j'imagine des gens qui font du bois et d'autres usagers de la forêt, euh le responsable de l'entreprise cabanes, M. Gavray là, oui il est là. Voilà. On a eu effectivement beaucoup d'inquiétudes suite à une pétition en ligne avec beaucoup d'erreurs dedans, elle parlait notamment de coupes franches. [...] C'est des coupes secondaires et pas des coupes franches comme on a pu le dire et ça je pense que c'était nécessaire de vous l'expliquer. [Les noms des personnes citées ont été anonymisés] » (Propos tenus en réunion publique, mars 2017).

Alain Rossi (gestionnaire forestier de l'ONF à la retraite, il n'était pas en fonction sur le territoire ni en contact avec le collectif forêt) : « Je ne sais pas quelles critiques ils [Le collectif forêt] ont formulé, voilà ils ne sont pas satisfaits de ce qu'ils voient. Faut expliquer faut démontrer voilà, et puis peut être quand on fait des conneries à l'ONF faut pas dire "nanani nananin", on dit "ok on a fait des erreurs, c'est comme ça qu'il faut faire", mais ça c'est difficile à l'ONF. Non, mais c'est vrai ça les forestiers ont du mal hein ! Ouuuuuuh ah ouais, "bah je suis le forestier la forêt c'est moi je suis le cake, je suis le cake, je fais ce que je veux" en gros, alors pour noyer le poisson ils utilisent... on utilise un jargon forestier incompréhensible par tout le monde [rires]. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Les membres du CF disent en entretien s'être sentis discrédités lors de cette réunion et avoir pris conscience de la nécessité de techniciser leurs arguments. C'est également par défiance vis-à-vis des différentes instances de gestion de la forêt que le CF souhaite s'informer. Plusieurs membres considèrent ainsi que les élus n'ont pas la capacité de décider de la gestion forestière car ils n'auraient pas suffisamment de compétences. Le CF souhaite donc devenir « des experts » afin d'échanger et de participer à la prise de décision avec l'ONF :

Paul Gavray (entreprise tourisme, formation d'ingénieur, Ancy-Dornot, membre de l'association l'églantier, CF, 50 ans) : « Je ne sais pas si vous avez rencontré un peu Éric Meunier [maire d'Ancy-Dornot] ? [...] il n'a rien compris. Et ça m'embête parce que c'est quelqu'un d'intelligent. C'est quelqu'un que je respecte, mais je...je ne sais pas pour quelles raisons il adopte cette position, et je ne sais pas si c'est parce qu'il a trop de dossiers et que ça ferait un dossier de plus et qu'il ne s'en sortirait pas et que c'est un moyen de botter en touche, ou alors euh... ou alors il ne comprend vraiment pas le problème. [...] Et en fait, ce qui se passe, c'est que très souvent, les élus ne sont pas compétents, en tout cas beaucoup moins compétents que l'ONF donc ils signent euh sans...en faisant confiance à l'ONF. Le problème c'est que l'ONF c'était un service public, c'en est plus un. Aujourd'hui, on leur demande d'être rentables. [...] Ils font une confiance aveugle à l'ONF et nous on est persuadé que l'ONF n'est pas clean et ça serait simple de le vérifier, mais les élus ne veulent pas le faire quoi. Donc on ne comprend pas pourquoi. Donc nous on a cette peur, là, qu'ils nous transforment le décor. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Progressivement le CF s'est ainsi approprié un savoir « technique » (qui transparait notamment dans l'utilisation des termes de « *futaie irrégulière* », « *futaie régulière* », « *taillis sous futaie* », etc., dans les entretiens) puis un savoir « scientifique ». Le CF a appris à maîtriser ces éléments afin de prendre part aux débats face aux gestionnaires forestiers. En ce sens, et pour reprendre les termes de Cefaï et al. (2013), « participer, c'est ainsi prendre part à des univers de sens en train de se faire, s'initier à des formes d'expérience publique, apprendre à maîtriser des processus de catégorisation et d'argumentation, des manières de voir et de dire et des activités de coopération et de communication – autant de modalités d'engagement dans un monde commun. » (p. 13).

Ainsi, dans un article de presse local, Cécile Leclerc (traductrice, Montigny-Lès-Metz, CF, env. 40 ans) annonce :

« Les membres de ce collectif cherchent avant tout à se baser sur la recherche scientifique et rien d'autre. Nous comptons de véritables experts dans nos rangs et ceux qui ne le sont pas étudient, s'informent. Nous voulons comprendre les projets, de bout en bout, afin de pouvoir discuter avec les décideurs, mais surtout être partie prenante dans la gestion de cette forêt. » (Extraits d'un article de presse publié en mars 2021).

En effet, le « collectif forêt » trouve en son sein, ou en personnes ressources, plusieurs « experts » des questions environnementales et/ou participatives dont, notamment, un chargé de mission « forêt et patrimoine naturel » du PNRL, un ancien gestionnaire forestier de l'ONF à la retraite, un ingénieur agronome, une enseignante-chercheuse spécialisée sur le thème de la « sociocratie³⁹⁶ ». Plusieurs sont également membres d'associations environnementales locales et possèdent une expertise en matière environnementale ou de biodiversité. À titre d'exemple, certains d'entre eux participent à des relevés faunistiques et floristiques en partenariat avec le PNRL et suivent des formations techniques à la gestion forestière organisée par l'association Pro Silva³⁹⁷ et le PNRL. Les membres du CF se transmettent des documents « techniques » et « scientifiques » portant sur la gestion forestière. À titre d'exemple, ils prennent connaissance d'un rapport intitulé « Forêt – Climat – Bois énergie en Europe » réalisé par le SNUPFEN (syndicat national unifié des personnels des forêts et de l'espace naturel) et l'association SOS France dans lequel les résultats de deux rapports « scientifiques³⁹⁸ » sont synthétisés, ou encore du schéma régional d'aménagement de Lorraine produit par l'ONF en 2006³⁹⁹.

Dès l'hiver 2017, le CF contacte deux associations nationales de protection de l'environnement – SOS Forêt France » et les « Amis de la terre – qui leur fournissent des informations et des documents. Enfin, ils mobilisent à plusieurs reprises des « experts » lors de conférences : le chargé de mission du PNRL organise, avec son institution, une conférence-débat portant sur la « biodiversité et gestion forestière » dans laquelle il fait intervenir un enseignant-chercheur d'AgroParistech et professeur en aménagement forestier (mai 2017 à Novéant-sur-Moselle) ; ou encore une conférence intitulée « en harmonie avec la nature organisée dans la mairie de Metz en juin 2018 avec une juriste internationale, Valérie Cabane spécialisée dans le « crime d'écocide », et Ernst Zurcher ingénieur forestier, chercheur en science du bois et auteur d'ouvrages sur la « communication des arbres ».

³⁹⁶ La sociocratie renvoie à un mode d'organisation du pouvoir dans lequel chaque individu peut prendre part à la décision. Les modes de prise de décision et de gouvernance visent à permettre au groupe de s'auto-organiser.

³⁹⁷ Pro Silva est une association française de « forestiers (propriétaires, gestionnaires, professionnels et amis de la forêt) réunis pour promouvoir une “sylviculture mélangée à couvert continu”, basée sur le traitement irrégulier et respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, d'où la dénomination parfois utilisée de “sylviculture Irrégulière, Continue et Proche de la Nature” », voir : <https://prosilva.fr/pro-silva-un-reseau-de-forestiers>, consulté le 21 juillet 2021.

³⁹⁸ Ces rapports sont : « *Multi-functionality and sustainability in the European Union's forests* » produit par l'EASAC (*European Academies Science Advisory Council*) et une note d'information nommée « Brûler des arbres pour produire de l'énergie n'est pas une solution pour enrayer le changement climatique » et produite par le FERN (organisation non gouvernementale créée en 1995 pour la protection de la forêt à l'échelle de l'Union Européenne).

³⁹⁹ Document technique visant à définir les orientations et directives locales d'aménagement en matière de forêts.

Cette nécessité de s'appuyer sur des savoirs scientifiques et techniques montre également la volonté de maîtriser le débat et d'être en mesure de prendre part à la décision. La maîtrise des savoirs en matière de gestion forestière apparaît comme un support de légitimation du discours. Plus encore, le CF s'appuie sur cette expertise pour revendiquer une participation à l'élaboration de la décision.

Pour Barbier et Rémy (2012) la conduite de projet et la dynamique de mobilisation sont liées : « Le sentiment d'avoir été méprisé et de ne pas avoir eu la possibilité de donner son avis pourra provoquer une indignation susceptible de s'exprimer publiquement. [...] En résumé les personnes concernées ont tendance à considérer comme légitime une décision prise au terme d'une procédure qu'ils jugent légitime ; et le jugement sur la légitimité d'une procédure dépend lui-même de deux facteurs : la confiance entre les protagonistes, d'une part ; une maîtrise suffisante exercée par les acteurs sur le processus d'élaboration des mesures prises, d'autre part. » (p. 191).

Le collectif souhaite ainsi se faire le porteur d'une démarche nouvelle, dans laquelle il vient jouer un rôle d'intermédiaire entre les différentes instances de gestions de la forêt. Il souhaite proposer une forme de « contre-expertise » pour reprendre l'expression de Topçu⁴⁰⁰ (2006) face à celle développée par l'ONF. Le CF annonce ainsi dans la presse :

« Ces derniers mois le collectif s'est mobilisé sur un travail d'envergure : établir une connexion entre les gestionnaires du Parc naturel régional de Lorraine, les communes et, bien entendu, le collectif. », Cécile Leclerc ajoute « Notre souhait est d'établir un document d'étude [...] car très peu de lois réglementent la façon d'agir dans ces forêts. Nous sommes dans le dialogue avec les mairies. En février dernier, nous avons eu une rencontre avec des agents de l'ONF notamment. » (Extraits d'un article de presse publié en mars 2021).

Le collectif souhaite ainsi modifier le processus de prise de décision en matière de gestion de la forêt et valorise une conception « active » de la participation citoyenne.

1.3. Le « collectif forêt » et la revendication au droit de participer à la décision publique

La mobilisation concernant la forêt émerge concomitamment à la démarche participative du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad. Ainsi, les premiers échanges

⁴⁰⁰ Topçu (2006) montre à partir de l'étude des controverses liées au nucléaire, comment de nouveaux acteurs, qui n'étaient pas spécialistes au départ (citoyens, associations), sont devenus des experts critiques et à légitimer leurs savoirs.

entre habitants et associations portant sur la forêt ont lieu au printemps 2016, et les premiers ateliers participatifs du plan de paysage sont quant à eux organisés en septembre 2016 et se prolongent jusqu'au printemps 2018. Les territoires concernés par ces deux processus participatifs ne sont pas les mêmes, le CF prend place essentiellement sur le territoire d'Ancy-Dornot quand le plan de paysage concerne 17 communes. Toutefois, si l'échelle institutionnelle n'est pas la même, Ancy-Dornot est concerné par le PP, et ce, d'autant plus que le maire est également président de la communauté de communes Mad et Moselle. Il fait d'ailleurs figure de porteur principal de la démarche participative initiée dans ce cadre. La question de la forêt dépasse par ailleurs l'échelle communale puisqu'elle mobilise des « habitants », des pratiquants de la forêt et des acteurs de la protection de l'environnement de l'échelle locale à celle de l'agglomération voisine.

Les liens entre PP et CF ne s'arrêtent pas à la géographie politico-administrative, mais s'étendent également à la dimension critique de la « démarche participative ». Dans le cadre du plan de paysage de multiples ateliers participatifs sont organisés. Ils abordent les thématiques du paysage et de l'enfrichement des coteaux. La question de la forêt portée par certains participants est cependant évincée des discussions⁴⁰¹. La gestion forestière est considérée comme un sujet « épineux » pour les maîtres d'œuvre du plan de paysage⁴⁰² d'une part car elle ne concerne pas l'ensemble du territoire et, d'autre part, parce que les décideurs en matière de gestion forestière ne sont pas favorables à la mise au banc public de cette question. Or, la « démarche participative » initiée dans le plan de paysage nourrit des attentes chez certains participants. Elle aurait ainsi provoqué « *une petite vague* » participant à structurer la controverse sur la gestion de la forêt :

Sandra Gallo (chargée de mission communauté de communes) : « Parfois sur certains sujets on fait des réunions avec des institutionnels ou des entreprises pour approfondir, on l'a fait sur la forêt avec l'ONF parce qu'on s'est rendu compte qu'avec le plan de paysage on avait mis un petit peu le feu aux poudres.

Alissia Gouju : Tu penses que c'est lié ?

Sandra Gallo : Je ne sais pas, il y a eu la coupe. Mais je pense la concertation... [...] Je me disais que le plan de paysage a fait une mini vague et ça a pris plus d'ampleur. [...] Et on revient au problème de tout à l'heure qui était la défiance, là on est clairement dans un

⁴⁰¹À l'exception d'une réunion publique, celle de restitution du diagnostic du plan de paysage, où plusieurs personnes du public abordent la question. Face à ces différentes remarques, Marie-Hélène Clément (membre des bureaux d'étude du plan de paysage) se positionne très ouvertement du côté des décideurs en matière de gestion forestière, elle dit ainsi « *la population ne se préoccupe pas de la forêt et d'un coup quand on coupe on ne comprend pas ! [...] Il y a une méconnaissance sur la gestion de la forêt qui engendre des craintes.* » (extraits transcription de la réunion de restitution intermédiaire, mars 2017).

⁴⁰² Pour les bureaux d'études en charge de l'élaboration du plan ainsi que pour la chargée de mission de la communauté de communes qui accompagne la démarche (entretiens semi-directifs).

problème de défiance. Les élus demandent aux gens de participer et de donner leur point de vue mais on enlève des sujets. Et puis les forêts, la gestion, c'est des documents qui gèrent pour 10 ans, donc c'est un sujet difficile, c'est super complexe. Tu as de la technique et de l'émotion. Et il y a des enjeux économiques...c'est le pire sujet qui pouvait tomber ! » (entretien semi-directif, août 2017).

En effet, plusieurs personnes lient directement leur participation aux ateliers du plan de paysage et leur mobilisation au sein du « collectif forêt ». Plusieurs membres de ce collectif ont participé à un ou plusieurs ateliers du plan de paysage mais n'y retrouvent pas leur intérêt pour la forêt : « *On nous demande de participer au plan Paysage, et ben on aimerait bien qu'on nous dise déjà ce qui se passe dans la forêt !* » (extraits d'entretien Paul Gavray, mai 2017).

Face à une « démarche participative », qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre 5, suscite un certain nombre de critiques et de défiance, le « collectif forêt » est envisagé par ses membres comme une revendication à une participation active des citoyens à la prise de décision en matière de gestion forestière :

Jocelyne Lèbre (habitante d'Ancy-Dornot, professeur des écoles, 55 ans, a assisté à deux ateliers participatifs du plan de paysage, membre du « collectif forêt ») : « Parce que cette participation citoyenne, il [Éric Meunier, maire d'Ancy-Dornot et président de la CC Mad et Moselle] nous en rebat les oreilles. Je peux vous montrer le bulletin, le dernier petit bulletin municipal, sur la couverture c'est "2017, l'année de la participation citoyenne" [...] Ce qui m'a fait rire, c'est que quand je suis allée au plan paysage, donc on a parlé de cette implication des citoyens, des associations, euh sur des sujets qui peuvent être importants, et puis quand on s'est retrouvés en forêt et qu'on a demandé à participer ne serait-ce qu'aux réunions du syndicat forestier, moi la réponse que j'ai eu, c'est simplement le président du syndicat [syndicat mixte de gestion forestière, le président est également élu au conseil municipal d'Ancy-Dornot] il m'a dit "ah mais t'as qu'à te faire élire si tu veux venir aux...". Je lui ai dit "ben non moi me faire élire ça ne m'intéresse pas, j'ai été conseillère une fois, je n'ai plus envie de le faire". Alors, "ben oui mais bon dans ce cas-là, voilà, ben tu ne t'occupes de rien". Voilà, c'était en gros la réponse. » (entretien semi-directif, juin 2017).

Alors que le plan de paysage apparaît comme peu concret pour une partie des personnes rencontrées – notamment parce que l'aménagement des coteaux composés majoritairement de terrains privés sur lesquels les élus ont peu d'emprise semble pour certains « *illusoire* » – la gestion de la forêt fait enjeu. Une démarche participative avait été organisée lors de la constitution de la charte forestière sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Val de Moselle en 2008. Cette démarche avait donné lieu à une unique réunion de « concertation ». Cependant, elle apparaît aux yeux de certains membres du CF comme une manipulation de la part des élus : elle aurait surtout été de forme mais n'aurait pas donné lieu à une véritable prise de décision. Par ailleurs, cette démarche participative sert à justifier

certaines prises de décisions, aujourd’hui contestées par le CF, et qui sont utilisées en réunion par le maire d’Ancy-Dornot pour décrédibiliser certaines personnes. En effet, lors de la réunion publique de mars 2017, le maire invective Laurent Michel (fonctionnaire territorial, président de l’association la gélinotte, membre du CF, 62 ans), membre d’une association environnementale ayant contribué à la charte forestière. Il s’exclame « *mais tu l’as signée Laurent, j’ai le document, t’as signé !* » (transcription à partir de l’enregistrement de la réunion). Cependant, cette prise de parole est perçue comme un détournement de la « démarche participative » et produit l’effet inverse : il renforce le réseau d’acteurs contestant la gestion forestière de la mairie et de l’ONF et participe à structurer le CF.

Nicolas Wagner (gérant d’entreprise, Ancy-Dornot, CF, env. 50 ans) : « Lors de la réunion forêt, Laurent Michel [le nom a été anonymisé] était intervenu en disant qu’il trouvait que l’ONF ne jouait pas trop le jeu avec ces arbres morts, et puis là le maire s’était levé en brandissant la charte [charte forestière de 2008] en disant “mais bon sang, mais regarde Laurent, t’as signé, là”. Et j’avais trouvé ça vraiment idiot quelque part, parce que y’a 15 ans, oui bien sûr, on peut, c’est pour ça que je disais que c’est un peu à la “oui-oui” quoi à un moment donné ces histoires-là, c’est bien évidemment, on fait signer toutes les associations et finalement après on utilise la signature pour dire “eh, vous aviez cautionné tout ce qui était écrit là-dedans, les là-dedans on avait écrit, à la page 13, sur une ligne, en caractère 4, on coupera aussi du bois. T’étais d’accord, t’avais signé”. Donc moi je trouvais ça très très détestable comme pratique, quoi. [...] c’est là que je crois que je me suis dit ok maintenant, fini les cadeaux. » (entretien semi-directif, mai 2017).

L’éviction du sujet « forêt » du plan de paysage avait pour objectif d’éviter une prise de parole jugée inopportune dans le cadre de cette action publique. Loin d’avoir étouffé le sujet, cette mise hors de la Cité a fait naître une « confrontation politique ». De cette manière, le CF fait émerger plusieurs revendications. Il se mobilise, d’une part, en faveur d’une gestion alternative de la forêt et en faveur d’un partage de la décision en matière de gestion forestière : « *Notre principale revendication est la mise en place d’une participation citoyenne aux décisions concernant la gestion des forêts (publiques) à travers un dialogue constructif respectueux de la convention d’Aarhus*⁴⁰³ » (Charte du « collectif forêt Val de Metz », 2017). Ils signent cette charte par ces deux phrases « *Ensemble, nous sommes déterminé-e-s à faire entendre la voix des usagers par tous les moyens d’expression publique.* » et « *Aux arbres citoyens !* ». Cette controverse environnementale s’inscrit ainsi

⁴⁰³ En France, la convention d’Aarhus a été reprise dans la Charte de l’environnement adossée à la constitution. L’article 7 stipule que « toute personne a le droit, dans des conditions et les limites définies par la loi d’accéder aux informations relatives à l’environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l’élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l’environnement. » (voir : <https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/charte-de-l-environnement> , consulté le 07 juillet 2021).

dans une « grammaire de la vie publique », c'est-à-dire qu'elle développe son argumentation sous le signe de « l'intérêt général, du bien commun ou de l'utilité publique » (Barbier et Rémy, 2012, p. 195). Le collectif met en avant l'intérêt des « citoyens » dont il se fait le porte-parole. Les membres du CF se présentent comme « *non-violents* » et « *sans étiquette politique* » (extraits de la charte du CF), plusieurs assurent en entretien ne pas « *être militant* », ne pas « *aller en manif* » ou du genre à « *faire des banderoles* » (extraits d'entretien de Nicolas Wagner, mai 2017). Les personnes du CF rencontrées n'ont d'ailleurs pas de socialisation militante, à l'exception d'un ancien ouvrier militant syndical. Néanmoins, la mise en avant d'une mobilisation « citoyenne » n'en est pas moins militante et politique (Claeys-Mekdade, 2003). En effet, et comme Claeys-Mekdade le souligne également dans son ouvrage, la mise en avant du militant comme « citoyen » doit susciter plusieurs interrogations concernant : « (1) les stratégies individuelles qui se cacheraient derrière la notion de citoyenneté, (2) les rapports de pouvoir qu'elle ne ferait que dissimuler et (3) les formes d'appartenances communautaires qui pourraient ou non cohabiter avec elle. » (2003, p. 50).

En effet, si les événements du CF sont ouverts à « tous les citoyens », ils n'en sont pas moins socialement situés. Les différents événements sont suivis par de nombreuses personnes⁴⁰⁴, dont on ne connaît pas les caractéristiques sociodémographiques, les raisons de leur participation ou leur appartenance au territoire où se déroulent les aménagements forestiers. Ces manifestations ont, selon les membres du CF rencontrés, pour objectif de susciter l'intérêt et de sensibiliser les citoyens aux causes environnementales et en particulier à la gestion forestière. Le CF se fait alors le relai de certains savoirs et se pose comme instance intermédiaire légitime entre les acteurs de la décision en matière de forêt et les citoyens. À titre d'exemple, la participation aux décisions, à l'organisation et à la transmission des informations, soit l'intégration au CF, est réservée aux membres d'associations environnementales (locales si on en croit la composition effective des membres).

Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-Lès-Metz, 40 ans) : « Ils voulaient que les personnes en fait puissent représenter une association, enfin que ce soit vraiment euh... Parce que par exemple, si la gélinotte [association environnementale locale] dit quelque chose ça a des incidences, quand même, enfin je veux dire c'est une association

⁴⁰⁴ La réunion publique du 10 mars 2017, organisée par la mairie d'Ancy-Dornot et le syndicat mixte de gestion forestière en réponse aux demandes écrites et orales des associations environnementales locales, rassemble une centaine de personnes. La conférence du 24 mai 2017 sur la « biodiversité et la gestion forestière » organisée par le PNRL réunit une soixantaine de personnes. Le premier pique-nique citoyen (septembre 2017) est également relayé par différents médias et rassemble plus d'une centaine de personnes sur la journée, comme la conférence « en harmonie avec la nature » organisée en juin 2018 à Metz.

qui a une vie publique etc. Si moi en tant que personne lambda je dis quelque chose, pfff... sinon dans le collectif, enfin ils voulaient que les gens qui parlent ne puissent parler qu'au nom d'une association pour que justement ce ne soient pas des avis divers et variés, mais qu'ils soient bien au nom de, enfin qu'on ait une valeur à parler, enfin qu'on soit engagé, qu'on ne soit pas que des habitants quoi. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

L'objectif n'est ainsi pas d'étendre la participation à la décision à l'ensemble des citoyens intéressés, mais d'en faire un relai. La « représentation » des citoyens et l'expertise développée viendraient légitimer ce rôle. Les autres pratiquants de la forêt, tels que les chasseurs, sont absents des échanges. D'autre part, il est intéressant de noter que ce groupe est majoritairement habitant d'Ancy-Dornot, quand le document de gestion sur lequel ils souhaitent intervenir concerne environ 1000 hectares et 14 communes.

Le collectif forêt est composé d'une dizaine de membres « actifs », d'horizons professionnels différents, mais tous issus des catégories sociales intermédiaires et supérieures à l'exception d'un membre, Laurent Michel, ancien ouvrier d'usine syndiqué travaillant aujourd'hui dans les services techniques d'une commune rurale (fonctionnaire territorial, il avait toutefois entamé sa carrière en tant que comptable). En effet, hormis certaines associations de chasse et de pêche, les mobilisations associatives environnementales sont majoritairement le fait des classes moyennes intellectuelles (Claeys-Mekdade, 2003). Plusieurs auteurs montrent d'ailleurs comment ces groupes sociaux participent à façonner une image de la campagne cadre de vie dans laquelle l'environnement est une préoccupation centrale (Chamboredon, 1985 ; Kalaora, 1993).

Ainsi, comme nous le montre Cécile Blatrix, les personnes les plus investies dans les différentes formes de participation citoyenne sont ceux qui en « maîtrisent le langage spécifique » (2009, p. 10). Le CF maîtrise notamment les procédures et les échanges avec les institutions de gestion forestière : il prend contact par des voies « officielles » (lettres avec accusés de réception), mobilisent des arguments juridiques notamment en soulignant les principes de la convention d'Aarhus, et refusent les moyens d'actions jugés trop « militants » et illégaux⁴⁰⁵. Ils ont ainsi travaillé pour avoir le droit de participer aux discussions concernant l'élaboration du nouveau plan de gestion de la forêt avec l'ONF et la commune, participation qu'ils ont en partie obtenue. Ils n'ont en effet pas pu participer directement à la prise de décision dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion en matière de forêt –

⁴⁰⁵ Une personne du CF aurait par exemple proposé de s'enchaîner aux arbres ou de mettre du sucre dans les réservoirs des machines des forestiers ; actions qui ont été rejetées par le reste du groupe.

déterminé conjointement par l'ONF, le SMGF et la mairie d'Ancy-Dornot – mais plusieurs de leurs demandes ont été prises en considération. Le plan de gestion intègre notamment le souhait de conserver quelques « *arbres coup de cœur* », qui ne seront pas abattus, ainsi que d'augmenter la surface gérée en futaie irrégulière⁴⁰⁶.

Le « collectif forêt » est, comme nous l'avons vu, socialement situé. Nous allons maintenant mettre en exergue les représentations sociales des membres du collectif concernant la forêt. Dans quelle mesure, à la manière du dispositif de plan de paysage, contribuent-ils à transmettre des normes, des critères de « bons » rapports à la « nature » ? Dans quelle mesure, participent-ils à une forme de gouvernement des conduites ?

2. Le « collectif forêt Val de Metz : des représentations socialement situées de la forêt et de la « nature »

Contrairement à l'enfrichement des coteaux, dont l'évolution est *quasi* invisible dans un temps court et à laquelle l'œil s'habitue progressivement, les travaux forestiers sont visibles et modifient brutalement certains points de vue ce qui facilite sa capacité à fonder la problématisation. Ainsi quand les friches sont amenées comme une évolution sur un temps long, liées au contexte socio-économique du territoire, et ne semblent pas faire saillance pour une partie importante des personnes rencontrées, les travaux en forêt sont quant à eux vécus sur un aspect immédiat et perçus comme une transformation « brutale » mettant en exergue un risque pour l'environnement. Les travaux forestiers – et en particulier la coupe de grands arbres – sont jugés néfastes pour l'« environnement » par les membres du « collectif forêt » rencontrés en entretien. La forêt apparaît très souvent comme un lieu de nature particulièrement important pour l'écosystème et dans la lutte contre le réchauffement climatique. Les arguments écologiques sont d'ailleurs mobilisés par les différentes parties de cette controverse environnementale : ils sont autant portés par les gestionnaires forestiers que par le « collectif forêt ». Cependant, ces arguments viennent appuyer des représentations et des usages de la forêt foncièrement différents. Ainsi, nous verrons dans un premier temps la manière dont les membres du « collectif forêt » contribuent à développer un rapport socialement normé à la forêt (2.1). Puis, dans un second temps, nous comparons ces représentations à celles des gestionnaires forestiers (2.2.).

⁴⁰⁶ Une futaie irrégulière est un peuplement d'arbres avec différents stades d'évolution, du semis à des arbres « anciens ». Une futaie régulière est un peuplement où les arbres ont tous un âge proche.

2.1.Des représentations socialement normées de la « forêt »

Le « collectif forêt » s'est constitué, dans un premier temps, parce qu'il percevait les travaux en forêt comme un risque et une dégradation de l'« environnement ». La forêt étant, comme le rappelle Deuffic et *al.*, l'incarnation par excellence de la Nature pour une majorité des français depuis les années 1990 (2004). Ils revendiquent notamment une évolution dans les modes de gestion de la forêt, qu'ils considèrent comme trop intensifs, et souhaitent développer une appréhension de la forêt qui ne soit pas uniquement économique. Cela est justifié par un ensemble de savoirs scientifiques sur lesquels le collectif s'appuie et pour lesquels la « nature » n'a pas besoin des interventions humaines. La forêt est ainsi présentée comme un organisme qui se régulerait par lui-même, « naturellement » source de liens solidaires et sociaux.

2.1.1. L'appréhension esthétique et émotionnelle de la forêt : l'importance des « beaux et grands arbres »

Le « collectif forêt » se mobilise pour une autre gestion de la forêt. Il est composé par des personnes dont les visions de la forêt, du risque ou de ce que doit être cet espace, sont différentes. Ainsi, les « risques » pointés par les membres du « collectif forêt » sont de divers ordres. Dans un premier temps, et comme nous l'avons déjà mentionné, ce sont les « dégâts » des travaux forestiers réalisés à un moment et sur un espace donné qui sont dénoncés. Les différents membres du CF nous décrivent de manière très similaire ce qu'ils considèrent être « *une dégradation de la forêt* » : chemins élargis et avec des ornières, arbres sur pied arrachés par le passage des machines, pollutions par des éléments plastiques et de l'huile de moteur, éléments à destination des usagers de la forêt – bancs et panneaux – détruits.

Alissia Gouju : « Qu'est-ce que vous appelez dégradation de la forêt ?

Nicolas Wagner (gérant d'entreprise, Ancy-Dornot, env. 50 ans): [...] Alors pour essayer d'être factuel, on va dire des petits chemins qui étaient à peu près lisses, des chemins comme on en rencontre habituellement quand on se promène dans les bois, bah beaucoup ont été transformés en espèce d'autoroutes extrêmement larges, et où les engins, parce qu'ils sont rentrés dans la forêt à des moments où il avait plu, bah se sont embourbés, se sont enfoncés, et ont créé des ornières. [...] Le deuxième élément de dégradation, c'est ce que j'expliquais tout à l'heure, c'est que bah pour aller prélever à un moment donné des arbres, bah les machines sont obligées de... elles arrachent vraiment des branches primaires, des arbres qui sont sur le point de pousser, donc là c'est vraiment flagrant quand on se gare à la Croix Saint Clément et qu'on marche sur une cinquantaine de mètres, on voit vraiment beaucoup d'arbres qui ont été vraiment arrachés en plein milieu. Voilà. Et le troisième élément c'est qu'on avait encore quelques reliques entre guillemets de panneaux qui indiquaient qu'on pouvait pique-niquer, des restes de bancs, et là aussi tout ça a été rasé par les machines cet hiver, quoi. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Alissia Gouju: « C'est juste pour rebondir, c'est quoi pour vous "abîmer", enfin qu'est-ce que vous entendez par ce mot?

Jocelyne Lèbre (professeur des écoles, Ancy-Dornot, 55 ans): Oui, c'est toutes ces coupes qui se font, à certains endroits elle [la forêt] est complètement clairsemée et puis oui ça se fait un peu d'une façon euh... ce n'est pas doux quoi [...] Quand on va se promener à la Croix Saint Clément puis qu'on voit ces chemins défoncés, qu'on voit ces... parce que ces gros engins-là ne font pas que prendre l'arbre et le couper mais quand ils passent autour des autres ils les abîment en même temps, donc ce n'est pas, ce n'est pas très...Moi ça me heurte voilà... ...en tant que ben tout simplement amoureuse de la nature et des arbres et voilà quoi. » (entretien semi-directif, juin 2017).

Cependant, si tous s'accordent sur l'idée d'une dégradation, leurs discours mobilisent plusieurs registres pour qualifier les risques liés à ces travaux : pour certains, en particulier pour les deux personnes porteuses d'activités touristiques (Nicolas Wagner, gérant d'entreprise en reconversion dans le secteur de l'animation du vélo tout terrain, Ancy-Dornot, 50 ans ; et Paul Gavray, chef d'entreprise dans le secteur touristique, cabanes dans les arbres, Ancy-Dornot, 50 ans), c'est un risque pour le cadre de vie et, de fait, pour les activités de loisirs et de tourisme qui s'y développent. Ils considèrent d'ailleurs qu'une des missions de l'ONF est d'aménager la forêt pour les activités de loisirs et de favoriser l'accueil du public ; pour d'autres, telles que Jocelyne Lèbre (professeur des écoles, Ancy-Dornot, membre de l'association l'églantier et de l'association de cueillette des plantes sauvages, 55 ans) ou Cécile Leclerc (traductrice, Montigny-Lès-Metz, 40 ans) c'est un risque pour l'environnement et des éléments de nature (les « arbres ») auxquels elles accordent une valeur sentimentale, émotionnelle ; certains voient dans les coupes une atteinte à la biodiversité (Laurent Michel, fonctionnaire territorial, Ancy-Dornot, président de l'association la gélinotte, CF, 62 ans ; Christophe Walter, ingénieur agronome, Ancy-Dornot, membre de l'association la gélinotte, CF, 50 ans) ; Tous mobilisent d'une part, l'idée d'une dégradation esthétique de la forêt, et d'autre part, l'idée d'un attachement aux lieux : l'endroit où s'est déroulé les travaux est très souvent présenté dans les entretiens comme un endroit « *magnifique* », incontournable d'Ancy-Dornot. Il y a ainsi un lien affectif, émotionnel à l'espace qui justifie également la mobilisation (Melé et Neveu, 2019). Bien que les objectifs soient différents, les membres du « collectif forêt » se retrouvent autour de différentes revendications en lien direct avec la gestion de la forêt située à Ancy-Dornot. Ils souhaitent notamment que le plan de gestion établi par la mairie, le SMGF et l'ONF intègre la préservation de « *beaux et grands arbres* » ou « *arbres coup de cœur* », qui seraient exclus des coupes. Déterminés par les citoyens pour leur qualité esthétique, émotionnelle ou en

termes de biodiversité, ces arbres seraient ensuite retirés du circuit économique forestier pour être « *sacralisés* », ou tout au moins « *protégés* ».

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, président de l'association l'églantier, env.45 ans): « C'est en partie sur la proposition de Jean Lemoine [forestier de l'ONF à la retraite, personne ressource du CF], c'est de choisir quelques centaines d'arbres qui deviendraient des arbres intouchables, une sorte d'arbres sacrés dans la forêt, qu'on ne pourrait pas toucher, qu'on laisserait vieillir, d'ailleurs même éventuellement mourir de manière naturelle... L'idée, ce serait de demander aux citoyens de choisir un arbre... À ceux qui ont envie... Tu vas dans la forêt, tu poses un point GPS sur un arbre, on en a choisi 300 par exemple... Et voilà, ces arbres-là, plus le droit d'y toucher, ils deviennent des arbres sacrés... » (entretien semi-directif, septembre 2018)

L'appréciation des « beaux et grands arbres » n'est pas nouvelle, Larrère cite par exemple un extrait de Prévost⁴⁰⁷ datant de 1911 : « Malheur à qui ne comprend pas la beauté des arbres ! Malheur à qui n'est pas étreint d'une tendre émotion en regardant cette admirable chose historique qu'est un vieux chêne de France ! » (1981, p. 116). Cette « émotion » qui se dégage à la vue de ces arbres est très présente dans certains discours, en particulier concernant certaines espèces emblématiques comme les chênes et les hêtres.

Alissia Gouju : « Vous avez dit des “beaux et grands arbres”, qu'est-ce qui fait qu'ils sont beaux ces arbres-là pour vous ?

Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-Lès-Metz, 40 ans) : Bah c'est l'harmonie qui se dégage d'eux. Il peut y avoir des hêtres, enfin j'aime beaucoup les hêtres.

Alissia Gouju : Pour quelle raison ?

Cécile Leclerc : Parce qu'au départ j'ai aucun sens... Justement j'aime bien parler avec les botanistes parce que ça m'apprend un peu des choses, parce que vraiment, je n'arrive pas à retenir, donc euh s'il y a des arbres, je les voyais, et ils me touchent, et puis au bout d'un moment je demande qu'est-ce que c'est ? ah c'est des hêtres. Voilà donc, c'est... et puis moi c'est complètement, ouah, j'ai pas de mot. » (entretien semi-directif, juillet 2017)

On note ainsi plusieurs associations d'idées entre l'appréciation d'une « belle nature⁴⁰⁸ » qui devient une nature « bonne », écologiquement et moralement. Ainsi que des oppositions entre le « naturel » et l'« artificiel » qui se rapprochent d'un point de vue *quasi* anthropomorphique⁴⁰⁹. Selon Arnould et Cieslak (2004) les nouveaux rapports de l'homme à la forêt conduisent à une tendance à la personnalisation des arbres : « l'arbre distingué, nommé, symbolisé comme être exceptionnel ne peut plus subir le sort commun de ses

⁴⁰⁷ Préface de l'ouvrage de A. Jacquot, 1911, *La forêt, son rôle dans la nature et les sociétés*, Paris/Nancy.

⁴⁰⁸ Nous pouvons notamment l'observer dans l'extrait mentionné auparavant : la personne enquêtée n'a aucune connaissance en biologie, elle ne reconnaît pas les essences des arbres, mais les apprécie sous un aspect visuel et sensible.

⁴⁰⁹ Le « *mourir de manière naturelle* » évoqué dans le discours de Sébastien Berg ne pourrait-il pas être comparé aux mourir « de sa belle mort » tant entendu pour l'humain et dont certains auteurs montrent le caractère socialement construit ?

congénères [...] Il mérite l'éternité ou tout du moins de mourir de mort naturelle, et surtout pas sous les coups de hache, de scie ou de tronçonneuse. Cette conception idéologique [...] justifie l'acharnement thérapeutique qui vise à maintenir les arbres remarquables en vie » (2004, p. 167). La mort d'un arbre suscite chez certaines personnes une émotion particulière. Selon Arnould et Cieslak, il est plutôt le fait « *des gens des villes* » en mal de nature, les « *ruraux* » seraient quant à eux beaucoup plus pragmatiques (2004, p. 167). Si nous convenons que l'origine résidentielle puisse avoir un effet sur les représentations de la nature, il nous semble que cette dichotomie est trop allusive pour être parfaitement fonctionnelle : *quid* des origines sociales, de l'âge, de la génération ou encore du genre. Dans le cas de notre terrain d'étude cette émotion liée à la « mort » d'arbres est plutôt le fait des membres du « collectif forêt » et, en particulier, de femmes. Cependant, le nombre de personnes rencontrées en entretien ne semble pas suffisant pour en tirer des conclusions solides.

S'il n'est pas fait référence à l'expression « *d'arbres remarquables* » dans ces extraits d'entretien, plusieurs documents écrits par le CF mentionne cette expression, ou celle d'arbres « *coup de cœur* ». L'idée n'est pas forcément de mettre en scène l'arbre mais de le protéger des coupes. « Grand », « beau », « exceptionnel », les géographes Arnould et Cieslak montrent que ces arbres mobilisent les qualificatifs de distinction dont ils supposent un eugénisme latent : « le véritable culte de l'exceptionnel, le mythe du record, la course au plus grand, au plus gros, au plus vieux, semble disqualifier les arbres de l'ordinaire » (2004, p. 164). Par leur étude de la localisation des arbres remarquables dans la forêt de Fontainebleau, ces auteurs montrent également que les arbres qualifiés de remarquables se situent non pas selon les caractéristiques géomorphologiques du terrain mais au plus près des lieux socialement valorisés. En particulier, ils sont principalement situés dans les parcs des châteaux périphériques. La qualification d'arbres remarquables serait ainsi en corrélation avec une organisation sociale et spatiale élitaire. Bien que cette interprétation ne puisse pas être validée dans le cas du terrain étudié⁴¹⁰, elle a l'avantage de montrer la construction sociale opérée autour du « bel et grand arbre ». Pour ces auteurs, « le pouvoir de nommer les arbres remarquables n'est pas un acte insignifiant. C'est une démonstration de contrôle du territoire de façon tout à la fois symbolique et concrète. » (*Ibid.*, p. 166). Un deuxième enjeu de pouvoir se situe dans la définition de la « bonne » gestion de la forêt. S'opposant aux critères économiques de gestion, le « collectif forêt » souhaite la mise en place d'une sylviculture moins « *intensive* ».

⁴¹⁰ Les « arbres remarquables » n'ont pas encore été définis.

2.1.2. La forêt « n'est pas une usine à bois »

La seconde demande du CF concerne l'augmentation des parcelles en gestion en futaie dite irrégulière. La futaie irrégulière est caractérisée par un peuplement d'arbres aux stades d'évolution variés. Le prélèvement se réalise au cas par cas, lorsqu'un arbre arrive suffisamment à « maturité » pour être récolté. Considérée par les membres du CF comme plus respectueuse de la forêt et moins impactant esthétiquement, la futaie irrégulière n'est aujourd'hui pas privilégiée par l'ONF car plus coûteuse et plus difficile à mettre en place. La futaie régulière est quant à elle caractérisée par un peuplement d'arbres du même âge, l'exploitation est réalisée par parcelle entière, elle est donc nettement plus visible et parfois perçue comme « choquante » du fait de la transformation du paysage (les parcelles entièrement déboisées et les tas de grumes sont souvent cités en entretien, cf. photographies ci-dessous). La parcelle exploitée est ensuite « régénérée » c'est-à-dire que les forestiers organisent le remplacement des arbres coupés par de nouveaux amenés à s'y développer (soit par régénération « naturelle », c'est-à-dire par développement des rejets, soit par plantation). C'est l'une de ces coupes dites de « régénération » ou « secondaire » dans les termes forestiers, « à blanc » ou « coupe franche » dans les termes des membres du CF, qui a initié les débats sur le territoire étudié.

Figure 36. Photographie d'une « coupe franche », CF, hiver 2016



Figure 37. Photographie d'un tas de grumes, CF, hiver 2016



Ce premier registre de « risques » renvoi d'une certaine manière à celui des « usagers » – comme le dit Sébastien Berg en entretien – c'est-à-dire à des dénonciations qui sont liées à des pratiques de la forêt localement situées et plutôt de l'ordre des « loisirs ». La mobilisation s'organise pour défendre un lieu apprécié, à proximité. Il est rapidement complété par un second registre que ce membre du CF qualifie cette fois « *d'environnementaliste* ». Nous pouvons supposer que ce deuxième registre contribue, au moins en partie, à éviter la disqualification du type NIMBY (Not in my backyard). En effet, les mobilisations sur les lieux de proximité sont souvent sujet à critique de la part des pouvoirs publics. Ainsi selon Melé et Neveu (2019) l'élargissement à des questions plus vastes, en termes de bien commun, est souvent avancé pour fonder la mobilisation. Il vise à revendiquer une gestion forestière alternative, moins « *intensive* », dans l'objectif de protéger ces espaces de « *nature* ». À plusieurs reprises, les membres du « collectif forêt » qualifient la gestion menée par l'ONF « *d'industrielle* ». Elle viserait à faire de la forêt « *une usine à bois* », transformant la « *vraie* » vocation de la forêt – support esthétique, de loisirs et de biodiversité – en une vocation strictement économique.

Jocelyne Lèbre (professeur des écoles, Ancy-Dornot, membre de l'association l'églantier et de l'association de cueillette des plantes sauvages, 55 ans) : « Il y aurait bien la Croix Saint Clément qui serait intéressante pour aller marcher mais... Voilà quoi, il faudrait que ça reste une vraie forêt...

Alissia Gouju : Une vraie forêt ?

Jocelyne Lèbre: Oui notre forêt change de visage quoi en fait, parce qu'elle a, comment elle a, l'utilisation de la forêt, l'indus... la forêt devient un petit peu industrialisée. [...] Un

petit peu beaucoup. Donc ça, ça change mais ça fait quatre ans, c'est assez récent, ça fait 3-4 ans.

Alissia Gouju : Hmm. Vous dites que ça devient industrialisé ?

Jocelyne Lèbre : Ben oui parce qu'avant il n'y avait pas ces gros engins qui allaient en forêt alors que maintenant...[...] C'est un changement mais on économise des bûcherons en utilisant des machines et puis peut-être que la demande de bois est un peu plus forte actuellement et donc du coup il faut en couper plus euh, l'ONF a subi aussi, des... comment... au niveau budgétaire des coupes donc voilà, on économise, on essaye de rationaliser le plus possible, donc c'est la forêt qui en pâtit, c'est l'image de la forêt qui en pâtit. Voilà. Chose qui ne nous plaît pas, nous habitants. On est quand même pas mal d'habitants à être... à être inquiets par rapport à ça quoi. [...] L'autre fois, il y a eu un copain qui a eu une image qui n'était pas mal. Il disait c'est une "usine à bois". On a peur que ça devienne une usine à bois tout simplement. Et la forêt, ce n'est pas ça.

Alissia Gouju : Et vous avez dit "la forêt ce n'est pas ça", c'est quoi la forêt ?

Jocelyne Lèbre : La forêt ? ben non ce n'est pas une usine à bois ! La forêt c'est un endroit où on y vient déjà pour se ressourcer et on n'a pas envie par exemple de voir des avenues tous les quinze mètres...on n'a pas envie de voir les chemins défoncés, cet hiver, moi j'ai vu des taches, sur les chemins il y avait des taches d'huile, parce qu'un des gros engins avait perdu de l'huile [...] Euh... Non et puis, enfin moi je trouve qu'elle est maltraitée, après euh... On peut en dire ce qu'on en veut mais... Vous vous promenez quelquefois en forêt toutes les deux ? [s'adresse aux enquêtrices] » (entretien semi-directif, juin 2017).

Ce « risque » économique est perçu comme d'autant plus important que l'ONF, actuellement financé par l'État, est en cours de privatisation. Il aurait ainsi décuplé ses besoins économiques et de rentabilité selon plusieurs des membres du CF. Les mouvements sociaux internes à l'ONF sont d'ailleurs régulièrement cités comme preuve de cette pression financière qui s'abattraît sur les forêts. Au risque « social », illustré par les conflits internes à cette institution, s'ajoute le risque « environnemental » : devenant « *usine à bois* » la forêt serait menacée. Deuffic et *al.* montrent d'ailleurs que la représentation d'une forêt menacée est très présente depuis les années 1990, et ce, en lien avec le développement des préoccupations environnementales : « C'est l'époque de la protection de l'environnement, de la mise en réserve des sites... [...] La forêt y est associée à l'idée de nature ; elle est aussi vue comme un milieu menacé, en régression, et un patrimoine à protéger. » (2004, p. 12).

Or, elle est régulièrement présentée comme le « régulateur naturel » du climat. Le collectif affirme ainsi dans sa charte que « *les forêts ne sont pas – en premier lieu – des stocks économiques de bois. Ce sont des écosystèmes vivants. Des lieux de détente, de rencontre, de ressourcement. Un patrimoine conservé et transmis de génération en génération mais indispensable à la vie de la communauté comme à celle de l'humanité* » (extraits de la charte du Collectif forêt Val de Metz, été 2017). Préserver la forêt reviendrait alors à agir contre le réchauffement climatique, en faveur des écosystèmes, dans un objectif de transmission aux générations futures. Or, l'idée d'une « forêt salvatrice » est, selon Bernard Kalaora, présente depuis le XIX^{ème} siècle dans l'imaginaire social et collectif « au travers, notamment, d'un

discours hygiéniste des pouvoirs publics, des aménageurs forestiers et des sylviculteurs sur l'importance de l'arbre dans la prévention contre les inondations et la torrencialité. Aujourd'hui encore il sauvera le monde des catastrophes climatiques » (Kalaora, 2021, p. 17).

Au risque porté par la gestion de la forêt par l'ONF, s'ajoute celui lié à l'implantation d'une puis de deux centrales biomasse dans l'agglomération messine. Ces centrales sont alimentées par les « déchets » des coupes de bois non valorisables économiquement. L'ONF gère l'approvisionnement de ces centrales et assure qu'aucune coupe n'est réalisée spécialement dans cet objectif. Le CF craint cependant une augmentation de la pression économique sur ces espaces. Les coupes de bois viennent ainsi alimenter une perception beaucoup vaste du risque écologique, recoupant les thématiques du nucléaire ou de la pollution des eaux :

Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-Lès-Metz, 40 ans) : « Et j'avais pas du tout, j'avais pas conscience qu'il y avait une véritable aujourd'hui une volonté économique, que l'ONF est un organisme qui n'est plus public, qui est déficitaire, qui a besoin de ramener des pépètes, euh qu'il y a de la biomasse qui a pas été conçu...c'est comme le nucléaire finalement, c'est pas conçu dans un esprit intelligent sur le plan humain, c'est-à-dire, voilà, c'est dangereux. La biomasse aujourd'hui, la façon dont on coupe les arbres et tout, c'est dangereux pour l'environnement [...] C'est pas la société dans laquelle j'ai envie de grandir, c'est pas celle dans laquelle j'ai envie que mes enfants vivent. Les rivières sont polluées, il y a le nucléaire, on ne sait pas comment faire. Il y a beaucoup de choses qui sont dangereuses. J'ai jamais été militante de rien du tout [rires] mais là, pour la première fois justement j'ai fait cette pétition pour dire mais là y'a quelque chose qui va pas, quoi. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Le CF souhaite ainsi contribuer à la prise de décision en matière de gestion forestière, notamment pour y impulser d'autres modes de gestion « plus doux ». Adoptant une vision protectionniste des espaces naturels, certains membres du CF demandent à ce qu'une partie de la forêt ne soit plus exploitée afin qu'elle devienne « sauvage ».

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, président de l'association l'églantier, env.45 ans) : « Autrement on ne va pas non plus s'amuser, il ne s'agit pas de demander plus juste pour demander plus, mais dans la mesure où il est certain qu'ils ne vont pas totalement changer de paradigme, nous on va continuer à demander, qu'on aille vers de plus en plus de forêts sauvages. Un peu sauvage ou un peu plus sauvage, et que celle qui est gérée, soit gérée de manière plus douce, et qu'il y ait de plus en plus de parties de la forêt qui soient laissées à la forêt. Pas besoin de nous quoi. Enfin quand on dit ça aux gens de l'ONF, ils acceptent pour des petites zones, bizarrement, ils le font, mais je pense qu'ils sont tellement formés à ce que la forêt... Ouais, il faut la gérer pour que ça rapporte un truc, qu'ils n'ont pas l'air de comprendre le véritable intérêt à avoir des forêts qui soient quand même pas...voilà ils nous répondent "ah bah y'a ça déjà à Gorze". C'est bien, c'est bien que ça existe à Gorze, mais c'est... enfin la vie sauvage, elle n'a pas besoin seulement de cinq-six terrains de foot de forêt, elle a besoin, y'a besoin qu'il y ait

des lieux plus grands, y'a besoin probablement qu'il y ait des corridors verts, ça fait partie me semble-t-il aussi des projets au niveau national... » (entretien semi-directif, septembre 2018).

Comme dans de nombreuses controverses environnementales, deux conceptions de la « nature » s'opposent : celle d'une « ressource » productive et celle d'une « nature » non productive à protéger (Barbier et Rémy, 2012). Le collectif se mobilise ainsi en faveur d'une forêt « non-productive », « naturelle », « préservée » de l'humain. En cela, certains membres du « collectif forêt » valorisent une nature « parc » (Chamboredon, 1980). La gestion forestière comme l'usine de biomasse viennent ainsi concurrencer un usage récréatif, esthétique et écologique de la forêt. Le « collectif forêt » souhaite ainsi s'imposer face aux gestionnaires forestiers pour définir les « bons usages ». La qualification de « sauvage » est également associée à l'idée d'une nature qui n'aurait pas besoin de l'humain pour se réguler. Certains membres du « collectif forêt » s'appuient alors sur différentes sources pour développer et diffuser une vision organiciste de la forêt : c'est notamment le cas de Cécile Leclerc (traductrice, Montigny-Lès-Metz, CF, 40 ans) et de Sébastien Berg (scénariste, Novéant-sur-Moselle, président de l'association l'églantier, CF, « chamane », 45 ans). Produisant une analogie avec la société, la forêt est ainsi présentée comme un organisme qui se régulerait par lui-même, naturellement source de liens solidaires et sociaux.

2.1.3. Une forêt « autorégulée » : vision organiciste et analogie sociale

Certains membres du « collectif forêt » s'appuient sur des travaux qu'ils qualifient de scientifiques. L'appui sur ces différents savoirs participe à construire, chez certains membres du « collectif forêt », une vision organiciste de la nature. L'organicisme est une pensée dans laquelle chacune des parties répond à une fonction nécessaire à l'ensemble, l'organisme est ainsi doté de capacité d'adaptation et d'autorégulation. Cette vision de la forêt contribue à alimenter un point de vue non-techniciste et non interventionniste avec l'idée que la nature se régule par et pour elle-même.

« Il faut chercher l'indignation du collectif à l'entrée du site où sont accrochées des photos. Les premières expliquent comment les arbres communiquent, s'entraident, pourquoi la forêt est un organisme à sanctuariser. » (article paru dans la presse locale à l'occasion du premier pique-nique citoyen organisé par le CF, septembre 2017).

En effet, cette idée de « *communication* » et « *d'entre-aide* » entre les arbres provient de ces différentes sources. En particulier, plusieurs d'entre eux citent le livre de Peter Wohlleben⁴¹¹ *La vie secrète des arbres* et le film qui en est issu où intervient également Suzanne Simard⁴¹² : *L'intelligence des arbres : comment les arbres communiquent et prennent soin des autres*⁴¹³. Des travaux scientifiques, notamment ceux réalisés par Suzanne Simard, montrent que les arbres créent des liens *via* le réseau racinaire et fongique leur permettant d'échanger des molécules. De cette manière, les arbres se transmettent des éléments favorables à leur croissance ou à leur protection face à diverses agressions. Ce réseau est interprété par Suzanne Simard comme un système de communication et d'entre-aide, qu'elle nomme « *facilitation* » voire « *liens d'amitié* ». Selon l'extrait vidéo « *ce lien d'amitié permettrait à chaque arbre d'être lié à tous les autres en le connectant au réseau global exactement comme le ferait un ordinateur. Les scientifiques ont modélisé ces sentiers biologiques et créé la carte de ce qu'ils appellent le wood wide web* ». Le film invite notamment à revoir la gestion forestière à la lumière de ces résultats et de prendre en compte « *l'aspect communautaire de la forêt* » et des interactions entre les arbres. À la lumière de ces éléments, Peter Wohlleben considère que les arbres ont des émotions, qu'ils ressentent la douleur et des sentiments comme la peur. Ils ont, selon lui, une intelligence communicationnelle et une organisation sociale dont il fait une analogie avec celle humaine. Par exemple, il affirme dans ce film que « *la forêt est comme une maison de retraite où les plus jeunes subviennent aux besoins des plus vieux* ».

La journaliste spécialisée dans l'environnement Chrystelle Carroy note ainsi *via* un article publié sur le site internet « *d'information indépendant sur la forêt* » nommé « *forestopic* » que le film « *porte en germe la notion de droit du végétal, de droit des arbres. Un nouveau contrat social qui pourrait rapprocher les professionnels de la forêt et l'ensemble de la société.*⁴¹⁴ ». Cet article critique cependant la place donnée à l'humain par Peter Wohlleben dans la forêt : « *Dans son livre, ceux-ci se cantonnent au rôle d'observateurs, de promeneurs, de participants à des stages de survie [...] "Toute intervention humaine est proscrite" écrit-il, pour qu'un sol forestier puisse se constituer.*

⁴¹¹ Peter Wohlleben est garde forestier et ingénieur forestier diplômé de l'Université des sciences appliquées à Rottenburg am Neckar. Il est l'auteur de plusieurs livres portant sur la forêt et la nature, écrits à partir de ses expériences de forestier.

⁴¹² Suzanne Simard est professeur en écologie forestière, université de Colombie britannique.

⁴¹³ Plusieurs extraits de ce film sont en accès libre sur internet. C'est à partir de ces extraits que ce point a été développé.

⁴¹⁴ CARROY Chrystelle, 13 octobre 2017, « L'intelligence des arbres: le livre et le film qui sèment la controverse », *Forestopic*. Voir : <https://www.forestopic.com/fr/foret/sciences-et-recherche/643-intelligence-arbres-film-livre-controverse-wohlleben-simard>, consulté le 27 juillet 2021.

L'intervention humaine a été "catastrophique" pour le hêtre commun. "Les belles amitiés" entre les arbres ? Elles "s'observent uniquement dans des forêts naturelles". » (Ibid.). Les travaux de Peter Wohlleben auraient ainsi provoqué une controverse scientifique⁴¹⁵. À titre d'exemple, Jean-Louis Doucet, professeur en foresterie à Agro-Bio Tech (Université de Liège), exprime dans un article publié en 2020 « *les dangers liés à l'approche anthropomorphique* » mobilisée notamment par Wohlleben (2017). Si le transfert de molécules entre les arbres via le réseau racinaire et fongique n'est pas remis en cause, l'interprétation en matière de gestion forestière suscite des débats. Doucet critique notamment un extrait du livre de Wohlleben (2017) pour qui « *quand on sait qu'un arbre est sensible à la douleur et a une mémoire, que des parents-arbres vivent avec leurs enfants, on ne peut plus les abattre sans réfléchir ni ravager leur environnement en lançant des bulldozers à l'assaut du sous-bois* » (2020, p. 205). Or, pour Doucet, cette position pourrait argumenter en défaveur de l'exploitation forestière, ce qui serait, selon-lui, lourd de conséquences d'un point de vue écologique⁴¹⁶. Cette analogie participe également à promouvoir des liens sociaux jugés « bons » : les idées de « *communauté* », de « *solidarité* », de liens d'amitié et de proximité rappellent notamment les discours portant sur une « *bonne ruralité* » d'antan (cf. chapitre 4 et chapitre 6).

Le « collectif forêt » participe à diffuser ces représentations de la forêt. Il a notamment organisé plusieurs projections de ce film pendant l'année 2017. Certains membres mobilisent d'ailleurs les arguments exposés précédemment :

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, association l'églantier, env.45 ans) : « On [les forestiers et l'État] a peur que les nouveaux travaux sur une forme de conscience des arbres fassent monter des discussions sur les coupes de bois... [...] Donc, oui il y a eu... D'abord ce livre, il y a eu le film qui est sorti, mais y a d'autres livres qui sortent, et puis il y a des documentaires.

Aliou Gouju : Je ne les connais pas, j'avoue que je ne me suis pas penchée sur la question... Et ça dit quoi exactement ?

Sébastien Berg : Ça montre que les arbres... Qu'il y a une forme d'intelligence. Et d'intelligence sociale surtout, il y a des communications entre les arbres, de l'entraide... Après on peut discuter sur ce qui est... Enfin... Par exemple, l'ébène... Il rend très très humains les arbres dont il parle... C'est ce qui fait le succès du bouquin... C'est une projection sur laquelle scientifiquement on peut éventuellement discuter mais on ne peut pas discuter du fait que visiblement y a des rapports assez complexes entre les arbres qui réagissent, alors pas du tout au même rythme que nous, mais qui réagissent aux attaques... Ils ont des comportements qu'on peut considérer comme étant une forme d'intelligence.

⁴¹⁵ Nous n'avons pas pour intention de rendre compte de cette controverse scientifique avec exhaustivité mais d'en montrer différents avis.

⁴¹⁶ Il cite pour exemple la nécessité d'utiliser des matériaux plus polluants pour remplacer le bois.

Et même on commence à soupçonner au moins pour certains arbres que tout le réseau racinaire et le réseau des champignons soient des réseaux de... Enfin soit un véritable réseau de communication... Une sorte de cerveau à la fois individuel et en groupe... Enfin... Ce que je trouve intéressant c'est qu'on revient à des choses qui sont dites par des populations premières depuis très longtemps... (entretien semi-directif, septembre 2018)

Jean Lemoine (forestier à la retraite (ONF), rural mosellan, env. 60 ans): « Et moi je trouve que le collectif Forêt, il a ça de bien, c'est que si on l'applique à la forêt, on commence voir des gens qui... qui considèrent que les végétaux sont des êtres vivants comme nous. Pareil. C'est les mêmes, sauf que y'a des mousses, y'a des fougères, y'a des insectes, y'a des mammifères, y'a des, euh... la plus ancienne cellule vivante, c'est la même. On a la même origine, on a la même... Ça s'est diversifié un peu avant quoi mais c'est pareil, et qu'en tant qu'être vivant, c'est des êtres vivants, hein, et bah ils ont droit à du respect. Comme tous les êtres vivants. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Ils mobilisent également deux autres personnalités internationales durant la conférence « en harmonie avec la nature : les leçons de l'arbre », organisée en juin 2018, Valérie Cabanes⁴¹⁷ et Ernst Zürcher⁴¹⁸. La conférence débute par une introduction réalisée par les différents collectifs organisateurs de la soirée : une élue de la mairie de Metz, également membre de l'institut européen d'écologie, un membre de l'association « La voix de l'arbre » et une membre du « collectif forêt ». Ernst Zürcher se saisit d'un état des lieux paru dans le *New Scientist* en 2008 montrant les tendances actuelles concernant les évolutions écologiques de la planète (augmentation de la température, des populations, du taux de CO², perte des forêts tropicales, etc.). Face à ces « bouleversements », les arbres sont, selon lui, « la clef » :

« Les arbres seront la clef de la solution, la clef de travail pour la régénération des choses et de la situation. [...] il faut comprendre que la forêt c'est un organisme, la forêt a une atmosphère intérieure et une atmosphère extérieure, ici [sur la photographie projetée] on est en automne et faut savoir qu'à chaque saison on a un climat qui est différent de celui extérieur. [...] la forêt c'est un organisme qui a sa réserve d'eau privée [...] l'Amazonie est l'organe le plus précieux de la terre. » (extrait transcrit de l'enregistrement audio de la conférence « en harmonie avec la nature », juin 2018)

Cependant pour que cet « organisme » soit optimal la forêt doit être « naturelle ». Reprenant les idées des travaux précédemment cités, il considère que les arbres communiquent et s'entre-aident. Or, lorsque la forêt est « plantée », c'est-à-dire gérée en futaie régulière avec

⁴¹⁷ Valérie Cabanes est juriste en droit international spécialisée dans les droits de l'homme et humanitaire. Écologiste et essayiste, elle milite pour la reconnaissance des crimes contre l'environnement, appelés également « crime d'écocide ».

⁴¹⁸ Ernst Zürcher est ingénieur forestier, docteur en sciences naturelles, professeur et chercheur en sciences du bois à la Haute École spécialisée bernoise. Il étudie plus particulièrement la structure temporelle des arbres (chronobiologie).

coupe de régénération suivie d'une plantation, les arbres seraient déstabilisés dans leurs relations et perdraient en « *richesse* » :

« Ici une plantation forestière, comment est-ce qu'elle a lieu cette plantation forestière, on l'a mise en place en faisant une coupe rase d'une forêt mixte, on a planté une seule espèce [inaud] une seule espèce, imaginez le changement de paradigme pour cette forêt, avant c'était tous les âges mélangés, plusieurs espèces, [inaud.] on coupe tout cela et on fait une plantation schématique [...] avec tous les arbres de la même espèce et du même âge et ils sont en concurrence permanente, ils ont des racines au même niveau, au même moment, qui se battent pour la même eau, les mêmes éléments nutritifs [...] ils sont en stress permanent, ils sont au coude à coude, ils sont en concurrence permanente alors que dans une forêt naturelle c'est la loi de la convivialité, la loi de l'entre-aide, la loi d'entre-aide ici c'est devenu la loi de la concurrence, c'est comme pour les animaux industriels, c'est une forêt en esclavage. [...] et l'atmosphère d'une forêt plantée, du point de vue de la richesse et du point de vue qu'on va se promener ce n'est vraiment pas intéressant, il n'y a plus d'oiseaux, il n'y a plus... pratiquement de vie dans ces forêts » (intervention d'Ernst Zürcher lors de la conférence « en harmonie avec la nature », juin 2018, extrait retranscrit).

Il vante au contraire les bienfaits de la futaie irrégulière ou futaie jardinée, non seulement pour son aspect esthétique, biologique et économique mais également pour sa « *naturalité* » laissant s'exprimer les « *échanges* » entre les arbres :

« La futaie jardinée et mélange [des espèces], et en récoltant arbre par arbre, en faisant de la place aux arbres qui attendent de pouvoir grandir, et c'est d'une richesse incroyable, on le voit ici sur la droite [image sur le diaporama] ce sont des forêts gérées par la main de l'homme et c'est magnifique, c'est comme des parcs [...] Ici vous avez de nouveau le partenariat et l'entre-aide qui fonctionnent entièrement au profit d'une bonne santé. Et les bois ici sont bien meilleurs que les bois des plantations, et on trouve des bois de résonances avec lesquels on fait des violons et vous ne trouverez jamais de bois de résonance dans une forêt plantée. [...] soit on a compris qu'il faut gérer les forêts naturelles de manière durable dans cette notion de foresterie proche de la nature qui respecte les lois de la nature, soit on peut aider, demander, encourager à ce que des forêts devenues artificielles retrouvent leur dimension naturelle [...] à gauche [image sur le diaporama] c'est le chaos, le carnage d'une coupe rase comme il y en a trop souvent, voilà à droite c'est à quoi ressemble l'exploitation forestière arbre par arbre c'est complètement différent la forêt n'est pas perturbée » (Ibid.).

L'intervenant ne nie pas l'intérêt économique du bois et la nécessité de prélever des arbres, ce qui est important selon lui c'est de conserver cette « *naturalité* » qui serait inhérente à ce milieu afin d'en conserver les « *bienfaits* » tant pour l'humain que pour l'environnement.

Valérie Cabanes intervient ensuite. Elle débute son propos en marquant son « *inquiétude* » face « à la démesure du déboisement ». Elle rappelle le travail qu'elle mène afin de faire reconnaître le « *crime d'écocide* » qui renvoie à la destruction d'un écosystème

vital et qui menace en retour la « *sûreté* » et la « *sécurité* » humaine. Comme Ernst Zürcher, Valérie Cabanes avance l'état « *préoccupant* » de l'environnement et énonce « *le bilan* » actuel des problèmes environnementaux. Comme lui, elle considère que la gestion de la forêt est une solution potentielle face à cet état environnemental critique. Elle termine son intervention par ces mots : « *c'est là où on en est, on a perdu ce lien sacré à la terre, on a perdu ces émotions viscérales, on a perdu nos racines, on est comme un arbre qui va vers le ciel mais qui n'a plus ses racines dans la terre et donc là au premier ouragan on tombe, collectivement c'est ce qui est en train de se produire.* ».

Ce n'est donc pas uniquement une vision et des pratiques de la forêt « loisirs » et « esthétique », que certains membres du CF mobilisent. C'est également une représentation de la nature spécifique, écologique, « salvatrice » pour reprendre l'expression de Decocq et al. (2016), et quasi anthropomorphe dans laquelle les relations entre êtres vivants sont mises en parallèle avec ceux des êtres humains. Une forêt bien gérée refléterait ainsi une société « saine », mobilisant ainsi des argumentaires déjà déployés à la fin du XIX^{ème} siècle : « à bonne forêt bonne société » (cf. chapitre 2). Ce lien nous amène à développer, dans le point 3 de ce présent chapitre, une réflexion sur la manière dont certains rapports à la nature participent à diffuser des normes sociales. Mais avant d'aborder cette question, il semble nécessaire de présenter les pratiques et discours des gestionnaires forestiers.

2.2. La forêt vue par les gestionnaires forestiers

Aux XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles, les forestiers⁴¹⁹ sont acteurs de ce que Larrère appelle « l'emphase forestière », c'est-à-dire d'un discours poétique valorisant les bienfaits et la beauté de la forêt. Alors que l'industrie se développe et participe à l'élaboration d'un discours vantant les progrès de la modernité, certains forestiers se montrent critiques de ces évolutions. Le capitalisme est dénoncé comme un système d'exploitation de la nature et des humains, favorisant les révoltes, les désordres sociaux et environnementaux. Mais ce sont essentiellement les conséquences sur la nature qui sont redoutées : « Le spectre qui les hante, c'est moins le peuple révolté que la montagne dénudée, les plaines ensevelies, les torrents déchaînés, les climats déréglés. [...] La doctrine forestière est une critique sans appel des transformations économiques du XIX^{ème} siècle, et la notion même de progrès. » (Larrère, 1981, p. 145-146). Le discours du « collectif forêt » est ainsi dans la continuité du discours

⁴¹⁹ Larrère (1981) utilise le terme de « forestiers » pour renvoyer à toutes les personnes ayant contribué à développer l'image d'une forêt « belle » et « bienfaitrice ». Parmi eux se trouvent des forestiers de métier, des littéraires, des poètes, des géographes ou encore des politiques.

forestier du XIX^{ème} siècle. En particulier, il rejoint le discours forestier sur la représentation d'une forêt écologique plus qu'économique. En effet, au XIX^{ème} siècle, les forestiers estiment que « la forêt importe à l'homme par ses bienfaits écologiques plus encore que par ses produits. Ces services inestimables ne sont pas que biens économiques. On n'en tire dans l'immédiat ni nourriture ni profit. À celui qui possède le sol, ou qui en a l'usage, ils paraissent insensibles. Le développement économique de toute société met ainsi la forêt en péril. » (Larrère, 1981, p. 125-126). À partir des années 1920, et en lien avec le développement de l'industrie, les forestiers de métier se tournent vers une logique gestionnaire de la forêt et des productions ligneuses : « L'amélioration des structures de production, la vulgarisation des techniques sylvicoles, l'étude des filières de distribution sont au goût du jour. Conçue comme une "usine à bois" la forêt ne prête plus à ces "développements scientificopoétiques chers à nos aïeux⁴²⁰". » (1981, p. 120). Cette logique, technique et économique, se retrouve dans les propos des personnes que nous avons rencontrées en entretien. En effet, nous avons rencontré quatre gestionnaires forestiers (ONF et SMGF) en contact ou non avec le « collectif forêt ». Ces gestionnaires forestiers ont ainsi évoqué leurs pratiques professionnelles en entretien et leurs propres visions de la gestion forestière et de ces espaces. Le point de vue de ces professionnels n'est pas représentatif de l'ensemble de la profession, à titre d'exemple, nous avons vu auparavant celui du forestier Peter Wohlleben qui n'est en rien similaire. Les points de vue développés sont d'ailleurs à analyser au regard des précédents entre le CF et ces différents acteurs. Au moment des entretiens, plusieurs échanges et réunions ont déjà eu lieu. Deux de ces entretiens⁴²¹ sont également menés avec une chercheuse en science de gestion investie dans ASTRAL et membre du « collectif forêt ». Ces différentes personnes se connaissent donc mutuellement et ont déjà eu diverses discussions ce qui a pu influencer le contenu des discours recueillis. Comme mentionné dans la partie méthodologie de ce manuscrit, j'ai posé des questions très ouvertes, laissant la possibilité aux personnes enquêtées de développer leurs propres objets d'intérêts. Concernant ces entretiens, j'ai également posé plusieurs questions avec pour objectif de faire expliciter et de comprendre les différentes techniques professionnelles mises en œuvre. Ces différentes « stratégies » visaient également à tenter de rompre le « malaise » potentiel lié aux antécédents de la controverse et à l'enregistrement audio.

⁴²⁰ Larrère (1981) cite ici P. FOURCHY, 1963, « Un centenaire oublié. Les Lois du 28 juillet 1860 et 8 juin 1864 sur le reboisement et le gazonnement des montagnes », *Revue géographique alpine*, tome 51.

⁴²¹ Il s'agit des entretiens avec Jacques Noël (président du syndicat mixte de gestion forestière) et Éric Pauly (responsable territorial de l'ONF).

2.2.1. La critique d'une représentation esthétique et de loisirs de la forêt : les « urbains » et les « non connaisseurs »

En effet, les gestionnaires forestiers disent avoir mal vécu la controverse sur la forêt. Selon Jacques Noël (président du syndicat mixte de gestion forestière), les agents de l'ONF se sont sentis attaqués dans leurs pratiques professionnelles et remis en question dans leurs savoirs :

Alissia Gouju : « Et l'ONF c'était quoi leur réaction ?

Jacques Noël (conducteur de train à la retraite, Ancy-Dornot, env. 60 ans) : Eux, ils l'ont très mal pris. Surtout les agents du terrain. Parce que c'était quand même remettre en cause leur savoir. On peut discuter de l'ONF, leur structure et tout. Mais parler à des forestiers, leur dire "ce que vous faites ce n'est pas bien", ça ne se fait pas. C'est comme si moi j'allais dans son cours [désigne la seconde enquêtrice] et je disais : "c'est pas comme ça qu'il faut faire cours". [...] En plus, c'est des gens, y en a deux, trois, c'est vraiment des gens disponibles. Avant de les attaquer, ça aurait été judicieux de leur demander ce qu'ils faisaient. Et c'est ça qu'ils n'ont pas vraiment apprécié. Après on peut être pour ou contre, les méthodes, et même l'exploitation. Si les mairies disent "je ne veux pas de problème avec les écologistes chez moi", et ben, on fait plus rien dans la forêt, c'est une politique, c'est elles qui décident. Mais au moins on pouvait s'expliquer. Quand on ne connaît pas un truc, quand on ne connaît pas un sujet, avant de critiquer, c'est quand même mieux. Ça aussi, moi ça m'a choqué. Ça m'a choqué d'autant plus que c'était collectif. [...] Ce n'est pas un truc qui m'a plu. » (entretien semi-directif, juin 2018).

Là aussi le vocabulaire laisse paraître une certaine émotion, la personne enquêtée parle « d'attaques » et de « critiques » qui l'ont « choqué ». La procédure même engagée par le CF est remise en cause : celle d'avoir porté un débat en mettant de côté son acteur « principal ». Les savoirs des gestionnaires forestiers auraient ainsi été contestés de manière « inappropriée » selon l'interlocuteur. Il délégitime les propos du CF en ne reconnaissant pas leur propre savoir : ses membres ne connaîtraient pas la gestion forestière et n'auraient pas souhaité se renseigner. Il invective notamment la seconde enquêtrice, en comparant la démarche du collectif à une immixtion dans ses pratiques professionnelles. Enfin, il annonce qu'une « explication » aurait pu être donnée et donner lieu à un changement du mode d'exploitation de la forêt par les élus après des échanges avec les « écologistes ». Cette dénomination ne semble pas neutre, les membres du CF ne s'étant jamais eux-mêmes appelés ainsi et ayant présenté leur action comme non militante et apolitique. Il rappelle par ailleurs que la décision publique en matière de gestion forestière reste aux mains des élus. La tentative de développement des savoirs du CF via le Parc naturel régional de Lorraine apparaît ainsi comme un enjeu de pouvoir. Monsieur Pauly, responsable territorial de l'ONF, envisage la

participation d'un chargé de mission du PNRL à cette controverse comme un dépassement de ses fonctions et dont il remet en cause, là encore, les connaissances et la légitimité :

Éric Pauly (responsable territorial, ONF) : « Je dirais qu'avec les instances du Parc, ça se passe pas trop mal, on a des conventions signées avec eux, il y a des échanges avec les directeurs... Et j'ai des collègues avec d'autres techniciens du Parc avec qui ça se passe bien... Je pense qu'on a un interlocuteur ici qui est un tout petit peu euh... Qui fait un peu plus que son rôle d'animateur du parc, et qui voudrait avoir un impact sur la gestion des collectivités... Donc effectivement y a des choses qui ne sont pas très compréhensibles, comme des études qui sont faites sur les massifs forestiers pour lesquelles, ils n'ont aucune légitimité pour le faire... Et dont on n'est pas informés en amont, et dont les résultats nous sont envoyés des fois en copie, après coup avec les communes, et dans lesquelles il y a des fois même des erreurs de localisation de la forêt... [...] En tout cas pour l'instant, les relations sont bonnes mais sans plus, et c'est dommage parce qu'aurait intérêt à travailler un peu plus ensemble mais manifestement nos objectifs sont, ou pas compris, ou sont dévoyés et c'est dommage. » (entretien semi-directif, juin 2018).

Pour ces deux interlocuteurs, la controverse concerne essentiellement les impacts esthétiques des travaux en forêt. Ils distinguent la vocation en termes de loisirs de la forêt de celle économique. L'appréhension « *du beau* » et du « *propre* » serait ainsi l'apanage des pratiquants de la forêt, pratiquants non « *informés* » des méthodes de gestion forestière, pratiquants qu'ils assimilent aux milieux urbains. Les perceptions auraient ainsi évolué avec l'augmentation des pratiques touristiques et de loisirs dans les forêts périurbanisées. Cette méconnaissance aurait pour conséquence de développer une vision erronée de ce qui est écologiquement et économiquement nécessaire. Jacques Noël donne, à titre d'exemple, un avis sur la gestion en taillis sous futaie⁴²². Cette gestion est souvent appréciée par les pratiquants de la forêt car esthétique et perçue comme plus respectueuse des arbres et de l'environnement. Or elle serait moins favorable à l'enrichissement des sols.

Jacques Noël (conducteur de train à la retraite, Ancy-Dornot, élu au conseil municipal, président du SMGF, env. 60 ans) : « Avant la forêt était exploitée en taillis sous futaie, c'est une manière d'exploiter la forêt, justement on laissait les grands arbres, et on enlevait tout ce qu'il y avait en dessous, du coup ça donné cet aspect propre comme on dit, la forêt est propre. [...] justement on enlevait tout ce qu'il y avait en-dessous, c'est pas forcément bon !

Alissia Gouju : Pas forcément bon pour... les sols ?

Jacques Noël : Ouais, parce qu'ils enlevaient jusqu'au moindre fagot, parce que tous les bois morts, ils servent quand même refaire le sol, pour pouvoir justement en remettre, pour que la régénération puisse repartir.

⁴²² La gestion en « taillis sous futaie » est caractérisée par deux étages de végétation, le taillis en étage inférieur (régulièrement entièrement coupé) et une futaie irrégulière et claire en étage supérieur (avec différents arbres de diamètres et de tailles différentes et qui sont coupés au cas par cas de manière à créer des réserves).

Alissia Gouju : Ils désherbaient la forêt en quelque sorte ?

Jacques Noël : Voilà. Alors c'est sur ça fait, visuellement, ça fait une forêt bien entretenue.

Alissia Gouju : Vous pensez que justement les gens trouvent que ça fait sale quand il y a des petits taillis ?

Jacques Noël : Ouais, ah ouais ouais, on est régulièrement interpellé là-dessus. Ouais, ça fait sale, mais en fait ce n'est pas sale, c'est la nature. » (entretien semi-directif, juin 2018).

Les gestionnaires forestiers considèrent ainsi que la controverse est issue d'un « *problème de perception* ». Alors que les membres du CF envisagent les travaux en forêt comme des « *dégâts* », les forestiers évoquent « *l'entretien* » nécessaire de ces espaces. La question de la perception du public n'est d'ailleurs pas un sujet récent. Deuffic et Lewis (2012) montrent notamment que le développement des pratiques urbaines de la forêt dans les années 1950 interrogent les forestiers. Dès cette époque, certains forestiers considèrent qu'il est nécessaire « *d'éduquer* » le public et de l'instruire des notions forestières. En miroir, le développement des pratiques de loisirs oblige les forestiers à davantage tenir compte des pratiques et opinions du public.

Pour les forestiers rencontrés, les coupes de bois ne seraient ainsi pas un risque pour l'environnement mais une intervention nécessaire à la perpétuation d'une forêt « *en bonne santé* » tant d'un point de vue économique qu'environnemental. Ces aspects seraient omis par les pratiquants de la forêt selon les gestionnaires.

Jacques Noël (conducteur de train à la retraite, Ancy-Dornot, env. 60 ans) : « C'est beau, c'est beau, je parle un peu comme tout le monde quoi. On a des...communément quand vous voyez un sous-bois qui est bien entretenu, où il y a pas de mauvaises herbes, juste des grands arbres, tout le monde trouve ça beau, et c'est vrai que j'avais aussi cette impression...mais en fait c'est un aspect un moment donné de la forêt cet aspect-là. C'est pas forcément un signe de bonne...pas de bonne santé... de vitalité mais c'est un moment donné du cycle sylvicole, il se trouve qu'elle est comme ça, mais elle n'est pas appelée à rester comme ça indéfiniment. Enfin, son but c'est pas de, rester.... Sauf à en faire un endroit uniquement réservé au tourisme ou aux loisirs, quoi. [...] Ben leur perception c'est que la forêt est mal entretenue, ce qui nous a quand même interpellé, parce que s'ils se posent la question-là, c'est qu'il y a quand même un problème, un problème de perception. Alors, il suffit, d'abord d'expliquer, puis de voir ce qu'on peut faire pour que ce problème ne soit pas prégnant, parce qu'à mon avis ça va être de pire en pire, parce que toutes les forêts autour des grandes villes sont confrontées à ce problème-là, mais tout en continuant à faire ce qu'on doit faire dans la forêt, niveau...quand on est propriétaire d'un bien, on doit l'entretenir. » (entretien semi-directif, juin 2018).

L'idée d'entretien des forêts suscite des perceptions variées : si l'entretien semble être envisagé par les membres du CF comme une forme de « *préservation* » de la « *nature* »,

l'entretien pour les forestiers semble consister en la fructification d'un capital. Le bois est ainsi une ressource à gérer de manière « durable ». Ainsi, quand les « pratiquants » de la forêt seraient plutôt dans une veine « protectionniste » dans laquelle la nature doit être préservée des interventions humaines, les forestiers s'inscriraient davantage dans ceux du « développement durable ». Ils rappellent notamment la vocation économique de la forêt et l'importance de son exploitation. En particulier, Alain Rossi (forestier de l'ONF à la retraite), rappelle que les forêts ne sont pas classées par l'ONF de la même manière selon les régions. Les forêts lorraines sont classées en forêts de production, c'est-à-dire qu'elles ont pour vocation de produire de la ressource en bois et des essences de « qualité » permettant de fournir la filière économique du bois d'œuvre. Il existe également, dans les régions de montagne, des forêts dites de protection (permettant d'éviter les ravinements, les avalanches ou les inondations) qui ne sont pas exploitées, et les forêts dites paysagères souvent proches du littoral et maintenues pour leur qualité esthétique.

- **La représentation d'une forêt comme processus : la coupe comme forêt « en devenir »**

La principale fonction des forêts lorraines serait ainsi l'exploitation, cette dernière devant être durable. C'est par ce prisme que les gestionnaires forestiers rencontrés raisonnent : leur activité nécessite de penser la « culture » du bois sur un temps long. C'est ainsi sur cette temporalité que la forêt est envisagée. Alors que les membres du CF dénoncent les coupes sur des parcelles entières, perçues comme un impact négatif à un instant et à un lieu donnés, les forestiers y voient « *une forêt en devenir* ». Les modes de gestion de la forêt – futaie régulière et irrégulière – sont ainsi présentés comme différentes méthodes d'exploitations dont les principales distinctions seraient pratiques : moyens alloués pour le déplacement des machines, organisation de la gestion forestière, orientation, surface et peuplement des parcelles. La gestion en futaie régulière, par coupes donc de parcelles entières, est plus visible mais ne serait pas problématique si l'on considère la forêt sur un temps long. La transformation du paysage par ces travaux forestiers serait ainsi peu importante et ne modifierait pas radicalement son aspect. Les forestiers disent même apprécier ces « *éclaircies* » car elles permettent d'observer l'« *évolution des parcelles rajeunies* » que seules les personnes quotidiennement en forêt, comme eux, peuvent observer. À la manière de certains paysans, les forestiers se présentent comme des faiseurs de paysage : ils participent à sa construction, son entretien et à son observation.

Éric Pauly (forestier (ONF), env. 50 ans) : « Ben pour moi, y a toujours des arbres [rires] Sauf qu'il y en a qui ont grandi depuis, d'autres qui ont vieilli, d'autres qui ont rajeuni... Mais non autrement ici, ça n'a pas beaucoup changé, honnêtement... Même s'il y a eu deux ou trois coupes d'éclaircie... L'aspect reste, en tout cas pour nous avec l'œil de forestier, le moyen terme, le long terme, qu'on a un peu plus l'habitude d'avoir, il n'y a pas beaucoup de changements quand même... Le seul changement, c'est les parcelles qui ont rajeuni, les plantations qu'on fait, qu'on voit évoluer... En dix ans, on voit pousser, il n'y a que les gens qui passent tous les jours qui voient pousser, donc voilà c'est ça. » (entretien semi-directif, juin 2018).

Selon les gestionnaires l'appréhension par le court terme fait de la forêt un espace *quasi* figé et qui ne doit pas évoluer. Ils se montrent notamment critiques envers le plan de paysage dans lequel les bureaux d'étude auraient représenté la forêt comme « *un état de fait* », presque « *naturel* », observable de l'extérieur. Or pour les forestiers, la forêt évolue certains arbres poussent, d'autres sont coupés, de nouveaux émergent. La forêt doit donc être vue de l'intérieur et comme un espace « naturellement » changeant.

2.2.2. La représentation d'une nature « façonnée » et « arbitrée » par l'humain

Les forestiers se présentent comme les accompagnateurs de ce changement : ils gèrent l'évolution de la forêt. Ils inventorient, dénombrent les arbres et les surfaces, estiment les diamètres et la qualité des bois, ils étudient les sols et les pluviométries, et définissent à partir de ces éléments la capacité de production du peuplement forestier. Leur objectif est de « *guider la production* » afin de répondre aux estimations de rendement en bois en mètre cube par hectare et de fournir des arbres « *de qualité* » c'est-à-dire avec une valeur monétaire la plus importante possible. Les essences d'arbres produites sont sélectionnées et « *éduquées*⁴²³ » dans cet objectif. En effet, bien que la régénération dite « *naturelle* » soit privilégiée, les forestiers interviennent régulièrement dans les parcelles : ils retirent les plantes et espèces qui pourraient gêner le développement des arbres dont l'essence est valorisée. La forêt est ainsi en quelque sorte « *jardinée* » selon une méthode présentée comme *quasi* artisanale.

Jacques Noël (conducteur de train à la retraite, Ancy-Dornot, env. 60 ans) : « Il y a des plantes qui poussent, enfin, surtout quand c'est en régénération comme ça, la régénération, vous ouvrez une place, vous mettez en lumière le sol, du coup toutes les graines des arbres vont trouver, que ce soit des chênes, des hêtres. Sur cette place là c'est la bataille ! Parce que ça part de rien donc ça va pousser le plus vite possible, enfin chaque plante, arbre ou pas arbre, ortie, ou clématite, ou ronce, tout ça, tout le monde va vouloir avoir le plus de lumière. Du coup y a des plantes qu'il faut enlever si on veut faire de la sylviculture. Notamment la ronce, la clématite, tout ça, parce que c'est des plantes

⁴²³ L'éducation est distinguée de la culture, elle consiste à accompagner des peuplements qui poussent par rejets quand la culture implique une plantation (propos de Monsieur Rossi, gestionnaire forestier à la retraite).

qui ont... une croissance très rapide et qui feraient crever la régénération, et du coup, pour que la régénération reste naturelle, pour pas être obligé de planter, il faut enlever la clématite, et ça, ça fait partie des travaux sylvicoles [...] C'est intéressant à voir parce que c'est vraiment. J'ai déjà vu les gens qui font ça, c'est de la dentelle. Ils font ça sur une dizaine d'hectares, à la main, au sécateur ou à la scie. » (entretien semi-directif, juin 2018).

Les régénérations « naturelles » sont privilégiées car elles permettraient de développer les essences « autochtones » plus adaptées aux conditions climatiques locales. Selon Monsieur Pauly (forestier, ONF, env. 50 ans) ces espèces locales possèdent un « patrimoine génétique » leur permettant d'être plus adaptées au milieu et plus résistantes. En cela, le discours des forestiers rejoint en partie ceux mobilisés par le CF : une forêt « naturelle » serait plus « forte » qu'une forêt plantée. Toutefois, les gestionnaires forestiers rencontrés en entretien mettent en avant la nécessaire intervention humaine, en particulier dans le cadre de la sylviculture. Alors que les discours mobilisés par le CF évoquent des relations d'entre-aide entre les arbres, la citation de monsieur Noël ci-dessus évoque au contraire « une bataille » entre espèces liée au processus de régénération. L'intervention des gestionnaires forestiers serait alors nécessaire pour protéger le capital forestier mais également la biodiversité :

Éric Pauly (forestier, ONF, env. 50 ans) : « Si effectivement le renouvellement de la forêt n'est pas un peu organisé, vous allez avoir un déséquilibre et puis au bout d'un moment vous pouvez avoir une perte de biodiversité aussi... Naturellement vous avez des essences qui vont prendre le dessus par rapport à d'autres alors que le travail du forestier c'est aussi le travail en biodiversité et de conserver les essences diverses mais précieuses par exemple. » (entretien semi-directif, juin 2018).

Hormis cette question de la biodiversité, l'aspect écologique est peu développé dans les entretiens et souvent rattaché à la question économique. Les demandes faites par le CF, notamment les relevés d'état carbone de la forêt et la géolocalisation des arbres morts, ne sont d'ailleurs pas des compétences des forestiers selon Monsieur Pauly. Toutefois, un article récemment publié dans la presse locale montre l'intégration progressive des questions environnementales dans le discours des forestiers. Le forestier interrogé par le journaliste travaille sur la forêt d'Ancy-Dornot. Ce dernier annonce : « *Notre rôle est de diversifier les essences d'arbres pour aboutir à une forêt en bonne santé et prête à affronter les changements climatiques.* » (presse locale, 27 juillet 2021). La forêt n'est pas tant perçue comme un moyen de lutter contre le réchauffement climatique que comme une victime potentielle de ces évolutions environnementales : « *À cause des hivers moins rudes, les parasites se développent plus facilement sur les arbres au printemps. Résultat : les forêts sont malades.* » (Ibid.). L'intervention des gestionnaires forestiers serait ainsi nécessaire pour

« renforcer » la forêt. Il est difficile de savoir si cette progressive intégration des questions écologiques dans les discours provient des échanges avec le « collectif forêt », cependant l'orientation donnée à cet article tend à vouloir expliquer et sensibiliser aux travaux en forêt : « *“les tas parfois impressionnants de bois en bordure de chemin ne signifient pas une coupe excessive” rappelle Monsieur F.* » puis « *des cloisonnements ont été réalisés pour permettre aux feuillus de se développer. Après le passage des engins tout repousse en moins de deux ans. L'impact est donc limité.* » (Ibid.).

Les membres du « collectif forêt » et les gestionnaires développent ainsi une vision très contrastée de la forêt et des modes de gestions nécessaires. Cela peut en partie s'expliquer par des pratiques différentes de la forêt. En effet, les membres du collectif valorisent des pratiques de loisirs, de contemplation, et également des pratiques thérapeutiques de la forêt. Ces dernières sont à la fois envisagées comme une technique de « renforcement » de soi (bien-être, sport, développement personnel, etc.) et comme une pratique distinctive.

3. L'insertion du « collectif forêt » dans des enjeux du plan de paysage et des rapports sociaux localisés

De la même manière que le plan de paysage contribue à développer des normes en matière de paysage, le « collectif forêt » propose certaines pratiques et rapports à la « nature » socialement situés. Les pratiques de la nature sont ainsi mobilisées dans un processus de distinction dans nous avons vu l'intégration dans des rapports sociaux lors du chapitre précédent. Ces néorésidents, appartenant aux classes moyennes intellectuelles, semblent ainsi faire valoir une conception spécifique du rapport à la « nature ». En premier lieu, certains usages socialement situés de la forêt sont mis en avant. La forêt est présentée comme « bienfaitrice » elle serait utilisée à des fins « thérapeutiques » (3.1). Dans un second temps, les membres du « collectif forêt » reprennent en partie certains objectifs du plan de paysage. Ils souhaiteraient notamment que les terres enfrichées soient utilisées pour l'agriculture. Cependant, cette dernière doit être biologique et entrer dans certains rapports à l'environnement (3.2). Enfin, nous verrons que les membres du collectif forêt se donnent pour objectif de « sensibiliser » à l'environnement (3.3).

3.1.Des pratiques de la « forêt » socialement normées : entre distinction sociale et usage « thérapeutique » de la nature

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les « autochtones » mettaient en avant leur ancrage et leurs pratiques des terres lors des entretiens semi-directifs. Ils développent ainsi un récit de vie particulièrement étayé sur le territoire, les usages passés des terres ou encore sur leur propre parcours familial, fondant ainsi leur « autochtonie ». Les membres du « collectif forêt » mettent, quant à eux, peu en avant ces éléments. Ils développent néanmoins des discours portant sur leurs activités associatives et leurs pratiques des espaces naturels et, en particulier, de la forêt. Ces dernières permettent d'alimenter un processus de distinction dont nous avons commencé à entrevoir les enjeux dans le chapitre précédent. En particulier, certains mettent en avant la dimension bénéfique de la forêt pour la santé.

3.1.1. Des pratiques de la forêt comme distinction sociale ?

Dans le cadre de notre étude, la majorité des personnes rencontrées en entretien se « baladent » en forêt, sur les coteaux ou les bords de la Moselle. Or, comme le montrent Granet et Dobré les termes de « promenade » et de « balade » sont flous et n'ont pas la même signification selon les personnes : « les analyses ont mis à jour des acceptions différentes de la promenade en forêt qui peut aussi bien désigner la déambulation rituelle lors des rencontres familiales, qu'une occasion de pratiquer soit "l'observation des plantes et des animaux", soit les cueillettes de fleurs, de fruits ou de champignons. » (2009, p. 525). Ainsi la pratique de la forêt n'est pas spécifique aux membres du « collectif forêt ». En effet, beaucoup des personnes rencontrées ont l'habitude de se rendre en forêt pour y pratiquer des activités variées : marche, course, trail, vélo tout-terrain, géocaching, cueillette (champignons, fruits, fleurs, et plantes consommables et plantes thérapeutiques), chasse, observation de la faune et de la flore, photographie, détente, pique-nique, voire câlins aux arbres. L'accès à la forêt semble ainsi être sur le terrain étudié accessible à l'ensemble des personnes rencontrées (issues pour la plupart de la classe moyenne). Seuls les agriculteurs et les forestiers en fonction, dont le travail est déjà dans la « nature », affirment ne pas avoir d'activité de loisirs en forêt (et plus généralement à l'extérieur) notamment par « *manque de temps* » et parce que leurs activités quotidiennes ont déjà lieu dans ces espaces.

Comme les pratiques de jardinage, dont nous avons vu dans le chapitre précédent qu'elles étaient transmises de génération en génération, les pratiques de la forêt et de la « nature » sont très souvent des dispositions acquises dès l'enfance. Cette idée est d'ailleurs confirmée par

l'étude de Granet et Dobré : « La fréquentation de la forêt à l'âge adulte est corrélée à la fréquentation pendant l'enfance : ceux qui ont eu l'occasion d'aller en forêt étant enfants iront plus souvent en forêt une fois adultes. » (2009, p. 525). Au-delà de la fréquentation de la forêt, ce sont également certaines pratiques et connaissances qui se transmettent : à titre d'exemple, la cueillette de champignons semble réservée aux personnes initiées à la pratique, souvent par leurs propres parents ou proches. Cette pratique est d'ailleurs plus souvent réalisée par les personnes se qualifiant « *d'autochtones* » car elle nécessite la connaissance des « *coins* » à champignons, connaissance qui ne serait pas partagée aux « *nouveaux venus* » selon certaines personnes rencontrées.

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, env.45 ans) : « Je ne vais pas cueillir les champignons parce que j'y connais rien et que les gens qui s'y connaissent n'ont pas envie de partager, donc ça n'aide pas. Mais si je rencontrais quelqu'un qui m'amenait à la cueillette aux champignons, j'adorais faire ça. Euh mais y'a plein de trucs aussi, si j'avais le temps j'aimerais bien faire...euh, participer aux marches de... comment ça s'appelle, là...l'association de cueillette des plantes sauvages [le nom de l'association a été anonymisé] ou un truc comme ça. À chaque fois je me dis, faut absolument que j'y aille mais je n'ai pas encore eu le temps. » (entretien semi-directif, septembre 2018).

Ainsi une majorité des personnes rencontrées expliquent avoir reproduit des activités déjà pratiquées pendant l'enfance avec leurs proches : affouage, culture du potager ou du verger, élevage d'animaux, cueillette, promenades en forêt, etc. Ces pratiques familiales semblent donc contribuer à la transmission de certains goûts et savoirs en matière d'environnement. Par exemple, les deux personnes pratiquant des activités dites « naturalistes » régulières (dénombrement et protection des espèces) inscrivent le début de cette « *passion* » dans leur enfance et en lien avec leurs familles :

Laurent Michel (agent technique communal, Ancy-Dornot, 62 ans) : « Donc on avait créé une petite association, donc avec mes copains, hein, on avait 12 ans, et mon père nous a aidé comme adulte, avec deux trois adultes, et on a créé les "jeunes amis des animaux et de la nature" [...] on a protégé le faucon pèlerin, on a été camper dans les Vosges, dans la neige, pour le faucon pèlerin, voilà. [...] Mais mon grand-père m'a donné cette passion, il avait des grandes volières, avec des rapaces, deux-trois rapaces dedans, il n'avait pas le droit, mais enfin dans le temps ils avaient le droit, parce que ce n'était pas protégé. Donc voilà. On lui ramenait toutes les bêtes, ils les nourrissaient, il les relâchait. » (entretien semi-directif, mai 2017).

La « balade », la « marche » et les « randonnées » semblent ainsi être des pratiques partagées par quasiment l'ensemble des personnes interrogées. Cependant, certaines pratiques seraient plutôt le fait des personnes ayant connaissance approfondie des lieux, d'autres pratiques seraient plus minoritaires voire « élitistes ». Par exemple, parmi les membres du « collectif

forêt » plusieurs participent à des activités qui se développent mais qui ne sont pas socialement partagées : le vélo tout terrain en forêt, la cueillette des plantes et herbes thérapeutiques, des activités « naturalistes » (actions associatives de préservation de certaines espèces faunistiques ou observations, dénombrement d'espèces faunistiques ou floristiques), ou encore des pratiques « spirituelles » de la forêt (chamanisme et câlins aux arbres à visée thérapeutique).

Par ailleurs, quand certaines activités sont partagées par l'ensemble des personnes rencontrées, les discours recueillis n'y accordent pas la même place. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, les personnes se présentant comme « *autochtones* » débutent souvent l'entretien par la présentation du territoire, de son histoire, du parcours familial et de l'ensemble des pratiques liées. Certaines personnes détaillent ainsi les pratiques qu'ils associent à leurs ancêtres ou à une époque antérieure (viticulture, jardinage, arboriculture, etc.). D'autres personnes, et en particulier les membres du « collectif forêt », orientent rapidement leur discours autour des pratiques de « nature » associées à la forêt. La majorité d'entre eux ont un potager ou un verger⁴²⁴ mais ce sont les pratiques de la forêt qui sont mises en avant : certains développent leur discours autour des activités professionnelles directement en lien avec la forêt (Nicolas Wagner et Paul Gavray tous deux porteurs d'activités à visées touristiques et de loisirs), d'autres des activités associatives (Jocelyne Lèbre nous explique le principe de son association de cueillette des plantes sauvages), leur goût pour cet espace (Christophe Walter, Cécile Leclerc) ou souhaitent nous alerter sur « les dégâts » ayant lieu en forêt (Nicolas Wagner, Sébastien Berg, Cécile Leclerc) (cf. annexe n°4, tableau récapitulatif des personnes rencontrées en entretien, terrain « forêt »). Pourtant certains d'entre eux confient également ne pas pratiquer la forêt autant que souhaité, par manque de temps ou par habitude. Ainsi, la mise en avant de cette thématique dans les entretiens semble être, pour certains, un moyen de se qualifier et d'affirmer son appartenance à un groupe social. À titre d'exemple, nous avons développé dans le chapitre précédent le discours de Christophe Walter (ingénieur agronome, Ancy-Dornot, membre de l'association la gélinotte, collectif forêt) concernant l'enfrichement des coteaux : appréciant les friches et la nature « sauvage », il s'oppose à plusieurs de ses voisins « autochtones » qui entreprennent de défricher et de brûler les végétaux sur les coteaux. Christophe se qualifie « d'étranger » par rapport à ses voisins dont les pratiques de la nature sont différentes. Il valorise tout au long de l'entretien sa

⁴²⁴ Ces cultures se font dans les jardins attenants aux habitations, hormis concernant Christophe Walter (dont la femme a hérité de plusieurs vergers), aucun n'a fait mention de terrains sur les coteaux.

connaissance des milieux naturels et dit apprécier les endroits sauvages, y marcher, et cela depuis son enfance en Alsace. Son fils dit de lui, non sans ce qui paraît être une pointe d'ironie, que son père est un « *petit aventurier* ». Toutefois lorsque nous lui demandons où et combien de fois Christophe va dans ces lieux, il répond que dans les faits il n'y va que très peu souvent. La catégorie « *sauvage* » semble être surtout un moyen de se qualifier vis-à-vis des hommes originaires du territoire. Cet imaginaire « du sauvage » est d'ailleurs récurrent dans les discours d'usagers récréatifs et souvent associés à des critères esthétiques (Krieger et al., 2017). Cette réflexion va dans le sens de travaux anthropologiques qui montrent comment certains groupes sociaux se saisissent, modifient ou diffusent des catégories portant sur la nature pour se constituer ou se distinguer. Par exemple, l'anthropologue Kate Cairns (2013) montre comment certains groupes sociaux au Canada, construisent un rapport spécifique à la *wilderness* pour se classer socialement. Ainsi, certains jeunes hommes issus de milieux populaires et ruraux, revendiquent une forme de masculinité spécifique issue d'une confrontation à la nature dite « sauvage » permettant de les requalifier et d'en déclasser d'« autres » en particulier les urbains racialisés. En inversant les stigmates qui s'appliquent aux ruraux, vus comme « perdus » dans cette campagne isolée, ils utilisent ce rapport à la nature pour en faire un pilier de leur identité et de leur groupe social.

Ce rapport spécifique des classes dominantes à la forêt a déjà été démontré notamment par Kalaora (1993). Dans l'ouvrage issu de sa thèse, *Le musée vert : radiographie du loisir en forêt* (réédité en 1993), l'auteur développe une analyse de la forêt, non comme bien naturel, mais comme bien culturel : il pose l'hypothèse que la pratique de cet espace est une manière d'affirmer un statut et, ainsi, de se démarquer d'autres groupes sociaux. Il note ainsi dans son préambule :

« La consommation de la forêt ne relève pas d'une économie individuelle des besoins mais d'un réseau de contraintes sociales et culturelles où entrent en jeu des représentations différenciées selon les groupes, le rang social, le statut, le mode d'appropriation de la culture. Ces représentations vont susciter certaines attitudes et modeler les pratiques à l'égard de la forêt. » (1993, p. 12).

Des études plus récentes ont également montré le processus de distinction opérant dans les pratiques des espaces naturels et notamment de la forêt. Le Floch et Devanne (2007) montrent comment les pratiques de randonnée et l'appréciation esthétique du paysage ouvert, observé depuis les hauteurs, en font partie :

« À travers le récit de l'expérience esthétique du paysage ouvert, nous voyons souvent à l'œuvre un processus de distinction. Quand ils évoquent ce plaisir de l'arrivée "*en haut*",

les marcheurs cherchent à se distinguer. Physiquement et “mentalement”, d’abord, parce qu’il faut pouvoir marcher, monter, longtemps ; l’idée de tester ses limites, par l’effort, par la solitude aussi parfois, est significativement présente. Socialement, ensuite, en ce que l’on peut se reconnaître dans le petit groupe des “*randonneurs*” (on fait quelque chose que “*tout le monde peut pas faire*”). La récompense esthétique et spirituelle symbolisée par la contemplation du panorama est réservée à quelques-uns, ceux qui ont laissé plus bas la “*masse*” des “*touristes*”. Si, *a priori*, les visiteurs aiment la montagne en tant qu’espace libre et gratuit d’accès pour tous, en réalité ils s’emploient à démontrer qu’une sélection s’opère. » (Le Floch et Devanne, 2007, p. 45).

Cette idée se retrouve d’ailleurs dans quelques discours de personnes rencontrées en entretien. Le dépassement de soi par les pratiques sportives, les connaissances développées (qu’elles soient en matière de sport, d’environnement, sur l’histoire du lieu, etc.) ou encore la confrontation à une nature « sauvage », non aménagée, est une source de valorisation.

Alissia Gouju : « Qu’est-ce que vous appréciez dans la forêt ?

Thierry Mathieu (65 ans, professeur des écoles à la retraite, habitant de Novéant-sur-Moselle, randonneur, spéléologue et pratiquant du géocaching) : Bah justement d’être seul. Déjà moi quand je vais dans la forêt je ne reste pas sur les chemins, je marche en dehors des sentiers. Pis voilà j’ai pas envie d’entendre les... euh de voir toute une famille avec la glacière et aller le transistor qui braille à fond euh, après d’un autre côté ces aires de pique-nique ont quand même l’avantage de euh... de rassembler dans des endroits bien précis les gens. Ce qui fait qu’en dehors, un peu plus loin c’est plus pareil, donc moi ce que je recherche dans la forêt c’est être seul justement et essayer de retrouver un petit de nature... voilà de nature véritable quoi pas... j’ai pas envie de me retrouver dans un jardin botanique ou... donc des chemins envahis de ronces ça ne me gêne pas, il y a un petit peu, un petit peu le côté authentique de la chose. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Cet extrait d’entretien est particulièrement illustrant dans le processus de distinction qui oppose la valorisation de certaines pratiques de la forêt – telles que le fait de marcher en dehors des sentiers, la recherche une nature « authentique », non aménagée, du dépassement physique – aux pratiques de détente, pique-nique en famille et musique, dont Kalaora (1993) montre l’association aux classes dites populaires. Par ailleurs, alors que les friches sont parfois critiquées pour leur aspect impénétrable, la prolifération des ronces et des épineux, c’est ici cette forme de nature qui est recherchée et valorisée. Krieger et *al.* (2017) le montrent également, pour certains randonneurs, les sites sont d’autant plus appréciés qu’ils ne sont pas faciles d’accès et permettent ainsi de valoriser la compétence et le mérite. Cette difficulté d’accès permettrait, en miroir, de conserver des sites préservés et, d’une certaine manière, réservés à une élite. Comme nous l’avons vu dans le chapitre précédent, cette personne rencontrée en entretien est également opposée à une forme d’aménagement de la nature, qu’il appelle « *disneylandisation* », et qui ferait des forêts des « *parcs urbains* ».

En ce sens, certaines pratiques en forêt contribuent au processus de distinction. Sur le terrain étudié, plusieurs personnes opposent « *la balade pour faire quelque chose* » (pratique sportive, observer la nature, apprendre, cueillir, etc.) de celle « *qui ne sert à rien* ».

François Douet (70 ans, cadre à la poste à la retraite, habitant de Thiaucourt-Régnéville, élu) : « Personnellement j'aime respecter la nature, en profiter de l'observer parce que c'est bien de voir des petits oiseaux qui se promènent et puis avec un peu d'habitude on ne bouge pas et on les observe. Être au bord de l'eau et regarder les petites bestioles qui s'y promènent que ce soient des grenouilles ou voir des poissons non mais de prendre le temps et de regarder, pas spécialement marcher, droit devant, le nez en l'air ou perdu dans des idées non, non. C'est de la promenade en disant je regarde, j'observe et ce qu'on a vu la veille est différent le lendemain parce que le soleil n'est pas... on n'est pas à la même heure, la luminosité n'est pas la même ou alors il pleut et ça donne encore un air et un espace différent non, non c'est... la nature je l'aime dans tout, dans toutes les saisons et dans tous les sens. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Dans cet extrait, il est intéressant de noter que c'est une « balade » qui a pour vocation l'observation de la « nature ». Cette dernière doit être appréhendée dans le quotidien, des lieux similaires où l'on peut constater son évolution. Pour autant, le vocabulaire utilisé (« *les bestioles* », « *les oiseaux* ») ne laisse pas transparaître une connaissance naturaliste. Monsieur Douet fait partie des personnes qui ont un discours valorisant l'ancrage qui n'est pas tant géographique que social : il se présente dès le début de l'entretien comme « *un vrai campagnard* ». À l'image d'Isabelle Mathieu, il valorise la connaissance des lieux, de son « environnement », qu'il parcourt presque quotidiennement (cf. chapitre 6). On peut donc poser l'hypothèse que la « balade » a ici pour fonction de renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire et d'appropriation de l'espace de « proximité ». D'autres personnes enquêtées ont, au contraire, signifié leurs connaissances en mentionnant les noms parfois en latin des espèces qu'ils étaient venus observer, dénombrer⁴²⁵ ou prendre en photographie. Le lieu de la « balade » est ici moins important que son objet, la distinction se construit par la mise en valeur de savoirs spécifiques.

Malgré une relative démocratisation des pratiques et usages récréatifs de la forêt (Dodier, 2019) – aux usages « anciens » de la forêt tels que la chasse et la cueillette s'est ajouté un ensemble de pratiques récréatives et sportives (pique-nique, balade, randonnée, footing, vélo tout terrain, etc.) – les modalités de la sortie en forêt restent inégalitaires (Granet et Dobré, 2009). La distinction est moins liée aux pratiques en elles-mêmes qu'au choix de

⁴²⁵ Plusieurs contribuent à la base de données gérée par le parc naturel régional de Lorraine dans laquelle sont spécifiées les espèces observées, le lieu et la date, afin d'identifier la biodiversité présente par secteur géographique.

fréquenter tel espace plutôt qu'un autre. Quand les catégories sociales les plus « privilégiées » ont tendance à apprécier les espaces « sauvages » et les parcs et réserves naturelles, les groupes « défavorisés » sont plus souvent contraints de fréquenter les forêts urbaines facilement accessibles (Granet et Dobré, 2009). Ainsi, pour ces auteurs, « les inégalités sociales dans l'accès à la forêt restent toujours une réalité » (*Ibid.*, p. 532).

Ainsi, ce ne sont pas tant les pratiques de la forêt qui déterminent l'adhésion au « collectif forêt » que leur intégration à un discours qualifiant. En particulier, certains mettent en avant un rapport spécifique à la « nature » contribuant au processus de distinction sociale. L'idée « d'harmonie » avec la nature revient ainsi régulièrement : il serait nécessaire de protéger l'environnement notamment parce que celui-ci est également une source de « renforcement » du soi. La perception et les pratiques de la forêt à des fins de « bonne santé » semblent ainsi être particulièrement importantes pour plusieurs membres du « collectif forêt ».

3.1.2. Les « bienfaits » de la forêt : les pratiques « prophylactique » et « thérapeutique » de la « nature »

Les discours sur les bienfaits supposés de la forêt pour l'humain sont anciens. Raphaël Larrère étudie l'émergence d'un « discours forestier » au début du XIX^{ème} siècle dans son texte intitulé « L'emphase forestière : adresse à l'État » (1981). Ce « discours forestier » aurait pris de l'ampleur entre 1840 et 1920, pour ensuite laisser place à des « considérations techniques et économiques concernant la production ligneuse » (*Ibid.*, p. 118). Dans les discours étudiés par l'auteur il n'est pas question de sylviculture, ni d'aménagement ou d'économie du bois, mais des « bienfaits de la forêt et des méfaits du déboisement. Il s'agit d'exposer quelle place tient la forêt dans la nature ; quelle est son influence sur la société. » (*Ibid.*, p. 119). Ce discours est particulièrement diffusé par un ensemble d'acteurs et, en particulier, par les officiers des Eaux et Forêts, les agronomes, les géographes, les botanistes, les économistes, les médecins, les hommes politiques ou encore les artistes et les hommes de lettres. Un ensemble de personnes appartenant à « l'élite intellectuelle » milite ainsi en faveur de la protection des forêts. Les « forestiers⁴²⁶ » produisent un ensemble d'écrits vantant le « bienfait des forêts » :

« Grande régulatrice des météores, la forêt purifie autant qu'elle ne modère. Elle assainit les sols marécageux, sources de malaria. Elle débarrasse l'air de ses poussières et de ses

⁴²⁶ Larrère appelle « “forestiers” tous les auteurs qui, quel que soit leur statut, ont véhiculé, vulgarisé, et parfois enrichi la doctrine. » (1981, p. 119).

miasmes, transforme, par l'assimilation chlorophyllienne, les gaz délétères (CO²) en air vivifiant (O²) ». (*Ibid.*, p. 123).

La forêt permettrait d'enrayer la propagation de certaines épidémies. Plus encore, la forêt procurerait « bonheur et sécurité ». Reprenant des citations de plusieurs auteurs, Larrère montre comment la forêt est associée au « bien-être » et à la régulation des « tempéraments⁴²⁷ » humains :

« La forêt modère donc les caprices de la nature. Elle modère aussi les mœurs. Par la douceur de son climat d'abord, comme chacun l'estime, s'autorisant d'une lecture sommaire de Montesquieu. Parce qu'elle "sert de lien entre différentes générations, créant ainsi la solidarité indispensable à la continuité et au perfectionnement de la vie"⁴²⁸. Enfin parce qu'elle est leçon de choses et "offre de merveilleux spectacles qui élèvent la pensée et l'âme et nous invitent à l'admiration et au respect"⁴²⁹. » (1981, p. 124).

« La forêt est bienfaisante pour tous les sentiments [...]. De même que l'air, en traversant un massif d'arbres s'y débarrasse de ses éléments délétères, de même l'homme, après avoir médité dans les bois, en sort meilleur qu'il n'y était entré⁴³⁰ ». (*Ibid.*, p. 124)

Selon ces extraits, la forêt produirait des liens sociaux, améliorerait la « spiritualité », tout en étant source de bien-être psychique. Cette conception de la forêt est encore très présente aujourd'hui et bien au-delà des « forestiers » pour reprendre l'expression de Larrère (1981). Comme Dodier le signifie, « la notion de bien-être est omniprésente dans l'émergence des nouveaux usages de l'espace et spécifiquement de la forêt » (2019, p. 148). Ainsi, dans son enquête comme dans celle que nous avons menée, les personnes rencontrées évoquent ce qu'ils ressentent en forêt : de la « détente », « se sentir bien », « avoir besoin d'air et d'espace » et de « respirer ». Le « bien-être » renvoie de manière floue à des états physiques et psychiques qui ne sont pas toujours précisés, il renvoie parfois à une dimension spirituelle voire mystique (*Ibid.*). Parmi les personnes que nous avons rencontrées, beaucoup expriment ainsi ressentir un « besoin de nature ». Dans certains cas, la forêt est envisagée comme un lieu où on « lave l'organisme et le cerveau des miasmes de la société » (*ibid.*, p. 148-149). Les représentations sociales associant la forêt à un espace « riche, sain et authentique » opposé « aux espaces urbains bruyants, pollués, surpeuplés et nocifs » sont également démontrées par Kessler-Bilthauer concernant les forêts lorraines (2019, p. 28).

⁴²⁷ Ces deux termes ne sont cependant pas utilisés par l'auteur.

⁴²⁸ Reynard, 1903, « Le reboisement général de la France », *La Rénovation*.

⁴²⁹ Lafosse, 1903, « Sur le rôle des forêts au point de vue des services indirects », *Annales des sciences agronomiques*.

⁴³⁰ Tassy, 1865, « Lorentz et Parade », *Revue des Eaux et Forêts*.

Que ce soit par les pratiques de loisirs ou sportives qui y sont menées ou sa simple fréquentation, la forêt est associée à un espace « prophylactique » pour reprendre l'expression de Dodier (2019) : « Le but poursuivi par les personnes qui fréquentent la forêt est bien d'en attendre des bénéfices et le premier résultat escompté est de cultiver son état de bien-être afin de préserver sa santé. » (p. 149). Certaines personnes fréquenteraient d'ailleurs la forêt dans l'objectif de guérir d'une maladie ou d'améliorer sa santé :

« Dans un nombre de cas que nous avons considéré comme important, la justification de la présence en forêt est plus directement liée à la maladie. Les handicapés sont très présents dans les parcs périurbains, qui sont conçus pour l'accueil de ce type de population par les collectivités territoriales et les équipements sont utilisés en particulier par des accompagnants professionnels. Mais hors de ces aménagements, la proportion de personnes qui viennent soigner leur maladie, se présentent comme en convalescence ou qui veulent entretenir leur rémission d'une maladie grave, est significativement importante, de l'ordre de 10 à 15 % selon les lieux et les heures. L'idée est alors de guérir par la forêt, rejoignant en cela les habitudes de localisation des équipements de santé et diverses expériences contemporaines de lutte contre la maladie par l'immersion dans des ambiances forestières ou de nature. » (Dodier, 2019, p. 149)

Pour autant, l'association entre l'immersion dans un lieu spécifique, la forêt, et le bienfait de celui-ci sur la santé n'est que peu fait par les personnes enquêtées par Dodier (2019). Selon cet auteur, c'est plutôt un argumentaire autour du « ressourcement » et de « l'épanouissement personnel » qui est mobilisé pour exprimer ce lien. Sur mon terrain, le lien entre milieu forestier et amélioration de la santé a cependant été soulevé par plusieurs membres du « collectif forêt ». Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-lès-Metz, membre du CF, env. 40 ans) a entrepris « un retour à la nature » après avoir eu de graves problèmes de santé. Elle explique en entretien avoir repris la marche et la randonnée 3 ans auparavant – activité qu'elle avait délaissée depuis son enfance – après avoir développé des problèmes d'asthme et une autre maladie. Pour aller mieux elle entreprend de « reprendre contact avec la nature ». Elle associe ces contacts avec les arbres à « la vie » en opposition à une forme de vie moderne néfaste éloignée de la « nature » :

Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-Lès-Metz, membre du collectif forêt 40 ans) : « Je me suis dit je vais faire une expérience comme ça pour voir. Je me suis dit pendant un mois, tous les jours, une demi-heure de câlin à un arbre, et une demi-heure de balade dans la nature. Je me suis dit, j'ai aucune idée de ce qui va sortir de là, et alors, mais vraiment, en plus je suis allée voir plein d'arbres, j'ai jamais fait un câlin à un arbre avant, et puis j'ai trouvé ça tellement génial, parce que finalement et bah en faisant ça, rien qu'en prenant une heure, parce que les gens aujourd'hui ils sont coupés de la nature, c'est-à-dire qu'ils ne savent même plus ce que c'est. Si les gens essayaient de faire ça rien que dix minutes par jour, ils se rendraient compte tout simplement de la vie qu'il y a

autour d'eux, et du coup, ils s'en ficheraient de la télé, de...c'est beaucoup plus intéressant de vivre. » (entretien semi-directif, juillet 2017).

Citant les pratiques de *shinring-yoku* au Japon et de *forest-bathing* aux États-Unis, Cécile Leclerc exprime de manière très explicite le caractère thérapeutique de la forêt qui serait d'ailleurs reconnu par l'État japonais :

Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-Lès-Metz, 40 ans) : « Et au Japon ils ont mis ça en priorité à un moment au niveau du ministère de la santé. Ils appellent ça je crois le “Forest Bathing”, en gros c'est les bains de forêt, et ils ont fait du coup des études, et ils ont vu que les arbres, et je crois qu'ils en parlent d'ailleurs dans le livre de Peter Wohlleben, ils envoient des espèces de microparticules guérisseuses pour eux-mêmes. C'est-à-dire que des particules qui vont guérir, voilà comme des... je ne sais pas comment on pourrait dire, des pansements, ou de la crème. Et quand on se balade en forêt, vu qu'il y en a partout, bah on le prend, et du coup bah c'est guérisseur, et les gens qui sont en forêt ils sont en meilleure santé, ils ont un meilleur équilibre émotionnel. Je sais que si un jour je suis triste, je vais en forêt, et bah, voilà, je ne suis plus triste. » (entretien semi-directif, juillet 2017)

La forêt serait ainsi « naturellement⁴³¹ » un milieu favorable à la santé : les arbres produiraient des « microparticules » thérapeutiques pour se guérir tout en étant bénéfique à l'humain. D'autres personnes enquêtées, telles que Corinne Bour (chef d'entreprise, Ancy-Dornot, env. 55 ans), évoquent le bienfait d'être au contact de l'« énergie des arbres ». Dans une étude réalisée auprès des « guérisseurs » en Lorraine, Déborah Kessler-Bilthauer montre que « pour ces enquêtés, les lieux forestiers sont naturels et en cela, ils dégagent une “force” ou une “énergie” bénéfique, salvatrice et protectrice. » (2019, p. 29). Certains membres du « collectif forêt » auraient ainsi une conception proche des « guérisseurs⁴³² ». Toutefois, cette conception se développe plus largement dans les pratiques et discours « de développement personnel ». La sylvothérapie fait ainsi l'objet d'articles dans la presse de vulgarisation psychologique. Un article de la revue *Psychologies* présente ainsi les « bienfaits des bains de forêts » appelés également *shirin-yoku* au Japon :

« Cette médecine de la forêt nous invite à nous rapprocher de la nature, de son harmonie, afin de nous reconnecter avec notre capacité innée à guérir. [...] L'art des bains de forêt consiste à se reconnecter à la nature par l'intermédiaire de nos sens. Il nous suffit d'accepter l'invitation. Dame Nature se charge du reste. [...] vos cinq sens sont la clé

⁴³¹ À condition que la forêt garde un aspect « naturel », puisque selon cette personne, les coupes de régénérations et les plantations d'arbres produiraient au contraire des espaces « *sans vie* ».

⁴³² Kessler-Bilthauer (2019) entend par « guérisseurs » un ensemble de personnes pratiquant les médecines dites alternatives ou spirituelles : « géobiologues », « radiesthésistes », « magnétiseurs », « sourciers », « passeurs d'âmes », etc.

pour libérer le pouvoir de la forêt. Laisser la nature entrer en vous par vos oreilles, vos yeux, votre nez, votre bouche et vos pieds.⁴³³»

Cet article s'appuie sur les travaux du référent en la matière, le médecin immunologiste japonais Qing Li⁴³⁴, et son ouvrage *L'art et la science du bain de forêt : comment la forêt nous soigne* (2018). Il se présente comme « scientifique » étudiant « la médecine de la forêt afin de trouver comment améliorer notre bien-être en marchant dans la forêt et annonce dès les premières lignes de son ouvrage : « Côtayer la nature nous permet de retrouver notre bonne humeur, nous redonne de l'énergie et de la vitalité, nous revigore et nous rajeunît. » (2018⁴³⁵). Pour lui, « cette affinité avec le monde naturel est fondamentale pour notre santé. Le contact avec la nature est aussi vital pour notre bien-être que l'exercice physique ou l'alimentation saine. » (*Ibid.*). Comme le « manger sain » et les activités physiques, l'idée d'un contact thérapeutique à la nature est socialement située. Dans une enquête menée pour l'ONF, Granet et Dobré (2009) montrent d'ailleurs que cette représentation sociale de la forêt est majoritairement mobilisée par les cadres diplômés et, dans le cas de cette enquête, urbains (Paris). Nous pouvons d'ailleurs regretter que les travaux précédemment cités de Dodier (2019) et de Kessler-Bilthauer (2019) n'apportent pas plus d'éléments sur les caractéristiques socio-économiques des personnes développant ces discours. Kalaora (2021) l'affirme cependant que « l'écologie relationnelle prédomine. La prévalence c'est le vivant, le milieu, l'expérience du sensible » (p. 17). L'idée selon laquelle il faut « faire corps » avec la forêt, les bains de forêt comme thérapie et le chamanisme comme mise en contact avec les esprits, se développerait au point de devenir un « fait social » :

« Avec le dérèglement climatique nous ne pouvons plus nous comporter en observateur impassible. D'où, sans doute, notre inclination pour "l'animisme" [la croyance que des entités naturelles et surnaturelles non humaines possèdent une "âme"] qui, cette fois, devient un véritable fait social, non plus restreint à quelques romantiques ou scientifiques illuminés. » (Kalaora, 2021, p. 17)

Nous ne partageons pas tout à fait ce constat, les données de terrain recueillies ne semblent pas corroborer la thèse d'un partage de la vision « animiste » de la nature par l'ensemble des

⁴³³ « Shirin-yoku : comment profiter des bienfaits du bain de forêt ? », *Psychologies*, juillet 2020, en ligne : <https://www.psychologies.com/Therapies/Developpement-personnel/Methodes/Articles-et-Dossiers/Sylvotherapie-le-pouvoir-bienfaisant-des-arbres/Shinrin-yoku-comment-profiter-des-bienfaits-du-bain-de-foret>, consulté le 09 août 2021.

⁴³⁴ Médecin immunologiste japonais, il travaille au sein du Département d'hygiène et de santé publique à l'Université de médecine de Tokyo. Il est également le membre fondateur de la société japonaise de sylvothérapie. Il produit des recherches et des ouvrages sur la question depuis 2005.

⁴³⁵ L'ouvrage est en partie consultable sur internet mais cela ne permet pas d'avoir accès à la pagination. Voir: https://www.google.fr/books/edition/Shinrin_Yoku_L_art_et_la_sciences_du_bain/DupLDwAAQBAJ?hl=fr&gbpv=1&pg=PT6&printsec=frontcover, consulté le 06 août 2021.

groupes sociaux. Par ailleurs, au-delà d'être lié aux changements environnementaux et à leurs prises de conscience, nous posons l'hypothèse que c'est également la question du rapport à soi que pose les usages thérapeutiques de la forêt : considérés comme un véritable soin du corps et de l'esprit, ils seraient un moyen de se renforcer. Partant du concept des « techniques de soi » de Foucault, il nous semblerait intéressant de creuser les liens entre pratiques de la « nature » et « renforcement » du soi. Les « techniques de soi » sont « des techniques qui permettent à l'individu d'effectuer, seuls ou avec d'autres, un certain nombre d'opérations sur leur corps et leur âme, leurs pensées, leurs conduites, leur mode d'être ; de se transformer afin d'atteindre un état de bonheur, de pureté, de sagesse, de perfection ou d'immortalité. » (Foucault, 2001, p. 1604) L'analyse de Foucault portant sur les « techniques de soi » se fonde sur l'étude du rapport à soi pendant l'antiquité et ne concerne aucunement le rapport à la nature. Toutefois, les exercices recommandés pour parvenir à la « maîtrise de soi » sont de divers ordres : écriture, lecture, méditation, examen de conscience, déambulation, retraite, marche, régimes et entraînement (Paltrinieri, 2012). Ils ont ainsi pour objectif de « trouver une forme d'harmonie avec soi-même et avec le monde. » (Bourguignon, 2019, p. 390). Nous pourrions alors nous demander dans quelle mesure les pratiques et les rapports à la nature, et plus spécifiquement à la forêt, pourraient-ils contribuer à ces « techniques de soi » ? Le terrain réalisé ne semble pas suffisamment étayé pour répondre à cette question mais quelques extraits d'entretiens nous encouragent à poursuivre dans cette voie. En particulier, Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, membre de l'association l'églantier, membre du collectif forêt, env. 45 ans) explique en entretien avoir développé depuis quelques années une approche spirituelle de la nature *via* le chamanisme. Initié à la pratique, il est aujourd'hui formateur et propose des ateliers de découverte sur le territoire étudié. Il explique cette pratique par le besoin d'être en contact avec la nature, le bien-être qui y est lié. Au-delà de ces bienfaits, le chamanisme lui aurait permis de « *changer d'état de conscience* » et ainsi de renouer avec la « nature », d'être en « *harmonie* » avec elle, tout l'encourageant à adopter des pratiques plus « écologiques » (le fait par exemple de ne plus supporter de voir des déchets en forêt) :

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, env.45 ans) : « Mais en réalité il s'agit surtout de se remettre en lien avec la nature, et le truc particulier c'est que le chamanisme, une des choses qui définit le chamanisme c'est l'idée d'un changement d'état de conscience. Vous partez dans des états de conscience modifiés, ce qui dans la pensée générale, on va dire, est lié aux drogues, et qui dans la réalité est essentiellement liés au tambour en fait, à l'usage du tambour. Bref, voilà, pour faire simple. On bat du tambour et on est beaucoup plus proche de la nature, quoi. Je me suis mis à battre du tambour y'a 5-6 ans et euh, et maintenant quand je vais en forêt, je reviens avec des

déchets dans des poubelles parce que c'est un truc que je peux plus supporter, quoi. Ça change les choses comme ça. » (entretien semi-directif, septembre 2018).

La pratique du chamanisme semble donc être à la fois une source de bien-être, de « santé », et une « technique de soi » visant à améliorer son « état de conscience » et son rapport à la nature. C'est un travail de responsabilisation, d'amélioration de soi dont nous parle Sébastien Berg, qui par ailleurs confie « être tellement un urbain depuis toujours » qu'il est « obligé de faire un effort, un vrai effort pour sortir de chez lui et y aller [dans la nature] » (entretien semi-directif, septembre 2018). Il envisage ainsi les pratiques de la nature comme des pratiques de soi visant à l'améliorer.

Ces positions ne sont pas majoritaires dans le « Collectif forêt », aussi il serait nécessaire de poursuivre l'enquête sur ce point. Toutefois, ces éléments sont intéressants à plusieurs titres. Tout d'abord, ils montrent comment les pratiques de la « nature » sont utilisées dans les processus de distinction sociale. Quand certaines personnes valorisent un ancrage sur le territoire et des pratiques d'entretien des terres, les membres du « collectif forêt » mettent en avant les pratiques de la forêt. Nous pouvons donc supposer que ces catégories servent un processus de distinction dans des tensions entre groupes sociaux. En particulier, les membres du « collectif forêt » sont ces « néorésidents », de classe moyenne dite intellectuelle, parfois critiqués par les « natifs » (cf. chapitre 6). D'autre part, la vision thérapeutique de la forêt développée par certains membres du collectif est à mettre en regard avec le plan de paysage. En effet, nous avons vu dans le chapitre 4 que le plan de paysage encourage un aménagement des paysages afin de garantir un « bien-être » pour la population. Il permettrait également de renforcer certains liens sociaux et de favoriser des sociabilités spécifiques. L'un comme l'autre semble ainsi promouvoir certains comportements. Le « collectif forêt » rejoint en particulier le plan de paysage sur la nécessité de rouvrir les coteaux enrichés mais avec certaines formes d'agriculture.

3.2. Favoriser une agriculture locale « respectueuse de la nature et des humains »

La majorité des membres du « collectif forêt » rencontrés souhaitent que les espaces en friches soient remis en culture. Cependant, contrairement au plan de paysage, la remise en culture des friches ne vise pas un développement du territoire ni une amélioration de l'esthétique paysagère. Les membres du « collectif forêt » souhaitent un développement d'une

agriculture biologique⁴³⁶, voire permacole, permettant à la fois de développer une économie locale tout en modifiant les rapports à la nature et aux autres. En effet, ce mode de production est présenté notamment comme la garantie de « *manger sain* », de cultiver la terre de manière « *respectueuse* » et, aussi, de se « *cultiver* » soi-même.

- **Développer une agriculture de proximité respectueuse de l'environnement et de la santé humaine**

À l'exception de Christophe Walter (ingénieur agronome, Ancy-Dornot, membre de l'association la gélinotte, CF, 50 ans), les membres du « collectif forêt » font une critique de l'enfrichement des coteaux. Ce n'est pas en soi le développement des friches qui semble poser un problème aux yeux de ces personnes – à l'exception de Laurent Michel (agent technique communal, Ancy-Dornot, président de l'association la gélinotte, CF, 62 ans) et Jean Lemoine (forestier à la retraite, ONF, rural mosellan, env. 60 ans) pour qui l'enfrichement nuit à la biodiversité – mais la non-utilisation de ces espaces. Tout comme certains élus de Novéant-sur-Moselle⁴³⁷, ils souhaiteraient voir s'y développer des cultures de proximité, arboriculture, maraîchage et viticulture, non intensives et biologiques. En cela, les membres du « collectif forêt » se font le relais du plan de paysage⁴³⁸, tout en y ajoutant une vocation plus « écologique ». Il ne s'agit ici pas de reconverter les coteaux, ni de favoriser le développement économique du territoire, mais d'initier une démarche qui favorise les « circuits courts et solidaires » tout en développant une agriculture « spécifique » porteuse d'une « philosophie » et dont nous allons voir qu'elle a également pour objectif de modifier les rapports à la nature et les liens sociaux. Cette démarche correspond à celle de plusieurs maraîchers et viticulteurs en culture permacole, biologique ou biodynamique du territoire⁴³⁹.

Le choix de la culture biologique paraît évident pour beaucoup de personnes rencontrées qu'elles soient ou non professionnelles. Aux questions « pourquoi cultiver en bio ? » ou « qu'est-ce que c'est pour vous l'agriculture bio ? », nous avons parfois reçu des réactions

⁴³⁶ Le terme de « biologique » fait référence à l'appellation agricole mais de manière plus générale au fait de ne pas utiliser de produits phytosanitaires dans les cultures professionnelles comme privées.

⁴³⁷ Pour rappel, Isabelle Mathieu (archéologue, Novéant-sur-Moselle, 57 ans) et Chantal Frey (géomètre des cadastres, Novéant-sur-Moselle, 54 ans) s'étaient initialement engagées dans l'élaboration d'un plan de paysage visant à d'une part, protéger les éléments patrimoniaux des coteaux (murs en pierres sèches) et, d'autre part, favoriser l'installation d'une agriculture de proximité et biologique. Le plan de paysage développé par l'intercommunalité comporte ces éléments mais développe surtout l'aspect économique des coteaux à travers le façonnement esthétique et expérientiel du paysage.

⁴³⁸ Plusieurs d'entre eux ont participé à un voire plusieurs ateliers participatifs du plan de paysage.

⁴³⁹ Pour rappel, parmi les quatre viticulteurs rencontrés tous sont en culture biologique dont deux cultivent également certains vignobles en biodynamie. Nous avons également rencontré deux maraîchers en culture biologique, dont l'un des deux est en permaculture

interloquées, comme si la réponse était évidente⁴⁴⁰. Pour les professionnels en particulier les raisons invoquées sont de quatre ordres (qui ne sont pas priorisés de la même manière selon les personnes) : éviter les pollutions chimiques pour l'environnement, pour la santé des consommateurs et des riverains, pour protéger leur propre santé et, enfin, pour améliorer la qualité gustative des productions.

Alissia Gouju : « Et pourquoi en bio alors ?

Nathalie Dubois (maraîchère en culture biologique) : Ah ben ça ne se pose pas la question ... [rire partagé] pour moi elle ne se pose pas. Euh pfff, il y a tellement de gens malades, il y a tellement de gens stressés que, que, pour moi c'est... je n'arrive pas à ingurgiter des produits euh... après hein ça m'arrive de temps en temps quand même ... mais je préfère ne pas manger de salades pendant 6 mois par exemple si j'avais plus de salade je n'achèterais pas de salades qui sont traitées quoi. [...] Après parce qu'on se dit ça sert à quelque chose [...] je me dis voilà je suis maraichère bio je préserve l'endroit, les gens ils sont autour ils mangent sainement c'est déjà voilà, c'est déjà quelque chose quoi. C'est déjà quelque chose. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Cultiver en bio, c'est ainsi refuser d'utiliser des produits, des molécules, qui pourraient avoir un impact négatif sur l'environnement et la santé humaine. Ainsi, plusieurs d'entre eux⁴⁴¹ expliquent que l'utilisation de produit phytosanitaire aurait un impact direct sur la qualité physique des produits alimentaires et leur structuration moléculaire. Ils s'appuient notamment sur les travaux portant sur la cristallisation sensible⁴⁴² : cette méthode consiste à observer la structure microscopique des aliments afin d'en évaluer la qualité. Les aliments cultivés avec des produits chimiques seraient ainsi « déstructurés » quand les aliments cultivés sans ces produits seraient naturellement « harmonieux ».

Joël Bukowski (ouvrier à la retraite, viticulteur en culture biologique, Ars-sur-Moselle, env. 60 ans) : « Alors bon il y a eu Marie-Françoise Tesson à l'époque et qui a fait des expériences, quand on prend un aliment ... sur des plaques de verre, elle mettait une goutte par exemple de jus de carotte, une goutte d'oxyde de cuivre, ce qu'on appelait les cristallisations sensibles. Et elle mettait ça sous verre et les chauffait à une certaine température et après elle avait une rosace. [...] Et alors elle mettait une goutte d'un jus de carotte bio et une goutte d'un jus de carotte non bio, hein. Et bin la différence justement parce qu'on voyait ces fleurs-là, comme la fougère, cristallisation, eh bin sur la

⁴⁴⁰ À titre d'exemple, Monsieur Rossi (forestier à la retraite), qui cultive son jardin en « bio » et participe à une association de réintroduction de la vigne en bio également, répond : « Bah je ne me suis pas posé la question. C'est marrant ça, c'est comme si vous demandiez à quelqu'un qui fait son jardin en bio, pourquoi bio, elle est drôle votre question ! [...] J'en sais rien, c'est culturel je pense, moi je faisais le jardin avec mon père, je ne l'ai jamais vu utiliser des saloperies ! » (entretien semi-directif, juillet 2018).

⁴⁴¹ Julien Ruf, maraîcher en permaculture ; Joël Bukowski viticulteur en culture biologique ; et Nicolas Jouron, viticulteur en biodynamie.

⁴⁴² Méthode qui consiste à évaluer la qualité d'un produit, généralement alimentaire, à partir de la forme macroscopique des cristaux obtenus par cristallisation. Cette méthode a été inventée par E. Pfeiffer chimiste et agronome allemand en 1922. Elle est développée notamment par Marie-Françoise Tesson qui se consacre aux recherches sur la cristallisation sensible depuis 1985.

goutte de jus de carotte qui était en conventionnelle [cultivée en agriculture conventionnelle], elle avait des formes difformes, elle n'avait pas de structure, elle n'avait pas comment dire... d'arrondis réguliers comme sur l'autre cristallisation. Et alors si on prend du sucre par exemple, de l'industrie chimique, alors là ça faisait des petits points comme ça [il tape sur la table], aucune structure. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Cette méthode par cristallisation sensible est liée, selon cette personne, à l'anthroposophie. Initiée par l'occultiste Rudolf Steiner au début du XX^{ème} siècle, l'anthroposophie est un courant dit ésotérique et philosophique⁴⁴³ qui s'applique à un ensemble de domaines allant de la santé humaine, à l'agriculture ou encore à la pédagogie⁴⁴⁴. L'anthroposophie est citée par trois des viticulteurs et maraîchers rencontrés, soit directement soit par référence à certaines techniques comme celle de la cristallisation sensible. Cette référence interroge, puisque si elle est présentée comme un mode d'exploitation qui apporterait une plus-value, permettant un rapport à la nature, à soi et aux autres plus « équilibré » (Choné, 2017), elle est également qualifiée de dérive sectaire par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu). L'enquête de terrain réalisée ne permet pas d'analyser plus amplement le positionnement des membres du « collectif forêt » et des différents cultivateurs en bio, biodynamie et permaculture vis-à-vis de l'anthroposophie. Toutefois, leurs discours sont éclairant quant à un rapport à la nature qui serait spécifique au sens où permettrait également de se « cultiver soi-même » et d'améliorer les liens sociaux.

- **Cultiver la terre ou se « cultiver soi-même » : l'amélioration de « soi » par les pratiques agricoles**

En particulier, certains maraîchers et viticulteurs rencontrés évoquent un rapport au temps différent basé sur le respect du temps « naturel » de pousse des végétaux comme le respect de ses propres besoins temporels : prendre le « temps » de travailler à son « rythme ». Le cas de Julien Ruf en est un exemple. Il maraîcher en permaculture et il se réclame de l'anthroposophie (il a un BTS en gestion et protection des espaces naturels et une maîtrise des sciences et techniques en aménagement et environnement, il a fait divers stages à l'étranger mêlant pratiques agricoles et protection de la nature, environ 30 ans). Il explique en entretien

⁴⁴³ Le courant anthroposophique a été considéré par la Miviludes (Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires) et l'UNADFI (Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu) comme présentant un risque de dérive sectaire. Des actions en justice ont été menées de part et d'autre.

⁴⁴⁴ Steiner a notamment initié la mise en place d'écoles dans lesquelles sont enseignées sa pensée et sa pédagogie.

qu'il ne se sentait pas en adéquation avec certaines pratiques de maraîchage dans lesquelles la « nature » et lui-même étaient épuisés par un travail intense où la productivité maximale était recherchée. Après plusieurs expériences vécues négativement, il décide de s'orienter vers la permaculture. Cette dernière lui aurait permis de cultiver la terre tout en se « cultivant » lui-même :

Julien Ruf (maraîcher en permaculture, Gorze, 33 ans) : Ben, désherber les carottes sur le rang, sur des lignes de 100 ou 200 ou 300 mètres c'est juste mortel [...] Et puis je n'ai jamais été un foudre de guerre et alors là-dessus je n'ai pas changé, c'est-à-dire je déteste toujours autant ça, et donc je cherche d'autres moyens plutôt que d'avoir le sol complètement à nu. »

[...]

Julien Ruf : « J'ai toujours été très lent. Donc je commence à accepter cette lenteur et puis à me dire que peut-être il y a des avantages à en tirer. [...] Alors qu'on est dans une société de l'urgence et que finalement, ben peut-être que ce n'est pas anodin que je sois aussi lent... ce qu'on m'a vachement reproché et que je me suis vachement reproché et je continue de culpabiliser là-dessus, donc c'est aussi un... comme je le dis le maraîchage c'est du développement personnel. Et c'est un travail sur moi de dingue. C'est... Donc c'est vachement intéressant... C'est moi que je cultive en premier et ça m'apprend aussi à accepter ce que je suis quoi, donc plutôt que d'être tout le temps dans la lutte contre le système et contre moi-même, peut-être accepter ça et puis voir qu'est-ce que je peux en tirer. » (entretien semi-directif, novembre 2016)

Ainsi, pour cette personne, la culture de la terre fait partie d'une philosophie de vie dans laquelle il ne faut ni épuiser les ressources naturelles ni épuiser ses propres ressources. Pour cela, il serait nécessaire de « non-agir », pour reprendre les termes de Julien Ruf de « remettre l'humain à sa place dans l'écosystème » en laissant la nature « s'autoréguler ». Cette conception est également très présente dans les discours de deux viticulteurs : Nicolas Jouron (en biodynamie, master de psychologie, 30 ans) et de Joël Bukowski (en culture biologique, ouvrier à la retraite, était déjà investi dans une association d'alimentation biologique il y a 30 ans, env. 60 ans). Pour eux également la nature se régule par elle-même et il n'y aurait pas besoin de beaucoup intervenir sur les cultures. La « perte » (au sens de dégâts) serait ainsi un processus normal et dont l'humain doit apprendre à se plier.

L'idée d'une nature qui se régule par elle-même est ainsi très présente dans les entretiens des différents maraîchers et viticulteurs rencontrés et, comme nous l'avons vu précédemment, de certains membres du « collectif forêt ». Cette « non-intervention » est présentée comme doublement positive : elle permettrait de moins travailler tout en favorisant une croissance « saine » des plantes. L'humain est ici le simple accompagnateur d'une nature qui poursuit son propre dessein. C'est également une conception spirituelle de la nature qui

est développée dans les discours de certains membres du « collectif forêt » et certains cultivateurs.

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, env.45 ans) : « C'est une spiritualité qui est logique par rapport au changement de paradigme dans le rapport avec la nature. [...] Typiquement la permaculture c'est du chamanisme technique quoi, je pense que s'il est accompagné, ça permet vraiment de changer les choses, il faut changer intérieurement, pas seulement changer ses actes, ou ça permet d'aider à changer ses actes en tout cas. [...] Je ne sais pas si je suis très capable de définir la permaculture, mais je dirais qu'il s'agit de se réadapter à la nature et de ne pas essayer de changer la nature pour qu'elle nous arrange. C'est vrai que c'est essentiellement ça, c'est-à-dire regarder, regarder, pour le paysage, c'est regarder le paysage pas en se posant la question de comment on peut changer le paysage pour que ça corresponde à nos besoins, mais comment on peut s'adapter la nature pour vivre ensemble, et encore une fois je pense que c'est la seule manière de vivre correctement. À la fois pour des questions de survie tout simplement, et puis pour des questions aussi de... un gros mot, de bonheur, enfin je veux dire j'ai l'impression de vivre à peu près, d'avoir un peu de sens dans sa vie, voilà ça me paraît passer par là et je pense que la grande déprime de notre société c'est de plus savoir qu'on appartient à tout ça. » (entretien semi-directif, septembre 2018).

Ainsi, ces différents extraits montrent que la vision de la nature n'engage pas uniquement des considérations techniques sur la manière de cultiver les plantes, mais également des considérations morales sur la manière dont l'humain doit lui-même se traiter. On retrouve ainsi l'idée d'un ordre naturel qui implique un ordre moral – comme si la nature poursuivait une fin ou savait son dessein – qu'il faudrait utiliser comme ordre pour les sociétés humaines afin d'atteindre non seulement une « bonne santé » mais un état de « bonheur ». La permaculture et certains modes d'agriculture biologique sont ainsi envisagés comme une approche globale, dite « holistique », dépassant largement l'agriculture pour toucher à l'ensemble des domaines sociaux. Julien Ruf (maraîcher en permaculture) évoque ainsi en entretien la « fleur permaculturelle », qu'il a accrochée à son mur, permettant d'identifier les liens entre culture et société.

Julien Ruf (maraîcher en permaculture) : « Tiens, si tu veux regarder tout à l'heure, la fleur de la permaculture là sur le mur, ça montre bien le schéma, c'est qu'en fait ce concept de permaculture peut être transposé à toute la vie de la société finalement. C'est-à-dire, c'est comment retrouver notre place nous humains dans l'écosystème terrestre. Rien de plus que ça, rien de moins que ça. Donc l'agriculture est une partie, certes prépondérante, fondamentale je dirais, aux fondations, aux fondements. Euh, mais ce n'est qu'une partie. Donc après, tu peux mettre toutes les questions énergétiques, de l'eau, de l'habitat, des transports, de l'éducation, de... du prendre soin de soi, de la santé, enfin toutes ces choses-là quoi. Et tout ça est imbriqué. Et la notion de réseau est aussi très importante dans la permaculture, puisque comme je disais elle se base sur le modèle de l'écosystème. Où chaque élément du système quel qu'il soit est en interconnexion avec les autres et avec le milieu physique dans lequel il est quoi. Et ben voilà, quand tu

commences à créer des liens au niveau de la société, au niveau des gens dans un lieu donné ça marche mieux quoi, c'est plus résilient. Ça c'est un terme un peu à la mode, j'espère qu'il ne va pas être trop vite galvaudé. Mais euh, qu'on retrouve aussi bien en écologie, qu'en psychologie, qu'en agriculture du coup.» (entretien semi-directif, novembre 2016).

Selon Manciaux, « la résilience est la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer bien, à continuer à se projeter dans l'avenir, en présence d'éléments déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères. » (2001, p. 3). En environnement, la résilience renvoie « à la manière dont les systèmes socio-écologiques répondent aux perturbations, s'adaptent tout en conservant leurs fonctions fondamentales et leur structure, ou se transforment » (Mathevet et Bousquet, 2014). La résilience serait d'une certaine manière le retour, non pas à un état initial, mais à un « bon » état. Dans l'extrait ci-dessus, la résilience est envisagée comme une forme de renforcement de soi et de l'écosystème par la mise en relation entre l'humain et son environnement. L'environnement est alors générateur de liens sociaux perçus comme « meilleurs » et inversement.

Cela va dans le sens des travaux d'Agnès Fortier (2003) qui montre comment les jardins d'autosuffisance ont notamment été pensés pour modifier les comportements individuels. Le travail de la terre est privilégié pour amener l'individu à « chercher qui il est, chercher ce qu'il représente, vers quoi il va, ce qu'il doit faire, quelle partie il doit jouer dans cet orchestre qu'est la société » (citation d'entretien, *Ibid.*, page 90). L'auteure note d'ailleurs qu'il n'est pas anodin que cette « réalisation de soi », qui est recherchée dans le travail d'insertion, s'effectue dans la pratique du jardinage. On prête en effet des vertus à la nature et au travail de la terre :

« Les jardiniers d'insertion ne se contentent pas de produire des denrées socialement utiles, ils recherchent l'harmonie avec la nature et les principes qui la gouvernent » (*Ibid.* p.90) ; « Sur le plan physique tout autant que psychologique, il [le jardinage] a incontestablement des vertus équilibrantes. » (*Ibid.*, p. 91).

Cette idée du travail de la terre comme pratique thérapeutique et de gouvernement de soi était déjà présente au XIX^{ème} siècle, et avait notamment été traduite par la création des jardins ouvriers par l'abbé Lemire. Agnès Fortier (2003), rappelle que dès cette époque le rapport au vivant, au milieu naturel, était perçu comme étant bénéfique. Dès lors, le jardinage est envisagé comme une technique de soi, un moyen de travailler sur son comportement, de se « fortifier » (dans le sens d'augmenter ses savoirs et compétences, mais aussi ses capacités « mentales ») et de se « responsabiliser » : « Travailler sur le vivant comporte une part

d'aléatoire et d'incertitude, mais développe en même temps le sens des responsabilités, pousse à s'interroger sur des mécanismes obscurs, invite à faire preuve d'imagination et de créativité. » (*Ibid.*, p. 93). Cette idée a d'ailleurs été reprise pour créer des thérapies par les plantes (hortithérapie) destinées notamment aux personnes ayant des handicaps ou dites « avec difficultés ». Fortier et *al.* (2019) développent également une autre réflexion concernant l'apiculture, qui pour certains, participe à la production de soi dans le sens où cette activité est perçue comme un espace de liberté permettant de rompre avec l'assujettissement du travail (salarié) et de la rationalité économique.

Rutherford (2017) met quant à elle l'accent sur le gouvernement de soi comme troisième caractéristique de la gouvernamentalité environnementale (avec le savoir et le pouvoir). Cette auteure définit le gouvernement de soi par : “those tactics and practices that allow subjects to constitute themselves as particular kinds of people in and through power⁴⁴⁵” (2017, p. 3). Concernant l'environnement l'auteure montre que certains individus adoptent des pratiques et comportements qui renvoient à une « citoyenneté verte ». Bien-sûr cette « citoyenneté verte » renvoie à différentes choses, et varie également dans le temps et selon les groupes sociaux, mais Rutherford considère que l'on peut interpréter cette posture comme une manière de se gouverner soi-même et de gouverner les autres, dans l'objectif de protéger la « santé » de l'environnement. En cela, « the green citizen is an excellent example of governing at a distance, whereby the state (or any authority) can rely on subjects to regulate themselves.⁴⁴⁶ » (*Ibid.*, p. 3). Salles (2009) nous semble également aller dans ce sens lorsqu'il évoque les pratiques de consommation dites « responsables », par lesquelles les individus réalisent un acte politique tout en devenant prescripteur de modes de production dits respectueux de l'environnement.

Si ces différents éléments ne sont pas tous mentionnés par les personnes du « collectif forêt » et par les « cultivateurs » rencontrés en entretien, ils permettent de poser l'hypothèse du développement d'une forme d'agriculture spécifique sur le territoire, représenté par des « jeunes » diplômés (pour deux d'entre eux) et avec un intérêt spécifique pour l'environnement. La conception de l'agriculture diffusée par le CF et par ces maraîchers et viticulteurs – qui à notre connaissance ne se fréquentent pas / ne se connaissent pas personnellement – n'est pas neutre et contribue à diffuser une vision socialement située des

⁴⁴⁵ « L'ensemble des tactiques et des pratiques qui permettent aux sujets de se constituer en catégories singulières de personnes dans et par le pouvoir ».

⁴⁴⁶ « La citoyenneté verte est un excellent exemple de gouvernement à distance, dans lequel l'État (ou toute autre autorité) peut compter sur les sujets pour s'autoréguler. »

cultures « acceptables » (au minimum en bio) et non « acceptables » (« intensive »). En cela, le CF et ces « cultivateurs » se feraient également les porteurs de normes et d'une forme de conduite des conduites qui s'applique tant aux autres qu'à soi. Ils souhaitent notamment « sensibiliser » à l'environnement.

3.3. Le « collectif forêt » et la « sensibilisation » comme mode de gouvernement

Les discours des membres du CF ainsi que de certains cultivateurs en bio, amènent l'idée d'une amélioration des liens sociaux nécessaire à la préservation de la nature, et en parallèle, d'une transformation des rapports à la nature pour améliorer les liens sociaux. En particulier, certains d'entre eux développent une analogie entre nature et société : le « *laisser faire* », « *l'autorégulation* » et la « *solidarité* » entre espèces participent à attribuer des valeurs à la nature qui seraient inspirantes pour constituer des liens sociaux plus « *sains* ». Reprenant en partie l'argumentation également mobilisée par les acteurs du plan de paysage – telle que la nécessité de recréer des liens sociaux en milieu rural, de lutter contre les « *cités dortoirs* » ou « *l'égoïsme* » moderne – ils valorisent certains comportements socialement situés et contribuent ainsi à l'énonciation de « bonnes » conduites. Dès le XIX^{ème} siècle, les changements environnementaux sont critiqués par les « forestiers » (Larrère, 1981). Ces derniers dénoncent « l'individualisme triomphant », « l'égoïsme » et le « cupide aveuglement des hommes modernes qui ne voient que leur intérêt personnel, immédiat et négligent les intérêts supérieurs de leurs peuples. » (*Ibid.*, p. 146-147). Certains forestiers auraient ainsi été « séduits par la quête d'une voie inédite, d'une société différente qui réconcilierait les hommes et la nature. » (*Ibid.*, p. 148). Parmi eux, quelques-uns se posent « en réformateurs sociaux ». Ils estiment en effet, que pour réconcilier l'humain et la nature, il est nécessaire de réconcilier les hommes entre eux. Ainsi, comme certains forestiers au XIX^{ème} siècle, plusieurs personnes enquêtées, membre du « collectif forêt » ou cultivateur en bio, évoquent une modernité néfaste pour la « nature ». Cette dernière aurait coupé les « *liens de la société avec la nature* » :

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, env.45 ans) : «, je pense que le rapport de notre société avec la nature est complètement malade, qu'on a perdu le fait qu'on fait partie de ça, qu'il y a pas nous et la nature, que c'est une seule chose, une seule et même chose. Euh... pour moi c'est un truc qui est important même. » (entretien semi-directif, septembre 2018).

Il y aurait ainsi eu un « avant », symbolisé souvent par les savoirs dits « *anciens* » et « *indigènes* », et un « après » dans lequel l'humain occidentalisé aurait perdu ses

connaissances de la nature. Toutefois, ces savoirs ne sont ni développés ni questionnés en eux-mêmes : à titre d'exemple il n'est pas fait mention de leurs conditions sociales de production.

Jean Lemoine (forestier à la retraite (ONF), rural mosellan, env. 60 ans) : « C'est des êtres vivants les arbres, il serait temps... mais on est en train de recomprendre que les végétaux sont des êtres vivants, qui parlent, qui échangent des choses, qui...[il cherche ses mots]

Alissia Gouju : Communiquent ?

Jean Lemoine : On l'a toujours su ça. On l'a toujours su. Mais ça fait un siècle ou deux qu'on l'a oublié, je ne sais pas pourquoi. Mais euh, les indiens le savaient, enfin je veux dire, les celtes le savaient, les... tout le monde le savait ça, les prussiens le savaient, parce qu'ils savent comment les arbres discutent les uns avec les autres. Et puis tout d'un coup on a tout perdu, je ne sais pas pourquoi, avec l'ère industrielle. [...] Et ça, ça peut être extrêmement intéressant dans les luttes bactériologiques, parce qu'un arbre qui arrive à prévenir ses congénères que tel danger est là, même si c'était il y a un siècle et demi, hein, il s'en souvient l'arbre, parce qu'il était vivant, hein, euh, les hommes s'en souviennent peut-être plus. Y'a des inondations qui ont un siècle et demi, dans la collectivité, plus personne s'en souvient, hein. » (entretien semi-directif, juillet 2018).

Plusieurs personnes considèrent ainsi que les « gens » ne sont plus familiers avec la « nature ». Ils ne connaîtraient pas la forêt et n'en comprendraient pas les enjeux. Cécile Leclerc dit par exemple avoir lancé la pétition en ligne pour éveiller les consciences vis-à-vis des « dangers » que les coupes en forêt représentent. La perte de ce rapport à la nature, qui aurait été « meilleur » avant, est parfois expliquée par un développement supposé de l'« individualisme » et de l'« égoïsme » : « les gens ne se donneraient plus la peine d'entretenir et de récolter des fruits qu'on achète facilement au supermarché » (Emilie Noël, chargée de mission PNRL, Gorze, env. 45 ans) ; « L'Homme, l'Homme avec un grand H, il devient un peu égoïste. Et parce qu'il devient égoïste et parce que il veut faire beaucoup de choses dans sa vie, je fais partie de ces gens-là, malheureusement, euh bah il a moins envie de s'investir dans les associations [environnementales]. » (Nicolas Wagner, gérant d'entreprise, Ancy-Dornot, env. 50 ans). Paul Gauthier (sans emploi, maîtrise de sociologie ; CPE pendant 10 ans), Ancy-Dornot, 35 ans) parle quant à lui de « société du spectacle » où les gens seraient « spectateurs » mais pas acteurs de leur environnement. Pour certaines de ces personnes il serait alors nécessaire de « sensibiliser », voire de « responsabiliser », tout un chacun et de modifier les rapports à la nature. Cette idée se retrouve dans les discours de plusieurs membres du « collectif forêt » mais plus généralement dans ceux de personnes se disant intéressées ou impliquées dans les questions environnementales. Le CF se donne d'ailleurs pour objectif de « sensibiliser » les habitants aux enjeux forestiers. Cette sensibilisation passe par le discours oral et écrit (échanges, conférences, réunions, panneaux explicatifs, pétition),

par l'image (photographies, supports visuels), ainsi que par la pratique : il serait nécessaire de rendre les « spectateurs » « acteurs ».

Sébastien Berg (journaliste et scénariste, Novéant-sur-Moselle, membre de l'association l'églantier, CF, env.45 ans) : « Après je pense que ça a aussi de l'intérêt, parce que si ça ramène les gens dans la nature, y'a une petite chance qu'ils se rendent compte qu'ils en ont besoin et que c'est pas, et qu'il y a autre chose que d'aller dans des zoo, quoi. » (entretien semi-directif, septembre 2018).

*Alissia Gouju : « Comment vous intéressez les gens aux problèmes de la nature ?
Laurent Michel (agent technique communal, Ancy-Dornot, président de l'association la gélinotte, CF, 62 ans) : Et c'est en leur parlant de, en leur montrant, je sais pas moi, les crapauds par exemple. Les crapauds, on a quand même fait traverser les crapauds pendant sept ans. En leur montrant, y'a plein de gens qui sont venus, des bénévoles, des gens qui sont venus par le journal, qui sont venus nous aider. Parce qu'après, sensibiliser les gens, c'est plus le problème. Là maintenant, on va essayer de faire ça sur le renard. Donc voilà, on va être euh, donc on va parler aux gens sur le renard, etc., on fait signer des pétitions, on va monter une exposition assez crue. » (entretien semi-directif, mai 2017).*

Ainsi, comme le montrent Melé et Neveu (2019), la mobilisation d'une expertise savante n'exclue pas le régime de sensibilisation. Ce dernier s'appuie sur un ensemble de supports matériels, de mises en scène, d'images, etc. visant à susciter des réactions affectives ou sensibles et, ainsi, à soutenir la cause défendue. L'extrait d'entretien de Laurent Michel le montre bien lorsqu'il évoque les expositions montrant des photographies assez « crues » pour mobiliser contre la chasse aux renards.

Le terme de « responsabilisation » est utilisé quant à lui une fois par Cécile Leclerc (traductrice indépendante, Montigny-Lès-Metz, CF, 40 ans) : « Et pour moi ça va au-delà de la forêt, c'est une façon de, on a besoin en tant que citoyen d'être responsable de, enfin on a le devoir d'être responsable de notre environnement, de la façon dont nos enfants sont élevés, de tout ça. » (entretien semi-directif, juillet 2017). S'il ne s'agit donc pas de faire porter la « responsabilité » des problèmes environnementaux sur les individus, il s'agirait plutôt de les informer, de les convaincre, de les intéresser ou pris dans son sens le plus évident, de les rendre sensibles à ces questions. Lorsque les acteurs du plan de paysage utilisent l'injonction à la responsabilité (chapitre 5), le « collectif forêt » souhaite convaincre par l'expérience « sensible ». Les différents supports, notamment perçus comme « choquants », sont ainsi utilisés pour rallier l'opinion publique. Toutefois dans les deux cas, plan de paysage comme CF, la rhétorique s'appuie sur la critique d'une évolution sociétale dans laquelle les liens sociaux seraient plus lâches et les comportements individuels plus « égoïstes ». Il s'agit

également d'améliorer les conduites pour aboutir à un environnement considéré lui aussi comme « meilleur ». Dans les discours des acteurs du plan de paysage comme dans ceux de certains membres du « collectif forêt », il y a en sus de cette première idée, celle d'un aménagement de la nature, des pratiques, qui permettraient d'améliorer les liens sociaux et les comportements. Comme nous l'avons également montré dans le cadre du plan de paysage nous posons l'hypothèse d'une forme de gouvernement des comportements et dont certaines catégories sociales se font le relai. En particulier, notre recherche nous amène à considérer la position des membres du « collectif forêt », pour la majorité néo-résidents, dont la profession se situe dans les catégories sociales intermédiaires et supérieures avec bagage éducatif et participant à relayer des problématiques environnementales. Pour ces acteurs, l'aménagement des milieux, en l'occurrence de la « nature », aurait une vocation sociale :

Nicolas Wagner (gérant d'entreprise, Ancy-Dornot, env. 50 ans) : « Je pense que la nature, de manière générale, quelle que soit l'approche qu'on a, c'est quelque chose qui peut fédérer les gens. Et moi c'est à ce titre-là que je pense qu'un aménagement de sentier qui permette à un maximum de gens qui n'allaient pas du tout vers la nature, puissent y aller, je pense qu'il y a une vraie notion sociale derrière ça. Parce qu'on peut imaginer, en forêt, dans le cas de pique-niques, se retrouver autour d'une table, avec des personnes qui viennent de milieux sociaux très différents, et qui peuvent se retrouver autour d'une thématique commune. La cueillette de champignon, un échange de recette sur les fameuses cornouilles, que sais-je, enfin y'a plein plein de choses comme ça qu'on peut imaginer développer et qui auraient une vraie connotation sociale autour d'une espèce de, oui, de mixité sociale. » (entretien semi-directif, mai 2017).

Ainsi, les points de vue des membres du CF et des acteurs du plan de paysage se rejoignent en partie. Ils contribuent l'un et l'autre à produire des normes concernant la « bonne nature » et le « bon paysage » comme des bons comportements.

Conclusion :

Le « collectif forêt Val de Metz » s'est constitué après plusieurs travaux réalisés par l'ONF en forêt. C'est également en réaction au dispositif participatif du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad que plusieurs membres associatifs se réunissent pour demander une plus grande participation à la prise de décision en matière de gestion forestière. En effet, ils ne comprennent pas pourquoi l'intercommunalité (représenté par son président également maire d'Ancy-Dornot) sollicite les citoyens sur la question du paysage quand, à la même période, ils n'obtiennent pas de réponse à leurs questions concernant la forêt. Les membres du « collectif » se réunissent ainsi dans un double objectif : revendiquer une gestion moins « intensive » de la forêt, tout en souhaitant contribuer à la prise de décision politique.

Ils participent à développer une vision socialement normée de la forêt et de sa gestion. Pour certains membres, la forêt ne doit pas être une « *usine à bois* ». Ses bienfaits écologiques, et son organisation « sensible » appellent une gestion modérée. En cela, les membres du « collectif forêt » se font les porteurs d'une « emphase forestière » pour reprendre l'expression de Larrère (1981) développée par certaines élites au XIX^{ème} siècle.

Cependant, en certains points, le « collectif forêt » contribue également à diffuser des objectifs développés par le plan de paysage. Ils souhaitent notamment que les coteaux enrichés puissent servir à des productions agricoles bio et insérées dans des réseaux de consommation locale. Cependant, ils ne souhaitent pas un défrichement pour « développer » le territoire ou améliorer la qualité paysagère, mais l'envisagent comme un moyen de sensibiliser aux questions environnementales. La position développée par le CF s'inscrit dans des rapports sociaux que nous avons précédemment montrés pour le contrôle de l'usage des terres. Les membres du « collectif forêt » sont pour la grande majorité inscrits dans les classes moyennes intellectuelles et néorésidents. Ils contribuent à faire émerger une vision située des usages des terres qui s'inscrit dans la transformation des fonctions des campagnes (Chamboredon, 1980). De cette façon, le « collectif forêt » permet de poursuivre les questionnements engagés à la fois par le plan de paysage étudié et par l'analyse des rapports sociaux localisés.

Conclusion de la partie 3.

Dans le chapitre problématisant la thèse (chapitre 2), nous avons évoqué l'hypothèse selon laquelle les discours et les pratiques liées aux friches agricoles permettraient de rendre compte des rapports socialement et historiquement situés. Nous avons alors cité Chamboredon pour qui : « L'avènement de la "nature" comme pure nature n'est pas dissociable d'une histoire sociale et économique de la campagne et d'une histoire de la relation ville/campagne » (1985, *rééd.* 2019, p. 194). Il montre ainsi que la « nature » est façonnée par l'ordre social. Dit autrement, l'organisation sociale et les rapports sociaux localisés contribuent à définir les usages et les représentations de la « nature ». Nous postulons alors que le dispositif plan de paysage représentait à la fois des « contraintes à distance » et le reflet des rapports sociaux localisés.

En effet, si le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad ne traite pas directement de l'inscription sociale des espaces enfrichés, les chapitre 6 et 7 montrent que le contrôle de l'usage des terres est important pour différents groupes sociaux. Parfois intégrées à une histoire sociale, locale et familiale, les terres représentent, pour certains groupes, des espaces mémoriels participant au sentiment d'appartenance et d'ancrage. Les personnes se revendiquant « autochtones » accordent ainsi une importance particulière à ces terres, qu'elles soient en culture ou en friche. Pour d'autres, elles représentent un « cadre de vie », un espace de loisirs ou encore un réservoir naturel. Chamboredon montre notamment que l'espace rural est de moins en moins vu comme un espace productif. Cadre des loisirs, de l'esthétique, du cadre de vie, pour ce qu'il appelle des « néo-résidents » (1980).

La propriété des terres est ainsi un enjeu car elle permet d'en maîtriser les usages comme le pouvoir de certains groupes sociaux. La friche apparaît ainsi comme un moindre mal en comparaison à d'autres utilisations de l'espace, socialement connotées. L'agriculture dite « intensive », les zones d'activité, les lotissements font ainsi office de repoussoir. De la même manière, certains groupes sociaux sont visés : les « marginaux », les « urbains », et certains groupes sociaux « populaires » (logements sociaux notamment). De la même manière, les membres du « collectif forêt » se mobilisent pour participer à la décision en ce qui concerne l'usage des forêts. Certains membres sont, par ailleurs, favorables au réinvestissement des coteaux par certaines formes d'agricultures. Ces différents groupes participent ainsi à traduire, diffuser et transformer certains objectifs du plan de paysage. En ce sens ils contribuent chacun, à leur manière, au gouvernement de la « nature » et des conduites.

Conclusion générale

Nous avons étudié le terrain des côtes de Moselle par une double analyse : celle d'un dispositif, le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, et celle d'une mobilisation citoyenne, le « collectif forêt Val de Metz. Nous avons inscrit cette évolution récente, d'une part, dans l'histoire de l'action publique en matière de paysage et d'environnement ; et, d'autre part, dans la sociohistoire d'un territoire dans lequel se jouent des rapports sociaux spécifiques autour des questions environnementales et du contrôle de l'usage des terres. Nous avons ainsi montré que les pratiques et les représentations des friches agricoles s'inscrivent dans une histoire longue dans laquelle gouvernement de la « nature » et rapports sociaux localisés sont intimement corrélés. Autrement dit, notre démonstration vise à montrer que ce dispositif d'action publique environnementale s'inscrit dans des rapports sociaux localisés, et que ces derniers contribuent, en retour, à le transformer. La réflexion menée permet de mettre en avant plusieurs résultats transversaux.

- **Façonner le paysage pour en faire un levier de l'attractivité et du développement des territoires : une approche biopolitique des territoires ?**

Dans un premier temps, nous avons vu comment le dispositif de plan de paysage proposait un ensemble de normes situées à la charnière du local et du national. Depuis la modernisation agricole, l'enfrichement est perçu par l'action publique comme le signe d'une mauvaise gestion des territoires, comme un risque. Le plan de paysage étudié s'inscrit dans cette rhétorique et contribue ainsi à établir des normes en matière de paysage. En particulier, les bureaux d'étude de paysagistes participent à transmettre des savoirs sur le paysage. En partie dans la continuité des paysagistes du XIX^{ème} siècle, ils contribuent à faire du paysage une composition esthétique : il doit être structuré par des strates de végétations différenciées et claires (jardins et vergers, champs, forêts, etc.). Ils contribuent également à en faire un objet de l'aménagement des territoires. Le paysage doit être organisé, publicisé, de manière à en faire un atout marketing opérant dans la concurrence des territoires : ce dernier doit être attractif pour attirer des populations touristiques et riveraines, comme certaines activités économiques. Pour cela, il doit être un lieu d'expériences sensibles : un lieu de repos, de quiétude, où le contact à la « nature » apaise, où l'on peut oublier les désagréments du travail et de la ville. Ces objectifs sont notamment partagés par le Parc naturel régional de Lorraine et l'intercommunalité commanditaires de l'étude. Le premier a pour mission de favoriser le développement territorial tout en maintenant une « *qualité* » paysagère et écologique. La

seconde, souhaite, quant à elle, concilier viticulture et « *cadre de vie de qualité* » pour en faire lieu propice au tourisme et à l'habitat. Historiquement viticole et industrielle, cette campagne « productive » devient une campagne « parc » pour reprendre les termes de Chamboredon (1980). Cette orientation donnée au plan de paysage favorise une appréhension des friches agricoles, et plus globalement du paysage, par « l'observé ». Alors que certains auteurs montrent que l'action publique en matière de territoire, d'une part, et celle en matière de biodiversité d'autre part, ont tendance à élaborer des savoirs par l'usage de la quantification et de la mesure statistique, les acteurs du plan de paysage s'appuient principalement sur une mesure « visuelle ». Les friches sont évaluées au travers de techniques par « l'observé » (schémas, cartes, photographies et dessins), à la fois informatives et performatives. Celles-ci sont complétées par l'usage de la statistique territoriale (notamment de données démographiques), et ensemble, justifient la lutte contre l'enfrichement. Cette dernière devient nécessaire au regard d'une forme territorialisée de la biopolitique : l'aménagement des paysages est présenté comme une condition de la « *santé* » des territoires et de sa population. Un territoire qui perd de sa population serait un territoire qui se « *meurt* » et un territoire qui se ferme par l'enfrichement serait ainsi en péril. En miroir, cette biopolitique territorialisée s'appuie sur le principe de « *bien-être* » de la population. L'objectif n'est pas uniquement de produire un territoire « *développé* » économiquement mais où il fait « *bon-vivre* ». En mettant l'accent sur « *un cadre de vie de qualité* », pour reprendre les termes du plan de paysage étudié, l'aménagement du paysage vise à garantir une population « *en bonne santé* ». Cette association entre « *santé* » et « *cadre de vie* », est également perceptible dans les discours et pratiques de certains habitants. Certains membres du « collectif forêt », en particulier, mobilisent cette rhétorique : les pratiques de la « *nature* » seraient une technique de renforcement du « *soi* » et de sa santé. Certains d'entre eux ont, en effet, une approche prophylactique et thérapeutique de la « *nature* ». L'immersion dans le milieu forestier, et plus généralement le contact à la « *nature* », seraient des moyens d'amélioration du bien-être et de la santé. Ces pratiques peuvent être considérées, en ce sens, comme des « *techniques de soi* », c'est-à-dire comme un ensemble de pratiques dont les vocations sont de s'améliorer, de se renforcer physiquement comme moralement.

Si le gouvernement par le quantifié s'est développé en lien avec le néolibéralisme (Desrosières, 1993) cela n'empêche pas le développement d'autres formes de gouvernement notamment par les cartes (Lascoumes, 2007), par la vue et par la parole (Fassin et Memmi, 2004), ou encore par l'image (Le Goff, 2013). Comme les indicateurs statistiques, ces

différentes techniques forment des instruments de gouvernement dont l'objet est à la fois de produire des connaissances et d'orienter l'action et les conduites (Lascoumes et Le Galès, 2004). Ce mode de gouvernement, s'il semble original concernant l'« environnement », a déjà été analysé par certains auteurs concernant le gouvernement des corps et des comportements en santé. À titre d'exemple, Didier Fassin (2004) développe le concept de « bio-légitimité » c'est-à-dire la construction d'une légitimité par l'exposition de son corps à la vue des autres (par exemple pour justifier de la présence de maladie, de séquelles de tortures, etc. qui permettent de justifier une demande d'asile) et le récit de soi. D'autres auteurs, tels que Memmi (2003), démontrent que, s'agissant des corps (en particulier en début et en fin de vie), le gouvernement s'opère également par la parole (explication des motifs justifiant par exemple une IVG ou une euthanasie). Parole, également mise en scène par les paysagistes dans les dessins et bandes dessinées ajoutées à leurs documents. Il nous semblerait ainsi intéressant de poursuivre ce travail d'analyse d'une biopolitique portée sur les paysages et la « nature », dont les savoirs sont élaborés par des techniques de mesure « visuelle » et de la manière dont cela participe à un ensemble d'incitations visant à modifier les conduites individuelles. En particulier, nous pouvons poser l'hypothèse de similitudes entre un gouvernement par l'observé se déployant dans le domaine de la santé et celui de la « nature ».

- **L'aménagement des paysages et des espaces de « nature » comme mésopolitique : façonner des liens sociaux normés**

Une seconde caractéristique biopolitique est liée aux objectifs annoncés de redonner de la cohésion et de la cohérence aux liens sociaux, de favoriser un ordre social en agissant sur la « nature » et sur le paysage. Cette stratégie de gouvernement des hommes par l'aménagement de leur milieu est appelée mésopolitique (Taylan, 2014). Ainsi, la lutte contre l'enfrichement va au-delà de la simple ambition économique, car si la « *fermeture du paysage* » est associée à une idée de « *fermeture sociale* », le défrichement est conçu comme une réponse potentielle. La réappropriation des coteaux permettrait de retrouver une « *vie sociale d'antan* », qui serait spécifique au rural, et considérée comme plus « *solidaire* » et plus « *saine* ». La gestion du paysage ne servirait ainsi pas uniquement à la production de richesses ou au développement du territoire, mais également à entretenir des comportements humains normés, encadrés en opposition à « *l'individualisme* » et au « *consommérisme* » pointés par certains acteurs du plan de paysage et par certains habitants. Pour cela, les BE du plan de paysage vont essayer de « *responsabiliser* » les comportements, grâce, notamment, aux ateliers participatifs. Le dispositif de plan de paysage que nous avons étudié, porte, en ce sens, une double

gouvernementalité : du paysage et des conduites. Néanmoins, cette dimension ne lui est pas spécifique. Elle est également portée par certains groupes sociaux du territoire, et, en particulier, par certains membres du « collectif forêt ».

En effet, certaines personnes de ce collectif encouragent la remise en culture des coteaux enfrichés pour favoriser l'installation de maraîchers, arboriculteurs et viticulteurs en culture biologique voire permacole ou biodynamique. En cela, elles se font le relai de certains objectifs du plan de paysage mais contribuent également à les modifier : il ne s'agit pas de réinvestir les terres pour développer le territoire mais pour créer un réseau alimentaire local favorable à l'environnement. Les cultures « bio » sont envisagées comme une méthode « *respectueuse* » à la fois de la « nature », des riverains (minimisation des pollutions) et des consommateurs (produits « naturels »). Ces modes de culture rentrent dans le cadre de rapports à la nature spécifiques et socialement situés, dont certains membres de ce collectif se font porteurs. La forêt est, en particulier, un espace qui suscite l'intérêt de ce groupe. Le « collectif forêt Val de Metz » lutte en faveur d'une forêt dont la vocation ne serait pas uniquement productive. Il s'insurge notamment contre des travaux jugés « *intensifs* » réalisés par l'Office national des forêts, et contre la création d'usines à biomasse. La gestion forestière est ainsi présentée comme un risque et une concurrence pour les usages récréatifs, esthétiques et écologiques de la forêt. Ce n'est cependant pas uniquement une vision et des pratiques de la forêt « loisirs » et « esthétique » que certains membres mobilisent, mais également une représentation de la nature spécifique, écologique, « salvatrice » pour reprendre l'expression de Decocq *et al.* (2016). La « nature » est envisagée par un prisme *quasi* anthropomorphique dans laquelle les relations entre êtres vivants sont présentées comme « solidaires ». La « nature » serait ainsi un modèle pour des liens sociaux humains. Ce point alimentant une analyse en termes de mésopolitique, mériterait, il nous semble, d'être poursuivi.

Dans le cas du plan de paysage étudié comme du « collectif forêt », les normes émises sur le paysage, la « nature », ou encore les « bons » comportements sociaux, sont socialement situées. Les acteurs du plan de paysage, chargés de mission, paysagistes et élus, appartiennent aux « classes moyennes » dites intellectuelles. De leur côté, les membres du « collectif forêt » appartiennent également à cette « classe moyenne intellectuelle ». Bien que cette conception en termes de classes ne permette pas d'identifier les différences et similitudes entre ces deux groupes sociaux, dont on peut supposer qu'ils ne soient pas tout à fait les mêmes, elle permet cependant d'en montrer le caractère « dominant ». Certaines normes émises par les acteurs du plan de paysage des vallées de la Moselle sont ainsi en partie appropriées, en partie contestées

ou modifiées par les membres du « Collectif forêt », notamment en ce qui concerne les pratiques de culture et de participation citoyenne à la décision publique. Pour autant, si ces deux groupes sont parties prenantes de rapports de pouvoir, ils n'en ont pas pour autant le monopole. Leurs discours et pratiques entrent ainsi dans un ensemble de rapports sociaux plus vastes et dans lesquels leur position sociale est évolutive.

- **Des rapports sociaux qui traversent les terrains**

Le plan de paysage est construit de manière à effacer les rapports sociaux : nous avons notamment vu comment les discours des personnes du public étaient soit cadrés soit censurés lorsqu'ils abordaient des dimensions sociales. Nous pouvons rappeler notamment l'exercice simulant l'arrivée d'Australiens sur le territoire d'Arnaville ayant suscité un ensemble de réactions portant, non pas sur le paysage, mais sur les caractéristiques sociales de ces derniers. De plus, nous avons également vu comment les critères de « beaux » paysages étaient présentés par les paysagistes comme des données objectives quand ils sont, au contraire, socialement situés. De la même manière, les membres du « collectif forêt » contribuent à diffuser des normes, une idée d'un « bon » rapport à la « nature ». Les acteurs du plan de paysage et les membres du « collectif forêt » contribuent ainsi, l'un comme l'autre, à favoriser une lecture de la « nature » qui n'est pas neutre.

L'étude des friches agricoles est également intéressante au sens où elle permet de questionner les liens entre un « environnement » et la constitution de groupes sociaux ancrés dans des lieux. L'environnement constitue un élément à travers lequel certains « habitants » s'inscrivent dans des groupes et des lignages, des rapports d'âge, de génération voire même de genre (Voléry, 2016). Nous avons notamment montré comment la culture et la propriété de terres sur les coteaux étaient mobilisées par eux comme des marqueurs de classes sociales et d'inscription dans des liens générationnels. Aussi, le lien avec la terre est, dans leurs discours, un objet de distinction et d'autoqualification en termes d'« autochtonie ».

« L'injonction à changer est permanente. Changer de mode de vie, mais aussi (conjointement) changer de mode de conceptualisation des rapports entre les individus et entre les groupes » (Fabiani, 2017, p. 112). Plan de paysage, collectif forêt et certains groupes sociaux contribuent à avancer des normes concernant les « *bons liens sociaux* » et la « *bonne ruralité* ». Nous avons notamment montré la prégnance de l'idée d'une campagne où l'interconnaissance est censée fonder des liens sociaux et de solidarités qui seraient spécifiques. Cette image de la campagne contribue ainsi à dévaloriser les comportements dits

« *égoïstes* » et « *consoméristes* ». Ces discours participent à stigmatiser certains groupes sociaux, aux contours plus ou moins flous, tels que les « *citadins* », les « *marginiaux* », ou encore les « *néorésidents* ». Les injonctions à la « *responsabilité* », à se « *sensibiliser* », se couplent à la déqualification de groupes et pratiques socialement situées : la consommation dans les supermarchés, la fréquentation de la zone d'activité commerciale, le non-entretien des terrains, le fait de préférer « *regarder la télé plutôt que participer à la vie au village* », etc. Les normes façonnant le gouvernement des comportements sont ainsi dirigées vers certaines catégories sociales dont nous supposons l'absence dans les espaces de prises de décision (ateliers participatifs des plans de paysage et « collectif forêt » notamment).

Dans le prolongement de ces premières réflexions, il serait intéressant de questionner les potentielles inégalités environnementales⁴⁴⁷ produites par cet ensemble normatif. Les agriculteurs, en culture dite « conventionnelle » (c'est-à-dire « non bio »), sont les grands absents de ces espaces de décisions. Les agriculteurs en polyculture élevage n'étaient pas présents ni représentés lors des ateliers participatifs du plan de paysage, par exemple. Ils cristallisent pourtant de nombreuses critiques : ils pollueraient, défigureraient les paysages, provoqueraient des nuisances, etc. Les maraîchers et viticulteurs en culture bio sont plus présents dans ces instances et bénéficient d'une image qui tend à être plus positive, mais ils restent néanmoins limités dans leur accès à la terre. La moitié des viticulteurs et des maraîchers rencontrés ne peuvent, selon leurs dires, pas vivre de leur culture : les salaires seraient insuffisants ou seraient complémentaires à d'autres sources de revenus (retraite, aides sociales). Ces éléments tendent à confirmer la double dépossession des « paysans » évoquée par Chamboredon (1980 ; 1985) : la transformation d'une campagne « productive » en campagne « cadre de vie », et l'effacement du travail paysan au profil d'une perception en termes de « faiseurs de paysages ».

Ainsi, la sociohistoire du territoire et le travail de terrain réalisé montrent que les friches agricoles sont liées à une histoire des rapports entre groupes sociaux du territoire. Elles ne peuvent être comprises en dehors des transformations des activités et des caractéristiques sociodémographiques du territoire, comme des transformations plus globales de l'agriculture en France ou de l'action publique.

⁴⁴⁷ Les inégalités environnementales renvoient, selon Roussary et Deldrève, aux « différentes formes d'inégalités dans le rapport des populations ou des groupes sociaux à leur environnement, qu'il s'agisse d'exposition aux risques, d'accès au ressources et aménités naturelles, de participation aux décisions et plus largement de capacité à agir sur son environnement, ou encore d'impacts sur celui-ci des différents modes de production et de consommation des populations. » (2015, en ligne).

- **Poursuivre le travail engagé... une série de questionnements et d'approfondissements à développer**

Les principales pistes de prolongement correspondent à la poursuite de l'analyse, d'une part, dans le temps, et d'autre part dans l'espace (géographique, social et politique).

En effet, si nous avons montré que le dispositif étudié contribue à diffuser des normes, les effets concrets de ce dispositif sont complexes à évaluer. En effet, le plan de paysage étudié s'est terminé en 2018. Le recul temporel sur ce dispositif rend impossible l'étude de son appropriation et de ses conséquences concrètes, tant du point de vue des paysages, que des rapports sociaux. Il n'est d'ailleurs pas suivi d'une phase évaluative. Toutefois, et comme nous l'avons montré, ce plan de paysage s'inscrit dans une histoire longue des représentations de l'enfrichement et de l'action publique en matière de paysage. Certaines normes semblent ainsi avoir tendance à s'imposer et nous pensons que le plan de paysage étudié contribue, à son niveau, à les diffuser. Il participe à transmettre certaines conceptions du paysage et des friches agricoles qui semblent, par ailleurs, déjà relativement ancrées. Comme nous l'avons vu dans les chapitres 2 et 3, le plan de paysage mobilise une rhétorique déjà très présente dans les discours « d'experts » (paysagistes, agronomes, professionnels de l'aménagement des territoires) portés sur les espaces ruraux depuis la modernisation agricole : les friches agricoles sont interprétées comme un risque pour le paysage, pour le développement des territoires et pour le maintien de liens sociaux en milieu rural. D'autre part, le plan de paysage se saisit d'un discours portant sur la « *responsabilité* » de tout un chacun, discours dont certains auteurs montrent le développement dans de nombreux secteurs des politiques publiques (Hache, 2007). Il serait donc intéressant d'approfondir l'analyse du dispositif au regard de son intégration dans un ensemble de logiques plus larges et dont on peut questionner le lien avec le néolibéralisme.

À ce jour, la communauté de communes Mad et Moselle a entamé les premières actions du plan de paysage. En premier lieu, l'intercommunalité a recruté une animatrice, chargée de la mise en œuvre du projet depuis février 2020. Cette dernière est paysagiste DPLG et possède un profil pluridisciplinaire : elle a été formée à l'école supérieure d'architecture et du paysage de Bordeaux, a réalisé une année de master à l'École des hautes études commerciales de Paris, et une année de master à AgroParisTech spécialité Forêt, Nature et Société. Elle se présente, sur son profil professionnel en ligne, comme « Paysagiste et experte en stratégie et négociation pour la gestion environnementale ». Le parcours de cette nouvelle recrue de la

communauté de communes Mad et Moselle est intéressant. En effet, un document mis en ligne sur le site de l'intercommunalité en novembre 2020 indique la création d'un nouveau projet accompagné par cette nouvelle chargée de mission : « le plan de préservation de la biodiversité – plan de paysage⁴⁴⁸ ». Ce projet viserait, selon ce document, à réunir différentes démarches en cours au sein de la communauté de communes dont le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad et l'atelier des territoires « Mad'in l'eau reine ». Ce nouveau plan met la biodiversité au centre la réflexion. Cela amène à s'interroger sur le développement de cette thématique en lien avec le plan de paysage : dans quelle mesure cette approche modifie-t-elle les normes et les catégories mobilisées dans le plan de paysage ? Pourquoi cet ajout thématique au plan de paysage élaboré en 2018, quand nous avons vu qu'en premier lieu la question de la biodiversité y était limitée à son caractère de levier potentiel pour le développement territorial ? Dans quelle mesure le recrutement d'une personne dont la formation croise les sciences du paysage avec les sciences de la nature a-t-il contribué à ce changement de regard ? Il serait ainsi intéressant de poursuivre l'étude du plan de paysage, de ses suites, et d'approfondir l'analyse du rôle des acteurs dans l'orientation, le contenu et la mise en œuvre du dispositif.

Enfin, un dernier axe d'approfondissement concerne l'ouverture à des espaces géographiques et sociaux proches. Nous pourrions par exemple compléter les données de terrain existantes en réalisant des monographies de communes sur les trois vallées et en approfondissant les similitudes et les différences entre ces dernières. Nous avons réalisé des entretiens sur ces trois espaces, mais les réseaux notamment associatifs et militants nous ont amenée à nous concentrer sur certaines communes telles qu'Ancy-Dornot au détriment d'autres, notamment situées sur la vallée du Rupt-de-Mad et dont la population est socialement plus hétérogène. Il serait ainsi intéressant de poursuivre les entretiens semi-directifs en ouvrant à des catégories sociales jusqu'alors peu représentées dans le « panel », et plus particulièrement, aux classes dites « populaires » (ouvriers des industries environnantes, agriculteurs en culture « conventionnelle », etc.).

L'ensemble de ces prolongements dans le temps (analyse de la mise en œuvre et des effets du plan paysage) et dans l'espace (ouverture plus grande à des espaces géographiques et sociaux proches) permettrait de vérifier la réalité de la tendance à la décrystallisation des lieux de production et de loisir souhaitée par les catégories dominantes déjà évoquée par

⁴⁴⁸ Voir : <https://www.cc-madetmoselle.fr/images/Documents/PLAN-BIO.pdf>, consulté le 03 octobre 2021.

Chamboredon au début des années 1980. Cette campagne évoluera-t-elle vers une réserve culturelle avec un cadre non producteur et non consommateur défini comme un mythe naturel, des friches au paysage ? Constituera-t-elle une réserve sociale avec un « modèle de rapports sociaux » spécifiques ? Étudier ces évolutions suppose, comme nous avons tenté de le faire dans cette thèse, d'une part de prendre en compte, les dimensions mésopolitiques de la gouvernamentalité et d'autre part de les inscrire au croisement de morphologies sociales locales historiquement constituées avec des dynamiques et des rapports de classe plus globaux.

Bibliographie

AKRICH Madeleine, CALLON Michel et LATOUR Bruno, 2006, *Sociologie de la traduction*, Paris : Presses des Mines.

ALPHANDÉRY Pierre, DJAMA Marcel, FORTIER Agnès, FOUILLEUX Ève, 2012, *Normaliser au nom du développement durable*, Versailles : Quæ.

ALPHANDÉRY Pierre, FORTIER Agnès, 2012, « Normes, savoirs et pouvoirs dans la production des données naturalistes en France », in *Alphandéry (et al.), Normaliser au nom du développement durable*, Versailles : Quæ, p. 141-156.

AMIAUD Bernard *et al.*, 2020, *ASTRAL, Évaluations et représentations des services écosystémiques en terres lorraines, face aux changements d'usage des sols*, brochure de présentation des résultats du projet.

ARNOULD Paul, 2006, « Biodiversité : la confusion des chiffres et des territoires », *Annales de Géographie*, 5, n°651, p. 528-549.

ARNOULD Paul, CIESLAK Caroline, 2004, « Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines », *Natures Sciences Sociétés*, n°72, p. 157-171.

ARPIN Isabelle, CHARVOLIN Florian, FORTIER Agnès, 2015, « Les inventaires naturalistes : des pratiques aux modes de gouvernement », *Études Rurales*, 195, p. 11-26.

ASPE Chantal, JACQUÉ Marie, 2012, *Environnement et société*, Paris : Quæ.

AUGER Christian, 1993, « Note de présentation de la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages et du plan d'action en faveur de la protection et de la reconquête des paysages du ministère de l'Environnement », Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du littoral, IFREMER (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer). En ligne : <https://archimer.ifremer.fr/doc/00274/38500/36970.pdf>.

BALARD Frédéric, KIVITS Joëlle, SCHRECKER Cherry, VOLÉRY Ingrid, 2016, « L'analyse qualitative en santé », in KIVITS Joëlle *et al.*, *Les recherches qualitatives en santé*, Paris : Armand Colin, collection U, p. 167-185.

BANOS Vincent, CANDAU Jacqueline, 2015/4, « L'appartenance au territoire, une ressource convoitée ? Enquête en milieu rural », *Pour*, n°228, p. 77-85.

BARBER Benjamin, 1997 (1984), *Démocratie forte*, Paris : Desclée de Brouwer.

BARBIER Rémi, LARRUE Corinne, 2011/1, « Démocratie environnementale et territoire : un bilan d'étape », *Participations*, n°1, p. 67-104.

BARBIER Rémi, RÉMY Elisabeth, 2012, « Les controverses environnementales publiques », in. *BOUDES P. (dir), Manuel de sociologie de l'environnement*, Laval : PUL, p. 187-202.

BARTHEL Jocelyne, 1990, *Vignerons, vignes et vin en pays Messin*, Metz : Editions Serpenoise.

BATICLE Christophe, 2012, « Le localisme Cynégétique à l'heure du Développement durable. Autochtonie et gestion des territoires dans la Somme », *Économie rurale*, 327-328, janvier-mars, p. 152-166.

BEAU Rémi, 2017, *Éthique de la nature ordinaire : Recherches philosophiques dans les champs, les friches et les jardins*, Paris : Publications de la Sorbonne, Coll. Philosophies pratiques.

BEAU Rémi, LARRÈRE Catherine, 2018, *Penser l'Anthropocène*, Paris : Presses de Sciences Po.

BECERRA Sylvia, PELTIER Anne, 2012, « De la crise environnementale à l'affirmation du concept de vulnérabilité : La construction progressive d'un champ scientifique interdisciplinaire », in *Barbier (et al.), Manuel de sociologie de l'environnement*, Laval : Presses Universitaires de Laval, p. 291-306.

BECK Ulrich, 1986, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Paris : Flammarion.

BEHRISCH Lars, FIESELER Christian, ROUGERIE Florence, 2007/3, « Les cartes chiffrées : l'argument de la superficie à la fin de l'Ancien Régime en Allemagne », *Genèses*, n°68, p. 4-24.

BERINGUIER Philippe, SAADI Allaoua, 2010, « Quels paysages dans les images produites autour de l'itinéraire touristique Estrada Real (Minas Gerais, Brésil) », *Confins*, n°9, p. 1-21.

BERLAN-DARQUÉ Martine, KALAORA Bernard, 1991, « Du pittoresque au "tout paysage" », *Études rurales*, n°121-124, janvier-décembre, p. 185-195.

BERT Jean-François, 2016 (nouvelle édition), *Introduction à Michel Foucault*, Paris : La Découverte, coll. « Repères ».

BERTRAND Nathalie, WALLET Frédéric, 2014, « Aide à la décision pour le développement territorial : de nouveaux enjeux pour la recherche », *Sciences Eaux et Territoires*, vol.1, n°13, p. 2-3.

BEZÈS Philippe, CHIAPELLO Ève, DESMAREZ Pierre, 2016, « Introduction : la tension savoirs-pouvoirs à l'épreuve du gouvernement par les indicateurs de performance », *Sociologie du travail*, vol. 58, n°4, p. 347-369.

BIERMANN Christine, MANSFIELD Becky, 2014, "Biodiversity, purity and death : conservation biology as biopolitics", *Environnement and Planning D: Society and Space*, vol.32, p. 257-273.

BILLAUD Jean-Paul, 2009, « La sociologie rurale et la question territoriale : de l'évitement à la réhabilitation », *Études rurales*, n°183, p. 113-128.

BLANDIN Patrick, « Naturel, culturel, le paysage rural en devenir », *C.R. Académie d'Agriculture de France*, 82, p. 45-55.

BLANDIN Patrick, 2019 (rééd.), *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, Paris : Quæ.

BLATRIX Cécile, 2009/2, « La démocratie représentative en représentation », *Sociétés contemporaines*, n°74, p. 97-119.

BLONDIAUX Loïc, 2008, *Le nouvel esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris : Seuil, La République des idées.

BLONDIAUX Loïc, SINTOMER Yves, 2002, « L'impératif délibératif », *Politix*, 15(57), p. 17-35.

BOISSONADE Jérôme, BARBIER Rémi, BAULER Tom, FORTIN Marie-José, FOURNIS Yann, LEMARCHAND Frédéric, RAUFFLET Emmanuel, 2016, « Mettre à l'épreuve l'acceptabilité sociale », *VertigO*, vol.16, n°1, p. 1-10.

BONE Lucas, 2019, « Caractérisation des services écosystémiques rendus par les friches », Mémoire de stage, Master AETPF (Agrosciences, Environnement, Territoire, Paysage Forêt).

BORNAND Elvire, MESPOULET Martine, VERDIER Éric, 2012, *Les politiques de la mesure : L'analyse comparée des indicateurs dans la conduite de l'action régionale*, Paris : Édition Karthala.

BOULEAU Gabrielle, 2012, « Ce que nous apprend l'histoire des indicateurs environnementaux », *Revue forestière française*, p. 645-652.

BOULEAU Gabrielle, DEUFFIC Philippe, 2016, « Qu'y a-t-il de politique dans les indicateurs écologiques ? », *VertigO*, vol. 16 n°2, p. 1-21.

BOURDELAIS Patrice, 2008, « L'époque de la bioresponsabilisation des élus », *Les tribunes de la santé*, vol. 4, n°21, p. 87-90.

BOURDIEU Pierre, 1979, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris : les éditions de minuit.

BOURDIEU Pierre, 2004, *Esquisse pour une auto-analyse*, Paris : Raison d'agir.

BUCCIARELLI Maxime, 2006, *Histoire des vins de Moselle : des origines à nos jours*, Metz : Serge Domini Editeur.

CAIRNS Kate, 2013, "Youth, Dirt, and the Spatialization of Subjectivity: An Intersectional Approach to White Rural Imaginaries", *The Canadian Journal of Sociology*, vol.38, n°4, p. 623-646.

CALLON Michel, LASCOUMES Pierre, BARTHES Yannick, 2001, *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*, Paris : Seuil.

CANDAU Jacqueline, LE FLOCH Sophie, 2002, « Le paysage comme catégorie d'action publique ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol.10, n°2, p. 59-65.

CAVAILHES Jean, NORMANDIN Dominique, 1993, « Déprise agricole et boisement : état des lieux, enjeux et perspectives dans le cadre de la PAC », *Revue forestière française*, XLV, n°4, p. 465-482.

CEFAÏ Daniel, CARREL Marion, TALPIN Julien, ELIASOPH Julia, LICHTERMAN Paul, 2012/3, « Ethnographies de la participation », *Participations*, n°4, p. 7-48.

CHAMAHIAN Aline, BALARD Frédéric, CARADEC Vincent, 2016, « Enquêter auprès de personnes malades d'Alzheimer : l'approche compréhensive », in KIVITS Joëlle et al., *Les recherches qualitatives en santé*, Paris : Armand Colin, collection U, p. 229-244.

CHAMBOREDON Jean-Claude, 1980 (rééd. 2019), « Les usages urbains de l'espace rural : du moyen de production au lieu de récréation », in CHAMBOREDON, *Territoires, culture et classes sociales*, édition de Gilles Laferté et Florence Weber, Paris : RUED'ULM, Coll. Sciences sociales.

CHAMBOREDON Jean-Claude, 1985 (rééd. 2019), « La naturalisation de la campagne : une autre manière de cultiver les "simples" », in CHAMBOREDON, *Territoires, culture et classes sociales*, édition de Gilles Laferté et Florence Weber, Paris : RUED'ULM, Coll. Sciences sociales.

CHANOUX Maëva, SERVAL Sarah, s.d., « État des lieux et perspectives du marketing urbain : une approche par la littérature », en ligne [<https://docplayer.fr/1967066-Etat-des-lieux-et-perspectives-du-marketing-urbain-une-approche-par-la-litterature.html>], consulté le 16 mars 2021.

CHASSANY Jean-Paul, 1999, « Processus de déprise agricole et enjeux socio-économiques », In LAVOISIER, *Ingénieries eau-agriculture-territoires*, IRSTEA, CEMAGREF, p. 81-89.

CHONÉ Aurélie, 2017, « Changer le monde par l'agriculture ? L'influence des théories et pratiques de l'anthroposophie sur les modèles de pensée écologiques alternatifs », in HAMMAN P., *Ruralité, nature et environnement*, Toulouse : Érès.

CLAEYS-MEKDADE Cécilia, 2001/3, « Qu'est-ce qu'une population concernée ? L'exemple Camarguais », *Géocarrefour*, vol.76, p. 217-223.

CLAEYS-MEKDADE Cécilia, 2003, *Le lien politique à l'épreuve de l'environnement : Expériences camarguaises*, Bruxelles : P. I.E.

CLÉMENT Gilles, 2004, *Manifeste du Tiers paysage*, en ligne [http://www.gillesclement.com/fichiers/tierspaypublications_92045_manifeste_du_tiers_paysage.pdf], consulté le 09 mars 2021.

- COHEN Marianne, ALEXANDRE Frédéric, 1997, « Embroussaillement, pratiques et représentations sociales : une recherche de corrélations. L'exemple des territoires de Rieisse et Rouveret (cause Méjean, Lozère) », *Natures Sciences et Sociétés*, n°31, p. 31-44.
- COLLECTIF (COINTAT), 1971, « Les agriculteurs et ruraux dans le monde de demain », *Colloque internationale organisé du 3 au 5 mars 1971 par le CENECA*, Paris.
- COMTE Auguste, 2012, *Cours de philosophie positive. Leçons 46-51*, Paris: Hermann.
- CRAMPTON Jeremy W., 2001/2, "Maps as social construction : power, communication and visualization", *Progress in Human Geography*, n°25, p. 235-252.
- DARDOT Pierre, LAVAL Christian, 2009, *La nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris : La Découverte.
- DARIER Eric, 1999, *Discourses of Environment*, Hoboken : Wiley-Blackwell.
- DE LA SOUDIÈRE Martin, 1985, « Le paysage à l'ombre des terroirs », *Paysage et aménagement*, p. 21-27.
- DE LA SOUDIÈRE Martin, 2015, « L'enfant dans ses territoires, grandir avec les montagnes », *Ethnologie française*, vol.4, n°154, p. 725-734.
- DECOCQ Guillaume, KALAORA Bernard, VLASSOPOULOS Chloé, 2016, *La forêt salvatrice : reboisement, société et catastrophe au prisme de l'histoire*, Ceyzérieu : Champs Vallon.
- DELDRÈVE Valérie, 2012, « La concertation : questions d'objectifs et de formes », in DELDRÈVE V. et DEBOUDT P., *Le parc national des calanques : construction territoriale, concertation et usages*, Paris : Quæ, p.113-130 (a).
- DELDRÈVE Valérie, 2012, « Acteurs concertés, acteurs engagés », in DELDRÈVE V. et DEBOUDT P., *Le parc national des calanques : construction territoriale, concertation et usages*, Paris : Quæ, p. 95-112 (b)
- DEMAZIÈRE Didier, 2008/1, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustement de sens », *Langage et société*, n°123, p. 15-35.
- DÉRIOZ Pierre, 2013, « La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993) », *Projets de paysage*, n°9, p. 1-18.
- DESCOLA Philippe, 2004, « Le sauvage et le domestique », *Communication*, n°76, p. 17-40.
- DESCOLA Philippe, 2005, *Par-delà nature et culture*, Paris : Gallimard.
- DESHAYES Jean-Luc, 2017/1, « Les fermetures d'usines dans un espace social localisé de qualification : le bassin sidérurgique de Longwy », *Savoir/Agir*, n°39, p. 16-22.
- DESHAYES Jean-Luc, GOUJU Alissia, VOLERY Ingrid, 2016, « La construction sociale des espaces ruraux. Analyse critique de la mesure spatiale », *Savoir/Agir*, vol. 4, n°38, p. 105-112.

DESROSIÈRE Alain, 2005, « Évaluation et commensurations : sur quelques controverses récurrentes », Paris, Collège de France. Chaire de philosophie des sciences biologiques et médicales. Groupe de travail en éthique et philosophie des sciences.

DESROSIÈRES Alain, 1993, *La politique des grands nombres : histoire de la raison statistique*, Paris : la Découverte.

DESROSIÈRES Alain, 2008, *Gouverner par les nombres : l'argument statistique II*, Paris : Presses de l'École des Mines.

DESROSIÈRES Alain, 2014, *Prouver et gouverner : une analyse politique des statistiques publiques*, Paris : la Découverte.

DEUFFIC Philippe, GRANET Anne-Marie, LEWIS Nathalie, 2004, « 1960-2003 : évolution de la demande sociale face à la forêt », *Rendez-vous techniques, Office National des Forêts*, n°5, été, p. 10-15.

DEUFFIC Philippe, LEWIS Nathalie, 2012, « La forêt ré-enchantée : Deux siècles d'évolution des loisirs en forêt », in *DEHEZ J., L'ouverture des forêts au public : un service récréatif*, Paris : Quæ., p. 17-42.

DEVANNE Anne-Sophie, Le FLOCH Sophie, 2008/2, « L'expérience esthétique de l'environnement : une tension sociopolitique entre l'ordinaire et l'extraordinaire ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol.16, p. 122-130.

DEVERRE Christian, 2004, « Les nouveaux liens sociaux au territoire », *Natures Sciences Sociétés*, n°12, p. 172-178.

DIASIO Nicoletta, 2020, « Produire l'autre par la ressemblance. Orifices du corps et mesure de l'humain (1800- 1860) », in *VOLÉRY I. et JULIEN M-P, From Measuring Rods to DNA Sequencing : Assessing the Human*, New-York et Singapour :Palgrave-Springer.

DODIER Rodolphe, 2019, « Perception sociale de la forêt : un espace plus prophylactique que pathogène », *Santé publique*, HS S1, p. 145-151.

DONADIEU Pierre, 2007, « Le paysage : un paradigme de médiation entre l'espace et la société ? », *Économie rurale*, janvier-avril, 297-298, p. 5-9. (a)

DONADIEU Pierre, 2007, « Le paysage, les paysagistes et le développement durable : quelles perspectives ? », *Économie rurale*, 297-298, p. 10-22. (b)

DONADIEU Pierre, 2012, *Sciences du paysage : Entre théories et pratiques*, Cachan : Tec & Doc.

DORÉ Antoine, 2010, « Le devenir politique des corps recomposés : la circulation des animaux dans l'espace public », *Sociologie et Sociétés*, 42(2), p. 181-204.

DORON Claude-Olivier, 2019, « Le principe de précaution : De l'environnement à la santé », *Les cahiers du centre George Canguilhem*, 1, n°3, p. 3-40.

DOUCET Jean-Louis, 2020, « Palabres autour des arbres : des discours sur leur intelligence aux dérives de l'anthropomorphisme », *Biotechnol. Agron. Soc. Environ.*, 24/3, p. 203-206.

DROZ Yvan, MIÉVILLE-OTT Valérie, FORNEY Jérémie, SPICHIGER Rachel, 2009, *Anthropologie politique du paysage : Valeurs et postures paysagères des montagnes suisses*, Paris : Karthala.

DUBOIS Vincent, 2003, « La sociologie de l'action publique : de la socio-histoire à l'observation des pratiques (et vice et versa) », in LABORIER Pascale, *Historicités de l'action publique*, Paris : PUF, p. 347-364.

DUBOIS Vincent, 2012/1, « Ethnographier l'action publique : les transformations de l'État social au prisme de l'enquête de terrain », *Gouvernement et action publique*, n°1, p. 83-101.

DUBOST Françoise, 1983, « Les paysagistes et l'invention du paysage », *Sociologie du Travail*, 25^{ème} année n°4, octobre-décembre, p. 432-445.

DUBUISSON-QUELLIER Sophie, 2016, *Gouverner les conduites*, Paris : Presses de Sciences Po.

DUNCAN James S., DUNCAN Nancy, 2001, "The Aestheticization of the Politics of Landscape Preservation", *Annals of the Association of American Geographers*, 91/ 2, p. 387-409.

DUPRÉ Lucie, 2005, « Les friches : le désordre social de la nature », *Terrain*, n°44, p. 125-136.

EWALD François et al., 2009 (2nd édition), *Le principe de précaution*, Paris : PUF, « Que sais-je ? ».

FABIANI Jean-Louis, 2017, « Rural, environnement, sociologie », in HAMMAN P., *Ruralité, nature et environnement*, Toulouse : Érès, p. 111-132.

FABIANI Jean-Louis, THEYS Jaques, 1987, *La société vulnérable : évaluer et maîtriser les risques*, Paris : Presses de l'École Normale Supérieure.

FABUREL Guillaume, 2017, « Du paysage au bien-être : la puissance d'agir des habitants. Le cas des grands projets d'équipement (et de leurs concertations officielles) », *L'information géographique*, vol.81, p. 58-77.

FASSIN Didier, 2004 (nouvelle édition, E-pub), « Le corps exposé : Essai d'économie morale de l'illégitimité », in FASSIN D., MEMMI D., *Le gouvernement des corps*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, p. 217-245.

FASSIN Didier, MEMMI Dominique (dir.), 2004 (nouvelle édition, E-pub), *Le gouvernement des corps*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales.

FLEURY Camille, 2013, « Accrus forestiers, friches et déprise agricole: des représentations sociales du paysage à l'action », Mémoire de Master 2 professionnel Espace & Milieux, Université Paris Diderot - Paris VII.

FORTIER Agnès, 2003, « Les vertus du jardinage d'insertion », *Communications*, 74, p. 85-102.

FORTIER Agnès, DUPRÉ Lucie, ALPHANDÉRY Pierre, 2019, « L'autonomie entre marché, rapport à la nature et production de soi. Approche sociologique des pratiques apicoles », *Développement durable et territoires*, vol.10, n°2, p. 1-19.

FOUCAULT Michel, 1975, *Surveiller et punir*, Paris : Gallimard.

FOUCAULT Michel, 1976, *La Volonté de savoir*, Paris : Gallimard.

FOUCAULT Michel, 1978, « Qu'est ce que la critique ? [Critique et iAufklärung] », *Bulletin de la Société française de Philosophie*, 84 (2), p. 35-63.

FOUCAULT Michel, 1997 (2012, rééd.), *Il faut défendre la société, cours au collège de France (1975-1976)*, Paris : Gallimard/Seuil.

FOUCAULT Michel, 2001, « Le sujet et le pouvoir (1982) », *In Dits et Écrits, vol. II, 1976-1988*, Paris : Gallimard, p. 1041-1062.

FOUCAULT Michel, 2004, *Naissance de la biopolitique, cours au collège de France (1978-1979)*, Paris : Gallimard, Seuil.

FRESSOZ Jean-Baptiste, 2009, « Circonvenir les circumfusa. La chimie, l'hygiénisme et la libéralisation des "choses environnantes" : France (1750-1850) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°56-4, p. 39-76.

GARREAU Lionel, 2012/44, « La méthode enracinée », *Revue internationale de psychologie*, Vol. XVIII, p. 89-115.

GOUTTEBEL Jean-Yves, 2003 (2nd éd.), « Stratégies de développement Territorial », Paris : Edition Economica.

GRANET Anne-Marie, DOBRÉ Michelle, 2009, « Les citadins et la forêt en France », *Revue Forestière Française*, LXI, 5, p. 521-534.

GROS Frédéric, 2017 (rééd.), *Michel Foucault*, Paris : PUF.

GUIMONT Clémence, 2020, « Politique(s) du vivant : la fabrique territoriale des politiques de biodiversité dans le Nord-Pas-de-Calais 1992-2020 », Thèse de doctorat en science politique, Université de Lille.

HACHE Émilie, 2007, « La responsabilité : Une technique de gouvernementalité libérale ? », *Raisons politiques*, 4, n°28, p. 49-65.

HALPERN Charlotte, LASCOUMES Pierre, LE GALÈS Patrick (dir.), 2014, *L'instrumentation de l'action publique. Controverses, résistances, effets*, Paris : Les Presses de Sciences Po, coll. Gouvernances.

HASCHAR-NOÉ Nadine, 2009/3, « L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de "gouvernance" territoriales », *Espaces et Sociétés*, n°138, p. 115-133.

HIRSCHMAN Albert O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organisations and States*, Cambridge: Havard University press.

INGALLINA Patrizia, 2007, « L'attractivité des territoires », in ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, *L'attractivité des territoires regards croisés*, Paris : PUCA.

INGOLD Tim, 1993, "The Temporality of the Landscape", *World Archeology*, vol. 25, n°2, p. 151-174.

JACQUOT Lionel, 2021, « Faire marcher les salarié-e-s. La fabrication des corps et l'enrôlement des subjectivités à l'usine de chaussures de Bata-Hellocourt », *International Social Sciences & Management Journal*, n°4, <https://doi.org/10.34874/IMIST.PRSM/ISSM/26675>

JANIN Claude, ANDRES Lauren, 2008, « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour les territoires ? », *Annales de géographie*, vol.5, n°663, p. 62-81.

JONAS Hans, 1979 (1991 trad.), *Le principe responsabilité*, Paris : les éditions du Cerf.

JOSEPH Camille, 2018, « Des images typiques. L'anthropologie physique et la photographie aux États-Unis dans les années 1920-1930 », *Gradhiva*, n°27, p. 118-143.

KALAORA Bernard, 1978 (rééd. 1993), *Le musée vert : radiographie du loisir en forêt*, Paris : l'Harmattan, Coll. Environnement.

KALAORA Bernard, 2021, « La dimension salvatrice de l'arbre est constante dans l'imaginaire social », *Le Monde*, *La forêt une filière sous tension*, mardi 6 juillet 2021, p. 17.

KALAORA Bernard, SAVOYE Antoine, 1986, *La forêt pacifiée. Les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris : l'Harmattan.

KALAORA Bernard, VLASSOPOULOS Chloé, 2013, *Pour une sociologie de l'environnement : environnement, société et politique*, Seyssel : Champ Vallon.

KECK Frédéric, 2013, « Surveiller les animaux, préparer les humains : Une ethnographie de la grippe aviaire », in REVET Sandrine (et al.), *Le gouvernement des catastrophes*, Paris : Karthala, p. 73-100.

KERGOAT Danièle, 2011, « Comprendre les rapports sociaux », *Raison présente*, n°178, 2^{ème} trimestre, p. 11-21.

KESSLER-BILTHAUER Déborah, 2019, « En passant par les forêts Lorraines : de quelques propriétés bienfaitrices et thérapeutiques des espaces sylvestres », *Santé publique*, HS, S1, p. 25-32.

KRIEGER Sarah-Jane, DELDRÈVE Valérie, LEWIS Nathalie, 2017, « Écologisation des loisirs de nature, entre ensauvagement et domestication », *Loisir et Société*, 40 : 1, p. 25-38.

LABORIER Pascale, 2014, « La gouvernementalité », in Bert J-F, Lamy J., *Michel Foucault. Un héritage critique*, Paris : Éditions du CNRS, p. 169-181.

LAFERTÉ Gilles, 2014/4, « Des études rurales à l'analyse des espaces sociaux localisés », *Sociologie*, vol.5, p. 423-439.

LAFERTÉ Gilles, 2016/5, « Ferme, pavillon ou maison de campagne : les formes résidentielles de l'embourgeoisement agricole », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 215, p. 16-37.

LAFERTÉ Gilles, RENAHY Nicolas, DIALLO Abdoul, 2013, « Mondes ruraux et périurbains : quelles représentations, quelles réalités ? », in VALL R. et ROSSIGNOL L., *Rapport d'information, au nom de la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire (1) sur les représentations et les transformations sociales des mondes ruraux et périurbains : actes du colloque du mercredi 19 décembre 2012*, p. 16-30.

LAFERTÉ Gilles, WEBER Florence, 2019, *Introduction*, in *Chamboredon, Territoires, culture et classes sociales*, Paris : RUED'ULM, p. 7-26.

LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël, 2015, *Penser et agir avec la nature*, Paris : La découverte, coll. Sciences humaines.

LARRÈRE Raphaël, 1978, « Désertification ou annexion de l'espace rural ? L'exemple du plateau Millevaches », *Études rurales*, n°71-72, p. 9-48.

LARRÈRE Raphaël, 1981, « L'emphase forestière : adresse à l'État », *Recherches, Tant qu'il y aura des arbres : Pratiques et politiques de nature, 1870-1960*, n°45, septembre, p. 113-154.

LARRÈRE Raphaël, 2001, « Le questionnement éthique des écologues : quand l'écologie, science de l'observation devient science de l'action », Communication orale lors du séminaire de clôture du programme « Recréer la Nature », Grenoble, (non publié).

LASCOUMES Pierre, 1994 (rééd. E-Pub), *L'éco-pouvoir : Environnements et politiques*, Paris : La Découverte.

LASCOUMES Pierre, 2007/3, « Gouverner par les cartes », *Genèses*, n°68, p. 2-3.

LASCOUMES Pierre, LE GALÈS Patrick, 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris : Presses de Sciences Po.

LAUMONT Jean-Sébastien, 2014, « La vallée de la Bruche, des élus et un territoire en réseau impliqués pour le paysage », *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, n°38, p. 81-84.

LAURENT Michel, 1950, « Forges et boulonneries d'Ars-sur-Moselle », *Revue économique et touristique*, 32^e année, 3 et 4^{ème} trimestres, p. 106-107.

LE BOURHIS Jean-Pierre, 2007/3, « Du savoir cartographique au pouvoir bureaucratique. Les cartes des zones inondables dans la politique des risques (1970-2000) », *Genèses*, n°68, p. 75-96.

LE BOURHIS Jean-Pierre, LASCOUMES Pierre, 2014, « En guise de conclusion / Les résistances aux instruments de gouvernement : Essai d'inventaire et de typologie des pratiques », In HALPERN C. et al., *L'instrumentation de l'action publique*, Paris : Presses de Sciences po, p. 493-520. .

LE FLOCH Sophie, DEVANNE Anne-Sophie, 2007, « La “fermeture du paysage” : au-delà de l'esthétique, les enjeux d'un espace rural ouvert », in BERLAN-DARQUÉ et al., *Paysages : de la connaissance à l'action*, Versailles : Quæ, Coll. Update Sciences & Technologies.

LE FLOCH Sophie, DEVANNE Anne-Sophie, DEFFONTAINES Jean-Pierre, 2005, « La “fermeture du paysage” : au-delà du phénomène, petite chronique d'une construction sociale », *L'Espace géographique*, vol. 1, tome 34, p. 49-64.

LE GOFF Joan, 2013, « Gouverner les hommes, domestiquer les corps. La communication et l'histoire au service de la normalisation managériale », *İletişim*, en ligne [<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01758007>] consulté le 17 mars 2021.

LIZET Bernadette, 1991, « De la campagne à la “nature ordinaire”. Génie écologique, paysages et traditions paysannes », *Études rurales*, n°121-124, p. 169-184.

LIZET Bernadette, 2010, « Du terrain vague à la friche paysagée : le square Juliette Dodu Paris X^{ème} », *Ethnologie française*, vol.40, n°4, p. 597-608.

LOLOUM Tristan, 2016, « Le gouvernement de la nature – Tourisme et institutions environnementales dans le Nordeste brésilien », *L'espace politique*, 1, n°28, p. 1-18.

LUGINBÜHL Yves, 1989, « Sauvage/cultivé : l'ordre social de l'harmonie des paysages », in MATHIEU et JOLLIVET, *Du rural à l'environnement : la question de la nature aujourd'hui*, Paris : l'Harmattan, Association des ruralistes français.

LUGINBÜHL Yves, 2001, « La demande sociale de paysage », *Conseil national du paysage*, en ligne : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/014000726.pdf>, consulté le 02 octobre 2021.

LUGINBÜHL Yves, 2007, « Pour un paysage du paysage », *Économie rurale*, 297-298, p. 23-37.

MANCIAUX Michel, 2001/10, « La résilience, un regard qui fait vivre ? », *Études*, Tome 395, p. 321-330.

MARESCA Sylvain, MEYER Michaël, 2013, *Précis de photographie à l'usage des sociologues*, Rennes : PUR.

MARIS Virginie, 2014, *Nature à vendre : les limites des services écosystémiques*, Versailles : Quæ, collection Sciences en questions.

MATHEVET Raphaël, BOUSQUET François, 2014, *Résilience et environnement*, Paris : Buchet/Chastel.

MATHIEU Nicole, JOLLIVET Marcel, 1989, *Du rural à l'environnement : La question de la nature aujourd'hui*, Paris : l'Harmattan, Association des ruralistes français.

MELÉ Patrice, NEVEU Catherine, 2019-2, « Rapports à l'espace et formes d'engagement. Attachements, territorialisation, échelles d'action », *L'espace politique*, n°38, en ligne : <https://journals.openedition.org/espacepolitique/6681>;

MEMMI Dominique, 2003, *Faire vivre et laisser mourir : le gouvernement contemporain de la naissance et de la mort*, Paris : La découverte, coll. TAP/Politique et société.

MENANT Frédérique, RAHKAMAA Kretaa et SEDEL Julie, 1996, « La production d'une identité régionale : le cas de la Franche-Comté », *In WARNIER J-P et ROSSELIN C. (éd.), Authentifier la marchandise*, Paris : L'Harmattan, coll. Sciences Humaines et Sociales, p. 39-72.

MENDRAS Henri, 1967 (rééd. 1970), *La fin des paysans : changement et innovation dans les sociétés rurales françaises*, Paris : Armand Collin.

MÉRAL Philippe, PESCHE Denis, 2016, *Les services écosystémiques : repenser les relations nature et société*, Versailles : Quæ., collection Nature et société.

MICHEL Dominique, ROCQ Sylvie, RUIZ José, THIBAUT Jean-Pierre, 2020, « L'approche paysagère accélératrice de la transition agro-écologique », *Rapport du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Agriculture et de l'alimentation*, en ligne : https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0011007/012342-01_rapport-publie.pdf, consulté le 18 septembre 2021.

MIGNOLET Catherine, 2020, « Production de services écosystémiques par des usages des sols emblématiques de la Lorraine, représentations et mobilisations sociales associées », *in Amiaud et al., ASTRAL, Évaluations et représentations des services écosystémiques en terres lorraines, face aux changements d'usage des sols (brochure de présentation des résultats du projet)*, p. 3.

MONTESQUIEU Charles, 1748, *L'esprit des lois*, Genève : Barillot et fils.

- MOQUAY Patrick, AZNAR Olivier, CANDAU Jacqueline, GUÉRIN Marc, MICHELIN Yves, 2007, « Une typologie des interventions intercommunales en matière de paysage », in BERLAN DARQUÉ et al., *Paysages : de la connaissance à l'action*, Paris : Quæ, p. 195-209.
- PALTRINIERI Luca, 2012, « Les techniques biopolitiques de soi : une lecture critique de Nikolas Rose », *Colloque de Liège 1-2-3 mars 2012*, en ligne : [https://iatranshumanisme.com/wp-content/uploads/2018/08/Le_techniques_biopolitiques_de_soi_a_pa.pdf]
- PAQUOT Thierry, 2016, *Le paysage*, Paris : La Découverte, coll. Repères.
- PARENT-DUCHATELÊT Alexandre, 1830, « Mémoire sur les débardeurs de la ville de Paris », *Annales d'hygiène publique et de médecine légale (AHPML)*, t. 2., s.l.
- PAUGAM Serge, 2008, *La pratique de la sociologie*, Paris : PUF.
- PERRIER Marion, 2021/1, « À la reconquête des friches agricoles », *Alternatives Économiques*, n°408, p. 20.
- PERRIER-CORNET Philippe (dir.). *Repenser les campagnes*. 2002, La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube.
- PICON Bernard, 1978, *L'espace et le temps en Camargue : Histoire d'un delta face aux enjeux climatiques*, Paris : Actes Sud.
- QING Li, 2018, *L'art et la science du bain de forêt : comment la forêt nous soigne*, Paris: First éditions.
- RABINOW Paul, ROSE Nikolas, 2006, "Biopower Today", *BioSocieties*, 1, p. 195-217.
- RAFFIN Jean-Pierre, 2005, « De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité », *Écologie et politique*, 1, n°30, p. 97-109.
- REITEL François, 1965, « Deux siècles de propriété rurale dans les environs de Metz (milieu du XVIII^{ème} siècle à 1963) », *Revue géographique de l'Est*, tome 5, n°1, janvier-mars, p. 3-40.
- REITEL François, 1973, « Les causes du déclin du vignoble mosellan », *Mosella*, n°1, janvier-mars, p. 32.
- RENAHY Nicolas, 2010, « Classes populaires et capital d'autochtonie : genèse et usages d'une notion », *Regards sociologiques*, n°40, p. 9-26.
- RETIÈRE Jean-Noël, 2003, « Autour de l'autochtonie. Réflexions sur la notion de capital social populaire », *Politix*, vol. 16, n°63, p. 121-143.
- REVEL Judith, 2009, *Le vocabulaire de Foucault*, Paris : Ellipses.
- RIN Aurélie, HUSSON Jean-Pierre, 2002, « Les vergers dans les opérations d'aménagement global en Lorraine », *Revue Géographique de l'Est*, 42/3, p. 1-17.

ROBERT Florence, BŒUF Frédéric, 2018, « Regarder, représenter, comprendre : regarder les paysages, représenter la diversité, faire comprendre et partager le projet de paysage », *Projets de paysage*, n°19, p. 1-15.

ROUAY-HENDRICKX Pascale, 1991, « La perception de la friche : étude méthodologique », *Revue de Géographie de Lyon*, vol.66, n°1, p. 27-37.

ROUSSARY Aurélie, DELDRÈVE Valérie, 2015, « L'action publique environnementale au prisme des inégalités. La recherche "côté cuisine" », *Sciences de la société*, 96, p. 11-27, en ligne : <https://journals.openedition.org/sds/3160#ftn1>.

RUTHERFORD Stephanie, 2017, "Environmentality and green governmentality", in Richardson (and al.), *The International Encyclopedia in Geography*, Hoboken: John Wiley & Sons, p. 1-6.

SABINOT Catherine, BOUDJEMA Valentine, LE DUFF Mathieu, DUMAS Pascal, 2018, « Mémoires de sens et des paysages littoraux sur l'île d'Iaai (Nouvelle-Calédonie) », *VertigO*, vol. 18, n°3, p. 1-29.

SALLES Denis, 2009, « Environnement : La gouvernance par la responsabilité », *VertigO*, n°6, p. 1-7.

SAUVÊTRE Pierre, 2013/2, « La problématisation de la participation à travers l'histoire de la gouvernamentalité », *Participations*, n°6, p. 35-63.

SAUVÊTRE Pierre, 2017, *Foucault : pas à pas*, Paris : Ellipses.

SCHNITZLER Annik, GÉNOT Jean-Claude, 2012, *La France des friches : de la ruralité à la féralité*, Versailles : Quæ, Coll. Matière à débattre et à décider.

SELMİ Adel, 2007, « L'ouvert, le propre et le fermé. Trois catégories pour qualifier le paysage dans les Alpes du Nord », *Cahiers d'anthropologie sociale*, n°03, p. 13-29.

SENCÉBÉ Yannick, 2014/1, « Être ici, être d'ici. Formes d'appartenance dans le Diois (Dôme) », *Ethnologie française*, n° 34, p. 23-29.

SGARD Anne, 2010, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Développement durable et territoires*, vol.1, n°2, p. 1-19.

SGARD Anne, FORTIN Marie-José, PEYRACHE-GADEAU Véronique, 2010, « Le paysage en politique », *Développement durable et territoires*, vol.1, n°2, p. 1-11.

SGARD Jacques, 1990, « Le paysage en friche », *Métropolis*, n° 87, p. 12-17.

SUPIOT Alain, 2015, *La gouvernance par les nombres : cours au Collège de France, 2012-2014*, Nantes : Institut d'Études Avancées de Nantes.

TAYLAN Ferhat, 2014, « Gouverner les hommes par leurs milieux. La rationalité mésologique et les technologies environnementales du libéralisme », in *Oulc'Hen, Usages de Foucault*, Paris : Presses Universitaires de France, p. 159-173.

TAYLAN Ferhat, 2018, *Mésopolitique : Connaître, théoriser et gouverner les milieux de vie (1750-1900)*, Paris : Éditions de la Sorbonne.

TERRASSON François, 1988, « Vive la friche ! La nature ne disparaîtra pas si les paysans s'en vont », *La Croix l'Évènement*, 31 janvier-1^{er} février, p. 12-13.

THIESSE Anne-Marie, 1999, *La fabrication des identités nationales*, Paris : Édition du Seuil.

TOPÇU Sezin, 2006/3, « Nucléaire : de l'engagement "savant" aux contre-expertises associatives », *Natures Sciences Sociétés*, vol.14, p. 249-256.

TORRE André, VOLLET Dominique (dirs), 2016, *Partenariats pour le Développement Territorial*, Paris : Quae.

TORRE André, WALLET Frédéric, 2016, *Regional Development in Rural Areas. Analytical Tools and Public Policies*, New-York : Springer.

TORRE André, WALLET Frédéric, NGUYEN BA Sabine, 2017, *Territoires en transition, Construire des partenariats pour des connaissances et des pratiques innovantes*, Sarrant : Librairies des Territoires.

TROM Danny, 1997, « Voir le paysage, enquêter sur le temps. Narration du temps historique, engagement dans l'action et rapport visuel au monde », *Politix*, vol. 10, n°39, p. 86-108.

URRY John, 1992, "The Tourist Gaze and the Environment", *Theory culture and society*, vol.9, p. 1-26.

VAULX Charles, 1950, « Itinéraires en Moselle », *Revue économique et touristique*, 32^e année, 3 et 4^{ème} trimestres, p. 170-171.

VERDIER Yvonne, 1979, *Façons de dire, façons de faire : la laveuse, la couturière, la cuisinière*, Paris : Gallimard.

VIARD Jean, MARIÉ Michel, 1980, *La campagne inventée*, Paris : Actes sud.

VILLERS Guillaume, 2018, « La vigne en Moselle : tendances et enjeux », *Mémoire de master 2 Interventions sociologiques et anthropologiques*, Université de Lorraine.

VOLÉRY Ingrid, 2016, « Âges critiques et temps liminaux dans la France contemporaine. Contribution à une sociologie du cours de vie », *Dossier d'habilitation à diriger les recherches*, volume 1.

VOLÉRY Ingrid, JULIEN Marie-Pierre (éd.), 2020, *From Measuring Rods to DNA Sequencing : Assessing the Human*, New-York et Singapour : Palgrave-Springer.

WARNIER Jean-Pierre, 1996, « Les processus et les procédures d'authentification de la culture matérielle », *In WARNIER J-P et ROSSELIN C. (éd.), Authentifier la marchandise*, Paris : L'Harmattan, coll. Sciences Humaines et Sociales, p. 9-38.

WEBER Florence, CHAMBOREDON Jean-Claude, MATHY Jean-Philippe, MÉJEAN Annie, 2009, « L'appartenance territoriale comme principe de classement et d'identification », *In WEBER F., Manuel de l'ethnologue*, Paris : PUF.

WILLIAMS Raymond, 1977, « Plaisantes perspectives : invention du paysage et abolition du paysan », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol.17-18, p. 29-36.

WOHLLEBEN Peter, 2017, *La vie secrète des arbres : ce qu'ils ressentent, comment ils communiquent*, Paris : Les Arenes.

Liste des annexes

Annexe n°1 : Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Dossier de presse

Annexe n°2 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les acteurs du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad

Annexe n°3 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les « acteurs du territoire »

Annexe n°4 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés terrain « forêt »

Annexe n° 5 : carte du territoire étudié

Annexe n°6 : cartes des communes concernées par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad

Annexe n°7 : grille d'évaluation des projets plans de paysage de la DREAL

Annexe n°8 : frise chronologique du déroulement du plan de paysage

Annexe n°9 : tableau récapitulatif de la démarche participative du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad

Annexe n°10 : lettre d'exil, 1940.

Annexe n°1 : Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Dossier de presse

**PLAN DE PAYSAGE
DES VALLEES DE LA MOSELLE
ET DU RUPT DE MAD :
A LA RECONQUÊTE DES COTEAUX**



Une volonté partagée de réappropriation du terroir

Communauté de Communes du Chardon Lorrain

Communauté de Communes du Val de Moselle

Dossier de presse - Conférence du Mardi 9 Juin 2015 à 11h00

Confrontées à des problématiques communes d'enfrichement des espaces transitoires ouverts des coteaux de leurs vallées, les territoires désirent se réapproprier ces espaces de vie.

Ainsi, dans le cadre d'un appel à projet national organisé par le Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie en Février 2015, les Communautés de Communes du Chardon Lorrain et du Val de Moselle ont souhaité élaborer et porter conjointement leur candidature. D'autres communes ont été associées à cette démarche comme notamment la commune de Jussy.

Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad a récemment été retenu lauréat de l'appel à projet national, faisant parti des 25 territoires primés sur plus de 75 dossiers pré-sélectionnés.

Ce projet d'envergure répond donc à des ambitions territoriales partagées, issues des projets de territoires des collectivités. En plus de la cohérence géographique du périmètre d'étude, ce sont également de véritables intentions de développement territorial conjointes qui sont soutenues.

I. Un territoire menacé par l'enfrichement et l'urbanisation :

1) Un territoire aux spécificités rurales, sous l'influence des grandes aires urbaines

Le périmètre du plan de paysage est composé de :

- 8 communes de la Communauté de Communes du Val de Moselle : Ancy-sur-Moselle, Arry, Corny-sur-Moselle, Dornot, Gorze, Jouy-aux-Arches, Lorry-Mardigny, Novéant-sur-Moselle
- 8 communes de la Communauté de Communes du Chardon Lorrain : Arnville, Bayonville, Vandelainville, Onville, Waville, Rembercourt, Jaulny, Villecey
- Plusieurs communes associées, appartenant à d'autres intercommunalités, comme notamment Jussy

Ces territoires font partie d'un paysage caractéristique commun en Lorraine : le relief de côte.

La côte de Moselle se structure autour de trois éléments de paysage typiques : des revers de côte, des terrasses alluviales et espaces ouverts, puis les fonds de vallées, où s'écoulent la Moselle et son affluent le Rupt de Mad.

Ces trois composantes du paysage mettent en évidence l'occupation du sol. Sur les fronts de côte, la forêt prédomine le paysage, cœur de la richesse de la biodiversité locale. Dans les espaces de transitions, entre forêt et villages, s'étendent les terrasses alluviales, là où les terres sont plus fertiles et propices aux cultures maraîchères, viticoles, pastorales voire agricoles. C'est ainsi au sein de ces espaces de transition que les prairies et pelouses naturelles se déploient, livrant toute la beauté de leurs sites. En contre bas et à flanc de coteaux, les villages et centres-bourgs conservent leurs caractères authentiques, se maillant dans l'urbanisation du sillon de la Moselle.*

Les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad en limite de l'aire urbaine de Metz et d'une moindre mesure de Pont-à-Mousson, ne sont pas des espaces ruraux reculés, mais un lieu sous influence urbaine. Cette appartenance, cette proximité et la qualité de vie des deux vallées attirent de

nouveaux habitants impliquant une pression foncière et un renforcement de l'urbanisation sur certains secteurs.

2) Une structure paysagère et un territoire en pleine évolution qui présentent de fortes potentialités à valoriser

Si le paysage des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad s'est clairement modifié aux cours des dernières années, les reliques des pratiques ancestrales forment malgré tout le paysage des coteaux et des fonds de vallée. Les pratiques culturelles, la viticulture sur certains secteurs, les vergers familiaux et l'exploitation du sol en fond de vallée ont peu à peu façonné un paysage qui tend à s'homogénéiser.

Cependant, les évolutions sociétales génèrent, depuis de nombreuses années, l'abandon de ces activités. Renforcé par la problématique du morcellement foncier, l'enfrichement a gagné les terrasses des coteaux, nuisant au développement d'activités et au cadre de vie. Il s'avère donc indispensable aujourd'hui d'entreprendre une revalorisation des richesses environnementales et patrimoniales de ces terrains, et ce au travers de domaines transversaux du développement local.

Des initiatives communales, intercommunales, associatives ou encore populaires, tendant à un retour des activités ancestrales des territoires, existent sur l'ensemble du périmètre de manière isolée et mériteraient d'être mutualisées et confortées.

Les acteurs du domaine agricole sont fortement sensibles à la reconquête de ces espaces abandonnés afin de développer de nouvelles cultures en lien avec les activités traditionnelles des territoires, telles que le maraîchage et le retour de la culture de la fraise sur les communes d'Arnaville, Jouy et Corny, ou encore la polyculture et les vergers. D'autres activités agricoles, comme la viticulture principalement, cherchent à agrandir leurs emprises foncières.

Des initiatives locales et populaires, ainsi que l'évolution des comportements et de la prise de conscience des consommateurs, tendent également à renforcer ces ambitions, tournées vers les filières courtes et de proximité.

II. Un plan de paysage, pourquoi faire ?

1) La multifonctionnalité du paysage pour défendre les terroirs

Face à cette évolution de la structure paysagère des versants des vallées de la Moselle et du Rupt de Mad et pour répondre au dynamisme des populations locales de plus en plus désireuse de disposer d'un cadre de vie de qualité et de circuits économiques locaux, les élus souhaitent se rassembler autour d'un plan de paysage.

Cet outil doit conduire à définir un projet commun fondé sur des objectifs partagés de qualité paysagère pour les vallées de la Moselle et du Rupt de Mad qui vise à :

- Soutenir et développer une agriculture diversifiée à forte plus-value ancrée dans le territoire, en s'appuyant sur les potentialités locales.
- Développer des productions qui trouvent leurs débouchés auprès d'une clientèle de proximité.
- Offrir aux habitants un espace attractif de « nature » répondant à différents usages et permettant le dynamisme de la vie locale.

- Renforcer l'attractivité touristique du territoire (tourisme de proximité mais également issu de la Grande Région) s'appuyant sur les qualités identitaires et patrimoniales du paysage.
- Sauvegarder et préserver la richesse de la biodiversité locale

2) La concertation et la co-construction du projet avec l'ensemble des acteurs locaux des territoires : les facteurs clés de réussite du projet

Au regard de cette volonté d'affirmer l'identité du territoire comme source de richesse pour un bassin de vie, le plan de paysage en tant qu'outil de médiation, doit mobiliser l'ensemble des acteurs des différents territoires administratifs, et les conduire à la formulation d'un projet commun.

Ainsi, le plan de paysage repose sur une large concertation de tous les partenaires, habitants et acteurs des territoires. Cette concertation conditionne l'efficacité et de l'appropriation du projet par chacun.

De nombreux ateliers de travail seront donc à constituer et à mener en vue de mieux s'approprier ces espaces, d'en définir leurs ambitions de développement et d'identifier ainsi les actions à engager. De la richesse des échanges naîtra un projet porteur pour les territoires et soutenus par ses habitants et acteurs.

A terme, ce plan de paysage doit aboutir à « une feuille de route » pour guider les collectivités mais aussi les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'un programme d'actions concrètes d'aménagement de l'espace.

Annexe n°2 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les acteurs du plan de paysage

Enquêteurs.trices	Date et lieu de l'entretien	Présence aux ateliers "participatifs" du plan de paysage	Implications locales (mandat électoral, associatif, etc.)	Profession des parents	Profession du conjoint	Origine résidentielle / parcours résidentiel	Durée de l'installation au lieu de résidence	Lieu de résidence	Profession	Âge	Genre	Nom(s) et prénom(s) (anonymisés)
Carbonnel	Janvier 2017, NR	Oui	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	Chargée de mission PNRL	env. 40 ans	F	Adamiak Sandrine
Carbonnel et Gouju	Mars 2017 ; Université Metz	Oui	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	Paysagiste-concepteur	env. 40 ans	F	Clément Marie-Hélène
Desmartin et Gouju	Août 2017, CC Mad et Moselle	Oui	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	Chargée de mission CC Mad et Moselle	env. 30 ans	F	Gallo Sandra
Villers et Gouju	Juillet 2018, CC Frenes-en-Woëvre	Non	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	Chargé de mission CC Fresne-en-Woëvre	env. 30 ans	M	Junger Arthur
Carbonnel et Gouju	Juillet 2018, CC Mad et Moselle	Oui	Élu vice-président en charge de la transition écologique et du développement des territoires CC Mad et Moselle	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	Cadre à la poste	env. 50 ans	M et F	Leroy Michel (et Gallo Sandra)

Salvi Claude	F	env. 50 ans	Chargée de mission au sein du service « Eau, biodiversité, paysages », DREAL	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	NC*.	Non	Avril 2018, DREAL	Carbonnel et Gouju
-----------------	---	----------------	--	------	------	------	------	------	------	-----	-------------------	--------------------

*NC: non concerné

**NR : non renseigné

Annexe n°3 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les « acteurs du territoire »

Enquêteurs.trices	Date et lieu de l'entretien	Présence aux ateliers "participatifs" du plan de paysage	Implications locales (mandat électoral, associatif, etc.)	Profession des parents	Profession du conjoint	Origine résidentielle / parcours résidentiel	Date de l'installation au lieu de résidence	Lieu de résidence (vallée)	Profession	Age	Genre	Nom(s) et prénom(s) (anonymisés)
Desmartin et Gouju	Juillet 2017, Lorry-Mardigny	Non	Élue au conseil municipal ; association de culture et patrimoine ; AMAP dans l'association l'églantier	Mère : professeur des écoles	Commerce à destination des agriculteurs	Rural mosellan	env. 35 ans	Lorry-Mardigny (Moselle)	Éleveuse de chèvres en bio	env. 40 ans	F	Barbier Aline
Desmartin	Avril 2017, Metz	Non	AMAP, association de culture, association de maintien de la vigne	NR**.	Kinésithérapeute (libéral)	Paris	2003	Rembercourt-sur-Mad (Rupt-de-Mad)	Enseignant-chercheur (économie)	48 ans	M	Barret Olivier (couple Sabine)
Gouju	Mai 2017, Metz	Non	Élue au conseil municipal, AMAP, association de culture	NR**.	Enseignant-chercheur (économie)	Reims / Paris	2003	Rembercourt-sur-Mad (Rupt-de-Mad)	Kinésithérapeute (libéral)	47 ans	F	Barret-Jouaud Sabine (couple Olivier)

Benaglia Pierre	M	62 ans	Chef d'entreprise (secteur bâtiment, retraite)	Ancy-Dornot (Moselle)	Naissance	"Natif"	Secrétaire dans l'entreprise familiale	NR**.	Association de chasse	Non	Novembre 2016, Ancy-Dornot	Gouju
Boutet Daniel (couple Nicole)	M	67 ans	Cadre SNCF (retraite)	Ancy-Dornot (Moselle)	2011	Corny/Novéant-sur-Moselle	Cadre dans la fonction publique territoriale (retraite)	Père : chemin de fer, mère : à la poste	X	Non	Juillet 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju
Boutet Nicole (couple Daniel)	F	63 ans	Cadre dans la fonction publique territoriale (retraite)	Ancy-Dornot (Moselle)	2011	"Natif"	Cadre SNCF (retraite)	Père : banque, mère : "sans profession" mais petite polyculture (dont culture de fraises).	X	Non	Juillet 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju
Bucholtz Josette	F	97 ans	Artiste (peintre, poétesse, écrivaine et musicienne)	Onville (Rupt-de-Mad)	Env. 1968	Joeuf (mais famille originaire d'Onville)	Ouvrier (scierie)	Père : comptable (et maire), mère : vigneronne jusqu'à son mariage	X	Non	Septembre 2018, Onville	Gouju
Bukowski Joël	M	env. 60 ans	Ouvrier (retraite) viticulteur en bio depuis sa retraite	Ars-sur-Moselle (Moselle)	NR**.	Vallée de la Fensch (Moselle, ville industrielle)	NR**.	Père : ouvrier	Association d'agriculture et d'alimentation bio (depuis 30 ans)	Non	Juillet 2018, Ars-sur-Moselle	Villers et Gouju

Colin Nicole	F	env. 60 ans	Professeur des écoles	Marieulle-Vezon (Moselle)	1999	Metz	Enseignant (retraite)	Père : architecte-urbaniste	AMAP, association humanitaire	Non	Juin 2017, Marieulle-Vezon	Desmartin et Gouju
Darnaud Marcelle	F	env. 60 ans	Infirmière anesthésiste (retraite)	Ars-sur-Moselle (Moselle)	2014	NR**.	X	Père : inspecteur des impôts, Mère : professeur en école ménagère	Association l'églantier	Non	Mai 2017, Ars-sur-Moselle	Desmartin et Gouju
Desiles Michel	M	env. 60 ans	Géographe (bureau d'étude)	Gorze (Gorzia)	2003	Montigny-Lès-Metz	NR**.	NR**.	Ancien élu au conseil municipal ; association d'environnement et de patrimoine	Oui	Mai 2017, Metz	Carbonnel et Desmartin
Douet François	M	70 ans	Cadre à la poste (retraite)	Thiaucourt-Regniéville (Rupt-de-Mad)	1985	Rural mosellan	NR**.	Père travaillait aux chemins de fer; grands-parents maternels : agriculteurs	Élu (maire)	Non	Juillet 2018, mairie de Thiaucourt-Regniéville	Villers et Gouju
Dubois Nathalie	F	50 ans	Maraîchère en bio	Exploitation sur Arnville (Rupt-de-Mad)	2013	Rural	NR**.	Parents : agriculteurs (polyculture élevage)	X	Non	Juillet 2018, Arnville	Villers et Gouju

Edelstein Vincent	M	30aine	Enseignant dans le secondaire + université (philosophie)	Gorze (Gorzia)	2011	Paris (grand-mère habitait à Gorze)	NR**.	NR**.	Café philo	Non	Juin 2017, Gorze	Desmartin
Fau Laurent	M	60 ans	Musicien	Gorze (Gorzia) + terrains à Ancy-Dornot	env. 20 ans	Metz	NR**.	NR**.	Ancien élu au conseil municipal; association de patrimoine et d'environnement	Non	Juin 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju
Frey Chantal	F	54 ans	Géomètre des cadastres	Novéant-sur-Moselle (Moselle)	1996	Colmar	NR**.	Père : ouvrier vigneron ; mère : au foyer + vigneronne	Élue conseil municipal, association patrimoine	Oui	Mai 2017, Novéant-sur-Moselle	Desmartin et Gouju
Gauthier Paul	M	35 ans	Sans emploi (maîtrise de sociologie ; CPE pendant 10 ans)	Ancy-Dornot (Moselle), chalet	2013	Metz	X	NR**.	X	Non	Juillet 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju
Giraud Laurent	M	43 ans	Boulangier	Gorze (Gorzia)	2014	Meuse	Restauratrice de meubles	Père : SNCF ; grands-parents : agriculture	AMAP, association d'économie sociale et solidaire	Non	Juin 2017, Gorze	Desmartin

Jouron Nicolas	M	env. 30 ans	Viticulteur en bio et biodynamie (maîtrise en psychologie et BTS agro)	Marieulle-Vezon (Moselle)	Naissance	"Natif"	X	Père : viticulteur ; mère : ouvrière	Élu au conseil municipal	Non	Juillet 2018, Marieulle-Vezon	Villers et Gouju
Mathieu Isabelle (couple Thierry)	F	57 ans	Archéologue	Novéant-sur-Moselle (Moselle)	2000	"Natif" / Metz	Professeur des écoles (retraite)	Père : SNCF, mère : au foyer	Élue au conseil municipal (adjointe), association de patrimoine, spéléologie	Oui	Mai 2017, Novéant-sur-Moselle	Desmartin et Gouju
Mathieu Thierry (couple Isabelle)	M	env. 65 ans	Professeur des écoles (retraite)	Novéant-sur-Moselle (Moselle)	2000	Rural mosellan / Metz	Archéologue	Père : impôt, mère : au foyer	Géocaching spéléologie	Non	Juillet 2017, Novéant-sur-Moselle	Desmartin et Gouju
Moretti Thierry	M	env. 50 ans	Chargé de mission agence de l'eau	Hors territoire (Pont-à-Mousson)	1992	Lyon	NR**.	Parents : agriculteurs	Président de l'association de maintien de la viticulture	Non	Juillet 2018, Thiaucourt-Regniéville	Villers et Gouju
Noël Emilie	F	env. 45 ans	Chargée de mission PNRL	Gorze (Gorzia)	1998	Vosges	NR**.	NR**.	Ancienne élue au conseil municipal, association patrimoine	Oui	Novembre 2016, Gorze	Desmartin et Gouju

Petit David	M	env. 50 ans	Réalisateur et producteur de films ; reconversion dans le domaine du VTT et du tourisme	Hors territoire	X	Thionville	NR**.	NR**.	Accompagnateur VTT pour organiser des voyages franco-allemands sur les côtes de Moselle	Non	Juin 2017, Metz	Desmartin et Gouju
Petitjean Agnès	F	env. 40 ans	Sage-femme (hôpital)	Gorze (Gorzia)	2007	Rural mosellan	X	NR**.	AMAP, café philo, association patrimoine	Non	Mai 2017, Gorze	Gouju
Petry Henri (+ Mme Petry en partie présente lors de l'entretien)	M	65 ans	Cadre chez Orange (retraite)	Ancy-Dornot (Moselle)	1978	"Natif"	Agent de maîtrise chez orange	Grand-père était ouvrier aux boulonneries d'Ars et travaillait dans les champs ; grand-mère était femme au foyer.	Association de chasse	Non	Octobre 2016, Ancy-Dornot	Gouju
Peyron François	M	env. 50 ans	Viticulteur en bio et biodynamie (BTS)	Vaux (Moselle)	1999	Beaujolais	Viticultrice (formation en œnologie)	Beaux-parents : négociants en vin	Chasse	Non	Juillet 2018, Vaux	Villers et Gouju
Ruf Julien	M	33 ans	Maraîcher en permaculture	Gorze (Gorzia)	2-3 ans	Metz	X	Père : bijoutier	Association de philosophie	Oui	Novembre 2016, Gorze	Desmartin

Senequier Martine	F	57 ans	Psychologue scolaire	Onville (Rupt-de-Mad)	2000	Paris	NR**.	NR**.	Élue au conseil municipal depuis 3 mandats	Oui	Juin 2017, Onville	Desmartin
Simon Jean	M	66 ans	Fonctionnaire des douanes (retraite)	Novéant-sur-Moselle (Moselle)	1993	Rural Mosellan (bassin houiller)	NR**.	Père : mineur, mère : au foyer	Association la gélinotte, photographie de nature	Non	Mai 2018, Novéant-sur-Moselle	Gouju
Thomas Emma	F	env. 40 ans	Viticultrice bio (BTS technico-commercial ; BTS suivi d'une école d'ingénieur en viticulture et œnologie)	Ancy-Dornot (Moselle)	Moins de 10 ans	"Natif" / passage par Metz	NR**.	Famille de viticulteurs	X	Oui	Mai 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju
Tisserant Jean-Marie	M	64 ans	Cheminot (retraite), journaliste spécialisé sur la viticulture	Ancy-Dornot (Moselle)	Naissance	"Natif"	Tourisme	Père : cheminot	Ancien élu conseil municipal	Non	Février 2017, Ancy-Dornot	Gouju
Vautrin Fabrice (couple Yoann)	M	40 ans	Ouvrier (usine automobile)	Bayonville-sur-Mad (Rupt-de-Mad)	Habite depuis sa naissance, a racheté la maison familiale en 2003	"Natif"	Pâtissier	Sa mère secrétaire à la retraite ; son père menuisier et pompier volontaire	X	Non	Juillet 2018, Bayonville-sur-Mad	Villers et Gouju

Vautrin Yoann (couple Fabrice)	M	35 ans	Pâtissier (à son compte)	Bayonville-sur-Mad (Rupt-de-Mad)	2013	"ville" (hors région)	Ouvrier	NR**.	X	Non	Juillet 2018, Bayonville-sur-Mad	Villers et Gouju
Weber Alice (couple Erwin)	F	env. 70 ans	Enseignante en lycée professionnel (retraite)	Vandelainville (Rupt-de-Mad)	1973	NR. / Metz	Enseignant en école d'ingénieur (retraite)	NR**.	Association d'art et de culture	Non	Juillet 2018, Vandelainville	Villers et Gouju
Weber Erwin (couple Alice)	M	env. 70 ans	Enseignant en école d'ingénieur (retraite)	Vandelainville (Rupt-de-Mad)	1973	Rural alsacien / Metz	Enseignante en lycée professionnel (retraite)	Famille de viticulteurs	Ancien élu (adjoint) ; Association d'art et de culture	Non	Juillet 2018, Vandelainville	Villers et Gouju

*NC: non concerné

**NR : non renseigné

Annexe n°4 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés sur le terrain « Collectif forêt »

Enquêteurs.trices	Date et lieu de l'entretien	Présence aux ateliers "participatifs" du plan de paysage	Implications locales (mandat électoral, associatif, etc.)	Profession des parents	Profession du conjoint	Origine résidentielle / parcours résidentiel	Date de l'installation au lieu de résidence	Lieu de résidence (vallée)	Profession	Âge	Genre	Nom(s) et prénom(s) (anonymisés)
Membres du "collectif forêt"	Gouju	Septembre 2018, Tiers lieu d'Ancy-Dornot	Oui	Membre de l'association L'églantier	Père : opérateur sous-marin ; mère secrétaire institution publique.	Fonction publique territoriale	2014	Metz, puis Paris	Journaliste et scénariste	Env. 45 ans	M	Berg Sébastien
	Desmartin	Mai 2017, NR.	Oui	Présidente d'une association environnementale et membre de plusieurs, dont l'églantier, la gélinotte.	NR.	Chef d'entreprise (domaine des loisirs)	1997	Pyrénées puis région parisienne, urbain	Chef d'entreprise (domaine des loisirs)	Env. 55 ans	F	Bourg Corinne

	Gavray Paul	M	50 ans	Entreprise tourisme (formation d'ingénieur)	Ancy-Dornot (Moselle)	1992	Rural mosellan	Entreprise tourisme	Pas d'information sur la profession des parents ; mais les grands-parents paternels et maternels étaient agriculteurs (polyculture élevage)	Membre de l'association L'églantier	Oui	Mai 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju
	Laurent Michel	M	62 ans	Agent technique communal (début de carrière comme aide-comptable puis ouvrier dans l'industrie)	Ancy-Dornot (Moselle)	1986	Village périurbain mosellan	NR**.	Père ouvrier ; mère sans profession	Président gélinotte, Membre églantier + association préservation de l'environnement des côtes de Moselle.	Oui	Mai 2017, zone commerciale de Jouyaux-Arches	Desmartin et Gouju
	Lèbre Jocelyne	F	55 ans	Professeur des écoles	Ancy-Dornot (Moselle)	1985	Novéant-sur-Moselle	Banque	Père ouvrier ; mère aide-soignante	L'églantier / Association de cueillette de plantes sauvages	Oui	Juin 2017, Ancy-Dornot	Desmartin et Gouju

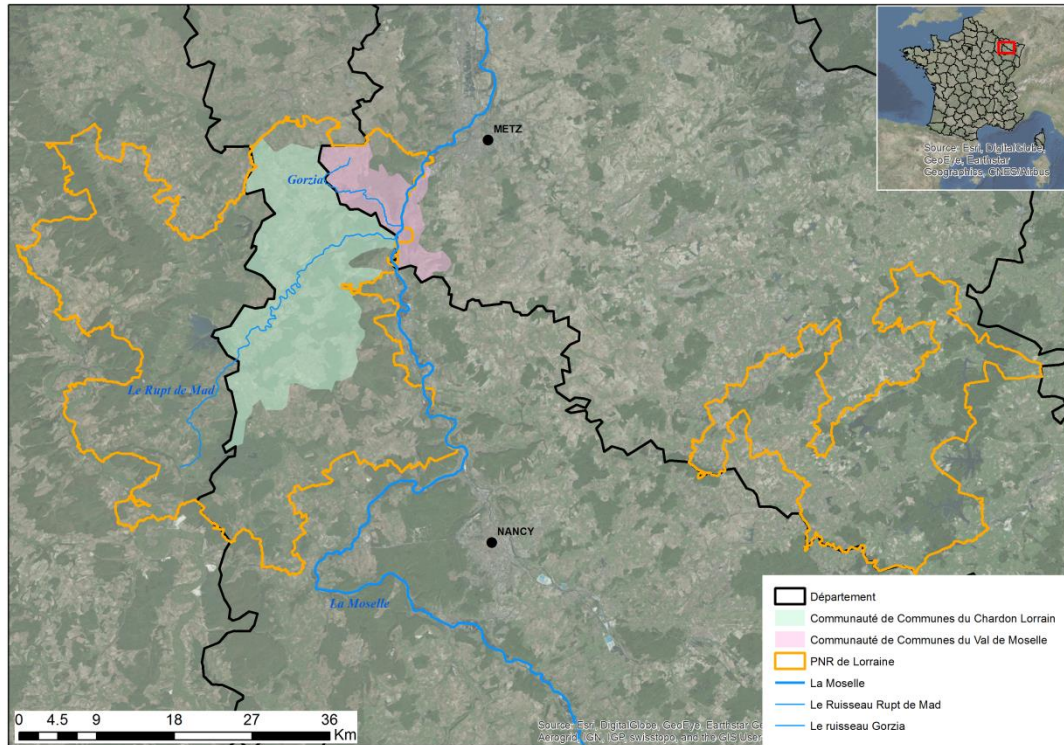
	Leclerc Cécile	F	40 ans	Traductrice (indépendant e)	Montig ny-lès- Metz (hors vallée)	NR* *.	Metz	Séparée	NR**.	L'églantier	Non	Juillet 2017, Montigny- Lès-Metz	Desmarti n et Gouju
	Wagner Nicolas	M	Env. 50 ans	Gérant d'entreprise (envisage une reconversion dans une activité touristique et de loisirs); ingénieur de formation	Ancy- Dornot (Mosell e)	2010	Bourg industriel de Moselle	Professeur des écoles	Père : mineur de fond ; mère : secrétaire de mairie (fonctionn aire)	L'églantier (supposé)	Non	Mai 2017, Ancy- Dornot	Desmarti n et Gouju
	Walter Christophe	M	Env. 50 ans	Ingénieur agronome (bureau d'étude)	Ancy- Dornot (Mosell e)	2003	Rural alsace	Secrétaire médicale	NR**.	La gélinotte	Non	Juillet 2018, Ancy- Dornot	Villers et Gouju
Personne- ressource du CF	Lemoine Jean	M	Env. 60 ans	Forestier à la retraite (ONF)	Rural mosella n (hors territoir e étudié)	NR* *.	Rural mosellan (hors territoire étudié)	NR**.	Père géomètre des mines de fer ; mère sage femme	Adjoint au maire dans un village rural (mandat terminé)	Non	Juillet 2018, Novéant- sur- Moselle	Villers et Gouju

Gestionnaires forestiers	Noël Jacques	M.	Env. 60 ans	Conducteur de train à la retraite	Ancy-Dornot (Moselle)	1997	"Natif" d'Ancy-Dornot, passage par Montigny-lès-Metz	NR**.	NR**.	Élu au conseil municipal d'Ancy-Dornot ; président du syndicat mixte de gestion forestière	Oui	Juin 2018, mairie d'Ancy-Dornot	Carbannel et Gouju
	Pauly Eric	M.	Env. 50 ans	Forestier (ONF)	NC*.	NC*.	NC*.	NR**.	NR**.	X	Oui	Juin 2018, forêt d'Ancy-Dornot	Carbannel et Gouju
	Rossi Alain	M.	Env. 60 ans	Forestier à la retraite (ONF)	Thiaucourt-Regniéville (Rupt-de-Mad)	env. 30 ans	Rural mosellan	NR**.	Père ouvrier	Association de maintien de la vigne	Non	Juillet 2018, Thiaucourt - Regniéville	Villers et Gouju

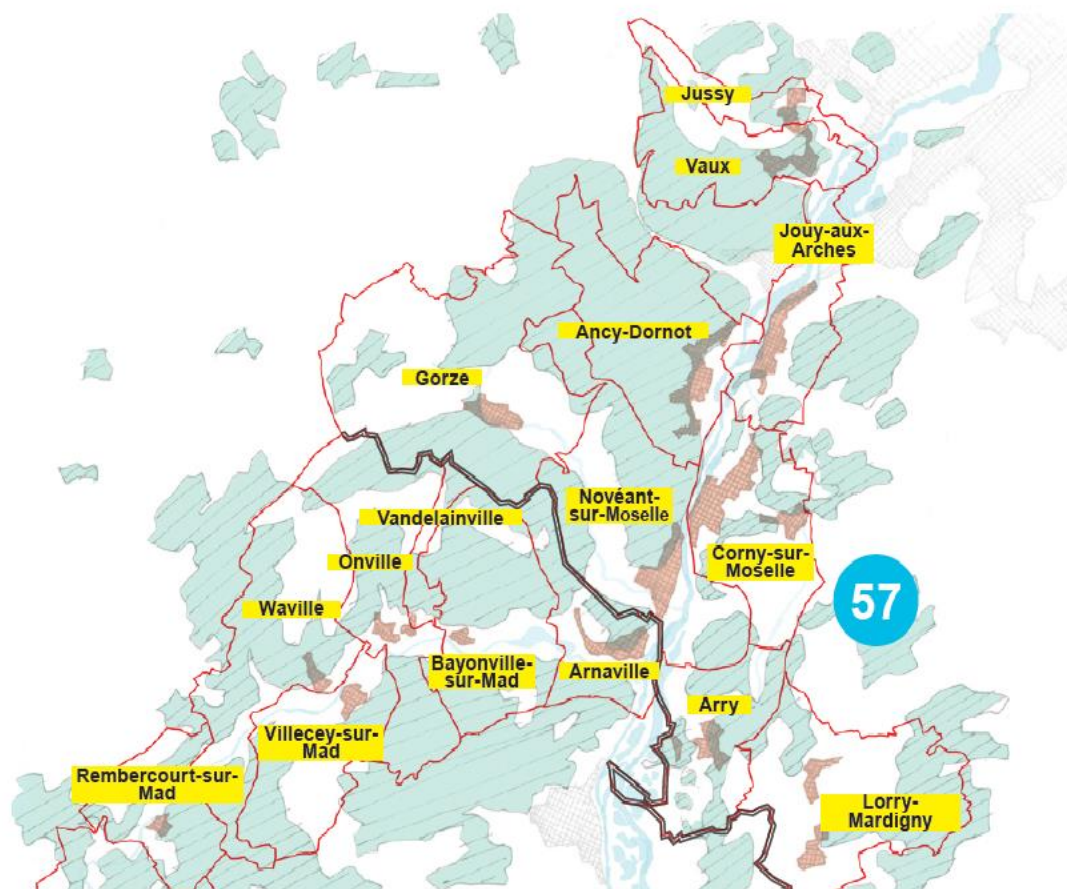
*NC: non concerné

**NR : non renseigné

Annexe n°5 : carte du territoire étudié



Annexe n°6 : carte des communes concernées par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad



Source : Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad, document de diagnostic et analyse territoriale, 2017, p. 10. En ligne <https://www.cc-madetmoselle.fr/index.php/paysages/plan-paysage>, consulté le 10/12/2020.

Annexe n°7 : grille d'évaluation des projets plans de paysage de la DREAL



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

APPEL A PROJETS 2018« PLANS DE PAYSAGE »

Fiche d'analyse pour la DREAL

1 fiche d'analyse par candidature transmise

Numéro du dossier	
Nom de la structure porteuse du plan de paysage	
Points forts de la candidature	Points faibles de la candidature
CONTENU DU PROJET (10 points)	
Utiliser le référentiel de critères pour remplir cette synthèse	Utiliser le référentiel de critères pour remplir cette synthèse
GOUVERNANCE (5 points)	
DEMARCHE DE TRAVAIL (5 points)	
Éléments complémentaires sur le dossier issus de la connaissance du territoire et des enjeux locaux	
<p>Vérification de sincérité Avez-vous remarqué des éléments dans le dossier qui ne correspondent pas à l'expérience que vous avez de ce territoire ? Connaissez-vous ce territoire, l'avez-vous accompagné par le passé ?</p>	
<p>Cohérence du projet et intégration avec les enjeux locaux Ce projet s'insère-t-il dans une dynamique plus globale ? Est-il en cohérence avec les autres actions menées par ce territoire ? Avez-vous eu écho de projets d'aménagement ou d'infrastructures qui pourraient avoir un impact sur le plan de paysage ?</p>	
<p>Informations complémentaires sur la motivation, sur le portage... La gouvernance proposée par ce territoire vous paraît-elle inclure tous les acteurs nécessaires ? Ce territoire a-t-il abandonné certains projets par le passé du fait de faiblesses de portage / de gouvernance ?</p>	

Thématiques et enjeux de ce dossier pour la région :

Ce dossier traite-t-il une thématique nouvelle ou d'intérêt pour la région ? A-t-il un potentiel de diffusion fort du fait des enjeux qu'il aborde ?

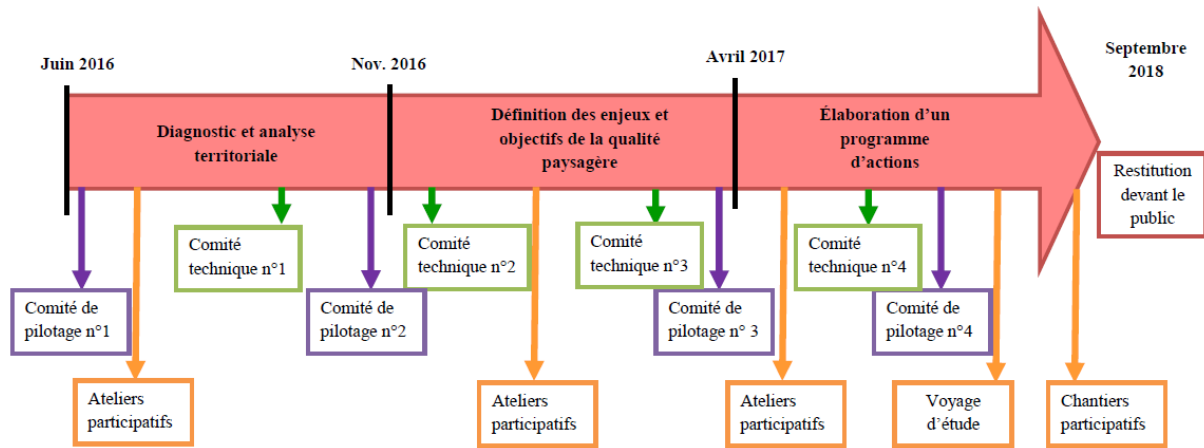
Synthèse de la DREAL sur la candidature (max 5 lignes)

Avis de la DREAL

A+ A B+ B C
Note finale (sur 20) :

Nom de la personne ayant rédigé l'avis pour la DREAL

Annexe n°8 : frise chronologique du déroulement du plan de paysage



Annexe n°9 : tableau récapitulatif de la démarche participative du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad

Ateliers participatifs du plan de paysage	Date	Commune	Lieu(x)	Heure	Activité(s) et durée(s)	Effectif du public ; dont (profils) :		
Phase n°1 "Diagnostic et Analyse territoriale" Atelier N°1 : "Habiter, vivre et travailler"	Mardi 20 septembre 2016	Novéant-sur-Moselle	Centre socioculture 1	20h	Discours du maire de Novéant ;	45 personnes (chiffre annoncé par les BE dans le document de "Diagnostic et analyse territoriale"), dont :		
					5min		4 membres des BE (Marie-Hélène Clément, Pascal Gernot, Louise Petit, 4ème membre qui a quitté le collectif. 3 élus de Novéant (maire + 2 adjoints) Élus de Vaux, Jussy, Ancy-Dornot, Vandelainville, Jouy-aux-Arches, Arnaville (nombre non précisé) 1 chargée de mission de la CC : Sandra Gallo 4 chercheuses d'ASTRAL (Anne Carbonnel, Manon Desmatin, Ingrid Voléry, Alissia Gouju)	
					Discours du président de la Communauté de communes Val de Moselle (Éric Meunier) ;			5min
					Présentation des BE (Marie-Hélène Clément) ;			25 min
					Tour de paroles du public ;			20min
					Marie-Hélène reprend sa présentation (BE)			15min
					Présentation de la commune de Vandelainville par le maire (commune concernée par l'exercice proposé)			5 min
					Exercice en petits groupes ;			30min
					Restitution de l'exercice en plénière ;			10min
Discours de conclusion par monsieur le maire de Novéant	5min							

					Pot de fin d'atelier	X		
Phase n°1 "Diagnostic et Analyse territoriale » ; Atelier N°2 "Couler, circuler, voir"	Mercredi 21 septembre 2016	Novéant-sur-Moselle	En extérieur, près des gravières proximité du site Natura 2000	15h	Discours d'introduction par le président de la communauté de communes du Chardon Lorrain	5min	20 personnes (chiffre annoncé par les BE dans le document de "Diagnostic et analyse territoriale"), dont :	4 membres des BE (Marie-Hélène Clément, Pascal Gernot, Frédérique Chappui, Louise Petit. Président de la cc du Chardon Lorrain (au début) / président de la cc du Val de Moselle (et maire d'Ancy-Dornot) Maire d'Arnaville, adjoint de Gorze, conseiller municipal de Novéant sur Moselle 1 chargée de mission de la CC : Sandra Gallo 3 chercheuses d'ASTRAL (Anne Carbonnel, Manon Desmartin et Alissia Gouju)
					Présentation des BE (Marie-Hélène Clément) ;	35min		
					Présentation de Gorze par l'un de ses élus municipaux	10 min		
					Tour de paroles du public ;	20min		
					Exercice en petits groupes ;	20min		
					Restitution de l'exercice en plénière ;	15min		
					Clôture de l'atelier par Marie-Hélène ; puis pot de fin d'atelier.	10min		
Phase n°1 "Diagnostic	Lundi 26	Onville	Salle	18h30	Discours d'introduction par le	5min	49 personnes	4 membres des BE (Marie-

et Analyse territoriale" Atelier n°3 "cultiver les sols"	septembre 2016		polyvalente		maire d'Onville		(chiffre annoncé par les BE dans le document "Diagnostic et analyse territoriale"), dont :	Hélène Clément, Pascal Gernot, Louise Petit, 4ème membre qui a quitté le collectif. Maire d'Ancy-Dornot, Vandelainville, Onville, Villecey-sur-Mad, Jouy-aux-Arches. Conseiller municipal d'Onville, Novéant et Arnaville. Sandra Gallo (CC) Sandrine Adamiak (PNRL) Anne Carbonnel, Manon Desmartin, Alissia Gouju (ASTRAL)	
					Discours d'une élue de la CC du Chardon Lorrain				
					Présentation des BE (Marie-Hélène Clément) ;				25min
					Tour de paroles du public ;				40min
					Discours du maire de Jouy-aux-Arches (pour présenter la commune avant l'exercice)				5min
					Exercice en petits groupes ;				25min
					Restitution de l'exercice en plénière ;				15min
					Discours du maire de Jouy-aux-Arches suite à l'exercice, clôture de l'atelier par Marie-Hélène (BE)				15min
Pot de fin d'atelier	X								
Phase n°2 "Définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère" Atelier "scénarios"	Lundi 27 février 2017	Jouy-aux-Arches	Salle polyvalente	19h30	Présentation des BE (Marie-Hélène Clément) ;	45min	18 personnes (chiffre annoncé par les BE dans le document "Définition des enjeux et objectifs de qualité	4 membres des BE (Marie-Hélène Clément, Louise Petit, Frédérique Chappui, collègue non identifié) Maire de Vaux	
					Tour de paroles du public ;				10min
					Travail en groupe ;				1h

d'évolution"					Restitution de l'exercice en plénière ;	30min	paysagère"), dont :	Sandra Gallo (CC) Anne Carbonnel, Manon Desmartin, Alissia Gouju (ASTRAL)
					Clôture de l'atelier par Marie-Hélène	20min		
					Pot de fin d'atelier	X		
Phase n°2 "Définition des enjeux et objectifs de qualité paysagère" Restitution publique suite aux ateliers participatifs	Lundi 20 mars 2017	Novéant-sur-Moselle	Centre socioculture 1	20h	Discours du président de la Communauté de communes Mad de Moselle (Eric Meunier) ;	5min	Une cinquantaine de personnes (estimation des chercheurs), dont :	4 membres des BE (Marie-Hélène, Pascal, Louise et personne non identifiés) 4 élus (estimation) 1 chargée de mission de la CC : Sandra Gallo 4 Enseignants-chercheurs d'ASTRAL (Anne Carbonnel, Manon Desmartin, Ingrid Voléry, Alissia Gouju)
					Présentation des BE, Marie-Hélène Clément, Pascal Gernot et Louise Petit	1h10min		
					Tour de paroles du public ; et réponses du président de la cc suite à une question du public	20min		
					Pot de fin d'atelier en salle	X		
Phase n°3 "Élaboration du programme d'actions et suivi du plan de paysage" Atelier n°1 "Comment accueillir les habitants et les activités ?"	Mercredi 17 mai 2017	Onville	Village	17h30	Visite de site commentée par les BE (Marie-Hélène Clément)	Environ 1h30	11 personnes (dénombrement par la chercheuse présente)	4 membres des BE 3 élus (estimation) Sandra Gallo (CC) Alissia Gouju (ASTRAL)
			Salle polyvalente		Pot de fin d'atelier en salle			

Phase n°3 "Élaboration du programme d'actions et suivi du plan de paysage" Atelier n°2 "Comment impliquer les citoyens dans l'évolution des paysages"	Jeudi 18 mai 2017 à 17h30	Arnaville	Centre socioculture 1	17h30	Présentation par Marie-Hélène ; Diffusion d'une vidéo sur les initiatives individuelles / collectives sur d'autres territoires	45min	16 personnes (dénombrement par la chercheuse présente)	4 membres des BE 6 élus (estimation) Sandra Gallo ; 1 chargé mission PNRL Anne Carbonnel (ASTRAL)
					Tour de paroles	1H45min		
					Pot de fin d'atelier en salle	X		
Phase n°3 "Élaboration du programme d'actions et suivi du plan de paysage" Atelier n°3 "Comment transformer les espaces publics pour les rendre plus accueillants ?"	Samedi 3 juin 2017	Jaulny	Place de la fontaine	15h	Visite de site commentée par les BE (Marie-Hélène Clément et Pascal Gernot)	1h30min (environ)	8 personnes (dénombrement par les chercheuses présentes)	3 membres des BE (Marie-Hélène, Pascal, Louise) 2 élus (estimation) Sandra Gallo Manon Desmartin et Alissia Gouju (ASTRAL)
			Salle polyvalente		Pot de fin d'atelier en salle	X		
Phase n°3 "Élaboration du programme d'actions et suivi du plan de paysage" Voyage d'échange	Mardi 09 janvier 2018	Sur plusieurs communes hors communauté de communes Mad et Moselle et Plan de	Départ et retour à Novéant, trajet en bus.	8h-18h	Présentation projet Côtes à Côtes par les CC Terres Toulaises + CC Sud Toulousain et pays de Colombey + Chambre Agri 54.	45min	30 personnes inscrites dans la liste de diffusion concernant cette journée ; dont :	3 membres des BE (Marie-Hélène, Pascal, Louise) Sandra Gallo (CC) Sandrine Adamiak (PNRL) 1 chargé de mission de la direction départementale des
					Départ pour Charmes la Côte – visite des vignes	1h		

d'expériences		paysage			Repas campagnard à la salle de Domgermain	1h		territoires (DDT) 12 élus (chiffre évalué à partir des adresses mail pour validation des inscriptions) ; 4 membres associatifs ; 2 viticulteurs ; 3 personnes non identifiées Alissia Gouju (ASTRAL)
					Arrivée à Ludres : Présentation de la commune / enjeux coteaux / démarche PLU ... avec le Maire ;	30min		
					Présentation des actions portées par l'association « Sauvons nos Coteaux »	45min		
					Départ de Ludres pour Mousson ; présentation du collectif "Mousson citoyenne"	1h		
Phase n°3 "Élaboration du programme d'actions et suivi du plan de paysage" Chantiers participatifs	Vendredi 09 février 2018	Onville	Salle polyvalente	14h-16h30	Présentation de l'état des lieux des deux sites concernés par les chantiers participatifs par les BE (Marie-Hélène Clément) et une classe de l'école nationale du paysage de Versailles	2h30	14 personnes (dénombrement fait par les chercheurs, un tour de table a été fait permettant d'identifier les profils des personnes présentes), dont :	2 membres des BE (Marie-Hélène Clément et Pascal Gernot) ; maire de Vandelainville, élu de Gorze, élue de Dommartin-la-Chaussée (hors PP), élue d'Onville, élu de Bayonville, maire d'Onville, un habitant de Villecey-sur-Mad (professeur des écoles) ; chargée de mission de la cc : Sandra Gallo ; chargée de mission du PNRL: Sandrine Adamiak. 2 chercheurs d'ASTRAL : Guillaume Villers et Alissia Gouju.

	Lundi 19 février 2018	Onville	Salle polyvalente	18h30	Présentation des deux projets et des chantiers participatifs (BE + classe de l'école nationale du paysage de Versailles)	2h	Une dizaine de personnes (estimation des chercheurs, l'ensemble des profils n'est pas renseigné, pas de tour de table), dont :	2 membres des BE (Marie-Hélène et Pascal), élu de Bayonville, élu de Gorze ; Sandrine Adamiak (PNRL) ; Sandra Gallo (CC) ; Guillaume Villers et Alissia Gouju (ASTRAL)
	Semaine du 19 au 23 février 2018	Vandelainville et Gorze	Sur sites	Journées	Réalisation des chantiers par les BE et la classe d'étudiants de l'école nationale du paysage de Versailles	X	Non renseigné	2 chercheurs d'ASTRAL sur 1 journée (Guillaume Villers et Alissia Gouju)
	Vendredi 23 février 2018	Vandelainville et Gorze	Sur sites	14h-16h30	Présentation des sites aménagés (BE + classe)	2h30	À vue d'œil, une quarantaine de personnes sur Vandelainville (profils des personnes du public non renseignés), non renseigné pour Gorze	2 chercheurs d'ASTRAL à Vandelainville (Guillaume Villers et Alissia Gouju)
Restitution publique du plan de paysage lors de la "fête des paysages"	Samedi 29 septembre 2018	Vandelainville et Onville	Sur site + salle polyvalente	14h-18H00	Balade théâtralisée (réalisée par un artiste + BE)	1h30	À vue d'œil 40-50 personnes (estimation de la chercheuse)	Profils non renseignés 4 membres des BE, Sandra Gallo (CC), Sandrine Adamiak (PNRL), Alissia Gouju (ASTRAL)
					Restitution du plan de paysage par les BE	30min (1h prévue, écourté)		
					Marché aux initiatives	1h		
					Et si on créait un café associatif ?	1h		

Annexe n° 10 : lettre d'exil (source réseaux sociaux)

le 4.11.1940

Chers parents et marraine

Henriette [redacted] vous enverra ma lettre quand nous serons parti. Pour l'instant tout est prêt. On nous a averti mercredi ainsi nous avons pu faire les paquets. Je ne sais pas où nous irons, autant que possible nous rejoindrons Jean et Lucette. Je laisse mon chat et mon chien à Madame [redacted], et ma machine à coudre en face chez [redacted]

Si par hasard vous pouviez venir pour sauver quelque chose, même quand on sera parti venez. Nous avons droit à 50k chacun c'est toute notre fortune quand je regarde ça, vraiment ce n'est pas grand chose. Maintenant le plus tôt sera le mieux. Tous les jours on en remet au en entier et l'on s'attache plus à tout. Faire ce sacrifice un grand effort qui nous le faisons mais pourvu que ce soit vite et qu'on se retrouve avec Jean. Je te donne l'adresse de Jean (Boulevard du Collège
M^{me} [redacted] 17 Avenue du Stand St Jean de Maurienne
ou bien Annecy (74 Savoie) (Savoie)

J'espère que nous pourrons vous écrire en
s'arrangeant on peut toujours, de votre côté
faire votre possible pour nous donner de vos
nouvelles. Francine est venue pour la Boussaint
ils s'attendent à faire comme nous les valises.
Pour achever tout, voilà 2 jours que je suis
malade hier dimanche je suis resté couché toute
la journée, mais ça va mieux et je pense partir
quand l'ordre viendra. Maman a beaucoup
d'ouvrage et papa tourne en rond. Il restera
la famille à St Ruffine c'est tout, tu t'imagi-
ne la chose. Ne vous en faites pas pour nous
et dites vous que vous êtes bien heureux chez
vous quelle chance que vous ne soyez plus
à Metz.

Papa et maman vous embrasse ainsi que
moi, et nous vous disons au revoir quand même.
J'espère que ce n'est pas pour toujours le
Bon Dieu aura pitié de nous tous. Gergette

Bonnie Nini et les enfants ont préparé une
grosse mal et des valises j'espère qu'on ne
nous séparera pas.

Table des figures

Figure 1. Schéma de l'organisation générale du projet ASTRAL	30
Figure 2. Carte du territoire étudié	49
Figure 3. Carte du territoire du plan de paysage	133
Figure 4. Photographie, vallée de la Moselle depuis Novéant-sur-Moselle	134
Figure 5. Photographie, vallée de la Moselle depuis Ancy-Dornot	134
Figure 6. Photographie d'une vigne à l'abandon à Vandelainville lors d'un chantier du plan de paysage	136
Figure 7. Photographie des coteaux de Gorze depuis le lotissement	138
Figure 8. Organisation du Plan paysage étudié	148
Figure 9. Frise chronologique du déroulement du plan de paysage	149
Figure 10. Photographie, « Le pavillon de la discorde »	186
Figure 11. Extrait de l'ouvrage "La charte paysagère: outil de l'aménagement de l'espace intercommunal", 1995, (p. 29)	200
Figure 12. Photographie et dessin, « Les chemins d'hier et d'aujourd'hui »	202
Figure 13. Photographie et dessin, « Les lavoirs : des lieux de rencontre incontournables ? »	203
Figure 14. Photographie et dessin, « La mise en avant d'une vie sociale liée aux points d'eau »	204
Figure 15. Carte en relief, « La Moselle »	207
Figure 16. Coupe du village d'Arry, descriptif et légende	208
Figure 17. Carte « Évolution de la forêt »	209
Figure 18. Carte, « Imaginons le territoire en 2037 », scénario A	213
Figure 19. Carte, « Imaginons le territoire en 2037 », scénario B	214
Figure 20. Carte, « Imaginons le territoire en 2037 », scénario C	215
Figure 21. Photographies de Bayonville « avant-après »	222
Figure 22. Photographies « Le bois à la porte des villages »	226
Figure 23. Affiche "Dessignons le paysage de demain"	231
Figure 24. Photographie et dessin, « Vers un envahissement de la forêt ? »	232
Figure 25. Dessin d'une enfant (10 ans) réalisé dans le cadre d'une intervention des BE en milieu scolaire.	235
Figure 26. Dessin d'un enfant (10 ans) réalisé dans le cadre d'une intervention des BE en milieu scolaire.	235

Figure 27. Photographie et dessin, « Les anciens jardinaient la côte »	247
Figure 28. Graphique, Évolution de la population de 1968 à 2017 (en effectif).....	348
Figure 29. Carte du territoire avec démographie.....	350
Figure 30. Carte postale datant du début du XX ^{ème} siècle, « vendanges en famille ».....	361
Figure 31. Photographie datant du début du XX ^{ème} siècle, « une armée de vendangeurs envahit les vignes »	362
Figure 32. Plan cadastral d’Ancy-Dornot en 2018.....	401
Figure 33. Photographies prises et échangées par les « habitants » inquiets des travaux forestiers à Ancy-Dornot (avril 2016)	421
Figure 34. Frise chronologique constitution du « collectif forêt Val de Metz »	425
Figure 35. Schéma, liens du « collectif forêt Val de Metz » aux autres acteurs	428
Figure 36. Photographie d’une « coupe franche », CF, hiver 2016	445
Figure 37. Photographie d’un tas de grumes, CF, hiver 2016.....	446

Table des tableaux

Tableau 1. Répartition de la propriété foncière dans le vignoble (1745-1750).....	335
Tableau 2. Cultures en 1963 en ha	342
Tableau 3. Évolution de la population de 1936 à 1962.....	345
Tableau 4. Évolution du nombre d'« immeubles » de 1936 à 1962.....	346
Tableau 5. Résidences principales construites avant 2015 (en %).....	349
Tableau 6. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Ancy-Dornot	351
Tableau 7. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Novéant-sur- Moselle	352
Tableau 8. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Gorze.....	353
Tableau 9. Évolution des catégories socioprofessionnelles entre 1968 et 2015 à Onville.....	354
Tableau 10. Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans et plus en 2017 (en %)	372

Table des encadrés

Encadré 1. Éléments pour une auto-analyse : quand le sociologue reprend les codes des paysagistes.....	224
Encadré 2. Les photographies d'une personne du territoire rencontrée en entretien : des représentations de pratiques plus qu'esthétiques	228
Encadré 3. La « concertation » dans le dispositif plan de paysage	256
Encadré 4. L'instrumentalisation du chercheur en observation participante	272
Encadré 5: Atelier n°3 "Cultiver les sols" échanges entre les participants	291
Encadré 6. L'industrie sur le pays messin : un passé "oublié" ?.....	338

2.2. Terrain réalisé	49
2.2.1. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : « reconquête du paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad »	50
2.2.2. L’atelier des territoires « Faire de l’eau une ressource pour l’aménagement » 52	
2.2.3. Les acteurs du territoire : ouverture vers une sociohistoire du territoire.....	53
2.2.4. L’émergence d’une controverse environnementale : le « Collectif forêt Val de Metz »	56
2.3. Produire une analyse dans le cadre d’un projet de recherche partenarial : l’avantage des retours réflexifs.....	57
2.3.1. Faire un pas de côté : l’auto-analyse	57
2.3.2. Construire l’« objectivité » : mettre son analyse sur la table.....	59
Conclusion.....	61
Chapitre 2 : Faire de la « friche agricole » un objet sociologique : une double grille d’analyse par la gouvernementalité et les rapports sociaux localisés.....	62
1. Un dispositif de plan de paysage s’inscrivant dans des transformations sociodémographiques et territoriales locales : le cas des Côtes de Moselle	64
2. Sociohistoire des « friches agricoles » : transformations des espaces ruraux et marquage social de la « nature »	67
2.1. Du « saltus » à la « friche » : le processus de hiérarchisation sociales des espaces naturels	68
2.2. Des transformations de la ruralité à la crainte d’une désorganisation sociale et territoriale	71
3. Appréhender les « friches agricoles » par une double grille de lecture : gouvernementalité et rapports sociaux localisés	74
3.1. La gouvernementalité comme grille de lecture d’un dispositif de lutte contre l’enfrichement	75
3.2. Une gouvernementalité indissociable des rapports sociaux localisés.....	89
Conclusion :.....	101

Conclusion de la partie 1.....	103
PARTIE 2. LE PLAN DE PAYSAGE COMME DISPOSITIF DE NORMALISATION	104
Chapitre 3 : Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : un dispositif de gouvernement à distance ?	106
1. Le développement de l’action publique en matière de paysage en France	107
1.1. Du paysage artistique au paysage-aménagement : itinéraire d’une catégorie pluridisciplinaire.....	107
1.2. L’action publique en matière de paysage : espace de tensions entre savoirs.....	111
2. L’action publique en matière de paysage : une « matrice normative » développée par le ministère de l’Environnement ?	119
2.1. Les lois de 1993 et de 2016 : l’importance du ministère de l’Environnement dans l’orientation de l’action publique en matière de paysage.....	119
2.2. Les plans de paysage : le gouvernement à distance d’un dispositif territorialisé ?	123
3. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : une action publique locale gouvernée à distance ?	128
3.1. La construction progressive d’un plan de paysage sur les vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : entre enjeux locaux et adaptations aux exigences du dispositif	129
3.1.1. La sélection du plan de paysage : le processus d’entrée dans un système normalisé	130
3.1.2. Le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : quels enjeux pour un territoire diversifié ?	132
3.2. Le plan de paysage des vallées de la Moselle, de la Gorzia et du Rupt-de-Mad : organisation et rapports de force entre les différents acteurs	139
3.2.1. Rôles et rapports entre les différents acteurs du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.....	139
3.2.2. L’organisation du plan de paysage : une présence forte du PNRL et de la DREAL dans le processus de décision.....	146
3.3. De la commande aux préconisations : « le paysage » dans le plan de paysage Moselle et Rupt-de-Mad.....	150

3.3.1. L'enfrichement comme « problème public » du plan de paysage : un enjeu local ?	151
3.3.2. Le « paysage » dans le plan de paysage Moselle et Rupt-de-Mad.....	156
Conclusion :.....	164
Chapitre 4. Le façonnement des paysages : une forme territorialisée de la biopolitique ?....	166
1. Les friches « agricoles »: du quantifié à l'observé, de la biodiversité au développement territorial.....	167
1.1. Les friches « naturelles » : des savoirs scientifiques multiples et en opposition.	167
1.2. L'équipe d'écologie forestière d'ASTRAL : une appréhension scientifique des friches par le dénombrement de la biodiversité	171
1.3. Les friches dans le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : la biodiversité au profit du développement territorial	176
2. La normalisation du paysage par l'observé : analyse des techniques des paysagistes du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.....	181
2.1. L'expérience sensible comme « savoir » mobilisé par les paysagistes pour gouverner les paysages.....	182
2.1.1. Le façonnement d'un paysage : entre normes esthétiques et effacement de leurs aspects sociaux	183
2.1.2. Faire du paysage un lieu d'expériences sensibles	190
2.2. Le processus de normalisation du paysage : le gouvernement par l'observé	205
2.2.1. Gouverner par les cartes	205
2.2.2. Gouverner par les photographies	217
2.2.3. Gouverner par les dessins : la mise en scène du paysage par les bandes dessinées.....	230
3. Le plan de paysage des Côtes de Moselle : une biopolitique territorialisée ?.....	236
3.1. Le développement des territoires ou les enjeux politiques du paysage	236
3.2. Le plan de paysage : un dispositif biopolitique ?.....	240
3.2.1. Garantir la « santé » du territoire : une application territorialisée de la biopolitique ?.....	240

3.2.2. La mésopolitique ou comment modifier le paysage pour gouverner les conduites.....	242
Conclusion.....	251
Chapitre 5. La participation comme instrument de gouvernement : tensions entre injonction à la transformation des conduites et résistances.....	253
1. Le dispositif participatif du plan de paysage : une démarche de « consultation ».....	254
1.1. Une participation nécessaire à la « prise de conscience » d'un paysage comme « affaire de tous »	254
1.2. L'implication des « citoyens » : une limite au participatif selon les acteurs du plan de paysage	261
1.3. Les ateliers participatifs : une parole du public encadrée voire orientée.....	265
2. Le dispositif participatif comme instrument de gouvernement des conduites	276
2.1. Le plan de paysage : instrument de production d'un territoire politique légitime ?	277
2.2. Le dispositif participatif du plan de paysage informer, convaincre, responsabiliser	284
2.2.1. « Le participatif ça sert aussi à passer des idées ».....	285
2.2.2. « Le participatif ça sert aussi à responsabiliser »	293
2.3. La conjonction de dispositifs sur « l'environnement » : ancrer les principes de concertation et de responsabilisation. Le cas des ateliers de territoire « faire de l'eau une ressource pour l'aménagement »	300
3. Le dispositif participatif du plan de paysage : entre évitement et oppositions.....	305
3.1. Une participation des acteurs en partie liée à la configuration socio-territoriale et aux rapports sociaux.....	306
3.2. Stratégies de résistance face au dispositif participatif du plan de paysage : typologie des postures des acteurs	314
Conclusion :	325
Conclusion de la partie 2.....	327

PARTIE 3. L'AVÈNEMENT DE LA « CAMPAGNE-NATURE » : LUTTES POUR LA DÉFINITION DE L'USAGE DES TERRES	329
Chapitre 6. L'enfrichement au prisme des rapports sociaux localisés : tensions autour de la propriété et de l'usage des terres	331
1. Évolutions des activités et sociodémographiques du territoire étudié : des interactions rural-urbain et de classes anciennes	331
1.1. D'une viticulture marquée par la domination des « élites urbaines » à une viticulture vivrière et populaire	333
1.1.1. Répartition des terres avant la Révolution française : propriétés notabliaires et influence messine (XVIII ^{ème} siècle).....	333
1.1.2. Répartition des terres après la Révolution française jusqu'au XX ^{ème} siècle : de la mainmise bourgeoise au développement d'une viticulture populaire	337
1.1.3. L'émergence de cultures de remplacement des années 1920 jusqu'aux années 1960	343
1.2. Transformations sociodémographiques et évolution des usages des terres « agricoles » et « viticoles » : l'émergence de classes moyennes et supérieures.....	347
1.2.1. Évolutions sociodémographiques	347
1.2.2. Évolution des catégories socioprofessionnelles depuis 1968.....	349
1.2.3. D'une campagne productive à une campagne résidentielle : l'enfrichement des coteaux	355
2. Les friches agricoles : appartenance au territoire et processus de construction des groupes sociaux localisés	356
2.1. Des récits socialement situés qui participent à l'idéalisation d'un certain rural ..	357
2.1.1. Les friches comme inscription dans des liens générationnels et familiaux ..	359
2.1.2. La campagne « idéalisée » et les pratiques culturelles « ancestrales ».....	367
2.2. Des récits de qualifications, disqualifications : « le désordre social de la nature »	371
2.2.1. L'« ancrage » comme légitimation / délégitimation dans le cadre de pratiques de la nature « controversées » : rapports d'âge, de générations et de classes sociales (l'exemple de la famille Walter).....	376

2.2.2.	Le débat autour des feux de végétaux, pratique ancestrale ou pratique polluante : l'opposition faite entre les « autochtones » et les « urbains ».....	381
2.2.3.	« Autochtones » et « allochtones » unis dans des rapports de classe : « ceux à la mentalité différente ».....	386
3.	Les enjeux sociaux autour de l'appropriation et de l'usage des terres.....	395
3.1.	La campagne « cadre de vie » : un paysage de loisirs plus qu'un paysage productif, rapports sociaux autour de la définition de l'usage des terres.....	397
3.1.1.	L'agriculture « intensive » : l'épouvantail du paysage.....	397
3.1.2.	Tensions autour de la viticulture : une route des vins, mais pas un paysage alsacien	399
3.2.	Maîtrise et tensions autour de l'usage des terres : garder la propriété pour conserver un « pouvoir ».....	407
3.2.1.	Perspectives d'un tourisme local « de terroir » : éviter de faire un parc à « urbains »	407
3.2.2.	Éviter certaines pratiques socialement situées : l'exemple des chalets sur les coteaux	410
3.2.3.	Vendre ou échanger sa terre : stratégies de conservation d'un pouvoir local	413
	Conclusion.....	415
	Chapitre 7 : D'un territoire viticole à un territoire forestier : la mobilisation du « Collectif forêt val de Metz ».	418
1.	Le « collectif forêt » et la « controverse environnementale publique » : de la production d'une « contre-expertise » à la participation à la décision.....	419
1.1.	De travaux en forêt à la constitution d'un « collectif forêt Val de Metz »	420
1.2.	Le « collectif forêt » et la production d'une « contre-expertise ».....	428
1.3.	Le « collectif forêt » et la revendication au droit de participer à la décision publique.....	434
2.	Le « collectif forêt Val de Metz : des représentations socialement situées de la forêt et de la « nature »	440
2.1.	Des représentations socialement normées de la « forêt »	441

2.1.1. L’appréhension esthétique et émotionnelle de la forêt : l’importance des « beaux et grands arbres »	441
2.1.2. La forêt « n’est pas une usine à bois ».....	445
2.1.3. Une forêt « autorégulée » : vision organiciste et analogie sociale	449
2.2. La forêt vue par les gestionnaires forestiers.....	454
2.2.1. La critique d’une représentation esthétique et de loisirs de la forêt : les « urbains » et les « non connaisseurs »	456
2.2.2. La représentation d’une nature « façonnée » et « arbitrée » par l’humain ...	460
3. L’insertion du « collectif forêt » dans des enjeux du plan de paysage et des rapports sociaux localisés	462
3.1. Des pratiques de la « forêt » socialement normées : entre distinction sociale et usage « thérapeutique » de la nature	463
3.1.1. Des pratiques de la forêt comme distinction sociale ?.....	463
3.1.2. Les « bienfaits » de la forêt : les pratiques « prophylactique » et « thérapeutique » de la « nature »	469
3.2. Favoriser une agriculture locale « respectueuse de la nature et des humains »...	475
3.3. Le « collectif forêt » et la « sensibilisation » comme mode de gouvernement....	483
Conclusion :.....	486
Conclusion de la partie 3.....	488
Conclusion générale	489
Bibliographie.....	499
Liste des annexes.....	515
Annexe n°1 : Plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad : à la reconquête des coteaux. Dossier de presse.....	516
Annexe n°2 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les acteurs du plan de paysage	520
Annexe n°3 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés avec les « acteurs du territoire »	522

Annexe n°4 : tableau récapitulatif des entretiens semi-directifs réalisés sur le terrain « Collectif forêt »	530
Annexe n°5 : carte du territoire étudié	534
Annexe n°6 : carte des communes concernées par le plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.....	535
Annexe n°7 : grille d'évaluation des projets plans de paysage de la DREAL	536
Annexe n°8 : frise chronologique du déroulement du plan de paysage	538
Annexe n°9 : tableau récapitulatif de la démarche participative du plan de paysage des vallées de la Moselle et du Rupt-de-Mad.....	539
Annexe n° 10 : lettre d'exil (source réseaux sociaux).....	546
Table des figures	548
Table des tableaux	550
Table des encadrés	551
Table des matières	552